

# Melun

Une île,  
une ville

Patrimoine  
urbain  
de l'Antiquité  
à nos jours

**Directeur de la publication**

**Arlette Auduc**

conservateur du patrimoine,  
conservateur régional de l'Inventaire  
général d'Île-de-France

**Auteur de l'ouvrage**

**Judith Förstel**

conservateur du patrimoine au service  
régional de l'Inventaire général d'Île-  
de-France

**Préface**

**Gérard Millet**

maire de Melun

**Avant-propos**

**Dominique Hervier**

conservateur général honoraire du  
Patrimoine  
ancien conservateur régional de  
l'Inventaire général d'Île-de-France

**Avec la collaboration de**

**Laurence de Finance**

conservateur du patrimoine à la  
Direction de l'architecture et du  
patrimoine

**Photographies**

**Stéphane Asseline**

photographe au service régional de  
l'Inventaire général d'Île-de-France

**Yves Gallet**

maître de conférences à l'université de  
Bretagne occidentale

**Delphine Gillardin**

technicienne de recherche au service  
régional de l'Inventaire général de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Fabrice Henrion**

archéologue au Centre d'études  
médiévales – UMR 5594, Auxerre

**Diane Laneluc**

archéologue municipale de Melun

**Antoine Le Bas**

conservateur en chef du patrimoine au  
service régional de l'Inventaire général  
d'Île-de-France

**Claire Mabire La Caille**

maître de conférences à l'université de  
Paris I Panthéon-Sorbonne

**Nicolas Pierrot**

ingénieur d'études, chargé du  
patrimoine industriel au service  
régional de l'Inventaire général d'Île-  
de-France

**Illustrations de couverture**

Recto : La terrasse de l'université,  
quai de la Reine-Blanche.

Verso : Le clocher de Saint-Aspais,  
dominant les toits de tuiles  
du centre-ville.

**Melun**  
**Une île,**  
**une ville**

Direction artistique **Sophie Costamagna**  
Réalisation **Marie-Christine Gaffory/Callipage**

© Association pour le patrimoine de l'Île-de-France (APPIF)  
Paris, 2006  
ISSN 0762-1671  
ISBN 2-905913-49-5

**Melun**  
**Une île,**  
**une ville**  
**Patrimoine**  
**urbain**  
**de l'Antiquité**  
**à nos jours**

**Par Judith Förstel**

Avec la collaboration de  
Laurence de Finance, Yves Gallet,  
Delphine Gillardin, Fabrice Henrion,  
Diane Laneluc, Antoine Le Bas,  
Claire Mabire La Caille, Nicolas Pierrot

Préface de  
Gérard Millet, maire de Melun

Avant-propos de  
Dominique Hervier

Photographies de  
Stéphane Asseline

Cartes et relevés de  
Diane Bétored, Julien Delannoy, Pascal Pissot

# Remerciements

## **Enquête d'inventaire**

L'enquête a été réalisée par le service régional de l'Inventaire général, Région Ile-de-France, dans le cadre d'une convention entre l'État (Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France) et la Ville de Melun.

*Enquête d'inventaire :*

Judith Förstel et Delphine Gillardin.

*Photographies :*

Stéphane Asseline.

*Cartographie et relevés :*

Diane Bétored, Julien Delannoy, Pascal Pissot.

## **Publication**

*Ouvrage édité dans le cadre d'une convention région Île-de-France-Ville de Melun-département de Seine-et-Marne-APPIF*

La relecture de ce livre a été assurée par :

Catherine Chaplain, Pierre Curie, Catherine

Gros, Pascal Liévaux, Bernard Toulhier

(Direction de l'Architecture et du Patrimoine,

SDARCHETIS, Département recherche,

méthodes et expertise) et Renaud Benoit-Cattin

(conservateur régional du service de l'Inventaire

général du Nord-Pas-de-Calais)

Jean-Baptiste Minnaert, maître de conférences

en histoire de l'architecture contemporaine à

l'université François Rabelais de Tours

Arlette Auduc, Brigitte Blanc, Roselyne

Bussière, Isabelle Duhau (service régional de

l'Inventaire général d'Ile-de-France).

### Remerciements

Nous adressons nos plus vifs remerciements à tous ceux qui nous ont apporté leur aide dans cette enquête, à commencer par les propriétaires et les institutions qui nous ont ouvert leurs portes.

Nous tenons également à remercier les services culturels de la ville de Melun (service archéologique, médiathèque, archives communales, musée) qui nous ont sans relâche épaulé dans nos recherches, ainsi que la directrice des affaires culturelles de Melun, Sylvie Paraiso, qui a soutenu notre démarche.

Notre gratitude va aussi aux différents services qui nous ont aidé dans la constitution des dossiers d'inventaire (archives départementales de Seine-et-Marne, conservation des antiquités et objets d'art de Seine-et-Marne, archives nationales, bibliothèque nationale de France, médiathèque du patrimoine).

Nous devons enfin beaucoup aux membres du Groupe de recherches archéologiques melunais, qui nous ont aimablement communiqué leurs dossiers et les résultats de leurs recherches.

Nous souhaiterions remercier plus particulièrement mesdames et messieurs Stijn Alsteens, P. Bruno Beltramelli, André Bouvet, Jean-Charles Capronnier, Michel Cardenne, Monique Chatenet, Jean-Denis Clabaut, Geneviève Deblock,

Claude Descloux, Isabelle Dubois, Bruno Foucart, Bernard Gauthiez, David Guillet, Étienne Hamon, Jacqueline Jacqué, Damien Jullemier, Dominique Kassel, Erik Langlinay, Laurent Lecomte, Melaine Lefeuvre, Paul Lienhardt, Marie-Josée Lorenzini, Annie-Claire Lussiez, Jérôme Olzier, Martine Plouvier, P. Guido Reiner, Dominique Roussel, Matthieu Sublet, Christophe Vellet

Nous remercions aussi Delphine Gillardin, cheville ouvrière de l'étude de Melun, aujourd'hui partie sous d'autres cieux mais toujours fidèle à l'Inventaire.

Enfin, nous voudrions exprimer toute notre gratitude à Dominique Hervier, qui a dirigé l'enquête en tant que conservateur régional de l'Inventaire général d'Ile-de-France, et qui a suivi les différentes étapes de cette publication. Sans elle, cet ouvrage n'aurait jamais vu le jour. Nous espérons que ce livre ne déméritera pas, au regard des nombreux autres *Cahiers du patrimoine* dont elle a assuré la direction.

# Sommaire

	8	<b>Préface</b>	
			<i>Gérard Millet, maire de Melun</i>
	10	<b>Avant-propos</b>	
			<i>Dominique Hervier</i>
	13	<b>Introduction</b>	
			<i>Judith Förstel</i>
<b>Des Gallo-romains aux Carolingiens (I<sup>er</sup>-X<sup>e</sup> siècle)</b>	20	<b>La ville antique</b>	
			<i>Diane Lanehuc</i>
<b>Des premiers Capétiens à la guerre de Cent Ans (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)</b>	32	<b>La ville médiévale</b>	
			<i>Judith Förstel</i>
	54	La collégiale Notre-Dame	
			<i>Yves Gallet</i>
	60	Le prieuré Saint-Sauveur	
			<i>Fabrice Henrion</i>
	66	Le château royal	
			<i>Claire Mabile La Caille</i>
<b>De François I<sup>er</sup> à l'urbanisme des Lumières (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)</b>	74	<b>La ville des Temps modernes</b>	
			<i>Judith Förstel</i>
	102	L'église Saint-Aspais	
			<i>Judith Förstel</i>
	110	Les vitraux de Saint-Aspais, un témoignage de l'art parisien au XVI <sup>e</sup> siècle	
			<i>Laurence de Finance</i>
	116	L'île Saint-Étienne	
			<i>Delphine Gillardin</i>

<b>De la Révolution aux Trente Glorieuses (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)</b>	126	<b>La ville chef-lieu de département (1789-1849)</b> <i>Judith Förstel</i>
	142	La préfecture et l'hôtel du département <i>Judith Förstel</i>
	148	L'hôtel de ville <i>Judith Förstel</i>
	156	<b>La ville au temps de la croissance urbaine (1850-1914)</b> <i>Judith Förstel</i>
	178	La maison centrale de détention <i>Judith Förstel</i>
	184	Le collège Jacques-Amyot <i>Judith Förstel</i>
	188	L'habitat melunais <i>Judith Förstel</i>
	196	Le lotissement des casernes Augereau <i>Delphine Gillardin</i>
	200	<b>La ville contemporaine (1920-1970)</b> <i>Judith Förstel</i>
	222	Du moulin de Saint-Sauveur aux Moulins de Melun <i>Nicolas Pierrot</i>
	228	La « Cooper » <i>Nicolas Pierrot</i>
	234	Les équipements de sport <i>Antoine Le Bas</i>
	240	<b>De la ville royale à la préfecture de Seine-et-Marne</b>
	242	Orientation bibliographique
	243	Notes
	270	Index des noms de personnes



# Préface

*Gérard Millet, maire de Melun*

Comment contribuer à l'avenir de Melun sans se préoccuper de l'héritage du lieu modelé par les pas des hommes et des femmes qui nous ont précédés ?

Ce patrimoine commun, celui d'une ville née il y a plus de 2 000 ans dans un méandre de la Seine, plus facile à franchir grâce à une île et de possibles passages à gué, est, d'abord, celui d'un site naturel exceptionnel facilitant les communications, même si aujourd'hui la traversée de la ville est devenue difficile. La proximité de Paris et son rôle administratif ont permis le développement de notre ville.

Elle fut d'abord une ville royale dont les témoignages (château, fortifications, collégiale Notre-Dame) ont en partie disparu et que cet ouvrage fait revivre. Centre administratif, elle l'est depuis l'Ancien Régime, et la continuité avec la ville-préfecture est ici démontrée, les institutions nouvelles s'installant sans grands dommages dans les anciens bâtiments avant que le dynamisme urbain n'oblige à des constructions nouvelles qui lui donnent l'essentiel de son visage actuel. Depuis la Seconde Guerre mondiale, de nouveaux quartiers, de nouveaux équipements ont montré la capacité de Melun à accueillir des générations de nouveaux habitants depuis l'exode rural jusqu'aux vagues successives d'immigration étrangère.

Vingt siècles en 250 pages ! Le pari était difficile à tenir. C'est pourtant ce qu'a réussi l'équipe de l'Inventaire général du patrimoine culturel d'Île-de-France : une formidable enquête qui a révélé une énorme somme d'informations et engrangé de multiples mémoires matérielles et immatérielles. Ce travail accompli depuis cinq ans par une collaboration exemplaire entre l'État, puis la région Île-de-France, et l'ensemble des services culturels de la ville arrive aujourd'hui dans le temps du partage, de la valorisation et de la restitution au public.

Je remercie vivement Judith Förstel et les chercheurs qu'elle a réunis autour d'elle pour nous avoir donné à revoir cette longue histoire et fait revivre ces vies qui nous ont précédées, dans un ouvrage magnifiquement illustré par Stéphane Asseline.

Cette publication qui est accompagnée par le département de Seine-et-Marne, est un hommage aux générations passées. Elle doit permettre aux Melunais d'affirmer leur identité et de développer un avenir commun.

C'est surtout une belle invitation à comprendre et aimer Melun, à le lire, dans ces pages comme dans ses rues et ses quartiers.

# Avant-propos

*Dominique Hervier*

En 2000, la ville de Melun et la direction régionale des affaires culturelles, ministère de la Culture, décidèrent de conclure une convention d'inventaire et d'ethnologie dans un contexte municipal qui prévoyait une restructuration du musée de la Vicomté en musée de ville et la construction de la médiathèque. La municipalité choisit une voie qui pouvait paraître étroite et austère, celle de soutenir une étude sur le patrimoine de la ville conduite par le service régional de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques d'Île-de-France, couplée avec l'enquête d'une ethnologue, Nassima Driss, auprès de la population. Elle accepta d'accepter les délais nécessaires – quatre ans ! – pour mener à bien l'engrangement des données. Les objectifs de cette entreprise étaient triples : constituer pour les établissements culturels municipaux, musée de la Vicomté, médiathèque, services de l'urbanisme, un fond de ressources iconographiques et documentaires, permettre aux habitants de découvrir *in situ* mais aussi par Internet les caractéristiques historiques et patrimoniales de leur cité, conférer au chef-lieu de la Seine-et-Marne une image riche et complète qui rende compte de sa diversité culturelle.

Quatre ans plus tard, les recherches et le travail de terrain étant achevés, il fut possible de penser à une publication et là encore, le soutien sans défaut de la ville accompagne la présentation des résultats. Le département de Seine-et-Marne et la région Île-de-France, qui préside désormais aux destinées du service dans le cadre de la décentralisation, apportent également leur concours à la publication dans la collection nationale des *Cahiers du Patrimoine*. Une exposition destinée à être itinérante et pérenne, contribue à renforcer le rôle du livre conçu autant qu'il a été possible comme son catalogue. Cet ouvrage, qui permet de présenter une synthèse du dernier état des connaissances établi par les archéologues, s'appuie aussi sur les ressources constituées depuis tant d'années par l'érudition melunaise comme par les collections du musée. Mais il est surtout le fruit du travail de terrain mené par les chercheurs Judith Förstel et Delphine Gillardin, et par le photographe Stéphane Asseline. Il montre l'apport spécifique des enquêtes d'inventaire dans la connaissance du patrimoine de la ville.

## Les méthodes d'approche

Grâce à la volonté conjointe de la municipalité et du ministère de la Culture, les enquêtes du service régional de l'Inventaire qui s'étaient depuis 1980 déployées dans les départements de l'ancienne Seine-et-Oise, abordèrent pour la première fois la Seine-et-Marne dont les richesses avaient été utilement repérées grâce au pré-inventaire dans la décennie des années 1970-80. Cette opportunité alimentait très à propos une orientation du service régional adoptée en 1992 : celle de consacrer en priorité des études au réseau des villes anciennes, souvent liées à la royauté, pôles urbains qui se développent tout autour de Paris, tout à la fois dépendants et complémentaires de la capitale. Après Saint-Germain-en-Laye, Montlhéry, Poissy, observer l'est de la région allait, à n'en pas douter, faire découvrir des aspects différents de ceux qui avaient jusqu'alors constitué en Essonne, dans les Yvelines ou le Val-d'Oise l'ordinaire des enquêtes. C'était également une chance pour l'équipe de l'Inventaire que de pouvoir établir des comparaisons avec d'autres terrains déjà étudiés et de bénéficier de l'expérience acquise à Étampes, Chevreuse ou Vincennes. L'accumulation du savoir engrangé par les chercheurs est en effet une des forces de leur démarche et contribue à la pertinence des diagnostics.

Si Melun, où la prégnance médiévale est importante, est demeurée à l'écart des grandes études urbaines des dernières décennies, la ville bénéficie en revanche de travaux récents – songeons au colloque organisé en 1998 sur « Melun au Moyen Âge » –, et pour certains encore en cours, sur son passé médiéval.

Cependant, le visiteur de passage, si averti soit-il, ne voit plus ni château ni enceinte, à peine une maison et deux ou trois églises, qui puissent évoquer le passé médiéval de la ville. L'enquête de terrain à laquelle se sont livrées Judith Förstel et Delphine Gillardin a cependant permis d'ajouter, à ces quelques monuments subsistant, de nombreux vestiges enfouis : en effet, l'étude du bâti antérieur au cadastre « napoléonien » de 1826 a fait émerger, derrière des façades datant la plupart du temps du XIX<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> siècle, bon nombre de vestiges plus anciens, et en particulier un réseau de caves qui n'ont jusqu'ici jamais fait l'objet d'un recensement ni d'une étude d'ensemble. Ce corpus de caves médiévales contribue à alimenter la connaissance de la ville du Moyen Âge, dont elle perpétue l'empreinte en creux.

Mais l'aspect le plus marquant de cet ouvrage témoigne des évolutions considérables survenues progressivement depuis une décennie dans la conduite des études d'inventaire. Désormais la limite chronologique basse est de trente ans. Les années récentes doivent donc être prises en compte – études monographiques d'édifices majeurs et études collectives de l'habitat privé – l'architecture et les évolutions urbaines de la fin du XX<sup>e</sup> siècle doivent être repérées, étudiées et photographiées, mises en relation avec ce qui les précède. Alors que l'ouvrage consacré en partie à une ville comme Étampes, abordée durant les années pionnières des débuts de l'Inventaire général, fait l'impasse sur les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, un des apports majeurs de ce livre est sans conteste de mettre en lumière le patrimoine récent de cette cité, y compris les constructions des Trente Glorieuses et le logement social. Ainsi, l'Inventaire aborde tout un pan de l'histoire de Melun qui n'avait jusqu'à présent pratiquement pas retenu l'attention de la communauté scientifique : l'expansion de la ville après la Révolution. En effet, l'histoire de Melun aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles a

été peu étudiée, malgré l'intérêt manifeste de certains sujets, tels que l'activité industrielle et artisanale, l'implantation des institutions nouvelles dans les bâtiments hérités de l'Ancien Régime, ou les entreprises de lotissement qui ont permis à la ville de s'étendre, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux années 1970. Le lecteur pourra donc observer que les chapitres consacrés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles sont aussi importants que ceux des époques antérieures et constituent une véritable nouveauté. La zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager lancée de façon concomitante à l'enquête d'inventaire et adoptée en 2002, insistait déjà sur les nouveaux quartiers urbanisés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ; souhaitons que ses effets sur la gestion du patrimoine immobilier de la ville ainsi que la démonstration de cet ouvrage ouvrent de nouvelles perspectives de mise en valeur patrimoniale.

### **L'orientation de l'ouvrage**

Le plan adopté dans l'ouvrage suit ainsi un déroulement chronologique, qui débute à la Préhistoire pour s'achever en 2002, et fait alterner de solides textes où l'histoire éclaire l'évolution patrimoniale et urbanistique de la ville avec la présentation d'édifices représentatifs de la période. Il aurait été souhaitable d'aller examiner les environs de la ville – faubourgs et villages d'hier, communauté d'agglomération d'aujourd'hui – et si ce parti a pu être envisagé un moment pour enrichir la compréhension de la ville, le temps qu'il aurait fallu consacrer à leur repérage eût mis en péril le respect des délais.

Parmi les chercheurs qui ont bien voulu participer aux côtés de Judith Förstel à la rédaction de cet ouvrage, il faut saluer le groupe de travail dirigé par Pierre Ouzoulias et Paul Van Ossel (CNRS) qui s'exprime ici sous la plume de Diane Laneluc (service archéologique municipal) pour ouvrir l'histoire de Melun et de ses habitants en présentant le matériel recueilli dans les fouilles. Yves Gallet, de l'université de Bretagne occidentale, et Fabrice Henrion, du Centre d'études médiévales d'Auxerre, nous ont livré la quintessence de leurs recherches sur la collégiale Notre-Dame et le prieuré Saint-Sauveur tandis que Claire Mabire La Caille, de l'université de Paris I, donne l'état de ses connaissances sur le château. Laurence de Finance, expert « objets mobiliers » auprès de la Direction de l'architecture et du patrimoine, livre une analyse éclairante des vitraux de Saint-Aspais, tandis qu'Antoine Le Bas et Nicolas Pierrot, chercheurs au service de l'Inventaire d'Île-de-France, présentent les édifices relevant des domaines encore mal connus de l'architecture du sport pour le premier, et de l'industrie pour le second.

S'il y a quelques risques à publier dans des délais finalement si courts un ouvrage qui porte l'ambition de tracer un portrait grandeur nature, des origines à nos jours, d'une des plus importantes villes de l'Île-de-France, on ne peut que féliciter Judith Förstel et Stéphane Asseline d'y être si bien parvenus. Souhaitons que cette démarche permette d'ouvrir de nouveaux champs aux chercheurs et surtout que les perspectives nouvelles révélées par l'enquête systématique d'inventaire contribuent à intéresser à leur territoire urbain tous ses habitants, anciens ou récents.

# Introduction

Chef-lieu du département de Seine-et-Marne, Melun est une ville de quelque 37 000 habitants, à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Paris. Elle est un bon exemple de ces agglomérations de taille moyenne qui gravitent autour de la capitale sans pour autant s’y diluer.

La croissance de la ville a en effet été guidée par deux facteurs : son rôle local, en tant que chef-lieu administratif, et son lien avec Paris. La préfecture au nord, la gare RER au sud marquent dans le territoire ces deux axes de développement. Melun « gouverne » le plus vaste département d’Île-de-France, mais la proximité de la capitale l’inclut nécessairement dans l’orbite parisienne.

Cette double orientation, immédiatement perceptible aujourd’hui, offre aussi une grille de lecture pour les époques plus anciennes. Dès les premiers temps de l’organisation du domaine royal à la fin du x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle, la ville est une place forte qui défend l’accès de Paris en amont de la Seine et contrôle une bonne partie de son approvisionnement. Les époques de troubles intérieurs — la guerre de Cent Ans, les guerres de Religion — mettent en relief cette relation privilégiée : qui veut tenir Paris met le siège devant Melun (les Anglo-bourguignons en 1420, Henri IV en 1590). Les principaux monuments de la ville témoignent à leur façon des liens étroits qui l’unissent à la capitale : le chœur de Notre-Dame au xii<sup>e</sup> siècle, celui de Saint-Aspais au xvi<sup>e</sup> sont reconstruits sur les modèles en vigueur à Paris, de même que le Châtelet (aujourd’hui disparu) sous le règne de Louis XIII.

Melun n’en est pas pour autant perçue par les contemporains comme une annexe de la capitale, mais bien comme une ville à part entière, que certains, au xvi<sup>e</sup> siècle, prétendent même plus ancienne que Paris, en la plaçant sous le haut patronage de la déesse Isis. Ces « fondations » mythiques, dans la lignée de Jean Lemaire de Belges, sont déjà passées de mode au xvii<sup>e</sup> siècle, mais des historiens plus sérieux reprennent alors le flambeau et retracent, non sans fierté, l’histoire de leur petite patrie, tels Sébastien Roulliard en 1628, ou Gabriel Leroy en 1887.

« Ville antique fortifiée modernement », comme la décrivait Chastillon au début du xvii<sup>e</sup> siècle, Melun a donc son identité propre, matérialisée jusqu’au

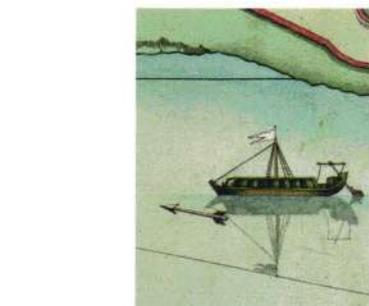
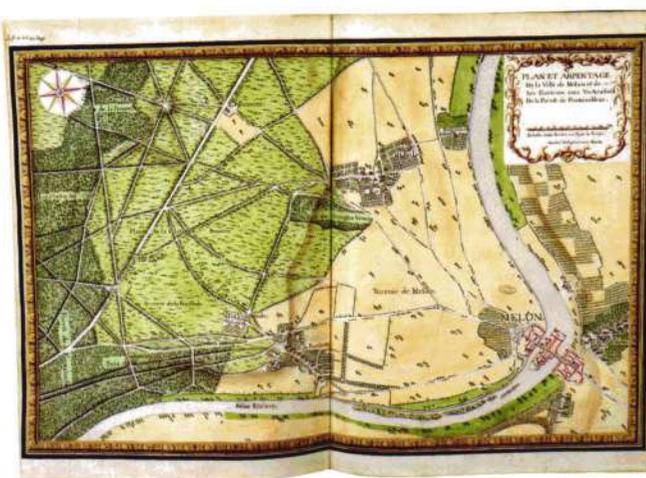
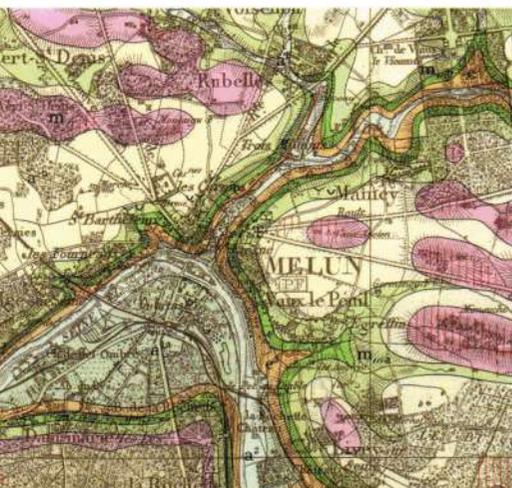
XVIII<sup>e</sup> siècle par les épaisses murailles qui l'enserrent, depuis la construction d'un *castrum* au Bas-Empire jusqu'aux éperons mis en œuvre par Ambroise Bachot, l'ingénieur d'Henri IV.

Comme le montre bien la gravure de Chastillon (ill. p. 71), la ville occupe un site privilégié : dans une courbe de la Seine, là où un affleurement (l'île Saint-Étienne) permet de franchir plus facilement le fleuve. On retrouve là encore l'ombre de Paris : de nombreux auteurs, depuis César, ont présenté le lieu comme une version réduite de la topographie parisienne. Ainsi de Thou, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : « Cette ville, quoyque petite, est cependant triple comme Paris. Deux ponts de pierre en font la communication. Au milieu est le château, d'une structure antique. »

Le fleuve y est toutefois moins encaissé. Seule la rive droite présente un relief prononcé. La Seine et son affluent, l'Almont, y ont entaillé les calcaires de Champigny du Ludien, créant deux coteaux bien marqués dans la topographie. La rive gauche, en revanche, est beaucoup plus plate : elle résulte du dépôt d'alluvions anciennes, qui ont formé la plaine dite « de la Varenne ».

De gauche à droite  
**Carte géologique de la France, feuille Melun.**  
Bureau de recherches géologiques et minières, 1968, 4<sup>e</sup> édition.

**Carte de Melun et de ses environs en 1716.**  
Planche 35 de l'atlas d'André Desquémare, Description et arpentages de la forêt de Fontainebleau et de ses environs...  
A.N., Cartes et plans, N<sup>IV</sup> Seine-et-Marne 44.



La présence de l'île Saint-Étienne au milieu du fleuve a certainement favorisé l'occupation ininterrompue du site, de l'époque celte à nos jours. Mais si l'implantation gallo-romaine privilégie la rive sud, grande plaine descendant en pente douce vers la Seine, c'est la rive nord, plus escarpée, qui devient prépondérante au Moyen Âge. La puissante abbaye bénédictine de Saint-Père, perchée sur le coteau dominant le fleuve, protège l'essor du bourg Saint-Aspais qui devient le pôle commercial de la ville, ce qu'il est encore aujourd'hui. Le pouvoir royal – Melun fait dès l'origine partie du domaine capétien – conforte le dynamisme de l'agglomération.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la cité paraît se replier sur un rôle administratif local. Le château est abandonné, car depuis François I<sup>er</sup> c'est Fontainebleau qui sert de résidence royale aux portes de la forêt de Bière. Comme ailleurs, les intendants et le corps municipal s'efforcent d'embellir la ville, mais les projets les plus ambitieux, tels que la reconstruction des deux ponts sur la Seine proposée par Jean-Rodolphe Perronet, ne sont pas appliqués.

Choisie comme préfecture de la Seine-et-Marne en 1790, Melun connaît ensuite aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles un développement significatif, essentiellement lié

**Rupture d'une arche du pont-aux-moulins par la débâcle des glaces, 1830.**  
Dessin de F.-J. Decourbe.  
Musée de Melun,  
inv. 970.7.274.

**Panorama sur l'île Saint-Étienne, depuis la tour de la Cité administrative.**

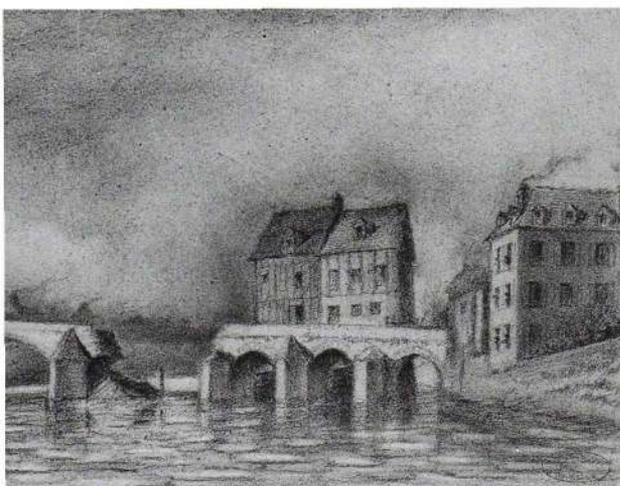
**Le trafic fluvial au XVIII<sup>e</sup> siècle.**

Détail de l'atlas de la seigneurie de l'abbaye Saint-Père, dressé par Lebellier en 1728.

A.N., N<sup>IV</sup> Seine-et-Marne 19.

à son rôle administratif. L'activité industrielle demeure en effet réduite : un début d'industrialisation se manifeste dans les années 1790-1800, avec deux usines textiles implantées au nord-est de la ville et une verrerie sur la rive sud, mais ces entreprises périclitent vers 1830. Les usines restent dès lors peu nombreuses, et surtout tournées vers l'agroalimentaire (minoterie, brasserie) jusqu'à la constitution d'un pôle pharmaceutique promis à un bel essor au *xx<sup>e</sup>* siècle, avec les laboratoires galéniques Vernin et la Coopération pharmaceutique française.

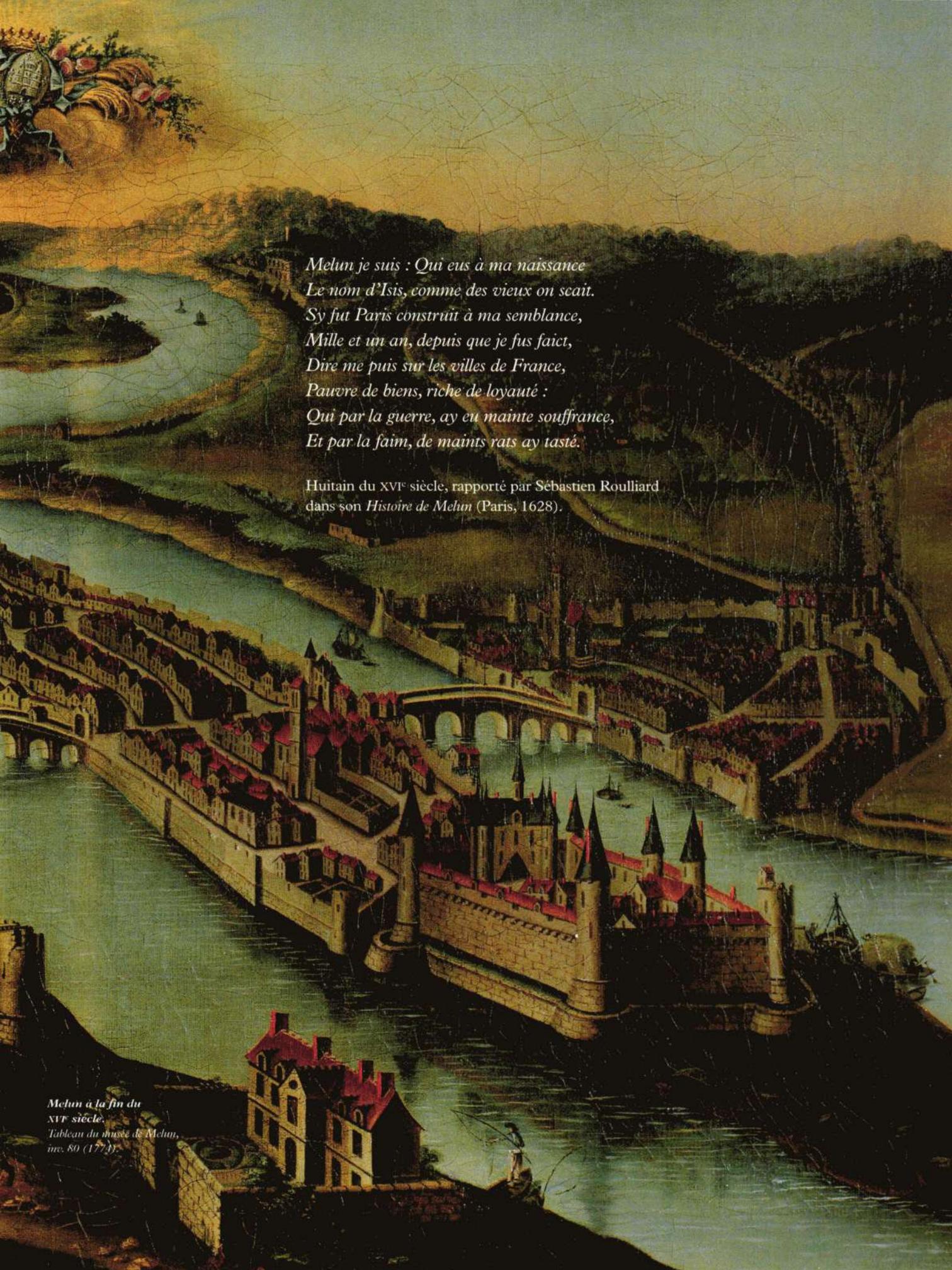
Si l'industrie n'est donc pas un facteur déterminant dans l'extension de la ville, l'arrivée du chemin de fer en 1849 (ligne PLM), en revanche, provoque l'urbanisation de la plaine de la Varenne, au sud. C'est le début d'une croissance qui se confirme au *xx<sup>e</sup>* siècle, d'abord sous forme de lotissements pavillonnaires, puis de barres et de tours pendant les « Trente Glorieuses ». Un important programme immobilier est en effet lancé dans le cadre de la politique des « Trois M » (Melun, Meaux, Montereau) pour décongestionner la capitale et sa proche banlieue. Le plateau nord, puis la vallée de l'Almont font l'objet d'aménagements considérables touchant le parc de logements mais aussi



les infrastructures routières, les écoles, etc. En 1965, on prévoit de renforcer cette dynamique par la création de la ville nouvelle de Melun-Sénart, dont l'Etablissement Public d'Aménagement est créé en 1973 ; mais le chef-lieu de la Seine-et-Marne quitte rapidement cet ensemble, pour se recentrer plutôt sur la communauté d'agglomération du Val-de-Seine.

Ce sont les différentes étapes de sa croissance que se propose de retracer cet ouvrage, en procédant « depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours », pour reprendre le titre choisi par Gabriel Leroy en 1887. Un buste (fondu pendant la Seconde Guerre mondiale) lui fut érigé dans le jardin de l'hôtel de ville. Nos prétentions ne vont pas si haut : notre ambition se borne à souhaiter que le lecteur prenne quelque intérêt à lire et à regarder cet ouvrage, qui s'efforce d'allier aux recherches scientifiques une iconographie riche et variée. Nous sollicitons aussi son indulgence pour les lacunes qui, fatalement, s'y trouveront : embrasser vingt siècles d'histoire, fût-ce du haut du clocher de Saint-Barthélemy, ne va pas toujours sans difficulté ni zone d'ombre. Mais d'autres, à n'en pas douter, reprendront le flambeau et permettront de mieux connaître encore l'histoire et les monuments de Melun.





*Melun je suis : Qui eus à ma naissance  
Le nom d'Isis, comme des vieux on scait.  
Sy fut Paris construit à ma semblance,  
Mille et un an, depuis que je fus faict,  
Dire me puis sur les villes de France,  
Pauvre de biens, riche de loyauté :  
Qui par la guerre, ay eu mainte souffrance,  
Et par la faim, de maints rats ay tasté.*

Huitain du XVI<sup>e</sup> siècle, rapporté par Sébastien Roulliard  
dans son *Histoire de Melun* (Paris, 1628).

*Melun à la fin du  
XVI<sup>e</sup> siècle.  
Tableau du musée de Melun,  
inv. 80 (1774).*

**Pilier à quatre faces  
historiées.**

*Ce pilier, aujourd'hui conservé au Musée de Melun, a été découvert en 1864 dans la partie orientale du castrum du Bas-Empire, sur l'île Saint-Étienne. Dans la fortification ont en effet été employés des blocs plus anciens, pris sur les monuments de la ville.*

De gauche à droite

**Vue de trois-quarts.**

*Sur la face gauche apparaît Hercule, nu, son manteau sur l'épaule et le bras gauches, s'appuyant de la main droite sur sa massue ; sur la face droite, une déesse drapée, inclinant un vase.*

**Vénus nue**, les jambes croisées, s'appuyant sur un autel.

**Apollon** tenant sa lyre.



# Des Gallo-romains aux Carolingiens (I<sup>er</sup>-X<sup>e</sup> siècle)





**Le castrum  
du Bas-Empire.**

*À l'occasion de la construction de la médiathèque, les fouilles archéologiques ont mis au jour une portion du castrum. Sur ce cliché, pris en 2001, apparaissent notamment des tambours de colonnes en remploi.*

## La ville antique

Diane Laneluc\*

### Le contexte historique

À La Tène finale (fin du II<sup>e</sup>-milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.), le peuple des Sénons occupe un vaste territoire dans le sud-est du Bassin parisien, autour de la vallée de l'Yonne et de la moyenne vallée de la Seine. *Metlosedum* est située à l'extrémité nord-ouest de ce territoire. Le site apparaît dans les sources écrites lors de la conquête de la Gaule celtique par César. Ce dernier, évoquant la campagne de son lieutenant Titus Labienus en 52 av. J.-C., précise que *Metlosedum* est « un oppidum des Sénons établi dans une île de la Seine<sup>1</sup> ». Labienus, bloqué alors qu'il tente de gagner Lutèce avec ses troupes, rebrousse chemin et vient traverser la Seine à *Metlosedum*. Les

dans les fondations du *castrum* du Bas-Empire<sup>2</sup>. Le terme d'*oppidum* et la mention d'un pont lors de l'assaut de Labienus attestent l'existence, à Melun, d'un établissement gaulois au carrefour de voies routières et fluviales. Dans le langage des généraux romains, le terme d'*oppidum* est souvent utilisé pour désigner le moindre retranchement ennemi nécessitant une intervention militaire et valoriser ainsi leurs faits d'armes. L'île de *Metlosedum* prise d'assaut par Labienus est peut-être ce genre d'*oppidum*. Néanmoins, il faut bien reconnaître que les indices archéologiques datés de La Tène finale découverts à Melun sont pour le moment fort modestes. Pour l'instant inexistants sur l'île Saint-Étienne, ils se résument sur la rive

\* en l'état des connaissances (2005) de l'équipe composée de Ph. Bonnin, P. Ciezar, B. Debatty, D. Derieux, D. Laneluc, J.-Cl. Le Blay, S. Luccisano, P. Ouzoulias, O. Puaux, P. Van Ossel dans le cadre de l'ACR (action collective de recherche) « Organisation et occupation du territoire dans le nord de la Gaule lyonnaise » dirigée par P. Ouzoulias et P. Van Ossel.



#### Inscription monumentale.

Cette inscription latine, dont seuls trois fragments sont conservés, comporte une partie du toponyme *Metlosedum* et atteste l'existence d'un culte à Mercure au Haut-Empire (Corpus des inscriptions latines 3012). Musée de Melun.

Sénons, regroupés dans une île, ont coupé le pont qui les relie à la rive gauche. Labienus se saisit de cinquante barques environ, les rassemble, les charge de soldats et s'empare de l'île. Il reprend ensuite sa route vers Lutèce par l'autre rive du fleuve. En l'état actuel des connaissances, le site décrit par César n'est plus reconnaissable. Une partie du toponyme *Metlosedum* apparaît dans une inscription du Haut-Empire utilisée en remploi

gauche à la découverte de céramiques et de monnaies gauloises autour de l'avenue Thiers, mobilier souvent déposé dans des niveaux archéologiques plus récents. Les doutes relatifs au contexte stratigraphique des objets découverts 14 avenue Thiers, datés vers 40-50 avant J.-C., concernent leur appartenance à un site de cette époque ou leur assimilation à des éléments résiduels contenus dans des niveaux de l'époque

## Des Gallo-romains aux Carolingiens (I<sup>er</sup>-X<sup>e</sup> siècle)

augustéenne. Dans la première hypothèse, les fosses à dépôts organisés, les restes de jeunes bovidés, les nombreux pots de type Besançon, amphores Dressel I et monnaies sénonaises découverts sur le site pourraient être mis en relation avec un lieu de consommation collective ou « site à pratiques ritualisées ».

Au Haut-Empire (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècle), Melun, agglomération située à un carrefour de voies terrestres et fluviales aux portes d'une vaste plaine agricole, est placée sous la protection du dieu des voyageurs, des artisans, des commerçants et plus généralement de la richesse. Le culte de Mercure y est en effet très bien représenté : l'inscription précitée atteste la construction ou la réfection d'un temple dédié à Mercure et de ses annexes, deux autres associent le culte de cette divinité à celui des empereurs, notamment Néron<sup>3</sup>. Plusieurs statues du dieu<sup>4</sup>, dont l'une porte une dédicace<sup>5</sup>, ont été découvertes en remploi dans le rempart du Bas-Empire, une autre dans le remblai d'un puits dans la plaine de la Varenne<sup>6</sup>. À l'époque romaine, la cité des Sénonais appartient à la province de Gaule lyonnaise. On peut supposer que Melun et son territoire aient constitué l'une des entités territoriales dotées d'un statut particulier de la *civitas*, avec la production, peu de temps avant la conquête, de

monnaies gauloises<sup>7</sup>. Le culte impérial et l'invocation aux lares de l'empereur dans les inscriptions témoigneraient d'un rôle particulier dans les domaines politique, administratif et religieux à cette époque.

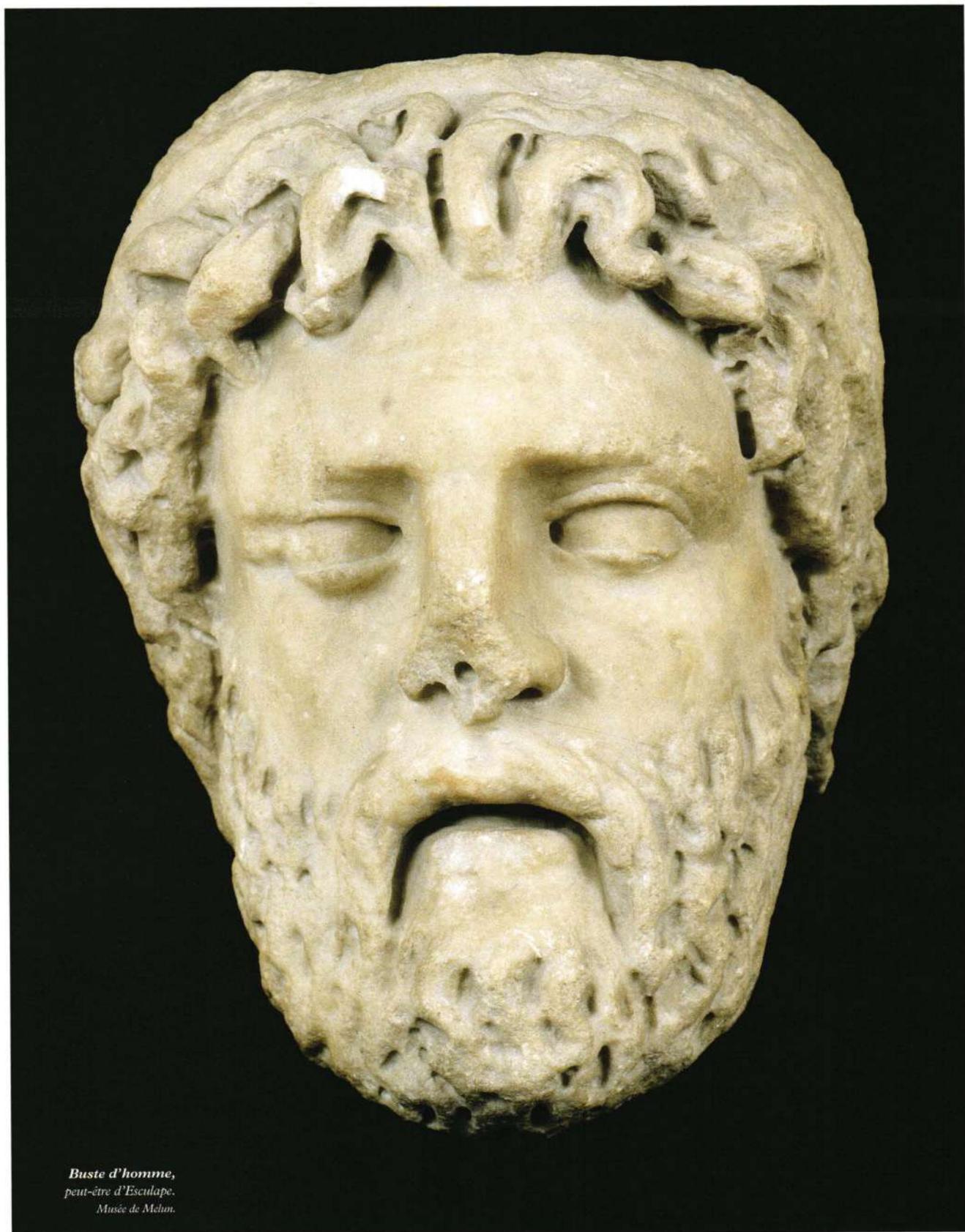
Au Bas-Empire (fin du III<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle), les réorganisations de la province semblent conférer à Melun un rôle militaire. La route qui relie Sens à Paris par Melun est entretenue pendant tout le IV<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup> ; une enceinte est construite dans l'île Saint-Étienne.

*Vue panoramique du site archéologique du 19bis, rue de la Rochette. Au premier plan, les thermes privés.*



*Site des anciennes usines Vernin, quai du Maréchal-Joffre. Aménagement de niches dans le mur ouest de l'escalier d'accès à la cave. On distingue nettement une imbrex (tuile) et une cruche, incluses dans la maçonnerie.*

*Base de colonne en remploi dans l'assise du castrum sur le site de la médiathèque.*



*Buste d'homme,  
peut-être d'Esculape.  
Musée de Melun.*

### L'organisation de l'agglomération

L'agglomération antique est fortement liée au franchissement de la Seine par la grande route venant de Sens. Dans cette partie de la vallée, le site constitue l'un des rares emplacements où le passage d'une rive à l'autre, en évitant les falaises calcaires et les reliefs trop prononcés, soit possible. Il est probable que durant l'Antiquité le franchissement du fleuve ait mis à profit les hauts-fonds et les îles. Les dragages effectués depuis le XIX<sup>e</sup> siècle dans le bras sud du fleuve ont mis au jour plusieurs objets antiques et nombre de monnaies. L'on ne sait cependant si le franchissement du bras nord se faisait dans les mêmes conditions. Si les îles ont sans doute joué un rôle important dans le franchissement du fleuve, il est assuré que le noyau originel de l'agglomération gallo-romaine de Melun se trouvait sur la rive gauche de la Seine et rien ne permet, à ce jour, de supposer que la rive droite ait été urbanisée durant l'Antiquité. Les vestiges d'habitat les plus anciens trouvés dans l'île Saint-Étienne sont postérieurs à la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Sur la rive gauche, en revanche, diverses opérations de fouilles ont montré que le tissu urbain se mettait en place dès le début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. pour rapidement occuper une superficie importante.

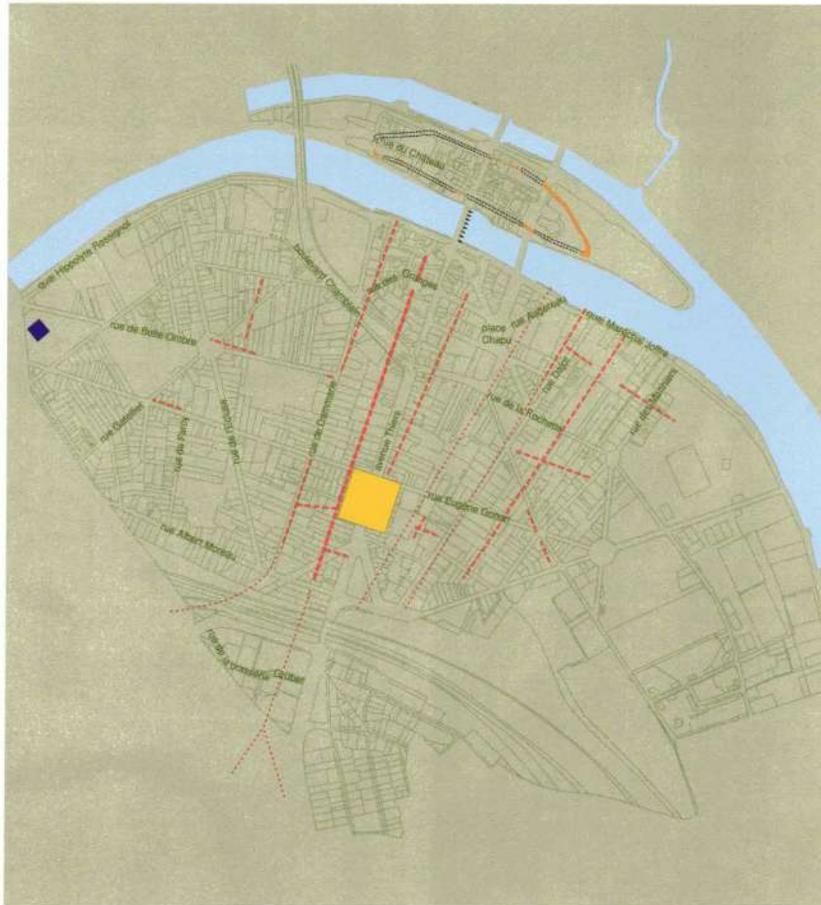
L'occupation de Melun à la fin de l'Antiquité paraît par contre limitée pour l'essentiel à l'île Saint-Étienne. À l'exception de quelques monnaies et céramiques isolées, les témoignages d'une occupation du IV<sup>e</sup> siècle sont inexistants dans l'emprise de la ville sur la rive gauche. Les niveaux de destruction, d'abandon ou de remblaiement scellant l'occupation antique mis au jour appartiennent à un horizon chronologique bien individualisé, qui couvre la fin du III<sup>e</sup> siècle et le début du IV<sup>e</sup> siècle. La récurrence des contextes stratigraphiques de cette époque, leur homogénéité chronologique et l'absence de traces de destructions violentes évoquent une déconstruction systématique de l'agglomération à partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle. Les données manquent toutefois pour mesurer l'ampleur du phénomène et ne permettent pas de suivre l'évolution des quartiers situés au débouché du pont, le long des axes majeurs de l'ancienne ville. Une occupation limitée dans l'espace est une éventualité.

Les seules tombes du IV<sup>e</sup> siècle localisées sur la rive gauche, connues par quelques vases ayant échappé à la dispersion du mobilier funéraire, proviennent du sud de l'agglomération. Étant donné la distance qui les sépare de la Seine, elles pourraient tout aussi bien être liées à un habitat

rural périphérique. L'absence d'autres sépultures de cette époque paraît peu compatible avec le maintien d'une occupation significative sur cette rive.

Sur la rive droite et à proximité du fleuve, la petite nécropole située entre le boulevard Gambetta et la rue Eugène-Briais, probablement implantée le long de la voie antique se dirigeant vers l'est, apparaît plus directement reliée à l'occupation tardive de l'île Saint-Étienne. Les vingt-neuf inhumations dégagées forment un ensemble homogène de

**Metlosedum.**  
Organisation de la ville antique. État de la recherche en 2005.



Trame viaire attestée au Haut-Empire  
tracé majeur ———  
tracé restitué - - - -  
tracé hypothétique ·····

Thermes ■  
Villa ■

Enceinte du Bas-Empire  
portion fouillée ———  
tracé restitué ·····

sépultures orientées nord-est/sud-ouest. Quatre d'entre elles, orientées avec la tête à l'est, possèdent un mobilier permettant de les dater du IV<sup>e</sup> siècle. Les autres, la plupart avec la tête à l'ouest, sont dépourvues de mobilier. Cette particularité pourrait indiquer une utilisation prolongée, dépassant le IV<sup>e</sup> siècle.

### La voirie

Dès l'origine de l'agglomération, l'habitat s'organise de part et d'autre de plusieurs axes nord-sud disposés en éventail. À l'est, trois axes ont une inclinaison à peu près commune d'environ 33° par rapport au nord géographique. Le premier est aménagé dès le début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., comme l'ont montré les fouilles réalisées dans l'emprise des anciennes usines Vernin<sup>9</sup>. Le petit nombre de vestiges découverts au-delà de cet axe pourrait indiquer qu'il constitue l'une des marges de l'agglomération. Le deuxième, situé à une centaine de mètres plus à l'ouest, a été reconnu aux 2, 10 et 26 rue Dajot. Le troisième, dont un tronçon de 25 m de long a été mis au jour au 17 rue Eugène-Gonon, est à peu près parallèle aux deux précédents. À l'ouest, deux axes présentent une orientation d'environ 18° l'un par rapport à l'autre. Le premier, reconnu aux 11 et 17 avenue Thiers, dessert l'agglomération dans sa partie médiane. Il se dirige vers le sud et semble aboutir à un îlot occupé par un important ensemble thermal. Le deuxième est situé à moins de 100 m à l'ouest et a été identifié au 1 rue des Granges, au 38 avenue Thiers et rue Albert-Moreau. Un troisième, incliné à environ 23°, a été mis en évidence rue de Dammarie. Un dernier axe est apparu aux 6 et 6 bis rue Gatelliet. Il pourrait constituer la limite occidentale de l'agglomération car au-delà les vestiges antiques se font plus rares. Au sud, l'emprise très importante du talus supportant la voie du chemin de fer et la présence de la gare rendent très délicate l'analyse de l'extension de l'agglomération. Toutefois, la découverte de plusieurs caves à l'emplacement de la cité judiciaire, à l'extrémité sud de l'agglomération, laisse penser que le bâti se poursuit le long de l'axe occidental, situé, dans cette partie de l'agglomération, dans le prolongement de la voie romaine venant du sud-est.

Plusieurs voies transversales ont été identifiées, notamment par des carrefours. Un premier, au 38 avenue Thiers, comporte une voie de 5,50 m de large partant vers le sud-ouest. Un deuxième, situé à l'angle des rues Dajot et de la Rochette, concerne une importante voirie, mise au jour dans la parcelle du 19 bis rue de la Rochette, où elle est bordée par un trottoir. Un autre a clairement été mis en évidence sur le site des anciennes usines Vernin et concerne une voirie, relativement étroite, parallèle à la Seine. Un dernier carrefour, fouillé au 1 rue des Granges, concerne une voie venant du sud-est, cependant plus tardive car réalisée après l'abandon de plusieurs bâtiments du Haut-Empire. Enfin, plusieurs autres tronçons de dimensions réduites

appartenant à des circulations d'orientation à peu près perpendiculaire à la voirie nord-sud ont été reconnus aux 2 et 50 rue Dajot, 5 boulevard Chamblain et sous la rue de Belle-Ombre.

Le mode de construction de tous ces axes est très variable. Certains ne sont que des chemins de terre à peine renforcés par un compactage de gros silex, rue Dajot et rue de la Rochette, alors que d'autres sont constitués d'un radier de grosses meulières mises de chant et recouvertes d'un revêtement de terre et de cailloux, régulièrement entretenu comme au 17 avenue Thiers. Le tronçon de voie découvert 17 rue Eugène-Gonon est le seul dont la surface de roulement soit renforcée par un pavage en calcaire soigné présentant des traces d'ornières.

L'hypothèse jadis émise d'une agglomération organisée en fonction d'un ensemble de voies régulièrement espacées et se recoupant perpendiculairement ne résiste pas à l'analyse objective des informations disponibles. Les axes de circulation aboutissant à la Seine ont un rôle prépondérant, comme le montre celui qui prolonge la voie romaine venant du sud-est. La raison pour laquelle le pont antique ne se trouverait pas dans sa continuité, mais exactement entre deux axes, est encore obscure. Par ailleurs, tout indique que le premier axe cité est en place dès l'origine de l'agglomération. Pourquoi son orientation est-elle alors différente de celle de l'axe qui prolonge la voie romaine ? On peut exclure l'hypothèse d'un autre point de passage du fleuve car la pointe orientale de l'île Saint-Étienne n'a pas d'existence ancienne et la rive droite de la Seine accuse une forte pente dans cette partie du méandre. La grande quantité d'amphores découvertes sur le site des anciennes usines Vernin peut s'expliquer par la présence d'installations liées au traitement de marchandises apportées par la Seine. Le développement précoce de ces dernières serait alors lié à des aménagements du fleuve de type débarcadère ou quai et le premier axe évoqué pourrait devoir son existence et son orientation à la nécessité de desservir un quartier économiquement important.

En tout cas, il est indéniable que l'agglomération s'est très rapidement développée sur une grande surface, comme le montre la répartition des témoignages archéologiques les plus précoces. Pour autant, il ne faudrait pas conclure à l'existence d'un bâti continu dans toute l'aire délimitée par les voies la plus à l'est et la plus à l'ouest. Plusieurs éléments, comme les structures liées à l'artisanat du métal ou de la céramique, laissent penser que de nombreux espaces situés à faible distance des voies n'étaient sans doute pas densément occupés.

### L'habitat

Les informations sur l'habitat sont assez disparates. Ce sont essentiellement des structures en creux comme les caves, les puits, les latrines, qui ont pu être observées et aucune habitation n'a encore pu être appréhendée de façon complète. L'extension des fouilles réalisées dans l'emprise des anciennes usines Vernin a toutefois permis d'identifier un type d'habitat, dont on ne sait encore s'il est représentatif. Ce quartier, qui se met en place dès l'époque augustéenne, est composé d'une dizaine de parcelles rectangulaires d'environ 25 m x 50 m disposées de part et d'autre d'une voie, l'axe le plus oriental, bordée de fossés. Chacune renferme un bâtiment construit en matériaux périssables sur solins et disposant d'une cave dont les murs sont en meulière ou en petits moellons de calcaire. La partie arrière de chaque parcelle est occupée par de petits bâtiments en bois et par un puits. Ces constructions accueillent toutes des activités liées à

Thiers comporte une pièce chauffée par hypocauste et la découverte, en divers lieux, de vestiges d'hypocaustes, de mosaïques et de statuaire, a été signalée. Sur l'île, des habitats en dur, associés à des fragments d'enduits peints, ont été repérés aux 5 et 25 rue du Château.

### Les villae situées à la périphérie de l'agglomération

La fouille réalisée dans la grande parcelle sise 48 quai Rossignol, à l'ouest de l'agglomération, a permis d'appréhender une villa. Il est possible que d'autres vestiges découverts en périphérie de la ville antique appartiennent aussi à ce type d'établissement. Il s'agit des découvertes réalisées rue des Mariniers, à l'est, et, sur la rive droite, au chemin de Corbeil, à la Fontaine-la-Reine<sup>10</sup>, aux 23-29 rue Saint-Liesne et dans le parc du château de Vaux-le-Pénil. Au sud de l'agglomération, le couvert forestier rend l'appréhension de l'occupation des sols

De gauche à droite  
10, rue de Dammarie.  
Fosse et lignement de trous de poteaux.

38, avenue Thiers.  
Escalier conduisant  
à l'une des caves.



l'artisanat ou au commerce. La répartition spatiale des structures en creux fouillées lors de la réalisation de la cité judiciaire pourrait révéler un habitat organisé de façon similaire. Par contre, les deux grands bâtiments de la même période partiellement fouillés au 38 avenue Thiers correspondent à des normes architecturales très différentes. Ils sont construits en dur, sur cave, l'un d'eux dispose d'une galerie qui borde les deux voies du carrefour et possède donc sans doute un étage. L'habitat découvert au 10 rue de Dammarie date aussi de l'époque augustéenne. Une boucherie est installée dans la cour de ce bâtiment réalisé en matériaux périssables et entièrement reconstruit en pierre dans le courant du II<sup>e</sup> siècle. Enfin, on sait que plusieurs constructions possèdent des installations de confort ou des éléments de décoration assez élaborés. Un petit balnéaire a été découvert au 19 bis rue de la Rochette, l'habitation du 17 avenue

beaucoup plus difficile. En revanche, on sait que tout le plateau qui s'étend au nord de *Metlosedum* était densément occupé. À l'emplacement de la ville nouvelle de Sénart, les terres étaient exploitées par un réseau d'établissements agricoles au maillage assez serré. Il s'agit le plus souvent d'habitats de taille modeste, distants les uns des autres de 300 à 500 m. Les exploitations de taille plus importante, comme les villae de « Saint-Clément » à Vert-Saint-Denis et du « Climat des Terres noires » à Saint-Germain-Laxis, sont plus rares.

### L'artisanat

Les activités artisanales sont nombreuses sur la rive gauche au Haut-Empire. Plusieurs fours de potiers ont été observés ou fouillés<sup>11</sup>. Deux types de productions sont identifiables. Un premier ensemble s'apparente à une vaisselle de présentation. Il caractérise l'officine du 30 rue Albert-

Deux vues du site du  
19 bis, rue de la Rochette.  
Trous de poteaux et fosses  
dépotoirs datées du milieu  
du I<sup>er</sup> s. à la fin du II<sup>e</sup> s.

Cave parallèle à la rue et  
munie d'un soupirail,  
construite au milieu du I<sup>er</sup> s.  
et abandonnée dans  
la seconde moitié du II<sup>e</sup> s.

17, avenue Thiers.  
Vestiges d'hypocauste.

Moreau (bouteilles et pots), qui a pourvu divers sites de la ville au cours du I<sup>er</sup> siècle, celle identifiée sur le site des anciennes usines Vernin (gobelets, calices et cruches), attribuée à la fin du I<sup>er</sup> siècle et enfin les ratés de cuisson du 67 rue de l'Écluse<sup>12</sup> (calices), site daté de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle. Une vaisselle d'utilisation plus courante est produite par le four dit « des Maréchaux<sup>13</sup> » (cruches), attribué à la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, et celui « du Manège<sup>14</sup> » (amphores, amphorettes), traditionnellement daté du III<sup>e</sup> siècle. Lors du creusement d'une sablière le long de la ligne de chemin de fer en 1895, les restes de trois fours de potiers ont également été observés<sup>15</sup>.

Les découvertes réalisées sur le site des anciennes usines Vernin (feuille et fragments d'objets en plomb, coulure d'étain associée à un fragment de paroi de four, monnaies gauloises encore soudées) témoignent d'une activité métallurgique spécialisée à la fin de la période gauloise. La

Des fosses dépotoirs de bouchers du I<sup>er</sup> siècle ont également été mises au jour aux 7 avenue Thiers et 10 rue de Dammarie. L'atelier de tabletterie fouillé 2 rue de Dammarie<sup>17</sup> semble pouvoir être attribué au II<sup>e</sup> siècle. Des vestiges de cette activité ont également été repérés quai Hippolyte-Rossignol, ainsi qu'au 19 bis rue de la Rochette (débitage sur os d'équidé). L'artisanat du textile est illustré par les nombreuses découvertes de pesons réalisées dans la ville antique<sup>18</sup>. Des fusaïoles ont également été recueillies sur les sites du 1 rue des Granges et des anciennes usines Vernin, ainsi qu'une aiguille à chas en os au 67 rue de l'Écluse et des tablettes triangulaires en os au 14 avenue Thiers. Les cuves pierrées ou maçonnées observées au 49-51 avenue Thiers sont peut-être associées à la présence de tanneurs ou de teinturiers.

Au Bas-Empire, une forge attribuée au V<sup>e</sup> siècle a été mise au jour dans l'île, au sud de la collégiale Notre-Dame.



métallurgie du fer est attestée sur les sites des 7, 11, 13 et 17 avenue Thiers, où un quartier spécialisé dans cet artisanat semble se dessiner au I<sup>er</sup> siècle. Celle du bronze est identifiée au 14 avenue Thiers (recyclage d'objets pour la fonte au début de l'époque augustéenne) et au 8 bis avenue Thiers (four et creusets datés du III<sup>e</sup> siècle). Gabriel Leroy rapporte la découverte en 1854, en contexte d'habitat soigné implanté le long d'une voie dans la plaine de la Varenne, de moules monétaires ayant servi à la fabrication de fausses monnaies aux effigies de Gordien III et Philippe II<sup>16</sup>. Des frites d'émaillage ont été recueillies aux 14 et 49-51 avenue Thiers et au 17 rue Eugène-Gonon.

Le site du 14 avenue Thiers témoigne par ailleurs d'une importante activité de boucherie bovine (plusieurs couteaux, nombreuses marques de découpes observées sur des mandibules et scapulaires et fosses liées au séchage et au fumage).

## Les monuments et équipements publics

### Le temple de Mercure

Une des inscriptions découvertes en remploi dans le *castrum* en 1864 mentionne un « temple avec ses bâtiments annexes » ou « un espace sacré avec ses bâtiments », selon les interprétations<sup>19</sup>. Ce temple a traditionnellement été localisé dans la partie orientale de l'île en raison du lieu de découverte de l'inscription et de nombreux autres blocs d'architecture dans la section orientale du *castrum*. On a aussi supposé que ce lieu de culte avait été remplacé par une église primitive située à l'emplacement de l'actuelle collégiale Notre-Dame. Aucun de ces arguments ne repose sur des faits archéologiques établis. La configuration de l'île durant le Haut-Empire et la découverte de blocs pouvant appartenir au temple dans les fondations du mur méridional du *castrum* pourraient tout aussi bien inciter à le localiser sur la rive gauche.

### L'ensemble thermal

Plusieurs pièces chauffées, des pilettes, bobines d'hypocaustes, éléments de *suspensura*, conduites, ainsi qu'une canalisation voûtée ont été découverts, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>, dans un secteur situé dans la partie sud de l'avenue Thiers. On peut avancer l'hypothèse que tous ces éléments appartiennent à un ensemble thermal important, d'environ 80 m de côté. L'eau qui alimente ces bâtiments pourrait venir du plateau de Bière<sup>21</sup>.

### L'édifice de spectacle ?

Sur plusieurs plans du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup> on distingue clairement, dans les environs de l'actuel carrefour des rues Albert-Moreau et de Farcy, une forme circulaire à laquelle se rapporte le toponyme de *La Fosse aux Anglais*. Cette anomalie topographique a été presque totalement recouverte par le talus de la voie ferrée construite en 1847. Les relevés réalisés en 1873<sup>23</sup> révèlent la présence d'une butte de terre et de fortes maçonneries, précisément décrites par Eugène Grézy dès 1847<sup>24</sup> et interprétées par Gabriel Leroy en 1887<sup>25</sup>. Ces éléments ont été associés aux vestiges d'un édifice de spectacle, caractérisé par une *cavea* constituée de terre contenue à l'intérieur de murs circulaires et rayonnants, indices qui rendent l'hypothèse contestable.

### Le castrum

Des découvertes liées à l'existence d'un *castrum* sur l'île Saint-Étienne sont rapportées depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. Le tracé en est aujourd'hui relativement bien fixé, à l'exception de son flanc nord-ouest. La fouille réalisée en 2001 à l'emplacement de la médiathèque a concerné sa portion occidentale. En l'état des connaissances, le *castrum* s'étendait sur une longueur de 520 m pour une largeur n'excédant pas 95 m. Sa forme affecte celle d'un fuseau étroit et allongé, visiblement imposée par le cours du fleuve et les contours de l'île ou des îlots sur lesquels il a été construit. À son extrémité orientale<sup>27</sup>, vers l'amont, le rempart se termine par un éperon pointu renforcé par un massif de maçonnerie de 6 m d'épaisseur probablement destiné à s'opposer à la force du courant, les eaux du fleuve battant sans doute directement les pieds de la muraille. À son extrémité occidentale, en revanche, l'enceinte présente un front rectiligne mais étroit. Son périmètre est d'un peu plus de 1 km et délimite un espace de moins de 4 ha, ce qui est fort peu comparé aux 9 ha du *castrum* de l'île de la Cité à Paris ou aux 6 ha de celui d'Auxerre, et est sans commune mesure avec

les 36 ha de Sens. Comme à Paris, le *castrum* de Melun occupe une position sur une île au milieu du fleuve. Les raisons de ce choix inhabituel sont peut-être moins liées au passage de la voie ou à la volonté de barrer le fleuve par un obstacle majeur qu'à l'absence sur la rive gauche de constructions suffisamment importantes sur lesquelles il aurait pu s'appuyer à cette époque.

Au nord, les fondations sont de bonne qualité et comportent une ou deux assises de gros blocs calcaires assez bien équarris, liés à l'argile. Fûts de colonnes, chapiteaux, éléments de corniches et d'entablements, blocs sculptés, fragments de statues, d'inscriptions et de monuments funéraires empruntés à des constructions antérieures et comportant pour certains des trous de scellement ou de manipulation, avaient déjà été découverts en nombre dans les fondations de l'enceinte sur la placé Notre-Dame en 1864. Sous l'actuelle médiathèque, ces blocs étaient disposés sur deux assises et constituaient une plate-forme d'une largeur moyenne de 3 m, reposant sur un faible radier de pierres non équarrées. Le nombre et la diversité des blocs d'architecture, manifestement de même provenance géologique (calcaire lutétien de la vallée de l'Oise<sup>28</sup>) suggèrent une appartenance à un même ensemble monumental, vraisemblablement public, étant donné la qualité du décor sculpté.

L'élévation n'est conservée qu'en de rares endroits, là où les reprises médiévales n'ont pas fait disparaître le parement extérieur de la muraille antique. Près de la médiathèque, il comprend encore une vingtaine d'assises composées de moellons équarris, sans rangées de briques, atteignant une hauteur de 2,80 m environ. Son parement intérieur présente une alternance plus classique de moellons et de briques de chaînage. L'épaisseur du mur est de 2,80 m à la base et diminue régulièrement jusqu'à 2 m environ, ce qui correspond aux observations faites sur la face sud de l'enceinte depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. En revanche, sur la face nord, la muraille semble plus étroite et ne pas dépasser 1,50 m environ. Aucune tour n'a été observée.

L'existence d'un bâti de l'Antiquité tardive à l'intérieur du *castrum* est attestée par quelques opérations archéologiques, en particulier aux abords et à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Sauveur. À l'emplacement de la médiathèque, des foyers et des sols en argile damée situés contre la face intérieure de la muraille suggèrent la présence de bâtiments élevés contre le rempart. Rien pourtant ne prouve leur contemporanéité avec les constructions plus importantes observées ailleurs dans l'île.

La datation du *castrum* n'est pas établie avec certitude. Les découvertes du XIX<sup>e</sup> siècle près de la collégiale Notre-Dame ont révélé une monnaie de Constantin « à la naissance des fondations du mur<sup>29</sup> ». Une section de celles-ci recouvrait un puits dont le mobilier a livré de la céramique sigillée d'Argonne et une monnaie à l'effigie de Constance II<sup>30</sup>. Ces éléments fournissent un *terminus post quem* vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle pour l'édification de l'enceinte mais sa date pourrait bien être plus tardive encore. Les niveaux d'occupation aménagés à la base du rempart, apparus à l'emplacement de la médiathèque, ne sont pas antérieurs à la fin du IV<sup>e</sup> siècle et plus vraisemblablement à la première moitié du V<sup>e</sup> siècle. L'absence d'indices probants dans la maçonnerie du rempart et dans les niveaux antérieurs à son édification empêche toutefois de conclure. La stratigraphie permet de suivre une occupation couvrant les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, correspondant aux mentions du *castrum* de Melun chez Grégoire de Tours, en 582 ou 583<sup>31</sup>.

### Du Bas-Empire au Moyen Âge

Les informations sur l'époque charnière entre le Bas-Empire et le haut Moyen Âge nous sont surtout livrées par les fouilles menées dans l'île Saint-Étienne, dans laquelle un épais niveau de « terres noires », remblais livrant du mobilier des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, apparaît de façon récurrente à l'intérieur de l'enceinte du *castrum*. L'église Saint-Sauveur est construite à proximité du *castrum* dès la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement d'un bâtiment édifié peu avant, qui reprend en partie les fondations d'une construction antique<sup>32</sup>. Grégoire de Tours utilise les termes de *castrum*, *pagus* et *villa*<sup>33</sup> lorsqu'il cite Melun, ce qui ne facilite pas la compréhension du statut de la ville au début du haut Moyen Âge, période pour l'instant principalement illustrée par le *castrum*, les établissements religieux et les sites funéraires. La création d'un évêché, projetée vers 535 ou 538<sup>34</sup>, semble avoir avorté, aucun groupe épiscopal n'étant archéologiquement attesté. Sous le règne de Charles le Chauve en 858, l'archevêque de Sens emprunte une partie des pierres de la muraille du *castrum*<sup>35</sup>. Les églises Notre-Dame et Saint-Étienne, également situées dans l'île, sont citées dans une charte de 826, dans laquelle Louis le Débonnaire les prend sous sa protection. Les prospections subaquatiques opérées à la pointe aval de l'île ont permis d'observer les aménagements d'une berge réalisés au X<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>.

L'occupation s'étend sur la rive droite au Moyen Âge. Les fouilles menées sur le site de l'hôtel du département, au nord-ouest de la ville, abondent pour une construction de l'abbaye de Saint-Père, ravagée lors des raids normands et relevée en 991, dès le IX<sup>e</sup> siècle. Les interventions



**Cruche flammulée  
du X<sup>e</sup> siècle,**  
retrouvée lors des fouilles du  
prieuré Saint-Sauveur.  
Musée de Melun.

archéologiques témoignent également d'une implantation dans ce secteur dès le VIII<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. La nécropole du boulevard Gambetta ne semble plus utilisée mais la fouille de la nécropole dite Saint-Liesne au nord-est de la ville, associée à un édifice religieux incendié lors des invasions normandes de 861 et 866<sup>38</sup>, a livré une soixantaine de sépultures datées des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles. La découverte de sépultures en sarcophages rue Saint-Jacques en 1778 et 1826<sup>39</sup> et d'un sarcophage mérovingien rue Lucien-Gaulard au nord de la ville en 1989 laisse supposer l'existence d'autres nécropoles sur la rive droite à cette époque.

Sur la rive gauche, la nécropole sud, dont la fouille a restitué plus de 270 inhumations livrant un mobilier abondant sur le site de l'ancienne brasserie Grüber, est datée des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles.



# Des premiers Capétiens à la guerre de Cent Ans (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

***Étienne Chevalier  
présenté à la Vierge  
par saint Étienne.***

*Détail du Diptyque de Melun  
de Jean Fouquet (milieu du  
XV<sup>e</sup> siècle).*

*Natif de Melun, Étienne  
Chevalier fut l'un des grands  
serviteurs de l'État sous  
Charles VII et Louis XI.  
Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le  
tableau figurait au-dessus de  
la dalle funéraire du  
commanditaire, dans la  
collégiale Notre-Dame.  
Berlin, Staatliche Museen.*



## La ville médiévale

Le Moyen Âge constitue, sur le plan politique, une sorte d'apogée pour Melun : la ville joue alors un rôle significatif au sein du domaine royal, tout particulièrement pendant la période cruciale des premiers Capétiens, de 987 jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Par la suite, Melun continue à accueillir régulièrement le roi et sa cour jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, et sa possession occasionne d'importants déploiements de troupes pendant la guerre de Cent Ans, car c'est un des verrous de l'approvisionnement du vaste marché parisien.

On ne s'étonnera donc pas que les historiens melunais aient volontiers mis l'accent sur le passé médiéval glorieux de leur cité, source de la devise de la ville, *Fida muris usque ad mures* (« Fidèle à ses murs jusqu'à manger des rats ») – qui rappelle la fidélité de Melun au roi pendant les troubles du XV<sup>e</sup> siècle. L'œuvre de Gabriel Leroy, *Histoire de Melun depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1887), demeure une référence fondamentale pour qui veut appréhender la ville médiévale. Mais cet ouvrage incontournable, auquel s'ajoutent les multiples articles de l'infatigable érudit melunais, a toutefois plus d'un siècle d'existence : depuis sont parues de nombreuses publications scientifiques, notamment des éditions d'archives issues de la chancellerie royale<sup>40</sup>, dont l'exploitation permet d'affiner notre perception de la ville à l'époque médiévale<sup>41</sup>.

Demeurée à l'écart des grandes études urbaines des années 1970 (Privat ne l'inclut pas

dans sa série sur l'histoire des villes), Melun bénéficie en revanche de travaux récents, et pour certains encore en cours, sur son passé médiéval. Le colloque organisé en 1998 sur « Melun au Moyen Âge » reflète la vitalité de la recherche actuelle ; on retrouvera dans le présent volume certains de ses auteurs. Parmi les études significatives actuellement menées figure notamment la fouille du prieuré Saint-Sauveur par Fabrice Henrion (Centre d'études médiévales d'Auxerre), qui révèle l'ancienneté d'un édifice beaucoup plus important qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. D'autre part, notre connaissance de Melun au Moyen Âge promet d'être renouvelée par les recherches approfondies que mène depuis environ cinq ans Claire Mabire La Caille (université de Paris I), qui a engagé le dépouillement exhaustif des archives, y compris celles de l'époque moderne, pouvant éclairer le développement urbain par le biais de la méthode régressive<sup>42</sup>.

Pour autant, peut-on aujourd'hui trouver des marques fortes de l'époque médiévale ? Le visiteur de passage, si averti soit-il, ne voit plus ni château ni enceinte, à peine une maison et deux ou trois églises, qui puissent l'évoquer. L'enquête de terrain menée de 2002 à 2004 a permis d'ajouter, à ces quelques monuments encore debout, de nombreux vestiges enfouis : ce corpus de caves contribue à alimenter la connaissance de la ville médiévale, dont elle perpétue l'empreinte en creux.

### **Prise du château de Melun par les troupes de Robert le Pieux.**

Enluminure de Jean Fouquet pour les Grandes Chroniques de France, vers 1460, détail. BnF, département des Manuscrits, ms. français 6465, folio 166 v<sup>o</sup>.

D'autre part, le Moyen Âge constitue une période décisive dans le développement de l'agglomération, qui connaît alors un basculement topographique : la rive sud, sur laquelle s'était implantée l'occupation gallo-romaine, est supplantée par la rive nord où se crée le « bourg Saint-Aspais », qui devient peu à peu la paroisse la plus active de la ville.

Melun faisant partie des plus anciennes possessions capétiennes, on est bien sûr tenté d'attribuer ce processus à l'action du pouvoir royal, par analogie avec l'exemple parisien où le même renversement entre les deux rives est fortement encouragé par la création du marché des Champeaux par Louis VI<sup>43</sup>. De par sa topographie étonnamment similaire à celle de Paris, Melun apparaît souvent, dans l'historiographie, comme une image en réduction de la capitale. L'étude attentive des textes confirme qu'à l'époque romane, c'est un site important du domaine royal. On s'attachera donc tout d'abord à l'étude de la ville au temps des premiers Capétiens, avant d'envisager son évolution au XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque Philippe Auguste intervient directement sur sa configuration. Puis nous évoquerons succinctement les temps difficiles de la guerre de Cent Ans, avec le terrible siège de 1420. Enfin, une dernière partie sera consacrée à la demeure médiévale et aux caves recensées au cours de notre enquête sur le terrain.

## Melun sous les premiers Capétiens (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)

### Une ville clé du domaine royal

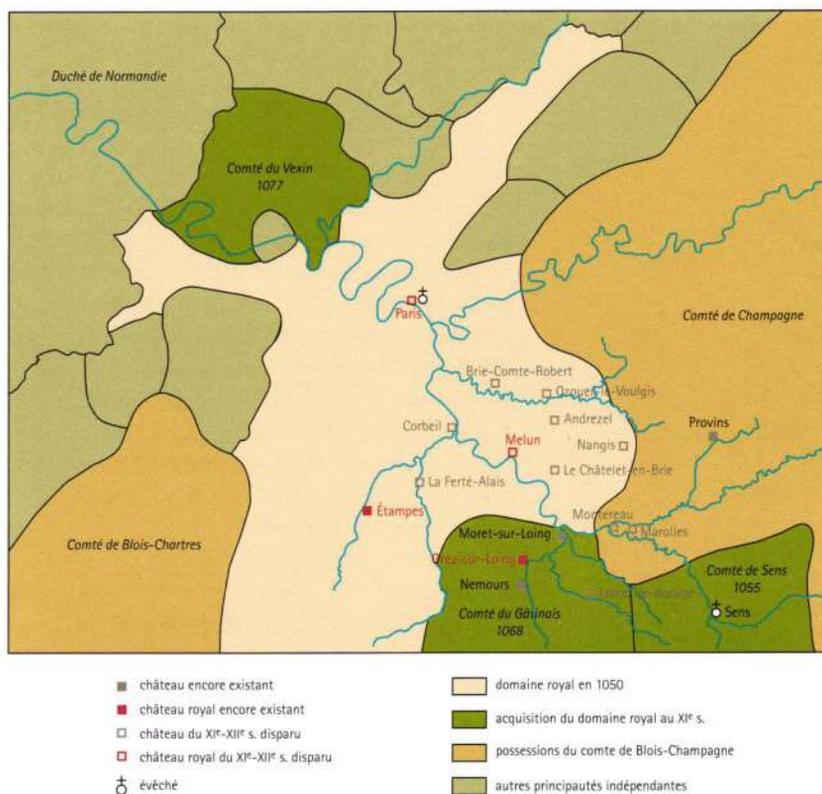
Au X<sup>e</sup> siècle, le comté de Melun fait partie du vaste duché contrôlé par Hugues le Grand, le plus puissant des princes du royaume, puis par son successeur Hugues Capet, élu roi par ses pairs en 987. Un signe de cette tutelle est la protection exercée par Hugues et son fils Robert le Pieux sur deux églises de la ville, Saint-Père et Saint-Étienne, dont ils encouragent la restauration en 991<sup>44</sup>. Mais l'accession du Capétien au trône ne peut cacher l'érosion de son domaine dans le processus d'émiettement des pouvoirs qui caractérise la mise en place de l'âge féodal. Hugues Capet doit faire face à l'autonomie grandissante des vicomtes du domaine robertien, qui usurpent le titre comtal et se taillent une principauté dans l'ancien duché.

Pour défendre son domaine, le Capétien est paradoxalement contraint de l'aliéner : il donne ainsi Melun et son comté à Bouchard de Vendôme, qu'il fait également comte de Paris et de Corbeil.

Bouchard est donc à la tête de deux systèmes castraux majeurs, l'un dans le Vendômois dont il est originaire, l'autre dans la vallée de la Seine<sup>45</sup>. Il délègue à son tour la garde de ces forteresses à des chevaliers implantés localement et placés sous l'autorité d'un châtelain : à Melun, ce rôle échoit à un certain Gauthier. Mais Gauthier livre la ville au comte Eudes de Blois<sup>46</sup>, le principal adversaire du Capétien. Robert le Pieux, avec le soutien du comte d'Anjou Foulques Nerra et du duc de Normandie Richard I<sup>er</sup>, parvient cependant à reprendre la place<sup>47</sup>. Le comté revient alors à Bouchard puis à son fils, Renaud de Vendôme, évêque de Paris, et chancelier royal.

À la mort de ce dernier (1016), le roi ne nomme pas de nouveau comte : Melun est dès lors tenu

*Melun dans le domaine royal aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, d'après A. Châtelain, Châteaux forts et féodalité en Île-de-France du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, Nonette, 1983, p. 40-41.*

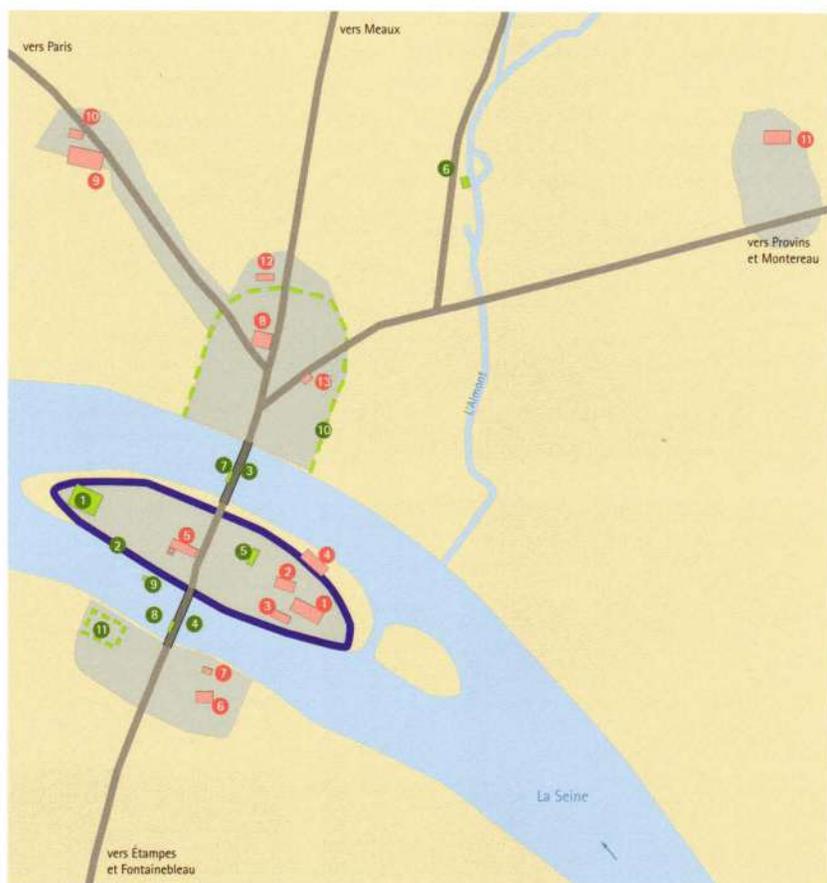


directement dans la main du roi, ou parfois, attribué en douaire à la reine<sup>48</sup>. La garde de la ville est désormais assurée par des vicomtes, charge mise en place au X<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. Sur le plan administratif, l'agglomération devient dès le XI<sup>e</sup> siècle le chef-lieu d'une prévôté et châtellenie<sup>50</sup> dont le ressort comprend une quarantaine de nos actuelles communes<sup>51</sup>.

Melun constitue une place stratégique essentielle pour le roi, car elle assure le contrôle du trafic routier et fluvial en amont de Paris<sup>52</sup>. Au XI<sup>e</sup> siècle,

son importance se trouve renforcée par la conjoncture politique : en 1019, Eudes II s'empare du comté de Champagne, et le domaine royal se trouve ainsi pris en étau par les possessions de la maison de Blois. Melun fait figure de dernier château royal avant les forteresses champenoises. L'annexion au domaine royal des comtés de Sens (1055) et du Gâtinais (1068) renforce la puissance du Capétien mais aussi l'importance de la Seine, dont Melun forme un point de contrôle privilégié, servant aussi de point d'appui dans la lutte contre les sires qui menacent le sud du domaine capétien : Louis VI y réunit son conseil avant de lancer l'offensive contre Hugues du Puiset (1111)<sup>53</sup>, dont l'heureuse issue est une étape importante de l'affirmation du pouvoir royal contre les remuants seigneurs d'Île-de-France.

**Melun à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.**  
Hypothèse de restitution.



#### Édifices religieux

- 1 Collégiale Notre-Dame
- 2 Église paroissiale Saint-Étienne
- 3 Hôtel-Dieu Saint-Nicolas
- 4 Église Saint-Laurent (?)
- 5 Prieuré Saint-Sauveur
- 6 Église paroissiale Saint-Ambroise
- 7 Chapelle Saint-Michel
- 8 Église paroissiale Saint-Aspais
- 9 Abbaye Saint-Père
- 10 Église paroissiale Saint-Barthélemy
- 11 Église paroissiale Saint-Liesne
- 12 Hôtel-Dieu Saint-Jacques
- 13 Synagogue

#### Édifices civils

- 1 Château royal
- 2 Encinte de l'île (*castrum*)
- 3 Pont Saint-Aspais (attesté début XIII<sup>e</sup> s.)
- 4 Pont Saint-Ambroise (attesté début XIII<sup>e</sup> s.)
- 5 Maison d'Andrezel puis hôtel de Barbeau (1183)
- 6 Moulin royal de Poignet
- 7 Moulins de Saint-Père (attestés en 1210)
- 8 Moulin de l'Oiselet (attesté début XIII<sup>e</sup> s.)
- 9 Moulin Saint-Sauveur
- 10 Encinte présumée du bourg Saint-Aspais
- 11 Clos Saint-Ambroise

■ Zones habitées

Ce rôle stratégique permet de mieux comprendre la fréquence des séjours des premiers Capétiens ; deux d'entre eux, Robert le Pieux (1031) et Philippe I<sup>er</sup> (1108)<sup>54</sup>, s'y éteignent, de même que la reine Constance, troisième épouse du roi Robert (1032). La marque royale se traduit dès le XI<sup>e</sup> siècle par deux monuments, implantés aux extrémités de l'île Saint-Étienne : le château, reconstruit par Philippe I<sup>er</sup>, et l'église Notre-Dame, où Robert le Pieux fonde une collégiale<sup>55</sup>. Un autre signe tangible de la présence du souverain est fourni par les diplômes émis au XI<sup>e</sup> siècle : Melun constitue en effet l'un des principaux lieux d'expédition d'actes royaux avec Étampes, Orléans et Compiègne<sup>56</sup>. C'est en outre la seule ville du domaine royal, avec Paris, à battre monnaie sous Robert le Pieux<sup>57</sup>. Enfin Abélard, lorsqu'il y ouvre une école au tout début du XII<sup>e</sup> siècle, qualifie la ville de « *sedes regia* »<sup>58</sup>. Du temps des premiers Capétiens, Melun mérite donc bien le surnom de « ville royale » que lui a donné son historien Fernand Bridoux<sup>59</sup>.

Dans quelle mesure cette présence royale a-t-elle influé sur le développement urbain ? On sait qu'à Étampes, dont le rôle politique est assez comparable à celui de Melun, la croissance de la ville est profondément remodelée par le séjour des premiers Capétiens : le noyau primitif de l'agglomération est dédoublé par un nouveau centre, qui se construit autour du « donjon » royal et finit par éclipser Étampes-les-Vieilles ; la réunion de l'ancienne et de la nouvelle ville est à son tour liée à l'action du roi Louis VI, fondateur du marché Saint-Gilles en 1123. La présence royale à Étampes s'est donc fortement manifestée dans le tissu urbain<sup>60</sup>. À Melun, la situation est un peu différente, notamment en raison des contraintes naturelles très fortes du site.

#### L'île Saint-Étienne, cœur de la ville romane

De par son assiette géographique, la ville médiévale est divisée en trois zones dont le rôle et le développement sont bien distincts. La première est circonscrite par le fleuve : il s'agit de l'île Saint-Étienne, alors moins étendue qu'aujourd'hui<sup>61</sup>, et flanquée d'îlots qui lui seront plus tard agrégés. La toponymie suggère en effet que cette île aujourd'hui unique est issue de la réunion d'un chapelet d'îlots<sup>62</sup>. Autour d'un affleurement plus important, où l'on construit le *castrum*, se trouvaient certainement des îles plus petites, déjà agrégées à l'élément principal au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais désignées dans les textes anciens par des noms significatifs : l'« île Saint-

Nicolas » ou « île Notre-Dame » à l'est, l'« île du château » à l'ouest, l'« île de la vicomté » au nord<sup>63</sup>.

C'est là que se situe indéniablement le cœur de la ville au début du XI<sup>e</sup> siècle. Point d'appui pour traverser la Seine dès l'époque celte, lieu de refuge depuis la construction d'une enceinte vers le V<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup>, l'île Saint-Étienne concentre un grand nombre de monuments majeurs et joue un rôle prééminent sur le plan politique et religieux.

C'est alors la seule zone fortifiée, à l'extrémité occidentale de laquelle se dresse le château royal, dont nous avons souligné l'importance pour les premiers Capétiens<sup>65</sup>. L'île accueille probablement aussi la résidence du vicomte, même si celle-ci n'est formellement attestée qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>. D'autres seigneurs y ont également leur maison, comme Aubert d'Andrezel, qui la donne en 1183 à l'abbaye de Barbeau pour qu'elle en fasse son « refuge »<sup>67</sup> – signe, peut-être, d'une désaffection des chevaliers pour la ville, souvent relevée au XII<sup>e</sup> siècle.

D'autre part, l'île Saint-Étienne abrite trois des cinq édifices religieux avérés à la fin du X<sup>e</sup> siècle : Saint-Étienne, Notre-Dame<sup>68</sup> et Saint-Sauveur<sup>69</sup>. La première a disparu à la Révolution<sup>70</sup>, mais les deux autres, qui ont conservé au moins en partie leur élévation du XI<sup>e</sup> siècle, constituent aujourd'hui les plus anciens monuments de la ville. Elles disposent d'un certain nombre de possessions à Melun même et dans ses environs (à Perthes et Aubigny pour Notre-Dame, par exemple). De Saint-Sauveur dépend notamment un moulin sur la Seine, dont l'existence est attestée depuis le XII<sup>e</sup> siècle<sup>71</sup>.

Au XII<sup>e</sup> siècle (1161), une autre église dédiée à saint Laurent est signalée « sur le côté de Saint-Étienne »<sup>72</sup>. Roulliard, l'historien de Melun au XVIII<sup>e</sup> siècle, la présente comme la plus ancienne église de la ville ; mais aucune source fiable ne vient corroborer son opinion<sup>73</sup>. Il semblerait que sa titulature ait été transférée très tôt à l'une des chapelles de Notre-Dame<sup>74</sup>. Un édifice énigmatique est clairement représenté sur plusieurs documents graphiques de l'époque moderne<sup>75</sup>, qui montrent une église déjà ruinée, en bordure de l'enceinte. Il pourrait s'agir soit de Saint-Laurent, soit de la chapelle vicomtale, citée pour la première fois en 1216<sup>76</sup>. Quoiqu'il en soit, à partir du XII<sup>e</sup> siècle au moins, la partie orientale de l'île constitue un véritable pôle religieux, avec la présence, autour de la collégiale Notre-Dame, de trois autres édifices : l'église paroissiale Saint-Étienne à l'ouest, l'église Saint-Laurent (?) au

nord, et l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas au sud. La création de ce dernier établissement est également mal documentée, mais sa restauration par saint Louis au XIII<sup>e</sup> siècle sous-entend une fondation plus ancienne<sup>77</sup>. Cette concentration d'édifices religieux sur la pointe orientale de l'île a souvent été comparée à la topographie parisienne, notamment par Jean Hubert<sup>78</sup>. Yves Gallet, soulignant l'identité de leurs vocables avec ceux des groupes épiscopaux de Sens et de Paris, suggère d'y reconnaître la trace fossilisée d'un éphémère groupe épiscopal mérovingien<sup>79</sup>.

Quelle que soit l'origine de cette configuration, on ne peut que reconnaître les similitudes – à plus petite échelle, bien sûr – entre l'organisation de la Cité, à Paris, et l'occupation de l'île Saint-Étienne de Melun : la partie occidentale de l'île est dévolue au pouvoir politique, tandis que la partie orientale est marquée par la présence ecclésiastique. Le roi étant premier chanoine de la collégiale Notre-Dame, il ne s'agit pas de deux pôles concurrents mais plutôt des deux facettes d'un même pouvoir : Notre-Dame, édifée par Robert le

**La rive nord de l'île Saint-Étienne.**

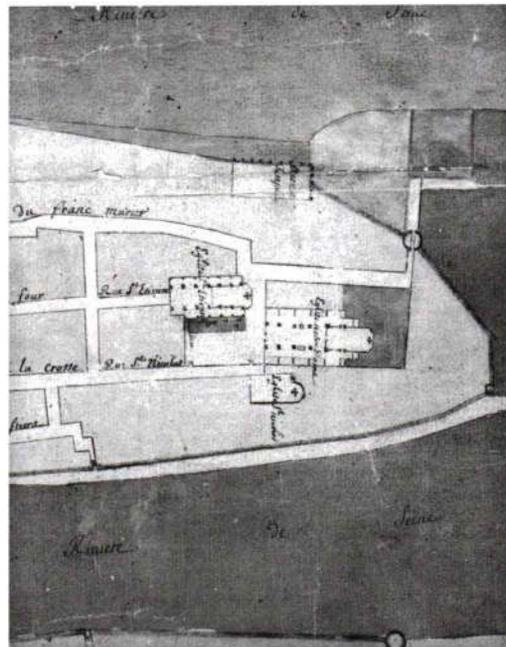
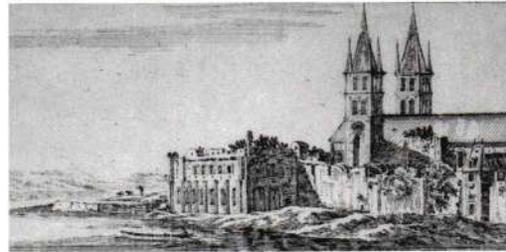
Gravure d'Israël Silvestre, XVII<sup>e</sup> siècle. À gauche des deux tours de la collégiale Notre-Dame apparaissent les vestiges d'un vaste bâtiment ruiné, en bordure du bras nord de la Seine. Cette construction, que l'on distingue aussi sur la vue de Chastillon (ill. p. 71), est un édifice encore énigmatique. Il peut s'agir de l'ancienne église Saint-Laurent, ou de la chapelle des vicomtes de Melun. Déjà détruit au XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'en demeure plus aucune trace aujourd'hui. BnF, département des Estampes.

**Plan de la pointe orientale de l'île Saint-Étienne.**

Détail du plan de Melun par Limosin, XVIII<sup>e</sup> siècle. La partie orientale de l'île regroupe plusieurs édifices religieux. Le plus vaste est la collégiale Notre-Dame, encore pourvue de ses chapelles latérales (détruites en 1773-1775). Elle est flanquée de l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas au sud. À l'ouest se trouve l'église paroissiale Saint-Étienne, dont le petit cimetière longe le parvis de la collégiale. Au nord enfin figure un « ancien temple » qui correspond au mystérieux édifice gravé par Silvestre. Médiathèque de Melun, BB 6.

**L'église Saint-Étienne.**

Gravure représentant l'édifice avant sa destruction en 1793. Médiathèque de Melun, HH 15.



Pieux, bénéficie à plusieurs reprises de l'intervention royale, soit que Louis VI lui accorde des foires en 1120<sup>80</sup>, soit que Louis VII favorise sa reconstruction en 1161<sup>81</sup>. L'hôtel-Dieu qui flanque la collégiale au sud est également de fondation royale, contrairement à l'autre hôpital de la ville, sur la rive nord, dont la création est due à l'abbaye Saint-Père. Il en irait de même pour l'église Saint-Laurent<sup>82</sup>. Quant à Saint-Sauveur, sa création prête à discussion : il pourrait s'agir d'une initiative comtale, mais vite récupérée par le roi<sup>83</sup>. En somme, l'île Saint-Étienne, au XII<sup>e</sup> siècle, apparaît indéniablement comme terre royale. Le roi perçoit d'ailleurs un droit de gîte sur les habitants de la rue Saint-Sauveur, voisine de son château<sup>84</sup>. Toutefois, il n'est pas seul seigneur de l'île Saint-Étienne, où sont implantés d'autres détenteurs de la puissance féodale : le vicomte ou des seigneurs comme Aubert d'Andrezel, mais aussi l'abbaye Saint-Père que les historiens cantonnent généralement sur la rive nord, mais qui exerce aussi la justice sur le quartier canonial de Notre-Dame.

#### *L'essor de la rive droite*

De part et d'autre de l'île, les deux rives de la Seine connaissent une évolution très différente – et là encore, curieusement comparable au cas parisien. La rive sud, où s'étendait la ville gallo-romaine, cède le pas à la rive nord, dont l'essor est marqué par plusieurs indices : apparition d'une église, d'un hôtel-Dieu, d'une juiverie.

Rive gauche, le bourg Saint-Ambroise est implanté sur le site de la ville antique, où la population paraît avoir continué à habiter durant le haut Moyen Âge : le lieu est en effet qualifié de « *burgus* » dans un diplôme de Charles le Chauve, ce qui désigne bien un lieu habité hors du *castrum*<sup>85</sup>. Toutefois, la voirie antique ne semble pas avoir perduré jusqu'au Moyen Âge, si l'on en croit l'exemple du site fouillé au 1, rue des Granges<sup>86</sup>. Selon l'acte de Charles le Chauve cité plus haut, le vocable de Saint-Ambroise est attesté au IX<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup> ; quant à l'église Saint-Michel, sa voisine, elle est citée pour la première fois en 1178<sup>88</sup>. Toutes deux ont intégralement disparu au XIX<sup>e</sup> siècle, après avoir été incluses dans l'emprise du vaste quartier de cavalerie établi à l'est de la rue Saint-Ambroise.

En 1170, une charte de Louis VII mentionne à nouveau le « bourg Saint-Ambroise », et précise qu'il appartient à l'église Saint-Sauveur<sup>89</sup>. Mais, comme on a déjà eu l'occasion de le noter pour l'île, les droits féodaux forment sur la rive sud un puzzle assez complexe : le moulin banal n'est pas

le moulin Saint-Sauveur, comme on pourrait s'y attendre, mais le moulin « de l'Oiselet », installé sur le pont reliant le bourg Saint-Ambroise à l'île, et propriété d'un seigneur laïque<sup>90</sup>. De même, le four banal du bourg Saint-Ambroise n'est pas possession du prieuré Saint-Sauveur, mais du seigneur d'Andrezel puis de l'abbaye de Barbeau<sup>91</sup>.

Sur la rive droite, plus escarpée, l'occupation antique était probablement restée très limitée. Ce n'est qu'au Moyen Âge que l'activité s'y développe au point d'éclipser peu à peu la rive sud. L'église Saint-Aspais est mentionnée par les textes en 1080<sup>92</sup>. Elle se trouve à la convergence des routes de Paris et de Meaux, dans la censive de l'abbaye Saint-Père, qui en est le patron. Le « faubourg Saint-Aspais » est expressément cité en 1094<sup>93</sup>, et qualifié de bourg dans une bulle de 1177<sup>94</sup>. En 1162 est également fait mention d'un hôtel-Dieu, lui aussi sous la dépendance de Saint-Père – mais il s'en affranchit en 1167<sup>95</sup>. Cet établissement, placé sous le vocable de Saint-Jacques, se situe au nord de l'actuelle rue Carnot. Le lieu ayant été reconverti en hôtel au XIX<sup>e</sup> siècle, il ne demeure rien de l'hôpital médiéval ; le seul élément ancien encore visible (en remploi) est une double arcade sculptée de style Renaissance, vestige d'une galerie ou d'un enfeu. L'église Saint-Aspais a en outre recueilli quelques éléments liés à l'hôtel-Dieu : la dalle funéraire de Raoul, identifié par G. Leroy comme l'administrateur de l'établissement en 1335<sup>96</sup>, et une statue de saint Jacques (XIV<sup>e</sup> siècle), que Humbert Jacomet a mise en relation avec l'hôtel-Dieu éponyme<sup>97</sup>.

La présence d'une « juiverie » est un autre signe de l'essor urbain qui caractérise la rive droite. La première mention de Juifs à Melun ne remonte qu'à 1199<sup>98</sup>, mais leur installation est certainement antérieure. La synagogue a donné son nom à l'une des principales rues du quartier Saint-Aspais, la « rue de la Juiverie » (actuelle rue René-Pouteau).

L'examen du réseau viaire laisse pressentir l'extension de ce bourg vers le sud, le long de la Seine : la rue des Potiers et la rue au Lin pourraient matérialiser un gain de rive<sup>99</sup>, mais seule l'archéologie serait en mesure de confirmer cette hypothèse. De l'autre côté du petit bras, le long de l'île Saint-Étienne, des fouilles récentes ont ainsi mis en évidence le comblement partiel du fleuve, mais cette opération est à porter au crédit de l'époque antique.

Cet essor du quartier Saint-Aspais est certainement encouragé par l'abbaye Saint-Père, principal seigneur du lieu<sup>100</sup>. Au XI<sup>e</sup> siècle, cette abbaye béné-



dictine est l'un des plus grands féodaux de Melun. Elle possède un vaste domaine sur la rive droite, le long de la route de Paris. Elle exerce donc sa suzeraineté sur toute la partie occidentale du bourg Saint-Aspais – mais aussi sur de notables pans de sa partie orientale, puisque sa censive comprend le fief de Carrois (vendu au XIV<sup>e</sup> siècle) et la rue de la Pescherie (actuelle rue des Potiers). L'abbaye a notamment droit de justice sur le « Martroi », terme qui désigne probablement le cimetière primitif de Saint-Aspais. Ce droit lui est dans un premier temps reconnu par Louis VII, qui interdit au prévôt royal toute vexation exercée contre les hommes de Saint-Père au Martroi<sup>101</sup>, avant de prendre le contre-pied de cette décision en 1167<sup>102</sup>.

Certains textes suggèrent que le bourg Saint-Aspais reçoit une première enceinte dès le XII<sup>e</sup> siècle, avant la grande campagne de fortifications ordonnée par Philippe Auguste<sup>103</sup>. Il s'agirait probablement d'un ouvrage de terre et de bois : une palissade précédée d'un fossé. Le tracé en courbe des rues Carnot et Paul-Doumer pourrait conserver le souvenir de cette enceinte, fossilisé dans le parcellaire<sup>104</sup>.

Cette première fortification aurait été mise en œuvre par l'abbaye Saint-Père. Cette dernière n'est toutefois pas incluse dans le périmètre de l'enceinte, ce qui lui vaut d'ailleurs de récurrentes destructions. Saint-Père occupe en effet une position en hauteur sur la colline au nord-ouest de la ville, en bordure de la route de Paris. C'est indéniablement le principal établissement religieux de Melun au Moyen Âge. Elle prétend bénéficier de l'immunité, à la fois vis-à-vis de la justice du roi et de celle de l'évêque<sup>105</sup>, et s'intitule « mère de toutes les églises de Melun »<sup>106</sup>, car elle nomme à la plupart des cures de la ville. Relevée en 991, elle est ruinée en 1159 mais reconstruite en trois ans<sup>107</sup>. De l'église consacrée en 1162, ne demeure plus que le souvenir : la guerre de Cent Ans sonne le glas de l'édifice du XII<sup>e</sup> siècle, entièrement abattu en 1420. Mais la disparition de tout vestige médiéval, du moins en élévation<sup>108</sup>, ne doit pas occulter l'importance de l'abbaye. Outre son rôle en tant que seigneur du bourg Saint-Aspais, Saint-Père constitue dès le XI<sup>e</sup> siècle le cœur d'un noyau d'habitat appelé à former un faubourg de Melun : en 1080 apparaît dans les textes l'église Saint-

*Statue de saint Jacques (XIV<sup>e</sup> siècle).*

*Vue d'ensemble et détail. Cette statue aujourd'hui conservée dans l'église Saint-Aspais pourrait provenir de l'ancien hôtel-Dieu Saint-Jacques.*



**Fragment de bas-relief**  
découvert près de l'église  
**Saint-Liesne.**  
Personnage nimbé, XI<sup>e</sup> siècle.  
Musée de Melun, inv. 967. 347.

Barthélemy, vocable désignant la paroisse jusqu'à la quasi-disparition de l'église à la Révolution (il n'en demeure que le clocher, d'ailleurs largement postérieur au Moyen Âge).

En pendant à l'abbaye Saint-Père s'élève, sur le coteau au nord-est, une église dédiée à Saint-Liesne : au XI<sup>e</sup> siècle, les reliques de cet évangéliste du Melunais sont conservées dans le caveau de l'édifice. Cette église remonte certainement au haut Moyen Âge : le récit des *Miracles de saint Liesne*, en 1136, évoque son pillage par les Normands. Mais sa destruction au XIX<sup>e</sup> siècle fait qu'on la connaît très mal<sup>109</sup>. Un fragment sculpté déposé au musée de Melun semble attester une reconstruction à l'époque romane<sup>110</sup>.

Saint-Étienne sur l'île, Saint-Ambroise sur la rive sud, Saint-Aspais, Saint-Barthélemy et Saint-Liesne sur la rive nord constituent les cinq paroisses qui suffisent à contenir la population de Melun jusqu'à la Révolution. Nettement à l'extérieur de la zone habitée définie par ces paroisses, s'élève – sans doute dès le XI<sup>e</sup> siècle<sup>111</sup> – une léproserie. Située en bordure de la route de Paris, aux confins du territoire communal actuel, cet établissement comprend une chapelle, un cimetière, un jardin et des dépendances. Autour de Saint-Lazare, une zone de défrichement de 25 hectares environ est ouverte dans la forêt du Jard. En 1201, l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris décident de reléguer tous les lépreux des châtellenies de Melun et de Corbeil dans deux maisons : les hommes à Saint-Lazare

de Melun, les femmes à Saint-Lazare de Corbeil. La léproserie de Melun, qui bénéficie de nombreux dons aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, constitue donc un important établissement hospitalier jusqu'à la guerre de Cent Ans, avant un long déclin qui s'achève par sa réunion à l'hôtel-Dieu Saint-Jacques en 1695, puis sa destruction entre 1730 et 1800<sup>112</sup>.

### **Les grands axes du développement urbain**

La croissance urbaine des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, qui se concrétise notamment par l'essor de la rive nord, s'articule naturellement autour des grands axes de circulation qui innervent Melun : les routes et le fleuve. Sur la rive droite, ce sont les axes routiers qui semblent déterminer la croissance de la ville. La route de Paris, à l'ouest, et celle de la Champagne, à l'est, forment deux axes le long desquels se répartissent respectivement l'abbaye Saint-Père et l'église Saint-Liesne, avec chacune leur faubourg. La convergence de ces deux voies et de la route de Meaux définit une patte-d'oie connue sous le nom de « la Pointe » ; c'est près de ce carrefour que se dresse l'église Saint-Aspais. L'axe routier unique qui traverse ensuite toute la ville du nord au sud a longtemps été présenté comme un *cardo* hérité de l'Antiquité, et formant en quelque sorte l'ossature principale de Melun. Mais les bâtiments majeurs de l'île et de la rive sud ne paraissent pas s'orienter en fonction de lui : le château et la collégiale Notre-Dame en sont très écartés ; l'église Saint-Sauveur, même si elle est proche de cette voie principale, ne lui présente pas sa façade ; et sur la rive gauche, les deux lieux de culte, Saint-Ambroise et Saint-Michel, se situent plus à l'ouest.

En revanche, une autre voie de circulation, plus importante encore pour les échanges aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, joue un rôle prépondérant dans le développement de la ville en général et l'occupation de l'île en particulier : la Seine, dont la charte de Louis VII, réglementant le marché royal en 1178, souligne l'importance. C'est elle qui détermine l'emplacement du château, à la fois protégé par cette eau qui l'entourne, et maître du trafic qui s'y effectue. C'est la Seine encore qui a induit le plan de l'enceinte du Bas-Empire, seule fortification de la ville au XI<sup>e</sup> siècle.

Cette forte contrainte topographique explique sans doute que la trame urbaine de Melun, malgré la présence du roi, n'ait pas connu de bouleversement comparable à celui d'Étampes. La résidence royale s'est coulée dans un moule déjà en partie figé. Toutefois, le roi a indéniablement contribué à l'essor de la ville, en s'efforçant de stimuler son acti-



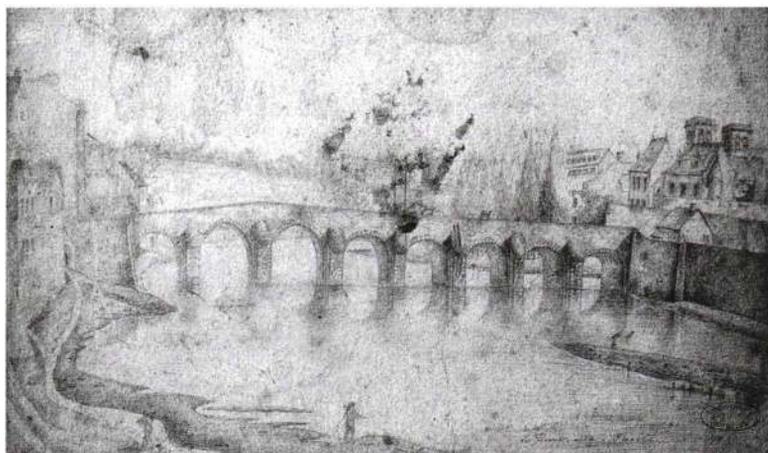
**Dalle funéraire de Raoul,**  
administrateur de l'hôtel-Dieu  
Saint-Jacques (XIV<sup>e</sup> siècle),  
détail. Actuellement conservée  
dans l'église Saint-Aspais.

tivité économique par les foires et marchés, et en y attirant des « hôtes »<sup>113</sup>. Le roi n'est d'ailleurs pas seul à encourager le peuplement : l'abbaye de Barbeau, en 1183, reçoit ainsi de la reine Adèle la permission d'avoir trois « hôtes » dans le terrain adjacent à sa maison dans l'île<sup>114</sup>. Sur la rive droite, l'abbaye Saint-Père a certainement joué le même rôle, mais la perte de ses archives, dès le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>115</sup>, nous prive d'information à ce sujet.

L'absence de sources concernant l'un des principaux seigneurs de Melun et la rareté des documents émanant des autres détenteurs de la puissance publique, y compris le roi, réduisent souvent l'historien aux conjectures. Bien des points, dans la topographie de la ville à l'époque romane, restent grevés d'incertitude. Si la foire de Notre-Dame se tenait vraisemblablement sur le parvis de la collégiale<sup>116</sup>, on ignore où se déroulait celle de Saint-Père, et la localisation du marché royal pose problème. Le principal acte le concernant est une charte de 1178, par laquelle Louis VII en régleme les droits : afin de favoriser son développement, il diminue considérablement les taxes et les amendes perçues par les agents royaux, et offre à tous ceux qui le fréquentent des garanties judiciaires, telle que l'interdiction de la prise de corps pour dette<sup>117</sup>. Cette décision s'inscrit dans une politique plus générale d'encouragement des marchés royaux, tels que Poissy, Meulan, Senlis, Châteauneuf-sur-Loire et Pontoise. Toutefois, les termes de la charte ne permettent pas de préciser la localisation de ce « clos et marché » de Melun<sup>118</sup>. Deux lieux peuvent en effet correspondre à cette formulation : soit le « clos » de la paroisse Saint-Ambroise<sup>119</sup>, soit le bourg Saint-Aspais<sup>120</sup>.

De même, on ne sait rien des ponts de Melun avant le règne de Louis VII : le premier texte citant le « pont de Melun » ne date que de 1178 (il mentionne également la présence d'un bac)<sup>121</sup>. Il faut attendre le règne de Philippe Auguste pour que soit formellement attestée l'existence de deux ponts, l'un sur le petit bras de la Seine et l'autre sur le grand<sup>122</sup>.

La pauvreté des sources concernant Melun aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, et la quasi disparition des traces monumentales de cette période (à l'exception des deux remarquables édifices religieux que sont la collégiale Notre-Dame et le prieuré Saint-Sauveur), rendent donc difficiles la restitution de l'histoire de la ville en ce moment crucial qui voit l'essor de la rive droite. Certains indices suggèrent toutefois que les relations entre les deux principaux seigneurs de Melun, le roi et l'abbaye Saint-Père, sont parfois



**Dessin du pont-aux-foies, avant sa reconstruction en 1837-1838.**

*Le pont-aux-foies constitue jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle le seul point de franchissement du petit bras de la Seine. Il conserve jusqu'aux années 1830 un aspect très médiéval, même si plusieurs de ses arches sont reconstruites aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Le dessin montre par ailleurs la tendance au comblement de ce bras du fleuve. Un observateur note en 1857 : « Les bancs de sable affleurent à la surface des eaux moyennes. » À cette époque, le petit bras de la Seine n'est pas navigable. Selon Claire Mabire La Caille, la situation au Moyen Âge est tout à fait différente. S'appuyant sur l'accord passé entre l'abbaye Saint-Père et le roi de France pour déplacer deux moulins qui encombrèrent le pont Saint-Aspais (1210), elle envisage l'hypothèse d'un dégagement du petit bras par les ingénieurs de Philippe Auguste. Le grand bras aurait été réservé aux moulins, la circulation fluviale s'effectuant dès lors par le nord. Cette hypothèse ne vaut en tout cas que pour le XIII<sup>e</sup> siècle : au XIV<sup>e</sup> siècle les bateaux empruntent comme aujourd'hui le grand bras, au sud de l'île Saint-Étienne. Musée de Melun, inv. 970.7.315.*

conflictuelles. Louis VI confisque aux moines une terre qu'il juge utile à la défense de son *castrum* ; Louis VII, après avoir protégé l'abbaye, prend un virage nettement moins favorable à celle-ci à la fin de son règne. Cette politique est poursuivie au XIII<sup>e</sup> siècle par Philippe Auguste, qui récupère à son profit la croissance de la rive droite en y installant la « boucherie » royale, le marché et une commanderie de l'ordre de Saint-Jean.

En revanche, l'essor urbain ne se traduit pas par l'apparition d'un pouvoir communal. Comme beaucoup d'autres villes du domaine royal, Melun n'a pas de corps municipal ni de charte de franchise – contrairement aux villes de Champagne, où les comtes ont favorisé le mouvement communal et ont même tenté d'en faire un rouage de leur administration<sup>123</sup>. Il faudra attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour trouver les premières mentions d'un corps d'échevins et d'un hôtel de ville.

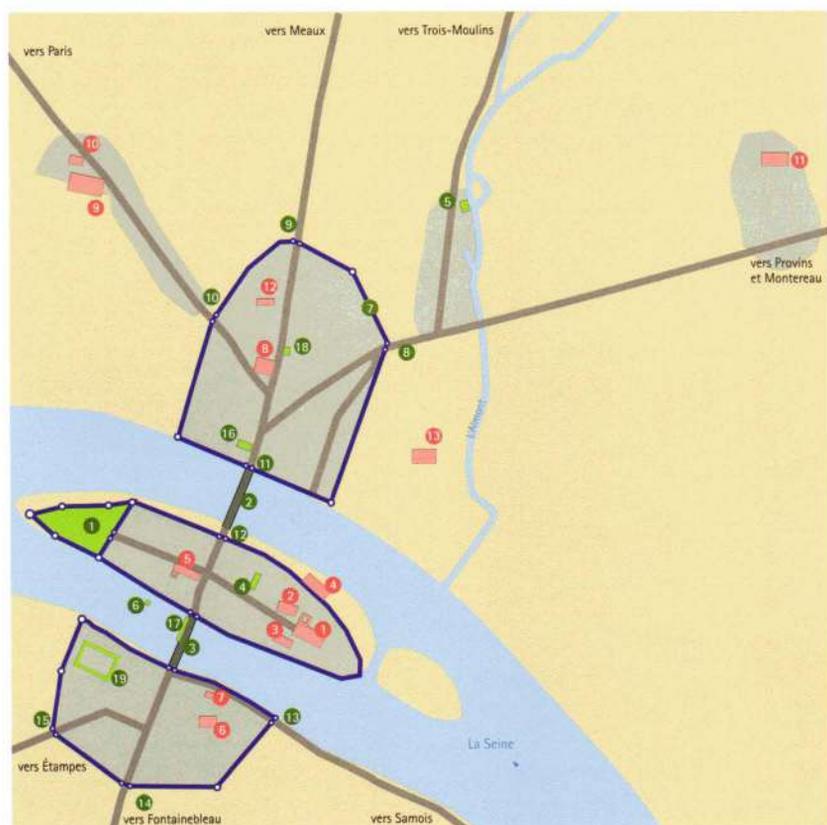
### **L'empreinte de Philippe Auguste (XIII<sup>e</sup> et première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle)**

À partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, l'importance stratégique de Melun sur le plan militaire diminue, du fait de l'évolution politique. Les relations avec la maison de Blois-Champagne jouent un rôle moins crucial, car un nouvel adversaire autrement plus puissant concentre désormais l'attention du roi : la maison d'Anjou a mis la main sur le duché de Normandie, le royaume d'Angleterre et le duché d'Aquitaine. La menace, pour le domaine capétien, se trouve déplacée à l'ouest. Des tensions se manifestent encore parfois entre le roi et le comte de Champagne, mais l'effort militaire du Capétien se porte moins sur Melun que sur ses châteaux du Vexin. Le rattachement de la Champagne au

domaine royal, en 1285, couronne l'évolution entamée sous Louis VII<sup>124</sup>.

Malgré tout, le roi veille à disposer d'une bonne place forte en ce verrou sur la Seine, comme en témoignent les considérables travaux de fortifications engagés par Philippe Auguste au début du XIII<sup>e</sup> siècle. D'autre part, le château continue à accueillir régulièrement la cour aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Car si l'administration royale commence lentement à se fixer à Paris, le roi et son entourage, eux, voyagent continuellement, pour des raisons à la fois politiques et financières. Ses déplacements permettent au souverain de contrôler les agents locaux et de rendre directement la justice, en présence de la *curia regis*<sup>125</sup>. Ses voyages sont aussi pour le roi l'occasion de « vivre du sien », autrement dit de se nourrir sur son domaine, comme tout

**Melun au XIII<sup>e</sup> siècle.**  
Hypothèse de restitution.



#### Édifices religieux

- 1 Collégiale Notre-Dame
- 2 Église paroissiale Saint-Étienne
- 3 Hôtel-Dieu Saint-Nicolas
- 4 Église Saint-Laurent ou chapelle des Vicomtes (?)
- 5 Prieuré Saint-Sauveur
- 6 Église paroissiale Saint-Ambroise
- 7 Chapelle Saint-Michel
- 8 Église paroissiale Saint-Aspais
- 9 Abbaye Saint-Père
- 10 Église paroissiale Saint-Barthélemy
- 11 Église paroissiale Saint-Liesne
- 12 Hôtel-Dieu Saint-Jacques
- 13 Commanderie des hospitaliers

#### Édifices civils

- 1 Château
- 2 Pont Saint-Aspais
- 3 Pont Saint-Ambroise
- 4 Hôtel de Barbeau
- 5 Moulin royal de Poignet
- 6 Moulin Saint-Sauveur
- 7 Fortifications de Philippe-Auguste
- 8 Porte Saint-Jean
- 9 Porte du Marché
- 10 Porte de Paris
- 11 Châtelet
- 12 Porte Coquerée
- 13 Porte de Samoie
- 14 Porte de Bière
- 15 Porte d'Étampes
- 16 Halle des bouchers
- 17 Moulins sur le pont Saint-Ambroise
- 18 Four banal de Saint-Aspais
- 19 Clos Saint-Ambroise

seigneur terrien. Enfin, la proximité de la forêt de Bière permet à la cour de s'adonner au passe-temps favori de l'aristocratie médiévale : la chasse.

Aussi voit-on les Capétiens venir à plusieurs reprises dans leur château de Melun, relativement proche de Paris<sup>126</sup>. Philippe Auguste, Louis VIII, saint Louis y résident fréquemment. Des décisions importantes sont prises à l'occasion de ces séjours, comme le projet d'expédition en Angleterre de 1216. Par ailleurs, le nombre des actes royaux expédiés de Melun demeure significatif : 88 chartes de Philippe Auguste sont datées de Melun, soit 6 % de la production totale de la chancellerie – un chiffre comparable à celui de Compiègne, Saint-Germain-en-Laye et Fontainebleau, autres résidences favorites du roi<sup>127</sup>.

Signe de l'affection des souverains pour la ville et ses environs, plusieurs fondations royales sont implantées près de Melun au XIII<sup>e</sup> siècle. Au XII<sup>e</sup> siècle déjà, Louis VII avait créé un château à Fontainebleau et fondé sur les rives de la Seine l'abbaye de Barbeau, où il choisit de se faire enterrer (fait exceptionnel pour un Capétien, comme le relèvent les chroniqueurs de Saint-Denis)<sup>128</sup>. Plus près de Melun, la reine Adèle de Champagne installe vers 1200 un monastère sur ses terres du Jard<sup>129</sup> ; Blanche de Castille et Louis IX fondent en 1244-1248 la célèbre abbaye du Lys, dont les ruines s'élèvent encore sur la commune de Dammarie, limitrophe de Melun.

#### La marque philippienne

Le règne de Philippe Auguste (1180-1223) constitue un moment important pour de nombreuses villes du domaine royal, alors considérablement élargi. Le roi engage notamment une vaste entreprise de fortification, pour mettre ses villes à l'abri du péril anglais – à commencer par Paris, où les travaux sont commencés dès 1190. Melun est l'un de ces nombreux chantiers : au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Philippe Auguste y lance la construction d'une nouvelle enceinte, établissant ainsi une limite urbaine qui va persister jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cette fortification est aujourd'hui presque entièrement détruite<sup>130</sup>, mais son aspect peut être partiellement restitué grâce aux comptes établis pour le roi, entre 1205 et 1212, dans le « Registre A » – tout en sachant que les instructions véhiculées par ce recueil sont susceptibles de variantes dans leur application, comme le prouve l'exemple du donjon de Villeneuve-sur-Yonne<sup>131</sup>. La tâche est partagée entre trois « architectes-ingénieurs » de Philippe Auguste, que l'on retrouve sur d'autres chantiers de

## Des premiers Capétiens à la guerre de Cent Ans (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

l'époque, tels que Paris, Compiègne ou Orléans : le « maçon » (*cementarius*) Garnier, Guillaume de Flamenville et Gautier de Meulan<sup>132</sup>. Le roi prévoit pour ces travaux une somme considérable (16 200 livres<sup>133</sup>), ce qui fait de Melun le chantier le plus coûteux mentionné dans ce compte, avec Paris. Philippe Auguste prend donc à sa charge une grande partie de la fortification melunaise, alors que dans d'autres villes, les habitants sont beaucoup plus fortement mis à contribution.

Sur la rive gauche, Garnier reçoit 2 000 livres pour l'édification d'environ 600 mètres d'un rempart faisant près de 8 mètres de haut et 2 mètres d'épaisseur ; ce mur comprend trois portes-châtelets, quatre tours et il est précédé d'un fossé d'environ 8 mètres de profondeur et 12 mètres de large. Sur la rive droite, la somme engagée est beaucoup plus considérable : 4 800 livres sont adjugées à Guillaume de Flamenville et Gautier de Meulan pour élever un rempart autour du quartier Saint-Aspais, symétrique au mur « d'outre le grand pont », mais plus haut de près d'un mètre. L'enceinte élevée autour de la paroisse Saint-Aspais possède quatre

portes, désignées par la suite sous les noms de « Châtelet » (au débouché du petit pont), « porte de Paris » (à l'ouest), « porte du marché » puis « porte des Carmes » (au nord) et « porte Saint-Jean » (à l'est). Le mur est renforcé de tours, telles que la tour des Pieux et la tour Messire Pasquier le long de la Seine.

Par ailleurs, les architectes de Philippe Auguste interviennent aussi sur la zone déjà fortifiée de l'île Saint-Étienne, afin d'améliorer le vieux *castrum* antique et le château des premiers Capétiens. L'enceinte de l'île est renforcée par un mur construit par Garnier, pour 1 700 livres, selon les mêmes dimensions que sur la rive sud<sup>134</sup>. Il s'ouvre au débouché des deux ponts, avec deux portes-châtelets. La pointe occidentale de l'île est occupée par la pièce maîtresse de la fortification : le château royal, organisé selon un plan trapézoïdal, avec le donjon dominant la Seine<sup>135</sup>.

Cette campagne de fortifications semble avoir été rondement menée : la porte la plus septentrionale est mentionnée dès 1210, Philippe Auguste confiant alors l'entretien de la « porte du Marché »

**Le Châtelet, porte fortifiée à l'entrée du pont sur le bras nord de la Seine.**

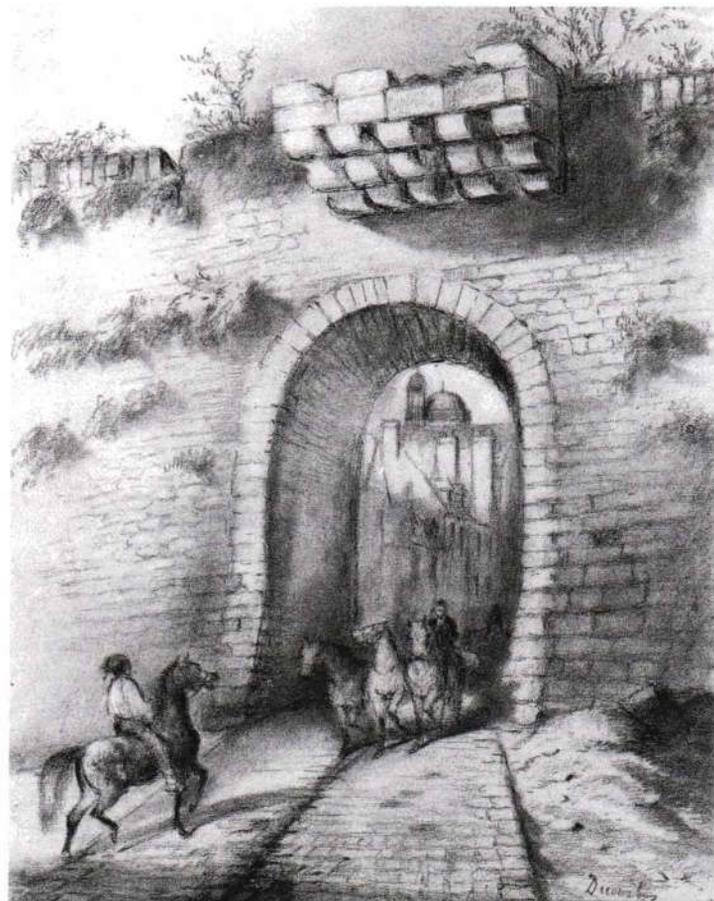
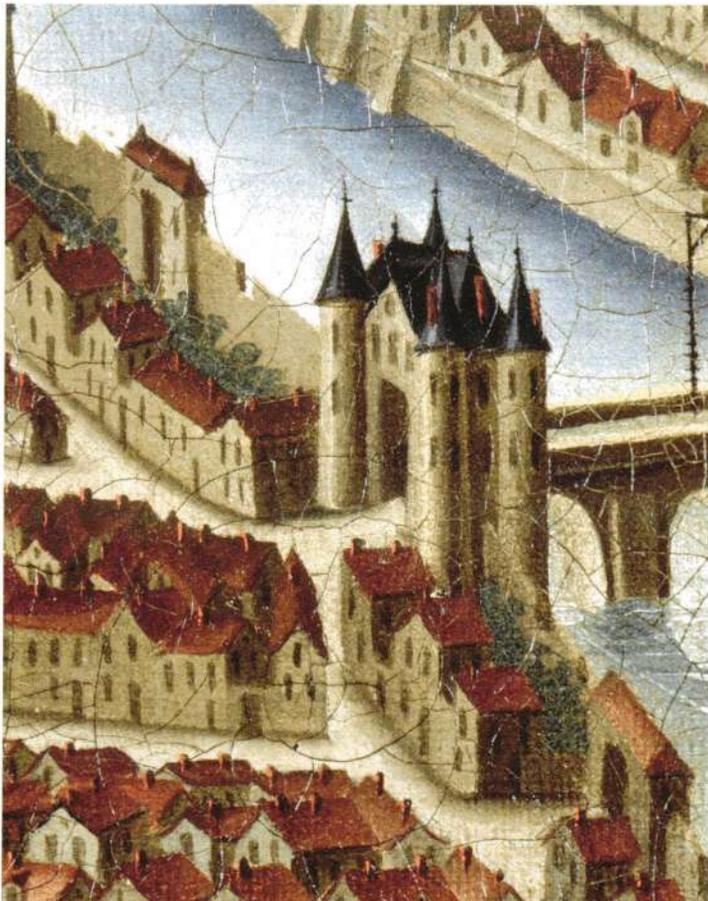
Détail du tableau Vue à vol d'oiseau de la ville de Melun au XVI<sup>e</sup> siècle.

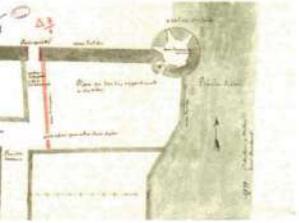
Le Châtelet médiéval représenté sur cette toile est détruit en 1590, pendant les guerres de Religion. Musée de Melun, inv. 80.

**Fortifications du quartier Saint-Aspais.**

La poterne au bas de la rue du Presbytère, avant l'aménagement du quai Pasteur. Dessin de François-Julien Decourbe.

Musée de Melun, inv. 970.7.284.





**Plan de la « tour Mauger », 1739.**

La « tour Mauger » ou « tour Richard » s'élevait au bord de la Seine, sur la rive gauche, à l'ouest de la paroisse Saint-Ambroise. On distingue clairement, sur ce plan du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'escalier en vis pratiqué dans la maçonnerie de la tour.

A.C. Melun, 1 Fi 2506.

**Vestiges des fortifications médiévales, vers 1830.**

Ce dessin de F.-J. Decourbe montre l'angle ouest de la fortification médiévale sur la rive droite, avec son épaisse courtine et sa tour circulaire en bordure de la Seine, telles qu'elles se présentaient avant la construction du quai Pasteur. Il ne reste plus, aujourd'hui, aucune trace de ces fortifications.

Musée de Melun, inv. 970.7.261.

à son serviteur Raoul Portevire<sup>136</sup>. À cette date, l'enceinte nord n'est probablement pas achevée, car la donation faite par le roi aux hospitaliers n'en fait pas mention. Mais en 1219, le roi se réserve une emprise de trois toises le long du rempart de la rive nord, en dédommageant les propriétaires expropriés (parmi lesquels sont cités, cette fois, les hospitaliers comme l'abbaye Saint-Père)<sup>137</sup> : on peut donc considérer que l'ancien bourg Saint-Aspais est désormais clos. Il peut dès lors accueillir les maisons de refuge des abbayes voisines : alors que Barbeau s'était implantée dans le *castrum* de l'île au XII<sup>e</sup> siècle, en 1277 l'abbaye du Lys achète une maison de ville dans la paroisse Saint-Aspais, rue Jean-Chastelain (actuelle rue Paul-Doumer)<sup>138</sup>.

Les portes de l'enceinte philippienne, outre leur rôle militaire, remplissent aussi des fonctions liées à l'exercice des droits seigneuriaux. Le prévôt royal tient ses plaids au Châtelet, au débouché du pont Saint-Aspais<sup>139</sup>. Une autre porte de la rive nord accueille la « geole », autrement dit la prison royale : il s'agit de la porte de Paris, qui contrôle le chemin menant vers la capitale<sup>140</sup>. La « porte Cocquerée »<sup>141</sup>, qui se dresse face au Châtelet sur l'île Saint-Étienne, est le lieu où se rendent les hommages dus au vicomte, jusqu'à sa destruction au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>142</sup>. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (1298), le vicomte Adam achète au chapitre de Notre-Dame la seconde porte fortifiée de l'île, côté sud<sup>143</sup> ; par la suite, cette porte accueille la prison vicomtale<sup>144</sup>.

Par ailleurs, Philippe Auguste intervient sur le développement de la rive nord par deux mesures importantes : la création d'une halle et l'installation des hospitaliers. En 1210, il concède en effet à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem un domaine à l'est du bourg Saint-Aspais, près de l'Almont<sup>145</sup>. Les hospitaliers établissent leur commanderie au-delà des murs, mais lotissent ses terrains *intra muros*, autour de la « rue Neuve »<sup>146</sup> dont le nom conserve jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle la mémoire de leur opération immobilière<sup>147</sup>. La plupart des actes portant sur ce lotissement ne remontent qu'à l'époque moderne, mais quelques constructions sont attestées depuis le Moyen Âge, comme la maison « en la rue Neuve, tenant d'un côté aux murs du Roy », baillée à cens à Étienne Le Bourrelier en 1295<sup>148</sup>.

Quant à la halle, elle est construite au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>149</sup> pour abriter les étals des bouchers. Elle occupe un emplacement particulièrement passant, le long de la rue Saint-Aspais, juste à côté du Châtelet<sup>150</sup>. La construction de cette « boucherie » royale répond à deux préoccupations

de la puissance publique. La première, d'ordre sanitaire, est volontiers mise en exergue par les textes : la dispersion des étals de boucherie rendait leur contrôle aléatoire, d'où la mise en vente de viandes avariées<sup>151</sup>. Mais le roi y trouve aussi un intérêt financier, moins ouvertement revendiqué mais tout aussi déterminant. La concentration en un seul lieu de la vente de viande, très importante au Moyen Âge, facilite en effet la perception par les agents royaux des taxes liées à cette activité. C'est d'ailleurs la raison des protestations de l'abbaye Saint-Père, qui se voit ainsi privée d'un droit seigneurial lucratif que le roi tente indûment de se réserver<sup>152</sup>. Au terme d'un long procès, l'abbaye Saint-Père obtient en 1323 le droit d'avoir des étals de boucherie indépendant de ces halles royales. Peu nombreux, ils sont abrités par les « petites halles », au coin de la grand'rue et du marché au blé (actuelle rue Carnot). Les difficultés rencontrées par l'abbaye pour maintenir cet attribut seigneurial sont révélatrices des constants efforts de l'administration royale pour supplanter Saint-Père sur la rive nord de Melun. Les exemples



de cette rivalité abondent jusqu'à la fin du Moyen Âge : ainsi en 1259, l'abbaye Saint-Père est-elle condamnée pour avoir fait installer sur le chemin du Martroy une échelle pour exposer les blasphémateurs<sup>153</sup>. Inversement, elle obtient en 1402 (après deux ans de procès) le déplacement du pilori que les officiers du roi avaient fait dresser au Martroy<sup>154</sup> : l'ouvrage est démonté, sous le contrôle du bourreau Jean Le Saint... pour être aussitôt reconstruit de l'autre côté du ruisseau qui coule au milieu de la rue, et marque la limite entre la censive de Saint-Père et la justice du roi<sup>155</sup>.

*L'évolution de la ville, de 1220 à 1350*

À la fin du règne de Philippe Auguste, les grands traits du Melun médiéval sont en place. Les principaux monuments, le réseau viaire et les limites de la ville sont désormais fixés. On se borne ensuite à les maintenir en état. Le pont Saint-Ambroise fait ainsi l'objet d'importants travaux vers 1273-1280. Les ouvriers chargés de cette tâche s'emparent d'une partie de la chaussée de Barbeau, ce qui indique que le pont est alors (au moins partiellement) construit en pierre<sup>156</sup>. Par ailleurs, il y a certainement des chantiers ouverts au XIII<sup>e</sup> siècle dans les différentes églises, mais force est d'avouer que nous les connaissons fort mal. Les fouilles menées en 1998 sur le site de l'abbaye Saint-Père ont notamment montré la réorganisation de l'espace en périphérie des bâtiments claustraux, ce qui suggère un réaménagement de ces derniers<sup>157</sup>. À Notre-Dame, les archives portent mention de diverses donations en faveur du réfectoire et du cloître<sup>158</sup>, mais il ne demeure aucune trace aujourd'hui de ces travaux, le cloître de Notre-Dame ayant disparu au XIX<sup>e</sup> siècle.

Contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres villes médiévales où le nombre de paroisses s'accroît considérablement dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, Melun conserve sans changement le maillage paroissial mis en place au XI<sup>e</sup> siècle. On peut y voir le signe d'une probable stagnation de la population. Celle-ci se traduit également par la conservation de la fortification philippine jusqu'à la fin du Moyen Âge – alors que d'autres villes, comme Paris ou Montreuil, se dotent d'une enceinte plus vaste sous le règne de Charles V. L'hypothèse d'une relative léthargie est enfin confirmée par l'absence des ordres mendiants, qui s'implantent dans toutes les villes en essor au XIII<sup>e</sup> siècle : à Melun, il faut attendre le début du XV<sup>e</sup> siècle pour voir arriver les carmes<sup>159</sup>. Mais cet état de fait est sans doute également lié à la vigoureuse opposition de l'abbaye Saint-Père, hostile à toute arrivée d'ordres nouveaux (les hospitaliers en ont déjà fait l'expérience au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>160</sup>) : il faut aux carmes l'appui de la reine Isabeau de Bavière, douairière de Melun, pour réussir à passer outre leur veto, qui va jusqu'à la profanation du Saint-Sacrement<sup>161</sup> ; et leur implantation sur le domaine de l'abbaye du Lys, hors de la censive de Saint-Père (mais juste à sa limite...) est certainement liée à l'hostilité des bénédictins.

En outre, plusieurs indices témoignent a contrario d'une certaine vitalité de la croissance urbaine aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : les sources laissent

notamment entrevoir le développement des faubourgs, que la guerre de Cent Ans réduit à néant. Plusieurs maisons sont par exemple mentionnées le long de l'Almont, près du moulin de Poignet, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>162</sup>. Les constructions sont encouragées par la tutelle seigneuriale : ainsi en 1291, la léproserie Saint-Lazare donne en concession perpétuelle deux pièces de vigne à Melun, à condition que les tenanciers investissent dix livres pour y construire une maison avant cinq ans<sup>163</sup>.

Cet essor profite essentiellement à la rive nord : nous n'avons pas mention de faubourg sur la rive sud. La croissance urbaine s'écarte donc de la vision « égalisatrice » de Philippe Auguste : les trois parties de la fortification philippine avaient en effet défini des ensembles de taille voisine<sup>164</sup>, alors que l'évolution « naturelle » de la ville continue à privilégier la rive droite. C'est là notamment que se tient le principal marché, si l'on en croit le toponyme de « Porte du Marché » (désignant la sortie vers Meaux, au nord de la ville) mentionné dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Une partie de ce marché est réservée à la vente des laines<sup>165</sup>. Plusieurs maisons « au marché » sont citées dans les sources du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>166</sup>. Cet emplacement est probablement abandonné à la fin du Moyen Âge, car le « Vieil Marché » reçoit un couvent de carmes au début du XV<sup>e</sup> siècle, tandis que la rue de la Cerclerie est alors connue sous le nom de « marché au blé ». On peut supposer qu' auparavant, cette rue a pu abriter le commerce du vin, sur lequel le roi percevait un tonlieu<sup>167</sup>.

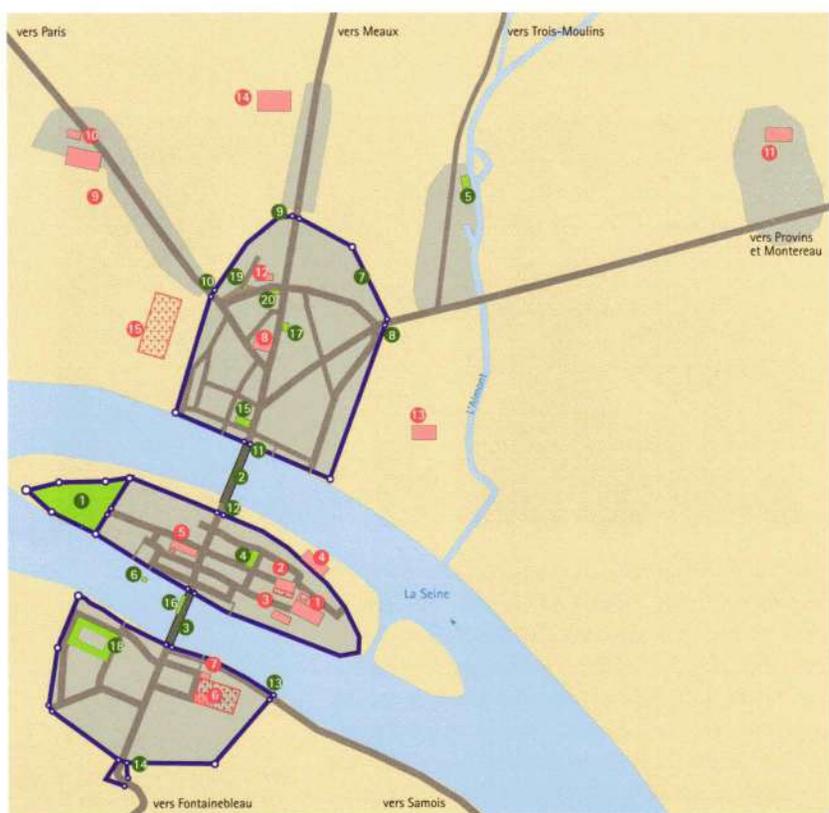
Si l'expulsion de 1306 semble avoir sonné le glas de la présence juive à Melun<sup>168</sup>, le relais, en matière de crédit, est vraisemblablement pris par les « Lombards », autrement dit les Italiens. En 1309 apparaît en effet à Melun un certain Spina de Chiarito, de Florence<sup>169</sup> ; et en 1323-1325, deux frères venus d'Asti, Jean et Baudouin Pelete, sont mentionnés dans les comptes royaux<sup>170</sup>. La croissance économique de la ville amène la constitution d'une élite fortunée, telle que la famille Luillier : au début du XIV<sup>e</sup> siècle, Jean Luillier est garde du sceau de la prévôté royale et bourgeois de Melun<sup>171</sup> ; Milon Luillier, bourgeois de Melun<sup>172</sup>, est receveur des foires de Champagne<sup>173</sup> ; et la famille est aussi implantée à Paris, en la personne de Jacques Luillier, originaire de Melun mais « bourgeois de Paris ». Ce dernier reste lié à son pays d'origine puisqu'il se fait concéder par le roi, en 1308, les moulins du hameau de Trois-Moulins (aujourd'hui inclus dans la commune de Melun), ainsi que le bac sur la Seine à Fontaine-le-Port<sup>174</sup>.

Enfin, la création d'un bailliage dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle reconnaît à Melun le statut d'une ville de moyenne importance, relais du pouvoir royal au sein du domaine.

### Melun dans les remous de la guerre de Cent Ans (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

Alors que Melun n'avait pas connu le passage des troupes depuis la fin du X<sup>e</sup> siècle, la fin guerre de Cent Ans met durement à l'épreuve les fortifications construites par Philippe Auguste. Dès les débuts de la guerre, la ville est l'enjeu d'une bataille entre le dauphin et Charles le Mauvais. En 1358, ce dernier parvient à s'emparer des deux tiers de la cité : il contrôle l'île et son château, avec l'appui de sa sœur Blanche de Navarre, douairière de Melun,

Melun au XV<sup>e</sup> siècle.  
Hypothèse de restitution.



#### Édifices religieux

- |  |  |
|--|--|
| 1 Collégiale Notre-Dame                                      | 9 Abbaye Saint-Père                      |
| 2 Église paroissiale Saint-Étienne                           | 10 Église paroissiale Saint-Barthélemy   |
| 3 Hôtel-Dieu Saint-Nicolas                                   | 11 Église paroissiale Saint-Liesne       |
| 4 Ancienne église Saint-Laurent ou chapelle des Vicomtes (?) | 12 Hôtel-Dieu Saint-Jacques              |
| 5 Prieuré Saint-Sauveur                                      | 13 Commanderie des hospitaliers          |
| 6 Église paroissiale Saint-Ambroise                          | 14 Couvent des carmes                    |
| 7 Chapelle Saint-Michel                                      | 15 Cimetière de la paroisse Saint-Aspais |
| 8 Église paroissiale Saint-Aspais                            |  |

#### Édifices civils

- |                                      |                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Château                            | 11 Châtelet                         |
| 2 Pont-aux-moulins                   | 12 Porte Coquerée                   |
| 3 Pont-aux-foies                     | 13 Porte de Samois                  |
| 4 Hôtel de Barbeau                   | 14 Porte de Bière                   |
| 5 Moulin royal de Poignet            | 15 Halle des bouchers               |
| 6 Moulin Saint-Sauveur               | 16 Moulins                          |
| 7 Fortifications de Philippe-Auguste | 17 Four banal de Saint-Aspais       |
| 8 Porte Saint-Jean                   | 18 Clos Saint-Ambroise              |
| 9 Porte des Carmes                   | 19 Pilon royal                      |
| 10 Porte de Paris                    | 20 « Petites halles » de Saint-Père |

et s'empare aussi du quartier Saint-Ambroise à la faveur de la trahison de Jehan de Trois-Moulins, gardien de la porte de Bière. Mais le dauphin, accompagné de Du Guesclin, attaque les troupes navarraises et récupère la ville. La guerre ébranle temporairement l'activité économique : en 1362, le grenier royal est d'un piètre rapport, « par occasion des guerres qui longuement ont esté le temps passé sur le pays »<sup>175</sup>, et les chanoines de Notre-Dame doivent consentir d'importantes réparations en 1365<sup>176</sup>. Toutefois, le retour de la paix et de la cour royale ramène vite la prospérité.

Devenu roi, Charles V qui privilégie les résidences royales de l'est de l'Île-de-France (Vincennes, Beauté, Le Vivier), vient en effet régulièrement à Melun. Il engage d'importants travaux au château, dans lequel il entpose une partie de son trésor<sup>177</sup>, et se soucie des fortifications, en faisant notamment renforcer la porte de Bière<sup>178</sup>. D'autre part, la ville forme au XIV<sup>e</sup> siècle une véritable pépinière de membres du gouvernement : sous Jean II le Bon déjà, la famille des vicomtes de Melun jouait un rôle de premier plan à la cour<sup>179</sup> ; Charles V pour sa part, accorde sa faveur à Jean de Vaudetar, châtelain de Pouilly-le-Fort et détenteur, dans la ville de Melun, du fief de Carrois<sup>180</sup>.

Sous Charles VI, la ville continue à recevoir les visites de la cour : le roi y séjourne à plusieurs reprises<sup>181</sup>, et surtout Isabeau de Bavière, qui l'a reçue en douaire, « a grant plaisir de aler et fréquenter souvent audit lieu de Meleun pour soy y esbastre »<sup>182</sup>. Elle en fait son refuge face à une capitale hostile, et s'y replie souvent en compagnie de Louis d'Orléans. Ils essayent même d'y faire venir le dauphin, que le duc de Bourgogne s'empresse d'arrêter en chemin, à Juvisy, pour le ramener à Paris. Dans l'âpre lutte qui oppose les Armagnacs aux Bourguignons, alliés à l'Angleterre, Melun se rattache donc au premier parti, alors que Paris est tout acquis au second.

En 1420, les Anglo-Bourguignons réussissent à s'emparer de Melun après un siège éprouvant. Plusieurs monuments majeurs sont détruits ou endommagés. La commanderie des hospitaliers<sup>183</sup>, l'abbaye Saint-Père<sup>184</sup>, l'église paroissiale Saint-Barthélemy<sup>185</sup> et le tout nouveau couvent des carmes<sup>186</sup>, situés hors de la protection de l'enceinte, sont abattus ; le clocher de l'église Saint-Aspais est ébranlé par l'artillerie<sup>187</sup>. Des moulins sont également détruits, comme celui que tenait l'abbaye de Barbeau sur le pont Saint-Ambroise<sup>188</sup>. De plus, Melun perd sa clientèle royale avec le départ d'Isabeau de Bavière, déplacée malgré elle

à Blois. Ceux qui le peuvent fuient, comme Jean Feuillet, qui se réfugie à Orléans pendant l'occupation anglaise<sup>189</sup>. Le marasme qui s'empare de Melun pendant ces années noires se traduit dans le tissu urbain, qui présente alors des signes de déprise. Le quartier le plus actif, près de l'église Saint-Aspais, perd ses habitants : en 1437, un curateur est ainsi nommé pour louer une maison appartenant à l'abbaye Saint-Père, près de la porte de la Geôle ; cette demeure déserte ne tarde pas à se dévaloriser : en 1442, elle n'est plus que « mesure et jardin »<sup>190</sup>. D'autre part, la condamnation de certaines portes de la ville en 1420 a une incidence durable sur la paroisse Saint-Ambroise : ce quartier jusqu'alors actif, qui abritait une boucherie et deux grands hôtels où descendaient les marchands et voituriers par eau, est pénalisé par la fermeture définitive de la porte d'Étampes<sup>191</sup>. De même, la fermeture de la poterne Saint-Sauveur gêne l'activité du moulin à draps dépendant du prieuré<sup>192</sup>.

Melun revient définitivement en possession de Charles VII en 1435. Dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle se manifestent les signes d'une reprise qui ne se démentira plus jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Les églises sont reconstruites : le couvent des carmes est rétabli avec l'aide de la famille de Vitry<sup>193</sup>, le chantier de reconstruction de Saint-Aspais est ouvert en 1469<sup>194</sup>, l'abbaye Saint-Père s'efforce non sans mal de renaître de ses ruines<sup>195</sup>, et les hospitaliers disposent à nouveau d'une chapelle « bien et suffisamment entretenue et ornée et desservie toutes les septmaines de quatre messes » en 1456<sup>196</sup>. Les mentions de rentes fournies par les sources montrent une occupation relativement dense du tissu urbain, y compris dans la paroisse Saint-Ambroise, où les anciens « clos » sont couverts de maisons dans les années 1560. Autre signe de cette densification de l'habitat, le cimetière paroissial de Saint-Aspais, que l'on avait déjà dû agrandir en 1418, est transféré hors les murs en 1448<sup>197</sup>. Enfin, le gabarit des maisons paraît augmenter, notamment dans le quartier Saint-Aspais : on trouve en effet mention, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, de bâtiments contenant 5 « chaas » (pièces principales)<sup>198</sup>.

Par ailleurs, en créant des compagnies de francs archers tenus de s'entraîner régulièrement<sup>199</sup>, Charles VII assure la diffusion de la pratique du tir à l'arc, attesté à Melun dès le règne de Philippe le Bel<sup>200</sup>, et localisé au XVI<sup>e</sup> siècle près de la porte Saint-Jean, à l'écart de la ville, dans un jardin offrant un abri et des buttes où caler les cibles<sup>201</sup>.

Au XV<sup>e</sup> siècle, Melun reste un important pourvoyeur de grands serviteurs de l'État, dont le plus

connu est sans doute Étienne Chevalier (vers 1410-1474). Fils de Jean Chevalier, dont la demeure est signalée rue de la Cerclerie (actuelle rue Carnot) en 1402<sup>202</sup>, cet important personnage de l'entourage de Charles VII<sup>203</sup> garde des attaches avec sa ville natale, où il se fait enterrer ; outre sa dalle funéraire (aujourd'hui disparue, mais connue par un dessin de la collection Gaignières), la collégiale Notre-Dame a conservé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle le célèbre diptyque peint par Fouquet, aujourd'hui divisé entre les musées d'Anvers et de Berlin<sup>204</sup>. Ce tableau, l'un des chefs-d'œuvre de la peinture française, était placé au-dessus de la tombe du commanditaire, figuré sur le volet gauche. L'iconographie du diptyque est liée à sa fonction votive : Étienne Chevalier est présenté par son patron, saint Étienne, à la Vierge et à l'Enfant, qui occupent le volet droit. Les deux mondes sont nettement distingués, à la fois par les tonalités chromatiques et par la composition. Aux carnations très blan-



ches de la Vierge et de l'Enfant, s'oppose le visage buriné d'Étienne Chevalier, dont le portrait est exécuté avec un réalisme proche de la peinture flamande. La perspective qui organise le monde « terrestre », de même que les acanthes des pilastres derrière le commanditaire, dénotent en revanche l'influence italienne. L'art de Jean Fouquet se trouve à la croisée des deux courants. On s'accorde à dater le diptyque de Melun des années 1450. Le tableau a vraisemblablement été peint peu après la mort d'Agnès Sorel, qui aurait servi de modèle à la Vierge. En bordure des volets de bois peints se trouvaient en outre des médaillons émaillés en camaïeu d'or, dont un seul subsiste : c'est l'autportrait de Fouquet, conservé au Louvre<sup>205</sup>. Mais il existait, semble-t-il, toute une série de médaillons de même type, consacrés à des scènes de la vie de saint Étienne<sup>206</sup>.

**Diptyque de Melun, par Jean Fouquet.**  
*Demeuré dans la collégiale Notre-Dame jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le célèbre diptyque commandé par Étienne Chevalier est aujourd'hui disjoint.*

**Volet gauche :**  
*Étienne Chevalier présenté à la Vierge par saint Étienne. Berlin, Staatliche Museen, Gemäldegalerie, inv. 1617.*

**Volet droit :**  
*la Vierge à l'Enfant entourée d'anges. Anvers, Koninklijk Museum voor Schone Kunsten, inv. 132.*



Cette œuvre remarquable est aujourd'hui le seul témoignage de l'attachement d'Étienne Chevalier à sa ville natale. Les autres commandes du trésorier de France pour la collégiale Notre-Dame ne nous sont pas parvenues. Quant au livre d'heures également exécuté par Fouquet pour Étienne Chevalier, il offre de nombreuses vues de Paris, où résidait le commanditaire, mais Melun ne paraît pas y être aussi nettement représentée<sup>207</sup>. La carrière d'Étienne Chevalier se déroule, il est vrai, essentiellement dans la capitale. Le roi et sa cour, désormais, ne viennent plus guère à Melun : la vallée de la Loire va bientôt remplacer celle de la Seine dans le cœur des souverains. Le château est réduit à un rôle de forteresse ou de prison. Ce tournant s'avère sans retour au XVI<sup>e</sup> siècle, Melun étant alors délaissé au profit de Fontainebleau.

### Habiter Melun au Moyen Âge

Les principaux monuments de cette époque à nous être parvenus sont des édifices religieux. En matière d'architecture civile, le seul édifice comparable, par son ampleur, à la collégiale Notre-Dame ou au prieuré Saint-Sauveur, était le château royal<sup>208</sup> ; mais sa ruine amorcée dès le XVII<sup>e</sup> siècle est définitivement consommée sous la monarchie de Juillet. Ne restent donc que de simples maisons, peu nombreuses, et surtout des caves conservées sous des constructions plus récentes.

#### Les maisons médiévales

Contrairement à d'autres villes de Seine-et-Marne, telles que Provins, Melun ne présente aujourd'hui que très peu de maisons médiévales. À l'angle de la rue du Presbytère et de la rue au Lin s'élève toutefois une maison datant probablement du XV<sup>e</sup> siècle, protégée au titre des Monuments historiques depuis 1927. Sa structure à pan-de-bois est caractéristique d'un mode de construction en charpente, que l'on retrouve fréquemment dans les textes jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>209</sup>. Quant au principe d'encorbellement, dont la maison de la rue du Presbytère demeure aujourd'hui le seul spécimen, il était encore bien présent dans la ville ancienne au début du XIX<sup>e</sup> siècle – de même que le raccord d'une maison à l'autre par-dessus la rue grâce à des galeries couvertes (rue de l'Archelet par exemple). Ces grignotages de l'espace public assombrissent des rues déjà étroites ; aussi sont-ils combattus par les mesures d'urbanisme des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, qui ont totalement effacé du paysage urbain ces traits hérités de la tradition médiévale.

Il ne faut cependant pas s'imaginer le Melun du Moyen Âge entièrement en pan-de-bois : il existait aussi des maisons en pierre<sup>210</sup>, comme le prouve celle du 12 rue Paul-Doumer, moins connue que la maison de la rue du Presbytère car cachée en fond de cour, et en fort mauvais état aujourd'hui. Cette maison peut être datée du Moyen Âge, à la fois par son plan (escalier à vis en hors-œuvre sur la cour à l'arrière), par son élévation (large pignon pointu en façade) et par sa cave, sur laquelle nous reviendrons. Les murs sont bâtis en moellons de calcaire renforcés par des chaînages de grès aux angles. Le grès présente en effet une grande résistance, tant aux agressions et altérations chimiques qu'à la compression et à la traction, mais c'est une pierre difficile à extraire et à travailler : aussi limite-t-on son emploi aux parties les plus exposées, l'essentiel du gros-œuvre étant en calcaire<sup>211</sup>. Comme dans le cas du pan-de-bois, ce mode de construction demeure usité bien après le Moyen Âge. C'est même celui qui perdure le plus longtemps dans l'architecture courante, puisqu'on continue à bâtir de cette façon jusque très avant dans le XIX<sup>e</sup> siècle.

**Ces deux maisons médiévales** présentent un pignon à forte pente, caractéristique des toits antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle. On en trouve quelques autres spécimens dans le centre ancien (ex. : rue des Cloches). Mais la plupart ont fait l'objet de reconstructions au XIX<sup>e</sup> siècle.



Quant aux matériaux des toitures, seuls quelques textes permettent de les imaginer. Plusieurs types de couverture sont employés au Moyen Âge : la tuile<sup>212</sup>, mais aussi les bardeaux de bois<sup>213</sup> et le chaume<sup>214</sup>. Ces matières plus fragiles, sensibles aux intempéries comme à l'incendie, sont peu à peu supplantées par la tuile, qui paraît devenir prépondérante au XVII<sup>e</sup> siècle ; mais ce mouvement est sans doute assez lent : on trouve encore à la fin du XV<sup>e</sup> siècle une maison couverte en chaume sur la rue Saint-Aspais, qui est alors la principale artère de la ville<sup>215</sup>.

De gauche à droite  
La maison à l'angle de la rue au Lin et de la rue du Presbytère (inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1927) présente une structure à pan-de-bois. Le premier étage est en encorbellement.

La demeure en fond de cour au 12 rue Paul-Doumer est pour sa part construite en moellons de calcaire renforcés par des chaînages d'angle en grès, pierre très résistante aux altérations.

Tous les matériaux mis en œuvre dans l'architecture vernaculaire sont de provenance locale, comme c'est généralement le cas pour la construction ordinaire<sup>216</sup> : le calcaire est présent sur les coteaux bordant la Seine, le grès et le bois se trouvent en abondance dans la forêt de Bière (vers Fontainebleau), la chaux et le plâtre sont fabriqués sur place.

En ce qui concerne l'élévation et la distribution intérieure des maisons médiévales, nous n'avons que peu d'indications. Les deux exemples déjà cités, rue du Presbytère et rue Paul-Doumer, sont des demeures d'importance moyenne, avec un étage-carré surmonté d'un comble ; leur aménagement intérieur a malheureusement été remanié. D'après les archives, les maisons contenaient généralement 2 ou 3 « chaas » (pièces principales). Rares sont celles qui comportent 6 « chaas », comme l'hôtel de Barbeau en 1498<sup>217</sup>.

Ces demeures, outre leur fonction résidentielle, sont aussi un capital. En cas de dette, elles peuvent être vendues : ainsi en 1199, Jean Portier et sa femme Adeline, « poussés par la nécessité », vendent à l'abbaye de Barbeau deux maisons dans la rue de la Juiverie<sup>218</sup>.

### Les caves

Il demeure de nombreuses caves remontant au Moyen Âge, malgré les destructions perpétrées aux XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et même XXI<sup>e</sup> siècles. La vingtaine de caves médiévales étudiées au cours de l'inventaire permet de dégager une typologie de ce patrimoine souterrain<sup>219</sup>.

Les caves recensées sont presque toutes de plan rectangulaire ou carré, et perpendiculaires à la rue ; c'est d'ailleurs la forme la plus courante des caves médiévales, comme en témoignent par exemple les études menées à Lille<sup>220</sup> ou Provins<sup>221</sup>. La cave du 4 place Jacques-Amyot s'écarte toutefois de ce modèle, puisqu'elle suit un plan en L ; cette disposition pourrait être l'indice d'un contexte résidentiel, l'accès à la cave se faisant par la cour à l'arrière – alors que les caves à vocation commerciale sont accessibles depuis la rue<sup>222</sup>. Ce plan atypique peut toutefois aussi résulter de la réunion de deux caves différentes, l'une voûtée en berceau avec arcs doubleaux, l'autre voûtée d'ogives.

Les dimensions de ces caves varient suivant leur typologie, détaillée plus loin, mais leur longueur reste généralement comprise entre 10 et 4 mètres<sup>223</sup>. Il s'agit donc de volumes assez réduits, si on les compare au cas provinois. Leur hauteur sous voûte est en moyenne de 2,60 mètres – mais le niveau

actuel n'est généralement pas celui d'origine, sans doute un peu plus bas.

L'accès d'origine est parfois conservé, ainsi au 15 rue Notre-Dame ; dans la plupart des cas cependant, l'escalier originel a disparu, mais on peut parfois le restituer grâce au voûtement, qui ménage une trémie. Ainsi au 50 rue René-Pouteau<sup>224</sup>, on peut replacer un escalier dans l'angle nord de la cave. Cet accès par la rue, qui permet de faire descendre les marchandises à stocker, peut être doublé d'un autre escalier plus étroit, donnant dans la maison<sup>225</sup> : au 18-20 rue Paul-Doumer par exemple, un escalier en vis met la cave en communication avec le logis.

Ces caves n'ont généralement qu'un seul niveau ; toutefois, au 12 rue Paul-Doumer un niveau inférieur a été creusé, sans doute au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>226</sup>, depuis la cave médiévale.

Les aménagements intérieurs retrouvés sont très succincts : il s'agit de points d'eau, se présentant sous forme de puits<sup>227</sup> ou de conduite recueillant l'eau pluviale<sup>228</sup>. Nous n'avons vu, en revanche, ni niche ni cheminée, bref rien qui suggère que ces caves aient pu à un moment de leur histoire servir de pièce d'habitation. La seule occurrence méritant indéniablement le terme de « salle basse » est le niveau semi-enterré du 7 rue des Cloches, dont la structure, totalement enduite, est malheureusement peu lisible. En l'état actuel de nos connaissances, les caves médiévales de Melun semblent donc être uniquement destinées au stockage<sup>229</sup>, ce que confirme l'absence d'ornement (chapiteau ou corbeau sculpté) qui les distingue notamment des caves de Provins. Il faut toutefois garder à l'esprit que, faute d'étude stratigraphique dans le quartier Saint-Aspais, on ignore à quel niveau se trouvait le sol à l'époque médiévale : il est donc difficile de déterminer la profondeur originelle de ce patrimoine aujourd'hui totalement enterré<sup>230</sup>.

En matière de voûtement, plusieurs techniques ont été adoptées. La plus simple, qui est aussi la plus difficile à repérer aujourd'hui, est le berceau fait d'un blocage de moellons de calcaire. De très nombreux exemples en ont été vus au cours de l'inventaire, mais en l'absence de sondages archéologiques qui pourraient fournir du mobilier et donc, des éléments de datation, on ne sait s'il s'agit de réalisations médiévales ou modernes – les maisons surmontant ces caves étant naturellement, quant à elles, bien postérieures au Moyen Âge. Aussi ce type n'a-t-il pu être inclus dans notre corpus des caves médiévales, même s'il était certainement d'un emploi très courant dès cette époque.

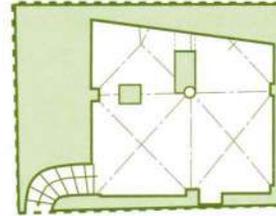
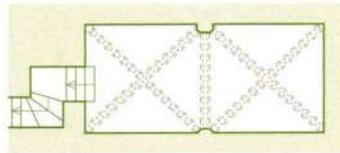
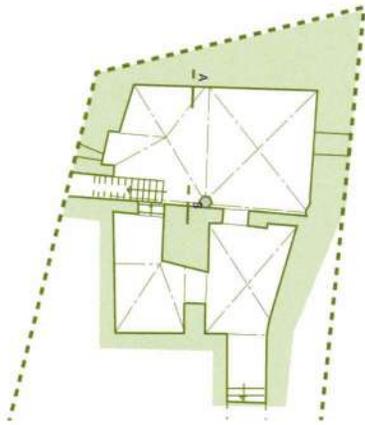
**Cave avec voûte d'ogives à pilier central,**  
50, rue René-Pouteau.  
Le volume de cette cave a été recoupé par un mur de confortement qui englobe le pilier central.



**Cave avec voûte d'ogives à pilier central,**  
6, rue Gui-Baudoin.  
Le volume initial de la cave a été réduit de moitié et ne comprend plus que deux travées.



**Cave avec voûte d'ogives à pilier central,**  
3, rue du Général-de-Gaulle.  
Le corbeau sud.



**Typologie des caves médiévales.**

Cette carte montre les différents types de caves médiévales recensées au cours de l'inventaire de Melun. Elle ne prétend pas être exhaustive, un certain nombre de lieux n'ayant pu être visités, mais montre bien les grandes lignes de la répartition des caves médiévales dans le tissu urbain actuel (avec une forte représentation du quartier Saint-Aspais) et la présence de deux types bien affirmés (le berceau à arcs doubleaux et la voûte d'ogives à pilier central).

- cave en berceau avec arc doubleaux
- cave voûtée d'arêtes
- ▲ cave voûtée d'ogives
- ★ cave voûtée d'ogives à pilier central
- ◆ cave médiévale disparue
- vestiges

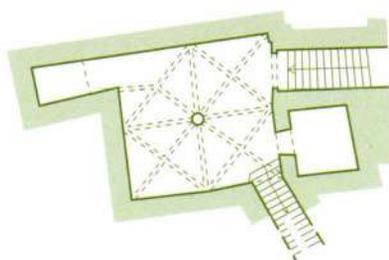
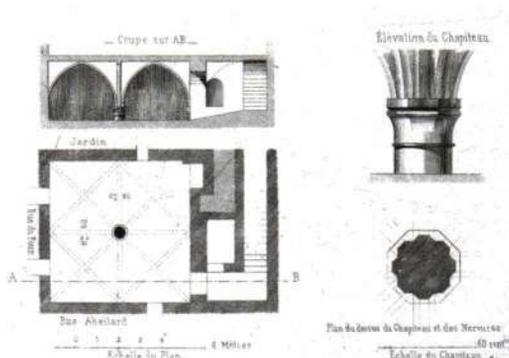
En revanche, le deuxième type, où le berceau est renforcé par des arcs doubleaux en grès reposant soit sur des corbeaux, soit sur des assises en pierre de taille engagées dans la maçonnerie, ou encore pénétrant directement dans la maçonnerie du mur, est indiscutablement médiéval : quatre occurrences en ont été repérées au cours de l'inventaire.

La voûte d'arêtes est pour sa part quasi absente de notre corpus : nous n'en connaissons qu'un seul exemple, près de l'église Saint-Aspais. Cette faible représentation distingue nettement Melun d'autres villes de Seine-et-Marne comme Provins ou Lagny-sur-Marne, où la voûte d'arêtes est d'un emploi beaucoup plus courant<sup>231</sup>.

Le quatrième type de voûtement, à savoir la voûte d'ogives, est au contraire le plus fortement représenté. Cet ensemble de caves voûtées d'ogives se subdivise à son tour en trois groupes. Le premier est formé de caves ne comportant qu'une ou deux travées, dont les arcs sont constitués de claveaux assez étroits<sup>232</sup>. Les deux autres groupes concernent des espaces plus vastes, recoupés par des colonnes



**Cave avec voûte d'ogives  
à pilier central,**  
12, rue Paul-Doumer.



**Cave de l'hôtel de  
Barbeau (disparue).**  
Gravure accompagnant  
l'article de G. Leroy,  
« Le refuge de Barbeau »,  
Bulletin de la société  
archéologique de Seine-et-  
Marne, n° 1, 1865,  
p. 193-198.

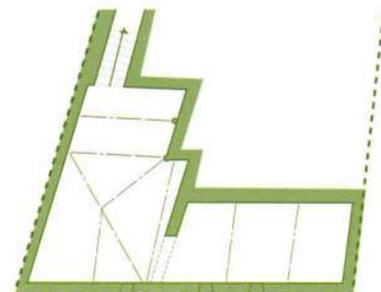
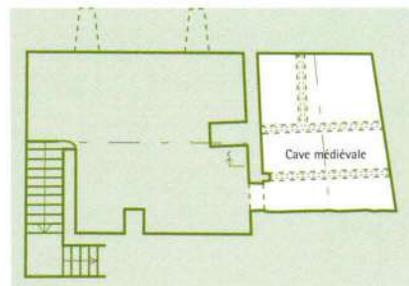
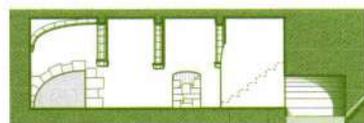
**Cave à arcs doubleaux,**  
17, rue René-Pouteau.



**Cave à arcs doubleaux,**  
15, rue du Presbytère.



**Cave à plan en L.**  
4, place Jacques-Amyot.  
Vue depuis l'angle nord-ouest.





**Détail d'un corbeau.**

Cave du 3, rue du Général-de-Gaulle.



**Chapiteau déposé dans le jardin de l'hôtel de ville.**

Ce chapiteau sculpté est le seul vestige de l'hôtel de la Crosse, à l'angle de la rue du Miroir et de la rue Carnot.

Cette maison, ancienne possession de l'abbaye Saint-Père, a été démolie en août 1879 pour laisser place à une poste, mais les dispositions de la cave nous sont restituées par un dessin levé par Gabriel Leroy juste avant sa destruction.

de section circulaire. Le deuxième groupe, dont seuls deux spécimens nous sont connus par les relevés de Gabriel Leroy<sup>233</sup>, présente des chapiteaux sculptés à décor végétal que l'on peut dater du XIII<sup>e</sup> siècle, datation qui s'accorde avec la forme assez élancée des arcs d'ogives. Le troisième groupe enfin, de loin le plus abondant, est formé de caves à quatre travées, dont les ogives, moins hautes, retombent sur une colonne centrale sans ornement. Ce groupe présente une étonnante uniformité, malgré quelques disparités dans l'exécution : le 12 rue Paul-Doumer en constitue un exemple particulièrement achevé. L'homogénéité de ces caves à pilier central suggère une datation assez rapprochée, qu'il n'est pas facile de préciser en raison de l'absence de décor. Quant aux mentions dans les textes, elles sont trop imprécises pour être utiles : les « voûtes » citées dans les archives ne peuvent être mises en rapport avec les caves effectivement conservées. La seule exception concerne l'hôtel de Barbeau. Une « voûte » y est attestée en 1272 ; or le dessin levé avant sa disparition montre bien qu'il s'agissait d'une cave tout à fait comparable à celle du 12 rue Paul-Doumer. Cependant, si l'on compare les caves de ce « troisième groupe » encore existantes avec d'autres exemples voisins, comme à Meaux<sup>234</sup>, à Étampes<sup>235</sup> ou à Samois<sup>236</sup>, on est tenté de proposer une datation plus tardive pour le corpus melunais (XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle)<sup>237</sup>. En l'absence d'études archéologiques qui permettraient d'affiner la datation, il nous faut donc garder une fourchette large, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

Notons encore, pour conclure, que les caves repérées à Melun respectent parfaitement le parcellaire. Elles ont parfois été victimes des mesures d'alignement du XIX<sup>e</sup> siècle, qui ont pu diminuer leur emprise et perturber leur voûtement<sup>238</sup> ; mais leur plan d'origine reste tout à fait lisible et nous renseigne, de façon indirecte, sur la voirie médiévale. On constate que mis à part les élargissements évoqués, le tissu urbain n'a guère bougé dans le quartier Saint-Aspais, depuis l'époque médiévale. Seules deux caves sont aujourd'hui sans relation directe avec la rue : celle du 12 rue Paul-Doumer, en cœur d'îlot, et celle du 6 rue Gui-Baudouin, que plus de 7 mètres séparent de la voie actuelle. Dans ce dernier cas, il semble que le tracé viaire ait évolué par rapport à l'état médiéval, qui présentait peut-être un prolongement de la rue des Cloches à l'est de la rue Saint-Aspais.

Si les vestiges médiévaux ne sont pas, à Melun, comparables à ceux de Provins ou d'Étampes, de

nombreux et intéressants témoignages architecturaux de cette lointaine époque sont donc toujours présents. Pour les comprendre, il faut toutefois restituer un environnement disparu. Le lent effacement du château, entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, a gommé de la topographie urbaine la présence royale, mais celle-ci est un élément clé dans l'évolution de Melun du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, et son départ pour Fontainebleau est lui aussi un facteur important dans l'histoire de la ville aux Temps modernes. Par ailleurs, étant incluse dans le domaine royal dès le règne des premiers Capétiens, Melun s'est développé en lien avec Paris, beaucoup plus qu'avec la Champagne ou la Bourgogne voisines. Jadis agglomération du territoire des Sénons, la ville demeure rattachée au diocèse de Sens dans la carte ecclésiastique, qui reproduit l'organisation administrative du Bas-Empire ; mais à l'époque médiévale, elle entretient avec Paris une relation privilégiée, qui se manifeste dans de nombreux domaines. Sur le plan économique, elle constitue un point essentiel dans l'approvisionnement du marché parisien, ainsi qu'en témoigne le Religieux de Saint-Denis pendant la guerre de Cent Ans<sup>239</sup>. Ce lien renforcé avec Paris transparaît également dans l'organisation des péages fluviaux : lorsqu'il régleme les taxes perçues sur les bateaux empruntant la Seine, Philippe Auguste grève les transports au long cours, mais accorde une exemption aux marchands de Corbeil et de Melun pour l'espace compris entre Melun et l'entrée de Paris<sup>240</sup>. L'influence parisienne est également d'ordre intellectuel : au XII<sup>e</sup> siècle, Melun est un lieu d'enseignement dans l'orbite des écoles parisiennes. Abélard y dispense ses cours à deux reprises au début du XII<sup>e</sup> siècle, en bénéficiant probablement de l'appui de la puissante famille de Garlande<sup>241</sup>. Quelque temps plus tard, Robert de Melun y tient également une école<sup>242</sup>. Enfin, le lien avec Paris se traduit aussi dans l'architecture et le décor des grands monuments, comme le montrent par exemple les parentés entre la collégiale Notre-Dame et l'art parisien du dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle, que souligne le texte d'Yves Gallet.



## La collégiale Notre-Dame

Yves Gallet

Les premières mentions de Notre-Dame datent du IX<sup>e</sup> siècle, mais l'occupation du site par un groupe de sanctuaires, à la pointe amont de la principale des îles de ce méandre de la Seine, remonte sans aucun doute à une époque plus ancienne. On peut en situer l'origine au VI<sup>e</sup> siècle, avec la tentative du roi Chilbert I<sup>er</sup> (511-558), attestée par une lettre authentique des environs de 538, de fonder ici un siège épiscopal concurrent de Sens et de Paris<sup>243</sup>. Cette tentative dut s'accompagner de la mise en place d'un groupe cathédral semblable à ceux connus à Meaux, Paris, Sens, Auxerre, ou

Dieu qui, après 1789, fut converti en hospice pour indigents avant d'être transformé en maison de détention ; l'église disparut, englobée à partir de 1835 dans les premiers bâtiments de cette prison qui a progressivement occupé toute la pointe de l'île<sup>245</sup>. Saint-Laurent est mentionnée en 1161 dans la donation, à l'archevêque de Sens, d'une maison sise « devant l'église Saint-Laurent, au côté de l'église Saint-Étienne »<sup>246</sup>. La tentative de Chilbert s'étant avérée infructueuse à long terme, ce complexe monumental a ensuite pu abriter, comme l'a conjecturé P. L'Hermite-Leclercq, un monas-

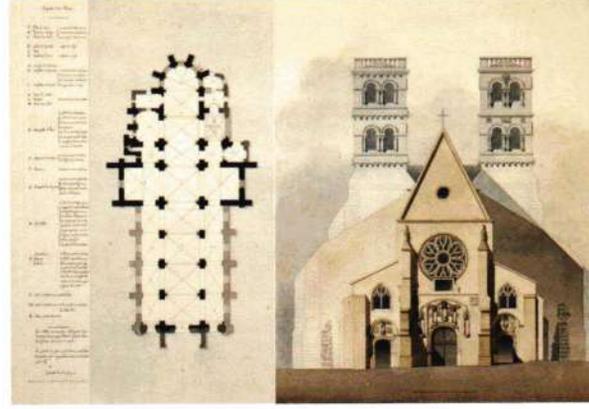
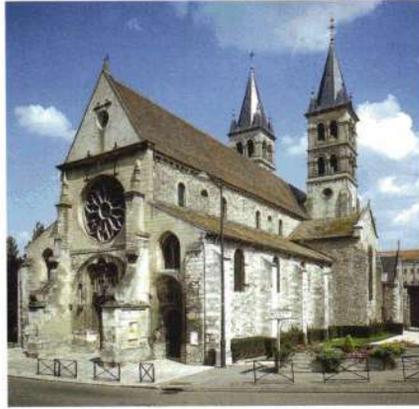
taire qui, après 1789, fut converti en hospice pour indigents avant d'être transformé en maison de détention ; l'église disparut, englobée à partir de 1835 dans les premiers bâtiments de cette prison qui a progressivement occupé toute la pointe de l'île<sup>245</sup>. Saint-Laurent est mentionnée en 1161 dans la donation, à l'archevêque de Sens, d'une maison sise « devant l'église Saint-Laurent, au côté de l'église Saint-Étienne »<sup>246</sup>. La tentative de Chilbert s'étant avérée infructueuse à long terme, ce complexe monumental a ensuite pu abriter, comme l'a conjecturé P. L'Hermite-Leclercq, un monas-

déclare prendre sous sa protection les églises Notre-Dame et Saint-Étienne, nommément citées<sup>248</sup>. Un diplôme de Charles le Simple nous confirme en 901 la titularité de l'église<sup>249</sup>. Elle est encore mentionnée entre 979 et 986 dans un acte royal confirmant la fondation de l'abbaye Saint-Magloire à Paris<sup>250</sup>. Quelques années plus tard (989), Sevin, archevêque de Sens, rapporte que Hugues Capet et Robert le Pieux lui auraient refusé le bénéfice de Notre-Dame alors qu'ils venaient de lui concéder Saint-Étienne et le monastère périurbain de Saint-Père<sup>251</sup>. La source de ce rensei-

De gauche à droite

### La collégiale Notre-Dame.

La nef, de type basilical (XI<sup>e</sup> siècle), est dominée par les deux tours érigées à la naissance du chevet. On voit ici l'édifice avant sa restauration par l'architecte en chef des Monuments historiques, Jacques Moulin. Ce dernier a rétabli, dans la nef, toutes les baies hautes et leur contrefort médian.



### Notre-Dame en 1850, avant les restaurations d'Eugène Millet.

Plan et élévation.

Aquarelle de Guillaume.

Les deux tours ne sont pas encore coiffées de leurs hautes flèches. Le plan du chevet est plus irrégulier qu'aujourd'hui, avec, sur le flanc sud du chœur, une chapelle dédiée à saint Leu (supprimée lors de la restauration), qui comportait une voûte d'ogives à liernes et tiercerons, de style flamboyant.

Musée de Melun, inv. 970.17.2.

révélés par les fouilles à Rouen ou Genève. On ne s'explique pas autrement la remarquable concentration architecturale de cette partie de l'île, qui vit au Moyen Âge s'élever trois et peut-être quatre églises, très proches les unes des autres, dédiées à saint Étienne, Notre Dame, saint Nicolas et saint Laurent. Accompagnant Notre-Dame, Saint-Étienne apparaît dans les textes en 826, et survécut jusqu'à la Révolution comme église paroissiale de l'île<sup>244</sup>. Saint-Nicolas devint l'église d'un hôtel-

rière de femmes dont on trouve l'écho dans la *vita* de saint Liesne, rédigée par un moine de Saint-Père au XII<sup>e</sup> siècle<sup>247</sup>.

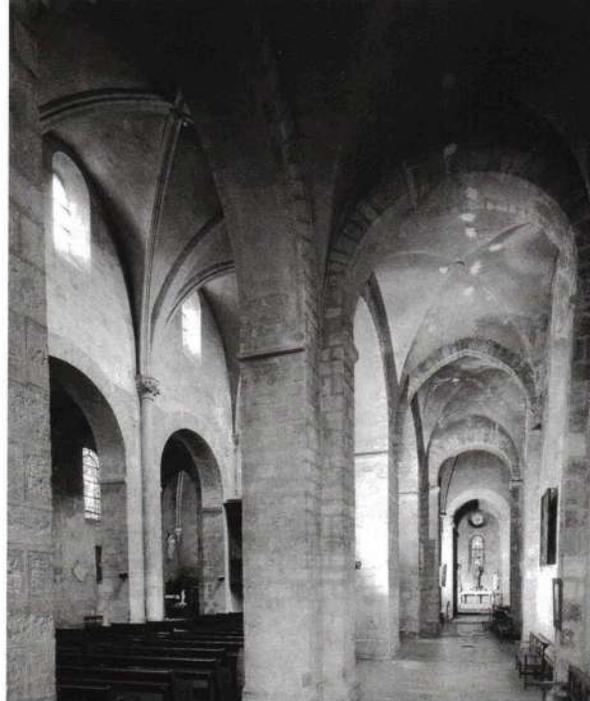
De ces églises, la plus ancienne et la plus éminente était peut-être Notre-Dame. Elle apparaît au tout début du IX<sup>e</sup> siècle, si c'est bien à elle que se rapporte la mention portée dans un inventaire du trésor de la cathédrale de Sens au XII<sup>e</sup> siècle, selon laquelle l'archevêque Magnus aurait procédé, en 809, à la dédicace de « l'église de Melun ». En 826, Louis le Pieux

gnement est mal identifiée, mais sa teneur est corroborée par le fait qu'en 991, Sevin se contenta de restaurer Saint-Étienne et Saint-Père, sans qu'il soit alors question de Notre-Dame<sup>252</sup>. Doit-on aussi conjecturer de ce refus que Robert le Pieux avait déjà en tête le projet de transformer Notre-Dame ? Toujours est-il qu'à partir de 1016, le roi entreprit d'y installer un chapitre de chanoines qui se substitua à la communauté de moniales qui occupait jusqu'alors les lieux.

Convertie en collégiale, l'église fut intégralement reconstruite<sup>253</sup>. C'est à ce début du XI<sup>e</sup> siècle que remontent les plus anciennes parties de l'édifice : la nef, avec certains éléments des bas-côtés et les murs occidentaux du transept. Sous prétexte des restaurations vigoureuses menées du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, les médiévistes ont longtemps négligé l'édifice : cependant, l'importance des élévations conservées, les dates précises que l'on peut leur assigner, la qualité royale du fondateur, tous ces éléments concourent depuis quelques années à replacer Notre-Dame de Melun au cœur des études sur les premiers développements de l'art roman en Île-de-France.

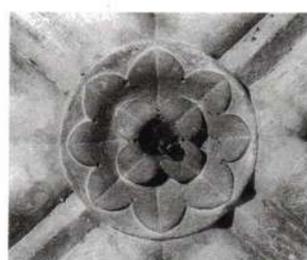
La nef, rythmée par de fortes piles quadrangulaires caractéris-

conservent encore par endroits leur enduit d'origine. L'éclairage du vaisseau central était assuré par quatre groupes de trois fenêtres hautes. Certaines de ces baies ont été aveuglées par la retombée des voûtes gothiques ajoutées au XII<sup>e</sup> siècle. Une intelligente restauration de Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques, vient de rendre toute sa lisibilité au parti d'origine, dont l'originalité était de ne présenter aucune concordance entre le rythme binaire des grandes arcades et celui, ternaire, des fenêtres : deux registres horizontaux indépendants se trouvaient ainsi juxtaposés, ce qui répond à une conception très traditionnelle, où la notion de travée n'intervient pas, à la différence de la conception modulaire qui allait



*Le collatéral sud et le vaisseau central de la nef.*

disposition assez exceptionnelle, qui remonte probablement au parti d'origine, et que l'on rencontre à la même époque à Saint-Germain-des-Près ou à Saint-Maur-des-Fossés. Elle signale une réalisation de prestige, à comparer peut-être aux chantiers ambitieux qui s'ouvraient depuis la fin du X<sup>e</sup> siècle dans l'empire ottonien<sup>254</sup>.



tiques du XI<sup>e</sup> siècle (Château-Landon, Saint-Mammès, Juziers), était primitivement charpentée : dans les combles, les cavités des entrails subsistent au sommet des murs gouttereaux, et ces derniers

s'imposent dans l'art roman. On peut ainsi situer l'église du XI<sup>e</sup> siècle dans la plus pure tradition basilicale du haut Moyen Âge.

Deux tours étaient implantées à la naissance du chevet : c'est une

Ces deux tours furent remaniées à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au début du XII<sup>e</sup>. Elles ont fait l'objet de nouvelles interventions au XVI<sup>e</sup> siècle, avant de se voir intégralement reconstruites entre

**Sculptures (XI<sup>e</sup> siècle).**

Ligne du haut  
Chapiteaux sculptés de la nef et du chœur.

Ligne du bas  
Culots de la croisée du transept.

Clés de voûte de la nef.



1853 et 1859 par Eugène Millet (1819-1879), disciple de Viollet-le-Duc. L'état d'origine, supprimé par l'architecte qui en jugeait les dispositions vicieuses, a toutefois pu être restitué grâce aux minutes cotées qui furent levées avant restauration<sup>255</sup>, et à un ensemble de huit planches aquarellées<sup>256</sup>, dues à l'architecte melunais C. Guillaume, qui les exécuta en 1850 pour être attaché à la Commission des monuments historiques.

La collégiale fut partiellement reconstruite à partir de 1161. À cette date, Notre-Dame revint dans la main du roi, fondateur du chapitre, par la mort du précédent abbé. Les chanoines ayant saisi l'occasion pour exposer la nécessité de restaurer l'église, Louis VII affecta aux travaux les revenus d'une prébende qui allait devenir vacante<sup>257</sup>. Les travaux furent sans doute interrompus, à une date indéterminée mais avant 1182, date à laquelle on apprend qu'un archevêque de Sens (probablement Hugues de Noyers, 1176-1193) avait mis les églises de Melun en interdit<sup>258</sup>. En 1183, une bulle de Lucius III (1181-1185) régla le litige, confirma la décision de Louis VII, et le chantier put reprendre. Une dédicace fut célébrée par l'archevêque Michel de Corbeil (1194-1199) en 1198, et non en 1158 comme on l'a souvent écrit à la suite de F. Deshoulières<sup>259</sup>. Probablement cette cérémonie se fit-elle en présence de Philippe Auguste, car la collégiale était de fondation royale et deux actes du règne datés de Melun sont précisément de 1198<sup>260</sup> ; la même année, le roi reçut à Melun l'hommage du comte de Champagne : tout concourt donc à indi-

quer que la dédicace fut surtout un événement politique<sup>261</sup> et qu'elle ne constitue pas nécessairement un marqueur chronologique fiable pour le chantier, sans doute achevé depuis longtemps à cette date.

Les travaux ont en premier lieu concerné le chevet, qui fut intégralement réédifié, jusque dans les années 1175-1180. Doté d'une travée droite et d'une abside semi-circulaire, le chevet adopte une élévation à deux étages de baies superposées, sans triforium. Cette formule se retrouve dans plusieurs édifices de la région (Larchant, Souppes-sur-Loing, Rozay-en-Brie, Voulton, Guérard, Chaumes-en-Brie), si bien que plusieurs historiens, abusés par la date de 1158, ont été tentés de faire de Melun le prototype de tout le groupe. Peut-être Notre-Dame a-t-elle inspiré la reconstruction de Souppes, mais en réalité, l'intérêt de l'édifice est ailleurs<sup>262</sup>. D'une part il préfigure, d'une manière encore indistincte, le parti de l'abside vitrée, entièrement percée de hautes baies, qui allait se voir pleinement élaboré par les maîtres d'œuvre du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>263</sup>. D'autre part, la recherche que l'on y observe d'une luminosité accrue, l'effacement de la structure murale au profit des baies, l'homogénéité des volumes intérieurs assurée par une modénature discrète et des verticales affirmées malgré de faibles dimensions en font l'un des édifices témoignant de la diffusion du style en vigueur sur les chantiers parisiens à la fin du premier art gothique.

C'est sans doute à la même époque que des voûtes d'ogives furent lancées sur la nef et, après

1183 peut-être, sur le transept. Pour moderniser la nef romane, des colonnes furent incrustées dans les piles du XI<sup>e</sup> siècle. Elles portent à leur sommet une série de beaux chapiteaux qui, en raison d'un prétendu effondrement des voûtes en 1622, ont longtemps passé pour des pastiches exécutés au XVII<sup>e</sup> siècle. L'analyse rigoureuse des textes a cependant permis d'établir que l'effondrement de 1622 ne fut qu'un incident de faible ampleur, limité à la deuxième travée de la nef. De même, l'étude détaillée des chapiteaux a conclu à leur authenticité, en montrant que les sculpteurs se rattachaient à la mouvance stylistique parisienne et qu'ils avaient puisé dans le fonds de motifs exploité dans le premier art gothique, à la cathédrale de Sens, à Saint-Denis ou à Saint-Germain-des-Prés<sup>264</sup>.

Dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle peut-être, des chapelles furent construites le long des bas-côtés de la nef. Conçues pour augmenter le nombre d'autels disponibles, elles résultaient d'une modification de la piété des fidèles et des pratiques religieuses, marquées par une demande croissante de messes privées ainsi que par la généralisation de la confession auriculaire. Mais, cause de nombreuses infiltrations, ces chapelles furent démolies en 1773. Il en subsiste, dans certaines travées, les traces de l'arc qui ouvrait sur la chapelle. Les voûtes d'arêtes des bas-côtés furent peut-être reprises, elles aussi, suite à la démolition des chapelles ; en tout cas, la charpente des combles présente des marques d'assemblage qui ne sont pas antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle.



*Le chevet de Notre-Dame, en 1859.*

*Médiathèque de Melun, HH 21.*

Aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, dans le contexte d'une effervescence artistique incarnée par le chantier phare de Saint-Aspais<sup>265</sup> et qui ne s'estompa qu'avec le départ des rois à Fontainebleau, Notre-Dame connut de nombreuses transformations. Son décor s'enrichit vers 1455-1460 du fameux *Diptyque de Melun*, peint par Jean Fouquet pour

Étienne Chevalier, trésorier de Charles VII, natif de Melun et inhumé dans la collégiale : ce diptyque, dont on perd la trace à Melun à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui partagé entre les musées d'Anvers et de Berlin<sup>266</sup>. On reconstruisit ensuite, en style flamboyant, une petite chapelle dédiée à saint Leu (Loup), jadis logée dans l'angle du chevet et

du bras sud du transept ; cette chapelle, qui fut supprimée lors de la restauration des tours par Eugène Millet, comportait une voûte d'ogives à liernes et tiercerons, ornée de clés secondaires armoriées, dont une des planches de C. Guillaume conserve le souvenir. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la tour sud vit ses étages supérieurs repris en grand appareil. Les monogrammes de François I<sup>er</sup> et de Claude de France permettraient de dater ces travaux des années 1515-1524<sup>267</sup>. La façade de la collégiale date en partie de la même époque. Elle comporte un portail central de style flamboyant et deux portails latéraux Renaissance, probablement érigés dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. L'architecture offre un aspect hétérogène, qui s'explique pour partie par le projet, non exécuté, de construire un porche en pierre au-devant du portail principal.

À la Révolution, la collégiale fut convertie en paroissiale (1791) avant de servir de magasin à fourrages militaires (1793). Elle fut rendue au culte en 1796. Classée MH en 1840, elle a été vigoureusement restaurée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, au point de passer, aux yeux de nombreux médiévistes, pour un édifice sans intérêt archéologique. Desservie par un environnement ingrat (le centre de détention entoure Notre-Dame de toutes parts), remise en état après la Seconde Guerre mondiale mais restée longtemps à l'écart des opérations de réhabilitation du patrimoine monumental, elle a fait l'objet de restaurations attentives depuis les années 1990.



## Le prieuré Saint-Sauveur

Fabrice Henrion<sup>268</sup>



**La galerie ouest du cloître, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Photographie de Camille Enlard. Archives photographiques, MH 00035849 P.

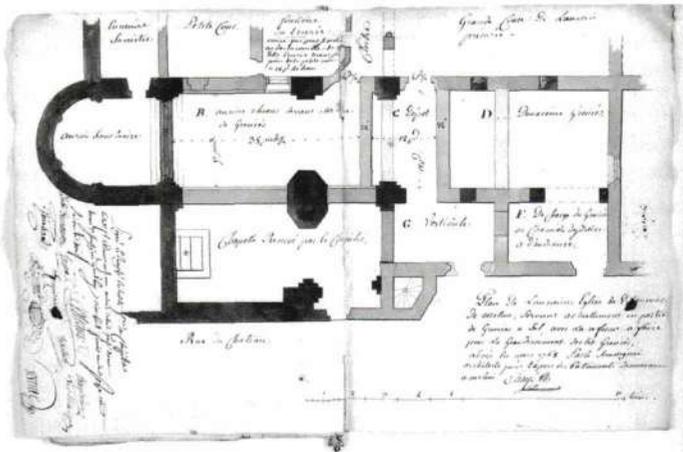
**La « chapelle des coches », partie nord de l'église (détruite en 1869).**

Dessin de Jorand (avant 1850). Ce dessin replace dans un paysage champêtre la partie nord du prieuré, avec la chapelle des coches et la tourelle d'escalier à pans coupés.

BnF, département des Estampes, coll. Destailleurs.

**Plan de l'édifice en 1768**

A.D. Seine-et-Marne, 88 E 145.



ration de l'agrandissement de l'hôtel de ville et de les mettre en regard d'une colonnade du 14<sup>e</sup> siècle qui y figure déjà ; mais après avoir examiné l'état actuel du cloître St. Sauveur, calculé les dépenses néces-

« Vous me demandez de vous faire connaître s'il ne serait pas possible d'assurer à ce bâtiment un usage plus convenable. Le meilleur parti à tirer, non de ce bâtiment qui n'a rien de remarquable, mais des colonnes accouplées et géminées qui soutiennent les voussures, serait de les transporter ailleurs. J'avais eu la pensée de m'en servir dans la déco-

saires pour remplacer les colonnes et soutenir le bâtiment de Mr. Béry, ainsi que pour les restaurer complètement, j'ai reconnu qu'il serait aussi facile et moins dispendieux d'en faire exécuter de semblables sur les dessins que j'ai fait relever [...]»<sup>269</sup>

En s'exprimant ainsi à propos de l'ancien prieuré Saint-Sauveur, ce bâtiment qui n'a rien



de remarquable, Antoine Bernard de la Fortelle, loin d'en dénigrer l'intérêt, ne fait qu'illustrer l'état dans lequel se trouvait le site en 1843, après avoir subi abandon et transformations. Seule la galerie ouest du cloître, avec ses colonnes géminées et ses chapiteaux richement décorés, maintenue en place parce qu'intégrée dans le bâtiment qu'elle soutient encore, rappelait alors l'ancienneté et la fonction de l'endroit.

Il est vrai que depuis la suppression du prieuré en 1690 et le rattachement de la manse à la collégiale Notre-Dame<sup>270</sup>, puis la transformation de l'église en grenier à sel au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et enfin la vente de l'ensemble des bâtiments à des particuliers au

cours de la Révolution française, de nombreuses constructions étaient venues se greffer les unes aux autres, englobant l'église et les bâtiments conventuels au point de les masquer presque complètement. Seules les premières travées du collatéral nord de l'église avaient conservé une fonction culturelle avec la chapelle dite « des cochés<sup>271</sup> » réservée au chapitre de Notre-Dame, jusqu'à l'élargissement de la rue du Château en 1869<sup>272</sup> qui entraîna sa démolition.

### Le temps des précurseurs

Cette ultime atteinte à l'intégrité du bâtiment aurait pu signer sa disparition de la mémoire locale s'il n'y avait eu d'inépuisables chercheurs comme Gabriel Leroy, qui publie en 1875 l'histoire de Saint-Sauveur<sup>273</sup> en synthétisant et augmentant les travaux de Sébastien Roulliard (1628)<sup>274</sup> et de Martin Gauthier (avant 1789)<sup>275</sup>. S'il tente d'analyser archéologiquement ce qu'il reste à voir des constructions médiévales, il cherche aussi et surtout l'illustration matérielle en élévation de ce que les textes d'archives supposent ou signalent. Et comme le XVI<sup>e</sup> siècle a laissé une forte empreinte écrite et construite, cette période constitue une grande part de son travail d'observation. Mais Gabriel Leroy a surtout eu le mérite de faire un point très précis sur l'état des connaissances et sur l'origine de Saint-Sauveur.

Car en fait, que sait-on de sa fondation, de la naissance d'un site majeur dans la topographie chrétienne de Melun ? Rien ou à peu près. Si un abbé et des chanoines sont mentionnés dès l'extrême fin du XI<sup>e</sup> siècle, le prieuré apparaît véritablement en 1125 ; il dépend alors des chanoines réguliers de Paris qui formeront

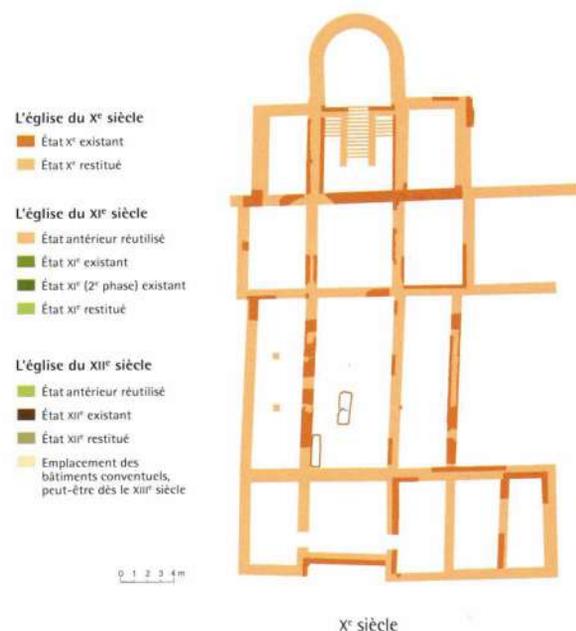
plus tard l'abbaye de Saint-Victor, et en 1170, Louis VII le rattache à l'abbaye Saint-Séverin de Château-Landon<sup>276</sup>.

Mais dès le XIV<sup>e</sup> siècle, une tradition semble confusément lier le roi Robert le Pieux (972-1031) à la fondation de Saint-Sauveur, tradition relayée par une charte connue par une copie du début du XV<sup>e</sup> siècle et réputée comme fautive depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, dans laquelle Robert le Pieux confirme la fondation par Raynaud, évêque de Paris et comte de Melun, d'une collégiale dédiée au Sauveur que sa mère Elisende avait commencée. Roullard, Gauthier puis Leroy ont rejeté ce document parce que jugé anachronique par certains points<sup>277</sup>, mais sa confrontation avec les résultats des travaux archéologiques nous incite aujourd'hui à le prendre avec un peu plus de considération.

### L'archéologie au secours de la mémoire

Il faut attendre les années 1960-1970 pour qu'une prise de conscience des élus de la Ville mais également de la population conduise à une renaissance et une mise en valeur des vestiges rendus visibles par la démolition progressive des constructions parasites. C'est au cours de ces travaux que de nombreuses observations sont réalisées par les membres de l'ASMAVM puis du GRAM<sup>278</sup> qui recueillent en outre un certain nombre de remplois, en particulier des fragments d'une statue que Jacqueline Cottard (1993) a rapprochée, sans doute à juste titre, de celle que Montfaucon dit être présente dans l'église au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>279</sup>. Des premiers sondages sont alors ouverts dans la nef par Jacqueline Cottard, qui œuvre également à la

sauvegarde des bâtiments, mais les conditions précaires de ces interventions ne permettent pas d'atteindre les niveaux les plus anciens ; toutefois, la complexité de la stratigraphie est pour la première fois clairement démontrée. Ainsi, cette renaissance du site s'accompagne d'une relance des études qui tentent d'en préciser l'origine, à la suite de Gabriel Leroy<sup>280</sup>, et un inventaire des ves-

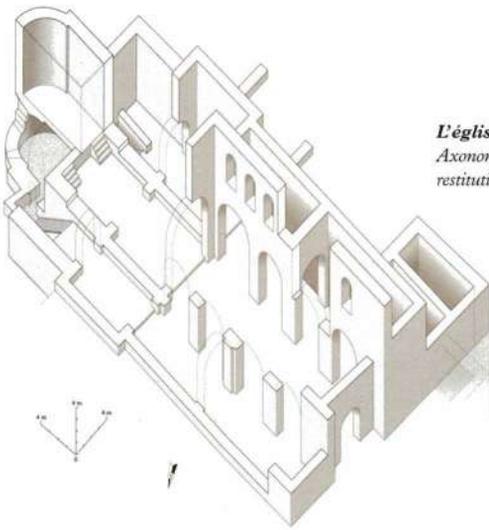


De gauche à droite  
**Planche récapitulative  
des trois premiers états  
de Saint-Sauveur de  
Melun.**

tiges les plus anciens en élévation montre l'extension de l'occupation médiévale<sup>281</sup>, comme les deux baies cintrées de la nef romane à l'ouest de l'îlot ou encore la crypte, située sous l'actuel chevet, datée du premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle depuis l'étude menée par Christian Sapin en 1995<sup>282</sup>.

Si les fouilles archéologiques conduites par le Service municipal en 1997 et 1999 ont permis de mieux saisir les niveaux d'occupations antiques et tardo-antiques du secteur, le programme de recherche mené de 2000 à 2005 par le Centre d'études médiévales d'Auxerre a quant à

**L'église du XI<sup>e</sup> siècle.**  
Axonométrie, hypothèse de restitution.



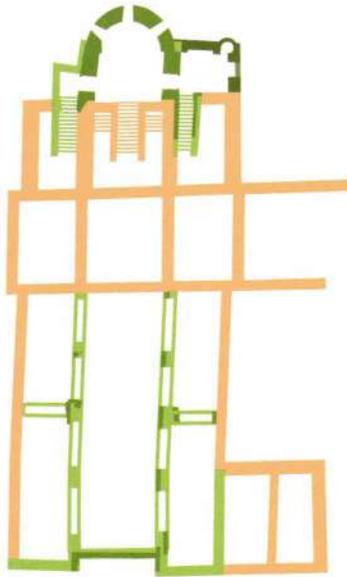
lui montré non seulement la complexité de l'évolution bâtie de Saint-Sauveur, mais également la présence d'une première église jusqu'alors inconnue.

### Aux origines de Saint-Sauveur : l'église du X<sup>e</sup> siècle

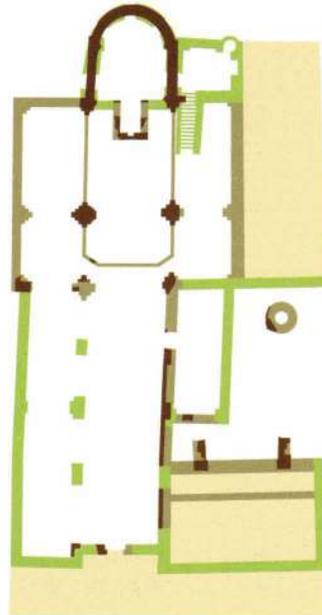
Au cours de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, on assiste à un profond

À partir des structures et des sols retrouvés en fouille, le plan restitué de cette première église, datée de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle<sup>284</sup>, montre un vaste bâtiment de près de 40 mètres de longueur, composé d'un chœur précédé d'une travée « d'avant-chœur » qu'encadrent deux annexes (probablement voûtées, compte tenu de l'épaisseur des maçonneries), d'un transept charpenté légèrement saillant, d'une nef et de collatéraux également charpentés ; au centre de « l'avant-chœur », un escalier droit conduit à une crypte composée d'une travée droite et d'une abside. Il est fort probable que cette église comportait un massif occidental sur sous-sols, prolongé au sud par un bâtiment dont la fonction n'est pas clairement définie, mais qui a pu déjà accueillir une petite communauté. La présence de sous-sols est ici remarquable, d'autant plus qu'ils récupèrent des caves antiques, sans doute retrouvées lors des terrassements préparatoires à la construction de l'église, à moins qu'elles ne fussent alors encore connues, parce qu'appartenant aux bâtiments détruits pour le nouveau chantier. On constate en effet en plusieurs endroits que les maçonneries de la nef ou encore de la crypte récupèrent, respectent ou s'appuient sur des murs antérieurs, ce qui explique en outre les désaxements en plan de l'ensemble de l'église, dont l'emprise va figer l'occupation religieuse jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

Avant le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, un incendie semble affecter l'extrémité ouest et le collatéral nord de l'église. Bien qu'il ne puisse s'agir que d'une hypothèse en l'absence de sources écrites, on serait tenté de relier cet événement archéologique-



XI<sup>e</sup> siècle

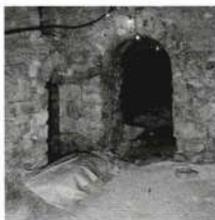


XII<sup>e</sup> siècle

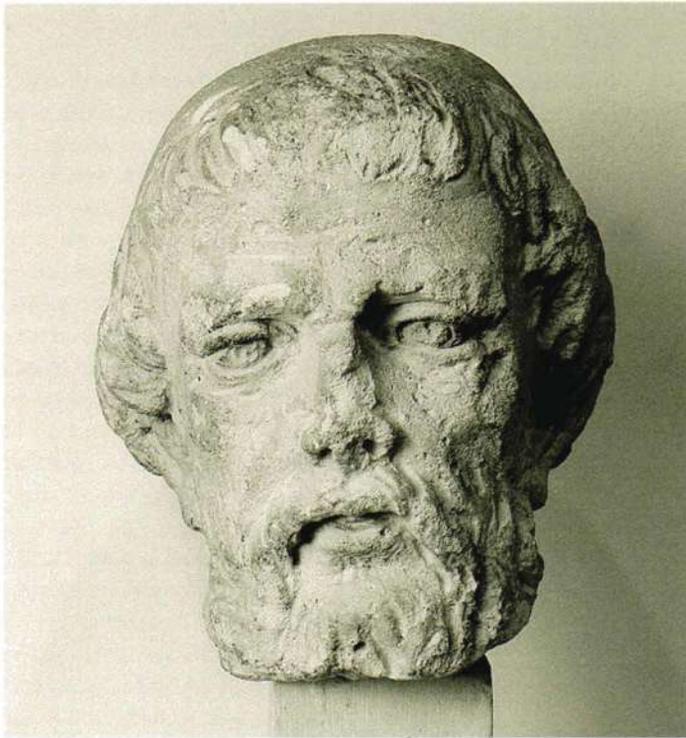
bouleversement de la configuration des lieux par un apport de terres et un abandon d'une partie au moins des bâtiments préexistants à l'emplacement futur de Saint-Sauveur. Ces modifications ont été bien reconnues à la fois lors des travaux archéologiques menés en 1988 par Gilles Martin à l'emplacement de l'actuel square Jacqueline-Cottard<sup>283</sup> et à l'occasion des plus récentes recherches. Cette restructuration de l'espace est assurément liée à la construction d'une première église, située immédiatement à l'est du château comtal et le long de la courtine sud du rempart du *castrum*.



**XI<sup>e</sup> siècle, linteau sculpté.**  
La façade de l'église, à laquelle appartient cet élément, est toujours conservée mais se trouve aujourd'hui englobée dans la maison située au 5, rue du Château.



**La crypte du XI<sup>e</sup> siècle.**  
Le mur sud de la salle sud.



ment attesté à l'épisode du siège de Melun de 999 au cours duquel Robert le Pieux, à la demande du comte Bouchard, reprend la ville qui était aux mains de Eudes de Blois depuis la corruption de Gauthier<sup>285</sup>.

### La reconstruction du XI<sup>e</sup> siècle

C'est probablement une fois la paix revenue que Saint-Sauveur est reconstruit en supprimant le massif occidental et en introduisant dans la nef les grandes arcades encore en partie visibles aujourd'hui dans le hangar de la rue du Château ; les collatéraux sont maintenus ainsi que le bâtiment au sud, mais la façade est entièrement rebâtie. Il en va de même pour la crypte, à l'exception du mur ouest, conservé, sur lequel s'appuie la nouvelle construction. L'accès central est abandonné au profit de deux escaliers coudés qui aboutissent à des sas fermés par des portes. Sans doute très rapidement après

la reconstruction de la crypte, une salle est ajoutée au sud, à l'emplacement du sas d'accès à la salle centrale, comportant à l'est une niche et un puits, au sud une petite niche géminée. L'ensemble de ces aménagements pourrait conduire à proposer, comme l'a fait Christian Sapin, que cet espace ait pu servir d'oratoire secondaire pour des périodes de vie semi-érémétique<sup>286</sup>. Par ses caractéristiques techniques, la stratigraphie et le mobilier, cet important chantier pourrait être daté du premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle.

On peut aisément rapprocher la nef de Saint-Sauveur de celle de Notre-Dame de Melun tant les similarités de dimensions, de volumes et même de techniques de mise en œuvre sont évidentes, mais il s'agit là d'une collégiale fondée par Robert le Pieux après 1016 (mort du comte Raynaud) et avant 1031 (mort du roi)<sup>287</sup>.

Et qu'en est-il pour Saint-Sauveur ? Rien ne permet jusqu'à présent d'en préciser le statut

avant les mentions du XII<sup>e</sup> siècle où un prieuré est attesté, ce qu'il illustrerait par ailleurs l'archéologie avec l'engagement de la construction d'un cloître, au sud, qui ne sera toutefois achevé qu'au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>288</sup>. On serait tenté de proposer la fondation d'une collégiale par le pouvoir comtal au cours de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, à côté du château, d'autant plus si l'on admet que la charte déjà évoquée garde un semblant de vérité : une église commencée par la mère de Raynaud et terminée par ce dernier, avant la reprise en main de Melun par le roi ; la reconstruction du début du XI<sup>e</sup> siècle pourrait correspondre aux chantiers initiés par ce dernier après cette reprise en main. Dans sa *Vie de Robert le Pieux*, Helgaud de Fleury attribue au roi deux églises melunaises : Notre-Dame et une autre

**Tête d'homme**  
provenant de Saint-Sauveur,  
pouvant représenter  
Robert le Pieux.  
Musée de Melun, inv. 967.344.



dont le vocable n'est pas précisé. En reprenant l'hypothèse déjà émise par Christian Sapin<sup>289</sup>, on peut se demander s'il ne s'agit pas de Saint-Sauveur, qui deviendra plus tard un prieuré.

**Dessin d'une statue de Saint-Sauveur, supposée représenter le roi Robert le Pieux.**  
Gravure d'après Montfaucon,  
publiée par F. Beaumier et  
L. Rathier, Recueil des  
costumes français, Paris,  
1810-1812.  
Médiathèque de Melun, F°149.



*Tête de roi,  
provenant  
de Saint-Sauveur.*

*Musée de Melun, inv. 967.345.*



*Vue de Melun depuis l'ouest, tableau, 1759.  
La vue intérieure du château montre les arcades qui soutiennent le chemin de ronde de la courtine nord.  
Musée de Melun, inv. 967-314.*

## Le château royal

Claire Mabire La Caille



**Sceau du bailliage de Melun, XV<sup>e</sup> siècle**, d'après E. Grézy, « Description historique du château royal de Melun figuré sur un sceau du XV<sup>e</sup> siècle », Recueil de la Société de Sphragistique, août 1852, p. 2.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le château royal de Melun se dresse à l'extrémité occidentale de l'île Saint-Étienne. Il est vraisemblable que cet emplacement est celui du ou des châteaux antérieurs, en revanche il n'est pas possible de retenir, en l'état actuel de la recherche, la permanence d'une occupation militaire à cet endroit de l'île depuis le Haut-Empire jusqu'au Moyen Âge<sup>290</sup>. De même, pour l'heure, aucune donnée matérielle ou archivistique n'atteste l'existence d'un palais royal à Melun aux époques mérovingienne ou carolingienne<sup>291</sup>. Cependant, compte tenu de l'intérêt porté par Childébert I<sup>er</sup> à la ville, dans le cadre de la conjoncture géopolitique du moment<sup>292</sup>, sa présence est très vraisemblable au moins dès le VI<sup>e</sup> siècle.

### La résidence du XI<sup>e</sup> siècle

En fait, la plus ancienne mention d'un ensemble architectural destiné à abriter le roi à Melun ne remonte qu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle : en 1048, Henri I<sup>er</sup> souscrit un acte *in palatio Meloduni castri*<sup>293</sup>. C'est le terme *palatium* en opposition avec le terme *castrum* qui l'atteste. En effet, les termes de *castrum*, *castellum*, *oppidum*, qui se trouvent dans les documents antérieurs<sup>294</sup>, et qui sont généralement utilisés par les chercheurs pour prouver l'existence d'un château à Melun<sup>295</sup>, caractérisent en fait la fortification qui clôt l'île et non un château. Deux mentions du X<sup>e</sup> siècle le prouvent : en 901, l'abbaye Notre-Dame, située à l'extrémité orientale de l'île – donc à l'opposé de l'emplacement supposé

du château – est dite « *sitam infra castrum Miliduni* »<sup>296</sup> et en 991, la description de l'emplacement de l'abbaye Saint-Père sur la rive droite de la Seine et de l'église Saint-Étienne qui se dressait au nord de l'église Notre-Dame, le confirme : « *De ecclesiis duabus quae apud Milidunum castrum [...] fuerant [...] quarum una extra oppidum, in monte, in honore egregii principis apostolorum Petri [...], altera vero infra moenia ejusdem castri et ipsa in honore protomartyris Stephani* »<sup>297</sup>. À Melun, aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, les mots *palatium* et *castrum* ne sont pas liés et le *palatium* n'est pas une partie d'un château royal mais un élément intégré à une enceinte fortifiée – en l'occurrence urbaine – auquel renvoie le mot *castrum*<sup>298</sup>. Ce n'est qu'après la construction des fortifications urbaines sous Philippe Auguste, probablement vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, que le mot *castrum* désigna le château<sup>299</sup>.

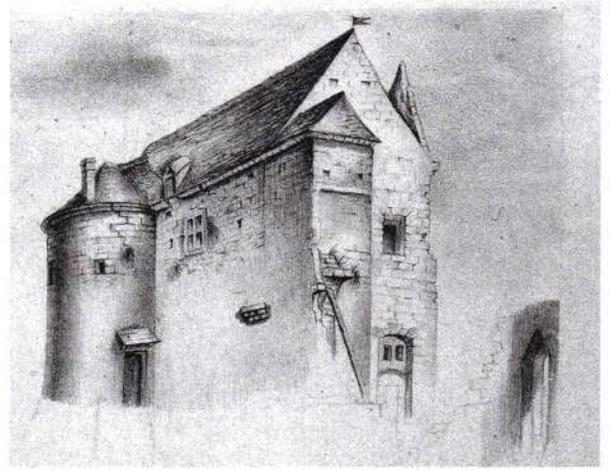
Ce complexe architectural attesté au milieu du XI<sup>e</sup> siècle est sans doute édifié, au plus tard, à la fin du X<sup>e</sup> siècle, après le siège de Melun de 991 qui voit la prise de la ville par Eudes de Blois et sa reprise par une coalition de grands seigneurs menés par le roi de France, Hugues Capet<sup>300</sup>. Pour s'assurer de la sûreté de la place, le roi dut y faire construire un lieu résidentiel de prestige à moins qu'il n'ait réutilisé une demeure plus ancienne, toujours est-il qu'à partir de ce moment, Melun vit souvent le roi en ses murs<sup>301</sup>. Cette demeure royale était dotée d'une tour dans laquelle le roi devait résider, du moins y signait-il ses actes comme Philippe I<sup>er</sup> en 1094 :

« *actum in turre Milidunensi* »<sup>302</sup>. Il est vraisemblable qu'il s'agit là d'une tour d'époque médiévale et non d'une tour antique réemployée, l'enceinte du Bas-Empire de Melun – *a priori* – n'ayant pas été flanquée de tours<sup>303</sup>. Il est fort possible qu'elle ait été avant tout une tour de prestige – peut-être identique à celle construite par le comte d'Anjou à Tours au milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>304</sup> – essentiellement destinée à asseoir le pouvoir du roi localement à la suite de la reconquête de la ville et non une tour construite uniquement à des fins militaires<sup>305</sup>.

### Une nouvelle demeure, 1094-1100/fin du XII<sup>e</sup> siècle

Cet ensemble fut reconstruit par Philippe I<sup>er</sup> à la toute fin du XI<sup>e</sup> siècle – entre 1094 et le printemps 1100 – puisqu'après le 23 mai 1100, les actes royaux sont passés *in novo palatio*<sup>306</sup>. Si on ne peut que supposer l'emplacement de la résidence du XI<sup>e</sup> siècle sur le site où s'éleva à partir du XIII<sup>e</sup> siècle le château royal, le nouvel ensemble fut bien aménagé à l'extrémité occidentale de





l'île Saint-Étienne puisqu'aucune autre campagne de construction ou de reprise n'est mentionnée avant le XIII<sup>e</sup> siècle, époque où le château est parfaitement localisé par l'analyse de ses composantes architecturales qui traduisent l'art des ingénieurs de Philippe Auguste<sup>307</sup>.

Une tour paraît accompagner le nouvel ensemble car les documents iconographiques médiévaux et modernes suggèrent sa présence : sur le sceau du bailliage de Melun du XV<sup>e</sup> siècle qui représente le château vu de l'est, un grand bâtiment quadrangulaire, qui porte des bannières et qui s'élève le long de la courtine sud, domine tous les autres<sup>308</sup>. De même, sur la représentation du château exécutée par Jean Fouquet, qui a dessiné l'ensemble castral vu de l'ouest au XV<sup>e</sup> siècle, un édifice du même genre se dresse au sud (voir ill. p. 32)<sup>309</sup>. Enfin, il est permis de se demander si le dernier bâtiment ayant subsisté du château – et qui est représenté maintes fois sur des documents graphiques d'époque moderne – n'est pas le vestige de cette tour. S'il y a eu

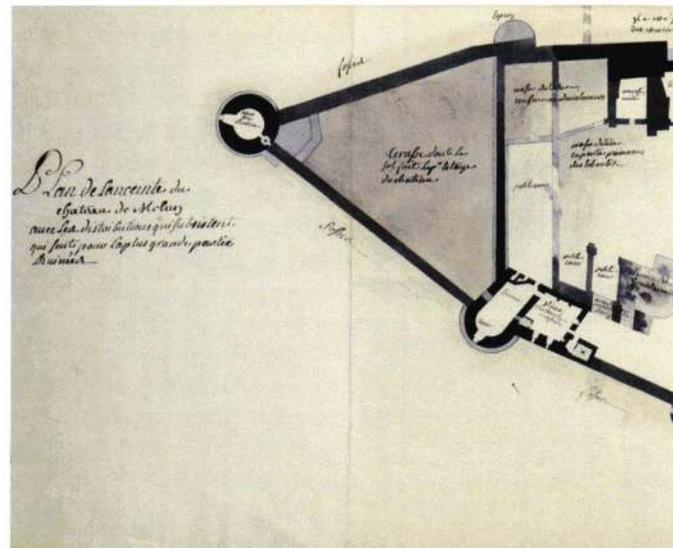


**Le château de Melun, la cour intérieure.**  
Dessin de J.-F. Decourbe, 1829. Sur cette représentation de l'intérieur du château, vu d'est en ouest, les arcades qui longent la courtine sud sont très visibles.  
Musée de Melun, inv. 970.7.276.

**Plan du château de Melun, vers 1734.**  
A. N., N<sup>III</sup>, Seine-et-Marne 176.

tour, il a pu s'agir d'une construction neuve ou bien de la tour du XI<sup>e</sup> siècle restaurée tant est grande la probabilité que l'ensemble castral du XII<sup>e</sup> siècle ait succédé à des complexes antérieurs.

Parmi les nouveaux bâtiments édifiés, se trouve une chapelle dédiée à la Vierge et à saint Vincent dont la plus ancienne mention remonte à 1165<sup>310</sup>. Bien qu'aucun document ne la localise pour cette époque, son emplacement est probablement le même que celui attesté pour la chapelle castrale sur les plans d'époque moderne<sup>311</sup>.



### Le château de la Reine Blanche.

Ci-contre de gauche à droite  
Tableau attribué à Hubert  
Robert (1733-1808).

Musée de Melun, inv. 68.

Les vestiges du château  
en 1829, peu avant sa  
disparition complète.

Musée de Melun, inv. 970.7.308.

La tour circulaire est  
également représentée sur  
l'aquarelle de Vaudoyer,  
Le port à Melun, 1781  
(ill. p. 117).

### La forteresse du XIII<sup>e</sup> siècle

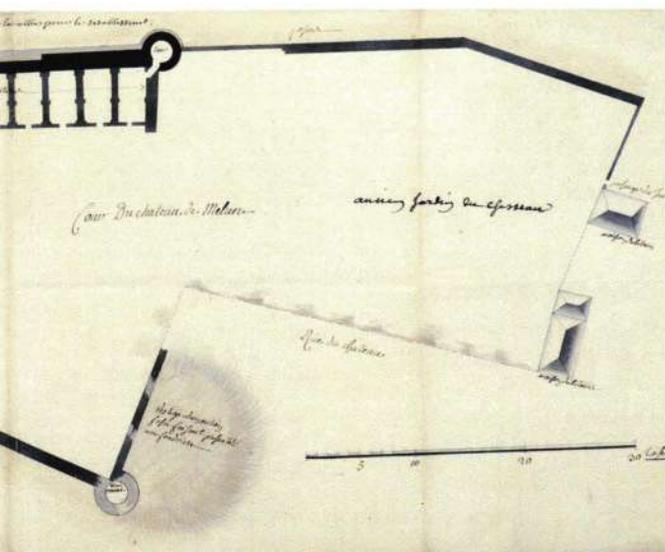
À la veille de partir en croisade (1190) et pour protéger le domaine royal, notamment des visées anglaises, Philippe Auguste commença à procéder à la mise en défense des principales villes de son royaume. Le roi poursuivit cette action après son retour d'Orient en 1191. Melun fut l'une des villes dont les fortifications furent les plus complètes et les plus coûteuses<sup>312</sup>. Il faut en chercher la raison dans deux faits : premièrement, Melun est une ville de fleuve et un fleuve était alors une voie d'invasion naturelle ; deuxièmement, le roi fit acheminer dès 1190 les revenus royaux au Temple de Paris – comme son père l'avait fait avant lui – et, après le désastre de Fréteval (1194), les archives royales<sup>313</sup>. Ce début de centralisation administrative explique le désir du roi de protéger Paris en amont par un verrou militaire important et de contrôler le trafic sur la Seine.

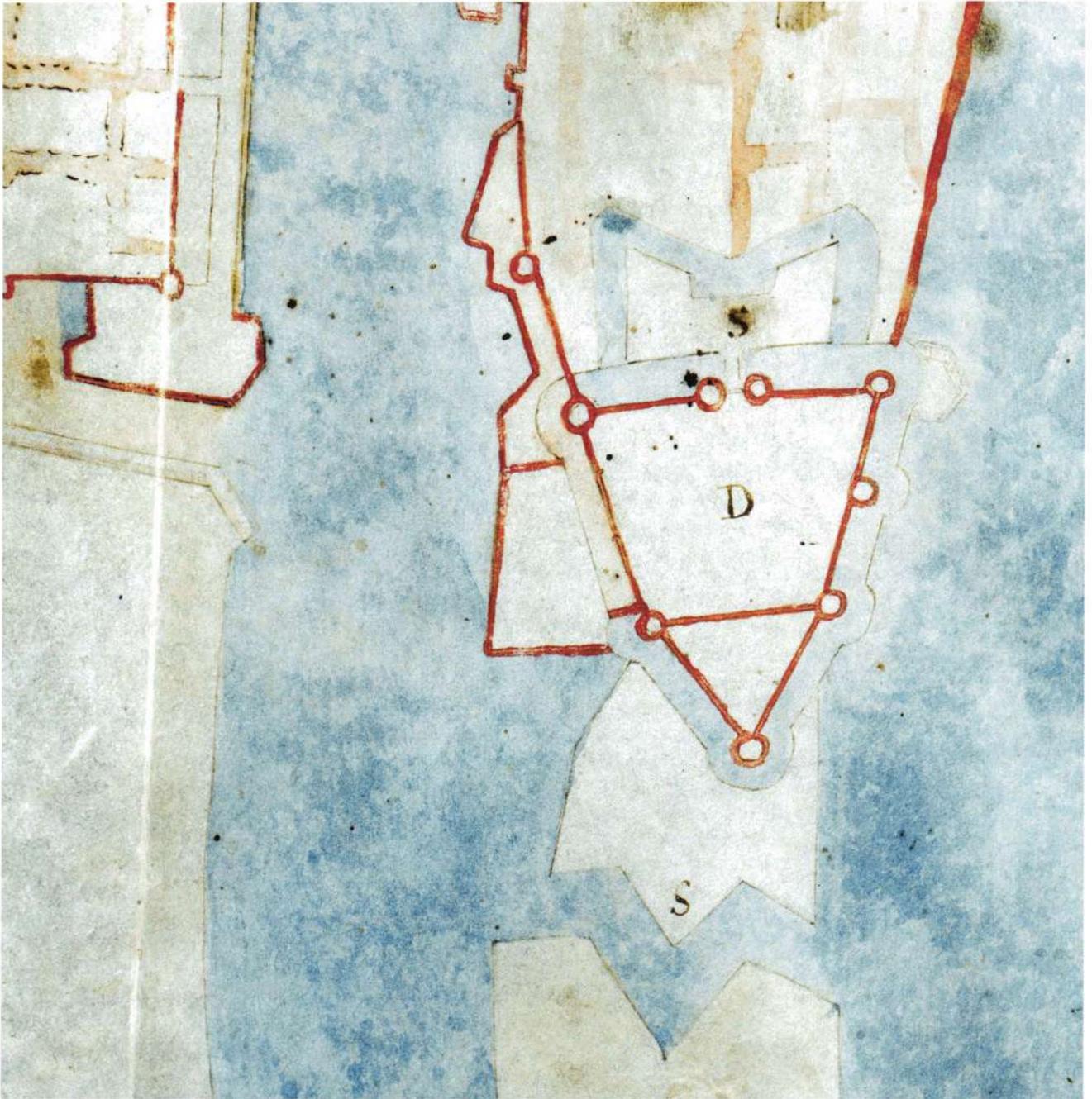
Un puissant château fut donc bâti à la pointe occidentale de l'île Saint-Étienne dont les travaux sont mentionnés dans des comptes de 1205-1212<sup>314</sup>. Il se composait de deux ensembles distincts correspondants aux deux phases de construction décrites dans ces comptes. Un plan assez précis du château levé vers 1734, en donne la morphologie. Dans un premier temps fut édifiée une courtine de plan trapézoïdal, sans tours, haute de quatre toises (7,79 m) et de six pieds d'épaisseur (1,95 m), munie d'une porte et entourée d'un fossé pavé. Puis, dans un deuxième temps, cet espace, considéré comme trop faible, fut renforcé, à l'ouest, par un éperon triangulaire se terminant par une imposante tour maîtresse<sup>315</sup> dont les étages étaient desservis par un escalier en vis aménagé dans l'épaisseur de son mur – trait caractéristique semble-t-il des architectes de Philippe Auguste<sup>316</sup>. Dans la foulée, la courtine du premier ouvrage fut dotée de sept tours de flanquement, de la façon suivante : une tour à chaque angle, une tour supplémentaire en position médiane sur la courtine sud et deux tours de part et d'autre de la porte d'entrée primitive<sup>317</sup>. Ces tours étaient aussi hautes que la tour maîtresse mais d'épaisseur moindre et plus étroites<sup>318</sup>. Les documents d'archives rapportent que les courtines des deux ensembles étaient éléguées par des arcades qui supportaient le chemin de ronde<sup>319</sup>, technique parfaitement attestée dans l'architecture militaire de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et du début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>320</sup>. La cour orientale renfermait les bâtiments

résidentiels ; les comptes de 1205-1212 permettent de le déduire : l'éperon, ou cour occidentale, est construit « *retro domum regis in fine insule* »<sup>321</sup>. Dans cette enceinte se dressait l'ancienne résidence royale, avec sans doute des bâtiments de service dont vraisemblablement un grenier<sup>322</sup>, la chapelle et, probablement déjà, des jardins clos appelés préaux<sup>323</sup>. Une campagne de réfection et de construction assez importante est attestée en 1299 : des bâtiments neufs sont construits, des colonnes de pierre sont dressées, peut-être dans les bâtiments précédents, des égouts sont mentionnés et les murs entourant le château sont réparés<sup>324</sup>. Le château possédait, à cette époque, une artillerie de jet et des techniciens spécialisés<sup>325</sup>.

### Le cas particulier de la chapelle castrale

La chapelle est localisée à proximité de la courtine sud grâce à son escalier d'accès qui est représenté sur le plan du château des environs de 1734, sur un relevé du XVIII<sup>e</sup> siècle et décrit dans des procès-verbaux de démolition<sup>326</sup>. Cet escalier droit joignait l'angle nord-est du bâtiment quadrangulaire appelé « vieux chateaux » et qui peut constituer le vestige de la *turris* du XI<sup>e</sup> siècle. Orienté ouest-est, large de 1,95 m (6 pieds), subsistant sur plus de 12 m de long, doté d'imposantes marches de 0,49 m d'amplitude (18 pouces), il aboutissait à un palier dont il restait, en 1714, quatre pierres<sup>327</sup> et était porté par deux arcades en arc brisé. Il menait de la cour du château à la chapelle qui s'ouvrait à l'étage et





non au rez-de-chaussée<sup>328</sup>. Mais les documents graphiques sont ambigus. Si le plan des environs de 1734 suggère l'existence, au nord, d'une seconde rampe, parallèle à la première menant à un palier incurvé<sup>329</sup>, le relevé détaillé de l'escalier fait au XVIII<sup>e</sup> siècle avance qu'il était adossé au mur d'un édifice se ter-

minant en abside. Dans le premier cas, nous aurions un escalier monumental en hémicycle, dans le second, un escalier droit longeant le gouttereau sud d'un édifice religieux. À l'étage, la chapelle communiquait soit avec le bâtiment quadrangulaire situé au sud-ouest, soit avec d'autres bâtiments résidentiels implantés à

l'est ou au nord. Il est possible que le rez-de-chaussée supportant cette chapelle haute ait été constitué par la chapelle citée au XII<sup>e</sup> siècle. La date de la mise en œuvre d'un tel dispositif n'est pas connue : les comptes de 1205-1212 ne mentionnent pas de travaux à la chapelle castrale mais leur rédaction est très générale.

*« Désain est anotations des prinsipalles parties de la fortification des villes, chateau et sitadelles de Meluns, du cappitaine Ambroise, represente par alfabe. L'en 1597 », détail. Ce plan montre la répartition des tours à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Médiathèque de Melun, BB 12.*

### La forteresse mise à l'épreuve, milieu du XIV<sup>e</sup> siècle-milieu du XV<sup>e</sup> siècle

La guerre de Cent Ans a entraîné des modifications d'ordre militaire et résidentiel dans l'architecture du château. Les premiers travaux sont à mettre tout d'abord à l'actif des Navarrais en 1358, lorsqu'ils prirent la place<sup>330</sup>, puis à celui du dauphin qui la récupéra l'année suivante<sup>331</sup>, enfin, Henri V d'Angleterre intervint à son tour pour remettre le

ou quittances<sup>333</sup>. Il en ressort cependant qu'une grande campagne de réfection concernant des travaux de maçonnerie (rétribution d'un maçon et achat de plâtre) et de menuiserie (reprise des portes, des fenêtres et travaux de lambrissage) a été entreprise sur un an et demi, entre l'été 1360 et l'hiver 1361<sup>334</sup>. Cette opération a été rendue possible par la mise à disposition par le roi et le régent à Philippe Gilier, « capitaine et chastelain du chastel de Meleun et commis-

fortification et de restauration de l'édifice. Mais pour importante qu'elle soit, cette somme reste inférieure à celles affectées aux autres grands œuvres royaux<sup>336</sup>. Une partie de ces travaux a dû avoir pour but d'adapter le château à l'emploi des pièces d'artillerie à poudre qui y furent amenées par le dauphin<sup>337</sup>. Charles VI poursuivit l'entretien et l'embellissement du château en procédant – au minimum – à la réfection des toitures<sup>338</sup>. Une volière est attestée à son époque<sup>339</sup>.

« Meulun, ville antique fortifiée modernement ».

Gravure de C. Chastillon, début du XVII<sup>e</sup> siècle. La porte-châtelet du château est très visible.

BnF, département des Estampes, TopoVa Seine-et-Marne, t. 17.

Les vestiges de l'escalier de la chapelle castrale, vers 1734.

Détail du plan reproduit sur la double page précédente.



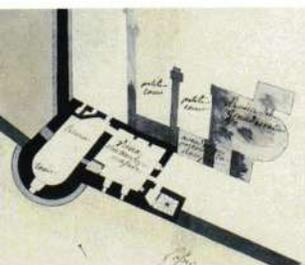
### Une fonction militaire en déclin, seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle

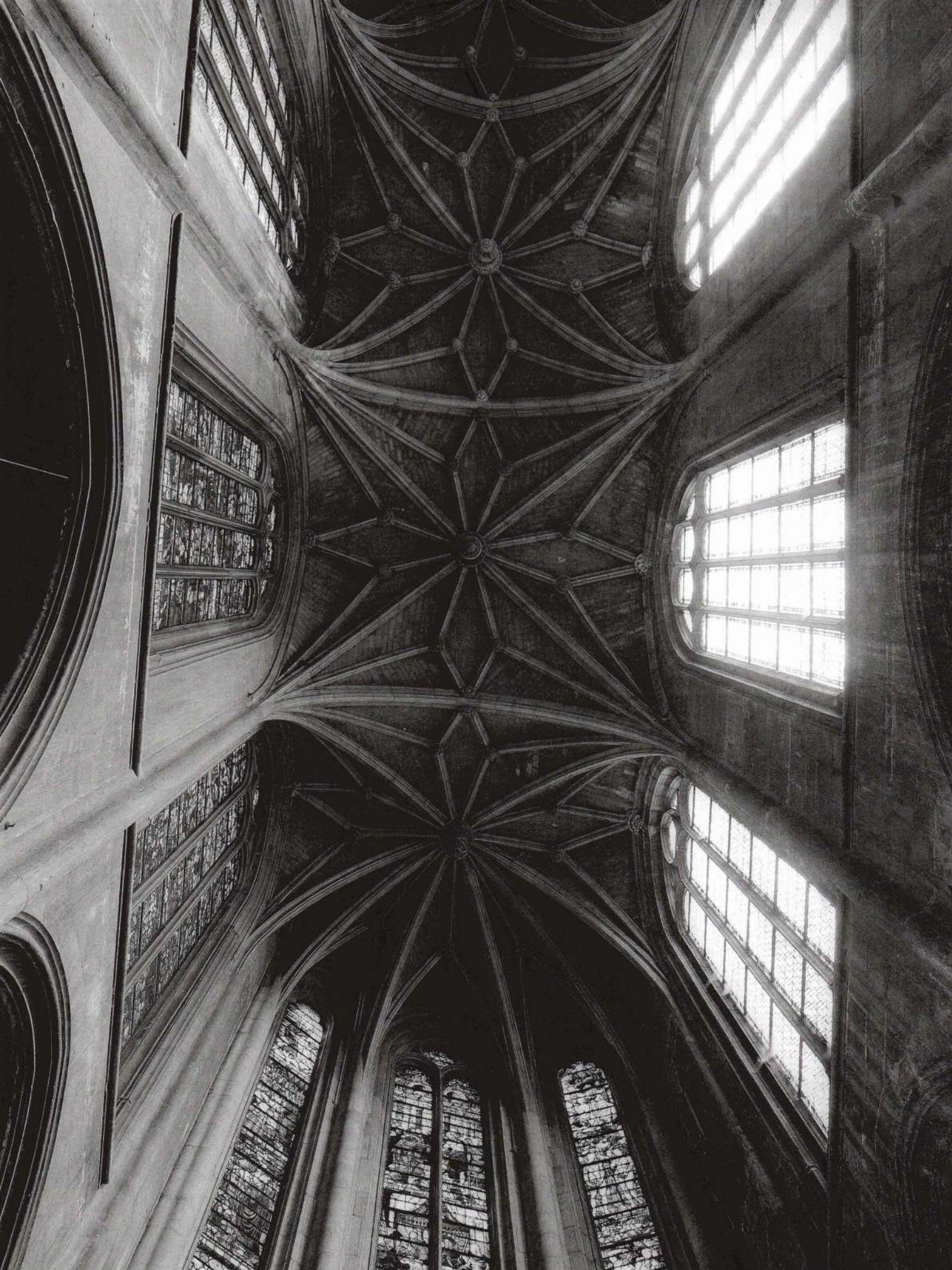
Après les troubles de la guerre de Cent Ans, le château devint un lieu de résidence et d'enfermement. Les rois et reines y vinrent mais leur séjour s'y fit de plus en plus bref et Meulan ne fut plus qu'une étape de voyage<sup>340</sup>. L'ancien château fortifié et résidentiel devint, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant, une prison d'État qui accueillit les personnes dont le roi voulait s'assurer<sup>341</sup>.

À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le château commença à être démantelé. Il n'en restait déjà plus que des vestiges à la Révolution. Les dernières traces de l'édifice disparurent dans les années 1830, et plus rien ne rappelle aujourd'hui le souvenir de cette résidence royale.

château en état après le terrible siège de 1420<sup>332</sup>. Il est vraisemblable que des réparations furent encore effectuées après la libération définitive de la ville en 1435 mais il n'en existe pas de traces. De ces diverses interventions, il est difficile de préciser l'objet. En effet, les documents disponibles ne sont que des textes très succincts : mandements

saire à faire les réparacions et enforsemens dudit chastel » du revenu du péage perçu sur les « denrées et biens passans souz l'arche du pont de Meleun »<sup>335</sup>. C'est – pour le moins – 2096 royaux d'or et 782 écus trois-quarts qui ont été ainsi récupérés par le capitaine du château et affectés – sans doute partiellement – aux travaux effectifs de





**De François I<sup>er</sup>  
à l'urbanisme  
des Lumières  
(XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)**



## La ville des Temps modernes

Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, Melun ne joue plus le rôle de résidence royale qu'elle avait rempli jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle. Cette fonction échoit désormais à Fontainebleau, dont le château est reconstruit par François I<sup>er</sup> puis par Henri IV. La ville reste toutefois un relais du pouvoir au sein du domaine royal : dirigée au début du XVI<sup>e</sup> siècle par un lieutenant général, doublé plus tard d'un gouverneur, elle abrite notamment des cours de justice et des institutions fiscales (élection, grenier à sel). Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, elle est le chef-lieu d'une subdivision de la généralité de Paris – un statut qu'elle partage avec 21 autres villes : le taux d'encadrement de la région parisienne est nettement supérieur à celui des autres généralités du royaume<sup>342</sup>. Melun est donc l'une de ces villes moyennes d'Île-de-France qui forment un maillage assez dense tout autour de la capitale et assurent son ravitaillement.

Son retrait de la scène politique, une fois achevés les éphémères séjours d'Henri IV en 1590-1594, peut expliquer le faible intérêt porté à la ville classique par les historiens. Alors que la recherche actuelle se montre particulièrement dynamique pour les époques antérieures, les temps modernes ont en effet suscité peu d'études. Si l'on met à part l'église Saint-Aspais, qui constitue l'un des monuments majeurs de Melun, les témoignages architecturaux des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles sont par ailleurs beaucoup moins consistants que dans

d'autres villes, aussi bien sur le plan urbanistique qu'en matière de couvents ou d'hôtels particuliers.

Melun n'est pourtant pas demeurée à l'écart de l'évolution urbaine ni des grands courants stylistiques de l'époque, comme le montreront l'étude des édifices encore présents dans le tissu actuel – quoique parfois réduits à l'état de simples vestiges – et l'examen des grands travaux réalisés ou projetés tout au long de ces trois siècles.

### Du « beau XVI<sup>e</sup> siècle » aux troubles de la Ligue

La première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle constitue, comme pour les autres villes du royaume, une période faste. La ville, ayant pansé les plaies de la guerre de Cent Ans, jouit du retour de la paix et de la prospérité. Elle compte environ mille feux en 1518<sup>343</sup>, soit plus de 4 000 habitants – chiffre voisin de celui d'Étampes au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>344</sup>. Quelques grandes familles y ont une résidence, comme les Orléans-Longueville, possesseurs de l'hôtel Le Coq et donateurs d'une verrière à leurs armes dans l'église Saint-Aspais (aujourd'hui disparue). Mais la plupart des habitants sont de simples bourgeois, parmi lesquels se distinguent des lignées souvent apparentées : les Malhoste, également commanditaires d'un vitrail à Saint-Aspais<sup>345</sup>, les Pinot, les Guérin, les Girardièrre... Parmi ces familles, les Amyot donnent naissance à un illustre rejeton,

*Moïse sauvé des eaux.*  
Huile sur bois, détail.  
Ce tableau, conservé à  
Notre-Dame, est une copie  
ancienne d'une composition  
de Nicolo dell'Abate  
peinte entre 1560 et 1571.

l'humaniste Jacques Amyot, connu pour ses traductions de Plutarque<sup>346</sup>.

Le XVI<sup>e</sup> siècle voit enfin l'apparition d'un échevinage et d'un maire, qui tiennent leurs réunions dans une poterne près de la Seine<sup>347</sup>. On ne peut préciser la date de naissance de ce corps municipal<sup>348</sup>, mais lors de la publication de la coutume de Melun en 1506, cinq hommes sont cités comme « commis au gouvernement de la ville »<sup>349</sup>. Il faut cependant attendre la rédaction de la seconde coutume du bailliage, en 1560, pour trouver mention d'un « procureur et syndic de Melun », Gabriel Bordier, assisté de quatre échevins<sup>350</sup>.



De gauche à droite  
**Éléments sculptés de la Renaissance, dans l'église Saint-Aspais.**

*Lavabo en niche ou « piscine », dans le collatéral nord.*

*Couronnement du retable de la chapelle Notre-Dame des Anges ou Saint-Roch, côté nord.*

*Putti et entrelacs, détail du retable sculpté dans la chapelle Saint-Loup et Saint-Gilles, côté nord, près de la chapelle d'hiver.*

Les liens avec Paris restent toujours aussi forts. Melun est l'un des greniers à blé de la capitale<sup>351</sup>. Comme au Moyen Âge, les échanges entre les deux villes sont favorisés par des exemptions de taxes<sup>352</sup>. En revanche, la règle des « vingt lieues » (1577), qui interdit aux marchands de vin parisiens de s'approvisionner à proximité de la capitale, écarte Melun de ce vaste marché : jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le vin de son terroir ne peut entrer dans Paris sans subir des droits prohibitifs<sup>353</sup>.

L'importance de Melun dans le ravitaillement de la capitale fait que le roi et le Bureau de la ville de Paris s'y intéressent de près. Toutefois, au XVI<sup>e</sup> siècle la couronne engage certaines parties du domaine pour s'assurer des rentrées d'argent immédiates : c'est ainsi que le comté de Melun est acquis par le seigneur de Graille en 1513, ou par Jacques La Grange Le Roy, également gouverneur de la ville, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Cependant, à la mort des comtes engagistes, la ville revient au sein du domaine royal.

Ci-contre  
**Éléments sculptés du temps de François I<sup>er</sup>, tour sud de Notre-Dame.**

*Élévation ouest de la tour, au premier étage. Relevé par Guillaume, vers 1850. Médiathèque de Melun, HH 5.*

*Détail des ornements sculptés, d'après les dessins de J.-J. Gilson, avant 1849.*

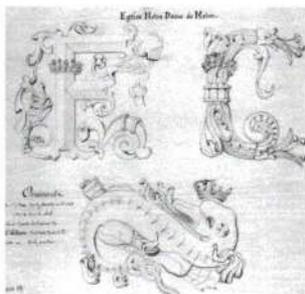
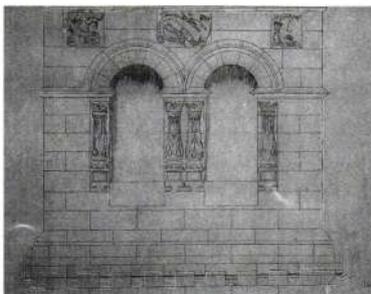
*On reconnaît le F et la salamandre de François I<sup>er</sup>. Médiathèque de Melun, HH 18.*

**Les travaux de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle**

À partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les constructions ou reconstructions vont bon train. Les édifices religieux font presque tous l'objet de travaux. Trois exemples nous en sont parvenus : l'église Saint-Aspais, le cloître de Saint-Sauveur, et la façade de Notre-Dame. La première est entièrement réédifiée entre 1469 et 1555 environ ; elle conserve en outre un remarquable ensemble de verrières du XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que des retables de pierre sculptée, datant eux aussi de la Renaissance<sup>354</sup>. À Saint-Sauveur et Notre-Dame, il ne s'agit pas d'une reconstruction complète, mais

d'interventions plus ponctuelles. Au prieuré, où la vie conventuelle n'était apparemment plus observée, l'abbé de Saint-Séverin Jacques d'Aubusson (qui mène aussi des travaux dans son abbaye<sup>355</sup>) soutient la réforme de Jean Mauburne<sup>356</sup> et fait construire de nouvelles cellules et un dortoir, en 1502<sup>357</sup>. Un peu plus tard, l'église est revotée ; il en va de même pour les galeries du cloître, orné d'une série de chapiteaux sculptés dans le style de la première Renaissance, datés de 1535 – malheureusement en piteux état aujourd'hui. À Notre-Dame, les portails de la façade reçoivent eux aussi une décoration sculptée. Le portail central demeure fidèle à l'esprit flamboyant, mais les rinceaux en bas-reliefs au tympan des portails latéraux sont d'une veine plus « moderne », exploitant des motifs Renaissance. La tour sud présente également d'intéressants éléments Renaissance, peut-être en remploi<sup>358</sup>. On y relève notamment les emblèmes de François I<sup>er</sup>, accompagnant des candélabres de la même époque. Enfin, les vantaux du portail central sont ornés de bas-reliefs à motifs de rinceaux et de têtes en médaillon.

En ce qui concerne l'architecture civile, Melun conserve peu de demeures du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est donc surtout par les textes, et par quelques vestiges souvent déplacés ou remodelés, que nous pouvons appréhender l'habitat de la Renaissance. Quelques demeures se distinguent par leur ornementation, parfois partiellement conservée. L'hôtel dit « de la Vicomté », qui abrite aujourd'hui le musée municipal, présente ainsi deux lucarnes sculptées datées de 1538. Mais elles ont été fortement restaurées en 1877<sup>359</sup>, et l'hôtel lui-même a été profondément remanié. Une autre demeure remarquable, l'hôtel du Coq (ou Le Cocq), face au chevet de l'église Saint-Aspais, a été abattue pour cause d'alignement en 1862, mais la galerie qui occupait l'un des côtés de la cour a partiellement échappé à la destruction. Longue de 24 mètres, elle comprenait un rez-de-chaussée en pierre, surmonté d'un étage à pans de bois hourdi de briques<sup>360</sup>. On en a conservé trois piliers de pierre sculptés, dont deux se trouvent actuellement au musée de Melun, le troisième étant quant à lui demeuré en place<sup>361</sup>. Aux éléments décoratifs (rinceaux de vigne, animaux, médaillons, etc.) se mêlent des écus armoriés qui permettent d'identifier le commanditaire : la famille d'Orléans-Longueville, vicomtes de Melun. Quant aux parties en bois, elles ont été récemment rachetées par la ville<sup>362</sup> après être passées en plusieurs mains (elles ont un temps figuré dans les réserves du Musée des Cloîtres, à





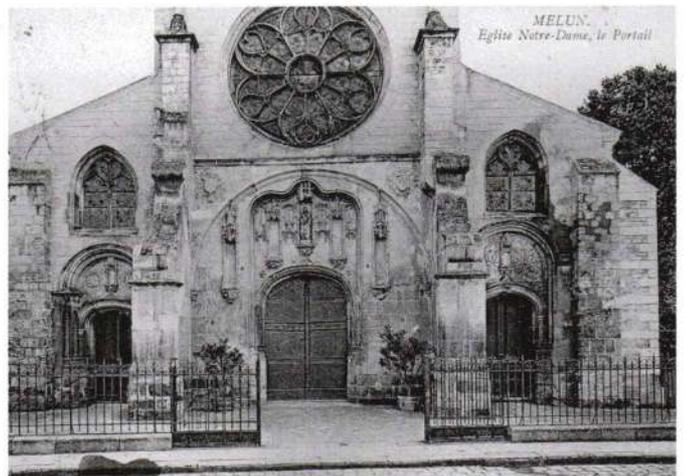
**Façade de la collégiale  
Notre-Dame.**

*Le tympanum du portail sud.*

Ci-dessous à gauche  
*Le tympanum du portail central.*

**La façade de Notre-  
Dame, au début  
du XX<sup>e</sup> siècle**

*Carte postale, musée de Melun,  
inv. 983.2.276.*



New York)<sup>363</sup>. Bien que leur état actuel soit à la fois dégradé et hétérogène, des éléments plus récents ayant manifestement été rajoutés à l'ensemble, on reconnaît dans les bois les plus anciens le style de la première Renaissance. Une autre galerie sculptée, aujourd'hui perdue, nous est resti-

Détails des vantaux du portail central de Notre-Dame.



**Cloître du prieuré Saint-Sauveur.**

Croquis des apôtres sculptés sur les chapiteaux, par F.-J. Decourbe. Musée de Melun, inv. 970.7.321.



tuée par un dessin du XIX<sup>e</sup> siècle : il s'agit de celle de l'hôtel des Cens, détruite dans les années 1840 pour laisser place à l'hôtel de ville<sup>364</sup>. Elle comprenait elle aussi trois piliers de pierre sculptés, avec des écus armoriés.

Ce système de galerie se retrouve, sous une forme moins élaborée, dans de nombreuses maisons de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il en subsiste une au 15, rue du Presbytère<sup>365</sup>. Les textes en signalent d'autres occurrences, encore présentes au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aujourd'hui disparues : ainsi la « petite maison » dont hérite Jacques Riotte en 1657, donnant sur la rue des Carmes

21 maisons regroupées dans le « petit clos Saint-Ambroise », à l'ouest de la grand'rue<sup>369</sup>. Et dans la paroisse Saint-Aspais, la plus active de Melun, les textes portent plusieurs mentions de logis construits en fond de cour, à l'arrière du front de rue qu'ils n'atteignent que par une ruelle ou allée.

Les matériaux de construction sont les mêmes qu'au Moyen Âge : le pan de bois (encore visible par exemple sur la cour de la maison au 12-14, rue Jacques Amyot), ou le moellon de calcaire avec chaînages en grès. En couverture, la tuile commence à prendre le pas sur les matériaux végétaux (chaume ou bardeaux), mais ne devient prépondérante que dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>370</sup>.

Pour conclure, il est aujourd'hui difficile d'appréhender l'étendue et les caractères du « beau XVI<sup>e</sup> siècle » à Melun, car les vestiges conservés sont non seulement rares, mais bien souvent hors contexte. Nous l'avons déjà souligné pour la galerie de l'hôtel des Cens et les lucarnes de la Vicomté. Il en va de même pour les deux arcades de la rue Carnot<sup>371</sup>, qui proviennent sans doute de l'hôtel-Dieu Saint-Jacques mais sont certainement en emploi, si l'on en croit les plans de l'hôpital au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>372</sup>. De même, la porte sculptée dans la cour de l'ancien hôtel du Commerce, également



**Chapiteaux du cloître du prieuré Saint-Sauveur.**

Ci-dessus de gauche à droite  
Vue d'ensemble de la galerie ouest, fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle  
Archives photographiques, MH 00007229.

Couple de chapiteaux à décor végétal et bustes bûchés.

Le chapiteau portant la date 1535.



par le moyen d'une allée, et comportant « corps de logis, cour et galerie »<sup>366</sup>. De telles galeries se rencontrent d'ailleurs dans toutes les villes de la Renaissance, comme en témoignent par exemple les études menées à Blois<sup>367</sup> ou à Tours<sup>368</sup>.

Ce principe de galerie reliant deux corps de bâtiments, l'un sur rue et l'autre sur cour, témoigne de la densification de l'habitat. Les archives le confirment : Melun, vers 1560, est une ville « pleine ». Même la paroisse Saint-Ambroise, la moins peuplée des trois quartiers *intra-muros*, est couverte d'habitations. On compte par exemple au moins

rue Carnot, n'est plus raccordée à son logis d'origine. Le témoignage des textes et la remarquable église Saint-Aspais permettent toutefois de conclure que Melun n'est pas restée étrangère au renouvellement architectural du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais pour autant que l'on puisse en juger aujourd'hui, l'influence dominante est plutôt celle des années 1520-1530. Rares sont les témoins d'un style plus tardif. Le *Moïse sauvé des eaux*, copie d'après Niccolo dell'Abate conservée dans l'église Notre-Dame, est cependant un beau spécimen des recherches de l'École de Fontainebleau, toute proche<sup>373</sup>.



**Les lucarnes de l'hôtel de la Vicomté, aujourd'hui musée de Melun.**

Ces lucarnes sculptées sont datées de 1538, mais elles ont été fortement restaurées en 1877.

**Escalier en vis à noyau sculpté.**

Maison 15, rue du Presbytère.



Ci-contre, en haut à droite  
**Arcade Renaissance**  
provenant sans doute de  
l'ancien hôtel-Dieu  
Saint-Jacques, en emploi  
au 4, rue Carnot.

**Vestiges de la galerie de l'hôtel Le Cocq.**

Propriété de la famille  
d'Orléans-Longueville, cet  
hôtel se trouvait rue Saint-  
Aspais, en face de l'église.

Ci-contre en haut à gauche  
Détail d'une colonne en pierre  
avec écu armorié, provenant  
du rez-de-chaussée de la  
galerie.

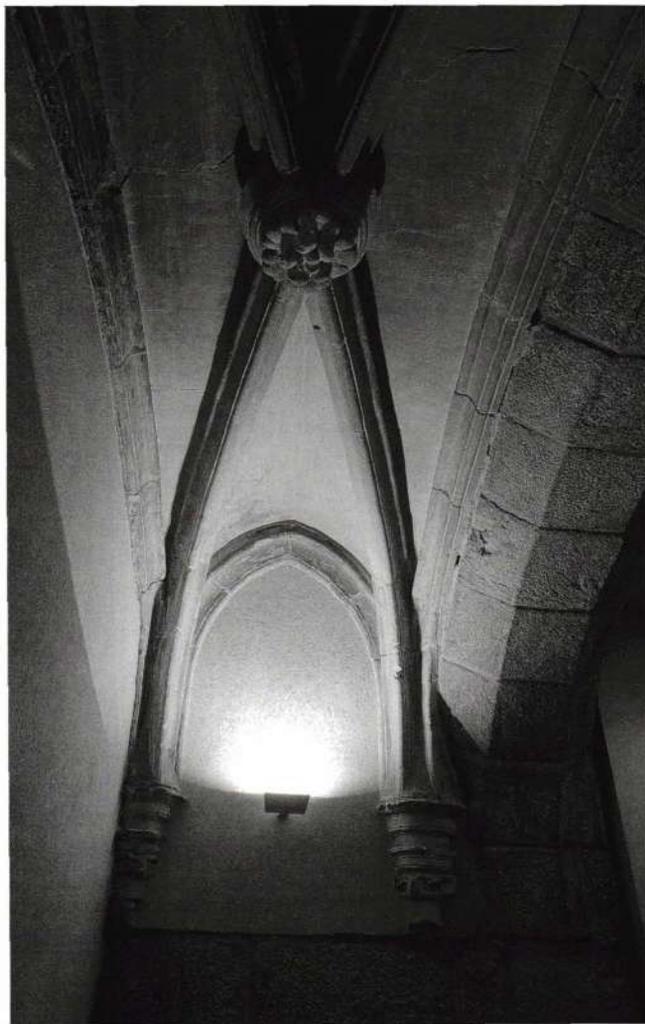
Musée de Melun, inv. 967.355.

Ci-contre de haut en bas  
Détails des pièces de bois qui  
formaient le premier étage  
de la galerie.

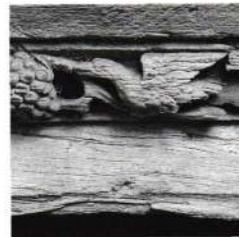
### Les guerres de Religion

Comme dans les autres villes du royaume, l'essor de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est suivi d'une brutale récession, du temps des guerres de Religion. La Réforme y fait peu d'adeptes : un pasteur officie au faubourg Saint-Liesne en 1561, et certains seigneurs des environs (Blandy-les-Tours, La Borde-le-Vicomte) se convertissent, mais les habitants de Melun restent fidèles au catholicisme<sup>374</sup>. Dans un premier temps, la ville fait du reste figure de refuge : les religieuses de Villiers-Cerny viennent s'y retirer en 1562<sup>375</sup>. Cependant, on redoute à nouveau les menaces de disette et les épidémies, comme la dysenterie d'août 1578<sup>376</sup>. Une « maison de la Santé » est d'ailleurs aménagée pour loger les malades à isoler<sup>377</sup>. Elle est située hors de la ville, sur le chemin des Fourneaux. On la voit au premier plan de la *Vue de Melun* représentant la ville au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>378</sup> (ill. p. 16).

Des lettres patentes d'Henri III, en 1575, relèvent « qu'à présent et depuis un an il n'y a eu aucun sel en la gabelle ni es greniers dudit Melun, et depuis 1562 sont advenues plusieurs démolitions es murailles », qu'il faut promptement réparer « pour obvier aux surprises que l'on pourroit faire d'icelle ville »<sup>379</sup> : la guerre menace. Elle arrive, à la fin des années 1580. En 1588, le capitaine de Saint-Pol, lieutenant du duc de Guise, assiège Melun mais ne parvient pas à s'en emparer, malgré le soutien des habitants de la paroisse Saint-Aspais, acquis à la Ligue, qui font donner le canon contre le gouverneur de Rostaing. Celui-ci, enfermé dans « la place Saint-Étienne », ne s'en laisse pas déloger<sup>380</sup>, mais le faubourg Saint-Liesne, dont il est seigneur, est dévasté<sup>381</sup>. En 1589 en revanche, les Ligueurs réussissent à mettre la main sur la ville, où ils créent un atelier monétaire<sup>382</sup>. Henri IV en fait le siège en avril 1590 et en reprend rapidement le contrôle, non sans dommages pour la ville : le châtelet est incendié, et la paroisse Saint-Aspais livrée au pillage pendant trois jours. Tenant Melun et Corbeil d'un côté, Mantes de l'autre, Henri IV fait alors le blocus de Paris, qui subit une terrible famine (été 1590). En septembre, nouvelle alerte :



craignant un assaut du duc de Parme, Jacques La Grange Le Roy, lieutenant du gouverneur de Melun, fait brûler tous les faubourgs, sans égard pour les couvents qui y sont établis. Puis, pendant quelques années, la ville redevient une « petite capitale » : le roi y effectue de nombreux séjours et un atelier monétaire y est installé<sup>383</sup>. Mais la reprise de Paris (1594) sonne le glas de ce statut privilégié. Melun retrouve son statut de ville moyenne, où le roi ne réside plus : Henri IV lui préfère Fontainebleau.



## Le XVII<sup>e</sup> siècle

Le règne d'Henri IV, une fois la paix revenue, constitue pour l'ensemble du royaume une période de reconstruction, et de reprise en main par le pouvoir royal. À Melun, qui avait pris sur le tard le parti de la Ligue, celle-ci est assez rude : le maire est pendu sur les remparts, la municipalité temporairement abolie et les franchises suspendues. Désormais, la ville est placée sous le contrôle étroit des officiers royaux<sup>384</sup>. Les assemblées se font sous la présidence du bailli ou du lieutenant général, ou du gouverneur pour tout ce qui touche aux affaires militaires<sup>385</sup>. En 1648, la tutelle royale est réaffirmée : aucune dépense de plus de vingt-cinq livres ne peut être engagée par le corps municipal pour réparer les édifices communaux sans l'aval des magistrats du présidial<sup>386</sup>.

### Entre reconstruction et stagnation

Le domaine dans lequel se fait le plus vivement sentir la main du roi est celui des fortifications. Leur remise en état est menée par l'ingénieur Ambroise Bachot, qui publie d'ailleurs, à l'occasion de son séjour, un ouvrage de poliorcétique dédié au



gouverneur de Melun : *Le Gouvernail* (1598)<sup>387</sup>. Quoique sa carrière ne soit pas très bien connue, Ambroise Bachot n'est pas moins l'un des principaux responsables des travaux de fortifications sous Henri IV et Louis XIII<sup>388</sup>. Il intervient à Melun à partir de 1593-1594<sup>389</sup> et dresse en 1597 le plan des chantiers accomplis sous sa direction, et des projets encore à réaliser<sup>390</sup>. Ce plan, dont les informations correspondent à celui publié par

Tassin dans les années 1630, montre les bastions et éperons aménagés pour renforcer l'enceinte médiévale. Une douzaine d'ouvrages sont ainsi construits, notamment sur les principaux points de passage, aux portes de Paris, des Carmes et de Bière, ainsi qu'au débouché du pont-aux-fruits (future place Praslin). Un fort est également élevé dans la partie occidentale de l'île<sup>391</sup>. Enfin, une citadelle est implantée sur la colline de Vaux-le-Pénil : ville ligueuse, Melun se voit ainsi surveillée par le pouvoir royal. Ces aménagements militaires s'accompagnent d'un projet urbanistique : le plan de Bachot prévoit la création d'une « villeneuve » à l'emplacement de la commanderie des Hospitaliers<sup>392</sup>. Ce projet n'est toutefois pas réalisé ; quant à la citadelle, elle est effectivement mise en chantier, mais on procède à sa destruction dès

Ci-dessous

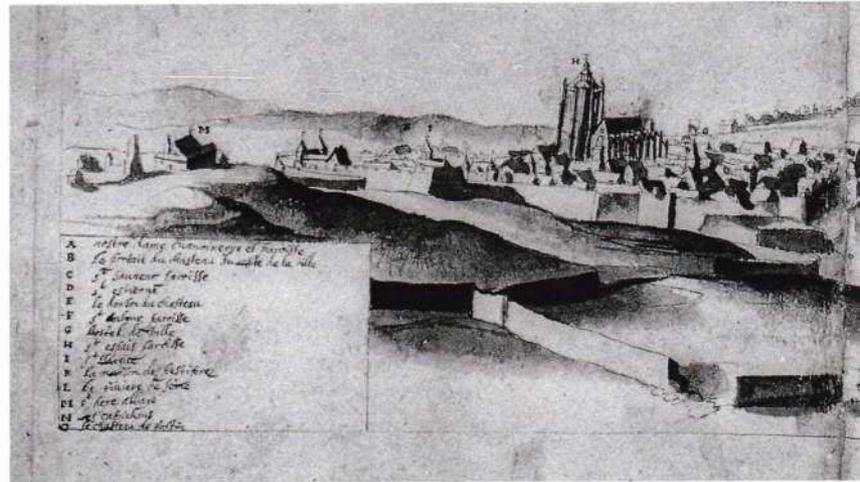
### La ville de Melun en 1611.

Dessin de J. Du Viert.

La ville est vue depuis l'ouest. À l'extrême gauche, l'abbaye Saint-Père est partiellement relevée de ses ruines. Les fortifications médiévales, encore bien visibles, comme le donjon du château, sur l'île, sont renforcées par des éperons et des « boulevards ».

Le paysage urbain est dominé par les clochers des églises : Saint-Aspais sur la rive nord (lettre H), Notre-Dame sur l'île (lettre A), Saint-Ambroise sur la rive sud (lettre F).

BnF, département des Estampes, Topo Va Seine-et-Marne.



1615<sup>393</sup>. Les ouvrages bastionnés flanquant l'enceinte médiévale, en revanche, subsistent pour la plupart jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, même s'ils perdent rapidement leur fonction militaire pour être convertis en jardins et terrasses. On les voit clairement sur les vues de Melun au XVII<sup>e</sup> siècle, telles que la gravure de Chastillon (ill. p. 71) ou le dessin de Du Viert. Ce n'est que dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle que ces ouvrages disparaissent, en même temps que l'enceinte médiévale<sup>394</sup>.

Autre signe de la volonté de redonner ordre à la ville, un réseau de fontaines est mis en œuvre au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>395</sup>. Divers documents (concessions de lignes d'eau aux communautés monastiques<sup>396</sup>, travaux d'entretien des canalisations et fontaines) témoignent de l'existence de ce réseau d'adduction d'eau au XVII<sup>e</sup> siècle, dont il existe toujours des vestiges, notamment le regard construit près de la source Saint-Liesne<sup>397</sup>.

Ci-contre

« Désain est anotations des prinsipales parties de la fortification des villes, chateau et sitadelles de Meluns, du cappitaine Ambroise, represente par alfabé. L'en 1597 »

Ce plan sur parchemin montre les fortifications alors existantes, en rouge, et les travaux encore à effectuer, en jaune. Le nord est à gauche. Médiathèque de Melun, BB 12.

**Les fortifications de la porte de Bière, entrée sud de Melun.**

À droite de haut en bas  
**Vue de la porte de Bière au XVII<sup>e</sup> siècle.** Les éperons d'Ambroise Bachot renforcent la porte médiévale, avec ses deux tours circulaires. Celle-ci était déjà protégée par une barbacane au Moyen Âge, comme en témoigne la petite tour ronde sur la gauche. L'entrée dans la ville se fait par une porte monumentale, enserrée entre les deux éperons.  
BnF, département des Estampes, Topo Va Seine-et-Marne.

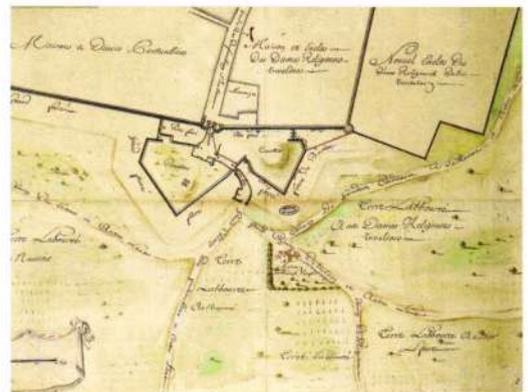
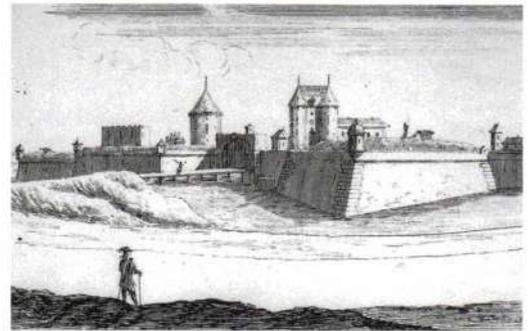
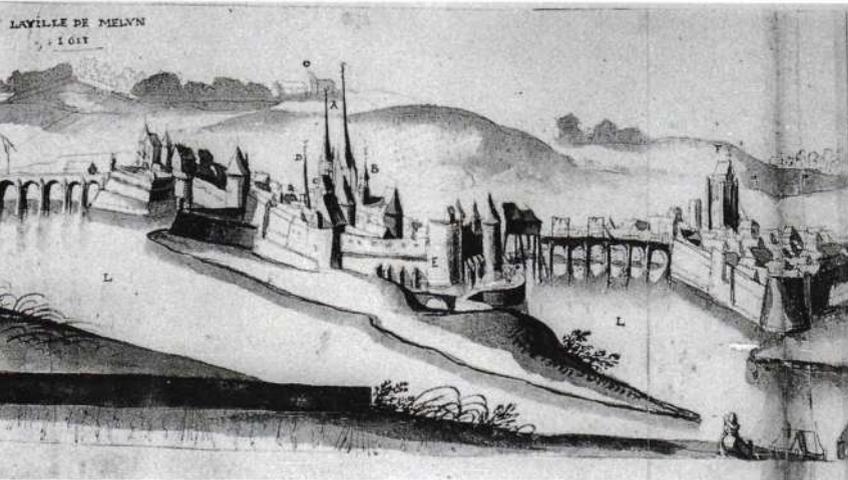
Enfin, Henri IV concède à la ville la tenue d'une foire franche de quatre jours<sup>398</sup>, et accorde aux frères Jacques et Vincent Sarrode et à leur neveu Horace Ponté, verriers à Lyon et à Nevers, l'autorisation de fonder une manufacture de verrerie de cristal – mais cette autorisation ne semble pas avoir été suivie d'effet<sup>399</sup>.

La reconstruction ainsi engagée sous Henri IV se poursuit sous Louis XIII. Les fortifications font encore l'objet de travaux en 1616-1619, sous la direction de Jean Fontaine et Rémy Collin, maître des œuvres des bâtiments du roi<sup>400</sup>. D'autre part, le Châtelet, siège de la justice royale détruit en 1590, est reconstruit à partir de 1624 par l'entrepreneur Jean Girard de Blandy-les-Tours<sup>401</sup>, dans le style brique et pierre alors en vogue. Il s'agit là d'un gros chantier, qui absorbe la moitié de

gens du Roy » et de deux chambres du conseil pour les officiers de l'élection et du présidial. Le second étage, quant à lui, reste vide, faute d'être achevé.

En effet, l'entrepreneur décède avant d'avoir pu terminer son œuvre et en 1636, les pavillons sont toujours sans couverture : les experts envoyés pour visiter le châtelet concluent que « les ouvrages doivent être faits au plus tôt que faire se pourra, pour empêcher la ruine totale et pourriture tant des bois desdits pavillons que planchers au-dessous qui sont endommagés par pourriture »<sup>405</sup>. Le toit alors réalisé est détruit par un incendie en 1695, les parties hautes de l'édifice étant remaniées à l'occasion de leur reconstruction (achevée en 1697).

Le « style Louis XIII » adopté pour le Châtelet se retrouve également dans la construction privée.

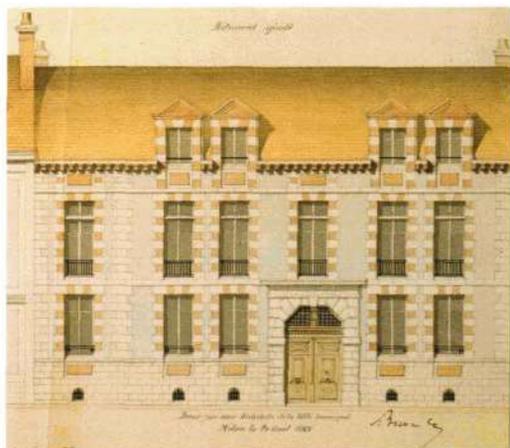


**Vestige de l'éperon de la porte de Bière, encore debout en 1836.**  
Dessin de F.-J. Decourbe.  
Musée de Melun, inv. 970.7.270.

**Plan au sol, 1693.**  
Ce dispositif d'entrée complexe sera détruit au XVIII<sup>e</sup> siècle, au profit d'un accès en ligne droite.  
A.N., Cartes et plans, N<sup>o</sup> 111 Seine-et-Marne 175.

l'octroi concédé par le roi pour financer les divers travaux de la ville<sup>402</sup>. Bien que l'édifice ait disparu à la Révolution, son aspect nous est connu par un document de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle conservé dans les fonds anciens de la médiathèque<sup>403</sup>. Le jeu sur les couleurs des matériaux (pierre blanche, brique rouge, ardoise bleue) fait écho aux modèles parisiens, notamment ceux de la place Dauphine et de la place des Vosges, dont l'élévation à trois niveaux (arcades, deux étages carrés et comble avec lucarnes à frontons) correspond à celle du nouveau Châtelet<sup>404</sup>. Mais ce style est ici adapté à des fonctions officielles, et non à une architecture domestique. Le rez-de-chaussée abrite en effet la prison royale, avec ses cachots et la salle du geôlier. Au centre, un passage couvert bordé d'étals relie le pont-aux-fruitiers à la rue Saint-Aspais. C'est au premier étage qu'est rendue la justice, dans la grande salle d'audience, flanquée du « parquet des

Deux des principaux hôtels particuliers élevés dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle sont en effet bâtis en brique et pierre : l'hôtel de Jacques Le Roy, sieur de la Grange, dans l'île Saint-Étienne<sup>406</sup>, et l'hôtel Leconte, rue Neuve<sup>407</sup>. Mais ils ont aujourd'hui disparu, et Melun ne conserve plus aucun bâtiment en brique et pierre du XVII<sup>e</sup> siècle – perte d'autant plus regrettable que le château

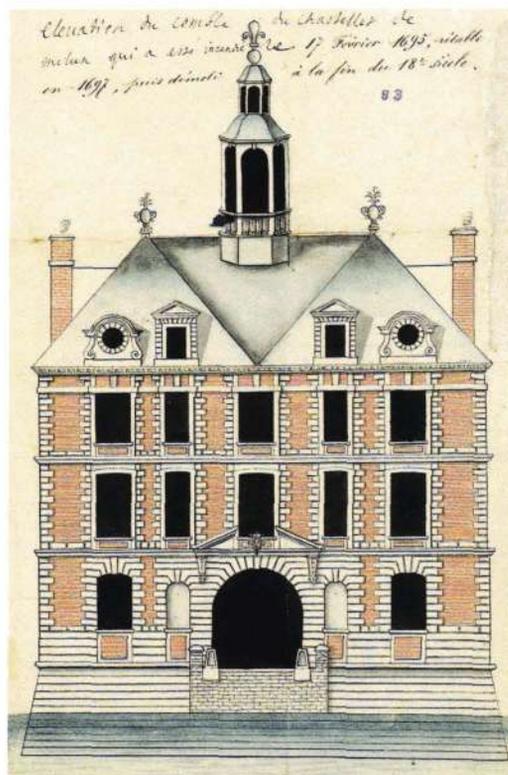


de la Grange-le-Roy, construit à la même époque pour le gouverneur de Melun, non loin de la ville, est un très intéressant exemple de ce style, attribué à Baptiste Androuet du Cerceau<sup>408</sup>.

Si ces diverses constructions du premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, connues surtout par les textes, attestent la volonté de rebâtir la ville après les troubles, elles ne peuvent dissimuler les pertes subies, qui apparaissent nettement dans la démographie. La population melunaise est évaluée à 600 feux en 1672<sup>409</sup>, chiffre sans doute un peu sous-estimé au regard des 742 feux comptabilisés en 1679<sup>410</sup>. Quel que soit le nombre précis de ses habitants, il reste bien inférieur à celui des années 1520 : la cité a été vidée par les guerres et les épidémies, telles que la peste de 1624. Les terriers mentionnent plusieurs « mesures » et « places vides », indices probables d'un certain recul de l'habitat<sup>411</sup>.

Sous le règne de Louis XIV, les sources mentionnent quelques belles propriétés de notables, mais aucune ne nous est parvenue. Au faubourg Saint-Liesne, Jean Le Febvre de Malassize, conseiller au présidial de Melun, réunit ainsi dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle plusieurs maisons pour en faire son hôtel, et acquiert également « un grand clos fermé de murailles et composé tant en parterres, arbres fruitiers que pré, contenant au moins quinze arpents », cultivé par un jardinier demeurant dans un corps de logis en pavillon<sup>412</sup>.

Il demeure en revanche, en ville, quelques maisons datables du XVII<sup>e</sup> siècle, auxquelles s'ajoutent des vestiges cachés derrière une façade plus récente, comme le bel escalier à balustres du 26,



De gauche à droite  
**L'hôtel Leconte,**  
**rue Neuve,**  
actuelle rue Eugène-Briais.  
Dessin de la façade de l'hôtel  
en 1865, lors de sa conversion  
en école de filles.  
À son emplacement s'élève  
aujourd'hui un parking  
à étages.  
A.C. Melun, 1 Fi 613.

#### **Le Châtelet.**

« Plan ancien et nouveau  
planc du Chastellet  
de Melun », 1695.  
Ce dessin a été levé au  
moment de la reconstruction  
des parties hautes du châtelet,  
détruites par un incendie.  
Il nous restitue la façade et  
la distribution de l'édifice,  
qui a entièrement disparu  
pendant la Révolution.  
Médiathèque de Melun, JF 18.

rue René-Pouteau. Comme on aura l'occasion de le répéter pour le siècle suivant, ces traces sont généralement fragmentaires et ne permettent pas de juger de l'influence des modèles parisiens, tels que le véhicule par exemple le traité de Le Muet.

Cet habitat ancien se trouve essentiellement *intra-muros*. Toutefois, les faubourgs de la rive nord, incendiés en 1588-1590, ont retrouvé leurs occupants. Les deux petites maisons au 58-60, rue du Général-de-Gaule, témoignent de cet habitat hors les murs avec leurs escaliers en vis, encore dans la tradition du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur la rive sud en revanche, la plaine de la Varenne reste dévolue à l'agriculture : le plan de 1693 ne montre qu'une seule maison au-delà de l'enceinte, et les plans du XVIII<sup>e</sup> siècle confirment la faible occupation de ce secteur. Même sur la rive nord, les faubourgs présentent un aspect encore très rural, où vignes, prés et jardins s'étirent entre des maisons. Dans ces zones périphériques, l'habitat est assez mouvant : les textes mentionnent d'anciennes maisons converties en jardins et vignes, et inversement, des granges devenues maisons<sup>413</sup>.

Au sein des îlots, on remarque plusieurs jeux de paume<sup>414</sup>. Leur implantation se trouve plutôt dans des quartiers peu denses – faubourg Saint-Barthélemy – qui disposent de place interstitielle pour loger la salle, même si ce n'est pas toujours le cas (quartier Saint-Étienne). À côté de l'espace rectangulaire à portique – couvert ou non – qui les caractérise, certains jeux de paume s'entourent de dépendances (Saint-Étienne) comme la maison du paumier, l'atelier du raquetier, des chambres pour joueurs, voire une salle de billard. Si la mode du jeu de paume, très prisé au XVI<sup>e</sup> siècle, culmine au siècle suivant, sa pratique perdure jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, alors que le jeu souffre d'une certaine désaffection et que la pression immobilière condamne ces équipements devenus encombrants et obsolètes<sup>415</sup>.

### L'essor des couvents

Un autre facteur des transformations urbaines à l'œuvre au XVII<sup>e</sup> siècle est l'essor des couvents. Le développement des institutions pieuses s'appuie sur un puissant courant de reconquête catholique et de rénovation monastique, dont témoignent l'introduction des ursulines en France par M<sup>me</sup> Acarie et le P. de Bérulle (1604), ainsi que la fondation de l'ordre de la Visitation par Jeanne de Chantal et François de Sales (1608). Ces deux ordres essaient rapidement : Melun accueille les

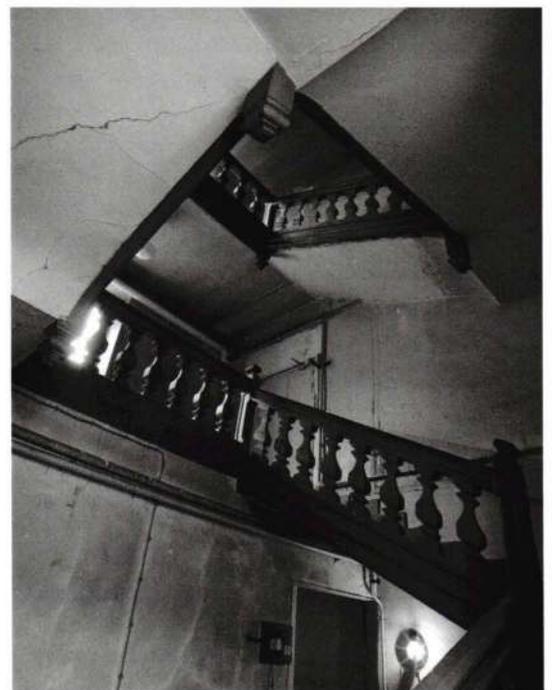


*L'ancien couvent des Récollets, aujourd'hui centre hospitalier  
Marc-Jacquet.*

*Vue du cloître, depuis le toit de la chapelle.*

*Volute au départ de l'escalier à balustres situé dans l'angle nord-est du cloître.*

*L'escalier d'honneur, au sud-est du cloître.*

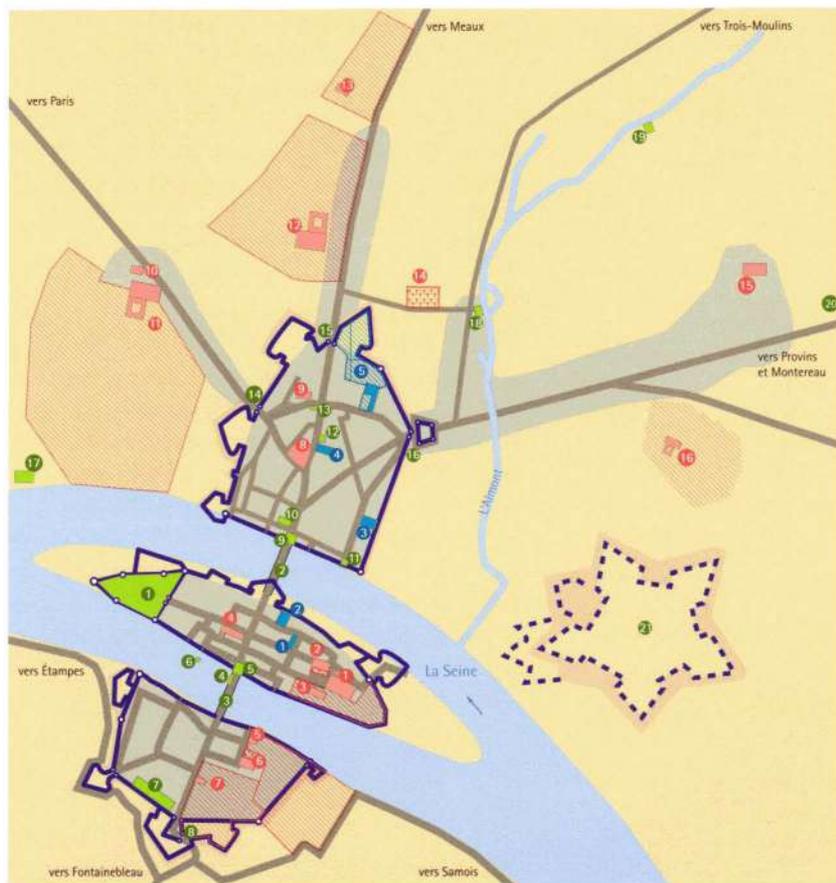


visitandines en 1635 et les ursulines en 1642. De plus, d'anciennes communautés, comme les sœurs grises de saint François, sont poussées à adopter la clôture : à Melun, les sœurs affectées à l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas rejoignent ainsi l'ordre de l'Annonciade en 1624. Or, ces institutions sont grandes dévoreuses d'espace : la vie cloîtrée nécessite en effet de disposer de nombreux bâtiments (chapelle avec chœur isolé pour les religieuses ou les moines, réfectoire, dortoir, etc.) et aussi de jardins où l'on cultive les légumes et les fruits consommés au monastère. Le paysage urbain de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est donc marqué par l'extension progressive des couvents melunais. Si les premières fondations des années 1600, récollets et capucins, s'implantent en périphérie de la ville où elles ne manquent pas de terrain, les couvents de femmes, en revanche, sont situés à l'intérieur des murailles et leur développement gèle d'importantes emprises au sein du tissu urbain. Le phénomène est particulièrement sensible sur la rive sud : près de la moitié de la paroisse Saint-Ambroise, à l'est de la grande rue, est dévolue aux institutions pieuses à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le mouvement d'arrivée des nouveaux couvents commence dès 1606, avec l'apparition simultanée des récollets et des capucins. Ces deux fondations disposent de puissants appuis. Les récollets viennent à l'appel de Charles de Rostaing, seigneur de Vaux-le-Pénil et de Saint-Liesne, qui offre le terrain sur lequel sont érigés la chapelle et les bâtiments conventuels, à partir de 1616 (ainsi que le rappellent les deux plaques de fondation encore en place dans la chapelle)<sup>416</sup>. Ce couvent est le seul, des différents établissements créés au XVII<sup>e</sup> siècle, à présenter encore de notables vestiges architecturaux. Bien que ces éléments soient postérieurs à la date de fondation, ils constituent le plus important témoignage de l'architecture conventuelle de l'époque classique à Melun, justifiant leur inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1994<sup>417</sup>. Le cloître, dont subsistent deux galeries, est élevé en 1701-1702 sur les plans de l'architecte et frère convers Anselme Bardon. En bordure de ce cloître subsistent deux élégants escaliers en bois à balustres. La chapelle, incendiée en 1760, est reconstruite de 1761 à 1763 ; c'est aujourd'hui encore un lieu de culte, lié à l'hôpital installé au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'ancien couvent des Récollets. En faisant abstraction des extensions du XIX<sup>e</sup> siècle, qui prolongent l'édifice au nord et au sud, la disposition générale du couvent tel qu'il se présente au XVIII<sup>e</sup> siècle est donc conservée.

La même année que les récollets, une communauté de capucins s'installe au nord de la ville, le long de la route de Meaux. Cette implantation bénéficie de la faveur royale : Henri IV en personne pose la première pierre le 2 juillet 1606, comme le rappelle la plaque de fondation en cuivre, aujourd'hui conservée au musée de Melun<sup>418</sup>. C'est là, du reste, le seul vestige de ce couvent qui a entièrement laissé place au collège Jacques-Amyot<sup>419</sup>.

**Melun au XVII<sup>e</sup> siècle.**  
Hypothèse de restitution.  
On notera l'importance des emprises conventuelles, hachurées en rouge.



**Édifices religieux**

- 1 Collégiale Notre-Dame
- 2 Église paroissiale Saint-Étienne
- 3 Hôtel-Dieu Saint-Nicolas
- 4 Prieuré Saint-Sauveur
- 5 Couvent des visitandines
- 6 Église paroissiale Saint-Ambroise
- 7 Couvent des ursulines
- 8 Église paroissiale Saint-Aspais
- 9 Hôtel-Dieu Saint-Jacques
- 10 Église paroissiale Saint-Barthélemy
- 11 Abbaye Saint-Père
- 12 Couvent des carmes
- 13 Couvent des capucins
- 14 Cimetière paroissial Saint-Aspais
- 15 Église paroissiale Saint-Liesne
- 16 Couvent des récollets

**Édifices civils**

- 1 Château
- 2 Pont-aux-fruits
- 3 Pont-aux-moulins
- 4 Moulins
- 5 Pavillon de la Vicomté

- 6 Moulin Saint-Sauveur
- 7 Jeu de l'Arquebuse
- 8 Porte de Bière
- 9 Châtelet
- 10 Halle royale des bouchers
- 11 Hôtel de ville
- 12 Four banal du Roi
- 13 « Petites halles » de Saint-Père
- 14 Porte de Paris
- 15 Porte des Carmes
- 16 Porte Saint-Jean
- 17 Maison de la Santé
- 18 Moulin royal de Poignet
- 19 Moulin Farineau
- 20 Regard Saint-Liesne
- 21 Emplacement de la citadelle

**Hôtels particuliers**

- 1 Hôtel de Barbeau
- 2 Hôtel de la Vicomté
- 3 Hôtel Leconte
- 4 Hôtel du Coq
- 5 Hôtel des Cens

**Plan du couvent des Visitandines en 1740.**

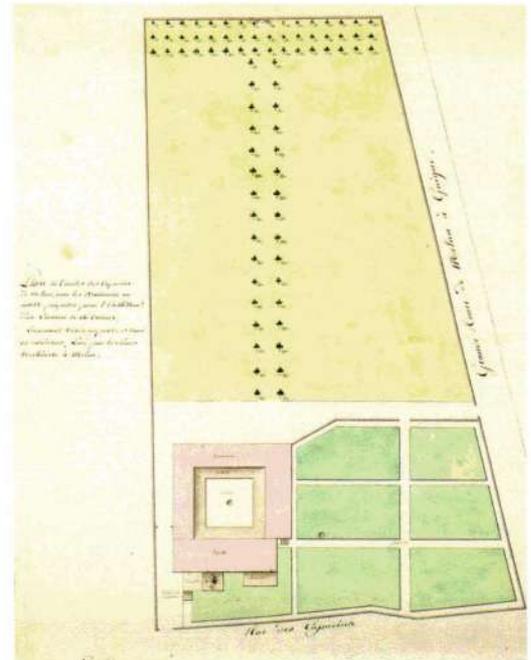
Extrait du « Livre de plans de la seigneurie de Melun et vicomté de Melun, faisant partie de la duché-pairie de Villars, par P. Desquinemare géographe du Roy ». Les Visitandines ou « Filles Ste Marie » possèdent un vaste enclos à cheval sur le mur de ville. À l'est de celui-ci (partie gauche de l'image) s'étendent le potager, découpé en rectangles, et le « petit parc » boisé (de couleur vert foncé). Intra-muros se trouvent les bâtiments du couvent, et le « parterre de jardin ». Une porte a été ouverte dans l'ancienne enceinte pour relier les deux parties de l'enclos conventuel.

Médiathèque de Melun.

**Plan du couvent des Capucins à la Révolution,**  
par Joseph Lesieur.  
A.N., Cartes et plans,  
NIII Seine-et-Marne 173.

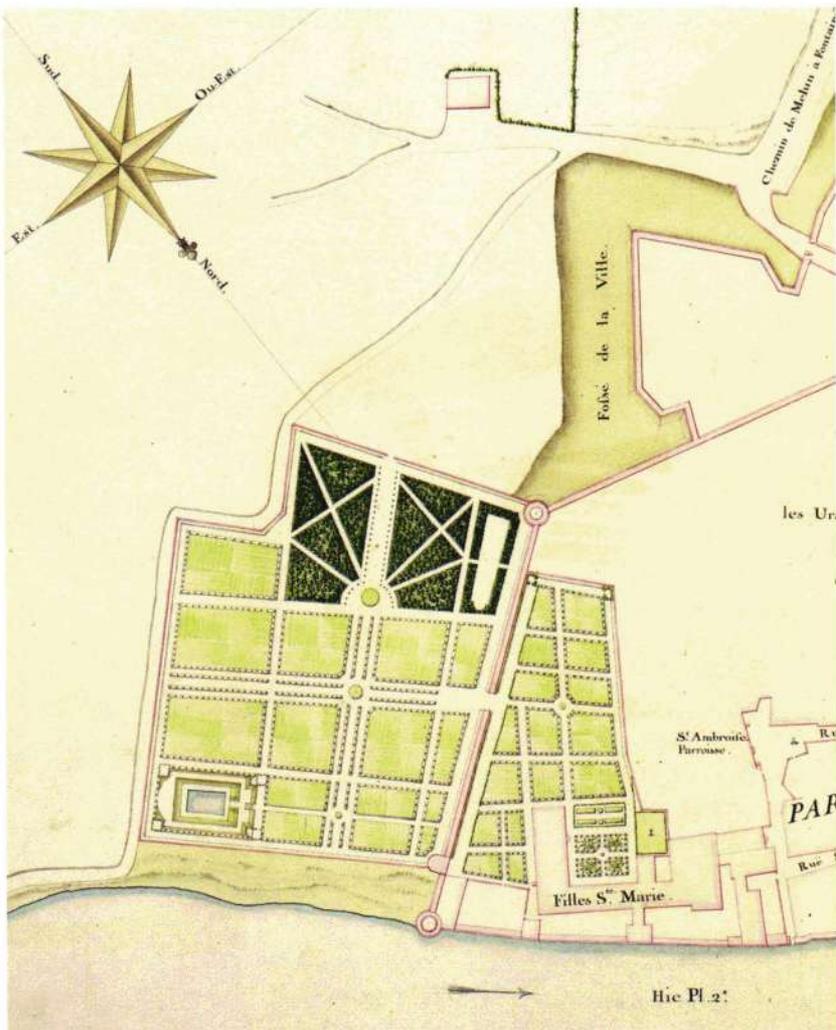


**Plaque de fondation du couvent des Capucins par Henri IV en 1606**  
Musée de Melun, inv. 967.364.



Son aspect demeure pratiquement inconnu. Le « profil » de Du Viert (1611) mentionne sous la lettre « N » l'existence de la chapelle, mais sans qu'on en voie le détail. Les documents d'archives signalent une augmentation du couvent en 1630<sup>420</sup> et la construction du cloître en 1689<sup>421</sup>. La disposition de cet ensemble à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle nous est connue par le plan qu'en dresse alors Lesieur<sup>422</sup>, complété par la description des bâtiments vendus en 1791 au titre des biens nationaux<sup>423</sup>.

En 1629, une troisième institution se fixe à Melun. Contrairement aux autres fondations du XVII<sup>e</sup> siècle, il ne s'agit pas d'un essaim mais plutôt d'un refuge : les sœurs de la Madeleine du Trainel, un prieuré du Paraclet fondé en 1142, sont contraintes de quitter leur campagne champenoise trop peu sûre pour gagner un lieu mieux protégé, à l'abri des murailles de Melun. Elles achètent alors pour 11 000 livres à Pierre Regnault, procureur du roi au bailliage<sup>424</sup>, l'une des principales demeures de la paroisse Saint-Aspais : l'hôtel des Cens, déjà évoqué plus haut<sup>425</sup>. Par la suite, les religieuses étendent leur couvent par l'acquisition de propriétés voisines : une maison avec un jeu de paume en 1636<sup>426</sup>, un jardin en 1642<sup>427</sup>, une maison attenante aux murs de la ville en 1651<sup>428</sup>. Mais un corps de garde étant établi près de la porte des Carmes en 1652<sup>429</sup>, les sœurs abandonnent Melun pour Paris<sup>430</sup> et vendent leur couvent à Jacques Riotte, gouverneur de Melun et premier président du présidial, en 1653<sup>431</sup>.



Deux autres communautés féminines s'implantent *intra-muros* de façon plus durable, dans le second quart du XVII<sup>e</sup> siècle : les visitandines et les ursulines, toutes deux sur la rive sud, dans la paroisse Saint-Ambroise. Il ne reste plus rien aujourd'hui de ces deux couvents, réunis au XIX<sup>e</sup> siècle pour former un quartier de cavalerie, dont les bâtiments sont entièrement démolis en 1905-1907. Leur disposition nous est toutefois connue par plusieurs plans levés au XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'histoire de leur extension est tout à fait représentative de l'occupation du tissu urbain ancien par les institutions monastiques.

Les visitandines s'installent en 1635, avec l'appui du commandeur Noël Brûlart de Sillery<sup>432</sup>. D'abord logées dans l'hôtel des Maillets, elles achètent en 1637 la chapelle Saint-Michel, dont elles font leur église conventuelle, ainsi que plusieurs maisons voisines. Le troisième quart du XVII<sup>e</sup> siècle est marqué par une intense activité de construction : bâtiments conventuels (1650, 1666-1671), chapelle (1679). En outre, les visitandines obtiennent la jouissance de la partie de la rue de Samois incluse dans leur propriété (1657), puis du mur de ville à l'est de leurs bâtiments conventuels (1689)<sup>433</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le couvent occupe donc un vaste terrain, entre la Seine et l'église Saint-Ambroise. La chapelle, le tour et les parloirs sont à l'ouest, vers la ville ; les religieuses logent dans un grand corps de bâtiment avec ailes en retour, parallèle au fleuve<sup>434</sup>. Les jardins, dont l'ordonnancement régulier est représenté sur les plans du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>435</sup>, s'étendent à cheval sur la fortification dont la fonction défensive est désormais abandonnée : l'enceinte, qui sert de terrasse aux visitandines, marque la séparation entre le jardin en parterres, *intra-muros*, et le secteur du parc et du potager à l'est.

Le jardin des visitandines est mitoyen de celui des ursulines, arrivées quelques années plus tard, en 1642. Ayant elles aussi acquis des terrains dans la paroisse Saint-Ambroise, elles y édifient leur couvent en 1650 (date gravée près du portail)<sup>436</sup>. Comme les visitandines, elles obtiennent en 1689 la jouissance des fortifications voisines, en particulier de l'éperon attenant à la porte de Bière, dont elles font un jardin. La communauté compte alors une cinquantaine de personnes, proches de la mouvance janséniste ; parmi les sœurs figurent deux filles de Jean Racine, Catherine et Anne, qui prennent le voile à Melun en 1693.

Le plan des bâtiments, dressé en 1772, montre une organisation plus en prise sur la ville que chez



les visitandines<sup>437</sup>. Le couvent des ursulines est en effet implanté sur la rue principale, alors que la Visitation s'est installée plus à l'écart. Les bâtiments au sud abritent diverses activités n'ayant rien de spirituel : boutique de charron, porcherie, étable et grange, et même deux fours à plâtre accolés contre l'ancienne porte de Bière. Ces bâtiments demeurent toutefois nettement séparés de l'espace proprement monastique qui s'élève autour de l'église, elle-même divisée en chœur des religieuses et « église du dehors ».

Au total, ce sont ainsi cinq nouveaux couvents qui s'implantent à Melun dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : cette poussée monastique reflète non seulement le dynamisme de la spiritualité en ces temps de Contre-Réforme, mais aussi l'affaiblissement de l'abbaye Saint-Père, qui avait jusqu'ici efficacement lutté contre l'apparition d'institutions concurrentes. La situation est désormais inversée, puisqu'en 1606 les capucins s'installent dans la censive de l'abbaye Saint-Père, sur un terrain offert par l'abbé<sup>438</sup>. La mise en commende n'est sans doute pas étrangère à ce changement d'attitude : l'abbé de Saint-Père n'est autre que le fils du gouverneur La Grange Le Roy, qui aurait cédé à la pression de son père aux dépens des intérêts de l'abbaye.

Celle-ci se trouve, de toute façon, en triste état : entièrement ruinés en 1590, les bâtiments sont certes relevés rapidement (l'église et les bâtiments conventuels sont reconstruits dès 1598<sup>439</sup>, le logis abbatial en 1629)<sup>440</sup>, mais sans éclat si l'on en croit le témoignage d'un moine en 1667, limitant la reconstruction à « un bout d'église et deux mechantz petiz corpz de logis qui commencent déjà à tomber en ruine »<sup>441</sup>. La reprise en main de l'abbaye par les mauristes, en 1644, entraîne toutefois un renouveau qui se traduit par une reconstruction des bâtiments, achevée en 1688<sup>442</sup>. Bien que l'église abbatiale ait été détruite en 1818, et le

**Les Enfants dans la fournaise,**  
église Saint-Aspais.  
Très intéressant tableau flamand du XVII<sup>e</sup> siècle, il est relié, par son style, à la suite de Rubens. L'iconographie, assez rare et parfois considérée comme apocryphe, est tirée du Canticum des trois enfants dans la fournaise. L'œuvre est munie d'un beau cadre, contemporain du tableau (P. Curie).

**Vierge à l'Enfant au bouquet,**  
église Notre-Dame.  
Tableau français du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, de style classique et raphaëlesque, mais usé et assez repeint, ce qui n'autorise guère, pour l'instant, une attribution sérieuse (P. Curie).

logis abbatial profondément remanié en 1864-1874, les dispositions de l'abbaye de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle sont encore bien perceptibles dans les actuels hôtels du préfet (ancien logis de l'abbé) et



**La Transfiguration,** église Notre-Dame. Très fidèle au schéma habituel de la composition « canonique », ce tableau ne semble pas inspiré servilement par une estampe. Il pourrait s'agir d'une composition originale datant des années 1730-1760, peut-être due à un bon peintre local (P. Curie).

du département (anciens bâtiments conventuels). Une arcade du cloître classique est toujours visible dans la cour du conseil général (ill. p. 143). En outre, les jardins de la préfecture conservent à peu près l'emprise de l'enclos abbatial, et même son organisation, telle qu'on la voit sur le plan dressé par Lebellier en 1728. Le site reflète donc encore l'ampleur des emprises monastiques jusqu'à la Révolution : aucun domaine laïque ne rivalise avec une telle propriété aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Autre monastère établi depuis le Moyen Âge mais ruiné en 1590, le couvent des carmes est lui aussi reconstruit au XVII<sup>e</sup> siècle. La chapelle de plan rectangulaire, avec abside hémicirculaire, qui fait l'objet d'un marché le 15 septembre 1621, est toujours debout mais son élévation est masquée

par les travaux menés au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle pour en faire une salle de spectacles. Les sources attestent la reconstruction du cloître à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>443</sup>. Quant aux bâtiments conventuels, ils connaissent une importante refonte en 1735, avec la construction d'un bâtiment neuf haut de deux étages, édifié en brique, grès et moellons de calcaire, pour abriter le réfectoire et des chambres<sup>444</sup>. Bien que cet ensemble ait subi d'importants remaniements en 1874-1876, le tribunal administratif, qui occupe actuellement les lieux, conserve le plan du cloître des carmes et son escalier à rampe de ferronnerie, avec ses deux C entrelacés (ill. p. 98).

Parmi les anciennes fondations médiévales, d'autres en revanche disparaissent définitivement du paysage melunais. Déjà fortement touchée par la guerre de Cent Ans, la commanderie des hospitaliers ne se remet pas des guerres de Religion : le site de son ancienne chapelle est désormais un pré. De même, le prieuré Saint-Sauveur connaît d'importantes difficultés au XVII<sup>e</sup> siècle : son clocher, abîmé par des tirs d'artillerie en 1588, doit être détruit en 1610. Un procès avec l'abbaye mère de Château-Landon (1600-1620), la mise en commende du prieuré (1627), la destruction du moulin sur la Seine par une débâcle (1677) acculent la communauté à la faillite : en 1690, le roi prononce la suppression du prieuré et le rattachement de ses biens au chapitre de la collégiale Notre-Dame<sup>445</sup>. Enfin, la léproserie Saint-Lazare, sur la route de Paris, après avoir encore fait l'objet de travaux en 1617, est réunie à l'hôtel-Dieu Saint-Jacques en 1695 et ses bâtiments sont démolis à partir de 1730<sup>446</sup>.

Toutes les communautés ne bénéficient donc pas à part égale du renouveau spirituel de la Contre-Réforme. Il n'en reste pas moins que le paysage urbain du XVII<sup>e</sup> siècle est profondément marqué par la présence des institutions pieuses. Le développement des couvents entraîne une réorganisation complète du foncier dans certaines parties de la ville. Non seulement le découpage parcellaire ancien disparaît, mais le réseau viaire lui-même est partiellement gommé par l'essor monastique : plusieurs rues s'effacent au XVII<sup>e</sup> siècle, telles que la rue de la Clé, la rue de Samois et la ruelle des Buffetiers. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la vague conventuelle retombe, comme dans la plupart des autres villes françaises. Certaines communautés sont dissoutes, victimes à la fois d'une mauvaise gestion financière, d'une chute des vocations et souvent, de soupçons de jansénisme : les visitandines en 1768, les annonciades en 1771, les ursulines en 1772. Certes, d'au-

tres monastères engagent encore des travaux importants, comme les carmes en 1735 ou les récollets à la suite de l'incendie de leur chapelle. De plus, un ordre nouveau s'implante encore à Melun : les frères des écoles chrétiennes, en 1774. Mais ils se contentent de reprendre l'ancien couvent des ursulines et ne pratiquent pas une politique d'extension comparable à celle menée par les sœurs au XVII<sup>e</sup> siècle : le grand siècle des couvents est indéniablement passé.

### Le temps des intendants et des ingénieurs

La population de Melun, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'élève à environ 800 feux<sup>447</sup>. Ce nombre augmente ensuite de façon significative, puisque la ville compte 981 feux en 1774, et 1 100 en 1789 (soit quelque 5 000 habitants)<sup>448</sup>. Il faut donc attendre la veille de la Révolution, pour que l'estimation de 1518 soit à nouveau atteinte. Si la reconquête démographique est lente<sup>449</sup>, Melun n'en est pas moins bien plus peuplée que les autres paroisses de l'élection dont elle est le chef-lieu. Ce sont, pour la plupart, des villages dépassant rarement 200 feux, à l'exception notable de Fontainebleau, qui en compte plus de mille dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Melun occupe donc une position relativement importante dans la carte de l'Île-de-France, aussi bien en termes démographiques qu'institutionnels : on y trouve un présidial, un bureau d'élection, un grenier à sel, etc. La ville remplit ainsi diverses fonctions d'ordre administratif, judiciaire et fiscal. Sans atteindre la dimension de Meaux ou de Sens, elle fait incontestablement partie du maillage de villes moyennes quienser Paris, au même titre que ses voisines Nemours (666 feux) ou Étampes, et bien au-dessus de Montereau (352 feux) ou Corbeil (214 feux).

Pour autant, Melun présente-t-elle aujourd'hui une architecture reflétant son statut, à la fin de l'Ancien Régime ? Il subsiste certes des maisons du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le paysage urbain actuel, mais bien peu d'hôtels particuliers et moins encore de grands monuments. En matière d'urbanisme, plusieurs projets sont lancés par les intendants et les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, mais les plus ambitieux ne sont pas mis en œuvre. Toutefois, une politique suivie d'aménagement des entrées de ville donne à Melun un abord plus « moderne », et constitue la première étape de la disparition progressive des fortifications, poursuivie pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.



Maison du XVII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui détruite. Située à l'angle des actuelles rues du Général-de-Gaulle et Paul-Doumer, elle se trouvait à l'emplacement du magasin Point Ravail.  
A.C. Melun, 3 Fi 22.



Escalier à quatre noyaux, 6 rue du Général-de-Gaulle. Ce bel escalier de bois, datable du XVII<sup>e</sup> siècle d'après le profil de ses balustres, a été pris comme en-tête de papier à lettres par son propriétaire au début du XX<sup>e</sup> siècle, le notaire Féron.  
Médiathèque de Melun, 37 17.

### Un projet d'urbanisme réalisé : la transformation des fortifications

Comme nous l'avons vu, les fortifications de Melun ont été l'un des grands chantiers des règnes d'Henri IV et Louis XIII. Mais sous Louis XIV, cette politique de fortification des villes de l'intérieur est abandonnée au profit d'un renforcement des défenses frontalières. L'enceinte de Melun est donc désormais dépourvue de réelle utilité militaire.

Les dégradations ne tardent pas. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, on relève des actes de pillage. En 1659 par exemple, le maire et les échevins de Melun déplorent : « Plusieurs malveillants habitants de ladite ville et faubourgs ont pillé les chaînes et barres de fer qui estoient sur les ponts-levis, le fer, plomb, bois et tuiles des donjons [...], quantité de graisserie et pierre de taille et tablettes, tant des parapets, tours, murailles, guérites, que autres fortifications<sup>450</sup>. » De plus, des portions de rempart sont englobées dans des constructions particulières : les ursulines obtiennent ainsi l'usufruit de l'éperon jouxtant leur couvent, les visitandines, celui du fossé longeant le mur de ville. Ce dernier est par ailleurs percé en de nombreux endroits pour donner accès à des maisons, ou pour leur ajouter des fenêtres. En 1682 par exemple, Raymond Musnier est autorisé à « grandir et accroître les croisées qui estoient auparavant dans le mur de ladite ville qui sert de cloture à sa maison proche le pont-aux-moulins [...] comme aussy de faire abattre ledit mur de ville sur la longueur des jardins et cour de ladite maison jusques à la hauteur de trois pieds<sup>451</sup>. Le château royal, pièce maîtresse de la protection de la ville, est peu à peu abandonné et commence à être démonté dès le

XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, on envisage dès 1676 (mais sans suite) de démolir les « donjons » couverts de tuile de la porte de Paris<sup>452</sup>.

Toutefois, on ne renonce pas encore à l'entretien des fortifications. En 1659 par exemple, divers travaux sont exécutés sur les ponts-levis de Melun par le charpentier François Leroy<sup>453</sup>. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que les anciennes défenses de la ville – et notamment les portes et les fossés – sont définitivement abandonnées, cédant la place à des routes, des rues et des promenades.

Les premières atteintes sont menées dans les années 1730 : ce sont encore des démolitions ponctuelles. En 1738-1739, l'intendant Achille de Harlay ordonne ainsi l'ouverture d'un passage dans le rempart de la paroisse Saint-Ambroise, près de la grosse tour en bord de Seine, à l'ouest. En effet, c'est là que s'arrêtent les coches d'eau qui remontent le fleuve, « pour y attendre la corde qui doit leur faire monter le pont » ; les voyageurs qui descendent ordinairement des coches dans des petits bateaux pour traverser la Seine, ou font le tour des fossés de la porte de Bière pour entrer dans la ville, risquent souvent de « périr en traversant la rivière, particulièrement la nuit » ou d'« être exposé à être volé ou insulté le long des fossés dont

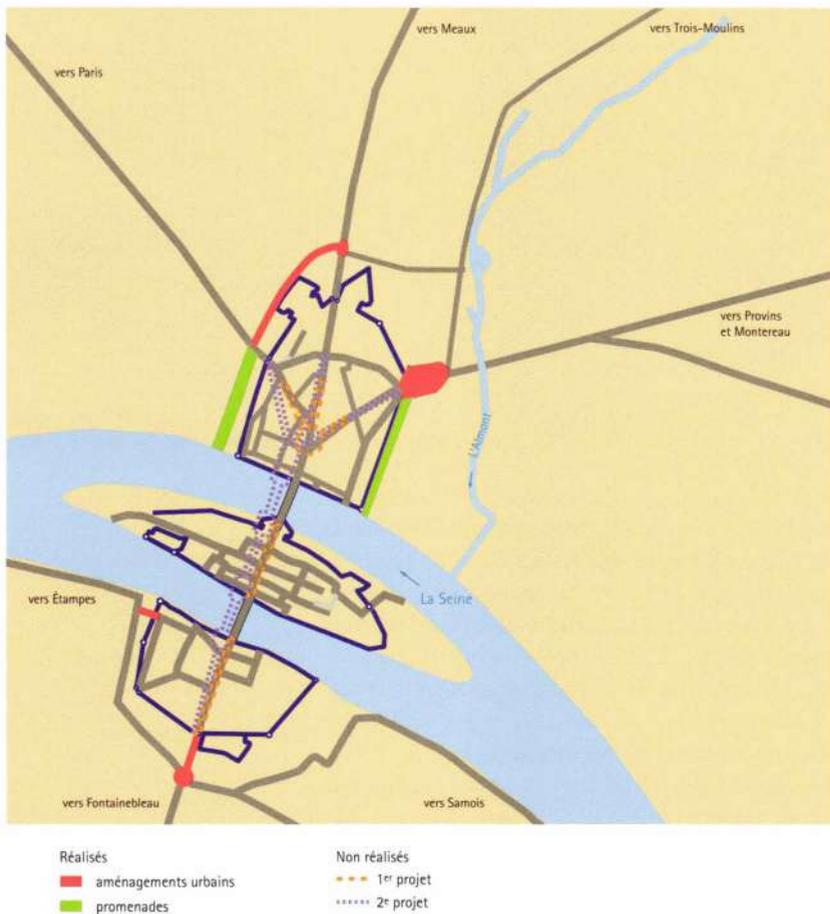
le tour est très grand ». Afin de leur permettre une entrée plus rapide dans la ville, on perce donc dans le rempart une poterne assez étroite (6 pieds de largeur sur 7 pieds de hauteur), connue par la suite sous le nom de « porte Richard » – du patronyme des entrepreneurs des coches d'eau<sup>454</sup>. Il s'agit là d'un aménagement purement utilitaire, qui ne donne pas lieu à un projet d'envergure.

Plus significatif est le chantier lancé dans les mêmes années à la sortie nord-est de la ville, qui mène vers la Champagne et la Bourgogne. En 1737, l'intendant de Harlay fait exécuter par corvées la destruction de la porte Saint-Jean, encore flanquée de ses deux tours médiévales, et l'aplanissement de l'ouvrage qui la flanque vers l'est<sup>455</sup>, afin d'aménager une place pour le marché aux « beurre, fromages, herbages, légumes, gibier, volaille et autres denrées », trop à l'étroit dans la rue de Boissettes<sup>456</sup>. Le plan de Desquinemare, en 1740, montre d'ailleurs une entrée de ville dégagée de tout ouvrage défensif et plantée d'un « quinconce »<sup>457</sup>. On rattache traditionnellement à cette campagne les gros pilastres en grès piqués (partiellement conservés) qui remplacent la porte médiévale : Gabriel Leroy les date de 1743 et les attribue à Germain Boffrand, alors premier ingénieur des Ponts-et-Chaussées pour la généralité de Paris<sup>458</sup>.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la politique de réaménagement des anciennes défenses de la ville se fait plus suivie et plus ambitieuse. Dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la municipalité envisage de transformer les fossés en promenades publiques. En 1757, une ordonnance de police ordonne aux habitants de « faire conduire dans les fossés qui entourent la ville tous les gravats qui proviennent des bâtiments pour les combler, à usage d'y faire des plantations d'ormes et d'en former des promenades, ce qui aura son utilité pour le produit des arbres, que l'on tondra tous les trois ans, et servira à l'entretien et à l'embellissement de la ville »<sup>459</sup>. Ce programme est mis en œuvre après la cession des fortifications, jusque-là possessions de la couronne, à la ville (1763). Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une série de ventes consenties par le pouvoir royal en faveur de la municipalité (notamment l'ancien château, en 1737) ou même de simples particuliers : le moulin de Poignet, qui faisait partie du domaine royal depuis le XII<sup>e</sup> siècle, est cédé en 1777 au meunier Charles Bicheret ; la halle créée par Philippe Auguste est vendue au boucher Antoine Gatelier en 1787<sup>460</sup>.

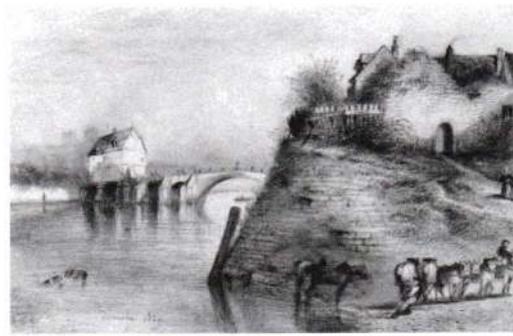
À partir de 1768, on engage donc le comblement systématique de tous les fossés ceinturant

**Schéma des aménagements projetés ou réalisés au XVIII<sup>e</sup> siècle.**

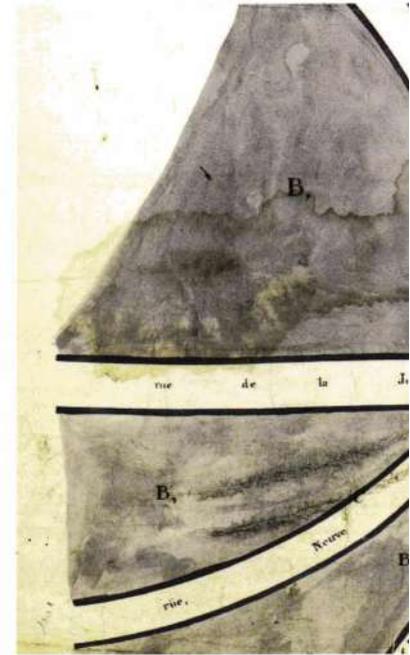
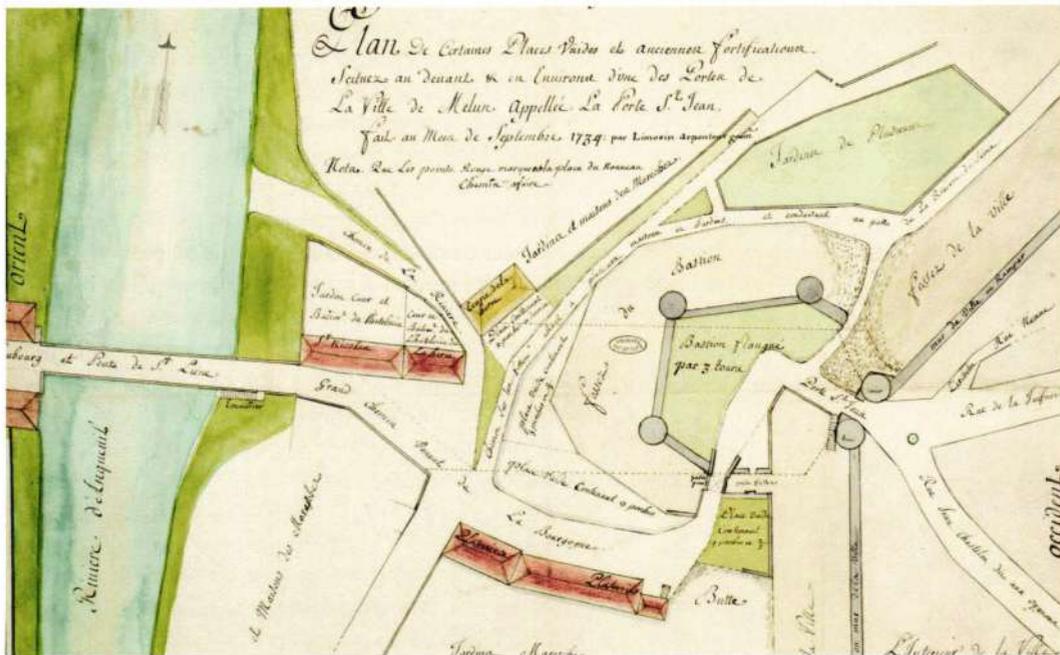


Melun<sup>461</sup>. Les portes médiévales encore subsistantes sont elles aussi abattues : la porte de Paris et la porte de Bière en 1768-1769<sup>462</sup>, la porte des Carmes en 1771<sup>463</sup>. Des plantations sont ensuite réalisées sur les espaces ainsi nivelés. Deux grandes promenades bordées d'arbres remplacent une partie des fossés de la rive nord, l'une à l'ouest (actuel boulevard Victor-Hugo), l'autre à l'est (actuel boulevard Gambetta). Leur trace est donc toujours visible dans la ville aujourd'hui, mais leur parure arborée a bien diminué. Ces boulevards sont désormais de simples voies de circulation et non plus, comme sous l'Ancien Régime, des espaces de flânerie, clos par une grille. D'autres plantations sont faites en bordure des principaux axes routiers<sup>464</sup>. Enfin, une rue nouvelle est aménagée dans les fossés au nord-ouest de la ville, en 1779-1780<sup>465</sup>. Destiné notamment aux voitures allant au marché aux grains<sup>466</sup>, ce chemin pavé rappelle encore aujourd'hui, par son nom de « rue des Fossés », le souvenir des anciennes défenses urbaines.

Peut-on pour autant parler de « ville ouverte » à la fin de l'Ancien Régime ? Malgré les importants travaux d'urbanisme menés depuis les années 1730, les anciennes défenses urbaines couvrent encore une superficie importante à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment sur l'île Saint-Étienne (fort de l'Hironnelle, terrain de la Courtille) et près de la porte de Bière, au sud de la ville. D'autre part, l'enceinte continue à jouer le rôle de démarcation entre la ville



**La « Porte Richard ».**  
Sur ce dessin de Decourbe, exécuté en 1829, apparaissent au premier plan les vestiges des fortifications médiévales et la porte ouverte au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le mur d'enceinte. Il s'agit en fait plus d'une poterne que d'une véritable porte de ville. Elle permettait aux voyageurs débarquant sur la grève d'éviter le tour complet des fossés, jusqu'à la porte de Bière.  
Musée de Melun, inv. 970.7.275.



Les abords de la cité prennent ainsi un aspect aéré et policé, tout à fait dans l'air du temps – au même titre que les efforts d'éclairage urbain, dont témoignent les onze réverbères de la paroisse Saint-Aspais<sup>467</sup>. Si les aménagements les plus précoces de telles promenades sur l'emprise des défenses urbaines remontent au XVII<sup>e</sup> siècle (à Paris mais aussi à Provins<sup>468</sup>), il faut toutefois attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour voir cette pratique s'étendre à la plupart des villes françaises ; Melun, à cet égard, suit donc la règle commune.

et la campagne, et la municipalité tient à sa conservation. Elle s'efforce régulièrement de faire reboucher les nombreuses ouvertures pratiquées dans le rempart par les habitants. Un texte de 1750 explique les raisons de cette sollicitude : « Des habitants ont ouvert dans les murs de la ville plusieurs portes et croisées tant au rez-de-chaussée qu'à très peu de distance dudit rez-de-chaussée, notamment sur la place et plans d'arbres appartenant à la ville et proche de la porte de Paris et sur les fossés de la douve proche de la porte Saint-Jean, en sorte que la

**Plan de la place Saint-Jean avant la démolition des fortifications (1734).**  
On reconnaît les deux tours rondes de la porte médiévale, précédée d'un ouvrage avancé, lui aussi flanqué de tours circulaires. La destruction de ces défenses permet de régulariser le tracé de la route vers la Bourgogne et de dégager un vaste espace libre, pouvant notamment accueillir une partie du marché.  
A.N., Cartes et plans, N<sup>III</sup> Seine-et-Marne 177.

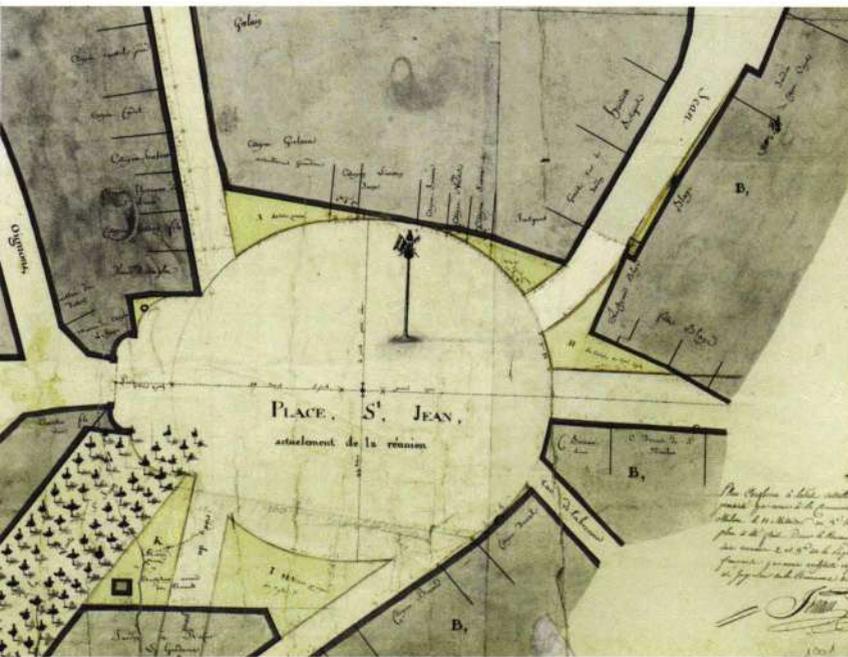
**Plan de la place Saint-Jean à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

Ce plan levé en l'an III [1795] montre sur la gauche l'emplacement des pilastres marquant l'entrée orientale de la ville. Il représente aussi la promenade plantée sur l'ancienne douve, actuel boulevard Gambetta. Les aménagements urbains du XVIII<sup>e</sup> siècle sont poursuivis à l'époque révolutionnaire : le tracé prévu pour les alignements vise à donner à la place un plan ovale régulier, mais il n'a été que partiellement suivi.  
A.C. Melun, 1 Fi 1001.

ville est presque entièrement ouverte de toutes parts, ce qui pouroit lui estre très préjudiciable en ce que le fermier des aides pourroit s'en prévaloir pour asujettir tous les habitants aux inventaires de leurs vins et par suite au paiement du droit de proche manquant communément appelé trop bù » ; aussi les ouvertures doivent-elles être fermées sous huitaine<sup>469</sup>. Les fortifications, si elles n'ont manifestement plus aucun rôle militaire, servent toujours de barrière d'octroi<sup>470</sup>. Toutefois, la répétition régulière des visites prouve la vanité des efforts de la municipalité pour empêcher les habitants de percer l'enceinte : en 1778-1779 par exemple, la *Visite des maisons ayant des ouvertures sur les murs de la ville* recense plusieurs portes et croisées ouvertes sur tout le rempart, notamment le long de la Seine<sup>471</sup>. Certains dessins de Decourbe, dans les années 1820-1830<sup>472</sup>, montrent les vestiges de ce mur de ville percé de toutes parts, mais encore présent dans le paysage urbain.

œuvre, aurait fondamentalement modifié l'aspect de la ville. L'élément principal de cette « traverse », c'est le point de passage du fleuve – ou plutôt les points, puisque deux bras sont à franchir. Les ponts constituent donc la partie centrale du dispositif, autour de laquelle s'organisent les transformations du réseau viaire. La volonté de reconstruire les ponts de Melun se manifeste dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, du temps de Boffrand<sup>473</sup>. Il faut dire que ces deux ponts sont alors des ouvrages faits de bric et de broc, dont les arches remontent à des époques différentes, du Moyen Âge au temps de Louis XIV, et font régulièrement l'objet de réparations et de reconstructions après chaque crue. Il faut cependant attendre les années 1770 pour que soit proposé un projet abouti, qui témoigne des progrès des techniques de construction en matière de génie civil. L'ingénieur Jean-Rodolphe Perronet, célèbre auteur de ponts remarquables, tels que celui de Neuilly-sur-Seine (détruit en 1939) ou celui de la Concorde à Paris, propose en 1772 de substituer aux nombreuses arches qui encombrant la Seine, deux arcs d'une seule portée<sup>474</sup>. Les deux gravures publiées par ses soins dans ses *Œuvres* (1783) illustrent la hardiesse du projet : sur les deux bras du fleuve sont lancées deux arches de 150 pieds d'ouverture, soit près de 50 mètres<sup>475</sup>. Plus aucune pile ne vient perturber le cours de la Seine. Seules deux « arches collatérales de 30 pieds » confortent l'ouvrage à ses deux extrémités.

Si le projet avait été mis en œuvre, Melun aurait donc été dotée de deux ouvrages d'art parmi les



**Les pilastres en grès de la place Saint-Jean.**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des pilastres en grès remplacent l'ancienne porte médiévale. Une partie de cette entrée monumentale est toujours visible aujourd'hui.

Carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle ; musée de Melun, inv. 983.2.213.

**Un projet d'urbanisme demeuré utopique : la traverse nord-sud**

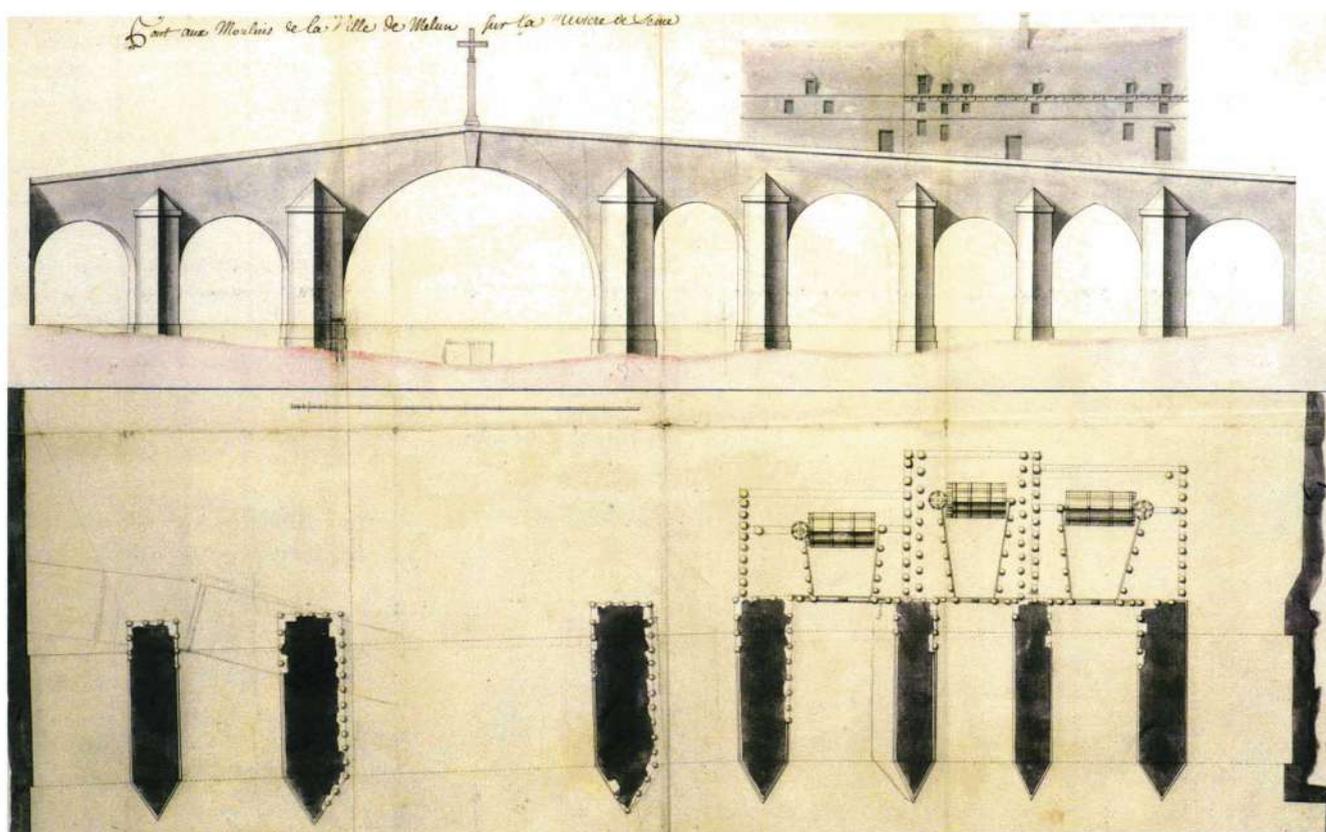
Si l'urbanisme moderne imprime sa marque aux franges de la cité, en effaçant du paysage les portes fortifiées et en remplaçant les fossés par des promenades, il n'affecte guère le centre, qui conserve ses rues étroites au tracé médiéval. Des projets très ambitieux sont pourtant proposés par le service des Ponts-et-Chaussées, dont les ingénieurs rêvent d'éventrer Melun du nord au sud en créant une « traverse » rectiligne qui, si elle avait été mise en

plus ambitieux du royaume. Le devis s'élève d'ailleurs à la somme énorme de plus d'un million de livres pour le seul pont-aux-fruit. De plus, le projet de Perronet implique, outre la démolition des anciens ponts et leur reconstruction, une intervention profonde sur le réseau viaire qui les raccorde. En effet, le niveau du tablier des deux

ponts est bien supérieur à celui des rues existantes<sup>476</sup>. La réfection des deux ouvrages d'art s'accompagnerait donc d'une transformation complète de la voirie, considérablement rehaussée aux abords des ponts.

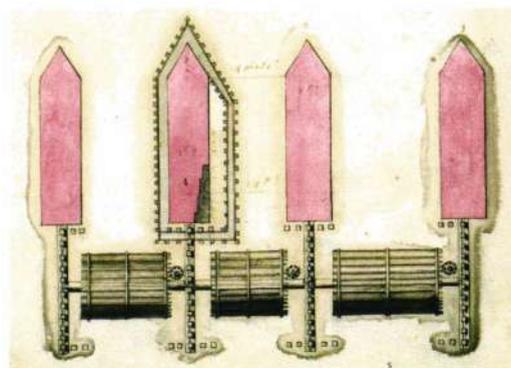
Pour faire bonne mesure, les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées envisagent le remodelage complet des principaux axes traversant la ville. Le plan d'alignement de 1770, qui montre les transformations prévues, présente en fait deux projets urbanistiques différents<sup>477</sup>. Le premier, approuvé par Trudaine en 1765, se borne à la régularisation de la patte-d'oie de la paroisse Saint-Aspais : les routes de Paris, de Meaux et de Montereau, élargies et

ponts proposée par Perronet, pour bouleverser le tissu urbain dans l'ensemble de la ville. On recherche toujours la régularisation de la patte-d'oie formée par les trois routes de la rive droite, mais le déplacement vers l'aval des deux ponts entraînerait des modifications plus profondes de la trame ancienne. La nouvelle route de Paris passerait ainsi au travers de tout un îlot habité depuis le Moyen Âge, entre les rues du Presbytère et de Boissettes. On conserve également l'idée d'une place marquant la jonction des trois axes, mais celle-ci se développerait jusqu'à l'entrée du pont sur le petit bras, supprimant du même coup l'îlot des halles royales : une place fluviale serait ainsi

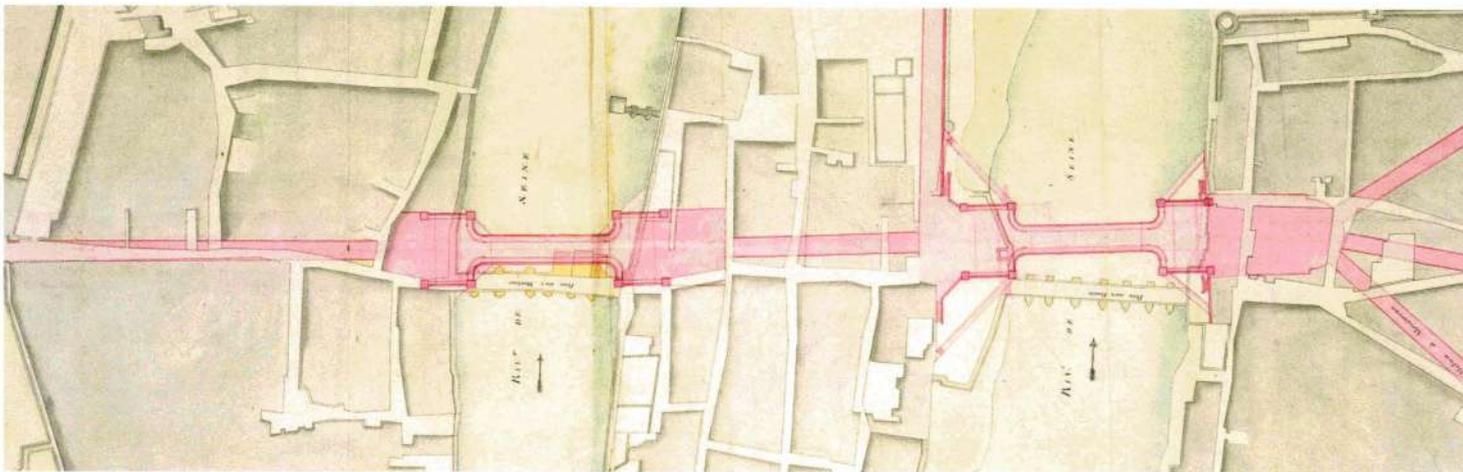
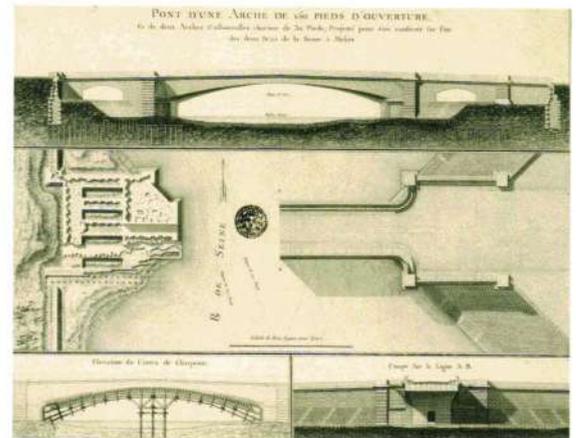


alignées, se rejoindraient au niveau d'une place circulaire ornée en son centre d'une statue monumentale. On reconnaît le schéma de la « place royale » caractéristique de l'urbanisme français<sup>478</sup>. Ce projet, d'une ampleur somme toute limitée même s'il touche le cœur de la ville, conserve les anciens ponts et ne perturbe pas la trame des autres paroisses *intra-muros*, Saint-Étienne et Saint-Ambroise.

Le second projet en revanche, matérialisé sur ce plan par des traits tiretés à l'encre noire<sup>479</sup>, prend appui sur la reconstruction complète des



**Le pont-aux-moulins.**  
Relevé du pont sur le grand bras de la Seine, avec ses trois moulins-pendants dont les roues sont placées vers l'aval (détail ci-contre).  
A.N., Cartes et plans, F<sup>14</sup> 10206 II, pièce 8.



**Projet de reconstruction des ponts de Melun, par Jean-Rodolphe Perronet (1772).**

*Perronet, fondateur de l'École des ponts et chaussées, projette de remplacer les deux ponts sur la Seine par des ouvrages d'art d'une grande hardiesse, sans piles intermédiaires. Il publie dans ses Œuvres deux gravures illustrant sa proposition. La reconstruction des ponts s'accompagnerait du remaniement complet de l'axe central nord-sud, qui traverse la ville.*

dégagée, dans l'esprit de celles réalisées à Bordeaux ou à Paris (place de la Concorde), quoiqu'à une échelle évidemment plus réduite. Enfin, la percée serait continuée vers le sud, une rue nouvelle étant construite jusqu'à la porte de Bière. La reconstruction des ponts irait ainsi de pair avec tout un projet urbanistique, comme c'est le cas à Tours à la même époque.

Déjà impressionnant en plan, le projet est encore plus étonnant lorsqu'on tient compte du dénivelé : l'axe central, déterminé par l'emplacement des ponts, domine la ville ancienne qu'il éventre sans état d'âme. La route affirme ainsi sa primauté sur le tissu urbain : les Ponts et Chaussées assurent la traversée de la ville en supprimant tous les goulets d'étranglement, tels que l'étranglement de la route de la Champagne au niveau de la « Pointe », et complètent par une amélioration de la desserte urbaine les grands travaux menés sur les routes dans les campagnes.

La résistance du tissu urbain à cet urbanisme de « traverse » est toutefois sans commune mesure avec celle des zones rurales. Les ingénieurs parviennent

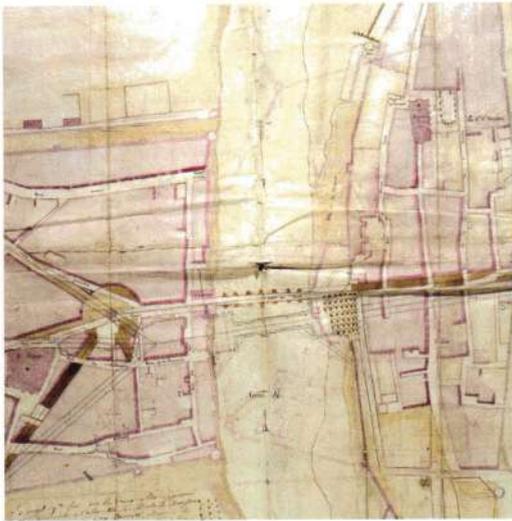
à remodeler les principaux axes routiers du « terroir » melunais dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le montre bien le « plan d'intendance » où l'on distingue au premier coup d'œil les larges routes plantées qui sont leur œuvre<sup>480</sup> ; ils atteignent même les faubourgs de Melun, où plusieurs maisons sont abattues au faubourg Saint-Liesne en 1787<sup>481</sup>. En revanche, la ville *intra-muros* est peu touchée. Quelques maisons sont certes démolies sur la rive gauche, en application du plan d'alignement<sup>482</sup>, mais les nouvelles rues, places et ponts projetés par les Ponts-et-Chaussées n'ont jamais vu le jour. Le projet de Perronet pour le pont-aux-fruits est repris en 1792, sans davantage de succès.

Les aménagements du XVIII<sup>e</sup> siècle sont donc tout à fait caractéristiques de l'urbanisme « frôleur » décrit par Emmanuel Leroy-Ladurie<sup>483</sup>. L'urbanisme éventreur est pour sa part resté dans les cartons des Ponts-et-Chaussées. Melun n'est évidemment pas le seul exemple de réticence à l'égard des grandes percées : à la même époque, le débat est vif à Sens, la métropole voisine<sup>484</sup>, et dans d'autres villes du royaume. Mais à Melun, les projets réellement mis

En haut à gauche  
Le pont sur le grand bras  
de la Seine.  
Médiathèque de Melun, LL1.

En haut à droite  
Détails de la construction.  
A.N., Cartes et plans, F<sup>14</sup> 1206<sup>01</sup>,  
pièce 14.

Au centre  
Plan général  
de la traverse de Melun.  
A.N., Cartes et plans,  
F<sup>14</sup> 10206<sup>01</sup>, pièce 11.



en œuvre au XVIII<sup>e</sup> siècle sont finalement assez réduits. La transformation des anciens fossés en promenades, la destruction des portes médiévales témoignent certes d'une volonté de moderniser le paysage urbain, mais elle demeure limitée aux abords de la ville. *Intra-muros*, seule la paroisse Saint-Ambroise (la moins densément habitée) subit les conséquences du plan d'alignement défini par les Ponts-et-Chaussées pour l'axe central de la ville. Le seul autre projet significatif appliqué par l'intendant et ses agents (notamment l'architecte de la généralité, Charles-Axel Guillaumot)<sup>485</sup> en 1768-1772 est l'aménagement du port de l'île Saint-Étienne, et d'une rue pour le desservir<sup>486</sup>.

#### **Aperçus sur la construction au XVIII<sup>e</sup> siècle**

Les procès-verbaux d'alignement, conservés depuis 1710<sup>487</sup>, témoignent d'un certain dynamisme de la construction. Toutefois, rares sont les monuments que l'on puisse attribuer à ce siècle, ailleurs si fécond. Comme nous l'avons déjà relevé plus haut, la chapelle des récollets est reconstruite en 1761-1763, à la suite d'un incendie, et les carmes dotent leur couvent d'une aile nouvelle en 1735<sup>488</sup>. Des travaux sont aussi menés à Saint-Père en 1771<sup>489</sup>. Les frères de la Doctrine chrétienne, qui reprennent en 1778 le couvent des ursulines, ont également un « bâtiment neuf » en 1780<sup>490</sup>. Enfin, l'ancien couvent des visitandines, converti en dépôt de mendicité, reçoit une nouvelle aile en 1777, sous la direction de François Perrin, entrepreneur à Ponthierry<sup>491</sup> ; au dépôt, fermé en 1779, succède une caserne en 1780<sup>492</sup>. Mais rien ne rappelle aujourd'hui la présence de ces bâtiments du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout le quartier de cavalerie ayant été transformé au XIX<sup>e</sup> et rasé au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Dans l'ensemble, l'architecture publique ne semble guère attirer les investissements. Le grenier à sel est transféré dans l'ancien prieuré Saint-Sauveur, moyen économique de disposer d'un grand espace clos<sup>493</sup>. L'hôtel de ville lui-même est simplement installé dans une ancienne maison particulière de la paroisse Saint-Aspais en 1781<sup>494</sup>.

Le même constat peut être fait en matière d'habitat : force est de reconnaître la rareté des hôtels particuliers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré son statut administratif, la ville ne s'est quasiment pas dotée de demeures patriciennes commandées par la noblesse de robe, comme cela a été le cas dans de nombreuses villes françaises. Quelques hôtels ont cependant été construits, comme l'hôtel Guérin rue de la Juiverie<sup>495</sup> ; mais, converti en école au XIX<sup>e</sup> siècle, il a aujourd'hui disparu. Il en est de même pour l'hôtel Charlot (ancienne maison du Chapeau rouge), rue du Miroir, qui a laissé place à la Caisse d'épargne<sup>496</sup>. On a, en revanche, conservé l'hôtel de Barbeau, avec son élégant escalier à rampe de fer forgé<sup>497</sup>. Mais si sa disposition respecte le principe d'isolement du logis par rapport à la rue, caractéristique de l'hôtel particulier classique, la propriété reste d'une surface très réduite et la façade se présente aujourd'hui sous des dehors modestes.

Hors ces rares hôtels, subsistent un certain nombre de maisons. 36 éléments datables du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été repérés au cours de l'enquête d'inventaire, essentiellement dans le centre-ville. Bien que les faubourgs de la rive droite soient loin d'être inhabités au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'en témoigne par exemple l'atlas des possessions de l'abbaye Saint-Père dressé par l'ingénieur J.C.E. Lebellier en 1728<sup>498</sup>, les maisons actuelles datent essentiellement du XIX<sup>e</sup> siècle. Les sources montrent bien, cependant, que les paroisses Saint-Barthélemy et Saint-Liesne forment une zone de transition entre l'habitat urbain qui caractérise la paroisse Saint-Aspais, et l'occupation rurale du plateau. Le long de la rue des Capucins (actuelle rue Victor-Roussel), par exemple, s'élève une rangée de petites maisons dont beaucoup sont flanquées d'une étable. Quant à la rue Saint-Barthélemy, elle présente un alignement presque continu de bâtiments, mais à l'arrière de ce front de rue s'étendent de vastes jardins, et les logis sont souvent accompagnés de dépendances agricoles (grange, étable, vacherie...), soit accolées contre la maison, soit placées sur la cour à l'arrière. Au sud, vers Fontainebleau, la ville n'a en revanche guère débordé de ses murailles, comme le montre notamment le plan d'intendance levé en 1787 par Nicolas Jollain<sup>499</sup>. Pourtant, une

#### **Détail du plan d'alignement de 1770.**

Deux projets sont figurés. Le premier, correspondant à une teinte marron, prévoit la réunion des routes de Paris, de Meaux et de Montereau au niveau d'une place circulaire ornée en son centre d'une statue monumentale. Le second, matérialisé par des traits tiretés à l'encre noire, prend appui sur la reconstruction complète des ponts proposée par Perronet, pour bouleverser le tissu urbain dans l'ensemble de la ville. A.N., F<sup>14</sup> 10248, pièce 11.

maison du XVIII<sup>e</sup> siècle y est toujours visible, avec son toit en pavillon et son escalier à balustres<sup>500</sup>.

Parmi la trentaine de bâtiments du XVIII<sup>e</sup> siècle vus au cours de l'inventaire, rares sont les édifices n'ayant fait l'objet d'aucune dénaturation. Les rez-de-chaussée ont généralement été remaniés au gré de leurs usages commerciaux, et des surélévations sont souvent intervenues<sup>501</sup>. Il ne demeure parfois que des éléments fragmentaires de la maison ancienne :



*Porche du couvent des frères de la Doctrine chrétienne, sur la rue Saint-Ambroise.*

*Ce couvent, absorbé par le quartier de cavalerie au XIX<sup>e</sup> siècle, a été entièrement détruit en 1905-1907.*

*Coll. part.*

escalier ou garde-corps<sup>502</sup>. Inversement, on relève quelques cas de façades conservées isolément, et ne répondant plus à leur distribution d'origine<sup>503</sup>. Il faut d'autre part demeurer conscient de la difficulté à dater les maisons vues sur le terrain, dans la mesure où les techniques de construction traditionnelles sont demeurées en vigueur durant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. De plus, la réfection régulière des enduits en plâtre qui recouvrent les façades leur donne souvent une allure plus récente. Les éléments intérieurs, notamment l'escalier, constituent des critères de datation plus fiables, mais n'ont pas toujours été accessibles au cours de l'enquête.

Malgré les lacunes du corpus, on peut donc dégager quelques grands traits de la construction domestique à cette époque. En matière de hauteur, Melun demeure une ville relativement basse, surtout comparée à Paris : rares sont les maisons atteignant trois étages (sept occurrences ont été relevées dans le bâti actuel, mais il s'agit essentiellement de surélévations postérieures)<sup>504</sup>. La plupart comprennent un rez-de-chaussée sur cave en berceau, un étage carré (36 % du bâti actuel) ou deux (44 %), et un étage de comble avec mansardes. Aucun exemple

de maison en rez-de-chaussée n'a été retrouvé sur le terrain, aussi bien pour le XVIII<sup>e</sup> siècle que pour les époques antérieures. Il en existait pourtant, notamment dans les faubourgs, à l'image de ce « petit pavillon couvert de tuiles consistant en un bas où il y a cheminée, armoire à côté, croisée vitrée et porte fermante à clé », attesté en 1757 près de la porte de Paris<sup>505</sup>. Mais ce bâti de faible hauteur ne nous est pas parvenu, ayant fait l'objet de reconstructions ultérieures à un gabarit plus élevé. Dans le cas du pavillon précité, cette reconstruction intervient d'ailleurs dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'en 1773 l'édifice en rez-de-chaussée a laissé place à une maison d'un étage avec grenier, « construite à neuf depuis peu »<sup>506</sup>.

La majorité des maisons du XVIII<sup>e</sup> siècle repérées au cours de l'inventaire présente un développement en largeur qui les oppose à la traditionnelle maison à pignon sur rue dans la tradition médiévale, très peu représentée aujourd'hui. Toutefois, la proportion entre les façades pignon/gouttereau était sans doute un peu différente à l'époque ; en effet, certaines maisons qui présentent aujourd'hui leur mur gouttereau sur la rue offraient alors un pignon, comme celle du 1 rue des Cloches<sup>507</sup>.

Excepté les garde-corps en ferronnerie, ces façades ne présentent presque aucun décor – du moins dans leur état actuel. L'ornement se réduit à des bandeaux et à des corniches moulurées. Certaines façades présentent un décor de plâtre un peu plus abondant, mais qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>508</sup>. Par désir de régularité, des ouvertures feintes peuvent cependant être rajoutées aux baies existantes, comme au 39, rue Saint-Aspais. Cette pratique est également attestée par des documents d'archives : ainsi le logis occupé par Pierre Nicolas Badenier rue du Marché-au-Beurre en 1782 compte-t-il « trois croisées de face sur icelle [rue] dont une feinte »<sup>509</sup>.

En règle générale, les logis sont construits sur rue, avec une cour à l'arrière (souvent couverte aujourd'hui), et parfois un jardin. Le plan de Desquinemare, en 1740, montre la persistance de petits espaces verts en cœur d'îlot dans le tissu urbain *intra-muros*. Cependant, la densification de l'habitat conduit fréquemment à l'existence d'un deuxième logis sur cour. Déjà soulignée pour le XVI<sup>e</sup> siècle, cette disposition se trouve surtout dans le quartier Saint-Aspais<sup>510</sup>.

Une « allée » ou couloir mène de la rue à la cour. Les portes cochères sont peu nombreuses. L'accès se fait le plus souvent par une porte « piétonne » en position médiane ; seuls huit cas de couloir latéral ont été repérés pour l'habitat du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'escalier se situe généralement au bout de cette allée. C'est toujours un ouvrage en charpente (aucun exemple d'escalier en pierre n'a été recensé). Il présente la plupart du temps deux noyaux ; seuls quatre escaliers à quatre noyaux ont été repérés au cours de l'inventaire<sup>511</sup>. La rampe est, elle aussi, le plus souvent en bois, avec un décor de balustres tournés. Quant aux rampes de fer forgé, plus coûteuses, elles sont assez rares<sup>512</sup>.

Les matériaux employés pour le gros œuvre ne sont pas toujours faciles à déterminer sur le terrain, en raison de l'enduit qui recouvre les façades. Comme pendant tout l'Ancien Régime, on recourt essentiellement aux matériaux locaux : moellons de calcaire avec chaînages en grès et pan de bois. Les contemporains ont cependant conscience que les structures de bois sont très vulnérables, tant au feu qu'à l'eau qui les fait pourrir. En 1782, un rapport d'experts sur le mur en pan de bois séparant deux maisons mitoyennes, rue du Marché-au-Beurre, conclut ainsi à la nécessité de tout reconstruire en moellons maçonnés en plâtre, car les cheminées qui y sont adossées font courir un grand risque d'incendie<sup>513</sup>. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la municipalité s'efforce d'imposer, en cas de construction nouvelle, une façade en pierre, au moins jusqu'au premier étage<sup>514</sup>. Mais le pan de bois demeure largement en usage jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, comme en témoigne l'immeuble construit à l'angle de la rue Saint-Aspais et de la rue des Cloches. Les documents d'archives confirment cet emploi important du bois, y compris en plein cœur de ville : ainsi lorsque le maître tonnelier Charles Fouré, en 1725, reconstruit la façade de sa maison sur la place du Marché-au-Blé, il a recours au pan de bois<sup>515</sup>. Enfin, le bois est souvent utilisé pour des annexes donnant sur la cour, ou pour des éléments en saillie<sup>516</sup>.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le matériau de gros œuvre le plus courant est toutefois le moellon. Une enquête sur les matériaux de construction, menée vers 1800, précise : « Il y a deux sortes de pierre moillon [*sic*]. Celui que l'on emploie le plus communément à Melun pour la construction, c'est la pierre blanche provenant des carrières aux environs, elle sert aussi à faire de la chaux. Elle coûte, rendue sur le tas, dix huit francs la toise cube<sup>517</sup>. » Ces murs de moellons sont renforcés par des coins de grès<sup>518</sup>. « Il y a deux sortes de grès que l'on emploie à Melun. Le meilleur est de la forêt de Fontainebleau, on l'emploie pour toutes sortes d'ouvrages solides et de durée. Il coûte, rendu à Melun, un franc cinquante centimes le pied cube. Le grès provenant du rocher



*L'escalier du couvent des Carmes, aujourd'hui tribunal administratif.*

*Vue d'ensemble.*

*Détail de la rampe*

*en fer forgé :*

*les deux « C » entrelacés.*

Ci-dessous à gauche  
**Maison du XVIII<sup>e</sup> siècle,**  
**2 rue du Miroir.**

*L'escalier à rampe en fer forgé  
et noyau de bois évidé.*

*La façade, donnant sur le  
parvis de l'église Saint-Aspais.*

Ci-dessous à droite  
**Maison du XVIII<sup>e</sup> siècle,**  
**3 rue Jacques-Amyot.**

*L'escalier à balustres tournés.*

*La façade.*

de Mimouche est plus tendre, on l'emploie pour les constructions ordinaires, il coûte rendu à Melun un franc le pied cube<sup>519</sup>. » La pierre de taille calcaire, en revanche, est beaucoup plus chère<sup>520</sup> et fort peu utilisée<sup>521</sup>. La brique est également d'un emploi peu fréquent : on en produit sur place, mais « elle n'est



pas bonne pour le solide et fond à l'injure du temps » ; elle est donc cantonnée à l'intérieur des bâtiments (cloisons ou conduits de cheminée).

Les moellons sont liés par un mortier à la chaux, qui est fabriquée sur place. De nombreux fours à chaux sont en effet actifs à Melun même et dans ses environs<sup>522</sup>, et leur production est jugée « de la première qualité, et très recherchée pour Paris »<sup>523</sup>. Enfin, les façades sont recouvertes d'un enduit de plâtre, fabriqué à partir de pierre extraite à Lagny, Chelles ou Paris<sup>524</sup>.

Quant à la couverture, elle est généralement en tuiles plates : le chaume est désormais peu présent, et l'ardoise est surtout employée pour les édifices majeurs. La charpente, enfin, est habituellement en chêne.

Cet habitat s'inscrit parfaitement dans la tradition constructive de l'Île-de-France, aussi bien par son gabarit que par les matériaux employés. Les observations faites sur le terrain seraient toutefois à nuancer par le dépouillement plus systématique des documents anciens, dans la mesure où la ville a fait l'objet d'une reconstruction très importante au XIX<sup>e</sup> siècle – ce qui nous prive par exemple de la typologie faubourienne, beaucoup mieux conservée à Étampes<sup>525</sup>.

### *De l'artisanat à l'industrie*

Trait caractéristique de la ville d'Ancien Régime, cet habitat est intimement lié aux activités artisanales, malgré les nuisances et l'inconfort engendrés par celles-ci. Des fours à plâtre sont ainsi mentionnés non seulement dans les faubourgs (quartier Saint-Liesne<sup>526</sup> et surtout quai des Fourneaux, sur l'actuelle commune du Mée<sup>527</sup>), mais aussi aux limites des murs de ville (paroisse Saint-Ambroise<sup>528</sup> et place Saint-Jean<sup>529</sup>). Des tanneurs sont également implantés dans ces deux derniers secteurs. On trouve aussi un peu partout des « fouleries », terme ambigu qui paraît se rapporter souvent à la production de vin ou de cidre, mais peut parfois renvoyer à d'autres usages<sup>530</sup>. Particulièrement représentative de cette imbrication entre l'habitat et les activités artisanales est la manufacture de toiles peintes installée vers 1770 en plein quartier Saint-Aspais par le sieur Koenik dans une maison de la rue aux Oignons, sur le site actuellement occupé par l'hôtel de ville<sup>531</sup>. On est fort mal renseigné sur cette entreprise, qui n'est déjà plus en activité en 1779, mais il s'agit incontestablement d'un petit atelier urbain, comparable à celui ouvert à Saint-Denis par François Simon vers 1760<sup>532</sup>.

En revanche, la seconde manufacture de toiles peintes implantée le long de l'Almont en 1776 par le suisse Siméon-Laurent Perrenod est un véritable établissement industriel : l'administration, sous le Directoire, n'hésite pas à la qualifier de « monument national »<sup>533</sup>. Elle se déploie sur de larges espaces, le long de la rivière dont elle exploite la force hydraulique (une dérivation du rû d'Anceuil, en amont du moulin Farineau, met en mouvement le cylindre qui permet l'impression des toiles de coton<sup>534</sup>). Les toiles, une fois lavées dans le même ruisseau, sont ensuite exposées sur différents prés voisins, loués par la manufacture, et rachetés par Perrenod à l'occasion de la vente des biens nationaux : le pré Saint-Jean, les prés et marais de la fabrique de Saint-Liesne<sup>535</sup>.



Cette manufacture se distingue notamment des activités artisanales jusque-là présentes à Melun par l'importance des capitaux mobilisés : en 1779, Perrenod déclare près de 98 000 livres d'actif, 26 000 livres d'ustensiles (les machines) et 30 000 livres de bâtiments<sup>536</sup>. Pour faire face à un tel investissement, il s'est associé au marchand parisien de toiles imprimées Jean-Baptiste Jourdain et au teinturier Pierre-Alexandre Picard. Après diverses faillites et rachats, la société est financée, de 1781 à 1788, par le négociant et directeur des Fermes Jacques-Marie Digeon, également engagé dans la manufacture de Sens<sup>537</sup> ; ce n'est qu'en 1788 que Perrenod devient enfin l'unique propriétaire de l'usine qu'il a créée<sup>538</sup> - pour un temps seulement, car en 1800 il a de nouveau un associé du nom de Sallandrouze<sup>539</sup>, indienur à Courbevoie<sup>540</sup>.

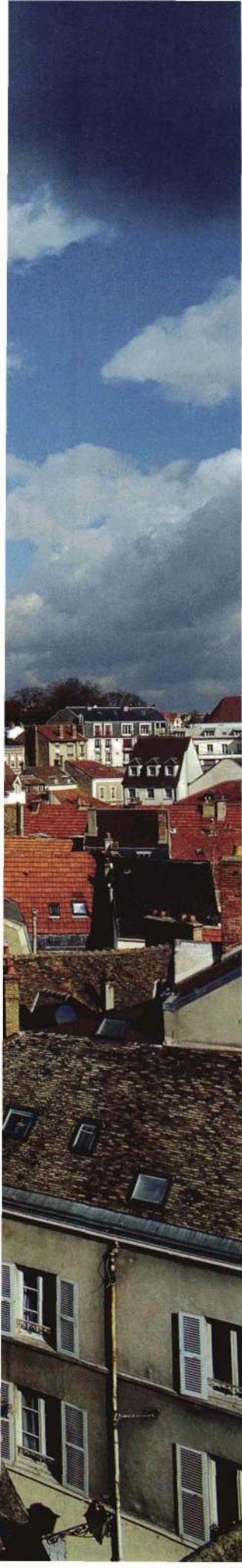
Les difficultés financières rencontrées par les différents bailleurs de fonds de la manufacture reflètent le caractère aléatoire des investissements industriels au XVIII<sup>e</sup> siècle : les profits peuvent être immenses, les pertes aussi. Si, dans le cas de Perrenod, l'aventure est finalement un succès, la conclusion de ces initiatives n'est pas toujours aussi heureuse, comme le montre une autre tentative de mécanisation textile lancée à Melun en 1787<sup>541</sup>. L'abbé commendataire de Saint-Père, M. de Calonne (frère du ministre de Louis XVI), fait alors venir d'Angleterre le mécanicien Thomas Wright et le tisserand Thomas Jones pour construire des machines servant à filer, tisser et imprimer des toiles de coton. Sur leurs directives, plusieurs « mécaniques » sont montées par des artisans melunais, le menuisier Laget et le serrurier Leroi<sup>542</sup>. En avril 1788, Wright et ses associés<sup>543</sup> demandent l'autorisation d'ouvrir à Melun une manufacture royale de filature, tissage et impression de toiles de coton, « à l'imitation des fabriques de Manchester ». Mais l'entreprise sombre presque aussitôt, les ouvriers anglais étant débauchés par un autre industriel. Cet essai est toutefois révélateur des efforts alors menés pour adapter en France les innovations de l'Angleterre, beaucoup plus avancée dans le domaine de la mécanisation de l'industrie textile.

Contrairement à sa voisine Fontainebleau, qui prend toute son ampleur pendant les Temps modernes, Melun ne connaît que des transformations assez limitées du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Certes, des édifices majeurs portent la marque de cette époque, à commencer par l'église Saint-Aspais,

étudiée dans les pages suivantes. Mais l'habitat urbain, qui a pu donner lieu dans d'autres villes à des études typologiques fines, reste ici difficile à appréhender, car les vestiges encore présents sont souvent fragmentaires, hors contexte ou dénaturés.

Même si la cité joue encore un rôle militaire non négligeable dans les années 1580-1590, le déclin du château aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles montre bien que Melun a définitivement perdu son statut de résidence royale et se cantonne désormais aux fonctions d'un chef-lieu d'élection. L'agglomération conserve en effet son rôle administratif : elle est sous Louis XIV le centre d'un bailliage de 150 paroisses, et d'une « élection » (circonscription fiscale) de dimensions voisines (116 paroisses). Sur le plan judiciaire, le tribunal de Melun traite des affaires civiles et criminelles et juge en appel les causes introduites à Nemours et Moret<sup>544</sup>. Cette fonction administrative qui caractérise donc déjà la ville d'Ancien Régime est confortée et amplifiée au XIX<sup>e</sup> siècle, avec le choix de Melun comme chef-lieu de département. Par ailleurs, des essais sont menés dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle pour engager la ville sur la voie de l'industrialisation, avec la création de deux manufactures textiles ; si la filature ne dure guère, la manufacture de toiles peintes, elle, reste active jusque sous la Restauration. Mais les témoignages architecturaux de ces fonctions administratives et économiques assumées par l'agglomération sont très réduits, pour ne pas dire inexistantes aujourd'hui. Melun demeure, de toute façon, une cité de taille modeste. L'arpentage mené en 1787 (dans le cadre de la paroisse fiscale, qui correspond peu ou prou au territoire communal) montre que sur une superficie de quelque 895 ha, seuls 94 ha sont occupés par des espaces bâtis et des jardins - alors que 630 ha environ sont en terres labourables<sup>545</sup>. Le « plan d'intendance » issu de ces mesures faites sur le terrain traduit sous une forme visuelle la prédominance des terres agricoles, bien plus étendues que la zone urbanisée (proportion diamétralement inversée de nos jours)<sup>546</sup>. Melun reste donc un chef-lieu à l'influence purement locale, ville certes et non pas bourg, mais nettement moins peuplé que Meaux ou Fontainebleau. Sous la plume de Voltaire, son nom est d'ailleurs employé pour représenter la petite ville de province, avec ses particularismes locaux<sup>547</sup>.





## L'église Saint-Aspais

Saint-Aspais est l'un des monuments majeurs de Melun ; ses proportions (19 mètres de hauteur sous voûte dans le vaisseau central, 31 mètres de large au chevet), comparables à celles des églises paroissiales alors construites à Paris<sup>548</sup>, en font la plus grande église de la ville. C'est aussi un important jalon dans le déploiement des derniers fastes du gothique en Île-de-France, cette architecture flamboyante longtemps méprisée au regard des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, mais réévaluée par les travaux récents<sup>549</sup>. Parmi ses traits distinctifs, figure son plan étonnamment dissymétrique, en forme de trapèze : la partie orientale ouvrant sur la rue Saint-Aspais, principale artère de la ville, est démesurément élargie et forme moins un chevet qu'une seconde façade, plus grande et plus ornée que le portail occidental.

L'espace intérieur surprend par son ampleur. Le vaisseau central présente une élévation à deux niveaux (grandes arcades et fenêtres hautes), formule régulièrement employée dans les églises flamboyantes d'Île-de-France, qui ont abandonné la coupure horizontale du triforium ; autre trait flamboyant, la pénétration directe des nervures des voûtes dans les piliers, sans chapiteaux, accentue la dynamique verticale qui atteint ici son apogée dans l'abside, avec ses trois lancettes percées sur presque toute la hauteur de l'édifice. L'absence de transept contribue à unifier cet espace intérieur à la fois haut et large, bordé sur trois côtés par des chapelles dont certaines ont conservé un riche

décor sculpté, assorti à leur architecture.

L'homogénéité apparente qui se dégage de cette église est pourtant le résultat de plusieurs campagnes de construction, qui ont laissé des traces assez abondantes dans les fonds des archives municipales et départementales. Ces sources ont alimenté plusieurs études, dont l'ouvrage fondamental de l'abbé Barrault<sup>550</sup>, qui s'est notamment appuyé sur les travaux de Jean Hubert<sup>551</sup>. Dernière publication en date, la contribution d'Étienne Hamon au colloque « Melun au Moyen Âge » en 1998, replace la construction de Saint-Aspais au sein de l'architecture flamboyante du début du XVI<sup>e</sup> siècle et constitue désormais l'article de référence sur ce passionnant édifice, qui, malgré toutes ces savantes publications, garde encore quelques mystères<sup>552</sup>.

Les origines de l'église, avant le XV<sup>e</sup> siècle, sont en effet obscures. Son vocable, peu courant, rend hommage à l'évangéliste de la région, dont la vie demeure imprécise<sup>553</sup>. La première mention de l'édifice remonte à 1080<sup>554</sup> ; sa fondation est probablement liée à l'extension de la ville sur la rive droite de la Seine, sous la protection de l'abbaye Saint-Père<sup>555</sup> qui était patron de Saint-Aspais et percevait la moitié des revenus de la cure<sup>556</sup>. Mais on ne sait rien de l'aspect du bâtiment avant le XV<sup>e</sup> siècle : tout au plus peut-on dire qu'il était plus petit que l'église actuelle, et cantonné au nord par un cimetière, qui fut agrandi en 1418<sup>557</sup> et finalement déplacé hors les murs en 1468<sup>558</sup>.

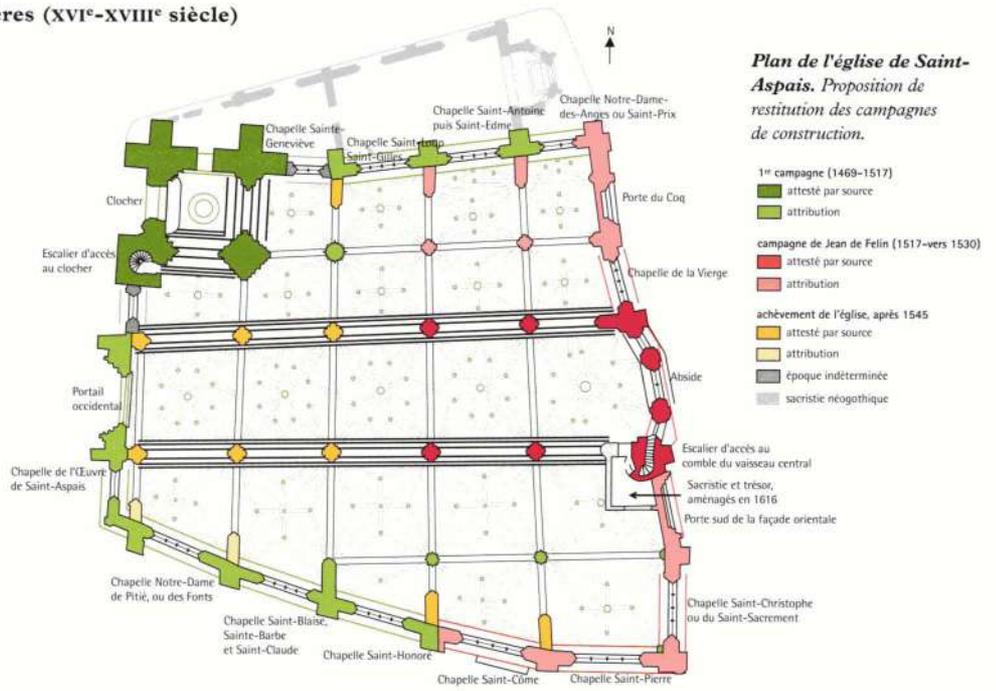
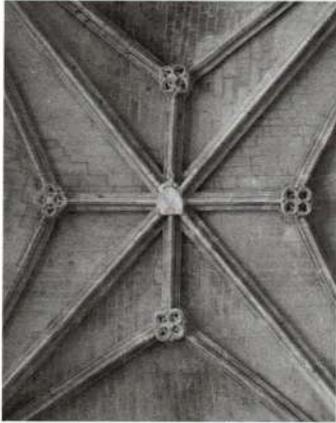
### Les débuts du chantier (1469-1516)

À partir du XV<sup>e</sup> siècle, les sources apportent un peu de lumière sur l'édifice. Les comptes de la fabrique ne sont malheureusement pas parvenus jusqu'à nous, mais des notes prises au XVIII<sup>e</sup> siècle permettent d'en connaître des bribes. On sait ainsi que le clocher, ébranlé lors du siège de Melun par les Anglais en 1420, fut réparé en 1422<sup>559</sup> et surtout, reconstruit à partir de 1469, au nord de l'église, sur l'emplacement dégagé par le transfert du cimetière paroissial<sup>560</sup>. Il s'agit là du clocher actuel, dont seul le couverture devait varier au fil du temps<sup>561</sup>. Ce chantier fut en partie financé par un legs d'Agnès Sorel, qui avait donné 70 écus d'or à la fabrique en 1450<sup>562</sup>.

Les textes nous apprennent encore qu'à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle, la fabrique envisagea d'étendre l'église, jugée trop petite, en abattant le presbytère qui la flanquait au sud-est<sup>563</sup>. L'archevêque de Sens accorda son autorisation en 1497, et une maison fut aussitôt acquise près de l'église pour servir de nouveau logis au curé<sup>564</sup>. L'ancien presbytère, démoli en 1506<sup>565</sup>, laissa place à des chapelles. Ainsi s'explique le plan trapézoïdal de Saint-Aspais, si déconcertant à première vue : dans ce quartier actif au tissu urbain très serré, où la pression foncière devait être particulièrement forte, l'architecte a profité du moindre espace disponible pour développer son édifice.

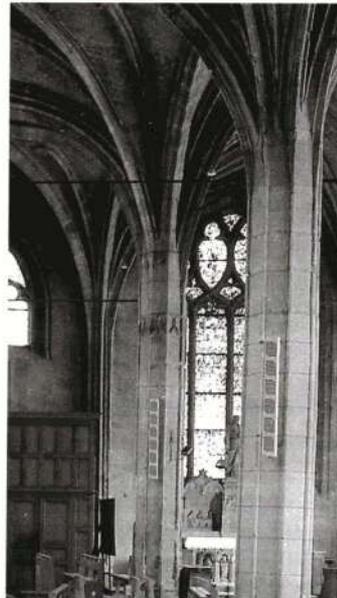
La destruction de l'ancien presbytère est traditionnellement considérée comme le coup d'en-

Voûte de la chapelle sud-est.



Plan de l'église de Saint-Aspais. Proposition de restitution des campagnes de construction.

- 1<sup>re</sup> campagne (1469-1517)
  - attesté par source
  - attribution
- campagne de Jean de Felin (1517-vers 1530)
  - attesté par source
  - attribution
- achèvement de l'église, après 1545
  - attesté par source
  - attribution
- époque indéterminée
- sacristie neo-gothique



voit du chantier de reconstruction. Mais l'analyse architecturale montre que plusieurs piliers présentent un profil comparable à celui des supports du clocher, composé de faisceaux de moulures prismatiques qu'Étienne Hamon a fort justement situés dans la tradition du XV<sup>e</sup> siècle<sup>566</sup>. En outre, la partie sud-est de l'église se distingue par ses voûtes relativement sobres, comparées aux luxuriantes clefs pendantes qui ornent les autres voûtes, et

surtout par ses deux piliers octogonaux ornés de tores angulaires et de remplages aveugles. Ces derniers se rattachent au contexte architectural parisien des années 1490-1500<sup>567</sup> : on trouve notamment ce type de piliers dans le chœur de Saint-Séverin, construit entre 1489 et 1496<sup>568</sup>.

On peut dès lors se demander si le chantier ouvert en 1469 s'est réellement interrompu : la construction de l'angle sud-est, au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle, pour-

rait fort bien en constituer l'achèvement plutôt que le départ. Cette hypothèse s'accorderait avec le témoignage des textes, puisqu'en 1519 un acte évoque « les vieux édifices de l'église qui ont été faitz depuis quarante ans en ça »<sup>569</sup>. On s'explique mieux, également, le dénuement de la fabrique au début du XVI<sup>e</sup> siècle, si celle-ci avait déjà reconstruit la majeure partie de son église<sup>570</sup>. Mais les campagnes postérieures ont modifié l'aspect de cette

**Vues intérieures de l'église.**

De gauche à droite

*Le collatéral sud.*

*Piliers à décor de tores angulaires, dans l'angle sud-est de l'église.*

*Le collatéral nord.*

*Verrière contemporaine : « La Parole du figuier », par Gilles Rouvoal et l'atelier Duchemin, 1996-1999.*

*Verrière de l'abside, vers 1530.*

*Le chœur.*



première construction, dont il ne demeure plus que quelques éléments.

### Le chœur de Jean de Felin (1517-1530)

En 1517, les marguilliers de Saint-Aspais vinrent chercher un architecte à Paris, pour reprendre en main le chantier et édifier un nouveau chœur en abattant l'ancien. Jean de Felin était alors un praticien assez célèbre : il avait notamment travaillé au pont Notre-Dame à la suite de son effondrement en 1500, ainsi qu'au clocher de Saint-Jacques-de-la-Boucherie à partir de 1509<sup>571</sup> ; il était en outre « maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris », titre qui lui conférait une position importante dans la hiérarchie des métiers. De 1517 jusqu'à sa mort (1520 ou 1521), Jean de Felin dirigea donc la construction du chœur de Saint-Aspais de Melun en même temps que celle de la tour Saint-Jacques.

On a la chance d'avoir conservé le devis du contrat passé avec lui par Robert Guérin et Louis Foucquet, marguilliers de Saint-Aspais, le 12 février 1517<sup>572</sup>. Ce document indique notamment la nature de la pierre employée : il s'agit du calcaire de Saint-Leu d'Esserent, que fournit le carrier Jean de sous Saint-Leu (qui approvisionna aussi le chantier de la cathédrale de Sens et celui du château de Gaillon)<sup>573</sup>. Le choix de cette pierre, qui fut vraisemblablement acheminée jusqu'à Melun par voie d'eau<sup>574</sup>, n'a rien de surprenant : c'est un matériau très fréquemment utilisé en Île-de-France au XVI<sup>e</sup> siècle,



en particulier pour les édifices religieux<sup>575</sup>.

Si la campagne précédente se rattachait aux traditions du XV<sup>e</sup> siècle, Jean de Felin en revanche dessina un chœur à la dernière mode, directement en prise avec les nouveautés introduites par Martin Chambiges dans les cathédrales de Sens, Troyes et Beauvais. Ce changement est bien perceptible dans le traitement des piliers : aux contours prismatiques de son prédécesseur, Jean de Felin substitua les formes ondu-



**Le chevet.**

La partie orientale de l'église, le long de la rue Saint-Aspais, est particulièrement développée et forme une sorte de seconde façade, plus large et plus ornée que l'élévation occidentale.

Ci-dessous et à gauche

**Les sculptures du portail sud.** Détail et vue d'ensemble.

Parmi les rinceaux de vigne, évoluent dragons et angelots de l'art flamboyant.



Sur les piédroits du portail apparaissent les branches écotées et entrecroisées, motif souvent utilisé par Martin Chambiges et son entourage.

Ci-contre

**La façade occidentale.**

Sur la vue ancienne (vers 1900), la silhouette de l'édifice est dominée par la haute flèche néogothique construite par l'architecte Buval au XIX<sup>e</sup> siècle, et détruite pendant la Seconde Guerre mondiale. Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.244.

L'état actuel, après restauration des parties endommagées en 1944.

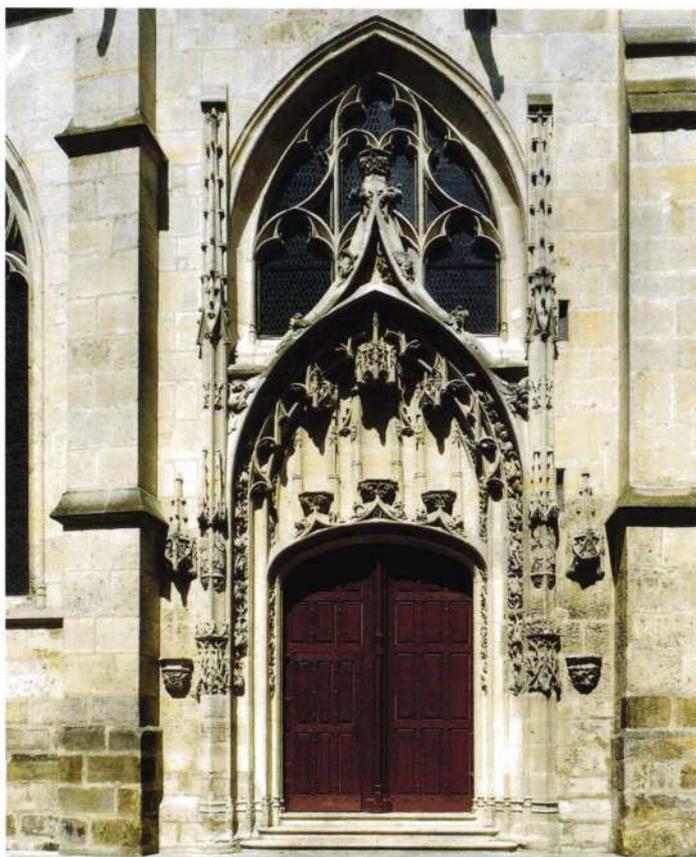
lées employées par Chambiges à Beauvais. Le répertoire décoratif du chevet, véritable façade orientale, reflète les mêmes influences :

de Chaunoy, qui intenta un procès à l'architecte.

Le principal reproche fait à Jean de Felin était l'excessive hauteur de son chœur, qui risquait d'entraîner la ruine de tout l'édifice<sup>579</sup>. Par ailleurs, Gabriel de Chaunoy se plaignait non seulement de malfaçons (pierres coupées à tort, joints trop épais, éléments en porte-à-faux), mais aussi de l'ajout de « plusieurs marmouzets et aultres menus ouvrages qui n'estoient compris oudit prétendu contract »<sup>580</sup>, délicates « menuiseries » que Gabriel de Chaunoy taxait dédaigneusement de « nids à araignées »<sup>581</sup>.

Le procès se conclut plusieurs années après la mort de Jean de

Felin, aux dépens de la veuve de l'architecte. Les deux travées orientales du vaisseau central, déjà très avancées au moment de l'interruption du chantier, furent alors terminées et pourvues d'une couverture : l'analyse dendrochronologique menée sur la charpente en 2004 a montré que les bois employés pour ces deux travées avaient été abattus entre 1527 et 1540<sup>582</sup>. D'autre part, la fenêtre haute de la deuxième travée est ornée d'un vitrail consacré à saint François d'Assise, qui fut offert en 1531 par Denise Malhoste, religieuse du Tiers-ordre de saint François<sup>583</sup>. Tout ceci signifie que vers 1530, le chœur était totalement achevé.



on y retrouve par exemple le motif des branches écotées et entrecroisées souvent utilisé par Martin Chambiges<sup>576</sup>.

Dans un premier temps, les travaux avancèrent assez vite : à l'automne 1519, le niveau du tas de charge des voûtes du chœur était presque atteint<sup>577</sup>. On connaît le nom des deux maçons alors employés sur le chantier : Pierre Godin et Germain Fauquier<sup>578</sup>. Mais à cette date, la progression fut brutalement interrompue par le marguillier Gabriel

**Achèvement de l'édifice par Jean François (1545-1556)**

En 1545, la fabrique relança le chantier en demandant au maître maçon melunais Jean François de reprendre la nef de Saint-Aspais « de telle sorte et suyvant qu'est faite la besongne et ouvrage du dict cueur »<sup>584</sup>. D'importantes quantités de pierre furent livrées en 1546-1548 à cet effet<sup>585</sup>. À la mort de Jean François, les travaux furent achevés par Pierre François, Antoine du Bayet et Claude Rigollot, qui exécutèrent notamment un pilier entier et deux « demi-piliers », ainsi que cinq voûtes pendantes<sup>586</sup>. Les bois de la charpente mise en place sur le vaisseau central de la nef furent coupés vers 1549-1555<sup>587</sup>. On peut donc considérer qu'en une dizaine d'années, l'église était achevée : Saint-Aspais présentait désormais à peu près le visage qu'elle montre aujourd'hui. Toutefois, plusieurs indices laissent penser que le projet initial prévoyait sans doute une travée supplémentaire à l'ouest, qui ne fut pas réalisée<sup>588</sup>.

La fabrique put ensuite se préoccuper de meubler son nouvel édifice : en 1565, elle passa marché avec le peintre parisien Guyon Ledoux pour une poutre de gloire sur le modèle de celle de Saint-Merry à Paris<sup>589</sup>. Des tentures représentant l'histoire de Tobie furent également offertes en 1585 par la famille d'Alençon<sup>590</sup>. Tous ces ornements furent judicieusement mis à l'abri dans l'île Saint-Étienne avant le pillage de la paroisse Saint-Aspais par les soldats d'Henri IV en 1590<sup>591</sup> ; l'église, profanée par les

Réformés, fut reconciliée par l'évêque de Châlons<sup>592</sup>.

**Un édifice à la vie mouvementée**

Le XVII<sup>e</sup> siècle s'annonçait comme une période plus calme, propice à l'embellissement de l'église, consacrée en 1605<sup>593</sup>. Le maître-autel, inauguré le 24 juillet 1627<sup>594</sup>, reçut un nouveau



retable (aujourd'hui disparu) exécuté par Guillaume de la Court, maître menuisier à Brie-Comte-Robert, sur des modèles parisiens ; le même artiste sculpta également un jubé, dont ne nous est parvenu que le dessin<sup>595</sup>. On aménagea aussi une sacristie au sud de l'abside en 1616<sup>596</sup>.

Mais des désordres structurels ne tardèrent pas à se manifester, mettant gravement en péril l'édifice<sup>597</sup>. Déjà en 1598, une partie de la charpente du vaisseau central s'était effondrée, menaçant les voûtes. Mais le pire était à venir : le dimanche 22 janvier 1673, entre 6 et 7 heures du soir, les voûtes



s'écroulèrent dans la partie sud-ouest de l'église. Et la situation s'aggrava lorsqu'une tempête s'abattit sur Saint-Aspais le 1<sup>er</sup> août 1674, provoquant le fléchissement du comble central<sup>598</sup>.

De 1675 à 1683, Daniel Gittard, ingénieur et architecte des bâtiments du roi, engagea une importante campagne de réparations pour remédier à l'effondrement. Les travaux furent adjugés en mai 1677 au maître maçon Isambert Simon, assisté de deux tailleurs de pierre, Jean Gourjuron et Gilles Le Comte. Mais le 7 août 1677, les désordres gagnaient la partie orientale de l'église<sup>599</sup>. La fabrique changea alors de maçon, et employa Nicolas Lesueur. En décembre 1678, bien que les travaux ne fussent pas encore achevés, l'église fut rendue au culte ; une nouvelle dédicace eut lieu le 30 juillet

*Retable de pierre flamboyant, dans l'une des chapelles nord.*

*Les orgues du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant leur destruction en 1944.*

*Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.260.*



*Médallions en marbre, dans l'abside.*

**Dessin du jubé**

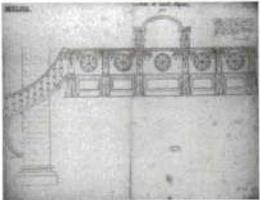
commandé en 1626 à Guillaume de la Court, maître memuisier à Brie-Comte-Robert.

**Vue d'ensemble.**

Gravure d'après l'original des archives communales ; médiathèque de Melun, HH 12.

**Détail d'une travée.**

A.C. Melun, GG d 98, pièce 2.



1679<sup>600</sup>. La réception du gros des travaux s'effectua en 1683<sup>601</sup>, mais les derniers ouvrages ne furent terminés qu'au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>602</sup>.

Cette restauration permit de stabiliser durablement l'édifice : dans la suite du XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne nécessita plus d'intervention de si grande ampleur. En 1724, Pierre Grassin, directeur général des Monnaies de France, offrit 1 500 livres pour la reconstruction du dôme du clocher<sup>603</sup>. Des modifications de détail furent encore apportées à l'église, comme la destruction du trumeau du portail occidental en 1735, pour laisser passer le dais des processions<sup>604</sup> - pratique alors courante, comme en témoigne l'exemple célèbre de Notre-Dame de Paris<sup>605</sup>. Mais les principales dépenses portèrent sur le mobilier, le décor intérieur et les ornements liturgiques ; les sources nous renseignent abondamment sur ces commandes, qui ont malheureusement presque toutes disparu<sup>606</sup>. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale subsistèrent les orgues, créées en 1729-1730 par le facteur Deslandes, en remplacement de l'instrument ruiné en 1674<sup>607</sup> ; mais

elles furent victimes du bombardement allié en 1944. Désormais, les fonts baptismaux de marbre rouge exécutés par le melunais Jean Bierjon dit Lamarche en 1753 sont le seul vestige des embellissements du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>608</sup>, la provenance de la belle clôture de chapelle en fer forgé, dans l'angle sud-ouest de l'édifice, étant mal définie.

En 1791, Saint-Aspais fut avec Notre-Dame l'une des rares églises de Melun à conserver sa fonction paroissiale. Mais en novembre 1793, le culte fut interrompu et l'église devint un atelier de salpêtre. On envisagea même la démolition de « cette mesure informe qui annonce au voyageur étonné que la superstition a encore conservé tout son empire sur une partie des habitants de cette commune »<sup>609</sup>. En fin de compte, Saint-Aspais fut conservée et rendue au culte en 1797.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, d'importants travaux furent à nouveau menés. De 1847 à 1859, on entreprit de dégager l'église des maisons accolées contre son flanc nord depuis le XVII<sup>e</sup> siècle : à leur emplacement fut percée la rue Sébastien-Rouillard, isolant l'édifice du tissu urbain environnant<sup>610</sup>. En 1868, l'architecte de la ville Buval lança une grande campagne de restauration<sup>611</sup> qui se traduisit entre autres par la construction, au sommet du clocher, d'une flèche couverte d'ardoises, « œuvre charmante et pour ainsi dire patriotique »<sup>612</sup>. Buval édifia en outre une sacristie néogothique au nord de l'église<sup>613</sup>.

L'histoire mouvementée de Saint-Aspais, classée tardivement parmi les Monuments historiques

en 1914<sup>614</sup>, connut un dernier rebondissement en 1944. Le 25 août, un bombardement américain toucha la flèche du clocher et l'incendie gagna l'église, brûlant les orgues du XVIII<sup>e</sup> siècle. La couverture du vaisseau central fut en partie percée par un obus, celle du bas-côté nord, proche du clocher, détruite, et celle du bas-côté sud très endommagée. Du côté nord, un arc-boutant s'était effondré et deux autres s'étaient disloqués. Un effondrement se produisit dans la nuit du 7 au 8 février 1945, au niveau des deux premières travées du vaisseau central et du bas-côté nord, laissant la charpente de la nef suspendue en l'air<sup>615</sup>. On envisagea l'abandon pur et simple de l'édifice<sup>616</sup>. Mais les travaux menés par Albert Bray, architecte en chef des Monuments historiques, de 1945 à 1956, parvinrent à sauver l'église<sup>617</sup>. Dès 1952, tout le bas-côté nord était à nouveau utilisable<sup>618</sup>. À partir de 1956, le chantier de restauration fut dirigé par Jean Creuzot, qui entreprit notamment la réfection des voûtes des trois travées ouest du vaisseau central<sup>619</sup>. Rendue entièrement au culte le 3 juillet 1960, l'église fut solennellement inaugurée le 20 novembre par M<sup>gr</sup> Debray<sup>620</sup>. Elle a connu tout récemment un nouveau chantier de restauration, sous la direction de Jacques Moulin<sup>621</sup> : c'est désormais un édifice resplendissant qui montre avec éclat la richesse de la paroisse Saint-Aspais, dans la période d'expansion qui s'ouvrit après la fin de la guerre de Cent Ans.

**La sacristie néogothique.**

Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.256.

*Baie d'axe.*

*L'Apparition du Christ  
à la Vierge.*

Ci-contre en bas  
*Détail de L'Apparition du  
Christ à saint Thomas.*

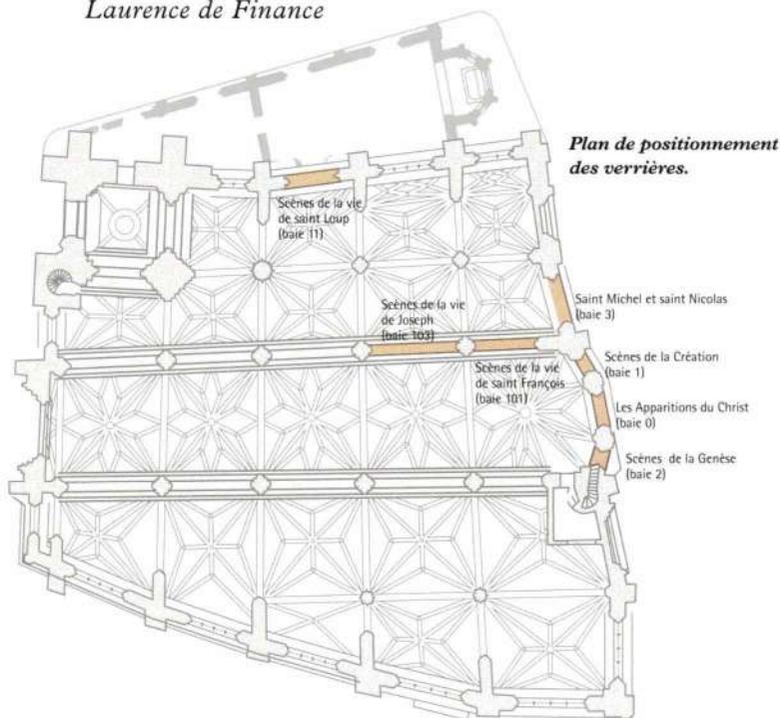


## Les vitraux de Saint-Aspais, un témoignage de l'art parisien au XVI<sup>e</sup> siècle

Laurence de Finance

Contrairement à la construction de l'église dont les architectes sont bien identifiés par les archives<sup>622</sup>, la pose des vitraux n'est pas documentée à l'exception d'un acte notarié donnant la date, le donateur et l'iconographie de l'un d'entre eux. Or l'église Saint-Aspais garde sept verrières posées entre 1527<sup>623</sup> et 1540, qui soulèvent des problèmes d'attribution, aucune n'étant signée.

Des fragments de vitraux plus anciens – éléments d'architecture provenant de deux têtes de lancettes trilobées et personnages non identifiés inscrits dans un soufflet – témoignent de la présence d'une verrière au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle dont on ne connaît pas l'emplacement d'origine<sup>624</sup>. Ces panneaux, accompagnés de fragments peints au jaune d'argent, sont aujourd'hui utilisés en bouche-trous au soubassement de la verrière de saint François (baie 101).



Les premiers documents d'archives relatifs à l'entretien des verrières datent du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>625</sup>. Ils font état d'importantes réparations confiées aux Lemery, famille de verriers melunais, à la suite des violentes intempéries de 1719, 1761 et 1771 qui entraînent le changement des pièces cassées, des remises en plomb partielles, l'insertion de nombreux bouche-trous et la consolidation d'attaches et armatures<sup>626</sup>.

Les restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle dépassent le cadre de l'entretien. En 1807, en remplacement de panneaux défectueux, les monogrammes du Christ et de la Vierge et deux croix se détachant sur un ciel étoilé sont posés au soubassement des verrières de l'abside, où ils restent en place après la Seconde Guerre mondiale<sup>627</sup>. Cette restauration – dont les archives ne gardent pas trace, mais qui est attestée par d'anciennes photographies<sup>628</sup> – est à sou-

ligner à une époque où l'art du vitrail connaît une grande désaffection en France. Les travaux sont ensuite confiés à l'atelier parisien des frères Henri et Alfred Gérente qui restaurent successivement toutes les verrières : en 1847 (baies 0, 1 et 2)<sup>629</sup>, 1863 (baie 3) et 1869 (baies 11, 101 et 103)<sup>630</sup>.

Leur qualité, soulignée par l'architecte Félix Duban<sup>631</sup> et l'archéologue François de Guilhermy en 1854<sup>632</sup>, leur mauvais état relevé par le peintre verrier Édouard Didron qui réclame d'urgence leur restauration en 1874 ne retiennent pas l'attention du service des Beaux-Arts<sup>633</sup>. Aussi la fabrique confie-t-elle la restauration des verrières de l'abside en 1883 à un certain Botte, verrier à Melun<sup>634</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Gabriel Leroy<sup>635</sup> et Émile Rayon<sup>636</sup> leur consacrent un travail d'érudition et le service des Monuments historiques classe les verrières en 1906, avant de protéger l'édifice en 1914.

**Verrières latérales  
de l'abside.**

*Dieu crée les bêtes de la mer et  
du ciel.*

*Adam et Ève.*

La dépose des verrières anciennes en 1939 leur permet d'échapper à la destruction, l'église ayant été bombardée en 1944, et d'être à nouveau restaurées, remises en plomb et même complétées par Jacques Gruber de 1955 à 1965. Les travaux se poursuivent par la mise en place en 1985 de compositions modernes à la façade occidentale dans lesquelles l'atelier Durand insère neuf panneaux lacunaires du XVI<sup>e</sup> siècle récemment retrouvés<sup>637</sup>. Ils s'achèvent en 1988 par la pose de verrières de Jean-Jacques Gruber et de Gilles Rousvoal dans le bas-côté sud.

En dépit des restaurations, la qualité des éléments anciens a retenu l'attention des historiens d'art du XX<sup>e</sup> siècle. Jean Lafond, le premier, notait leur intérêt en 1938 et attribuait en 1970 une scène de la baie d'axe au Parisien Jean Chastellain<sup>638</sup>. En 1994, un mémoire de maîtrise leur est consacré<sup>639</sup>. Mais surtout Guy-Michel Leproux, en dressant le catalogue des œuvres de Chastellain, propose de lui attribuer plusieurs verrières melunaises et de lui associer des peintres parisiens comme cartonniers<sup>640</sup>.

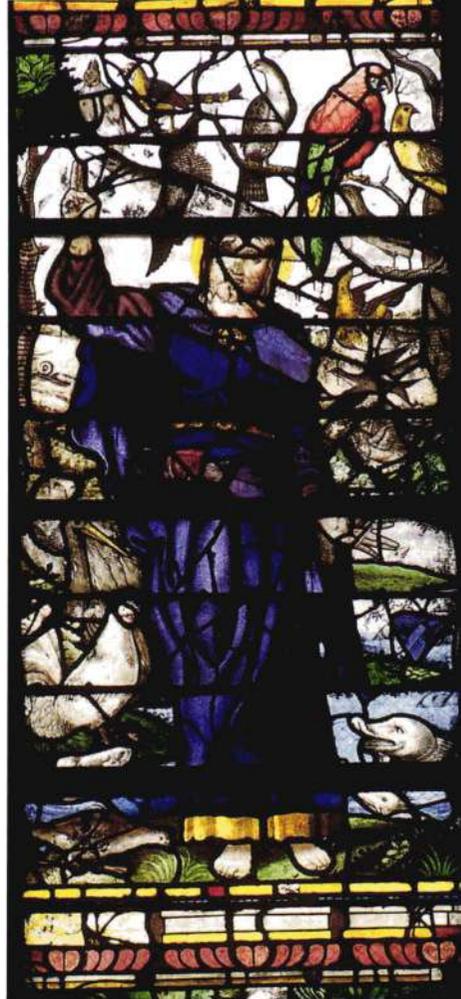
**Programme  
iconographique**

Les sept verrières du XVI<sup>e</sup> siècle ne semblent pas répondre à un programme iconographique cohérent.

Seules les trois verrières de l'abside, de 12 m de haut, posées vers 1530<sup>641</sup>, se complètent et offrent une lecture homogène. La baie d'axe (baie 0) consacrée à la Vie glorieuse du Christ, présente,

de haut en bas, les *Apparitions du Christ*, à saint Thomas, aux pèlerins d'Emmaüs, à la Madeleine et à sa mère. Le thème des Apparitions, également mis à l'honneur à Paris dans le chœur de Saint-Étienne-du-Mont, prend à Melun un sens particulier, lié à l'illustration de la *Genèse* dans les deux verrières latérales<sup>642</sup>. De haut en bas sont reconnaissables, malgré de nombreuses restaurations, la *Création* de la lumière, des astres, des anges, des plantes et des oiseaux (baie 1) puis la *Création d'Ève*, la *Tentation*, l'*Expulsion d'Adam et Ève du paradis*, le *Travail d'Adam et Ève* et le *Meurtre d'Abel* (baie 2). Ces trois verrières illustrent l'alliance typologique entre *Genèse* et *Rédemption*, thèmes récurrents au XVI<sup>e</sup> siècle, notamment dans les verrières champenoises où la *Tentation d'Adam et Ève* est souvent associée à la présence de la *Vierge rédemptrice*, terrassant le serpent<sup>643</sup>, et plus rarement au Christ lui-même, crucifié sur l'arbre de la science du Bien et du Mal<sup>644</sup>. Les inscriptions du soubassement<sup>645</sup> ont remplacé dans le milieu du XX<sup>e</sup> siècle le décor de 1807 qui était sans rapport avec les verrières anciennes. Les autres verrières sont consacrées à la Vierge, à Joseph et à divers saints.

Dans sa présentation actuelle, la verrière de la chapelle de la Vierge (baie 3), en partie refaite par Lemery en 1771<sup>646</sup>, puis à nouveau restaurée en 1863, est une recomposition du peintre verrier Michel Durand datant de 1974. Les descriptions du XIX<sup>e</sup> siècle divergent sur son iconographie : une *Assomption*, accompagnée d'une *Annonciation*<sup>647</sup> et peut-être aussi d'une *Dormition*<sup>648</sup>, encadrée





*Verrière de la chapelle  
de la Vierge.  
Saint Michel et saint Nicolas.*

dans les lancettes latérales par saint Nicolas et saint Michel, seuls éléments anciens réunis aujourd'hui au centre de la baie. Le tympan moderne reprend partiellement l'iconographie d'origine<sup>649</sup>.

Au bas-côté nord, six écus (aujourd'hui détruits) appartenant à la généalogie de Jeanne de Hochberg ornaient encore en 1909 le tympan de la baie<sup>9650</sup>, dont la verrière offerte entre 1533 et 1543 par la famille d'Orléans-Longueville<sup>651</sup> avait été remplacée au XIX<sup>e</sup> siècle par deux scènes de la vie de saint Louis, encore en place au début du XX<sup>e</sup> siècle.

La verrière suivante dédiée à saint Loup et saint Gilles (baie 11) occupe la chapelle éponyme. Elle a été réalisée en 1527 (inscription) aux frais de la corporation des bouchers, érigée à Melun en confrérie de saint Loup (inscription), dont les couperets et couteaux symboliques sont reproduits au tympan de part et d'autre de la *consécration de saint Loup*<sup>652</sup>. Dans les lancettes sont représentées à gauche, *la condamnation de saint Loup à l'exil* par le roi Clotaire et à droite, *l'extinction de l'incendie d'un château*, miracle que la légende situe à Melun. La présence de saint Gilles se limite aux têtes de lancettes latérales. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cette verrière a été complétée par la liste des curés de la paroisse, placée au soubassement.

Enfin, deux verrières du XVI<sup>e</sup> siècle occupent les fenêtres nord des premières travées du chœur.

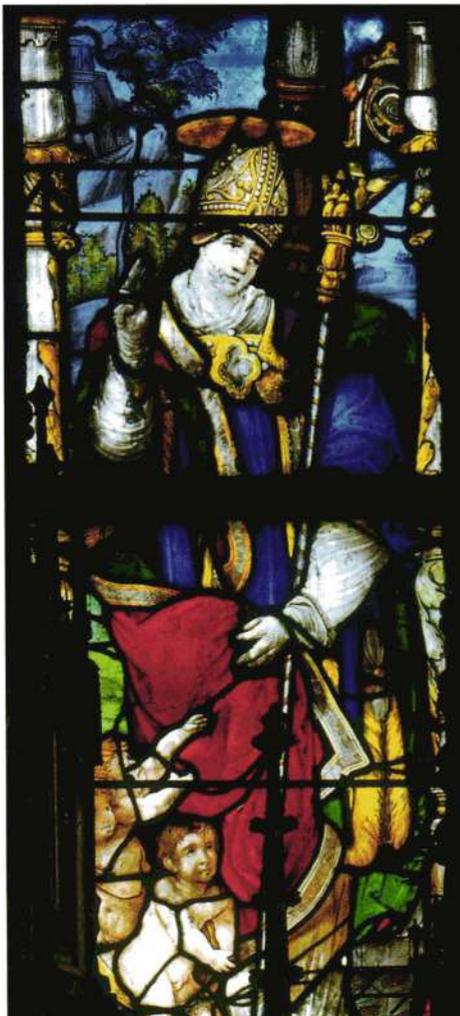
Celle de *saint François d'Assise* (baie 101) a été commandée par Denise Malhoste, par un acte notarié du 29 mars 1531 signé

par Pierre de Chamenaye et Nicolas Helye, notaires du Châtelet de Paris<sup>653</sup>. Le sujet et l'emplacement de la verrière ont été désignés par la donatrice avant son entrée aux Annonciades de l'hôtel-Dieu de Melun<sup>654</sup>. Les scènes empruntées à Thomas de Celano, premier biographe du saint<sup>655</sup>, mettent l'accent sur la charité de saint François. Au registre inférieur, de part et d'autre des trois panneaux de bouche-trous du XIV<sup>e</sup> siècle, deux scènes de charité faite à un mendiant et à un malade (incomplète) sont surmontées de la *stigmatisation*, d'une scène de *prédication* et de *l'aumône faite aux lépreux*. Au registre supérieur, saint François soigne les malades, subit l'attaque de brigands et meurt entouré d'anges musiciens.

*L'Histoire de Joseph* (baie 103), sans doute posée peu après la baie 101, est résumée en cinq scènes qui se lisent de haut en bas. Au tympan, Joseph raconte ses songes à ses frères, il est ensuite vendu par ceux-ci et poursuivi par les assiduités de la femme de Putiphar ; au registre inférieur, il explique ses songes à Pharaon avant de se faire reconnaître par les siens.

### Auteurs et attributions

Aucune signature, aucun acte de commande ne renseigne sur les auteurs. Les spécificités techniques et stylistiques sont donc les seuls critères permettant des attributions. Jean Lafond fit de Jean Chastellain l'auteur de *l'Incrédulité de saint Thomas* par rapprochement avec deux œuvres qui lui sont attribuées par des





lisation du jaune d'argent pour les sols et le rendu des étoffes. On retrouve ces caractéristiques aux verrières de Saint-Aspais, les quelques différences existant entre certaines baies pouvant résulter des cartonniers sollicités. En effet, dans les vitraux issus de la collaboration entre un peintre verrier et un peintre auteur de la composition, voire du carton à échelle d'exécution, le style de ce dernier reste parfois perceptible dans l'œuvre achevée. En témoignent les différences entre les *Apparitions* de la baie d'axe, relevées par G.-M. Leproux, qui ont conduit ce dernier à y reconnaître deux cartonniers. En raison du caractère flamand du décor et des architectures, de l'espace qui environne les personnages, du manié-

**Verrière de saint Loup et saint Gilles, 1527.**

Ci-contre  
*Groupe de personnages accompagnant saint Loup.*

Ci-dessous  
*Pêcheurs sur la Seine, en grisaille et jaune d'argent sur verre bleu.*

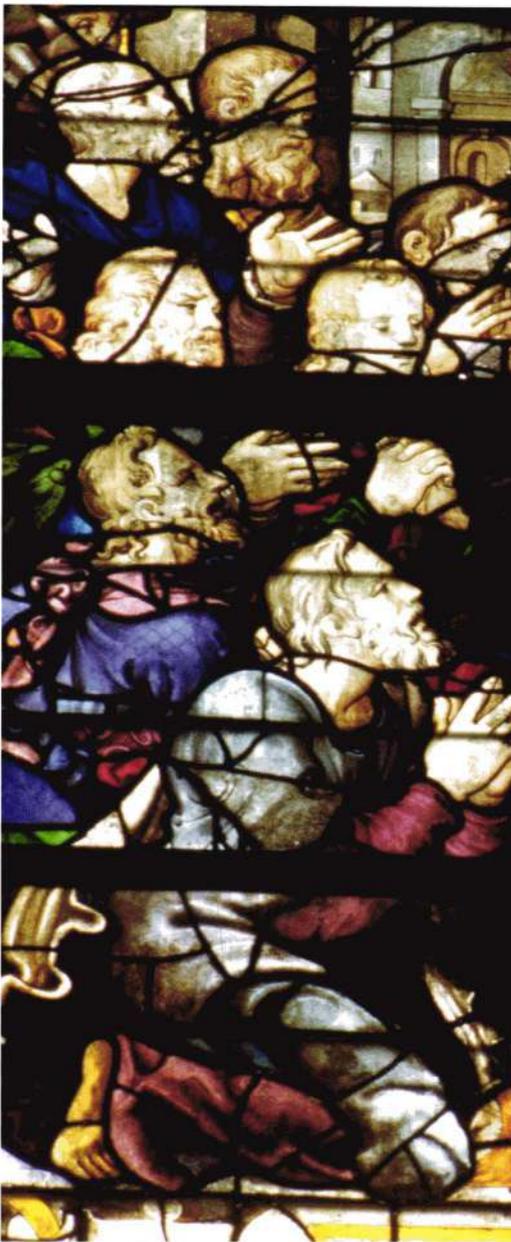
**Verrière de saint François, 1531.**  
*Scène de prédication.*



archives : la *Prière de la Cananéenne* de la cathédrale de Bayonne (acte notarié de 1531) et l'*Incrédulité de saint Thomas* à Saint-Germain l'Auxerrois à Paris (commande d'Antoine Bohier à l'artiste en 1533). Guy-Michel Leproux reprend cette attribution en l'étendant à toute la baie d'axe. Depuis ses travaux, on est tenté d'attribuer à Chastellain la majorité des verrières de Saint-Aspais<sup>656</sup>. Elles pourraient s'inscrire dans la production du maître vitrier parisien estimée aujourd'hui à plus de trente verrières<sup>657</sup> entre 1510 environ<sup>658</sup> et sa mort survenue entre septembre 1541 et janvier 1542. Auteur de nombreux vitraux pour les églises parisiennes de Saint-Merry, Saint-Gervais, Saint-Germain l'Auxerrois et

Saint-Étienne-du-Mont, Chastellain jouit d'une réputation qui lui valut des commandes à la collégiale de Montmorency (Val-d'Oise), à Triel (Yvelines), à Nemours (Seine-et-Marne) et, au-delà de l'Île-de-France, au château de Fleurigny à Thorigny-sur-Oreuse (Yonne) et à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) en 1531. Son style se caractérise par la finesse du modelé des visages dont les pommettes sont volontiers soulignées de hachures, par l'emploi d'un même verre pour peindre deux visages cernés d'un épais trait de grisaille passant à quelques centimètres d'un profil, par ses chevelures traitées par ajouts de mèches dessinées au pinceau et éclairées de reflets obtenus par enlèvement de la grisaille au petit bois, enfin par l'uti-





#### Vérierie de saint Joseph.

Ci-dessus  
Le groupe des frères de Joseph,  
le reconnaissant sous les traits  
de l'intendant de Pharaon.

À droite  
Joseph explique à Pharaon le  
songe des vaches grasses et des  
vaches maigres.

risme anversois de certaines attitudes, il attribue les cartons de l'*Incrédulité de saint Thomas*, de l'*Apparition à Emmaüs*<sup>659</sup> et de l'*Apparition à la Madeleine* (scène très restaurée)<sup>660</sup> à Noël Bellemare, maître peintre d'origine flamande installé à Paris<sup>661</sup>. Cet auteur d'enluminures et de peintures sur panneaux fournit à la même époque à Chastellain les cartons de la rose du *Saint-Esprit* à Saint-Germain l'Auxerrois (1532), et probablement ceux de la *Sagesse de Salomon* à Saint-Gervais et de l'*Incrédulité de saint Thomas* à Saint-Germain l'Auxerrois.



Le carton de l'*Apparition du Christ à sa mère*, vraisemblablement plus ancien d'une dizaine d'années, reviendrait à un autre peintre installé à Paris, originaire de Tournai, Gauthier de Campes<sup>662</sup>, en raison notamment de la parenté entre le visage de la Vierge de Melun et celui de sainte Madeleine dans le vitrail offert par Guy de Laval à la collégiale de Montmorency (baie 5)<sup>663</sup>. Dans cette même scène, assez bien conservée, il faut aussi souligner la ressemblance entre le visage du Christ de Melun et celui de saint Joseph provenant du *Mariage de la Vierge* à Saint-Gervais<sup>664</sup>.

Malgré les éléments restaurés, diverses influences sont perceptibles dans l'*Histoire de Joseph* : si les daïs et décors d'architecture évoquent l'art flamand, la *Poursuite de Joseph par la femme de Putiphar* reprend la célèbre composition de Raphaël. De plus, la densité des personnages assistant aux *Retrouvailles de Joseph* évoque la foule massée à l'*Entrée du Christ à Jérusalem* à Triel, scène attribuable elle aussi à Chastellain<sup>665</sup>, auteur également d'une *Histoire de Joseph* à Coulommiers, que l'on peut aussi rapprocher de la composition de Melun. Mais la verrière melunaise pourrait aussi bien être attribuée à son succes-

seur, Nicolas Beaurain, maître vitrier auteur présumé de l'*Histoire de Joseph* à Saint-Merry à Paris<sup>666</sup> et auteur attesté en 1541 de la verrière de *saint Étienne* à Saint-Étienne-du-Mont (baie 102) avec lesquelles la verrière de Saint-Aspais offre des parentés.

Qu'un peintre verrier parisien de renom, Jean Chastellain, ait été sollicité à Melun, ainsi peut-être que son successeur n'a rien d'étonnant. Sa présence dans cette ville s'inscrit dans la lignée des artistes parisiens appelés à Saint-Aspais, après l'architecte Jean de Felin et avant le peintre Guyon Ledoux en 1565, pour embellir l'église de somptueux décors inspirés de modèles parisiens.

Les recherches en cours sur la collaboration entre peintres et peintres verriers progressent mais une étude spécifique reste à mener sur les sources graphiques des verrières melunaises dont les cartonniers n'ont pas encore été identifiés, comme celle de *saint François*, que l'on est tenté d'attribuer à Chastellain mais sans la collaboration du peintre Bellemare. Une telle étude pourrait conduire à des découvertes et enrichir la connaissance du milieu artistique parisien autour de 1530 dont le rayonnement précède de quelques années celui de l'art de Fontainebleau.

## L'île Saint-Étienne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>667</sup>

Delphine Gillardin

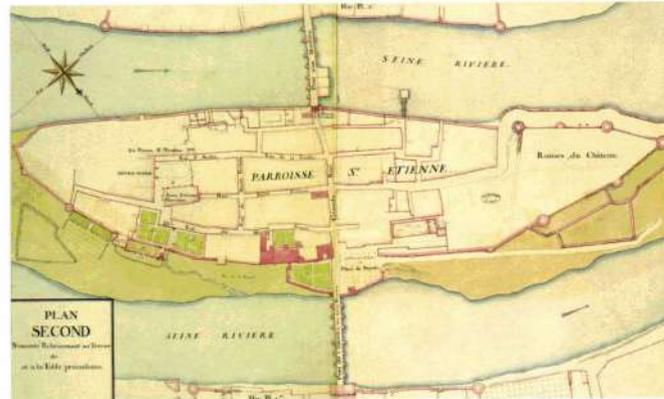
Au centre de la ville ancienne, l'île Saint-Étienne forme un point de contrôle incontournable du trafic fluvial et routier. Pendant les guerres de Religion, elle joue à plusieurs reprises le rôle d'une « ville dans la ville », dernier refuge du gouverneur de Rostaing ou au contraire des Ligueurs assiégés par le roi. Cœur de la cité à l'époque romane, elle conserve encore au début des Temps modernes les témoins architecturaux de son prestigieux passé : le château à l'ouest et la collégiale Notre-Dame à l'est, symbolisée par ses deux tours, le prieuré Saint-Sauveur, les deux châtelets à l'entrée des ponts. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, cet héritage connaît d'importantes transformations, telles que le confortement des fortifications ou l'aménagement du port. Par ailleurs, l'île est toujours marquée par une occupation résidentielle, ainsi que par une forte présence ecclésiastique ; mais cer-

tains établissements disparaissent, comme le prieuré Saint-Sauveur, tandis que d'autres accroissent leur emprise foncière, en particulier l'hôtel-Dieu.

### Des mutations urbaines La transformation puis l'abandon des fortifications

L'île Saint-Étienne est le premier quartier de la ville à avoir été protégé par une enceinte<sup>668</sup>. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ces fortifications sont adaptées aux nouveaux usages de l'artillerie par la construction de plusieurs bastions au nord, et d'un fort à l'extrémité est : le fort de l'Hirondelle<sup>669</sup>. L'ingénieur d'Henri IV Ambroise Bachot est l'auteur de ces aménagements<sup>670</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les procès-verbaux des visites des représentants du roi dressent tous le constat de la dégradation voire de la ruine des fortifications. Malgré les réparations engagées,



la fonction protectrice de ces murs est dorénavant mise au second plan. En témoigne la cession à l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas, en 1696, de « deux places vides nommées la Courtille et l'Esperon » où s'élevaient des fortifications – alors totalement ruinées<sup>671</sup>.

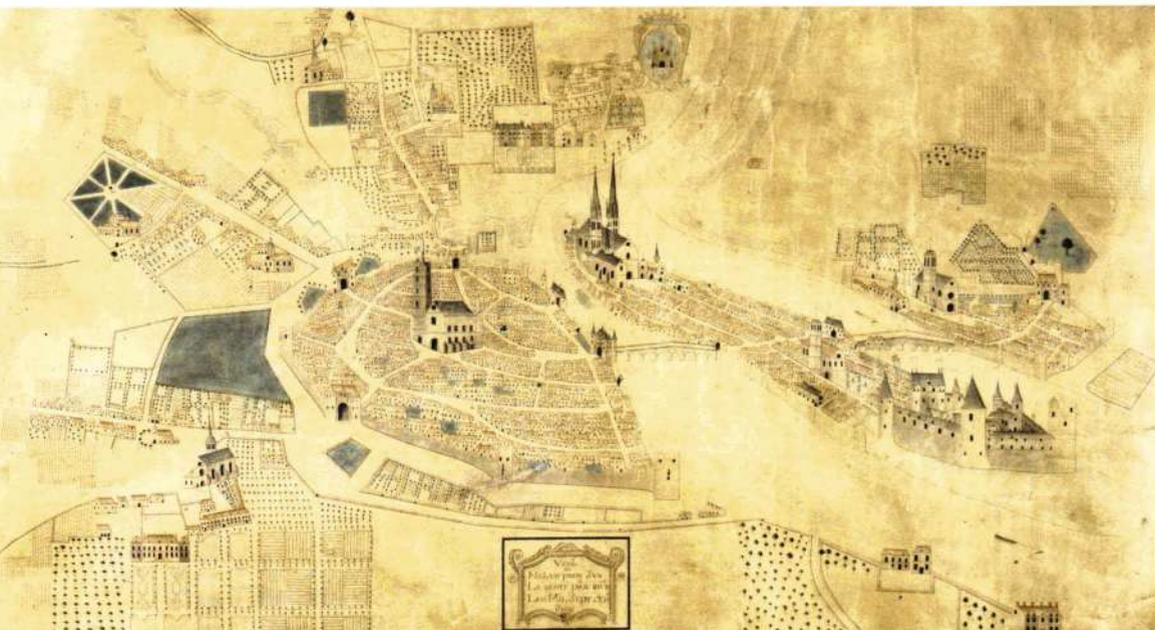
Le pouvoir royal, décidé à tirer le meilleur parti de ces terrains fortifiés, devenus inutiles, les cède finalement à la ville en 1763 moyennant une rente

Plan de l'île Saint-Étienne en 1740.  
Extrait du « Livre de plans de la seigneurie de Sivry et vicomté de Melun, faisant partie de la duché-pairie de Villars, par P. Desquinemare géographe du Roy ». Médiathèque de Melun.

De gauche à droite

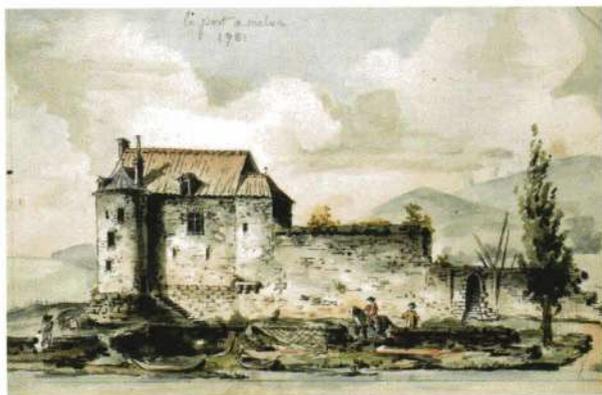
Vue cavalière de la ville de Melun au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Jourazier.  
Musée de Melun, inv. 970.17.1 (copie de l'original conservé à la bibliothèque de Fontainebleau).

Profil de la ville de Melun, par Israël Silvestre (XVII<sup>e</sup> siècle). Médiathèque de Melun, MM 8.



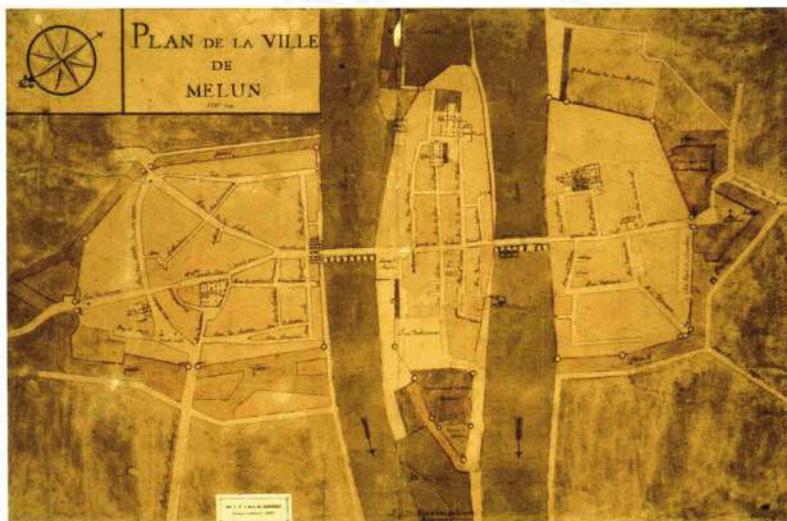
*Plan de Melun par  
Limosin, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Médiathèque de Melun, BB 6.*

annuelle de 10 livres. Sur l'île, 5 arpents et 7 perches de terres sont dénombrés lors de l'arpentage général de ces fortifications<sup>672</sup>. La municipalité envisage en 1793 d'aménager une promenade publique sur ces terrains, derrière la collégiale<sup>673</sup>, mais ce projet n'est pas mis en



*Le port à Melun, 1781.  
Aquarelle de Vaudoyer.  
Musée de Melun, inv. 991.6.1.*

œuvre et le site est occupé au XIX<sup>e</sup> siècle par la maison centrale. Quant au reste de l'enceinte, elle est peu à peu détruite dans le



courant du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'exception du vestige conservé comme terrasse, sur le flanc sud de l'île<sup>674</sup>.

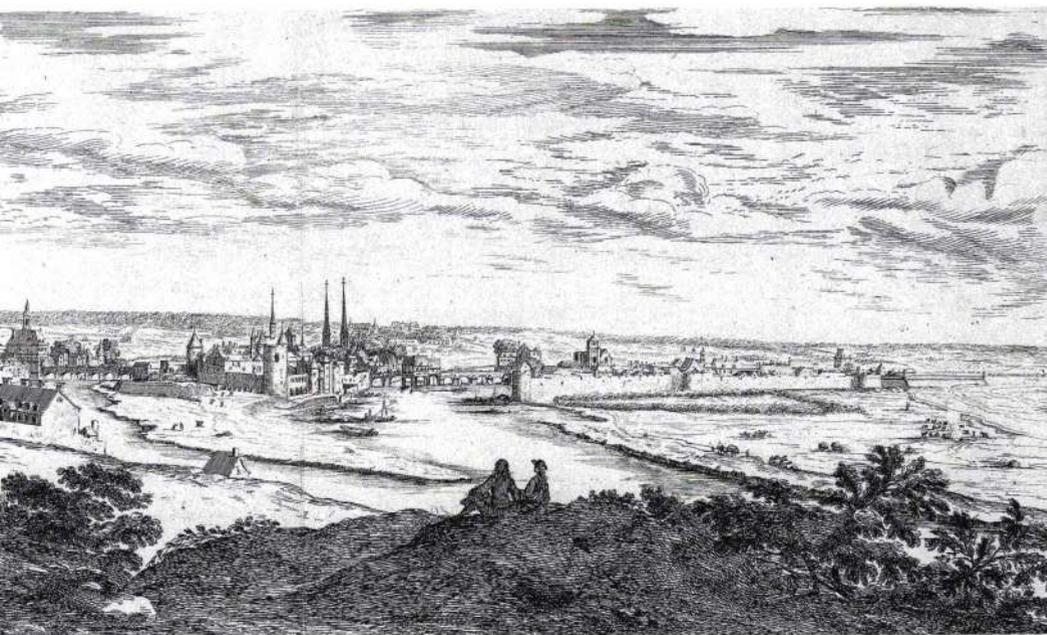
#### *L'aménagement du port*

À la demande de l'intendant Berthier de Sauvigny, l'architecte de la généralité de Paris Guillaumeot dresse en 1768 le devis d'aménagement d'un port, à la pointe

occidentale de l'île<sup>675</sup>. Ce port est destiné au transport des personnes, par les coches, et au trafic des marchandises (céréales, vin) en escale depuis l'amont ou chargées à Melun. Ainsi une partie de la farine produite par les moulins de l'île peut y être chargée afin d'approvisionner Paris<sup>676</sup>. Les ouvrages, exécutés par Guyot et Perrin, terrassier à Ponthierry, sont réceptionnés par l'architecte et l'ingénieur en chef de la généralité de Paris le 27 mai 1772<sup>677</sup>.

L'aménagement du port va de pair avec le délaissement du château<sup>678</sup>. Le devis des travaux rédigé en 1768 prévoit en effet d'utiliser les pierres provenant de sa démolition pour la réalisation du glacis. D'autre part pour les besoins du charroi, il est nécessaire de créer une nouvelle rue traversant l'ancien terre-plein du château<sup>679</sup> ; il faut donc remblayer une partie des fossés, déblayer le site et démolir une partie des tours et des murs.

L'activité politique cède donc la place aux échanges économiques, ce qu'illustre également



l'installation des bureaux des fermiers des coches d'eau dans les vestiges du vieux logis (partie sud-ouest du château).

### Habiter l'île

Comme à l'époque médiévale, l'île Saint-Étienne semble conserver un certain prestige et attirer des habitants « de qualité ». Parmi ces demeures illustres figurent la maison du grand maître de l'artillerie, avec sa porte sculptée du XVI<sup>e</sup> siècle (aujourd'hui disparue), et l'hôtel dit « de la Vicomté ». Cet hôtel, qui abrite depuis 1966 le musée de Melun, est dans les années 1530 le lieu de résidence du lieutenant général du bailliage, Claude Pinot. Son fils Isaac le fait reconstruire en 1538, comme en témoignent les deux lucarnes encore visibles en façade, mais très remaniées au XIX<sup>e</sup> siècle. La propriété est acquise à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par le gouverneur de Melun, Jacques La Grange le Roy, qui fait édifier vers 1592 un corps de bâtiment en grès et brique à l'ouest, ainsi qu'un portail à fronton sur la rue du Franc-Mûrier – tous deux détruits au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>680</sup>.

L'hôtel de Barbeau est lui aussi réaménagé aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Propriété de l'abbaye de Barbeau depuis le XII<sup>e</sup> siècle, l'hôtel est vendu en 1679 à Simon d'Alençon de Montarault, conseiller du roi, commissaire enquêteur et examinateur du Châtelet de Melun. En 1730, il comporte deux corps de logis séparés par une cour : à l'est s'élève le bâtiment médiéval, avec cave et deux grandes salles basses (désormais disparues) ; à l'ouest se trouve un

logis à un étage, desservi par un escalier dans-œuvre à rampe en fer forgé, toujours en place<sup>681</sup>.

Une partie importante des maisons de l'île Saint-Étienne

dans l'île Saint-Étienne. Elles ont pu être identifiées pour certaines grâce à leur cession au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles à l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas<sup>683</sup>, d'autres sont



appartient au chapitre de Notre-Dame. Les maisons canoniales, au nombre d'une dizaine<sup>682</sup>, sont louées aux chanoines. Certaines sont cependant réservées à des dignitaires particuliers du chapitre comme la « Chantrerie », située rue du Franc-Mûrier et dévolue au chantre. Les chapelains de Notre-Dame ont également la jouissance de maisons situées

connues par les baux conclus avec des laïcs suite à la suppression de chapelles (engendrée par la destruction des bas-côtés de la collégiale vers 1773).

Ces maisons canoniales occupent des parcelles vastes comportant un jardin, parfois même une terrasse sur la Seine, ainsi qu'un logis assez important. Ainsi le chantre dispose – selon la descrip-

*L'hôtel de la Vicomté, demeure du XVI<sup>e</sup> siècle, remaniée au XIX<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui musée de Melun.*



*L'escalier de l'hôtel de Barbeau.*

*Détail d'un panneau de la rampe en fer forgé.*

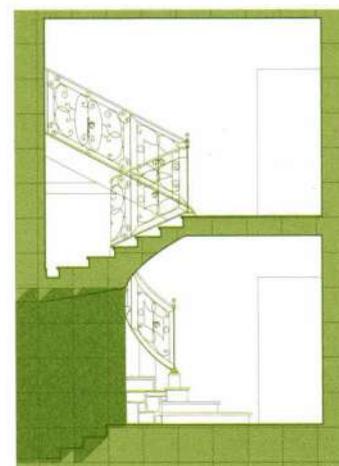
*Départ de l'escalier.*

*Relevé d'ensemble.*

tion faite lors de la vente de la « Chantrierie » comme bien national en 1791 – d'un premier corps de bâtiment avec écuries et chambres de domestiques, et d'un corps de logis principal comprenant notamment, au premier étage, un appartement (antichambre, chambre, garde-robe, salon de compagnie et deux cabinets). Une galerie mène vers le jardin et

une porte permet de plus d'accéder à des terres cultivées situées de l'autre côté du mur d'enceinte<sup>684</sup>.

L'enquête d'inventaire a permis de retrouver quelques-unes de ces maisons canoniales, malgré les abondantes destructions du XIX<sup>e</sup> siècle. Celle du 11, rue Notre-Dame a notamment conservé son escalier à balustres du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que sa cave voûtée en ber-



ceaux soigneusement appareillés, qui peut remonter au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>685</sup>. Enfin, l'île abrite à l'époque moderne des maisons de ville plus modestes, comme celle sise au 14, rue du Château, qui conserve son escalier en vis latéral, ouvrant sur l'impasse, et son chaînage d'angle en grès.

L'analyse des registres de dénombrement et des censiers révèle une autre évolution : la densification de l'habitat. Une estimation haute de 82 maisons au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>686</sup> peut être comparée au dénombrement du cadastre napoléonien réalisé en 1826, où 109 maisons sont recensées. À la mesure de la



petite superficie de l'île, cette augmentation est loin d'être négligeable. La densification est surtout observable le long de la grande rue Saint-Étienne – axe nord-sud majeur de l'île, qui possède son prolongement sur les



rives opposées<sup>687</sup>. La subdivision des parcelles semble avoir été plus importante dans la partie nord de cette rue, à l'image de la ville même, plus dense au nord (quartier Saint-Aspais) qu'au sud (quartier Saint-Ambroise).

### Des institutions religieuses toujours omniprésentes

L'île Saint-Étienne comporte quatre établissements religieux : la collégiale Notre-Dame, l'église paroissiale Saint-Étienne, démolie en 1792, l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas, converti en prison en 1808 et aujourd'hui disparu, et enfin le prieuré Saint-Sauveur – ce dernier étant le seul à être situé dans la partie ouest de l'île.

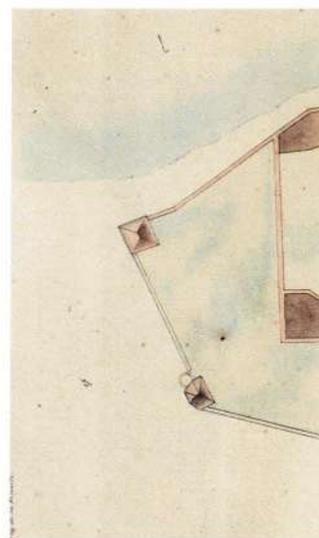
### L'expansion de l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas

Comme nous l'avons vu, l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas constitue au Moyen Âge l'un des trois établissements hospitaliers de Melun, avec l'hôtel-Dieu Saint-Jacques et la léproserie Saint-Lazare. En 1504, Louis XII y installe les sœurs grises du tiers ordre de saint François<sup>688</sup>, qui embrassent en 1624 la règle de l'Annonciade<sup>689</sup>. À partir de 1508, les deux hôtels-Dieu se partagent l'accueil des indigents et des malades, les femmes allant à Saint-Nicolas et les hommes à Saint-Jacques.

Pour l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas, la période moderne est marquée par une suite d'extensions et d'aménagements, qui en font peu à peu le principal établissement religieux de l'île par sa superficie. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des maisons, des jardins appar-

tenant pour l'essentiel au chapitre de la collégiale Notre-Dame ainsi qu'à quelques-uns de ses chapelains sont achetés par l'hôtel-Dieu<sup>690</sup>. De son implantation initiale immédiatement au sud de la collégiale, l'institution s'étend aussi bien vers l'est que vers l'ouest, et jusqu'à l'arrière de la collégiale Notre-Dame. En 1618, c'est toute une rue qui est intégrée à cet ensemble, les propriétés riveraines dépendant alors de l'hôtel-Dieu<sup>691</sup>. De plus, en 1624 une décision royale permet l'intégration dans l'espace urbain des terres de l'hôtel-Dieu situées hors les murs, grâce au déplacement du mur d'enceinte<sup>692</sup>.

D'importants travaux sont engagés au XVII<sup>e</sup> siècle, proches d'une réfection totale de l'établissement : ils concernent entre autres le chœur de l'église, la salle de l'hôtel-Dieu, un nouveau dortoir, une cuisine...<sup>693</sup>. L'établissement s'organise autour d'un cloître, jouxtant immédiatement le mur d'enceinte de l'île. Au nord se trouvent la chapelle (avec le chœur des dames), à l'est le réfectoire surmonté des dortoirs et à l'ouest alternent des espaces ouverts (cours, cimetière) et des salles plus ou moins grandes telles que la salle de la communauté, la salle des malades. Un acte de 1771 décrit ainsi l'édifice : « La maison de Saint-Nicolas quoique placée au milieu de la ville est à l'écart et dans un quartier tranquille, les bâtiments sont spacieux [...], la distribution du rez-de-chaussée et du haut est très convenable, les cours sont grandes, les jardins encore plus et dans la position la plus agréable ; l'eau des puits est d'autant meilleure qu'elle



*Maison canoniale*  
11 rue Notre-Dame.  
La façade actuelle.  
L'escalier à balustres.

*Maisons de ville mitoyennes*  
12-14 rue du Château.

vient de la Seine qui baigne les murailles au midi<sup>694</sup>. »

À la Révolution, les malades de l'hôtel-Dieu sont transférés au couvent des récollets et les bâtiments sont utilisés comme lieu de détention avant d'être démolis en 1835<sup>695</sup>.

### La collégiale Notre-Dame et le quartier canonial

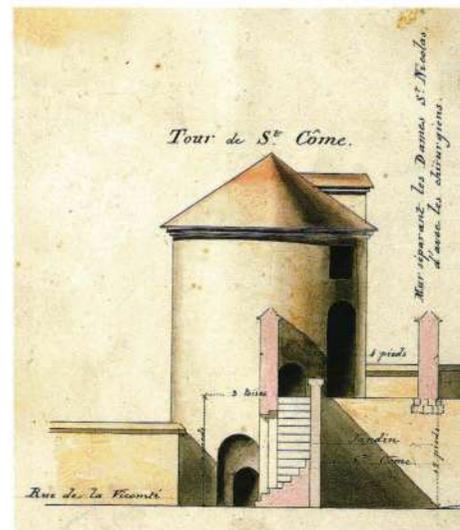
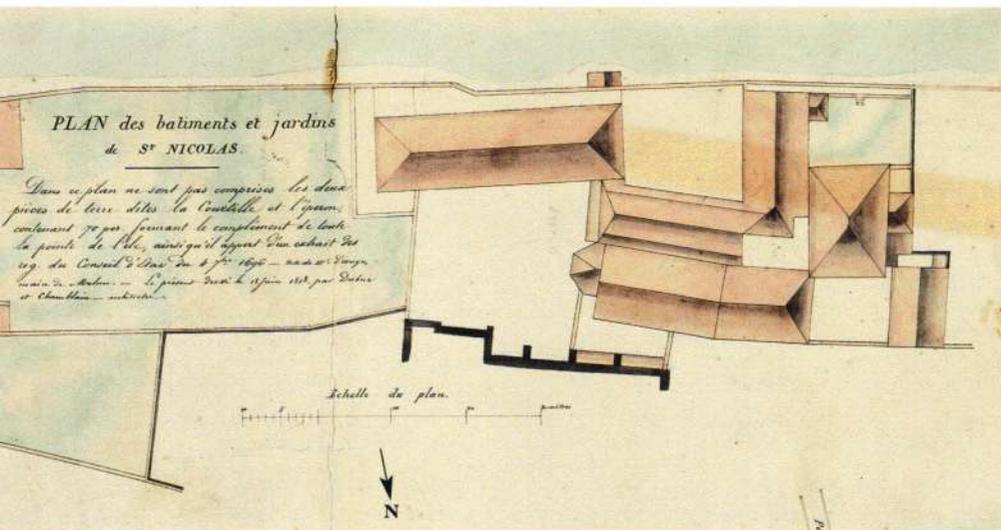
La collégiale Notre-Dame est choisie à deux reprises par le pou-

vements de la communauté se trouvent au nord et à l'est de la collégiale : cloître, salle capitulaire, maison des enfants de chœur. À ces bâtiments s'ajoutent les maisons de chanoines et des chapelles, évoquées plus haut.

Le chapitre demeure donc, à l'époque moderne, une institution puissante. La façade de la collégiale est d'ailleurs pourvue de deux élégants rampants au XVII<sup>e</sup> siècle. Mais les chanoines

à sel, la collégiale Notre-Dame est amputée de ses chapelles. Toutefois, l'île reste un lieu relativement prestigieux, si l'on en croit la qualité de ceux qui se font inhumer dans l'église paroissiale Saint-Étienne (élus ou lieutenants de l'élection, avocats au Parlement, conseillers du roi...). Peu de traces de cet habitat privilégié sont parvenues jusqu'à nous, mais les vestiges de l'hôtel de Barbeau et de l'hôtel de la Vicomté, ainsi que

**L'hôtel-Dieu Saint-Nicolas en 1793.**  
Plan des bâtiments avec leur toiture et élévation de la tour de Saint-Côme, élément de l'enceinte médiévale inclus dans l'emprise de l'hôtel-Dieu.  
A.D. Seine-et-Marne, 1 Z 1/16.



voir royal pour reprendre en main d'autres institutions religieuses de l'île alors déclinantes. À la suppression du prieuré Saint-Sauveur en 1690, elle reçoit la gestion de tous ses biens, et en 1771, alors que la communauté des Annonciades desservant l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas est supprimée, l'administration de l'établissement est confiée au chapitre de la collégiale.

D'autre part la censive de Notre-Dame est la plus étendue au sein de l'île Saint-Étienne ; elle occupe en effet la quasi-totalité de la partie est de l'île<sup>696</sup>. Les bâti-

ments de leur tour confrontés à d'importantes difficultés, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les désordres survenus dans l'église Notre-Dame les obligent à engager en 1773 de considérables travaux sur l'édifice, qui perd alors ses chapelles latérales et les flèches de ses deux tours.

Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, certains des grands monuments médiévaux de l'île Saint-Étienne perdent donc beaucoup de leur éclat : le château est réduit à l'état de ruines, le prieuré Saint-Sauveur est transformé en grenier

les maisons canoniales subsistantes ou connues par les archives, laissent imaginer l'aspect résidentiel de l'île Saint-Étienne à l'époque moderne.



*Je chante Melun, la cité sereine,  
Dont l'aspect de loin est si gracieux :  
L'air de la forêt, le cours de la Seine  
Rendent ton séjour charmant et joyeux !*

*Après un passé sublime, héroïque,  
Que l'on a gravé sur ton livre d'or,  
Voici le présent, ferme et pacifique,  
Qui donne au travail un nouvel essor*

*Ô Melun, ma reine ! autour de ton trône  
Tu vois chaque jour de nouveaux attraits :  
L'électricité, puis le téléphone  
Prouvent que tu suis le char du Progrès !*

Albert Huguenin, « Apothéose », *Chansons melunaises*, 1895, p. 91.



# **De la Révolution aux Trente Glorieuses (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)**



## La ville chef-lieu de département (1789-1850)

En substituant aux structures d'Ancien Régime un découpage administratif totalement nouveau, la Révolution entraîne une modification brutale du territoire. L'ancienne généralité de Paris, autrefois divisée en vingt-deux élections, éclate en six départements et donne ainsi naissance, entre autres, à la Seine-et-Marne. Cette dernière – dont les franges mordent aussi sur les généralités voisines – regroupe sept des anciennes élections de l'Île-de-France. Aux chefs-lieux de ces sept élections succède donc, en 1790, un seul chef-lieu de département, les autres villes étant reléguées au rang de chef-lieu de district, puis de sous-préfecture. La ville choisie pour être la « tête » de la nouvelle circonscription gagne en autonomie vis-à-vis de Paris, ancienne capitale d'une généralité particulièrement étendue, et assoit son autorité sur des cités qui étaient jusqu'alors ses égales en termes administratifs – même si d'autres critères (présence d'un évêque, population, dynamisme économique) établissaient une hiérarchie au sein des différents chefs-lieux d'élection.

Or c'est Melun qui remporte le trophée et devient, en mai 1790, le chef-lieu de la Seine-et-Marne. Cette décision a de puissants effets sur son développement. Elle met en avant ses fonctions administratives, moteur de la croissance urbaine. Du reste, les anciens couvents sont presque exclusivement réaffectés à des fonctions publiques – alors qu'ailleurs, ils sont en partie

convertis en établissements industriels, voire en carrières de pierre.

La période 1789-1820 est donc un moment clé, puisqu'elle voit la mise en place de ces nouveaux pouvoirs issus de la Révolution et confortés (ou modifiés) par le Premier Empire. Par la suite, la croissance démographique s'affirme, les anciens faubourgs commencent à se densifier et les autorités (la municipalité comme les organes de l'État) s'efforcent d'assainir et de régulariser le paysage urbain, notamment par l'adoption d'un plan général d'alignement (1824). Toutefois, jusque vers 1850 la superficie de la ville demeure relativement proche de l'état de la fin de l'Ancien Régime, et le nombre de rues nouvelles percées dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est bien inférieur à celui de la période suivante (1850-1914).

### La mise en place des nouveaux pouvoirs (1790-1820)

Pendant la période révolutionnaire sont jetés les fondements d'une cartographie du territoire au niveau parcellaire, qui réunit en un seul ensemble les éléments jusqu'ici épars entre les plans terriers levés pour les différents seigneurs féodaux. Le plan cadastral de Melun est en effet dressé à partir de 1792 ; il accompagne la matrice des propriétés bâties et non bâties, conservée depuis l'an V<sup>697</sup>. Ce plan parcellaire, dont il faut souligner la précé-

citée<sup>698</sup>, ne nous est que partiellement parvenu : le musée de Melun détient le tableau d'assemblage des différentes sections, dessiné par Jollain en 1792 à partir du « plan d'intendance » qu'il avait levé en 1787<sup>699</sup> ; par ailleurs, les archives communales gardent la minute de trois de ces sections (I, H et K), qui concernent malheureusement les terres



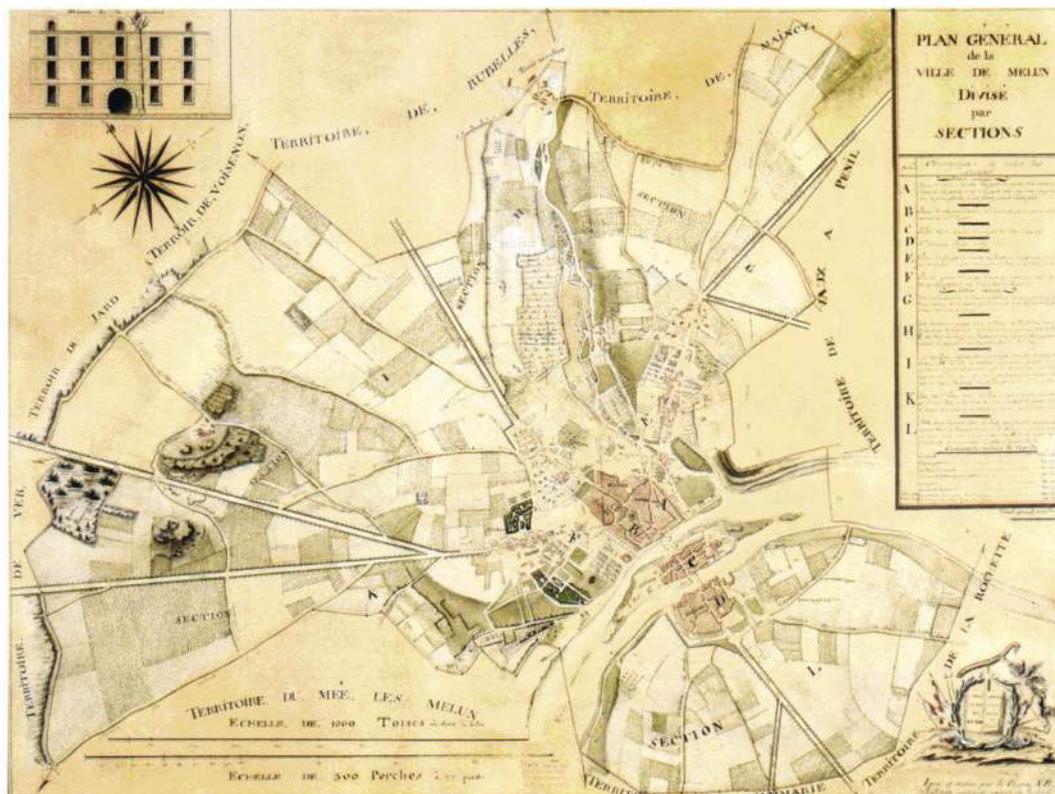
**Plan du lotissement du « palais royal », à l'emplacement de Saint-Ambroise.**  
Détail du plan cadastral napoléonien, 1826.  
A.C. Melun.

**Le plan cadastral révolutionnaire.**

Pendant la période révolutionnaire sont jetés les fondements d'une cartographie du territoire au niveau parcellaire, qui réunit en un seul ensemble les éléments jusqu'ici éparés entre les plans terriers levés pour les différents seigneurs féodaux. Le plan cadastral se compose de onze sections, désignées par des lettres de l'alphabet (de A à L). Les quatre premières correspondent à la ville intramuros. Les sections E, F, G sont celles des faubourgs au nord de la ville. Les autres couvrent essentiellement des terres agricoles. Seules nous sont parvenues les « minutes » (documents levés sur le terrain mais non remis au net) des sections H, I et K.

Ci-contre  
Tableau d'assemblage des différentes sections, dessiné par Nicolas Jollain en 1792 à partir du « plan d'intendance » qu'il avait levé en 1787.  
Musée de Melun, inv. 967.368.

Ci-dessous  
Minute de la section H : détail de la vallée de l'Almont, avec un moulin à vent (en bas à gauche) et la manufacture de toiles peintes de Perrenod.  
A.C. Melun, I Fi 1884.

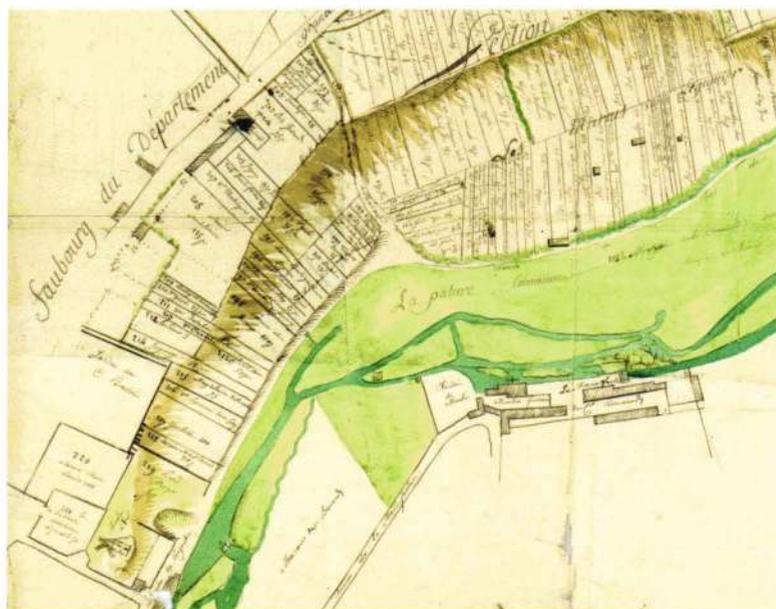


non bâties, dans la partie nord du territoire communal<sup>700</sup>.

Il faut toutefois attendre 1826 pour disposer du cadastre dit « napoléonien », qui constitue le premier plan parcellaire de l'ensemble du territoire à nous être intégralement parvenu<sup>701</sup>. Ces deux plans sont une source essentielle pour l'étude de la ville dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils en définissent notamment les contours, qui sont sensiblement identiques à ceux de la ville du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, la Révolution a induit de considérables changements de propriété, qui modifient profondément la répartition des pouvoirs fonciers.

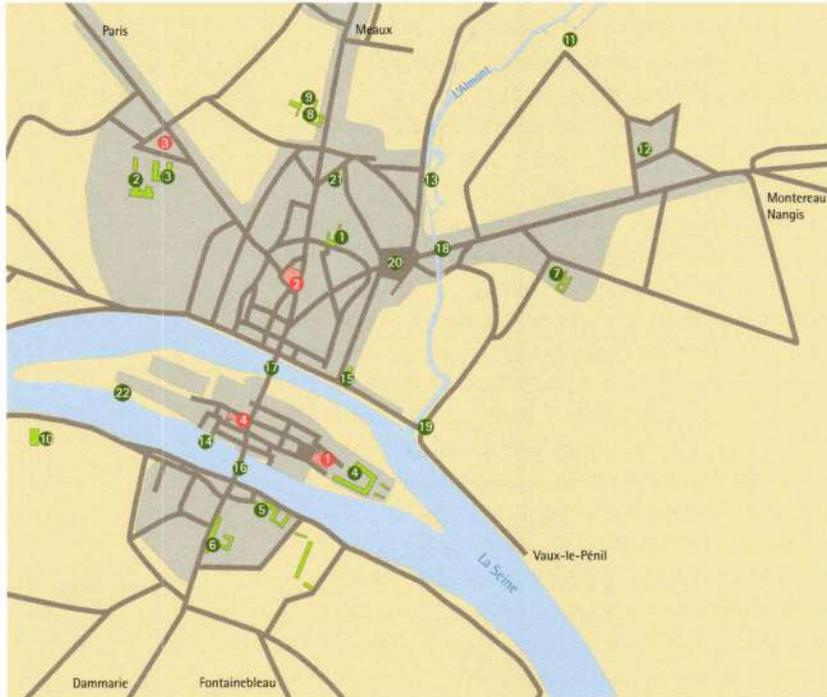
**L'impact de la Révolution : les biens nationaux**

Malgré l'intermède de la gestion du district par Métier, le « curé rouge », sous la Terreur<sup>702</sup>, Melun reste, dans l'ensemble, assez calme pendant la



Révolution. Les destructions « idéologiques » sont d'ailleurs peu nombreuses. Certes, quelques symboles des pouvoirs anciens sont abattus, comme le « pavillon de la Vicomté », qui marquait l'entrée dans l'île Saint-Étienne au débouché du pont-aux-moulins. Mais sa destruction en 1792 est davantage liée au souci d'élargir la voirie, que

Melun en 1815.



Édifices religieux

- 1 Église Notre-Dame
- 2 Église Saint-Aspais
- 3 Clocher de Saint-Barthélemy
- 4 Chapelle des Coches

Édifices civils

- 1 Hôtel de ville
- 2 Préfecture
- 3 Assemblée départementale
- 4 Maison centrale de détention
- 5 Quartier de cavalerie
- 6 Tribunaux
- 7 Hôpital
- 8 Théâtre
- 9 Pavillon des officiers et collège
- 10 Verrerie
- 11 Manufacture de toiles peintes
- 12 Filature
- 13 Moulin de Poignet
- 14 Moulin Saint-Sauveur
- 15 Tivoli
- 16 Pont-aux-moulins
- 17 Pont-aux-fruits
- 18 Pont Saint-Liesne
- 19 Pont d'Almont
- 20 Place Saint-Jean
- 21 Éperon
- 22 Port

d'éradiquer le souvenir de l'Ancien Régime ; le duc de Praslin, qui en est toujours propriétaire, est d'ailleurs indemnisé de sa perte<sup>703</sup>.

C'est dans le domaine religieux que l'impact des bouleversements révolutionnaires est le plus sensible. Le remodelage du réseau paroissial, modifié pour la première fois depuis le XI<sup>e</sup> siècle, entraîne la désaffectation de plusieurs églises et

par suite, leur effacement physique plus ou moins rapide, après leur vente comme bien national. Saint-Étienne est la première à disparaître, en 1793<sup>704</sup>. Saint-Liesne, d'abord convertie en filature, est détruite en 1835<sup>705</sup>. Quant à Saint-Ambroise, elle est achetée en 1793 par l'architecte Lesieur<sup>706</sup>, qui procède à sa démolition ; il n'en demeure qu'« un pan de mur et des contreforts en grès »<sup>707</sup>, ultimes vestiges englobés dans le quartier de cavalerie et abattus en même temps que les bâtiments militaires, en 1905. La seule église désaffectée à la Révolution encore visible aujourd'hui est Saint-Barthélemy, « inutile au culte, dans un état de dégradation menaçant la sûreté publique », elle est cédée à la commune le 15 frimaire an XIV pour être démolie, la somme provenant de la vente des matériaux devant payer les réparations de l'église paroissiale Notre-Dame<sup>708</sup>. Mais si le corps de l'édifice est en effet abattu en 1806<sup>709</sup>, la Ville choisit de conserver son clocher, toujours debout face à l'hôtel du département.

Quant aux deux églises conservées pour le service du culte, elles souffrent d'un abandon temporaire pendant la Terreur : Saint-Aspais sert de salpêtrière, Notre-Dame de magasin à fourrages, et des actes de vandalisme sont perpétrés le 21 mars 1793 sur les deux édifices<sup>710</sup>. Mais le retour des cérémonies catholiques met fin assez rapidement à cette période d'abandon, et ces deux églises font ensuite l'objet d'importantes campagnes de restauration et d'un renouvellement de leur mobilier<sup>711</sup>.

Les communautés religieuses sont touchées de plein fouet par la Révolution, qui ferme les couvents. La disparition des institutions pieuses libère en ville des emprises considérables : la moitié de la rive gauche *intra-muros* avait été presque entièrement occupée par les ursulines et les visitandines au XVII<sup>e</sup> siècle ; la pointe orientale de l'île Saint-Étienne était en grande partie dévolue à l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas ; sur la rive droite, où se trouvait aussi un hôtel-Dieu, chacun des faubourgs abritait un établissement monastique important : Saint-Père à l'ouest, les carmes et les capucins au nord, les récollets à l'est. Pourtant, la fermeture de ces couvents n'induit pas de modification profonde dans le tissu urbain, car ces vastes bâtiments, comme nous allons le voir, sont tous récupérés par les différentes institutions dont se dote Melun au XIX<sup>e</sup> siècle. Les établissements monastiques sont ainsi convertis en préfecture, conseil général, hôpital, collège, palais de justice, caserne et maison centrale de détention.

Outre les églises et les couvents, la Révolution touche également diverses possessions ecclésiastiques vendues comme bien national : cimetières, presbytères, maisons canoniales, etc. Ce transfert de propriété profite essentiellement aux notables, tel Armand-Constant Tellier, député à l'Assemblée nationale et président du district de Melun, qui s'approprie l'ancienne demeure du chanoine Méné-drieux en 1790<sup>712</sup>. Au cœur de la ville ancienne, les ventes ne concernent généralement que de petites emprises, comme l'hôtel de la Crosse (rue Carnot)<sup>713</sup> ou la maison du sonneur de Saint-Aspais (rue des Cloches)<sup>714</sup>. Seule l'île Saint-Étienne est profondément touchée par cette mutation de propriété, qui porte sur tous les édifices dépendant du chapitre de Notre-Dame. L'ancien prieuré Saint-Sauveur est ainsi divisé en plusieurs lots et converti en habitations qui, au fil des reconstructions, dissimulent presque complètement sa structure, assurant ainsi sa survie secrète<sup>715</sup>. Les vingt-deux maisons appartenant au chapitre sont également vendues à des particuliers. Parmi elles, treize maisons canoniales sont liquidées en deux fournées, le 4 décembre 1790 et le 1<sup>er</sup> mars 1791, malgré l'opposition des chanoines qui en étaient bénéficiaires à vie<sup>716</sup>. Certaines étant déjà louées à des laïcs au XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux-ci profitent de l'occasion pour racheter le logis qu'ils occupaient déjà, à l'exemple du juriste Louis Vénard, qui acquiert en 1790 une maison canoniale au nord de Notre-Dame, où il résidait comme locataire depuis vingt ans<sup>717</sup>.

La vente des biens nationaux libère aussi des terrains propres à accueillir des projets de lotissement. Sur le site de l'ancienne église Saint-Ambroise, qu'il a acquise en 1793<sup>718</sup>, l'architecte Joseph Lesieur (qui n'est autre que l'expert commis à l'estimation des biens nationaux)<sup>719</sup> construit des maisons modestes appelées par ironie le « palais royal »<sup>720</sup> ; on distingue nettement les contours de ce petit lotissement sur le cadastre de 1826, avant son absorption par le quartier de cavalerie<sup>721</sup>. Mais la vente des biens ecclésiastiques ne se traduit pas nécessairement par un processus d'urbanisation, comme le montre l'exemple du pré Saint-Jean. Dans cet ancien domaine des hospitaliers, situé en bordure de l'Almont, le lotissement envisagé par la ville se heurte à l'opposition de l'industriel Perrenod, qui a racheté toutes les parts acquises par des prête-noms lors de la vente du 30 avril 1793<sup>722</sup>. Perrenod, qui utilise le terrain pour y étendre les toiles de sa manufacture<sup>723</sup>, fait échouer l'ouverture des cinq voies prévues par la ville : l'urbanisation de la rive droite de l'Almont, déjà envi-

sagée sous Henri IV sans être réalisée, est une fois de plus repoussée.

La vente des biens nationaux n'a toutefois pas autant de répercussions que dans d'autres villes où les destructions ont parfois été considérables. Seules deux églises paroissiales sont abattues à l'époque révolutionnaire, et une troisième sous l'Empire. L'emprise conventuelle, quant à elle, demeure quasiment inchangée. La Révolution et l'Empire ayant confirmé et même accentué le rôle administratif de Melun, les services publics succèdent aux institutions pieuses dans les mêmes murs.

### *Des institutions nouvelles*

Les modifications de la propriété foncière découlant de la vente des biens nationaux s'accompagnent en effet d'un remodelage administratif de l'ensemble du territoire national : aux provinces d'Ancien Régime, aux généralités, gouvernements et bailliages, la Constituante substitue un nouveau découpage en créant les départements. C'est ainsi que naît la Seine-et-Marne, le 4 mars 1790<sup>724</sup>. Une vive concurrence oppose alors les principales villes de la nouvelle entité administrative pour le choix du chef-lieu. De nombreux candidats se pressent sur les rangs : Meaux, siège épiscopal, Nemours, Provins et Rozay-en-Brie, anciens chefs-lieux d'élection... Au terme d'un vote acquis à l'arraché, le 18 mai 1790<sup>725</sup>, Melun l'emporte sur ses rivales. L'assemblée départementale s'y installe donc à demeure. Elle se réunit dans l'ancien couvent des Carmes, dont le réfectoire lui est provisoirement prêté par la ville en 1790, avant que le département ne fasse l'acquisition définitive du couvent le 1<sup>er</sup> juillet 1791<sup>726</sup>.

La nouvelle cartographie administrative mise en œuvre par la Révolution est confortée par le Consulat et l'Empire, qui conservent le découpage départemental. Mais le régime revient à une gestion plus centralisée : l'administration du département est confiée au préfet (loi du 28 pluviôse an VIII [17 février 1800]), le conseil général ne se réunissant plus qu'une fois par an, en une séance de quinze jours. Préfecture et assemblée départementale sont toutefois étroitement liées, comme en témoigne leur installation commune dans l'ancienne abbaye Saint-Père : le conseil général occupe les bâtiments claustraux, tandis que le préfet investit l'hôtel de l'abbé. En revanche, contrairement à l'usage, le siège épiscopal reste dissocié de la préfecture de Seine-et-Marne : l'évêque est à Meaux, le préfet à Melun.

Dans le domaine judiciaire, la réorganisation est également achevée par la loi du 27 ventôse an VIII [18 mars 1800], qui adapte la hiérarchie des tribu-

naux à celle du département et place, au chef-lieu de celui-ci, le tribunal criminel. Dans un premier temps, on avait conservé pour l'exercice de la justice la partie de l'ancien couvent des visitandines, déjà en usage avant la Révolution (d'où le nom de « rue du Prétoire » donné à l'ancienne rue Saint-Michel en 1794)<sup>727</sup>. Mais les tribunaux, et surtout la prison qui les accompagnait, y étaient fort mal logés : « Jamais prison n'a inspiré tant d'horreur, les prisonniers civils y sont confondus avec les criminels et sont également dans d'infâmes cachots ou chambres souterraines. Ceux qui reçoivent un jour le tirent sur une cour où tombent les immondices de la caserne, qui y répandent une vapeur infecte<sup>728</sup>. » Le projet de déplacer les tribunaux civil et criminel dans l'ancien couvent des carmes, aux côtés de l'assemblée départementale, avait été envisagé en 1791, mais n'avait pas été réalisé<sup>729</sup>. C'est finalement dans celui des frères de la doctrine chrétienne, voisin des visitandines, que s'installent les cours de justice : le grand bâtiment en U abrite le tribunal criminel au nord et le tribunal civil au sud<sup>730</sup>, les jardins devant pour leur part accueillir la prison<sup>731</sup>.

La réorganisation de la justice s'accompagne de celle du système pénitentiaire, le Premier Empire créant des « maisons centrales de détention ». L'un de ces établissements est implanté à Melun, sur le site de l'ancien hôtel-Dieu Saint-Nicolas, où la Seine forme une enceinte naturelle. Les différentes campagnes de travaux menées tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle modifieront profondément l'aspect de la maison centrale et même celui de l'île Saint-Étienne, notablement agrandie vers l'est, aux dépens du fleuve<sup>732</sup>.

Pendant la période révolutionnaire et impériale, les nouvelles institutions récupèrent donc peu à peu les anciennes emprises conventuelles. Toutefois, l'appropriation des anciens couvents ne s'effectue pas d'un seul bloc. On assiste même à un véritable jeu de « chaises musicales » entre les différentes institutions, avant d'obtenir leur fixation définitive sur les sites qu'elles occupent encore, pour la plupart, de nos jours. L'exemple du couvent des carmes est significatif de ces hésitations : d'abord occupé par l'assemblée départementale de 1790 à 1800, il accueille ensuite le collège municipal et les officiers militaires, à leur tour remplacés par les tribunaux en 1816<sup>733</sup> – une maison d'arrêt est construite à proximité, à partir de 1817<sup>734</sup> –, la chapelle étant par ailleurs convertie en théâtre en 1813-1815. Le rapport de l'architecte Peyre sur les propriétés nationales du district de Melun en l'an III [1795] reflète également l'incertitude des

premières affectations<sup>735</sup>. Il faut donc une trentaine d'années avant que la carte administrative de Melun ne se fixe durablement. La forte emprise militaire sur le quartier Saint-Ambroise, trait déterminant de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle, n'est par exemple établie qu'après la fin de l'Empire, et le collège ne gagne son site actuel qu'en 1841.

Vers 1820, cependant, la plupart des administrations se sont établies dans des locaux pérennes, qui se situent pour l'essentiel sur la rive nord : celle-ci, au XIX<sup>e</sup> siècle, en abrite la majorité, de l'hôtel de ville à la préfecture, tandis que la rive sud accueille désormais un vaste quartier de cavalerie, deux fois plus étendu qu'avant la Révolution. L'île Saint-Étienne, pour sa part, a perdu tout rôle politique ou militaire<sup>736</sup>, mais conserve un habitat résidentiel dont la mise en valeur va toutefois être gênée par la présence de la prison à l'est et du port (avec ses activités commerciales et industrielles) à l'ouest. Dans leurs grands traits, les spécifications de chaque quartier sont donc en place.

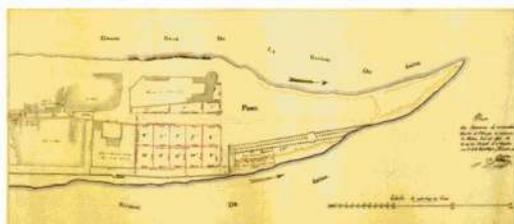
Pour autant, la période révolutionnaire et impériale apparaît plus comme un accélérateur de tendances déjà présentes du temps des intendants, que comme une phase de rupture dans l'évolution urbaine. En effet, l'emprise conventuelle était déjà en partie dévolue à l'armée (1780) et à la justice (1773) sur la rive gauche, et la crise des vocations monastiques, qui avait amené à proposer la dissolution de l'abbaye Saint-Père en 1767<sup>737</sup>, minait le rôle de ces grands établissements désormais disproportionnés.

### *Un urbanisme dans la continuité de l'Ancien Régime*

En outre, la ville continue les aménagements qu'elle avait lancés avant la Révolution, en achevant notamment la mise en valeur des terrains jadis dévolus aux fortifications. L'enceinte de la rive nord, déjà en partie transformée en promenades au XVIII<sup>e</sup> siècle, fait l'objet d'une opération de lotissement pendant la période révolutionnaire. Plusieurs rues nouvelles sont percées : la rue de l'Égalité (actuelle rue Contrescarpe), la rue Plâtrière et la rue de l'Éperon. Les lotissements créés sont encore lisibles dans le tissu urbain, aussi bien dans l'îlot défini par les rues Plâtrière, des Fossés et des Carmes (actuelle rue du Général-de-Gaulle)<sup>738</sup>, qu'au bas de la rue de l'Éperon, où sur les dix lots tracés dans les anciens fossés de la ville, sept sont encore visibles dans le parcellaire actuel<sup>739</sup>. Ce lotissement comprend deux types d'habitations : les parcelles les plus proches de la place Saint-Jean, relativement étroites (environ 8

mètres), sont prévues pour accueillir une maison de ville avec façade sur rue, tandis que les parcelles sises au nord, plus larges (environ 14 mètres), sont occupées par des maisons à cour centrale.

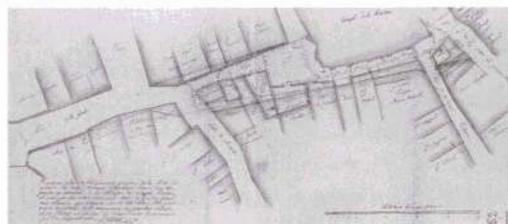
Sur l'île Saint-Étienne, la ville envisage également d'établir un lotissement sur le site de l'ancien château. 16 lots sont délimités par Jollain en l'an III [1795], mais ce projet ne connaît qu'un début d'exécution<sup>740</sup> : seules deux habitations existent en 1826, et la promenade qui devait accompagner le lotissement à l'ouest n'est pas réalisée, à l'exception de quelques arbres plantés près du « bureau des



coches »<sup>741</sup>. De même, le projet de création d'une autre promenade à la pointe orientale de l'île n'est pas suivi d'effet<sup>742</sup>.

Les derniers réaménagements des anciennes défenses de la ville portent sur la rive sud, où les fossés allant de la porte Richard à la porte de Bière sont transformés en promenade en 1817. Ce nouveau boulevard planté, baptisé « Chamblain »

places de taille modeste, qui modifient assez peu la perception des édifices, déjà dotés d'un dégagement bien avant la Révolution. Plus ambitieux est le projet envisagé pour la place Saint-Jean : ses contours seraient ramenés à un cercle parfait, dont une colonne monumentale marquerait le centre<sup>745</sup>. Mais ce dessein, qui aurait doté Melun de sa première place régulière – les projets du XVIII<sup>e</sup> siècle n'ayant pas été réalisés –, n'est que partiellement accompli<sup>746</sup>. Quant à la colonne commémorative, application de l'arrêté de Chaptal (20 mars 1800) ordonnant dans chaque département l'érection



Ci-dessous

**Le lotissement de la place des Carmes.**  
*Vue actuelle.*

*Plan du lotissement, en l'an III.*  
*A.C. Melun, 1 Fi 1001.*



en l'honneur du maire en exercice, est alors de taille modeste ; mais les augmentations apportées en 1829 et 1857 en font l'une des principales promenades de Melun au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>743</sup>.

La ville manifeste également le souci de réserver des espaces dégagés dans le tissu urbain et de régulariser l'ordonnancement des façades, en substituant aux ondulations de la voirie ancienne un tracé réglé au cordeau, tel qu'il est fixé sur le plan d'alignement de la rue du Miroir<sup>744</sup>. Des parvis sont ainsi ménagés devant les églises Saint-Aspais, Notre-Dame et Saint-Barthélemy. Il s'agit toutefois de





**Les grands aménagements.**

De gauche à droite  
**« Plan des terrains à concéder quartier de l'Isle par la commune de Melun », 27-29 prairial an III.**

A.C. Melun, 1 Fi 1173.

**Plan d'alignement de la rue du Miroir.**

A.C. Melun, 1 Fi 804.

**La promenade Chamblain.**

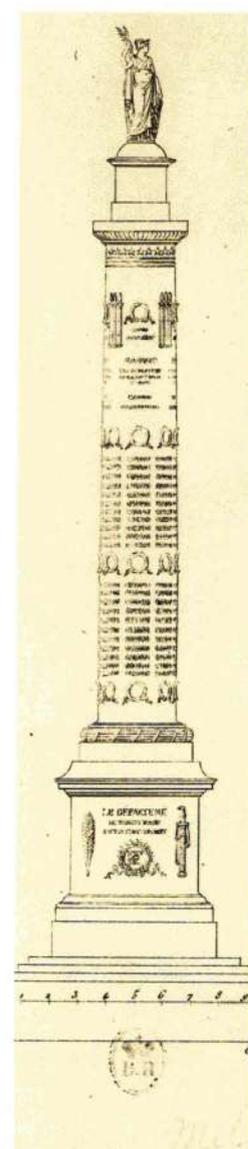
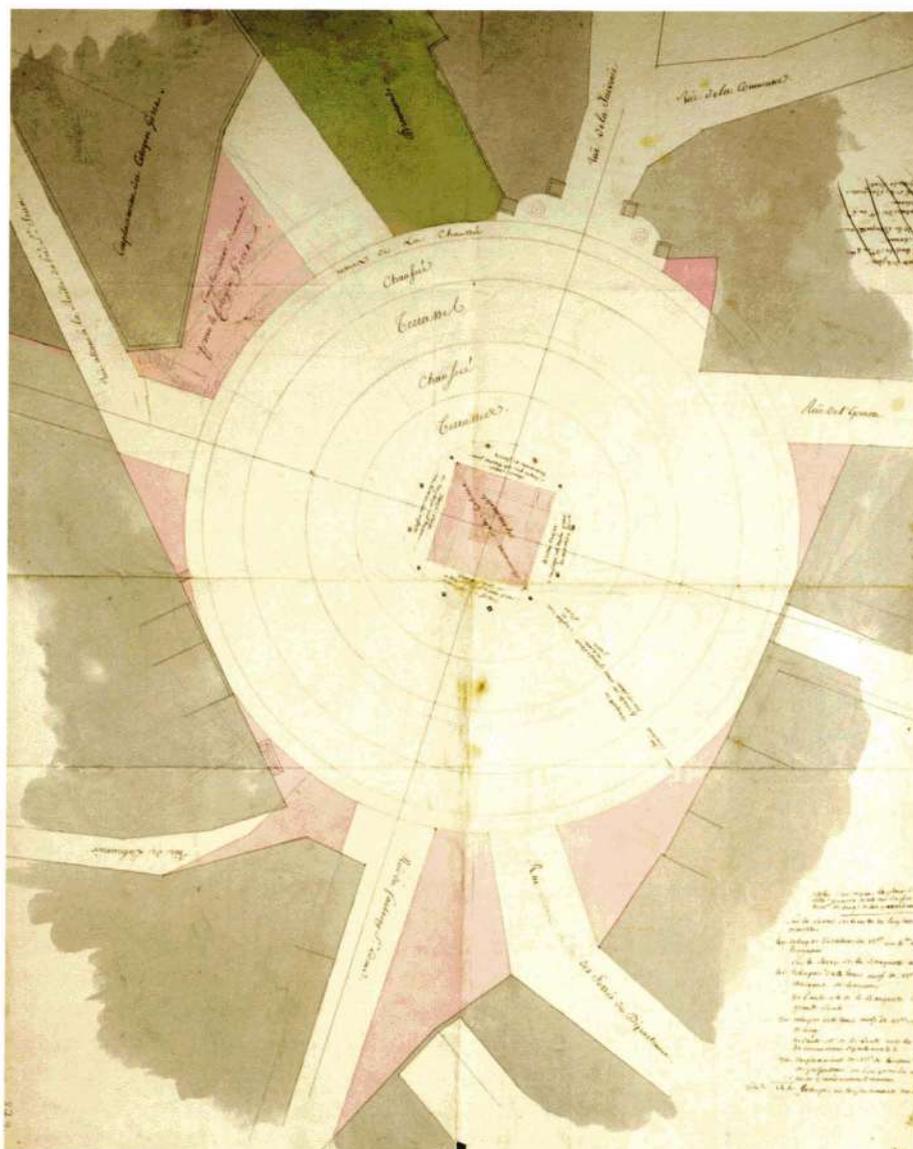
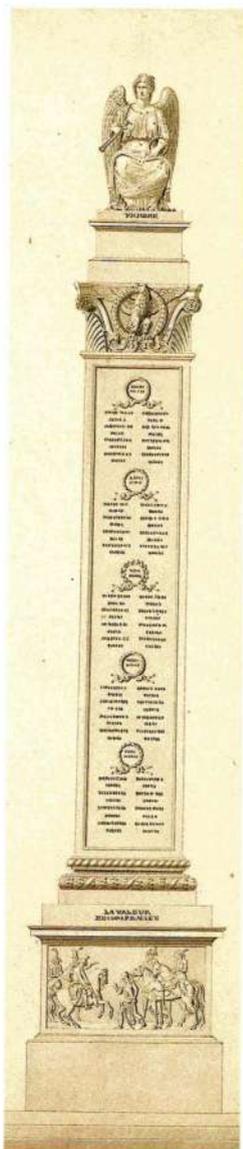
La ville poursuit la mise en valeur des terrains jadis dévolus aux fortifications, en aménageant une promenade sur les anciens fossés de la rive gauche (1817). Ce nouveau boulevard planté, baptisé « Chamblain » en l'honneur du maire en exercice, est alors de taille modeste ; mais les augmentations apportées en 1829 et 1857 en font l'une des principales promenades de Melun au XIX<sup>e</sup> siècle.

d'une colonne portant les noms des citoyens morts pour la défense de la patrie<sup>747</sup>, la première pierre en est posée par Alexandre de La Rochefoucauld, premier préfet de Seine-et-Marne, le 14 juillet 1800<sup>748</sup>, mais là s'arrête l'exécution du monument, pour lequel deux dessins nous sont parvenus<sup>749</sup>.

En somme, les interventions de la ville en matière d'urbanisme restent encore limitées, mais n'en témoignent pas moins d'un souci de rectification de la voirie ancienne qui va se concrétiser tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, l'attention se porte aussi sur le réseau routier : afin de faciliter la traversée de Melun, on abat les monuments qui obstruaient l'accès aux ponts (le Châtelet, le pavillon de la Vicomté). En outre, un nouveau pont est construit au-dessus de l'Almont, en l'an II [1794] : le pont Marat<sup>750</sup>, un ouvrage de charpente de facture assez simple. Ces mesures prises en faveur de la desserte routière de Melun renforcent le caractère ouvert de la ville, dont les entrées fortifiées ont désormais presque complètement disparu : les quelques vestiges encore subsistants, comme l'éperon à l'est de la porte de Bière ou celui élevé entre les portes de Paris et des Carmes, seront démolis dans

le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Les limites urbaines sont dorénavant marquées par les bureaux d'octroi, qui occupent pour certains l'emplacement des anciennes portes fortifiées, ainsi à la sortie sud, sur la route de Fontainebleau<sup>751</sup>. Les murailles, pour leur part, restent encore présentes dans le paysage, comme en témoignent les dessins de Decourbe dans les années 1820-1830, mais elles sont intégrées aux constructions particulières qui les bordent.

En revanche, le projet de reconstruction du pont-aux-fruits en 1792, sur les plans déjà présentés par Jean-Rodolphe Perronet sous l'Ancien Régime<sup>752</sup>, est finalement abandonné. L'époque abonde d'ailleurs de propositions non réalisées, comme celles de Charles Normand pour l'hôtel de ville (1793)<sup>753</sup>. Autre exemple de monument imaginé mais non exécuté, une haute pyramide de grès aurait dû être élevée au-dessus du repère utilisé pour le calcul de l'étalon du mètre par Delambre et Méchain en 1795. Le projet en est dressé par l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées d'Herbelot en l'an VI [1798], les pierres sont même acheminées sur le site, et l'idée est encore caressée en 1813, mais elle ne sera jamais concrétisée<sup>754</sup>.



**Clocher de Saint-Barthélemy.**  
Seul vestige de l'église, démolie en 1806, après sa désaffectation.



**Projets pour la place Saint-Jean.**  
Le projet de ramener les contours irréguliers de la place Saint-Jean à un cercle parfait, dont une colonne monumentale marquerait le centre, n'est que partiellement accompli. Quant à la colonne commémorative, application de l'arrêté de Chaptal (20 mars 1800) ordonnant dans chaque département l'érection d'une colonne portant les noms des citoyens morts pour la défense de la patrie, la première pierre en est posée par Alexandre de La Rochefoucauld, premier préfet de Seine-et-Marne, le 14 juillet 1800. Mais là s'arrête l'exécution du monument, pour lequel deux dessins nous sont parvenus.

À gauche  
Projet de colonne commémorative.  
A.C. Melun, 1 Fi 1415.  
Au centre  
Plan d'alignement.  
A.C. Melun, 1 Fi 872.  
À droite  
Autre projet de colonne.  
A.N., F<sup>13</sup> 510.

## Une croissance modérée (1820-1850)

De 1820 à 1850, la ville connaît un essor démographique essentiellement lié à l'exode rural. La population melunaise passe alors de 6 600 à 10 000 habitants<sup>755</sup>. Cette progression est parfois heurtée : on note un repli dans les années 1830, provoqué par de multiples facteurs tels que le choléra de 1832 ou la fermeture des établissements industriels de Melun. Mais la courbe d'ensemble est manifestement ascendante. Cette croissance démographique va de pair avec une extension de la ville. Toutefois, cet essor encore lent ne marque pas de rupture franche avec le passé : les modes de construction demeurent fidèles à la tradition locale, et si de nombreuses mesures sont prises en matière d'urbanisme, elles concourent surtout à l'embellissement et à la modernisation de la ville existante, ainsi qu'à l'amélioration de la circulation. De même, en ce qui concerne les grands monuments, la période ne voit pas de refonte de leur répartition, désormais stabilisée (à l'exception des bâtiments scolaires) ; en revanche, d'importants travaux sont engagés sur certains d'entre eux, à commencer par le plus emblématique : l'hôtel de ville, entièrement reconstruit de 1844 à 1848.



**Le pont Marat.**  
Dessin de F.-J. Decourbe.  
Musée de Melun, inv. 970.7.244.

### La modernisation du centre ancien

Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, sont prises d'importantes mesures urbanistiques concourant à deux objectifs : faciliter la circulation, en contrepoint des lourds investissements alors consentis en faveur de l'amélioration des routes, et assainir la ville.

La plus significative de ces mesures est l'adoption du plan général d'alignement (1824), qui régit la transformation du centre ancien pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Ce document procède de la loi du 16 septembre 1807, qui prévoit la mise en œuvre, pour toutes les villes de plus de 2 000 habitants, d'un plan d'alignement indiquant dans chaque rue la ligne que les façades ne peuvent dépasser. Dans certains cas, l'application des mesures d'alignement conduit à la disparition pure et simple de maisons anciennes, sacrifiées à la rectification de la voirie : ainsi de l'hôtel Le Cocq en 1862<sup>756</sup>. Dans d'autres, on se borne à intervenir sur la façade, en laissant en place les éléments intérieurs anciens (caves ou escaliers) derrière l'élévation du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le plan d'alignement de 1824 ne manifeste en revanche aucune volonté de remodeler en profondeur la ville : pas de grande percée élevant les quartiers anciens, malgré l'insalubrité avérée de

certains d'entre eux comme le « trou de chiaux » le long de la rue au Lin, ou l'engorgement prévisible de l'axe nord-sud formé par la grande rue, qui demeure le seul point de passage de la Seine. L'administration montre donc moins d'ambition que les ingénieurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais ses objectifs seront aussi mieux réalisés : la grande rue perd peu à peu son tracé légèrement sinueux et devient parfaitement rectiligne. Par ailleurs, le plan de 1824 prévoit l'élargissement des rues étroites héritées de l'urbanisme médiéval, comme la rue Gui-Baudouin ou la rue du Château. Là encore, la plupart des accroissements projetés sont effectivement mis en œuvre : rares sont aujourd'hui les tronçons viaires au gabarit ancien, tel le tronçon oriental de la rue du Four, près de Notre-Dame, dont l'alignement (pour autant prévu sur le plan de 1824) n'a pas été réalisé. Cette politique de modernisation du réseau viaire va parfois au-delà des projets établis en 1824, comme le montre le cas de la rue Jacques-Amyot : l'ancienne « rue de l'Archelet » est en effet élargie en 1837-1840 et prolongée jusqu'au boulevard Victor-Hugo en 1844-1845<sup>757</sup>, alors que le plan initial prévoyait simplement la rectification de sa partie orientale (alors dénommée rue de la Frapperie). L'application des mesures d'alignement se prolonge parfois tard dans le XIX<sup>e</sup> siècle (plusieurs maisons de la rue Gui-Baudouin sont ainsi démolies vers 1895<sup>758</sup>), voire au XX<sup>e</sup>, comme en témoigne par exemple l'expropriation pour alignement d'une maison 21 rue Saint-Étienne en 1930<sup>759</sup> ; mais l'essentiel des modifications est mené dans les années 1830-1860. Ce réaménagement du réseau viaire modifie assez vigoureusement l'aspect de la ville ancienne, à la fois par le dégagement d'espaces de circulation plus larges, et par les reconstructions qu'il entraîne. Il s'accompagne notamment de la généralisation du pan coupé pour adoucir l'angle des carrefours, ainsi qu'à l'angle des rues du Presbytère et du Miroir en 1825<sup>760</sup>.

Par ailleurs, les derniers vestiges des fortifications disparaissent, comme la tour « messire Pasquier » dont la base, encore visible en 1826 à l'angle des actuels boulevard Gambetta et quai d'Alsace-Lorraine, est arasée en 1830. Plus présents dans le paysage urbain où leur masse se découpe nettement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, trois éperons hérités des travaux d'Ambroise Bachot sont à leur tour détruits dans les années 1830-1840 : l'éperon de la porte de Bière disparaît vers 1842<sup>761</sup>, celui situé derrière l'hôtel de ville est arasé en 1844-1846 (les déblais sont utilisés pour créer la promenade de Vaux)<sup>762</sup> et l'éperon « Maria »<sup>763</sup>, au nord-ouest du quartier

Saint-Aspais, laisse place à une voie nouvelle : la rue Duguesclin. Le caractère pleinement ouvert de la ville actuelle est ainsi achevé. Des anciennes fortifications qui corsetaient la ville, ne demeurent plus que des traces résiduelles. Le jardin de l'hôtel de ville fossilise l'emprise de l'éperon disparu ; quelques bribes de murailles (et pendant longtemps, la base d'une tour) subsistent sur l'île Saint-Étienne : bordées par le fleuve, elles n'entravent pas la circulation et servent de soutènement aux terrasses des particuliers. Les autres pans de rempart, encore bien présents à la fin des années 1820, disparaissent petit à petit au gré des reconstructions des maisons particulières qui s'y sont adossées.

Le fleuve et ses abords font également l'objet d'importants travaux. Les architectes de la ville, Solente en 1821<sup>764</sup>, puis Gilson en 1831<sup>765</sup>, interviennent sur le port. D'autre part, le lit de la Seine, dont un rapport (1807) souligne la tendance à s'élargir<sup>766</sup>, est petit à petit canalisé. Des quais sont établis, d'abord sur la rive nord en 1826, sous la conduite de l'architecte de la ville<sup>767</sup> (actuels quais d'Alsace-Lorraine et Pasteur<sup>768</sup>), puis sur la rive sud, par les Ponts et Chaussées. Une promenade est également aménagée en bordure de la Seine : la promenade de Vaux<sup>769</sup>, qui existe toujours mais est aujourd'hui cantonnée au rôle de parking. D'autre part, des mesures sont prises pour dégager le cours de la Seine afin de faciliter la navigation fluviale : les moulins construits sur le grand bras sont détruits entre 1835 et 1839.

Enfin, les deux ponts franchissant la Seine sont reconstruits en 1837-1838, sur les plans de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées Dejardin<sup>770</sup>. Sur le grand bras est jeté un pont suspendu reposant sur une pile centrale en pierre<sup>771</sup> ; sur le petit bras, non navigable, on reconstruit de façon plus traditionnelle le « pont de pierre », sur sept arches<sup>772</sup>. En 1841, le pont franchissant l'Almont au débouché de la place Saint-Jean est également rebâti, et inauguré par le duc d'Aumale<sup>773</sup>. Enfin, l'autre pont sur l'Almont, à son confluent, est lui aussi entièrement refait : si l'on ne donne pas suite au projet de « pont soutenu sur chaînes » proposé en 1833 par l'ingénieur Mounand<sup>774</sup>, on élève en revanche en 1842-1843 un ouvrage plus classique, en maçonnerie, pour remplacer la structure de bois mise en place à la Révolution<sup>775</sup>.

Au terme de ces importants aménagements, la desserte routière et fluviale de Melun s'est considérablement améliorée, d'autant que les moyens de locomotion, eux aussi, se modernisent. Un rapport établi en 1835 note ainsi que « les communi-

cations avec Paris sont devenues plus faciles pendant la moitié de l'année par suite de l'établissement des bateaux à vapeur »<sup>776</sup>. Ces transformations stimulent l'activité commerciale, tournée à la fois vers Paris (notamment pour l'agroalimentaire) et vers la clientèle locale. Les hôtels de voyageurs, concentrés vers la rue Carnot, profitent de cet essor des échanges. L'hôtel de France, installé dans l'ancien hôtel-Dieu Saint-Jacques, est ainsi reconstruit de fond en comble en 1826<sup>777</sup>. En pendant à l'essor des commerces et des hôtels, se développent aussi des lieux de distraction : le théâtre, racheté par la ville en 1835, est réaménagé par Jean-Jacques Gilson<sup>778</sup>. Il existe aussi, en bordure de l'Almont, un « Tivoli » où sont proposés bals et attractions.

La progression de la population melunaise entraîne le renouvellement de l'habitat. Le mouvement est toutefois encore assez lent, certaines



années étant particulièrement peu prolifiques : en 1832 par exemple, deux maisons seulement sont édifiées, l'une rue Saint-Ambroise, l'autre boulevard Saint-Jean<sup>779</sup>. Mais dans l'ensemble, pour reprendre les termes d'un rapport de décembre 1835, « des constructions particulières assez importantes sont faites annuellement à Melun et l'embellissent »<sup>780</sup>. La reconstruction du centre ancien est encouragée par les premières manifestations d'un certain hygiénisme, qui dénonce l'existence de taudis comme ceux du « trou de chiaux » au bas de Saint-Aspais, le long de la rue au Lin. Cette zone est l'exemple même du quartier pauvre en cœur de ville ancienne, que l'on rencontre dans toutes les agglomérations de l'époque. On y trouve même un équarisseur, François Marié, en activité dans les années 1810-1820. Favorisé par l'entassement et l'insalubrité générale, le choléra y fait des ravages en 1832. Excédés de cette situation, les habitants du quartier lancent une souscription pour obtenir la démolition de quatre vieilles maisons délabrées en 1845<sup>781</sup>.

#### **La mise à l'alignement de la rue Saint-Aspais.**

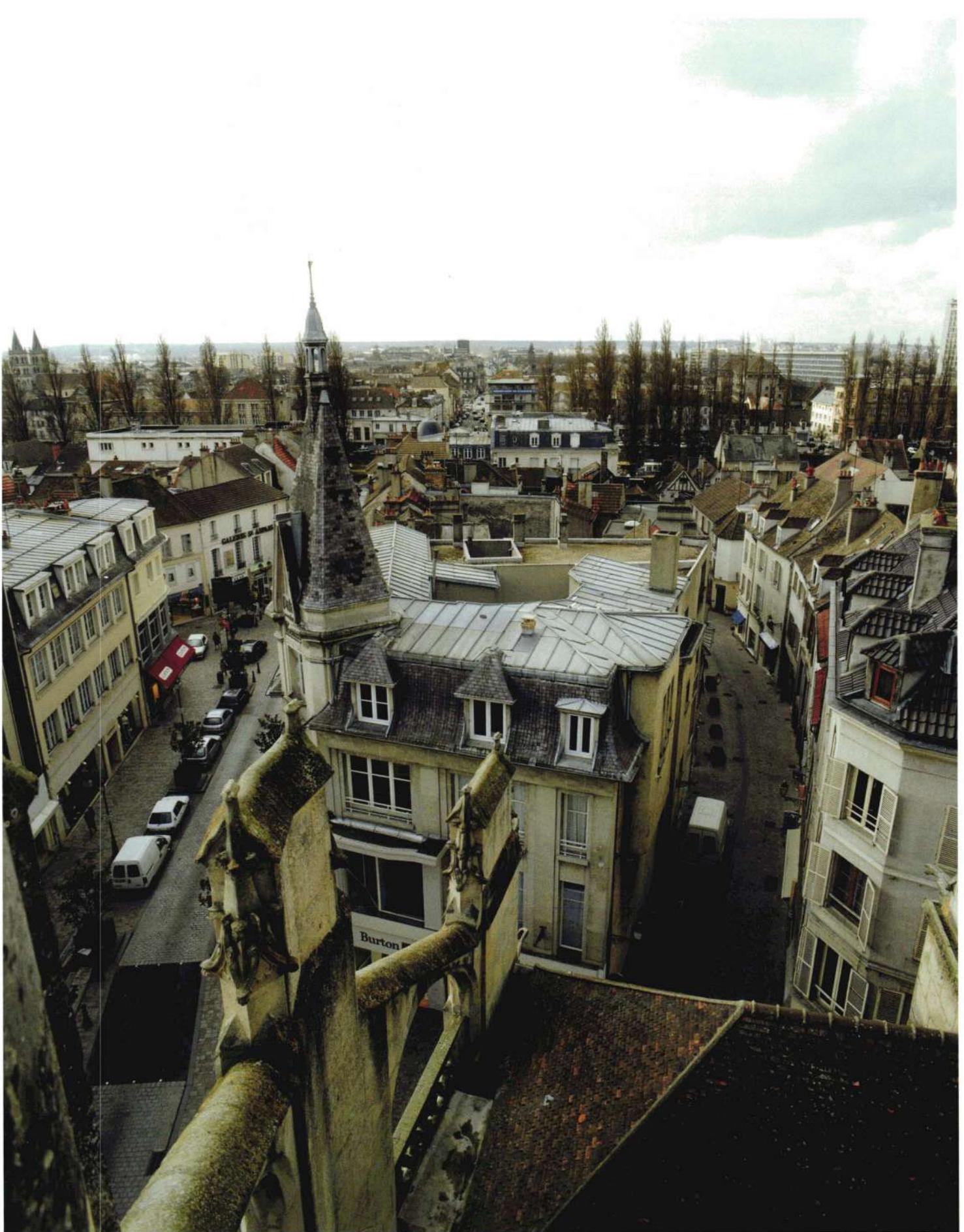
Principale artère de la ville, la rue Saint-Aspais est élargie et rectifiée tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, en application du plan général d'alignement adopté en 1824.

De gauche à droite  
La partie nord de la rue.

Le plan d'alignement de 1824, détail. A.C. Meun, 1 Fi 2241.

#### **Vue prise depuis le toit de l'église Saint-Aspais.**

À gauche, la rue Saint-Aspais est au gabarit du XIX<sup>e</sup> siècle. À droite en revanche, la rue du Presbytère a conservé son tracé en courbe et ses façades anciennes.



## De la Révolution aux Trente Glorieuses (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)

C'est dans ce contexte qu'est lancée la construction d'un abattoir municipal, un peu à l'écart de la ville, sur la berge sud de la Seine. Élevé sur les plans de l'architecte de la ville Jean-Jacques Gilson en 1839-1840, cet établissement (aujourd'hui disparu<sup>782</sup>) se conforme au style néo-classique assez dépouillé alors en vigueur dans l'architecture civile, notamment grâce à l'enseignement de J.N.L. Durand<sup>783</sup>. Les différentes activités d'abattage sont réparties entre plusieurs halles construites en moellons chaînés de pierre de taille aux angles. L'entrée en service de cet abattoir met fin aux « tueries » disséminées dans la ville.

Un autre aspect de l'assainissement de la cité est l'éloignement des lieux d'inhumation. En 1841 est ouvert le cimetière nord, en contrebas de la route de Meaux. La même opération s'effectue quelques années plus tard, en 1854-1857, pour le cimetière sud, écarté vers l'est par l'extension du quartier de cavalerie. Ces deux sites demeurent en usage jusqu'à nos jours, avec bien sûr des agrandissements qui suivent la croissance de la ville<sup>784</sup>.

Enfin, même si l'industrie et l'artisanat restent très présents dans le tissu urbain, les activités polluantes commencent à être rejetées à la péri-

### Les quais de Seine.

*Projet pour le quai d'Alsace-Lorraine, par Gilson, 1826. A.C. Melun, 1 Fi 223.*

*Le quai Pasteur.*

*Le quai d'Alsace-Lorraine.*



**Les ponts.**

En bas, de gauche à droite

*Le pont suspendu, sur le grand bras de la Seine.*

*Dessin de Bergeron, 1839. BnF, département des Estampes, coll. Destailleurs.*

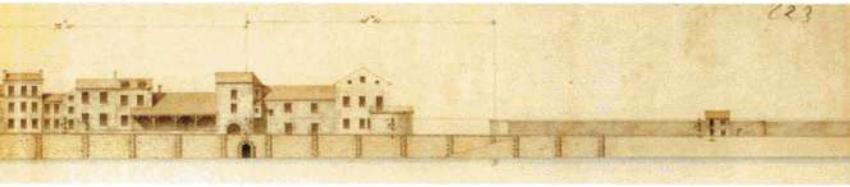
*Le « pont de pierre », sur le petit bras.*

*Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.89.*

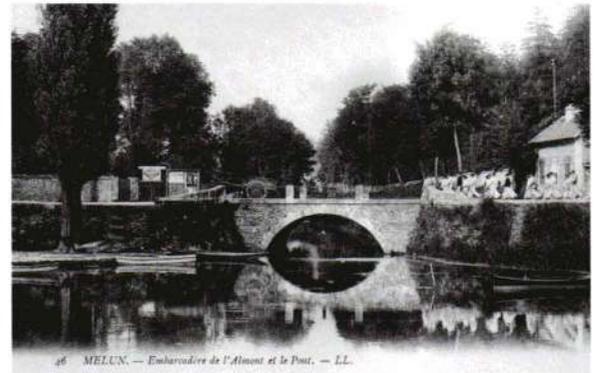
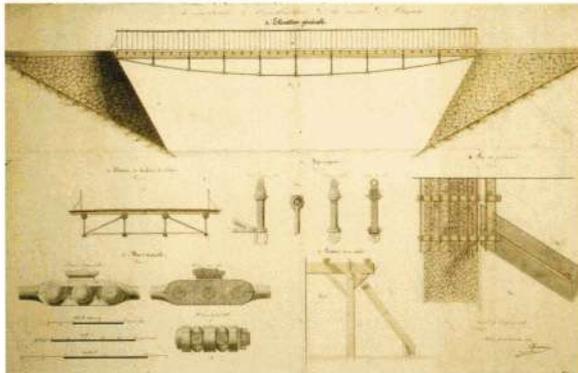
*Le pont Saint-Liesne ou pont d'Aumale, le seul à subsister aujourd'hui.*

*Projet non réalisé de pont sur chaînes pour franchir l'Almont, 1833. A.C. Melun, 1 Fi 830.*

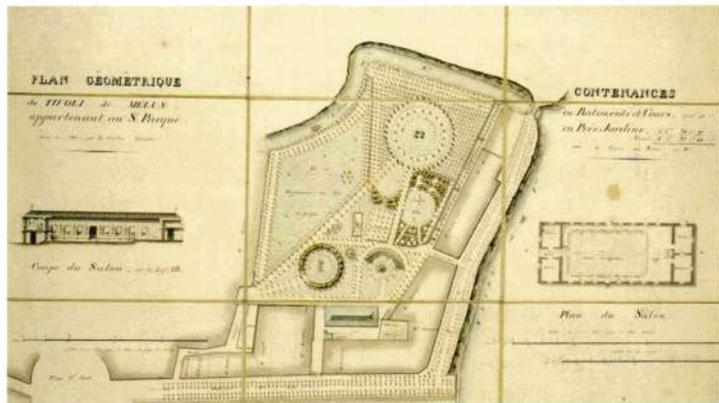
*Le pont réellement construit. Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.148.*



phérie. C'est le cas notamment de la fonderie de suif Schnuremberger, repoussée au-delà de la barrière de l'octroi en 1826 – en dépit de la résistance opposée par l'entrepreneur pendant deux ans<sup>785</sup>. L'expulsion des activités industrielles hors de l'espace urbain résulte de l'application du décret du 15 octobre 1810, qui classe les fabriques en trois catégories selon le risque qu'elles font courir au voisinage. Seuls les établissements de troisième classe, comme les brasseries, « peuvent rester sans inconvénient auprès des habitations ». Ceux de première classe, en revanche, « doivent être éloignés des habitations particulières » (fours à plâtre



46 MELUN. — Embarcadere de l'Almont et le Pont. — LL.



et à chaux, fabricants de colle forte, tueries et échaudoirs, etc.). Quant à la catégorie intermédiaire, qui comprend entre autres les distilleries d'eau-de-vie, les mégisseries ou les fabriques de suif en branche, « l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire », mais la création de ces établissements est soumise à une enquête préalable. Cet outil réglementaire, confirmé par l'ordonnance royale du 14 janvier 1815, entraîne peu à peu le déplacement de nombreux lieux de production aux franges de l'agglomération<sup>786</sup>.

À la fin des années 1840, des pans entiers du paysage ancien, comme le pont-aux-moulins ou les « archelets » suspendus au-dessus des rues étroites du centre médiéval, ont disparu sans retour, sous l'action conjuguée de la ville et des Ponts et Chaussées. Cette volonté de transformation de la cité se traduit aussi par la reconstruction de certains édifices phares, à commencer par l'hôtel de ville, étudié à la fin de ce chapitre. Dans le même temps, la municipalité investit aussi dans les bâtiments scolaires : en 1840, elle achète une maison rue Neuve pour y installer l'école des sœurs (agrandie en 1865 par l'acquisition de l'hôtel Leconte). Huit ans plus tard, elle acquiert une propriété au 5 rue des Potiers, que l'entrepreneur Hallier fils transforme en école de garçons (1848-1850)<sup>787</sup>.

### La croissance des faubourgs

En même temps que la ville ancienne s'assainit et se remodèle, ses anciens faubourgs se densifient. L'essor touche d'abord essentiellement la rive nord, traditionnellement la plus peuplée, et qui concentre désormais la plupart des administrations. C'est là que se construisent de nouvelles demeures, allant de la maison de rapport à la villa de prestige, comme celle de la famille Despatys face au clocher de Saint-Barthélemy (le site est aujourd'hui occupé

par l'Institution Saint-Aspais). Cette imposante villa néoclassique, entourée d'un parc, reflète l'essor de la bourgeoisie parlementaire melunaise : le domaine a été acquis en 1804 par le président Despatys, ancien lieutenant général au bailliage de Melun, député du tiers état en 1789, baron d'Empire en 1811, président du tribunal du département et de nouveau député sous la Restauration ; c'est son fils qui y fait construire la villa (aujourd'hui disparue), en 1846.

D'une ambition moins élevée, mais toujours tournée vers une clientèle de fonctionnaires et d'hommes de loi, le « quartier Charles X » est un nouveau lotissement créé sur les pentes nord-ouest du coteau par deux architectes melunais, Solente et Dupont, en 1824-1825<sup>788</sup>. Tous deux ont pignon sur rue : l'un est architecte départemental et architecte de la fabrique Saint-Aspais, l'autre est architecte de la ville ; ils interviennent donc sur de nombreux chantiers publics<sup>789</sup>. Leur

### Plan du « Tivoli », 1825.

Vaste parc situé entre le boulevard Saint-Jean (actuel boulevard Gambetta) et l'Almont, il comprenait un emplacement pour tirer des jeux d'artifices, et un terrain pour le tir à l'arquebuse. On pouvait y danser et s'y divertir à des jeux divers : balançoire, pie voleuse, jeu de bague, jeu de boules... Le grand cercle était dévolu à la danse. Le cercle plus petit correspondait au « cirque olympique ». Entre les deux s'étendait un « jardin turc » entouré d'un labyrinthe de verdure. Près de l'entrée se trouvait un espace couvert, pompeusement baptisé « salon d'Apollon ».

Médiathèque de Melun, Jf 19.



### Les abattoirs (disparus).

Les imposants bâtiments construits en 1839-1840 par l'architecte de la ville J.-J. Gilson, sur la rive sud de la Seine, ont aujourd'hui fait place à la cité administrative. Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.367.



### Le cimetière nord.

Ouvert en 1841 en contrebas de la route de Meaux, ce cimetière est toujours utilisé. Il comprend de nombreuses tombes anciennes, telles que celles du docteur Bancel, maire de la ville, celle de la famille Abdalla d'Asbonne (descendants du chef d'escadron des Mamelucks de la Garde impériale) ou celle du sculpteur Émile Gaulard. Les deux tombes au premier plan sont parmi les premières à avoir été mises en place au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ci-contre

**Le théâtre.**

Le théâtre créé dans l'ancienne chapelle du couvent des Carmes en 1815 est cédé à la ville en 1835 et réaménagé par l'architecte J.-J. Gilson. Lors de sa transformation en centre culturel (1963), la façade néoclassique a été remplacée par une élévation plus moderne.

Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.318.

**Maison de style néoclassique**

34 rue Bancel.

**Deux villas néoclassiques des années 1830-1840.**

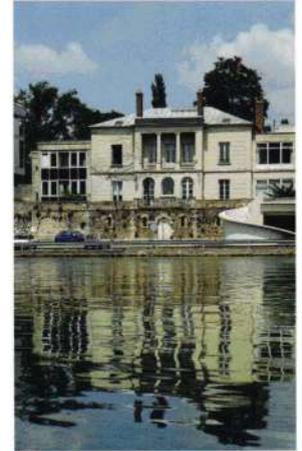
La villa Despatys, disparue. Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.370.

La villa néopalladienne du quai de la Reine-Blanche, actuellement occupée par l'université Paris-Assas.

opération de lotissement est couronnée de succès : « En peu de temps elle était bordée de constructions élégantes, qui transformèrent ce quartier et entraînent l'amélioration des rues adjacentes »<sup>790</sup>. L'ensemble, bien conservé, comprend essentiellement des immeubles bourgeois alignés sur rue, avec jardin à l'arrière ; il n'existe qu'une seule maison de maître, entre cour et jardin, au n° 12 de la rue Louviot. Solente et Dupont, initiateurs du lotissement, construisent eux-mêmes une partie de ces habitations : Dupont est notamment l'auteur de l'immeuble d'angle à pan coupé, qui marque l'entrée du « quartier Charles X » du côté de la rue Saint-Barthélemy (1826)<sup>791</sup>. Mais d'autres lots sont immédiatement vendus à des particuliers dont certains, comme le charpentier Talon ou le maçon Vallet, opèrent probablement seuls la construction. En effet, une bonne partie des habitations de cette époque est due à des artisans, qui cumulent parfois plusieurs fonctions : ainsi Casan, en 1841, est-il à la fois entrepreneur de bâtiments, maître charpentier et chaudiériste<sup>792</sup>.

Ce lotissement précisément daté permet de constater la pérennité des techniques de construction traditionnelles. Les matériaux employés sont les mêmes que sous l'Ancien Régime : le gros-œuvre est en moellons de calcaire enduits, et certaines parties recourent encore au pan de bois<sup>793</sup>. Comme avant la Révolution, il s'agit essentiellement de matériaux de provenance locale : les maisons construites par Solente tirent leurs pierres d'une carrière ouverte dans les environs par l'architecte<sup>794</sup>.

ce sont des immeubles à appartements, dont la division horizontale est parfois soulignée par un bandeau. On remarque également l'existence d'un couple d'immeubles « jumeaux », aux n° 8 et 10 de la rue Louviot : malgré un traitement différent du décor des façades, on voit bien l'axe de symétrie qui gouverne l'ensemble de la composition, autour du bâtiment des communs. Cette disposition originale préfigure une formule récurrente dans la construction domestique de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle.



Si les faubourgs de la rive droite sont ceux qui se développent le plus dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des maisons sont également bâties « hors barrière » sur la rive sud, le long de la route de Fontainebleau. Ces constructions nouvelles sont parfois l'occasion de découvertes archéologiques : ainsi au 50 de l'avenue Saint-Ambroise,



**Le lotissement « Charles X », rue Louviot.**

Plan du lotissement, 1827. A.C. Melun, 1 Fi 839.

La rue Louviot.

Immeubles jumeaux, 8-10 rue Louviot.

En revanche, les immeubles sont plus larges que dans le parcellaire ancien, et plus hauts que les traditionnelles maisons de faubourg, puisqu'ils comptent pour la plupart deux étages carrés. Sous des techniques de construction anciennes, ils reflètent une nouvelle conception de l'habitat urbain :

l'édification d'une maison en 1835 permet la découverte de caveaux abritant des amphores<sup>795</sup> : la ville, sur la rive sud, reprend peu à peu son périmètre antique. Mais c'est l'ouverture de la liaison ferroviaire entre Paris et la Bourgogne qui va véritablement provoquer l'urbanisation du quartier.

## La préfecture et l'hôtel du département

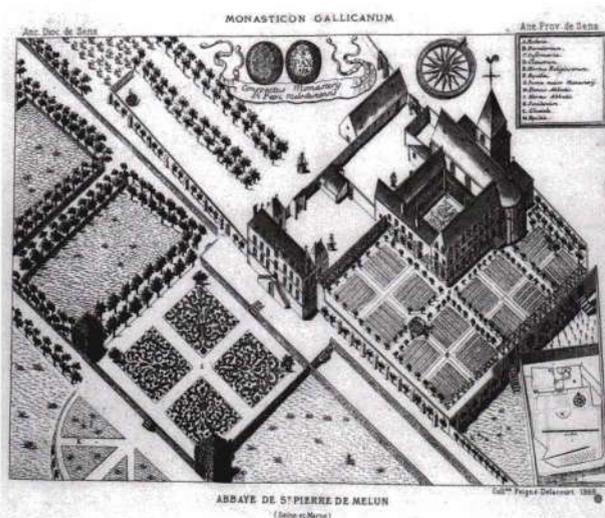
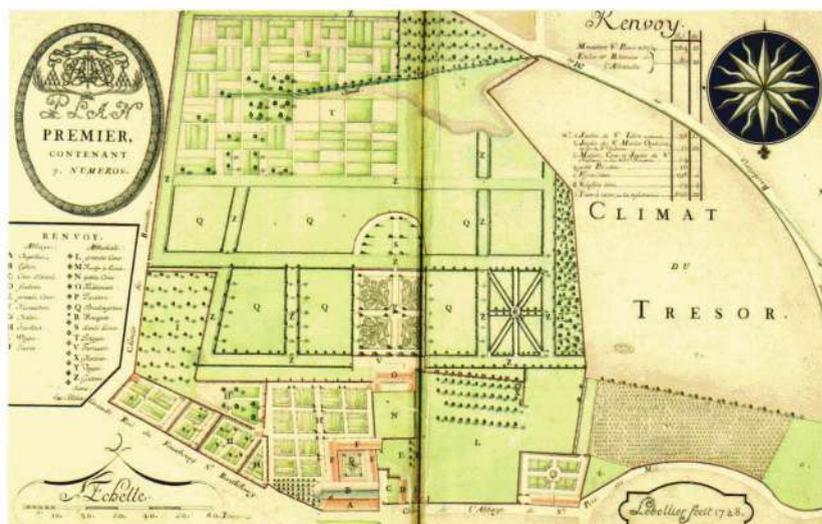
Nous avons vu combien le choix de Melun comme chef-lieu du département de Seine-et-Marne, en 1790, a pu jouer dans la croissance de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle. Les bâtiments dans lesquels s'incarne cette fonction administrative sont représentatifs de cette influence : les deux principales institutions départementales, le conseil général et la préfecture, sont en effet implan-

cet ouvrage. Saint-Père est en effet l'un des établissements les plus puissants de Melun à l'époque médiévale et joue un rôle non négligeable dans l'essor du quartier Saint-Aspais. Mais sa situation hors les murs lui vaut de récurrentes destructions : ruinée en 1420, elle est à nouveau détruite en 1590, pendant les guerres de Religion. Rien ne subsiste donc des bâtiments médié-

mais davantage comme une demeure du XIX<sup>e</sup> siècle que comme un hôtel classique.

Si les vestiges architecturaux de l'ancienne abbaye sont d'ampleur limitée, le plan d'ensemble et le site, en revanche, en perpétuent directement l'emprise. Les jardins de la préfecture conservent à peu près l'emprise de l'enclos abbatial, et même son organisation, telle qu'on la voit

*La préfecture, façade sur les jardins. Cet hôtel de style néo-Louis XIII présente un corps principal flanqué de deux ailes, couvertes d'un toit en pavillon. La déclivité du terrain est rachatée par un étage de soubassement bien visible du côté sud, vers les jardins. Cette disposition est un héritage de l'hôtel abbatial du XVII<sup>e</sup> siècle, dans lequel s'est installé le préfet en 1800. Mais les travaux commencés sous le Second Empire et achevés après la guerre de 1870 ont profondément modifié l'aspect et la distribution intérieure de l'édifice.*



tés sur le site le plus prestigieux de Melun, l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Père<sup>796</sup>. Les transformations apportées au fil du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle sur ces anciens bâtiments conventuels reflètent le développement de ces deux institutions – mais aussi leur hiérarchie respective.

### L'héritage des moines bénédictins

La préfecture et l'hôtel du département occupent tous deux le site de l'ancienne abbaye Saint-Père, que nous avons déjà mentionnée à plusieurs reprises au cours de

ceux de l'abbaye, probablement imposants. En revanche, des vestiges de la reconstruction de l'époque classique sont toujours visibles. Celle-ci doit beaucoup aux Mauristes : arrivés en 1644, ils engagèrent d'importants travaux dans l'église, nettement agrandie, et dans les bâtiments claustraux<sup>797</sup>. Une galerie de leur cloître est conservée dans la cour ouest de l'hôtel du département. Par ailleurs, la préfecture a investi l'ancien logis abbatial, reconstruit en 1629. Les réaménagements menés de 1866 à 1874 ont toutefois profondément transformé l'édifice, qui se présente désor-

sur le plan dressé par Lebellier en 1728<sup>798</sup> : devant le logis de l'abbé s'étend un parterre prolongé par une demi-lune et entouré par des pelouses ou « boulingrins ». L'ensemble du jardin s'étage à flanc de coteau, donnant vue sur la Seine : le mur de la terrasse à l'est de la préfecture est un autre vestige de ce jardin classique. Seuls les espaces qui étaient au XVIII<sup>e</sup> siècle réservés au potager et au verger, en contrebas, sont en majeure partie remplacés par une zone boisée au XIX<sup>e</sup> siècle. Quant aux jardins de la communauté, beaucoup moins étendus que celui de l'abbé, ils

### L'abbaye Saint-Père.

*La préfecture et l'hôtel du département sont installés dans l'ancienne abbaye Saint-Père, l'un des plus puissants seigneurs de la ville du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa situation hors les murs lui valut cependant de récurrentes destructions : la ruine fut totale en 1420, puis en 1590. Aucun vestige antérieur au XVII<sup>e</sup> siècle ne subsiste donc aujourd'hui en élévation. Les fouilles archéologiques menées en 1998 ont cependant montré que le site était déjà occupé au haut Moyen Âge.*



De gauche à droite  
**Plan de l'abbaye Saint-Père avec ses jardins, par J.C.E. Lebellier, 1728.**  
*L'organisation du site perdure encore dans le parc actuel.*  
*A.N., N<sup>IV</sup> Seine-et-Marne 19.*

**L'abbaye Saint-Père à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.**  
*Planche du Monasticon gallicanum. Au premier plan le jardin de l'abbé, devant l'hôtel reconstruit en 1629, à droite les bâtiments conventuels. Le cloître se trouve au sud de l'église abbatiale, dont on distingue le clocher et l'abside en demi-cercle. De cet ensemble du XVII<sup>e</sup> siècle ne demeure plus qu'une arcade du cloître et l'hôtel abbatial.*  
*Médiathèque de Melun, KK 5.*

**Arcade du cloître de l'abbaye Saint-Père,**  
*conservée dans la cour de l'hôtel du département.*

sont encore conservés dans les années 1820, mais sont par la suite réduits en faveur des agrandissements du conseil général.

Les institutions départementales occupent donc indéniablement la plus belle emprise foncière disponible à Melun au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Au moment de leur emménagement dans cette vaste propriété, en 1800, elles n'en sont pas encore propriétaires. L'abbaye a en effet été soumise, en 1791, au régime des biens nationaux : elle a été vendue en deux lots, d'un côté la manse abbatiale, de l'autre les parties conventuelles (d'une valeur

moindre). Ce sont donc des propriétés privées qui accueillent l'assemblée départementale et le préfet. Il faut attendre quelques années pour que le département se rende acquéreur des deux parcelles, d'abord celle de l'hôtel de la préfecture en 1809-1811<sup>799</sup>, puis celle des « bureaux » en 1818<sup>800</sup>.

### Les transformations du XIX<sup>e</sup> siècle

Une fois maître chez elle, l'administration engage divers travaux dont les plus importants, durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, portent surtout sur l'hôtel de préfecture. Dans un premier temps, on démolit les bâtiments des Mauristes jugés inutiles. En 1818, l'architecte du département, Nicolas Nicaise Solente, propose la destruction de l'ancienne église abbatiale, ainsi que de quelques autres dépendances (bergeries, écuries et pressoir) situées dans la cour. Ce sont en tout cinq corps de bâtiment qui sont abattus en 1819<sup>801</sup>.

Ces démolitions donnent le coup d'envoi d'une grande campagne de travaux menée sous la direction de Solente. Celle-ci comprend notamment le réaménagement

de l'hôtel de la préfecture, que Solente dote de deux pavillons latéraux symétriques. On intervient aussi sur les dépendances : un pavillon « semblable au corps principal de l'hôtel » est édifié en prolongement des écuries, au nord de la préfecture. Enfin, Solente établit, comme axe principal de l'ensemble, une cour d'honneur menant à l'hôtel de préfecture. L'ancien logis abbatial est ainsi mis en perspective, alors qu'il était isolé de la rue au XVIII<sup>e</sup> siècle. La préfecture remplace logiquement l'église comme élément majeur de la composition.

La disposition en retrait du logis abbatial dote tout naturellement l'hôtel de préfecture d'un dégagement très monumental – bien que l'architecte n'ait pas suivi l'avis du conseil des bâtiments civils, qui suggérait de réserver une petite place au-devant du portail de la préfecture. Ce n'est d'ailleurs pas le seul point d'achoppement : le conseil a le plus grand mal à imposer ses vues sur ce chantier. Il refuse notamment le dessin de grille proposé par Solente, au motif qu'il « ne présente pas d'harmonie avec le caractère d'un hôtel de préfecture ». Cette observation n'est pas

*La préfecture avant les transformations du Second Empire. Dessin de F.-J. Decourbe (musée de Melun, inv. 970.7.205).*



du goût du préfet. « Pour terminer les dissensions, M. l'Inspecteur général ne crut pouvoir mieux faire que de se transporter sur les lieux, et il parvint enfin, sur le terrain même, par des répliques raisonnées et des démonstrations évidentes, à dissuader M. le Préfet d'apporter d'autres oppositions aux changements demandés par le Conseil. » Demi-victoire, d'ailleurs, car peu de temps après on s'écarte à nouveau des dispositions prévues : l'architecte en rejette la responsabilité sur le préfet, le comte Germain, qui selon lui, donne directement ses ordres aux ouvriers<sup>802</sup>.

La disposition générale, telle qu'elle apparaît sur le plan dressé par Solente en 1824, est encore lisible aujourd'hui. Les travaux menés dans les années 1830-1850 concernent surtout la distribution intérieure : en 1833, la salle des séances de l'assemblée départementale rejoint l'ancien réfectoire, dans l'angle sud-est du cloître ; en 1842, une restauration complète des appartements de la préfecture est engagée sous la direction de l'architecte Dupont. Mais il faut attendre le Second Empire pour que cet hôtel change réellement d'aspect, avec la grande campagne de travaux lancée en 1866 par Sénèque.

*La préfecture, façade sur la cour d'honneur.*



Cette importante restructuration fait suite à des interventions d'urgence, menées en 1859 par Mangeon sur le pavillon oriental de l'hôtel, qui abrite à cette date les salles à manger. À l'occasion de cette restauration, Mangeon introduit le métal dans l'édifice : les planchers sont refaits avec établissement de poutrelles en fer (bien entendu invisibles). Quelques années plus tard, Mangeon utilise à nouveau des structures métalliques pour le quartier d'isolement de la maison centrale, de façon beaucoup plus apparente<sup>803</sup>.

En décembre 1862, un nouvel architecte est nommé à la tête du service des bâtiments départementaux : Martial Sénèque, élève de Vaudoyer à l'École des beaux-arts (dont il sort en 1846) et adjoint de Davioud à la Ville de Paris (il participe notamment à la construction des théâtres de la place du Châtelet). Sous sa direction sont engagés plusieurs chantiers importants à Melun, touchant l'école normale, le palais de justice, la gendarmerie et enfin, la préfecture. La ville connaît en effet un renouvellement de ses bâtiments institutionnels sous le Second Empire. Les deux projets les plus ambitieux, en termes financiers comme architecturaux, sont sans conteste le palais de justice et la préfecture, dont le style est d'ailleurs assez proche. Les deux édifices sont parfaitement contemporains : l'adjudication des travaux pour le palais de justice a lieu en 1867, les principaux marchés passés pour la préfecture datent des années 1865-1867 (la date « 1866 » est ins-

crité sur le pignon oriental de l'hôtel). Dans les deux cas, l'architecte s'appuie sur des bâtiments existants mais modifie assez profondément leur aspect.

Pour la préfecture, Sénèque reporte sur les côtés l'étage d'attique initialement présent sur le côté sud du corps principal : il le transfère sur les pavillons, nettement surhaussés et pourvus de toits à forte pente, remplaçant les pans brisés à la Mansart. Le second étage du corps central devient un étage de comble, éclairé par des lucarnes. Enfin, la distribution intérieure est également remaniée : l'escalier central est déplacé vers l'ouest. Cette campagne de travaux, tout en conservant de nombreux éléments du bâtiment antérieur, modifie donc considérablement la perception de l'édifice, désormais beaucoup plus homogène – et plus monotone – dans ses élévations, caractérisées par un style néo-Louis XIII avec encadrement des baies en brique et pierre.



*Gladiateur Borghèse, réplique en bronze du près du nymphée.*

*Rythme, statuette en bronze de Marcel Renard, 1929, vestibule de la préfecture.*

*Cérés, marbre d'Eugène Godin (1858), dans l'escalier d'honneur de la préfecture.*



Bacchus, détail de la statue en marbre de Jean-Baptiste Foggini (1687), d'après Michel-Ange.



Rien ne transparait aujourd'hui, dans ce bâtiment strictement ordonnancé, des difficultés du chantier. Celui-ci connaît pourtant bien des problèmes. L'architecte départemental est en effet suspecté de malversations<sup>804</sup>. Les soupçons sont assez forts pour qu'en avril 1869, le préfet décide de démettre Sénèque de ses fonctions. Il est remplacé par Henri Bulot, architecte à Valence (Drôme)<sup>805</sup>. Sur ces entrefaites, survient la guerre de 1870 : le chantier est interrompu pendant deux ans<sup>806</sup> et ne s'achève qu'en 1874.

C'est là la dernière intervention significative menée sur l'hôtel de la préfecture, dont la distribution est restée depuis sensiblement la même. Au-dessus d'un étage de soubassement (bien visible depuis le jardin), le rez-de-chaussée abrite notamment le cabinet du préfet à l'est, la salle à manger à l'ouest ; au premier étage se trouvent les salles de réception à l'est, et les appartements privés du préfet à l'ouest ; le deuxième étage est occupé par des chambres.

Après 1875, les travaux portent donc essentiellement sur les anciens bâtiments claustraux. La principale initiative touchant cet ensemble, au XIX<sup>e</sup> siècle, est la construction d'un bâtiment destiné aux archives en 1893, sur les plans de Léon Majoux<sup>807</sup>. Pour la première fois, l'administration a renoncé à commander directement le projet à l'architecte départemental et a organisé un concours, remporté par un architecte parisien. Le bâtiment des archives, assez monumental, occupe l'angle nord-est

du domaine. Il constitue la première extension de l'hôtel du département. Cette adjonction, à la fonction très spécifique, est suivie de nouvelles augmentations portant cette fois sur les services administratifs, au XX<sup>e</sup> siècle.

### Les adjonctions du XX<sup>e</sup> siècle, entre pastiche et modernité

Le gonflement des administrations tout au long du XX<sup>e</sup> siècle entraîne la nécessité de construire de nouveaux locaux pour les services départementaux, aussi bien au conseil général qu'à la préfecture.

En 1937, une aile orientale est ajoutée à l'ancien cloître, dont les façades ont été restaurées en 1912-1913. La conception du bâtiment et le suivi du chantier sont, comme à l'ordinaire, confiés à l'architecte départemental, Maxime Verdeaux : l'expérience du concours n'est pas renouvelée. Le projet de style résolument moderne proposé par Verdeaux en mai 1937 n'est pas retenu : l'un des plus influents membres du conseil général, Jacques-Louis Dumesnil (maire de Fontainebleau et ancien président de l'assemblée départementale), rejette dédaigneusement cette architecture « de style prison, ou manu-

facture de chaussures »<sup>808</sup>. C'est en définitive un pastiche de l'élévation ancienne qui est retenu. Cet accroissement significatif de la superficie des bureaux s'accompagne d'un réaménagement de la salle des délibérations, inaugurée en 1938. La modernité bannie des façades réussit à s'imposer dans la décoration intérieure (aujourd'hui disparue)<sup>809</sup> : les lustres de Kobis et Lorence, le bas-relief de Pascal Boureille, le grand panneau en glaces gravées de J.-J. K. Ray, se rallient à l'esthétique « années 30 ». La presse locale se fait l'écho de ce changement de style : « Quelques ébauches représentant soit les spécialités de chaque arrondissement, soit les souvenirs historiques qui s'y attachent, ajoutent à la splendeur de cette salle une note artistique *ultra moderne*<sup>810</sup>. »

À la suite des destructions de la Seconde Guerre mondiale, le bâtiment bordant le côté ouest de la cour d'entrée de la préfecture est reconstruit dans un style lui aussi très proche des constructions existantes (1948). Le vocabulaire néoclassique (lucarnes, frontons, toits pentus) distingue nettement l'annexe de la préfecture, des logements que l'on projette déjà d'élever plus au nord de la ville. Cette réalisation assez anachronique est ornée, aux fron-

tons, d'une série de quatre bas-reliefs sculptés en 1950-1951 par Pascal Boureille.

Le prolongement vers le nord de l'aile occidentale du cloître, en 1969, se fait lui aussi dans le respect scrupuleux de la partie ancienne. Les années 1970, en revanche, introduisent une tout autre esthétique dans les extensions alors décidées. Les services de la préfecture sont en effet logés dans une tour de verre et métal, disposant d'une entrée indépendante, sur la rue des Saints-Pères. Quant à la salle des séances du conseil général, elle est installée en 1971 à l'est du cloître, occupant ainsi l'espace laissé libre entre le bâtiment des archives et l'aile de 1937. Contrairement au parti adopté pendant l'entre-deux-guerres, le décor de cette nouvelle salle du conseil se veut d'une grande sobriété. Seul un buste en marbre de Marianne (replacé dans la salle actuelle) vient animer le placage de bois exotiques recouvrant les murs.

Cette intrusion de la modernité reçoit une confirmation éclatante en 2000, avec l'inauguration des nouveaux locaux du conseil général, profondément réaménagés par le cabinet d'architectes Reichen et Robert (couronnement des interventions sur des

De gauche à droite  
**La façade de l'hôtel du département.**  
Le hall en verre de Reichen et Robert (2000), au centre, mène à l'ancien bâtiment des archives de Léon Majoux (1893), à gauche. Ce dernier abrite aujourd'hui la salle des délibérations du conseil général.

**Vue d'ensemble depuis le clocher de Saint-Barthélemy, vers 1900.**  
La cour d'honneur créée par Solente au début du XIX<sup>e</sup> siècle dégage un accès monumental à la préfecture (au second plan). Le conseil général occupe les bureaux installés dans l'ancien cloître (à gauche). Le plan n'a pas changé depuis 1900, mais les bâtiments bordant la cour d'honneur ont été modifiés, avec la construction de l'annexe néoclassique de la préfecture sur le site des anciens communs (à droite sur la carte postale).  
Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.197.

**L'annexe de la préfecture, 1948-1951.**

**L'hôtel du département, élévation sud, vers les jardins.**  
Au premier plan, la partie ancienne. Sur la droite, son prolongement en 1938.



**Frontons de l'annexe de la préfecture, 1950-1951.**

Les quatre bas-reliefs en ciment-pierre sont sculptés en 1950-1951 par Pascal Boureille.

Leur iconographie se rattache à la Seine-et-Marne.

Sur le côté oriental du bâtiment sont évoquées les activités agricoles :

La moisson, à gauche, et Le labour, à droite.

Les frontons méridionaux illustrent le thème de la forêt : Les loisirs en forêt, au centre, et L'Hallali.

bâtiments anciens)<sup>811</sup>. Le départ des archives départementales pour Dammarie-lès-Lys en 1990 dégage un vaste espace désormais dévolu à la salle des délibérations. Un hall en verre clôt le cloître sur sa face nord et dote l'hôtel du département d'une entrée monumentale, ainsi que d'une galerie de circulation abouissant à la salle du conseil. Comme le résume lui-même Philippe Robert, « chacune des strates de l'histoire du site reste

la cour d'honneur de la préfecture a rompu de façon définitive l'isolement de l'ancien logis abbatial. Mais le parc, malgré quelques modifications, a conservé l'essentiel de son emprise et de son organisation, jouant sur le dénivelé du coteau qui plonge vers la Seine. Les interventions menées sur le jardin ont respecté l'essentiel de ses dispositions. La demi-lune a notamment été soulignée par l'implantation de trois statues de marbre provenant du château de

profondément restauré (pour ne pas dire reconstruit) à la fin du Second Empire. Ce n'est qu'à la fin du siècle, en 1893, qu'est édifié un bâtiment monumental dans le secteur réservé au conseil général, afin de conserver les archives. Au XX<sup>e</sup> siècle en revanche, les investissements sont plus équilibrés : si plusieurs annexes sont édifiées près de la préfecture après la Seconde Guerre mondiale, des agrandissements sont également menés au profit du conseil général, dans les années 1930 puis 1970. Enfin, le mouvement de décentralisation engagé en 1982 reçoit une traduction évidente dans l'architecture, avec notamment l'établissement, en façade de l'hôtel de département, d'une entrée monumentale et indépendante de celle de l'hôtel de préfecture. Il a même été question, pendant quelques années, de dissocier le site du conseil général de celui de la préfecture ; mais le projet de nouvel hôtel de département, sur la rive sud de la Seine (Vasconi et Kachelmann arch., 1991), a finalement été abandonné en raison de son coût excessif – ce qui vaut à l'ancienne abbaye Saint-Père de continuer à abriter les deux institutions, dans un ensemble architectural embrassant plusieurs siècles d'histoire.



En harmonie avec le caractère néoclassique choisi pour l'architecture, ces bas-reliefs sont exécutés dans une veine réaliste et figurative.

Les deux frontons orientaux se rattachent aux représentations de l'homme au travail.

La scène du Labour conjugue la recherche de la puissance expressive et l'attention aux détails techniques, sensible dans le détail du tracteur, au fond à gauche.

visible et l'époque contemporaine est exprimée par un élément fort, le hall d'accueil »<sup>812</sup>.

Pour conclure sur ces deux siècles d'architecture publique, riches de projets et d'extensions, que reste-t-il de l'ancienne abbaye Saint-Père, notre point de départ ? Essentiellement un plan d'ensemble, qui perdure malgré les transformations. La disposition du grand hall de verre reprend d'ailleurs l'emplacement de l'église abbatiale, détruite en 1819. Seule

Roissy-en-Brie (1951). La plus remarquable de ces statues a été placée plus en retrait : il s'agit d'un Bacchus en marbre sculpté par le florentin Jean-Baptiste Foggini (1687), d'après Michel-Ange.

Outre l'intérêt du site, d'ailleurs classé en 1947, l'ensemble architectural dont nous venons de résumer l'histoire est également très significatif en matière d'évolution institutionnelle. Le XIX<sup>e</sup> siècle a nettement privilégié l'hôtel du préfet, choisi comme axe de composition dans les années 1820, et





### **L'hôtel de ville.**

*La façade et la grille de la cour d'honneur.*

*La tourelle de droite sur la cour d'honneur est un vestige de l'hôtel des Cens, vieille demeure melunaise sacrifiée à l'extension de l'hôtel de ville. L'architecte de la ville, Jean-Jacques Gilson, en a profité pour donner à l'édifice un caractère néo-Renaissance qui se manifeste notamment dans les lucarnes à meneaux et le clocheton central – sans pour autant renoncer complètement au néoclassicisme, comme le montrent les baies en plein cintre du rez-de-chaussée.*

*L'ensemble est établi sur un plan en U. Dans son état d'origine, le corps principal abrite l'administration municipale au rez-de-chaussée et la salle des fêtes, actuelle salle des mariages, au premier étage, voisinant avec la bibliothèque et la salle des médailles.*

*Les ailes en retour sont occupées par la police, le bureau militaire, la justice de paix, le concierge.*

*Ces dispositions ont été en partie modifiées par la suite, avec notamment le réaménagement de la salle du conseil par Kindermans en 1968.*

## L'hôtel de ville

L'hôtel de ville de Melun est un élégant édifice du XIX<sup>e</sup> siècle, situé en plein cœur du quartier le plus animé, entre la place Saint-Jean et la rue Saint-Aspais. Son implantation en retrait de la rue, dont il est isolé par une cour d'honneur fermée par une grille, et son jardin à l'arrière lui confèrent une dimension monumentale particulièrement marquée dans le tissu urbain très dense qui l'environne. C'est là le résultat de la grande campagne de construction menée par l'architecte de la ville, Jean-Jacques Gilsou, dans les années 1840. Auparavant, l'hôtel de ville n'avait rien de cette allure monumentale qui le caractérise aujourd'hui. L'histoire de ses bâtiments reflète les aléas de l'exercice du pouvoir municipal à Melun : étroitement contrôlé par les agents du roi

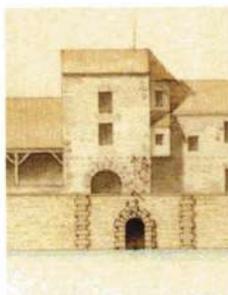
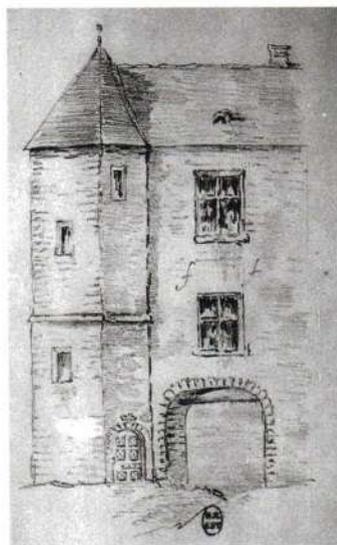
### Des débuts sans panache : de l'Ancien Régime aux années 1830

Comme nous l'avons relevé plus haut, les premières mentions d'un corps municipal à Melun ne remontent qu'au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>813</sup>. Jusqu'en 1748, le corps municipal se réunit dans un «parloir aux bourgeois» installé au-dessus d'une poterne ouverte dans le rempart, en rive droite de la Seine – type d'implantation très répandu dans les petites villes d'Ancien Régime<sup>814</sup>. Cet édifice a aujourd'hui totalement disparu : à son emplacement se trouve la rue Eugène-Briais, bordée par une maison particulière du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais il apparaît sur tous les plans anciens, comme ceux de Jourazier (1716) et de Desquinemare (1740). Un dessin de la Bibliothèque nationale nous restitue sa façade. Plusieurs documents d'archives se rapportent aux travaux menés sur cet ancien hôtel de ville, de 1677 à 1748<sup>815</sup>. Ils soulignent tous le mauvais état du bâtiment, régulièrement abîmé par les débâcles de la Seine : ainsi en 1677, des travaux sont nécessaires « pour empêcher la ruine totale dudit hostel de ville »<sup>816</sup>, et en 1718, le bas de la tour doit être repris « suite aux grandes eaux et à la glace qui l'ont dégradé »<sup>817</sup>. Dans le deuxième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'état de l'édifice est de plus en plus inquiétant : en 1734, il est « sur le point de s'écrouler dans la rivière »<sup>818</sup>. On se résout finalement à le vendre en 1748. Pour ses réunions, le corps municipal loue désormais une salle dans une maison particulière, rue de la Juiverie<sup>819</sup>. Le projet de construire

un bâtiment spécifique sur la toute nouvelle place Saint-Jean, évoqué en 1751, n'aboutit pas<sup>820</sup>.

En 1781, on achète enfin un immeuble pour abriter l'hôtel de ville<sup>821</sup>. C'est une simple maison sise rue Jean-Chastellain ou aux-Oignons (actuelle rue Paul-Doumer). Son emplacement correspond à peu près à la moitié ouest de l'hôtel de ville actuel. Cette maison a été édifiée en 1710-1711 par le marchand melunais Pierre Paul Besnard, sur le site d'une demeure plus ancienne<sup>822</sup>. Jusqu'en 1759, l'édifice reste propriété de la famille Besnard, puis il passe dans la famille Daulne avant d'être acheté en 1781 par Jean-Henry Roger, marchand de bois à Melun<sup>823</sup>. Il ne se distingue pas du tissu urbain environnant : sa façade implantée sur la rue comporte un passage donnant accès à la cour située à l'arrière et bordée de dépendances. Celles-ci, avec le rez-de-chaussée de l'immeuble, sont louées à des marchands, comme Pierre-Adrien Happey en 1753, et accueillent des activités artisanales : une vinaigrerie en 1759, une manufacture de toiles peintes (qui dégrade considérablement le bâtiment) dans les années 1770.

À la suite de son achat, la ville accomplit quelques travaux pour installer dans le bâtiment le corps municipal et deux brigades de maréchaussée<sup>824</sup>. Toutefois, les transformations sont limitées, si l'on en juge par le dessin de la « maison de commune » qui figure dans l'angle du tableau d'assemblage du plan cadastral révolutionnaire<sup>825</sup>. On y voit un édifice sans ornementation, haut



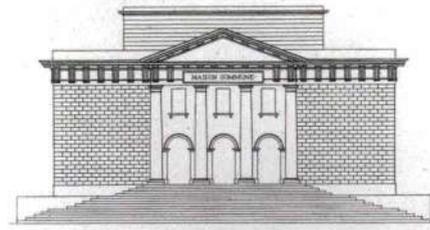
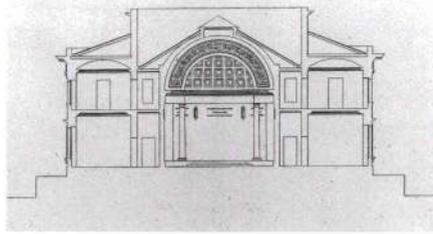
**L'ancien hôtel de ville, sur la poterne de la rue Neuve.**

Le site en 1826, peu avant la destruction complète de la poterne.  
A.C. Melun, 1 Fi 223 : détail.

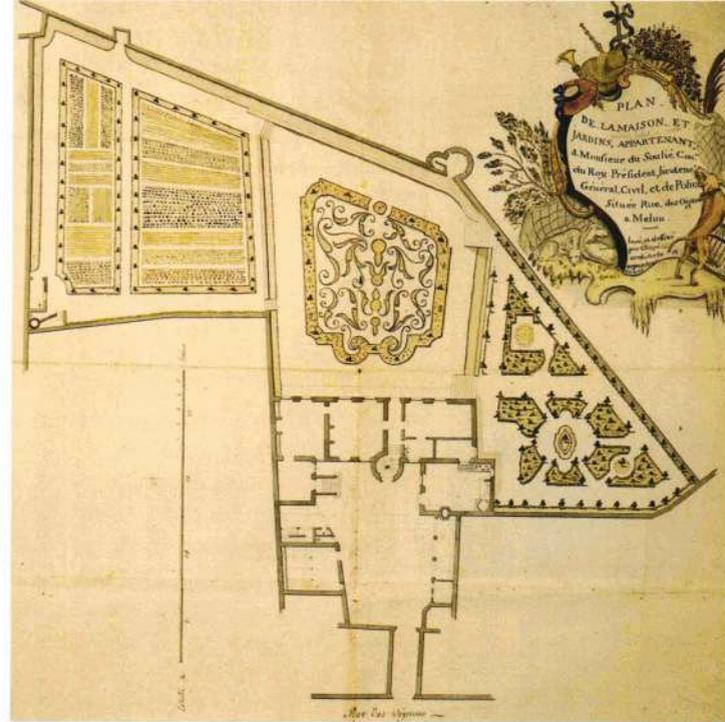
Vue d'ensemble.

BnF, département des Estampes,  
Topo Va Seine-et-Marne.

jusqu'à la Révolution, ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que le corps municipal prend toute son importance et se dote enfin d'un hôtel prestigieux.



**Projet non réalisé de Normand, 1793, coupe et façade.**  
Comme beaucoup de projets de l'époque révolutionnaire, il se réfère à l'esthétique néogrecque : l'hôtel de ville prend les traits d'un temple.  
BnF, département des Estampes, Est. Hd 78 pet. fol.



de deux étages et percé en son centre d'une porte cochère menant vers la cour. Rien ne signale le caractère institutionnel du bâtiment.

Particulièrement monumental est en revanche le projet gravé par Charles Normand en 1793, pour donner à Melun un hôtel de ville plus digne de la préfecture de Seine-et-Marne. Ces planches s'inscrivent dans la lignée des grands projets de l'époque révolutionnaire, dessinés par Boullée ou Ledoux. Mais, comme la plupart de ces ambitieux programmes, elles n'ont jamais été réalisées.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Melun a donc toujours le même hôtel de ville sans grand cachet, dont les murs se dégradent<sup>826</sup>. En 1839, une commission est désignée par le conseil municipal

pour reconstruire entièrement l'édifice. Elle résume ainsi le projet : « Depuis longtemps, l'état de déperissement des bâtiments et dépendances qui composent l'hôtel de ville de Melun, avait fait désirer de voir cet édifice important subir les améliorations et réparations indispensables que son état réclame, et recevoir les appropriations et augmentations d'un édifice auquel une ville doit s'attacher, en lui donnant un caractère monumental, à lui donner aussi toute l'extension que les besoins de l'administration comportent. » Voilà exposés en quelques mots les principes qui gouvernent la construction des équipements civils au XIX<sup>e</sup> siècle, et que l'on retrouve notamment dans d'autres hôtels de ville de la même époque<sup>827</sup> : adéquation de la forme architecturale à la fonc-

tion du bâtiment, mais aussi traitement monumental de l'édifice, qui doit se distinguer du tissu urbain.

La refonte de l'hôtel de ville par Gilson suit fidèlement ces deux axes. Il aurait cependant été difficile d'envisager un tel programme sur le site de l'ancien bâtiment, trop exigü pour permettre une extension significative des locaux. La réalisation de l'édifice monumental appelé de ses vœux par le conseil municipal est permise par l'acquisition de la propriété voisine, en 1838 – qui n'est autre que l'ancien hôtel des Cens, l'une des plus importantes demeures de Melun sous l'Ancien Régime<sup>828</sup>. Ses différents détenteurs, tels que les sœurs de la Madeleine du Trainel de 1629 à 1653, puis le premier président du présidial et gouverneur de

#### **L'hôtel des Cens et ses jardins.**

L'hôtel des Cens, acheté en 1838 par le conseil municipal pour agrandir l'hôtel de ville, était l'une des principales demeures de Melun.

#### **La cour de l'hôtel en 1830.**

Dessin de F.-J. Decourbe. Le dessin montre l'imbrication d'éléments hétérogènes, parmi lesquels une galerie à piliers sculptés comparable à celle de l'hôtel du Cocq. La tourelle d'escalier hors-œuvre constitue le seul vestige conservé de l'hôtel.

Musée de Melun, inv. 970.7.266.

#### **Plan en 1753, par l'architecte et arpenteur Chayé.**

Les jardins formaient trois parties distinctes : des parterres de broderies, des massifs de tilleuls, charmes et ifs et, sur la gauche, un verger. L'ensemble allait jusqu'aux murs de la ville. C'était le plus vaste espace vert intra-muros de Melun.  
A.C. Melun, 1 Fi 770.

Melun Jacques Riotte, en avaient peu à peu accru à la fois l'emprise et les bâtiments. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'hôtel des Cens disposait ainsi du plus vaste jardin *intra-muros* de la ville. Les bâtiments qui le composaient étaient

également sans conteste celui de l'hôtel particulier : le corps de logis principal s'élevait en retrait de la rue, entre cour et jardin.

Les exemples de ce type de disposition ne sont pas très nombreux à Melun sous l'Ancien Régime<sup>829</sup>. En achetant l'hôtel des Cens, la municipalité acquiert donc l'un des fleurons de la ville. Elle n'envisage cependant pas de le conserver. L'édifice avait pourtant abrité des bureaux à la fin de l'Ancien Régime : en 1772, la partie sur rue avait été louée au directeur des aides de l'élection de Melun<sup>830</sup>. Malgré le précédent créé par la présence de ces services fiscaux, la ville ne considère pas que les locaux soient propres à accueillir l'administration municipale<sup>831</sup>. Son idée première est de tout raser pour laisser place à un ensemble de bâtiments neufs, rassemblant non seulement les services municipaux, mais aussi des écoles.

### De la mairie-école à l'hôtel de ville : l'œuvre de Jean-Jacques Gilson

Le premier projet s'inscrit en effet dans la tradition de la mairie-école. Le programme proposé en 1839 à l'architecte de la ville, Jean-Jacques Gilson, prévoit de bâtir à neuf sur les deux parcelles ainsi réunies non seulement l'hôtel de ville, mais aussi une école (destinée à deux niveaux d'enseignement, primaire et secondaire), ainsi qu'une « salle d'asile », autrement dit une école maternelle. Suivant ces directives, Gilson remet au conseil municipal un projet accompagné d'un devis se montant à plus de

300 000 francs. Effrayée par la dépense, la ville recherche une solution plus économique : elle renonce aux bâtiments scolaires et décide de conserver ce qui peut l'être des anciens bâtiments.

Ce revirement, motivé par des raisons purement financières, a une incidence notable sur le parti adopté par l'architecte, qui établit de nouveaux plans en 1842-1844. Forcé de composer avec des éléments anciens, en particulier la tourelle d'escalier de l'hôtel des Cens, Gilson propose pour l'hôtel de ville une façade néo-Renaissance, dans laquelle il envisage même de réemployer les lucarnes de l'hôtel de la Vicomté – sans toutefois renoncer complètement au style néoclassique qui caractérise ses réalisations antérieures, comme l'abattoir ou le théâtre, et qui réapparaît ici dans les baies en plein cintre du rez-de-chaussée. L'architecte explicite sa démarche dans la *Note* qu'il rédige en accompagnement de son projet, soumis à l'examen du Conseil des bâtiments civils en janvier 1845 :

« L'intention de conserver en élévation des portions du vieux bâtiment avec sa tourelle sans nuire à l'esprit monumental du nouvel édifice nous a paru d'une exécution peu facile ; nous en redoutions surtout les écueils.

« Cette tourelle par elle-même n'a aucun intérêt artistique auquel on puisse se rattacher. Elle se recommande seulement par son ancienneté, les lignes même des bandeaux de pierre qui en divisent la hauteur ne se raccordent avec rien du vieux bâtiment. Mais au point de vue d'utilité et comme escalier desservant facilement les



#### La façade arrière de l'hôtel de ville.

État d'origine et état actuel. La galerie du rez-de-chaussée a été fermée par un vitrage. Au premier plan, le piédestal qui supportait le buste de l'historien Gabriel Leroy (fondu pendant la Seconde Guerre mondiale).

assez disparates, mais rangeaient manifestement l'édifice parmi les principales maisons de la ville, avec son imposante porte cochère sur la rue-aux-Oignons, sa galerie sculptée de style Renaissance et son corps de logis à un étage desservi par un escalier en vis hors-œuvre placé dans une tourelle circulaire, sur l'angle nord-est de la cour. Le plan d'ensemble était

constructions qui y sont adossées, ses avantages sont incontestables.

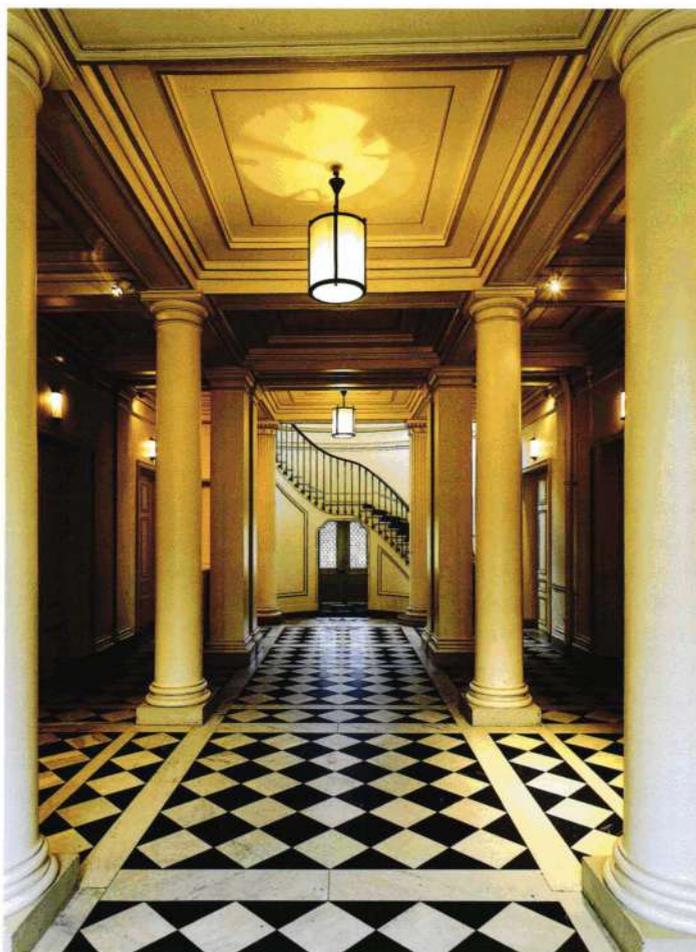
« Force nous a donc été de la considérer comme acquise au pro-

sculpture assez bien conservée remonte à 1538, époque de la restauration d'une des tours de notre église Notre-Dame<sup>832</sup>. »

minées dans la ville<sup>834</sup> correspond à l'intérêt manifesté dans les mêmes années pour Jacques Amyot, humaniste natif de

**Vues intérieures de l'hôtel de ville.**

*Le vestibule ; la rotonde de l'escalier d'honneur ; la salle des mariages ; l'escalier d'honneur, vu en contre-plongée.*



jet, et dès lors, nous associant largement et avec extension même à la pensée de conservation émise par le conseil municipal, nous avons cherché à donner à la façade principale du monument, une physionomie qui nous permit d'y faire figurer aussi, mais comme objet d'art d'un intérêt historique local, quelques restes d'un autre vieux monument de notre ville, deux lucarnes en pierre dont la

La façade de l'hôtel de ville est ainsi conçue comme une sorte de vitrine où seraient exposés divers témoignages de l'histoire de Melun, en écho aux livres et aux médailles devant trouver place à l'intérieur. On envisage même, à un moment, d'y placer une galerie du cloître de Saint-Sauveur<sup>833</sup>. Remarquons que ce goût pour les sculptures du XVI<sup>e</sup> siècle dissé-



Melun, choisi par la municipalité pour être l'« homme illustre » de la ville<sup>835</sup>. C'est donc la Renaissance qui devient la période de

fluence de Fontainebleau se fait-elle également sentir – et peut-être aussi, celle de l'hôtel de ville de Paris<sup>836</sup>.

l'hôtel des Cens, d'ailleurs fortement remaniée<sup>837</sup>. La façade n'en conserve par moins son esprit néo-Renaissance, avec son



référence, mise en exergue par les Melunais du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce choix s'accorde au style des grands monuments de la ville : l'église Saint-Aspais, la façade de Notre-Dame. Sans doute l'in-

Ironie du chantier, le transfert de ces vestiges du XVI<sup>e</sup> siècle n'est finalement pas accompli. Le seul élément ancien réellement réemployé dans le nouvel édifice est donc la tourelle de

clocheton ajouré, ses deux lucarnes à meneaux et ses toits en poivrière sur les tourelles latérales. Mais ce caractère partiellement « historique » n'empêche pas que l'édifice soit bien conçu comme

une création, soumise aux règles de l'harmonie et du bon goût<sup>838</sup>. L'architecte a par exemple redoublé le motif de l'escalier hors œuvre afin d'équilibrer sa composition. Gourlier, qui rapporte le dossier au Conseil des bâtiments civils, considère du reste cette seconde tourelle comme une « répétition obligée »<sup>839</sup>.

Le projet de Gilson, adopté par le conseil municipal en novembre 1844, reçoit l'approbation du Conseil des bâtiments civils en janvier 1845. Les travaux, d'abord adjugés à l'entrepreneur local Hallier, sont confiés en décembre 1845 au menuisier parisien Césaire Mazet. Comme dans nos modernes « groupements d'entreprises », l'adjudicataire principal sous-traite avec différents corps de métiers. La plupart sont parisiens : Auferte et Marizet pour la charpente, Bedaud pour la couverture, etc. Quelques-uns sont melunais, comme le marbrier Doucet ou le serrurier Lajelée<sup>840</sup>. L'un de ces exécutants est un sculpteur né à Melun mais formé et installé à Paris, Eugène Godin, qui réalise la décoration sculptée des façades et même les moules en bois pour la fonte de la grille d'entrée, sur les dessins de l'architecte<sup>841</sup>.

En cours d'exécution, le projet initial subit une modification importante : en mai 1846, on décide en effet de rajouter une galerie tout au long de la façade postérieure. La raison principale de ce changement est le désir d'agrandir la salle des fêtes. La partie ainsi ajoutée forme au rez-de-chaussée un portique couvert, et à l'étage, « une galerie de circulation et de communication d'au-



*La Vierge à l'Enfant, tableau attribué à Francesco Solimena.*



*Religieuses se rendant aux offices, de François Bonvin.*



*La Charité romaine, de Jules Lefebvre.*

tant plus utile qu'elle pourrait recevoir des objets d'art ou d'histoire naturelle »<sup>842</sup>. Cette adjonction oblige à avancer les pavillons latéraux et la cage d'escalier centrale d'environ 1,85 m, et à

modifier le dessin de la charpente. Mais elle permet d'étendre de quatre mètres la longueur de la salle de fêtes (actuelle salle des mariages), et de réserver une galerie « d'un bel effet architectu-



*Pare-feu à décor japonisant, représentant la ville de Melun entre le Commerce et l'Industrie (combles de l'hôtel de ville).*

ral » au musée, « où seront exposés les tableaux et objets d'art que la Ville possède »<sup>843</sup>.

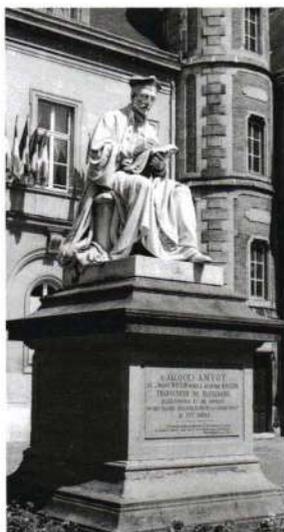
En 1848, le chantier aboutit enfin. Une plaque portant les millésimes « 1847-1848 », toujours visible, est apposée le 14 juin. Les derniers détails (la grille d'honneur, les sculptures) sont terminés en décembre 1848. C'est alors, quelques mois après l'achèvement de son grand œuvre, que meurt Gilson (1849). Quelques mémoires restent encore à régler, mais les travaux ont été menés à bien.

mandées des vitrines, et en 1860 est créée une commission chargée de gérer les collections<sup>844</sup>. Le musée reste dans les murs de l'hôtel de ville jusqu'en 1966-1967, date de son installation dans l'hôtel de la Vicomté. Une partie de ses collections demeure encore sur son ancien site – aussi bien dans les salles de réception de l'hôtel de ville que dans les combles, où se trouvent par exemple les oiseaux empaillés de la section d'ornithologie. Lors du passage de notre équipe d'inventaire en 2003, on pouvait ainsi admirer dans la salle des mariages

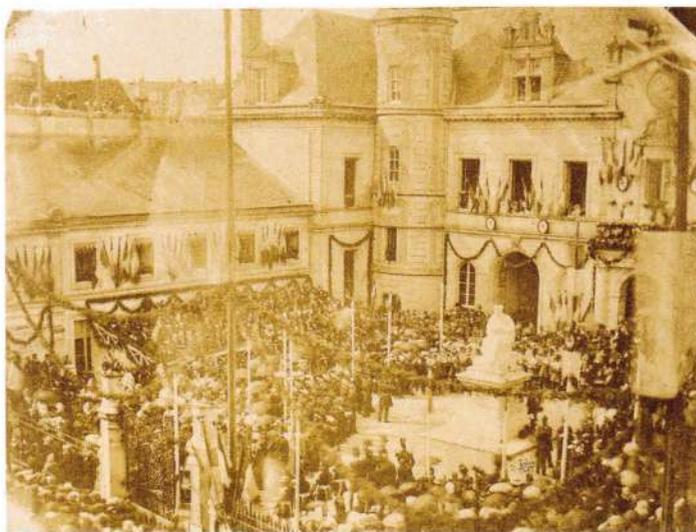
contemporains font également partie de ce riche ensemble : la *Charité romaine* de Jules Lefebvre<sup>846</sup>, les *Religieuses se rendant aux offices* de François Bonvin<sup>847</sup>, etc.

Si l'hôtel de ville reste apparemment fidèle à son état du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des modifications lui sont cependant apportées au XX<sup>e</sup> siècle. Certes, le projet de reconstruction néo-régionaliste de Delaire (1912) ne se concrétise pas<sup>848</sup>. En revanche, des travaux importants sont menés en 1968 par l'architecte melunais Jean Kindermans (également chargé de l'aménagement du musée dans l'hôtel de la Vicomté)<sup>849</sup>. Cette campagne touche notamment la salle du conseil municipal, installée à l'ouest de la salle des mariages et ornée de vitraux.

Mais cette intervention a respecté l'aspect original de l'hôtel de ville, demeuré très fidèle aux projets de Jean-Jacques Gilson, qui signait là son œuvre principale. Les parties néo-Renaissance de l'édifice témoignent d'une sensibilité assez précoce aux courants historicistes qui se manifestent dans les années 1840 et triomphent dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle – même si l'esthétique néoclassique, encore cultivée dans l'architecture publique de cette époque, reste présente.



*La statue de Jacques Amyot, par Godin, inaugurée le 20 mai 1860. Photographie de Louviot, musée de Melun.*



L'édifice n'a guère changé extérieurement, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le terrain à l'arrière est aménagé en jardin en 1859-1863 et une statue de Jacques Amyot est placée en 1860 dans la cour d'honneur. Elle est l'œuvre de Godin, déjà rencontré sur le chantier de construction en 1847-1848. Par ailleurs, le projet de musée évoqué dès 1846 prend corps : en 1853 sont com-

plusieurs meubles, objets et tableaux appartenant au musée (qui en a depuis réintégré une partie dans l'hôtel de la Vicomté). Parmi ces œuvres figure une *Vierge à l'Enfant* provenant de la collection Campana, jusqu'ici attribuée à l'Espagnol Pereda, mais qu'il faudrait plutôt rendre au Napolitain Francesco Solimena (1657-1747)<sup>845</sup>. Des peintures achetées par l'État à des artistes



**La rive gauche, dans les années 1860.**  
 Cette photographie ancienne, prise depuis Vaux-le-Pénit, montre l'usine à gaz installée en 1844 en bord de Seine (on reconnaît sa cheminée noircie et ses deux pavillons d'entrée crénelés), ainsi que le vaste quartier de cavalerie Saint-Ambroise. On voit aussi le chemin de hallage, longeant le fleuve.  
 Médiathèque de Melun, NN5.

**Le pont ferroviaire enjambant la route de Fontainebleau, avenue Thiers.**  
 Photographie de Duranty, fin du XIX<sup>e</sup> siècle.  
 A.C. Melun, 3 Fi 69.

## La ville au temps de la croissance urbaine (1850-1920)

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (entendue au sens large, des années 1850 à la Première Guerre mondiale) est traditionnellement associée à la notion de croissance urbaine. Sous le Second Empire sont engagés, dans toutes les grandes villes françaises, de grands travaux que l'on qualifie souvent d'haussmanniens, d'après l'exemple parisien. Dans le même temps, la population urbaine continue de s'accroître, alimentée par l'exode rural.

Melun ne déroge pas à ce mouvement général d'urbanisation, qui prend plusieurs formes. D'une part, la superficie bâtie augmente considérablement aux dépens des terres agricoles, en particulier dans

le sud de la commune, où est implantée la gare de chemin de fer (1849). D'autre part, le centre-ville fait peau neuve, aussi bien en matière d'habitat – sujet qui sera étudié un peu plus loin – que de sculpture monumentale (statue de Jacques Amyot, fontaine de la place Saint-Jean, etc.) ou d'édifices publics (préfecture, palais de justice, écoles...). Le fleuve lui-même, qui forme l'épine dorsale de l'agglomération, change d'aspect à la suite des grands travaux d'aménagement menés dans les années 1860 pour régulariser son débit.

En revanche, un trait de ce nouveau paysage reste peu affirmé : ce sont les cheminées fumantes qui signalent la présence industrielle. Bien que celles-ci ne soient pas tout à fait absentes du panorama melunais, elles restent relativement peu nombreuses et rares sont les usines de grande taille, comme la brasserie Gruber.

### *Le quai de la gare.*

*Carte postale du musée de Melun,  
inv. 983.2.39.*



### **L'extension de la ville**

#### *La conquête du sud*

L'arrivée du chemin de fer à Melun, en 1849, modifie profondément l'équilibre urbain, qui jusqu'ici penchait nettement en faveur de la rive nord. Dès le lancement du projet ferroviaire, l'administration anticipe d'ailleurs son effet sur l'essor de la ville, ainsi qu'en témoigne le refus d'autoriser l'ouverture d'un four à plâtre près de la route de Fontainebleau en 1843, car « la ville ne

pourrait s'accroître que du côté du faubourg Saint-Ambroise », et l'arrivée prochaine du chemin de fer va encourager la construction dans ce quartier, jusque-là demeuré essentiellement agricole<sup>850</sup>.

La gare est située dans le sud du territoire communal, au débouché du pont ferroviaire qui franchit la Seine à hauteur du Mée. Elle vient donc s'implanter dans un quartier inhabité, mitoyen de Dammarie-lès-Lys. C'est un édifice parfaitement conforme aux plans types du réseau Paris-Lyon établis par l'architecte de la compagnie, Cendrier. Un corps central plus élevé (un étage et un comble), à trois portes<sup>851</sup>, est flanqué de deux ailes basses. L'ornementation est soignée, avec un décor de pilastres ornés, au rez-de-chaussée, de chapiteaux corinthiens. Cette architecture d'une modénature délicate, quoique sérielle, a laissé place à un édifice beaucoup plus austère en 1979.

Dès 1849, la municipalité engage l'ouverture d'un réseau viaire en lien avec la gare, avec le percement de la rue de l'Ouest, ainsi baptisée le 21 juin 1849<sup>852</sup>. Mais l'essentiel du réseau est mis en place dans les années 1860, suivant le plan dressé par le géomètre Cailleaux le 18 juin 1860, et approuvé par le préfet de Seine-et-Marne le 6 septembre 1861<sup>853</sup>. Une quinzaine de rues nouvelles sont ainsi projetées et leur percement commence dès 1862<sup>854</sup>, pour s'achever en 1870 avec la création de la rue de l'Est<sup>855</sup>. Ce réseau s'organise autour de l'axe central nord-sud formé par la route de Fontainebleau (avenue Thiers). Plusieurs rues partent en éventail de la voie ferrée vers la Seine (actuelles rue de l'Écluse, rue Dajot, avenue de la Libération). Elles rejoignent les artères perpendiculaires à la route de Fontainebleau (aujourd'hui rue Albert-Moreau, rue du Docteur-Pouillot et son prolongement rue Eugène-Gonon, rue Doré). Trois places circulaires marquent les principaux carrefours du nouveau quartier.

C'est ainsi tout le sud du territoire communal qui se voit brusquement couvert de rues et promis à l'urbanisation. Toutefois, ce réseau viaire ne comporte que des voies secondaires : l'implantation de la gare ne génère pas l'ouverture d'un axe majeur, le flot des marchandises et des voyageurs étant dirigé sur la route déjà existante (future avenue Thiers) par le biais d'une « bretelle » sans grande envergure. Malgré le projet parfois caressé de donner plus d'ampleur à la rue Dajot, qui relie la gare au fleuve, en assurant son débouché vers le nord par de nouveaux ponts<sup>856</sup>, les infrastructures ferroviaires ont conservé jusqu'à nos jours leur position en retrait des grands axes de circulation. La

taille de la gare est également demeurée modeste : contrairement à une commune comme Arras, qui reconstruit sa gare à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour dynamiser le commerce et l'industrie de la ville<sup>857</sup>, Melun a toujours eu un équipement ferroviaire d'emprise limitée, malgré l'accroissement du trafic.

L'aménagement de cet important réseau viaire entraîne un mouvement d'urbanisation dont les premiers exemples se manifestent dès les années 1860<sup>858</sup>, mais qui ne prend réellement toute son ampleur que dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Le plan de Melun en 1889, dressé par le géomètre Grosjean, montre que les rues Dajot et de Dammarie, les plus proches de l'avenue Thiers, sont déjà fortement construites même s'il reste quelques parcelles vides, par exemple à l'angle de la rue de Dammarie et de la rue du Docteur-Pouillot. En revanche, les axes plus éloignés comme la rue de l'Écluse sont encore peu habités, et tout est à faire sur les rues de la Varenne à l'ouest, ou des Marronniers à l'est.

Parallèlement, la route de Fontainebleau, rebaptisée avenue Thiers, se transforme et prend un

**L'école normale d'institutrices**, Bulot père arch., 1881.

3, rue de Belombre.

Premier bâtiment public construit dans la plaine de la Varenne après la gare, et son octroi. Décrite par Gabriel Leroy comme un « splendide établissement » construit aux frais du département, elle comprenait un gymnase, un amphithéâtre pour les sciences, une salle de musique, une salle de dessin et une salle de couture.



caractère bourgeois<sup>859</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on y trouve des maisons témoignant d'une certaine recherche architecturale, comme la demeure néogothique construite en 1893 pour le menuisier Goubeau<sup>860</sup>.

En outre, le nouveau quartier reçoit en 1881 son premier bâtiment public (après la gare et l'octroi), avec l'implantation rue de Belombre de l'école

**Vue panoramique sur la plaine de la Varenne**, depuis le toit de la cité administrative.

Presque inhabitée jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la plaine est aujourd'hui couverte par un habitat pavillonnaire qui s'est développé après l'arrivée du chemin de fer. Quelques usines ou ateliers subsistent encore sur les côtés est et ouest du quartier, entre la gare et la Seine.

normale d'institutrices. Cet édifice conçu selon un plan tout en longueur par l'architecte départemental Henri Bulot imprime la marque de l'architecture scolaire de la Troisième République sur une zone par ailleurs essentiellement résidentielle. Son élévation ordonnancée et l'étirement de sa façade confèrent à l'édifice une monumentalité plus appuyée que celle de l'école normale d'instituteurs, au faubourg Saint-Liesne, éclatée en plusieurs bâtiments d'époques et de styles différents.

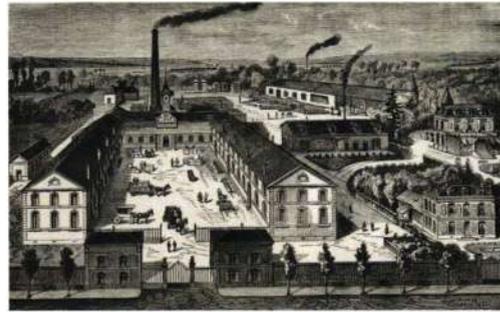
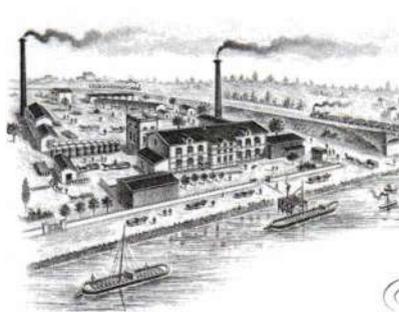
Par ailleurs, l'attrait du chemin de fer joue aussi sur les industriels ; la zone située en bordure de Dammarie-lès-Lys est, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, occupée par plusieurs usines, telle la brasserie Gruber en 1889<sup>861</sup>. Plusieurs ateliers de taille plus modeste s'ouvrent aussi dans la plaine de la Varenne à partir des années 1860 : le fabricant de cadres Gerfaux rue du Gâtinais et de Dammarie<sup>862</sup>, le constructeur Dardel en 1874

### La croissance du faubourg Saint-Liesne

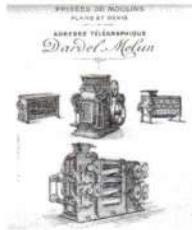
Outre cette urbanisation sans précédent de la rive sud, la ville continue dans une moindre mesure à s'étendre sur la rive nord. Là aussi, la municipalité met en place une voirie nouvelle, avec le percement des rues Crévoulin et Delaunoy en 1858<sup>866</sup>. Comme dans le sud de la ville, il faut attendre quelque temps avant que ce nouveau réseau entraîne une réelle urbanisation du secteur : la plupart des maisons ne sont construites que dans les années 1890-1900<sup>867</sup>, le faubourg Saint-Liesne attirant moins vite les habitants que la plaine de la Varenne. Mais à partir de l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le quartier perd peu à peu le caractère mi-rural, mi-artisanal qu'il a longtemps présenté, avec ses grandes exploitations agricoles (ferme de la veuve Crévoulin, propriété Delaunoy) et ses nombreux lieux de production (tuileries, brasserie, minoterie, fours à chaux)<sup>868</sup>. L'habitat distendu

#### Une floraison d'usines et d'ateliers.

De nombreux établissements se créent dans le sud de Melun ou sur la commune voisine de Dammarie-lès-Lys. Les deux principales usines sont la brasserie Gruber et la confiserie Jacquin, à Dammarie. Juste à côté de la Seine et du rail, se trouve aussi la distillerie Garnot. D'autres établissements moins importants se fixent également dans le sud de Melun, comme le fabricant de machines agricoles Dardel, ou la manufacture de vannerie et rotins Lepinte.



**La distillerie Garnot.**  
Papier à en-tête (1904).  
A.C. Melun, 5 I 25.



#### La confiserie Jacquin : vue d'ensemble et intérieur d'un atelier.

Gravures parues dans  
L. Tiurgan, Les Grandes usines  
de France, tome XIII, 1882.  
Musée de Melun.

#### Ateliers Dardel, papier à en-tête.

A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 294.

#### La manufacture de vannerie et rotins Lepinte,

16, rue de Ponthierry.

avenue Thiers, l'usine de vannerie et rotins Lepinte rue de Ponthierry<sup>863</sup>. Le village de Dammarie-lès-Lys, voisin de Melun, commence à prendre une dimension de banlieue industrielle : à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une bonne partie de ses 1550 habitants sont employés « dans les nombreux centres industriels qui font la prospérité du pays, et parmi lesquels on remarque plusieurs scieries mécaniques, la distillerie Garnot et la confiserie Jacquin »<sup>864</sup>. En somme, alors qu'avant 1830 l'industrie occupait plutôt la rive droite, elle se déplace vers le sud dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, selon un mouvement de fond appelé à se confirmer au XX<sup>e</sup> siècle<sup>865</sup>.

où maisons et fermes alternent encore, dans les années 1860, avec des chantiers et des activités industrielles et artisanales, se densifie au profit d'une construction pavillonnaire qui préserve toutefois quelques témoignages de l'occupation rurale. Ces derniers disparaissent peu à peu, parfois tardivement comme la ferme située au 23 rue Saint-Liesne, qui laisse place à une résidence de la société Trois-Moulins Habitat en 1994<sup>869</sup>.

Quant à la partie orientale du faubourg, à l'est de la rue Saint-Liesne, elle présente un caractère plus institutionnel, avec l'hôpital et l'école normale d'instituteurs. Ces deux édifices font l'objet d'importants travaux d'agrandissement dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'hôpital est considérablement étendu en 1861, avec l'adjonction d'une nouvelle aile au nord, selon un projet présenté par l'architecte E. Gilson dès 1854<sup>870</sup>. Cet accroissement permet de rendre au culte l'ancienne chapelle, dont l'abbé Dégoût, son aumônier, dirige le réaménagement<sup>871</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un nouveau bâtiment est construit sur les plans de

Bulut et Bernad-Renau (1893-1897)<sup>872</sup> : ce « quartier des femmes » est le premier (et tardif) emploi de la formule pavillonnaire à l'hôpital de Melun – qui gouvernera les nombreuses adjonctions du XX<sup>e</sup> siècle. Quant à l'école normale, elle connaît elle aussi plusieurs augmentations, sous la direction des architectes départementaux<sup>873</sup>.

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit donc une considérable extension de la ville, principalement vers le sud, mais aussi, dans une moindre mesure, au nord-est. En revanche, les autres faubourgs (les Carmes et Saint-Barthélemy) ne sont pas touchés par ce mouvement. La gare apparaît incontestablement comme l'équipement structurant qui exerce le plus d'influence sur cette urbanisation, selon un schéma tout à fait courant que l'on retrouve aussi à Poissy, Saint-Germain-en-Laye ou Rambouillet, pour ne citer que des exemples franciliens. L'élan ainsi donné au quartier de la Varenne et, avec moins de vigueur, au faubourg Saint-Liesne, se poursuit jusqu'à la Première Guerre mondiale. Par ailleurs, au tout début du XX<sup>e</sup> siècle est lancée une opération d'urbanisme qui porte, cette fois, sur le nord-ouest de la ville.

### **Le déplacement des casernes et ses conséquences urbanistiques**

Cette nouvelle extension urbaine est liée au transfert de la garnison sur le plateau nord. Pendant l'hiver 1892-1893, une épidémie de dysenterie se répand parmi les troupes cantonnées dans le quartier de cavalerie Augereau, sur la rive sud. L'armée se propose alors de fermer la caserne, dont les bâtiments vieillissants sont jugés insalubres. Soucieuse de conserver la présence militaire, source de revenus pour l'octroi, la ville consent un effort financier important pour édifier de nouvelles casernes, sur le plateau qui domine le nord de l'agglomération. Les bâtiments sont achevés en 1900 (date portée en façade) mais restent vacants pendant quelques années, faute d'être raccordés au réseau d'adduction d'eau. En 1904-1905, la troupe emménage enfin dans ses quartiers flambant neufs, dont la silhouette massive domine la nudité du plateau agricole. Les nouveaux bâtiments militaires rassemblent sur le même site, particulièrement vaste (15 ha) un quartier de cavalerie au nord (« quartier Pajol »), et une caserne d'infanterie au sud (« caserne Augereau »). Ces deux parties sont séparées par la rue Émile-Leclerc, aujourd'hui englobée dans l'École nationale des officiers de gendarmerie, qui occupe actuellement l'ensemble de l'emprise<sup>874</sup>. Toutes deux s'organisent autour

d'une place d'armes centrale, donnant vue sur le corps principal, dont l'élévation ordonnancée et les toits d'ardoises à la Mansart soulignent la monumentalité.

Le déplacement des casernes donne l'occasion à la ville de lancer une double opération d'urbanisme. La construction des nouveaux bâtiments



militaires entraîne en effet l'ouverture d'une voie de circulation les reliant directement à la Seine, sans passer par le centre ancien : le boulevard de la République (actuel boulevard Aristide-Briand). Le long de cet axe se développe un lotissement résidentiel dont les premières réalisations sont mises en œuvre dès les années 1900 (bien que la plupart des habitations datent plutôt de l'entre-deux-guerres, voire pour certaines, des années 1940) : l'architecte Frédéric Gérald de Faye y élève notamment trois maisons mitoyennes (11, 13 et 15 boulevard Aristide-Briand), dont il publie la gravure et le devis dans *l'Habitation pratique* en 1909. La création de nouvelles casernes a ainsi entraîné l'urbanisation de la frange ouest du territoire communal, selon un processus classique d'organisation de la voirie et de densification de l'habitat autour des grands établissements élevés par l'autorité publique.

Le déplacement du quartier de cavalerie permet d'autre part à la ville de créer un vaste lotissement sur la rive sud, dont tout un pan était demeuré à l'écart de l'essor urbain, étant « gelé » par l'occupation conventuelle puis militaire. Ce lotissement, étudié en détail un peu plus loin<sup>875</sup>, est un ensemble particulièrement complet, aussi bien en matière d'architecture domestique (on y trouve tous les types de demeures, depuis l'immeuble jusqu'à la villa en passant par le pavillon d'entrepreneur), qu'en termes d'équipements collectifs : école, salle des fêtes, bibliothèque...

### **L'hôpital.**

*À droite, la partie ancienne (couvent des récollets).  
À gauche, l'extension du 3<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle.*

***Les prémices du logement « social »***

Toutes ces opérations de lotissement entraînent une extension considérable des terrains bâtis. Cette croissance constitue un phénomène encadré par la ville, qui encourage le développement urbain par l'ouverture d'un nouveau réseau viaire. Mais l'initiative de la construction reste entièrement privée : le peuplement de ces nouveaux quartiers se fait au gré des investissements consentis par les particuliers. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que les pouvoirs publics interviendront directement dans la construction de l'habitat. Cependant, dès la Belle Époque se manifestent des initiatives en faveur du logement des catégories les moins favorisées, en premier lieu les ouvriers et les petits employés.

L'essor de la construction modeste est en effet encouragé par la législation mise en place en faveur des « habitations à bon marché », à la fin du XIX<sup>e</sup>

et au début du XX<sup>e</sup> siècle. La loi Siegfried (1894) est la première à apporter, de façon encore timide, le concours de l'État à ce type de logements, en favorisant les prêts par les Caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations. Mais ce sont surtout les lois Strauss (1906) et Ribot (1908), complétées en 1912 par la loi Bonnevey, qui influent directement sur la construction en instituant le subventionnement public des sociétés d'HBM, ainsi que des avantages fiscaux en faveur de ces « habitations à bon marché »<sup>876</sup>.

Seul ce deuxième volet est exploité à Melun. Il faut en effet attendre l'entre-deux-guerres pour que se constituent des sociétés telles que le Foyer familial, qui mettront en chantier des cités HBM. Avant la Première Guerre mondiale, la nouvelle législation n'engendre donc pas une architecture spécifique, comme à Paris où des modèles sont élaborés dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, sous l'égide

***Les jardins ouvriers de l'Almont.***

*Au pied des tours des années 1970 se trouvent encore aujourd'hui, le long de la vallée de l'Almont, les jardins familiaux du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle.*

*Une partie de ces jardins est créée en 1907 par l'association des jardins ouvriers de Melun, dont les motivations sont caractéristiques des principes hygiénistes – mais aussi politiques – de l'époque : le jardin permet en effet de tirer l'ouvrier hors du cabaret et de lui inculquer la prévoyance, l'épargne et le goût de la propriété.*



de fondations privées<sup>877</sup>. En revanche, elle favorise la construction individuelle de type pavillonnaire. Rien ne distingue ces maisons bénéficiant des lois sur les HBM : seules les mentions dans les archives permettent d'en connaître l'existence. Leur nombre est d'ailleurs réduit. Huit constructions nouvelles (pour la plupart situées dans le sud de la ville) sont ainsi dispensées de l'impôt foncier entre 1913 et 1914<sup>878</sup>.

Voici par exemple la maison que se fait bâtir un agent d'assurances, Georges Saudax, rue Delaunoy en 1914. Ce pavillon est construit par l'entrepreneur Turplin, de Vaux-le-Pénil, sur les plans dressés en 1913 par le métreur-vérificateur melunais Bouhon (qui profite de l'absence de réglementation pour se proclamer architecte)<sup>879</sup>. La maison se situe dans la catégorie supérieure des HBM : elle s'élève sur un terrain de plus de 500 m<sup>2</sup> et compte un étage. Mais « la construction a été traitée de la façon la plus économique »<sup>880</sup> : les murs sont bâtis en meulière hourdée au mortier de chaux, l'encadrement des baies en façade est réalisé en briques avec linteaux de fer apparents, et le toit est couvert en tuiles mécaniques. Cette maison se conforme donc à la mise en œuvre la plus répandue dans la production pavillonnaire du début du XX<sup>e</sup> siècle. Afin de régler les 10 000 francs nécessaires (coût du terrain compris), le propriétaire obtient un prêt de la toute jeune Société briarde de crédit immobilier ; fondée le 24 janvier 1914, elle « a pour objet de consentir aux emprunteurs remplissant les conditions prévues par la loi du 10 avril 1908 modifiée par celle du 26 février 1912, des prêts hypothécaires individuels destinés, soit à l'acquisition de champs ou jardins, soit à l'acquisition ou à la construction de maisons individuelles à bon marché », à un taux ne pouvant excéder 3,5 %<sup>881</sup>. La maison de M. Saudax est donc l'application concrète des lois Ribot et Bonnevey.

Si la société de crédit qui aide à cette construction est présidée par le maire de Melun, Delaroue, la municipalité ne s'investit pas directement dans le processus, contrairement à d'autres communes qui créent leur propre société d'HBM dès 1913 (La Rochelle) ou 1914 (Paris)<sup>882</sup>. Mais, comme le remarque l'auteur des *Projets d'embellissements futurs dans la ville de Melun* en 1912, la question du logement populaire « n'a pas à Melun la gravité qu'elle présente dans les grands centres industriels ». Parmi les différents projets énumérés dans cet album, figure toutefois la création de deux cités ouvrières, au nord et au sud de la ville. Ces cités seraient composées de « pavillons séparés avec jardins », offerts à la location avec annuités d'achat. L'auteur,

qui signe du pseudonyme de « Stapathi »<sup>883</sup>, n'est autre que l'architecte Edmond Delaire, particulièrement sensible au problème du logement ouvrier, pour lequel il s'est engagé dans une expérimentation grandeur nature non loin de Melun, à Champagne-sur-Seine, en collaboration avec plusieurs personnalités melunaises (Chamaillé, Baustert etc.)<sup>884</sup>.

Ces réflexions autour de l'habitat populaire vont de pair avec l'encouragement des jardins ouvriers. Là encore, les initiatives locales s'inscrivent dans un mouvement national, qu'incarne notamment l'abbé Lemire. L'« association des jardins ouvriers de Melun », fondée le 17 mars 1907 à l'initiative de la Société de patronage et d'assistance par le travail, crée aussitôt un groupe de quatorze jardins en bordure du chemin de Trois-Moulins, auxquels s'ajoutent onze autres jardins ouverts en 1910 dans le sud de la ville, à l'angle de l'avenue des Marronniers et de la rue de la Rochette. Ces lopins de terre sont attribués gratuitement aux pères de famille ayant au moins deux enfants à charge. L'association explicite ainsi ses motivations, en 1912 : « Au point de vue social, le jardin a une influence heureuse sur les habitudes de prévoyance et d'épargne. Le jardin constitue l'apprentissage de la propriété et en éveille le désir. Au point de vue philanthropique, le jardin procure des distractions saines. [...] Au point de vue hygiénique, en modifiant, par la vie au grand air, les prédispositions héréditaires, en améliorant l'ordinaire des repas, en créant un dérivatif au cabaret, le jardin constitue un préservatif contre de nombreuses maladies et remède à l'insuffisance et à l'insalubrité du logement<sup>885</sup>. »

## Les transformations de la ville ancienne

Parallèlement à l'extension de certains faubourgs, la ville ancienne connaît d'importantes transformations. Sur le plan urbanistique, les travaux lancés

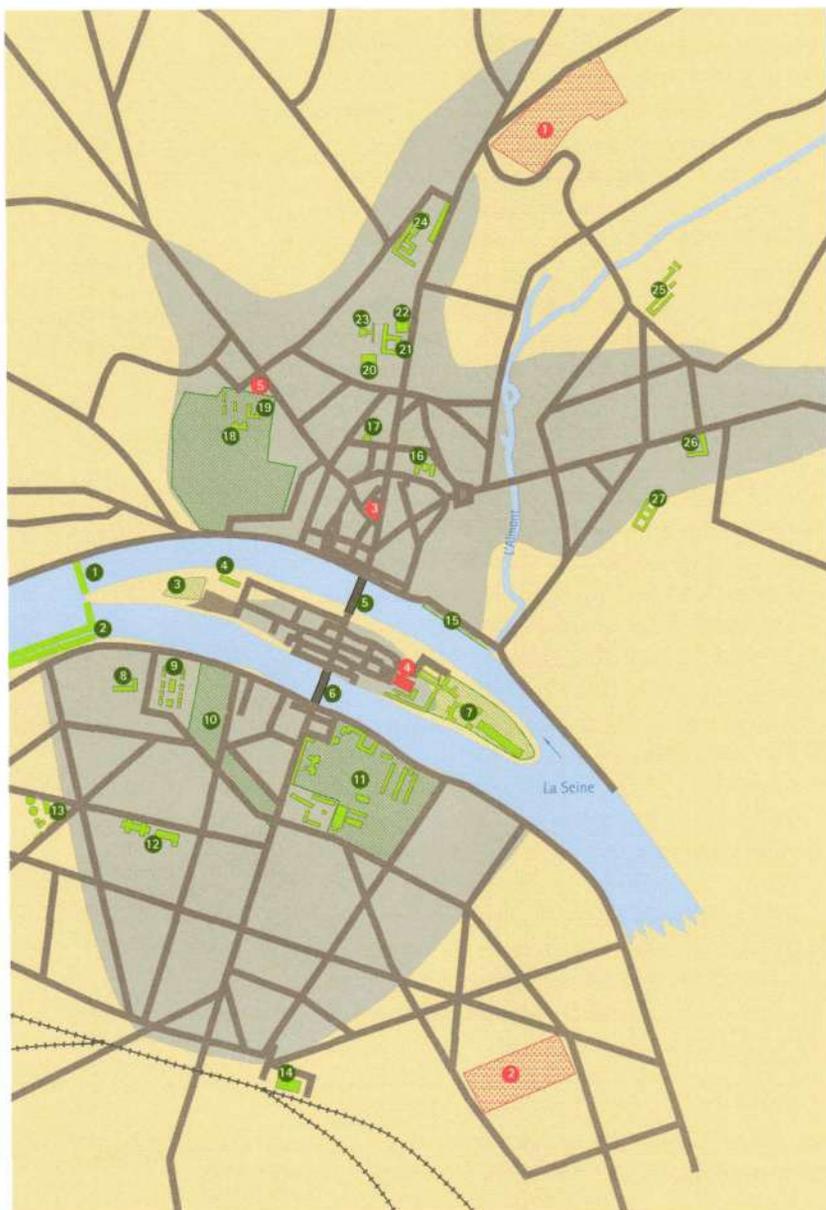
### Le monument à Pasteur.

**Plâtre préparatoire du bas-relief** « Pasteur assistant à la vaccination des moutons contre le charbon à la ferme de Pouilly-le-Fort en 1881 ». Musée de Melun, inv. 981.1.2.

**Vue d'ensemble du monument**, fondu pendant la Seconde Guerre mondiale. Le monument, élevé grâce à une souscription publique lancée par le Comité des agriculteurs de Seine-et-Marne et des médecins vétérinaires français, est inauguré en 1897. Il comprend des statues en bronze et un bas-relief, œuvres d'André d'Houdain. Symbolisant le remerciement des bergers à celui qui a sauvé leurs troupeaux, une jeune fille offre une gerbe de fleurs au buste du savant. Le bas-relief, à l'arrière du monument, illustre de façon moins allégorique l'épisode melunais. Le monument a disparu pendant la Seconde Guerre mondiale, mais son aspect nous est connu par des cartes postales et par les plâtres préparatoires d'Houdain, conservés au musée de Melun. Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.327.



Melun en 1885.



sous la monarchie de Juillet sont continués sous le Second Empire et la Troisième République : on l'a déjà noté à propos de la politique d'alignements, opiniâtrément poursuivie depuis 1824. En outre, on dégage les deux églises paroissiales, toutes deux engluées dans des constructions adjacentes. Une nouvelle rue est ainsi percée au nord de Saint-Aspais en 1858<sup>886</sup>. De même, l'église Notre-Dame (qui fait l'objet d'un vaste chantier de restauration, sous la direction de l'architecte Millet<sup>887</sup>) est séparée de la maison centrale de détention par la construction d'un mur curviligne, qui l'isole désormais des bâtiments de la prison<sup>888</sup>. Ces interventions sur le réseau viarie sont complétées par l'aménagement d'espaces verts : augmentation de la promenade Chamblain (1857), implantation d'un petit jardin face à la gare, création puis extension du jardin de l'hôtel de ville, transformation en jardin public de la pépinière des Ponts et Chaussées autour de l'octroi des Carmes (1869), et enfin création du jardin botanique sur la pointe ouest de l'île, en 1876, grâce à la donation Victor Roussel<sup>889</sup>. Au terme de ces aménagements, l'architecte Delaire conclut en 1912 : « Les espaces libres à Melun sont suffisants, agréables, la population ne les apprécie pas autant qu'il le faudrait<sup>890</sup>. » Les espaces verts publics restent malgré tout de faible superficie. L'essentiel des parcs et jardins de Melun appartient au domaine privé : celui des villas comme le jardin Despatys, le parc Debreuil ou les jardins de la préfecture, mais aussi celui des pépiniéristes, comme Varangot sur la montagne Saint-Liesne ou Ménard sur la rive sud<sup>891</sup>.

L'embellissement de la cité passe aussi par la sculpture monumentale, qui pour la première fois quitte la sphère religieuse et fait l'objet de commandes civiles. Jusqu'ici, celles-ci se cantonnaient au domaine éphémère des arcs de triomphe et autres pompes festives, aussi vite démontées que dressées, comme le monument érigé en 1808 par Larpenteur en l'honneur de la Grande Armée (dont les planches sont vendues par lots juste après la cérémonie)<sup>892</sup>. Le projet de colonne départementale, envisagé pour la place Saint-Jean en 1800, n'ayant pas été mené jusqu'à son terme, le premier véritable monument civil de Melun est donc celui érigé en l'honneur de Jacques Amyot dans la cour de l'hôtel de ville, en 1857-1860 (statue en marbre par Eugène Godin)<sup>893</sup>. Cette première commande publique est bientôt suivie par une autre initiative, privée cette fois : l'industriel Lainville fait don à sa

Édifices civils

- 1 Barrage
- 2 Écluse
- 3 Jardin botanique
- 4 Halle aux farines et entrepôt de vin
- 5 Pont de pierre
- 6 Pont de fer
- 7 Maison centrale de détention
- 8 Magasin à fourrage et manutention militaire
- 9 Abattoirs
- 10 Promenade Chamblain
- 11 Caserne de cavalerie
- 12 École normale d'institutrices
- 13 Usine à gaz
- 14 Gare

Édifices religieux

- 1 Cimetière du Nord
- 2 Cimetière du Sud
- 3 Église Saint-Aspais
- 4 Église Notre-Dame
- 5 Clocher Saint-Barthélémy

- 15 Promenade de Vaux
- 16 Hôtel de ville
- 17 École maternelle ou « salle d'asile »
- 18 Préfecture
- 19 Conseil général
- 20 Théâtre
- 21 Palais de justice
- 22 Gendarmerie
- 23 Maison d'arrêt
- 24 Collège
- 25 Caserne d'infanterie
- 26 École normale d'instituteurs
- 27 Hôpital

cité natale d'une imposante fontaine, fondue par Durenne sur les dessins de Klagmann, et installée sur la place Saint-Jean en 1864. En 1897, c'est au tour de Pasteur d'être honoré d'une statue de bronze (fondue pendant la Seconde Guerre mondiale, mais dont on conserve les modèles préparatoires, par André d'Houdain<sup>894</sup>). Enfin, la guerre de 1870 est commémorée par un imposant monument, élevé en 1901 sur les plans de l'architecte Bernard Bezault, et orné de statues de bronze dues à Charles Desvergnès, élève de Chapu et grand prix de Rome ; son iconographie patriotique reflète l'esprit revanchard de l'époque, en figurant sous le groupe des soldats tombés pour la France, un enfant prêt à reprendre les armes.

Par ailleurs, une importante partie des équipements publics de Melun sont, encore aujourd'hui, des édifices datant de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La plupart des bâtiments officiels sont en effet reconstruits dans les années 1860-1880 : l'hôtel du préfet, par exemple, fait l'objet d'une importante campagne de travaux interrompus par la guerre de 1870 mais repris en 1872<sup>895</sup>. Le palais de justice, lui aussi, est réaménagé en 1874-1876 : s'il conserve certains éléments de l'ancien couvent des carmes, comme l'escalier d'honneur à rampe en fer forgé, ses dispositions intérieures sont entièrement remodelées, selon un parti conservé jusqu'à nos jours. Des travaux de grande ampleur sont également réalisés à la maison centrale, de 1858 à 1887<sup>896</sup>, à l'hôpital<sup>897</sup>, au théâtre (1876-1877)<sup>898</sup>, etc. Quant aux édifices scolaires, ils sont entièrement renouvelés à la suite des lois Ferry : la ville mène la reconstruction du collège de 1882 à 1885<sup>899</sup>, puis la transformation de l'ancien hôtel Guérin en école (1888) et la construction de l'école de la Courtille de 1888 à 1892. Si les établissements scolaires installés dans les deux hôtels particuliers du centre-ville ont aujourd'hui disparu,

Melun conserve, avec le collège et l'école de la Courtille (actuellement occupée par une antenne de l'Université Panthéon-Assas), deux beaux spécimens d'architecture « Jules Ferry », d'ailleurs édifiés par le même architecte, Jules Touzet<sup>900</sup>.

En outre, comme nous l'avons vu plus haut, l'école normale d'instituteurs est agrandie, et une école normale d'institutrices est élevée sur les plans de Bulot en 1881. Enfin, des écoles privées sont construites ou aménagées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Certaines sont des pensionnats de jeunes filles que rien ne distingue aujourd'hui des immeubles d'habitation voisins, comme la « pension Bony » au 1, rue des Fossés. Mais d'autres institutions ont donné lieu à des réalisations architecturales spécifiques. L'Institution de la Sainte-Enfance (aujourd'hui Sainte-Jeanne-d'Arc), rue Bancel, conserve les bâtiments scolaires et la chapelle néogothique élevés vers 1894 sur les plans de Roblot, architecte du diocèse de Sens, auteur d'autres constructions scolaires privées en Bourgogne<sup>901</sup>. L'Institution Saint-Aspais, créée en 1883, a repris pour sa part l'ancien domaine Despatys. Si la villa qui en occupait le centre a disparu, l'école conserve ses bâtiments scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et sa chapelle aménagée dans d'anciens communs, avec des peintures murales exécutées par Paul Pascal en 1916-1917.

Dans le même temps, apparaissent de nombreux édifices à fonction commerciale ou bancaire, qui pour la plupart existent toujours. La Caisse d'épargne, construite en 1888 près de l'église Saint-Aspais sur les plans de Harant et Prony, fait l'objet de plusieurs publications dans les revues d'architecture<sup>902</sup>. Alexis Martin, en 1896, la juge « d'agréable aspect et d'un fort bon style » et « très remarquable au point de vue de l'agencement intérieur » (aujourd'hui modernisé)<sup>903</sup>. Malgré les remaniements apportés à la façade,

**La fontaine de la place Saint-Jean.**

Offerte en 1864 à la ville de Melun par l'industriel Lainville, la fontaine de la place Saint-Jean est fondue par Durenne sur les dessins du sculpteur Klagmann.



Elle est ornée en son centre de trois allégories féminines représentant les principaux fleuves du département : l'Yonne, la Seine et la Marne. Klagmann reprend ici l'iconographie qu'il a déjà employée à Paris pour la fontaine du square Louvois, où sont figurées la Loire, la Saône, la Garonne et la Seine.

**Les nouveaux édifices bancaires.**

La Banque de France ; la Caisse d'épargne, état d'origine et état actuel.





celle-ci reste particulièrement représentative de ces édifices à l'architecture éclectique, qui signalent au passant la puissance financière de l'institution. La Banque de France, installée en 1899 rue Saint-Ambroise, présente une façade plus classique<sup>904</sup>. Le quai Pasteur, au débouché du pont sur le petit bras de la Seine, accueille au début du XX<sup>e</sup> siècle deux établissements bancaires : la Société Générale et le Crédit lyonnais, élevé sur les plans de l'architecte melunais Frédéric Gérald de Faye en 1914. Ces deux édifices tranchent sur les immeubles

chaussée commercial. Son décor de plâtre était identique à celui du « Coin musard », le grand magasin de Melun à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (reconstruit après le bombardement de 1944).

En revanche, la ville n'a pas de halle pour le marché, qui se tient en plein air deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Plusieurs sites lui sont dévolus : le quartier de la gare, la place Praslin, la place Saint-Jean. Divers projets de marché couvert sont proposés, comme celui de Buval en 1880 ou celui de Delaire en 1912. Aucun d'entre eux

**L'école de la Courtille.**

Façade sur la Seine et élévation sur la cour.  
Bien que le concours ouvert en 1888 ait été remporté par Georges Guyon, le chantier est finalement confié à l'architecte de la ville de Rouen Jules Touzet, déjà auteur du collège Jacques-Amyot.  
En collaboration avec Trintzius, il construit un imposant édifice qui recourt abondamment aux structures métalliques, en particulier pour le préau couvert et les galeries de circulation sur la cour.



d'habitation qui les entourent par leur élévation imposante ; le dôme du Crédit lyonnais, seul de son espèce à Melun, accroche le regard des passants qui empruntent le pont et la rue principale de la ville. À l'inverse, la poste construite en 1879-1880 à l'angle de la rue du Miroir et de la rue Carnot<sup>905</sup>, se fond dans le tissu urbain : abandonnée en 1898 car trop exiguë, elle a depuis été convertie en immeuble d'habitation à rez-de-

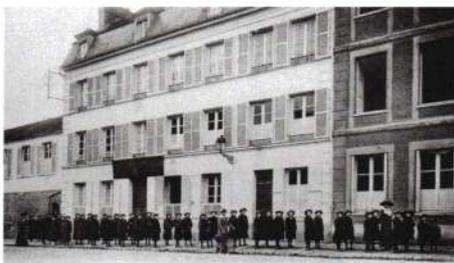
n'aboutit, et le sujet devient l'objet de plaisanteries et même de chansons, comme celle de Huguenin :

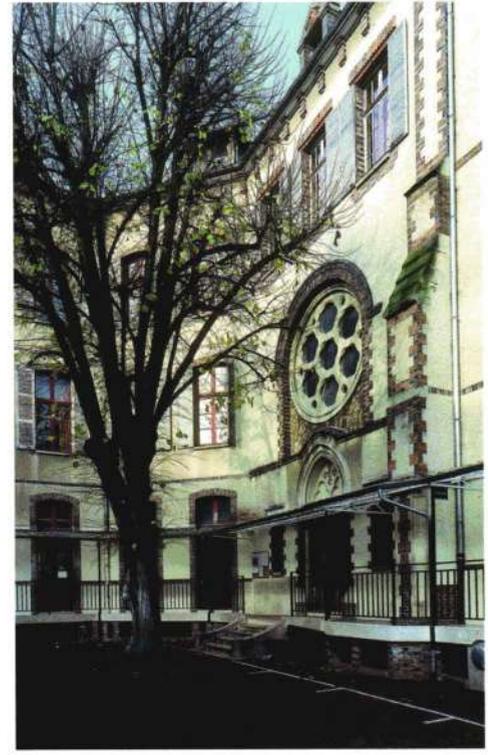
*Depuis mille ans, la cité melunaise  
Fait ses marchés simplement en plein air ;  
Espérons donc qu'en l'an deux mil cent seize  
On construira l'fameux marché couvert*<sup>906</sup> !

Outre ses fonctions commerciales et administratives, Melun est également une ville de garnison. La présence de l'armée joue pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle

**Le pensionnat Bony, vers 1914.**

De gauche à droite  
Les élèves en rang devant le pensionnat ; le salon ; un dortoir ; la cour de récréation ; le parloir ; une salle de classe.  
Cartes postales du musée de Melun.





**L'Institution de la Sainte-Enfance, aujourd'hui Sainte-Jeanne-d'Arc.**

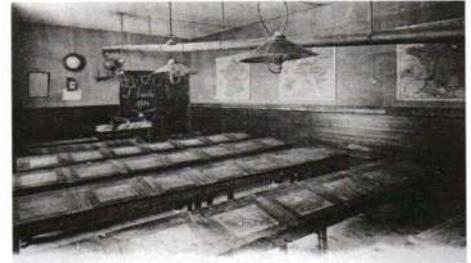
*Élévations nord et sud. La rose et le portail, sur la vue de droite, correspondent à la chapelle intégrée dans les bâtiments scolaires, dont elle se démarque plus nettement du côté nord.*

un rôle prépondérant sur la rive sud, où le quartier de cavalerie ne cesse de s'étendre : à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il règne sur la presque totalité de l'îlot allant de la rue Saint-Ambroise à la rue Dajot, soit 6,25 ha<sup>907</sup>. Plusieurs corps de bâtiments nouveaux sont construits dans cette vaste enceinte. La plupart sont des écuries dont certaines, à l'étage, servent au logement des cavaliers. Il s'agit de réalisations sérielles, appliquant le modèle type de 1843 ou ses variantes postérieures, notamment l'écurie à quatre rangs de chevaux<sup>908</sup>. Un grand manège couvert est également aménagé au sud<sup>909</sup>. Transformé en salle des fêtes par l'architecte Daniel Beylard<sup>910</sup> en 1912, il demeure longtemps le dernier vestige de la caserne, détruite en 1905-1907, avant de disparaître à son tour dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Plus rien aujourd'hui ne rappelle donc l'importance de l'emprise militaire sur la rive sud durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle – l'une des plus vastes casernes de France, selon Gabriel Leroy<sup>911</sup>.

En 1841, l'armée acquiert en outre un autre édifice : l'ancienne manufacture de toiles peintes

du faubourg Saint-Liesne, sur l'Almont. Cet ancien site industriel devient dès lors une caserne d'infanterie, baptisée « Breton » en 1893, et elle aussi désaffectée (et en partie détruite) au XX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, au lendemain de la défaite de 1870, l'armée parraine une société de tir, « La Melunaise », conçue comme préparation militaire pour civils dans une perspective de revanche nationale. Implanté hors de l'agglomération, sur les pentes de l'Almont, le stand de tir au fusil de précision à la distance de 300 mètres, avec stations intermédiaires à 200 et 100 mètres, se compose d'une piste de tir dotée de créneaux correspondant aux trois types de tir, avec cible protégée par une circonvallation gazonnée<sup>912</sup>.

Si ces aménagements militaires ont désormais disparu, la plupart des autres grands bâtiments officiels construits sous le Second Empire et la Troisième République sont toujours en fonction aujourd'hui. Le centre-ville de Melun, à la veille de la Première Guerre mondiale, présente donc un aspect très voisin de celui qu'il offre encore à nos





yeux. Les principaux bâtiments institutionnels tout comme l'alignement des rues sont l'héritage des grands travaux de ce siècle. Il en va de même pour le paysage fluvial, qui doit son aspect actuel aux barrages mis en place sur la haute-Seine dans les années 1860.

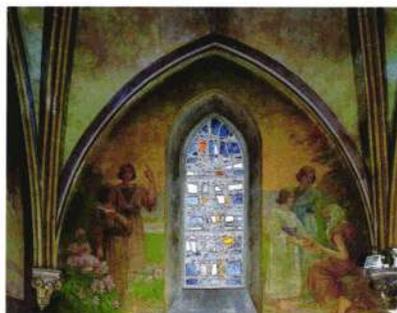
### La ville et le fleuve

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit la domestication définitive du fleuve, déjà encadré par des quais depuis les années 1820-1830. Sous le Second Empire, le débit de la Seine est en effet régulé par un système de barrages dotés d'écluses. Dans le cadre de ces grands travaux, le décret du 17 septembre 1859 prévoit la construction d'un barrage à Melun<sup>913</sup>. Le 15 août 1861 a lieu la bénédiction solennelle des travaux<sup>914</sup>. Deux barrages sont en fait élevés, l'un sur le petit et l'autre sur le grand bras, au niveau de la pointe occidentale de l'île Saint-Étienne ; pour leur franchissement, une écluse est installée le long de la rive sud<sup>915</sup>. L'ensemble des aménagements de la haute-Seine, en amont de Paris, est achevé dès 1864<sup>916</sup> et rend à la voie navigable sa compétitivité vis-à-vis du rail<sup>917</sup>. Le barrage de Melun reste en activité jusqu'en 1932<sup>918</sup>, lorsqu'on décide de réduire le nombre de ces retenues entravant la circulation sur la Seine. Seul le nom de la rue de l'Écluse, qui aboutissait à son niveau, en perpétue le souvenir<sup>919</sup>.

Ce système de barrages met fin aux variations du niveau de l'eau, qui constituaient un frein considérable à la navigation. De nombreux documents

témoignent des difficultés rencontrées avant les aménagements du Second Empire. La légende d'un dessin du pont sur le grand bras, levé en octobre 1686, indique ainsi : « L'eau monte dans le mois d'avril et may quelquefois d'un pied, un pied et demy et jusques à deux pieds plus hault qu'elle n'est présentement », ce qui représente une variation de plus de 60 centimètres<sup>920</sup>. En été, l'eau était donc trop basse pour permettre le passage des bateaux, notamment au niveau des gués et des hauts fonds. Il en existait plusieurs aux alentours de Melun<sup>921</sup>, et l'un d'entre eux au niveau même de la ville, en aval du pont-aux-moulins<sup>922</sup>. Au printemps, les débâcles au contraire élevaient dangereusement le niveau du fleuve et provoquaient de multiples dommages. En 1819, l'un des moulins sur bateau installé sur le petit bras avait ainsi été emporté jusqu'à Corbeil<sup>923</sup>.

La normalisation du débit de la Seine représente donc une amélioration considérable pour le trafic fluvial, rendu possible tout au long de l'année. C'est aussi le moyen de lutter contre les atterrissements le long de l'île Saint-Étienne, d'une telle



### L'Institution Saint-Aspais.

Les bâtiments scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

À droite  
Peintures murales de la chapelle (Paul Pascal, 1916-1917).

### Les nouvelles casernes, actuellement, école des officiers de la gendarmerie nationale.

De gauche à droite  
Assaut d'armes devant la caserne du 31<sup>e</sup> de Ligne, vers 1910.  
Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.310.

Le quartier Pajol (aujourd'hui, bâtiment de l'état-major de l'EOGN).

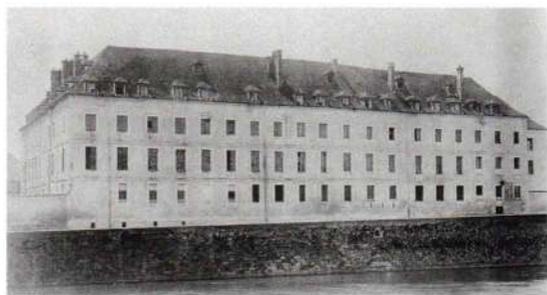
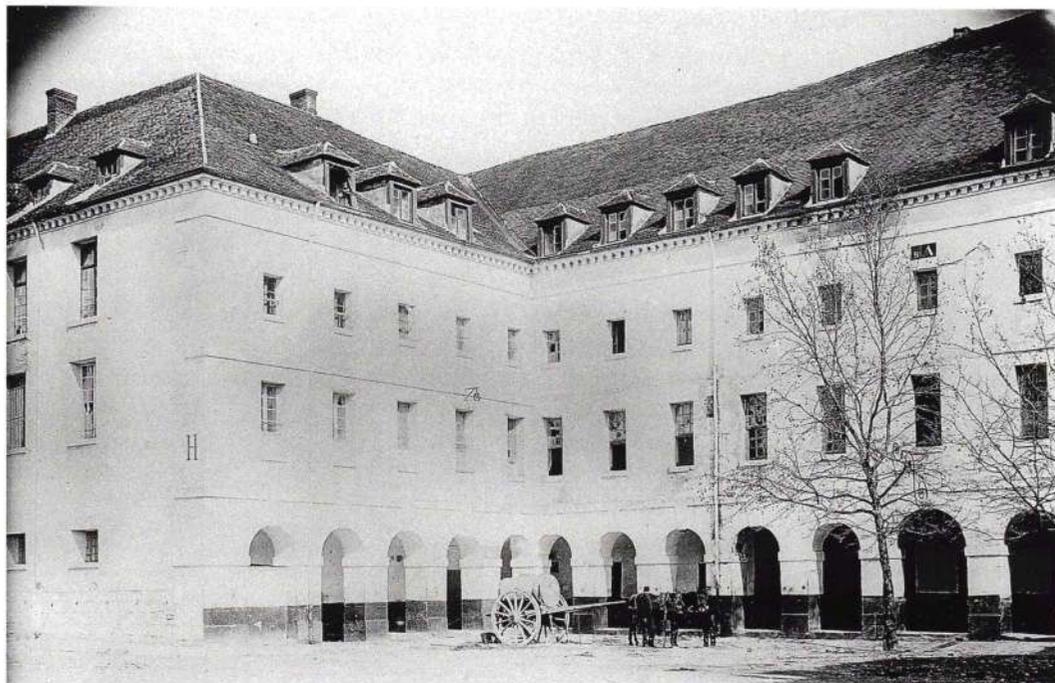
Les écuries au nord de la place d'armes du quartier Pajol.



**L'ancien quartier de cavalerie Saint-Ambroise.**

Cette vaste caserne qui se déployait à l'est de la rue Saint-Ambroise comprenait plusieurs corps de bâtiment. Les plus élevés, comme celui donnant sur le front de Seine, servaient au logement des troupes. Une cour de la caserne et le front de Seine.

Coll. part.



À droite  
**Le manège de l'ancien quartier de cavalerie.**  
Ce bâtiment rectangulaire de 23,50 m de large sur 62,35 m de long a été transformé en salle des fêtes lors du transfert de la caserne au nord de la ville, en 1905-1907. Il a disparu dans les années 1970.

État d'origine. Coll. part.

Le manège après sa transformation en salle des fêtes. Carte postale de la médiathèque de Melun.

ampleur au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que certains proposaient de combler le petit bras de la Seine. Un texte de 1857 en témoigne : « On se propose de [le] remblayer entièrement dans un avenir peu éloigné, déjà l'eau y est stagnante et les bancs de sable affleurent à la surface des eaux moyennes<sup>924</sup>. » Les grands travaux menés sur le cours de la haute-Seine, dans les années 1860, permettent donc à Melun de conserver son île.

Dans le même temps, le port de l'île Saint-Étienne connaît de nouveaux aménagements. On envisage en 1857 la construction de grands entre-

pôts pour abriter les produits acheminés par le fleuve, notamment les vins et les farines. Oppermann et Joret proposent l'édification de quatre bâtiments rectangulaires, fondés sur la répétition d'un module unique<sup>925</sup>. Ce projet d'une grande simplicité, dans l'esprit des entrepôts militaires, n'est pas retenu par la ville, qui confie finalement la réalisation de ses « magasins généraux » à son architecte, Buval. Ce dernier édifie en 1859 un bâtiment plus ambitieux (aujourd'hui disparu), dont les dessins sont d'ailleurs publiés par César Daly dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*<sup>926</sup>. Il s'agit d'un grand bâtiment de 57 mètres de long sur 14 mètres de large, comportant trois niveaux : le soubassement en meulière abrite des caves voûtées de brique, tandis que le rez-de-chaussée et l'étage sont destinés au stockage des grains. Cette imposante halle est précédée de deux petits pavillons, servant à l'octroi<sup>927</sup>.

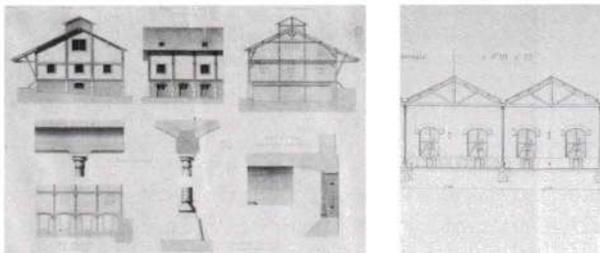
La construction par la ville de ces « magasins généraux » sur la pointe occidentale de l'île s'inscrit dans un mouvement général de développement des



entrepôts et des chantiers sur les rives de la Seine. En 1861 par exemple, les négociants en bois et charbon Charpentier et Soulié font édifier sur l'île « un vaste hangar d'environ 250 m<sup>2</sup> de superficie, destiné à abriter le bois de construction que nous avons en dépôt »<sup>928</sup>. Dans le même temps se multiplient les activités industrielles et artisanales le long du fleuve, dont les berges accueillent notamment une usine à gaz<sup>929</sup>, deux fabriques de produits pharmaceutiques<sup>930</sup>, une minoterie<sup>931</sup>, des brasseries<sup>932</sup>, diverses activités de blanchisserie (bateaux-lavoirs<sup>933</sup>, Société des lits militaires<sup>934</sup>, buanderie de la maison centrale), etc.

Malgré la pollution qu'impliquent ces activités, on n'hésite pas à se baigner dans la Seine. Un établissement de bains est installé au bas de l'actuel boulevard Victor-Hugo. L'été, le collège envoie ses élèves se baigner dans le fleuve<sup>935</sup>. Jusqu'à la construction de la piscine dans les années 1960, la Seine restera d'ailleurs un lieu de baignade apprécié<sup>936</sup>, même si l'on prend la précaution de déplacer la « plage » en amont de la ville<sup>937</sup>.

La Seine enfin abreuve bêtes et gens. Jusqu'au captage des eaux de la Glandée au début du XX<sup>e</sup> siècle, le fleuve joue en effet un rôle essentiel



dans l'approvisionnement en eau de Melun. C'est au niveau de la partie orientale de l'île Saint-Étienne qu'est puisée l'eau distribuée dans toute la ville par l'usine élévatrice construite en 1860, sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la Seine garde donc, malgré les grands travaux d'aménagement dont elle a fait l'objet, toutes ses utilisations anciennes. Elle conserve même une partie de son rôle défensif, en servant de rempart naturel à la maison centrale de détention. Toutefois, il est une dimension de ce potentiel fluvial qui n'est pas autant exploitée qu'on aurait pu s'y attendre : c'est la villégiature.

Melun bénéficie en effet d'un site remarquable, qui offre à la fois des terrains en bordure du fleuve et un coteau au nord dégageant des vues panoramiques sur la Seine. Cet atout paysager n'avait pas été négligé sous l'Ancien Régime : le parc de

l'abbaye Saint-Père, avec sa terrasse donnant vue sur le fleuve, ou les maisons canoniales, bâties sur les rives de l'île Saint-Étienne, en profitaient largement<sup>938</sup>. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques villas sont encore construites sur les rives de la Seine, comme la belle demeure à colonnade néopalladienne, édifiée en 1834 à l'emplacement



**Les aménagements fluviaux.**

De haut en bas  
Le barrage sur le grand bras de la Seine.

L'écluse.

Le port.

Cartes postales du musée de Melun, début du XX<sup>e</sup> siècle, inv. 983.2.137, 134 et 138.



**Les entrepôts du port.**

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on envisage la construction de grands entrepôts pour abriter les produits acheminés par le fleuve, notamment les vins et les farines destinés au marché parisien. Un premier projet est proposé par Oppermann et Joret en 1857 (à droite). Mais la ville lui préfère celui, plus ambitieux, de son architecte Buval (à gauche).



**Les « magasins généraux » de Buval, 1859.**

A.C. Melun, 1 Fi 2181.

**Projet non retenu d'entrepôts sur le port, par Oppermann et Joret, 1857, détail de deux travées d'entrepôt.**

A.C. Melun, 1 Fi 914.

des derniers vestiges du château royal. Mais la villégiature élit plutôt domicile dans les communes avoisinantes : Dammarie-lès-Lys compte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle « douze ou quinze demeures aristocratiques » entourées de vastes jardins<sup>939</sup> et Le Mée-sur-Seine accueille plusieurs villas, dont celle de Jacob-Desmalters où réside le peintre Henri Rouart. Un peu plus en amont, la Seine et la forêt de Fontainebleau attirent les peintres de l'école de Barbizon<sup>940</sup>. Melun reste en dehors du mouvement. Non que l'architecture de la villégiature y soit



**Le quai Pasteur, vers 1860.**

*Au premier plan, un bateau-lavoir à étage (les cuves en bas, les séchoirs en haut). Au second plan, maisons du quai Pasteur et établissement de bains. Dans le fond, la préfecture (avant les travaux de Martial Sènèque), les bâtiments du conseil général et le clocher de Saint-Barthélemy. Médiathèque de Melun, NN 6.*

**Villa avec communs en style néonormand, rue de la Montagne-du-Mée.**

totalemment absente : on en trouve quelques beaux exemples, comme l'imposante demeure néo-Louis XIII construite aux franges du Mée, dont le parc descendant jusqu'à la Seine et les communs à pan-de-bois néonormand sont tout à fait caractéris-

tiques de cet esprit. Mais ces villas sont assez peu nombreuses, si l'on considère les agréments du site naturel. Sans doute le statut urbain de Melun a-t-il nui à l'essor de la villégiature. Il est en tout certain que l'île Saint-Étienne, qui fait la particu-





larité du site urbain, s'est plutôt recentrée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sur son rôle portuaire et industriel : quoique demeurées à une échelle modeste, ces activités bruyantes et incommodes n'encourageaient pas la villégiature. À l'autre bout de l'île, le paysage n'est pas beaucoup plus accueillant, dominé par la maison centrale de détention qui s'étend d'ailleurs aux dépens des résidences voisines : en 1815, elle absorbe ainsi une ancienne maison canoniale qui possédait terrasse et kiosque donnant sur le fleuve<sup>941</sup>.

### Une ville sans industrie ?

Parmi les aspects nouveaux du paysage urbain au XIX<sup>e</sup> siècle, figurent les cheminées d'usines et leurs vapeurs fumantes. Le tableau de Cotelle représentant *Melun vu du faubourg Saint-Liesne* en 1863<sup>942</sup> évoque cette dimension industrielle en montrant deux de ces cheminées, auxquelles répond au loin le panache d'une locomotive engagée sur le pont

ferroviaire du Mée. Mais ces détails significatifs d'une certaine modernité apparaissent bien modestes, face à un premier plan champêtre et à un profil urbain dominé par les bâtiments institutionnels : la caserne Breton au centre, les églises Saint-Aspais et Notre-Dame à gauche. De fait, le dépouillement des sources d'archives confirme que les usines et les ateliers sont peu nombreux dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils n'en constituent pas moins une dimension de la ville qu'il convient de rappeler, car la disparition graduelle de ses vestiges tend à la gommer des mémoires.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Melun comptait quatre établissements employant plusieurs centaines d'ouvriers<sup>943</sup>. La manufacture de toiles peintes fondée par Perrenod en 1776, malgré quelques tribulations, avait franchi le cap de la Révolution. Une seconde entreprise de filature et tissage de coton s'était implantée dans son voisinage, à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Liesne. Outre ces

*La terrasse au bord de la Seine à Melun, tableau d'Henri Rouart, vers 1880. Paris, musée d'Orsay, RF3832.*

deux usines textiles, la ville abritait alors une fabrique de verre (pour vitres et bouteilles), occupant jusqu'à 200 ouvriers<sup>944</sup>. D'autre part, plusieurs ateliers de production ont été installés dans la maison centrale de détention, à partir de 1811.

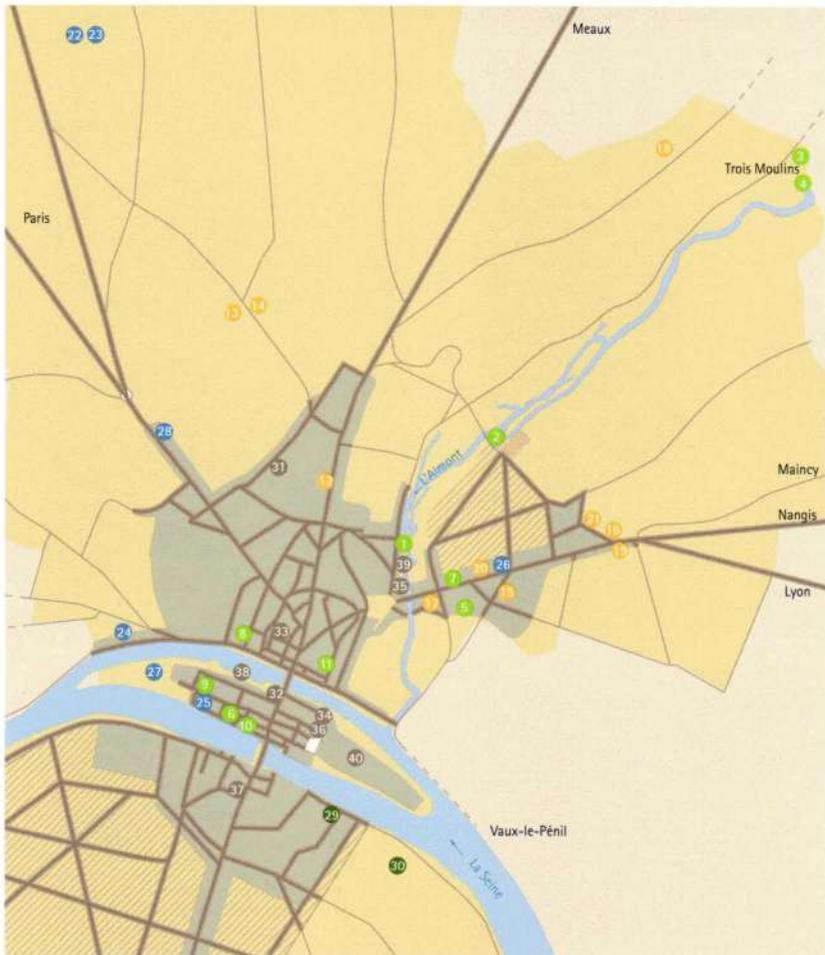
Mais au début des années 1830, ces établissements industriels périssent : la ville perd l'une après l'autre la verrerie du quai Saint-Ambroise, transférée à Choisy-le-Roi<sup>945</sup>, puis la filature Desurmont<sup>946</sup> et la manufacture de toiles peintes, qui

cesse son activité après un demi-siècle d'existence<sup>947</sup>. Seul le nom de la « rue des Fabriques » perpétue leur souvenir jusqu'à nos jours. Des grandes entreprises actives à la fin du Premier Empire ne subsistent donc que les ateliers de la maison centrale de détention, étudiée plus loin. Les efforts des pouvoirs publics pour attirer à nouveau l'industrie ne reçoivent guère d'écho. Les articles que fait paraître le maire Félix Poyez en 1848, promettant notamment une dispense des droits d'octroi, ne parviennent pas à modifier la situation : comme le souligne l'*Annuaire statistique et administratif de Seine-et-Marne pour 1855*, en un leitmotiv repris dans les numéros suivants, « l'arrondissement de Melun est un des moins avancés au point de vue de l'industrie manufacturière<sup>948</sup> ».

Un certain nombre d'usines sont toutefois implantées dans la ville. Les deux principales branches d'activité sont la meunerie et la brasserie, qui passent lentement d'un statut artisanal à une organisation plus mécanisée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour la meunerie, l'évolution est encouragée par la destruction des anciens moulins établis sur la Seine, entre 1835 et 1839<sup>949</sup>. Lorsqu'en 1859, une minoterie est à nouveau créée dans les parages par Girardière, c'est une entreprise moderne pourvue de quatre paires de meules mues par une machine à vapeur ; son développement se poursuit au XX<sup>e</sup> siècle, sous le nom de « Moulins de Melun »<sup>950</sup>. La modernisation est plus spectaculaire encore dans le domaine de la brasserie, le seul où est créée une usine de taille remarquable au XIX<sup>e</sup> siècle : la brasserie Gruber. Alors que cette activité se réduisait à une production artisanale très modeste sous le Premier Empire<sup>951</sup>, elle croît graduellement, stimulée par la venue des Alsaciens Cyriaque Walter<sup>952</sup>, puis de Frédéric Barthel, son gendre, et enfin de David Gruber, fondateur de l'usine de Koenigshoffen près de Strasbourg, qui donne une impulsion décisive à la brasserie melunaise en venant y travailler après 1870<sup>953</sup>. Sa veuve, Sophie Gruber, fait édifier en 1888-1891 la nouvelle usine qui va marquer la limite méridionale de la ville pendant un siècle, jusqu'à sa destruction en 1990 (il n'en subsiste que le logement patronal)<sup>954</sup>.

Par l'ampleur de ses volumes comme par sa superficie (près de 3 hectares), la brasserie Gruber se distingue nettement des autres établissements construits à Melun tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment abritant les cuves à brasser, où figure l'emblème de l'entreprise, est sans équivalent dans la ville. Comme dans la plupart des grandes réali-

Localisation des usines et ateliers en activité sous le Second Empire.



**Agroalimentaire**

- 1 Moulin de Poignet
- 2 Moulin Farineau
- 3 Moulin Dubail
- 4 Moulin de Veau
- 5 Moulin Bertonille
- 6 Minoterie Girardière
- 7 Brasserie Walter puis Barthel
- 8 Brasserie d'Hersignerie
- 9 Brasserie Jacob puis Laurent
- 10 Brasserie Prochasson
- 11 Fabrique d'eau de Seitz Déon

**Matériaux de construction**

- 2 Fours à chaux et à plâtre Bouvier Banguillon (anciennement Trillot)
- 3 Fours à chaux et à plâtre Bouvier Banguillon (chemin de la Madeleine)
- 4 2 fours à chaux et à plâtre, créés par Bouvier Banguillon en 1866
- 5 Four à chaux et à plâtre Maingault

- 1 Four à plâtre Odin
- 2 2<sup>e</sup> four à plâtre Odin
- 3 Four à chaux Demeuse
- 4 Tuilerie Billard
- 5 Tuilerie Lhermite
- 6 Fabrique de poteries Mathon et Bléry

**Chimie et pharmacie**

- 22 Usine d'engrais Maraine
- 23 Usine d'engrais Courcelle
- 24 Usine de produits pharmaceutiques Debreuil
- 25 Usine de produits pharmaceutiques Journell
- 26 Fabrique d'eau de javel Marchand
- 27 Fabrique d'eau de javel Charpentier
- 28 Fabrique de colle Nolet

**Usines de service**

- 29 Usine des eaux
- 30 Usine à gaz (1844)

**Autres**

- 1 Corderie Tellier
- 2 Atelier de mécanicien Grandveau
- 3 Atelier de mécanicien Babé
- 4 Vernissage Legoux et Rousseau
- 5 Menuiserie Adnot
- 6 Scierie mécanique
- 7 Fonderie de suif
- 8 Bateau-lavoir Coquelin
- 9 Bains et bateau-lavoir Roche
- 10 Maison centrale de détention

- Étendue approximative de la ville en 1850
- Fond cadastral actuel
- Réseau voirie de 1860
- Zone en cours d'urbanisation

sations industrielles des années 1880-1890 (avant la diffusion massive du béton armé au XX<sup>e</sup> siècle), il s'agit d'une grande halle à structure métallique. Fait assez rare, les colonnes en fonte sont d'un dessin particulièrement soigné, dont on retrouve l'équivalent à la Manufacture française des œillets métalliques d'Ivry-sur-Seine<sup>955</sup>.

Les deux corps de bâtiment formant la façade de cette brasserie, en bordure de la route de Fontainebleau, sont les bureaux et le logement patronal. Ces deux bâtiments adoptent les traits de la maison



**La brasserie Gruber.**  
Le logement patronal, seule partie conservée de l'usine.

De gauche à droite  
La halle des cuves à brasser, photographiée en 1989 juste avant sa destruction.

Affiche représentant la brasserie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Musée de Melun, P. 046.

Affiche publicitaire pour la bière Gruber. Musée de Melun.



de maître : toit d'ardoise à la Mansart, jeu sur le décrochement des avant-corps, alternance brique et pierre<sup>956</sup>. L'entreprise tourne ainsi vers la rue une façade prospère et de bon aloi. La production est visible depuis la gare, à laquelle l'usine est directement reliée par un ponton ferroviaire.

Les autres usines et ateliers sont beaucoup moins ambitieux dans leur architecture, mais rejettent eux aussi l'activité productrice à l'arrière. Ainsi, lorsque le brasseur Barthel agrandit son usine en 1863, il conserve la disposition générale qui était déjà celle de son prédécesseur Walter, en mettant les cuves en arrière de la maison donnant sur la rue Saint-Liesne. Le même schéma est suivi pour les ateliers mécaniques Dardel (45, avenue Thiers) en 1874, ou pour la forge et scierie Soubiran (17, rue Saint-Louis) en 1883<sup>957</sup>. L'activité se déploie souvent dans des annexes élevées dans la cour d'une maison d'habitation. Cette dernière peut d'ailleurs revêtir les traits d'une demeure bourgeoise, comme celle du pharmacien Journeil sur l'île Saint-Étienne (aujourd'hui



disparue) : vue de la Seine, seule la cheminée au second plan permet de deviner l'activité pharmaceutique (puis chocolatière) installée en 1863 le long de la rue du Château<sup>958</sup>. De même, l'une des maisons les plus originales de Melun, une demeure de style néogothique élevée en 1893 au 8 bis, avenue Thiers, s'est révélée correspondre à une entreprise de menuiserie dont la cheminée et les machines se trouvaient dans la cour postérieure, la maison abritant la boutique et le logement patronal<sup>959</sup>. Ces maisons sont généralement la seule



La sortie des ouvriers, vers 1908. Carte postale du musée de Melun, inv. 983.2.368.

Intérieur de la halle des cuves et détail de la structure en fonte, en 1989.

Page de droite

**Le quai de la reine  
Blanche en 1884.**

Dessin de F.-J. Decourbe.

À droite apparaissent  
les cheminées de  
la chocolaterie Journeil et  
des Moulins Camus.

Musée de Melun, inv. 970.7.235.

**Melun vu du faubourg  
Saint-Liesne,**

tableau de Cotelle, 1863.

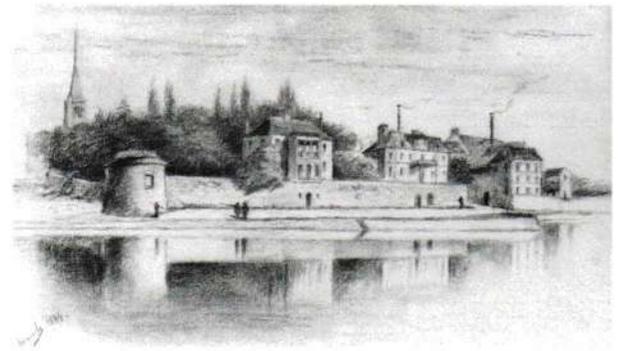
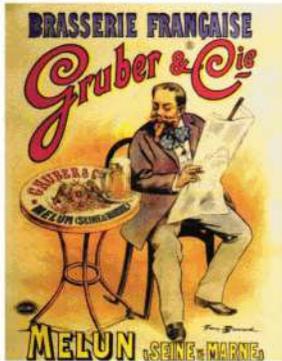
Musée de Melun, inv. 967.319.

partie de l'entreprise qui nous soit parvenue, les ateliers et les cheminées disparaissant avec l'activité qu'ils abritaient.

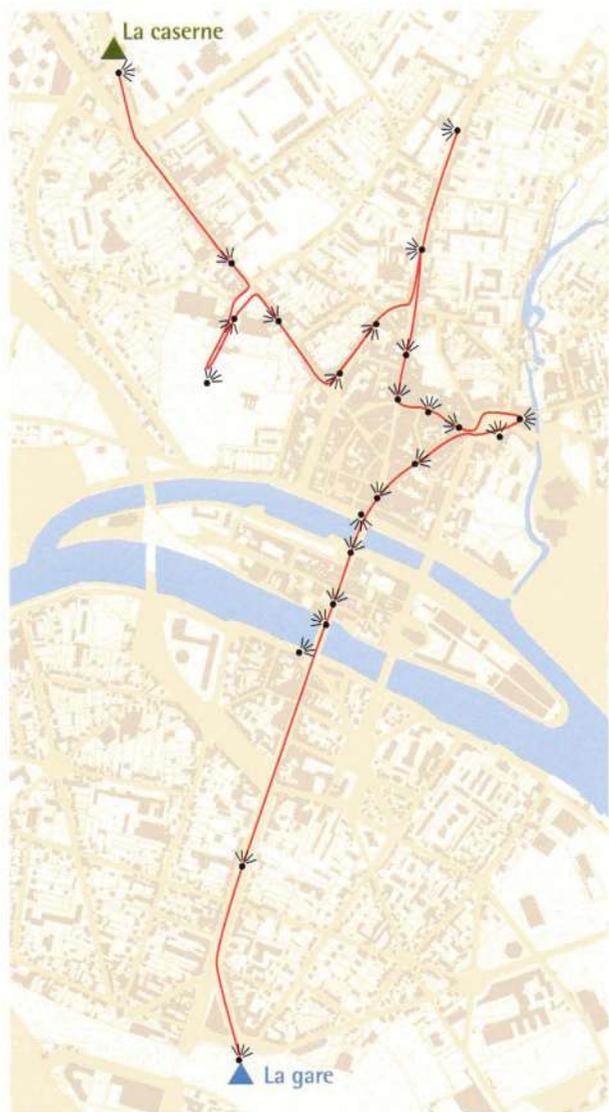
Dans la tradition de l'Ancien Régime, production et habitat restent ainsi étroitement imbriqués – comme, du reste, en banlieue parisienne<sup>960</sup> et même dans les quartiers ouvriers de la capitale, tels que le faubourg Saint-Antoine<sup>961</sup>. De nombreux habitants dénoncent d'ailleurs les nuisances dont ils sont victimes : fumées étouffantes<sup>962</sup>, odeurs infectes<sup>963</sup>, contamination de l'eau des puits<sup>964</sup>, risques d'incendie<sup>965</sup>, etc.

Au tout début du XX<sup>e</sup> siècle se profile une nouvelle phase d'industrialisation, qui privilégie la rive sud. Si l'agroalimentaire continue à jouer un rôle important – les « Moulins de Melun » et la brasserie Gruber demeurent deux des principales usines de la ville jusque dans les années 1980 –, il s'y ajoute dans les années 1900 un pôle pharmaceutique promis à un bel avenir. Le pharmacien melunais Albert Salmon enclenche la dynamique en créant, en 1906, un organisme coopératif spécialisé dans la fourniture des matières premières nécessaires à la pharmacopée, et dans la diffusion des produits pharmaceutiques mis au point par

les adhérents. Ainsi naît la « Coopération pharmaceutique française », dont le siège initial (l'officine du fondateur, 2, rue Carnot) est rapidement abandonné pour un site plus proche de la gare<sup>966</sup>. En 1909, Salmon convainc le pharmacien parisien Louis Vernin de s'implanter à Melun. En bordure du fleuve s'installent donc les Laboratoires galéniques Vernin, qui reprennent le site précédemment occupé par la Société des lits militaires<sup>967</sup>. Si ces deux établissements sont encore de taille relativement modeste en 1914, ils prendront une grande ampleur à la faveur de la croissance des années 1920.



De la Révolution aux Trente Glorieuses (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)



En partant de la gare, il remonte l'avenue Thiers et franchit la Seine



Après avoir traversé du petit bras du fleuve sur le « pont de pierre », il débouche au cœur



Il y règne une grande animation : c'est jour de marché. Il traverse non sans mal la place

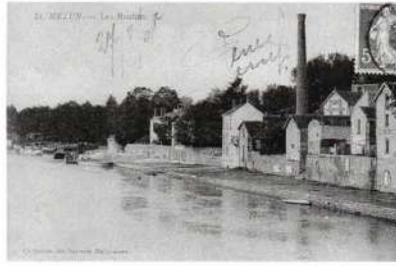
**Melun en 1910, de la gare à la caserne.**  
 Le circuit virtuel d'un militaire promu au 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Arrivant à la gare de Melun, il doit rejoindre à pied ses nouveaux quartiers, fraîchement édifiés sur le plateau nord de Melun. Cartes postales du musée de Melun.



À droite, la rue du Palais-de-Justice. Il passe devant le théâtre, le tribunal,



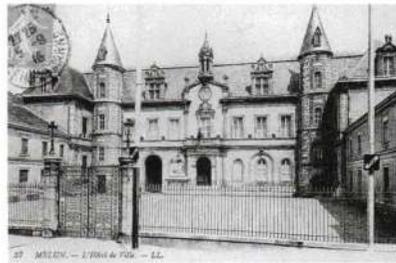
Après avoir gravi la rue Saint-Barthélemy - une rude côte ! -,



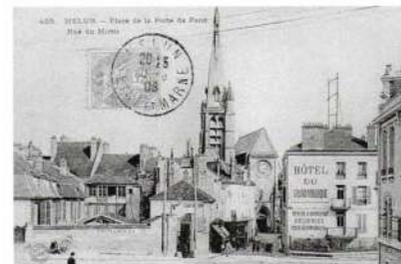
par le « pont de fer ». Un coup d'œil sur les moulins Camus à gauche, puis il continue le long de la rue Saint-Étienne.



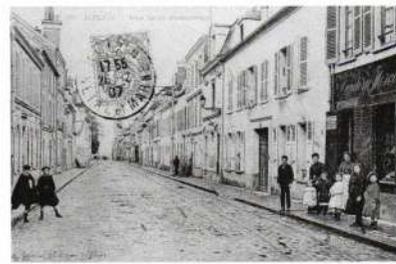
du quartier commerçant, place de la Pointe. Puis la rue de France, à droite, le mène jusqu'à la place Saint-Jean.



encombrée. Mais pour arriver au but, il doit revenir vers la rue Saint-Aspais, en passant devant l'hôtel de ville.



le collège enfin. Toujours pas de caserne ! Il redescend, en prenant à droite la rue des Fossés et arrive sur la place Porte-de-Paris.



voici la préfecture. Il continue le long de la rue Saint-Barthélemy, jusqu'aux confins de la ville. Enfin, voilà la caserne !

## La maison centrale de détention

Le 16 juin 1808, un décret impérial prévoit la création d'une maison centrale de détention en Seine-et-Marne. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du système pénitentiaire menée sous le Premier Empire : les maisons centrales sont destinées aux détenus condamnés par les cours d'assises, et à ceux que les tribunaux correctionnels ont condamnés à plus d'un an d'emprisonnement<sup>968</sup>. En 1811, on choisit le site de cet établissement : l'ancien hôtel-Dieu Saint-Nicolas de Melun, sur l'île Saint-Étienne<sup>969</sup>. La prison devra accueillir 500 détenus des deux sexes, provenant de cinq départements : la Seine-et-Marne bien sûr, mais aussi l'Aisne, l'Oise, la Seine-et-Oise et le Loiret.

Il apparaît aussitôt que les bâtiments de l'ancien hôtel-Dieu ne peuvent répondre aux besoins de leur nouvelle affectation. Les travaux engagés dès 1812 pour y remédier sont le commencement d'une longue série de campagnes, qui vont remodeler de fond en comble l'édifice et son site, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. On y retrouve le reflet des réflexions menées sur la condition pénitentiaire, qui se traduisent par des partis architecturaux différents suivant les époques<sup>970</sup>.

### La création d'une maison centrale

Les bâtiments de l'hôtel-Dieu (étudiés plus haut par Delphine Gilardin) étant trop exigus pour accueillir une population de quelque cinq cents personnes, comprenant des hommes, des femmes et des enfants<sup>971</sup>, l'architecte Guy

de Gisors élabore en 1811 un projet de constructions nouvelles. Sa nomination au conseil des bâtiments civils, chargé de juger ce type de propositions, l'oblige toutefois à renoncer à sa tâche : le projet est repris en septembre 1811 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées d'Herbelot, qui engage dès 1812 la construction d'un premier corps de bâtiment, en rive de Seine<sup>972</sup>. Lui succéderont deux architectes départementaux, Solente puis Dupont, avant que le chantier ne soit terminé, vingt ans plus tard<sup>973</sup>.

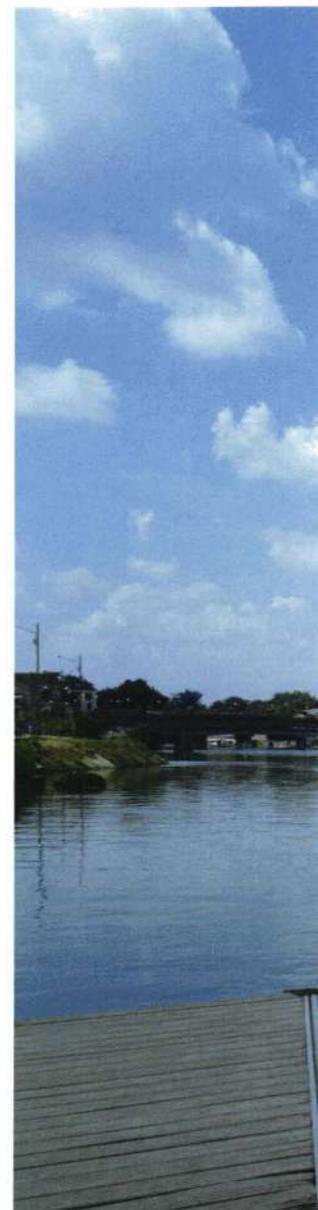
Au terme de cette importante campagne de travaux, évaluée à

pointe orientale de l'île. L'église Notre-Dame est enclavée au sein de l'établissement pénitentiaire, dont elle ne sera séparée qu'en 1859. Les anciens jardins de l'hôtel-Dieu, l'emplacement du fort de l'Hirondelle, la maison du chanoine de Villiers, toute cette topographie d'Ancien Régime disparaît au profit de la maison centrale. Au cours des travaux sont même détruits des éléments plus anciens encore : c'est en 1812 que l'on commence à mettre au jour le tracé du *castrum* antique, relevé avant de laisser place aux nouveaux bâtiments de la prison.



près de deux millions de francs<sup>974</sup>, la maison centrale a définitivement remplacé le vieil hôtel-Dieu, dont ne subsistent plus que des vestiges. L'emprise même de l'édifice a changé : alors que les bâtiments hospitaliers occupaient la berge sud, coincés entre la collégiale Notre-Dame et la Seine, la prison se déploie sur toute la

Celle-ci domine désormais la Seine de toute la masse imposante de ses hauts bâtiments, qui comptent jusqu'à cinq niveaux. Leur disposition est régie par un axe de symétrie allant de l'église Notre-Dame à la pointe orientale de l'île. La première cour, derrière l'ancienne collégiale, est bordée par les ateliers (au nord) et par



*Vue générale, depuis le ponton du Cercle nautique.*

*Vue aérienne, en 1948. La maison centrale de détention occupe toute la pointe orientale de l'île Saint-Étienne. À gauche se trouvent les ateliers. Le portail d'entrée donne sur la rive nord, bordée par les peupliers. Les cellules sont concentrées dans le grand bâtiment en T longeant la Seine côté sud. Les bâtiments de l'infirmerie, datant de la première campagne de construction de la maison centrale et aujourd'hui disparus, sont encore présents sur la photographie. A.C. Melun, 3 Fi 263.*



**La maison centrale  
au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.**  
*Médiathèque de Melun, NN 4.*

les dortoirs (au sud, le long de la Seine). À l'est sont installés la chapelle et le réfectoire<sup>975</sup>. Au-delà, après une deuxième cour, se trouve la partie réservée aux détenus souffrants : l'infirmerie, la

pharmacie avec son laboratoire, et les « salles de malades ». Cet ensemble, très monumental par ses proportions, est tout aussi symétrique dans ses élévations. L'arrivée à Melun par la Seine depuis Montereau prend ainsi un aspect assez impressionnant, dès lors que se répendent, sur les deux côtés du grand bras, les hauts bâtiments de la maison centrale et ceux du quartier de cavalerie.

Cette architecture austère est conçue pour des occupants dont les conditions de détention ne font

que se dégrader au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La discipline se fait en effet de plus en plus dure, avec notamment l'obligation du silence en tous lieux de la prison, imposée en 1839. Des révoltes éclatent (1841, 1845, 1848) et contraignent au départ les frères des écoles chrétiennes, dont l'encadrement particulièrement sévère est très mal supporté<sup>976</sup>.

Les prisonniers étant astreints à travailler, la maison centrale comprend dès l'origine des espaces dévolus aux ateliers. D'abord

cantonnées au textile, les activités ne tardent pas à se diversifier, entraînant rapidement la construction de bâtiments spécifiques comme l'atelier de la chapellerie (1823) ou celui de l'ébénisterie (1826-1827). Après la disparition des usines textiles du faubourg Saint-Liesne au début de la monarchie de Juillet, la maison centrale est la seule véritable manufacture en activité à Melun. « La variété des produits, au nombre desquels sont les cadres, les chaussures, les objets de quincaillerie et les meubles de luxe, donne un grand intérêt à cet établissement<sup>977</sup>. » La plupart répondent aux commandes passées par des entrepreneurs parisiens. Ils correspondent à des tâches peu mécanisées, exigeant beaucoup de main-d'œuvre. Le système de l'entreprise générale est abandonné en 1843 au profit de la régie, expérimentée à Melun avant d'être étendue aux autres maisons centrales françaises<sup>978</sup>. Particularité relevée par tous les observateurs, le travail s'effectue sans parler : « Le silence est de règle, il est absolu, il ajoute sa tristesse à celle des vareuses marron et des bérêts de même couleur que portent les détenus<sup>924</sup>. »

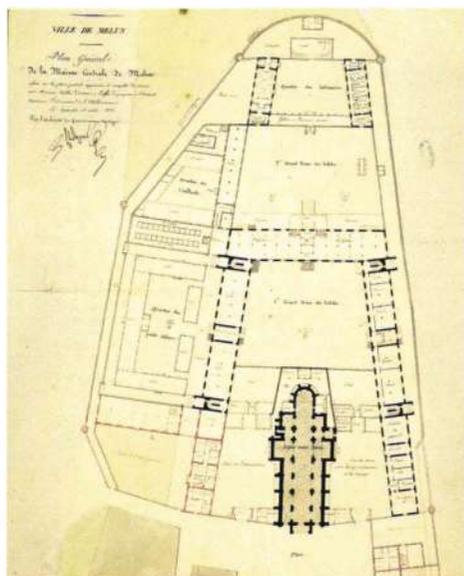
### La nouvelle extension

L'édifice élevé lors de la grande campagne des années 1810-1820 connaît peu de transformations jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Des aménagements sont certes apportés pour des raisons de discipline (installation d'un quartier de punition en 1834<sup>980</sup>, modification du réfectoire en 1842<sup>981</sup>) ou d'intendance (création d'une

buanderie), mais pour l'essentiel, les bâtiments restent inchangés.

En revanche, une seconde extension a lieu à partir de 1858, et modifie à nouveau profondément l'aspect de la prison, et même celui de l'île Saint-Étienne. En effet, les travaux menés jusqu'en 1867 sous la direction d'Ernest Mangeon – également auteur de la prison de Coulommiers (1851) et, en collaboration avec Trélat, de la maison d'arrêt de Fontainebleau (1855) – entraînent le doublement de la superficie de l'édifice. Celui-ci se développe vers l'est, en gagnant sur des fonds recouverts ordinairement par les eaux de la Seine. Il s'agit là d'un chantier de grande envergure, pour lequel on adopte un système de régie mixte : si l'administration s'efforce de « faire effectuer par des détenus, suivant les ressources que présenterait la population, la plus grande quantité possible de travail », il lui faut néanmoins avoir aussi recours à des ouvriers libres et à des fournisseurs extérieurs, pour les outils comme pour les matériaux<sup>982</sup>.

Cette deuxième campagne modifie l'organisation spatiale de la prison. Désormais, les bâtiments se répartissent autour d'une allée centrale parcourant toute la maison centrale d'est en ouest. Cette allée est couverte dans la partie orientale, dévolue aux ateliers. Le lieu de travail est ainsi nettement séparé des autres quartiers. Les bâtiments construits dans les années 1810-1820 sont conservés, mais sont réservés aux dortoirs et à l'infirmerie. La partie nord-ouest enfin, est attribuée à l'administration. C'est aussi là que

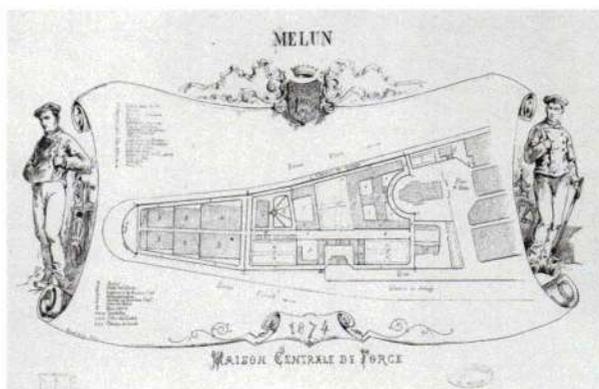


se trouve désormais le portail de la maison centrale, donnant sur le quai de la Courtille.

À l'achèvement de cette deuxième campagne, en 1868, la maison centrale est donc dotée d'un plan rationnel où chaque fonction a son quartier. Ce choix se révèle pertinent, si l'on en juge par ce rapport rédigé dix ans plus

En haut  
**Plan de la maison centrale, 1828.**  
Médiathèque de Melun, FF 4.

**Plan de la maison centrale de force, 1874.**  
Médiathèque de Melun, FF 2.



ment indépendant : une chapelle est édifée dans le prolongement de l'église Notre-Dame, en 1866-1868. Autre construction nouvelle, le quartier d'isolement, élevé en 1864-1867 près de l'infirmerie, adopte le principe de la division cellulaire (déjà utilisé en 1834 pour le quartier de punition). Les 48 cellules établies sur trois

sation cellulaire soit étendue à l'ensemble de la maison centrale, en application des directives du ministère de l'Intérieur. Bien que l'isolement individuel des détenus ne soit pas imposé par la loi pour les maisons centrales de détention (contrairement aux maisons d'arrêt, où le régime cellulaire est expressément prescrit



**Vue d'ensemble, depuis le pont Notre-Dame.** Le grand bâtiment blanc en rive de Seine est le quartier cellulaire construit sur les plans de Bulot (1884-1887).

tard : « À Melun, on a concentré tous les ateliers dans l'une des parties de la maison centrale, et laissé les dortoirs dans une autre partie de l'établissement. On s'est applaudi de cette disposition, au point de vue de l'ordre et de la surveillance<sup>983</sup>. » Dans cette nouvelle organisation, le service du culte est également doté d'un bâti-

niveaux sont desservies par une galerie courant autour d'un vide central, selon le parti généralement adopté, depuis les années 1840-1850, dans les quartiers cellulaires (ainsi à la maison d'arrêt de Beaulieu près de Caen, construite par Harou-Romain après 1844).

Il faut toutefois attendre les années 1880 pour que l'organi-

par la loi du 5 juin 1875), l'administration s'efforce, à la fin des années 1870, de mettre en pratique un isolement nocturne, sur le modèle auburnien<sup>984</sup>. Le moyen le plus simple et le plus économique, pour scinder les vastes dortoirs existants, est l'installation de « cases à lits » métalliques ; ces « cages à poules » sont



**Intérieur du quartier  
cellulaire de nuit, 1890.**

Photographie de A. Normand,  
1890. Médiathèque de Melun.

expérimentées à Poissy en 1874-1875, et le modèle en est rapidement diffusé dans toutes les maisons centrales – on en a conservé quelques-unes à Clairvaux<sup>985</sup>. À Melun, on opte pour une solution plus coûteuse : les dortoirs des années 1820 étant vétustes, on décide leur reconstruction complète, sur un principe cellulaire. Le plan de ce nouveau quar-

intérieur : les étages sont désormais séparés – alors qu'initialement, la disposition était la même que dans le quartier d'isolement de 1864, avec des galeries de circulation bordant un espace central montant de fond. La perception spatiale est donc assez différente de l'impression originelle, que nous restitue une photographie de 1890<sup>988</sup>. D'une

1820 sur le continent et en Amérique, où le pénitencier construit par Haviland à Philadelphie, en 1823-1829, sert de modèle à de nombreuses prisons européennes. En France, ce parti est adopté dans de nombreux établissements, tels que la prison de la Santé à Paris (1864-1868)<sup>989</sup>.

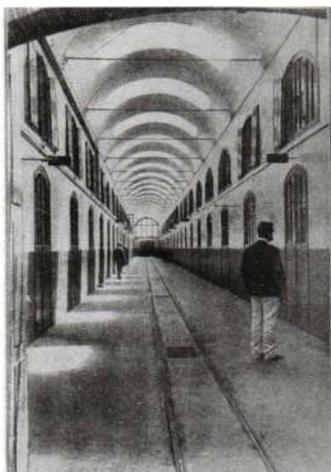
L'application de cette formule panoptique à la maison centrale de Melun est donc assez tardive. Elle intervient peu avant l'abandon de ce parti pour une disposition en peigne, expérimentée à Fresnes en 1895. Dans son ensemble, l'architecture de la « centrale » de Melun n'est pas particulièrement innovante, sinon par la séparation entre ateliers et dortoirs, au début des années 1860. Mais elle sait tirer parti d'un site exceptionnel, bordé par la Seine et en plein cœur de ville. S'il ne reste plus, au nord de Notre-Dame, qu'un seul des grands bâtiments élevés durant la première campagne de construction des années 1810-1820<sup>990</sup>, le plan d'ensemble de la maison centrale a conservé dans ses grandes lignes les dispositions adoptées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de même que plusieurs corps de bâtiment, et notamment le quartier cellulaire de 1884-1887, dont la masse puissante domine toujours la Seine<sup>991</sup>.

**La galerie des ateliers.**

Photographie parue dans  
« La vie d'une prison »,  
L'Illustration, 2 novembre  
1907, n° 3375.

**Une cellule.**

Photographie de A. Normand,  
1890. Médiathèque de Melun.



tier cellulaire est établi en août 1884 par l'architecte de la maison centrale, Prosper Bulot<sup>986</sup>. Les travaux, commencés le 16 novembre 1884, sont achevés à la fin de l'année 1887<sup>987</sup>. Le grand bâtiment en T, haut de trois étages, et abritant plus de 600 cellules, est toujours en service aujourd'hui. La seule modification apportée au parti d'origine est le rescindement de l'espace

façon générale, l'aspect du « bâtiment cellulaire » de Bulot est très proche de celui du quartier d'isolement de Mangeon. Mais il s'en distingue par son parti panoptique : les trois branches du T convergent vers le poste de surveillance central, d'où la vue porte sur toutes les galeries. Ce principe, mis au point dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les prisons anglaises, passe dans les années

**Prisonniers au travail.**

Photographies parues dans  
l'article de L'Illustration,  
2 novembre 1907.



## Le collège Jacques-Amyot

Le collège Jacques-Amyot, construit de 1882 à 1885 sur les plans de l'architecte rouennais Jules Touzet, est un bel exemple de l'architecture scolaire des années Jules Ferry<sup>992</sup>. Il occupe l'emplacement jadis dévolu au couvent des capucins, qui y demeurèrent du début du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution<sup>993</sup>. Ce site en périphérie de Melun, le long de la route de

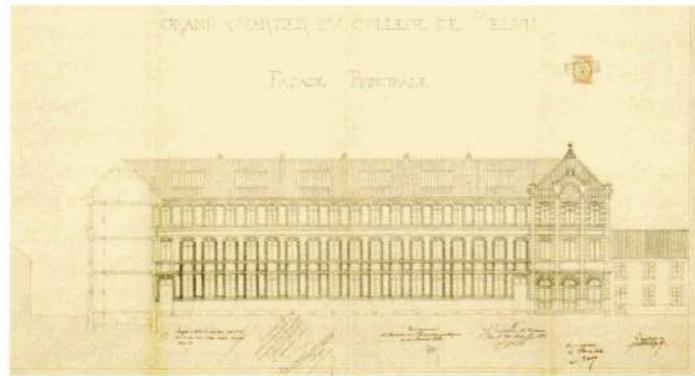
créé par arrêté du 18 germinal an XI (10 avril 1803). L'institution, alors dirigée par Louis-Charles Piat, ancien professeur des collèges parisiens du Cardinal-Lemoine et du Plessis, est tout d'abord installée dans l'ancien couvent des carmes. De 1814 à 1840, le collège est ensuite ballotté entre diverses maisons particulières du quartier Saint-Aspais<sup>995</sup>. Il ne se fixe défi-

portée à l'installation des salles de physique et de chimie, dont l'enseignement fait la réputation du collège<sup>996</sup>. L'éducation physique n'est pas oubliée : une vaste salle de gymnastique est construite en 1869<sup>997</sup>. Mais malgré tous ces aménagements, le collège est encore trop à l'étroit, car le nombre des élèves ne cesse de croître : moins d'une centaine vers 1840, ils sont 350 en 1882. Précisons ici



Meaux, est encore, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, entre ville et campagne. Un article paru dans l'*Illustration* à l'occasion de l'inauguration du collège<sup>994</sup> en souligne le caractère suburbain : « Le collège de Melun est situé dans une position admirable, au sommet du plateau qui domine la ville et les campagnes environnantes ; au milieu d'un parc et de jardins qui lui donnent l'aspect le plus riant, le plus agréable, et lui assurent un air pur et salubre qu'on chercherait en vain dans l'intérieur d'une ville. »

Cette position excentrée n'est toutefois pas celle initialement choisie pour implanter le collège,



nitivement sur les hauteurs de Melun qu'en 1841.

Plusieurs campagnes de travaux sont menées pendant le troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la direction de l'architecte de la ville. Une attention particulière est

*Le « grand quartier ».*  
Vue générale et vue du pavillon.

*Projet de Jules Touzet pour le « grand quartier », 1882.*  
A.C. Melun, 1 Fi 1068.





que le terme de « collège » ne recouvre pas la même réalité qu'aujourd'hui : l'enseignement dispensé va de la « classe enfantine », où sont scolarisés des enfants de quatre ans, jusqu'au baccalauréat. La différence avec le lycée ne porte donc pas sur l'âge des élèves, mais plutôt sur l'autorité de tutelle (le collège est administré par la municipalité, le lycée par l'État) et aussi sur l'origine sociale des enfants : le collège de Melun comprend en effet une section d'enseignement professionnel, destinée à une autre population que la filière classique. Signe de l'orientation de l'enseignement vers les sciences appliquées, on y organise chaque année des excursions scientifiques et agricoles, tant dans les fermes que dans les grandes usines du département. Une grande partie des élèves sont pensionnaires, ce qui implique de réserver de vastes espaces pour les dortoirs.

En 1881, le succès de l'établissement incite la ville, qui vient de racheter les locaux (1877), à lancer un concours « pour la reconstruction d'un petit quartier et les bâtiments complémentaires d'un grand quartier du collège de Melun »<sup>998</sup> – baptisé « Jacques Amyot » en l'honneur de l'humaniste melunais, traducteur de Plutarque. Le collège est ainsi le premier chantier scolaire de Melun à bénéficier de la formule du concours. Afin de garantir l'anonymat des projets, ceux-ci sont identifiés par une devise, telle que le farouche « *Vincere aut mori* », ou le républicain « L'instruction fait les citoyens ». Le choix du jury (où figurent notamment deux élèves de Viollet-le-Duc,

*Le « grand quartier »,  
élévation postérieure.*

Vaudremer<sup>999</sup> et Trélat) se porte sur le projet « *Pro patria* », présenté par l'architecte parisien Jules Touzet, qui devient en 1882 architecte de la ville de Rouen. Les travaux sont effectués de 1882 à 1885 par des entreprises locales, comme Pradeau pour la maçonnerie, sous la direction de Touzet<sup>1000</sup> (qui réalisera quelques années plus tard, toujours à Melun, l'école de la Courtille<sup>1001</sup>).

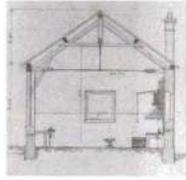
Le collège s'organise en deux corps de bâtiments principaux, le grand et le petit quartier, tous deux traités avec monumentalité. Suivant les principes de l'architec-



ture rationaliste, qui règne alors en maître sur les chantiers scolaires, l'architecte joue de la couleur naturelle des matériaux pour orner la façade et en souligner les structures. Conformément au programme, le nouveau collège conserve des parties anciennes, en fonction desquelles s'articule le plan d'ensemble. Les deux « quartiers » sont en effet édifiés en cœur d'îlot, parallèlement aux bâtiments déjà existants. Ne donnent directement sur la rue principale que



*Le préau.  
Détail de la structure  
métallique.*



Une salle d'enseignement professionnel, avec sa forge, en 1904.

A.C. Meun, 1 Fi 527.

**Pavillons d'entrée.**  
Revers des deux pavillons.

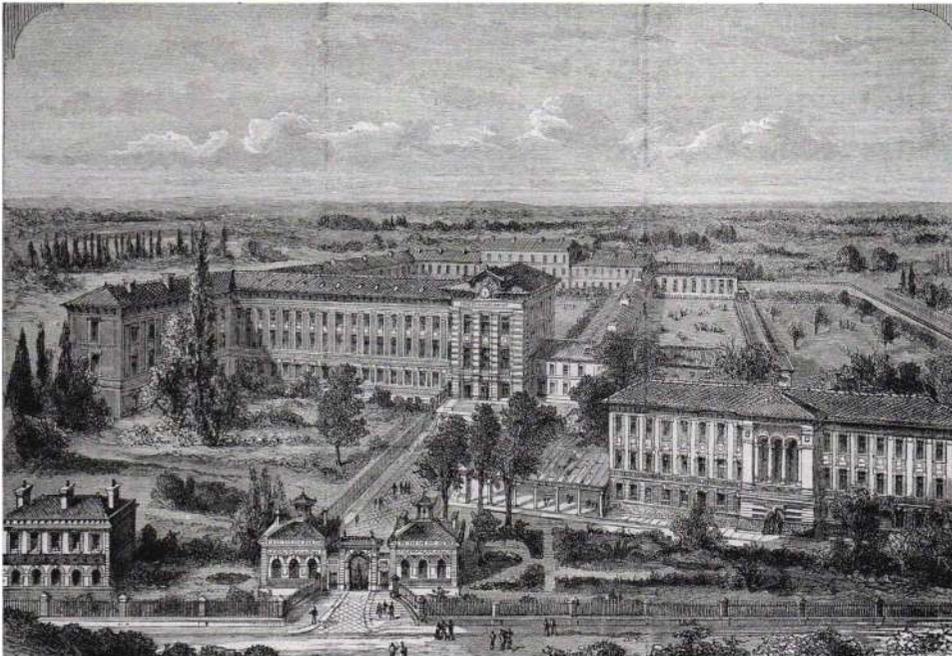
le portail d'entrée, flanqué du parloir et de la loge du concierge, et le petit bâtiment de l'infirmerie, « charmante villa » isolée dans son jardin anglais<sup>1002</sup>, « où les élèves convalescents ou indisposés peuvent se promener »<sup>1003</sup>.

Ce plan éclaté s'écarte nettement des modèles parisiens contemporains, dont le projet concurrent, « L'Instruction fait les citoyens » (bâtiments en bordure de rue, et cours de récréa-



En 1885, tout le fond de l'îlot, vers la rue du Président-Despatys, est encore occupé par des bâtiments plus anciens. C'est à leur détriment que s'effectue-

ront les développements futurs du collège, comme l'aménagement d'un « pavillon des sciences » dans l'angle sud-ouest en 1912-1915, sur les plans de l'architecte Leloustre<sup>1005</sup>. L'élévation de ce nouveau bâtiment s'inscrit dans la continuité du grand quartier de Touzet. Quelques annexes plus récentes ont par ailleurs été construites à l'arrière, le long de la rue du Président-Despatys, mais elles sont peu visibles : le collège Jacques-Amyot présente donc intacte sa belle ordonnance des années 1880, qui lui valut le jour de son inauguration les compliments du recteur Gréard, figure tutélaire de l'architecture scolaire parisienne<sup>1006</sup> : « Votre collège peut être comparé, au point de vue de la situation, de la disposition des locaux et du confortable qu'on y trouve, aux grands lycées de Vanves et de Janson-de-Sailly<sup>1007</sup>. »



**Vue d'ensemble du collège, lors de son inauguration en 1885.**

Gravure parue dans

L'illustration.

Au premier plan à gauche, l'infirmerie ; au centre, les deux pavillons d'entrée.

Au second plan à droite, le « petit quartier » ; à gauche, le « grand quartier ».

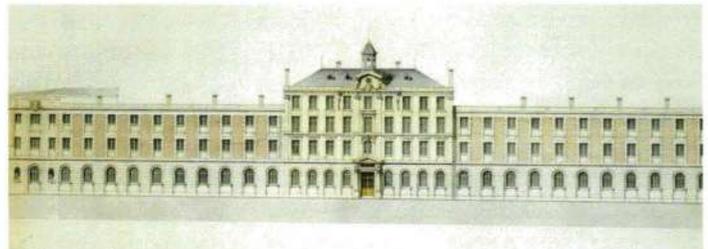
Médiathèque de Meun, FF 15.

**Deux projets non retenus (1881).**

« L'Instruction fait les citoyens ».

« Vincere aut mori ».

tion au centre), était plus proche. Cette disposition espacée résulte en bonne partie des corrections apportées au projet de Touzet par la Commission des bâtiments des collèges et lycées. Celle-ci remodèle assez profondément le plan initial, notamment par l'isolement de l'infirmerie (initialement prévue dans le « grand quartier ») et par la position du « petit quartier » en retrait de la rue du Palais-de-justice<sup>1004</sup>.



## L'habitat melunais (1850-1914)

S'il est difficile de proposer des typologies pour les époques plus anciennes, dont les témoins ont souvent été modifiés ou détruits, il est en revanche possible de dégager quelques grands traits qui caractérisent l'habitat du XIX<sup>e</sup> siècle, beaucoup plus abondant et moins dénaturé. Nous avons déjà évoqué, dans un chapitre précédent, les constructions de la première moitié du siècle. Celles-ci sont encore fidèles, par bien des aspects – et notamment par les matériaux employés – aux traditions de l'architecture vernaculaire d'Ancien Régime, même si les mesures d'urbanisme effacent du paysage urbain les façades en encorbellement ou les galeries jetées par-dessus la rue. Mais c'est surtout dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que se manifestent, dans cette architecture de l'habitat, des transformations importantes qui modifient profondément l'aspect de la ville et de ses faubourgs. Nouveaux matériaux, nouvelles typologies, et ouverture (à partir de 1900 surtout) à des styles plus variés : les maisons et immeubles qui se bâtissent à Melun, à la veille de la Première Guerre mondiale, n'ont plus grand-chose de commun avec l'architecture vernaculaire du début du siècle précédent. Par ailleurs, les architectes locaux commencent à sortir de l'anonymat – bien qu'il faille attendre le tout début du XX<sup>e</sup> siècle pour les voir enfin signer leur production.

Ces différents aspects seront évoqués en s'appuyant à la fois sur le dépouillement par sondage de diverses sources documentaires (matrices cadastrales et déclarations de construction,

annuaires et almanachs) et sur le recensement mené sur le terrain, qui a abouti à la constitution d'un corpus de 270 édifices (sur les 800 repérés au cours de l'inventaire). L'étude statistique de cet ensemble permet notamment de mieux cerner l'emploi des matériaux nouveaux et la naissance de l'habitat pavillonnaire.

### Aspects nouveaux de la construction

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est marquée par une augmentation des constructions nouvelles : nous l'avons déjà noté pour les édifices publics, mais le phénomène touche aussi l'architecture domestique, ainsi que l'enregistrent les documents cadastraux. Cette tendance correspond en partie à la pression démographique : la population a franchi le cap des 10 000 habitants au milieu du siècle, et compte 13 000 âmes vers 1900. Mais cet essor du bâtiment est également fonction de facteurs économiques : il est encouragé par la baisse du coût des matériaux, liée à l'industrialisation de leur production<sup>1008</sup>. Celle-ci permet en effet d'abaisser considérablement le prix de revient, tout en améliorant la qualité. Conjugué aux facilités de transport apportées par le rail et le développement du fret fluvial, ce processus entraîne la diffusion de matériaux industriels, aux dépens des petits ateliers locaux qui disparaissent au moment de la Première Guerre mondiale.

Deux activités traditionnelles sont ainsi touchées : les fours à chaux et à plâtre, et les tuileries-



briqueteries. Les chaufourniers, encore bien implantés sous la monarchie de Juillet, se sont modernisés en adoptant la cuisson à feu continu et l'utilisation comme combustible de la houille en remplacement du bois. Toutefois, malgré l'amélioration de la productivité, cette activité s'éteint après la Première Guerre mondiale, condamnée par ses dimensions demeurées artisanales. Le même phénomène se produit pour les tuileries-briqueteries. La plus ancienne, qui remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle, reste fidèle au pro-

### Le Pont-aux-fruit la nuit,

tableau de Georges Stein. Automobile, tramway, éclairage : les symboles de la modernité.

Musée de Melun, inv. 997.10.1..



cédé de cuisson sans cheminée, jusque dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1009</sup>. Les autres, quoique moins archaïques, constituent elles aussi de petits ateliers qui ne peuvent faire face à la concurrence de la tuile mécanique produite par de grands établissements industriels<sup>1010</sup>, tels que la société Gilardoni, qui dispose de deux lieux de production dans la région (Choisy-le-Roi et les Tarterets à Corbeil-Essonnes<sup>1011</sup>). La dernière briqueterie fondée à Melun remonte à 1881<sup>1012</sup> ; elle est encore en acti-

phénomène est surtout sensible dans les quartiers pavillonnaires. Une simple promenade dans les rues du quartier de la Varenne suffit à faire prendre conscience des changements intervenus depuis 1850 dans les modes de construction. Alors que ces derniers privilégiaient jusque-là les moellons de calcaire enduits avec chaînages en grès pour le gros-œuvre et la tuile plate pour la couverture, désormais la plus grande variété est de mise dans l'apparence des façades, qui jouent de l'assemblage de la brique, de la

ment au modèle haussmannien, les immeubles melunais n'emploient pas la pierre de taille. Ce matériau beaucoup plus coûteux est réservé aux édifices de prestige : on le trouve en façade de la Caisse d'épargne, de la Banque de France ou de l'hôtel de ville<sup>1015</sup>. Même dans les édifices publics, la pierre de taille reste d'ailleurs employée avec parcimonie, et souvent mêlée à la brique, dans un style à réminiscence Louis XIII (préfecture, palais de justice).

Cette utilisation de la brique en association avec la pierre ou, plus souvent, avec le moellon enduit est très fréquente dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, aussi bien dans les monuments publics que dans les maisons particulières. L'emploi de la brique seule est, en revanche, plus rare : elle demeure généralement employée en matériau « secondaire », pour articuler les grandes lignes de la façade et en rehausser le décor. Malgré les publications qui vantent alors ses mérites – *La Brique ordinaire au point de vue décoratif* de Lacroux et Detain (1878), *La Brique et la terre cuite* de Chabat (1881) –, les façades en brique sont en définitive peu nombreuses<sup>1016</sup>. Parmi les quelques exemples recensés au cours de l'inventaire figurent des constructions de qualité, comme les deux maisons jumelles de la place Breton, la villa au 66, rue Dajot, ou la maison de l'architecte Buval au 7bis-9, rue des Fossés (1862)<sup>1017</sup>.

La meulière en revanche fait une percée significative. Sur les 104 maisons du quatrième quart du XIX<sup>e</sup> siècle recensées au cours



De gauche à droite  
**Maison à parement de briques,**  
7bis-9, rue des Fossés.

**Maison à moellons de calcaire et chaînages de brique,**  
48, rue de Dammarie.

**Maison à décor de céramique,**  
9, rue du Docteur-Pouillot.

**Maison construite selon le « système Bérard »,**  
7, rue du Docteur-Pouillot.

**Maison en meulière,**  
34, rue du Docteur-Pouillot.



tivité en 1900, mais n'apparaît plus dans l'annuaire commercial de 1914. Les annuaires commerciaux mentionnent toujours des « briquetiers tuiliers » pendant l'entre-deux-guerres, mais il s'agit en fait d'entrepôts revendant des matériaux de construction de provenance diverse, et non plus d'ateliers de production<sup>1013</sup>.

La diffusion des produits industriels, qui supplantent peu à peu les éléments extraits ou fabriqués dans des conditions artisanales, permet de diversifier les matériaux de construction. Ce



meulière et du calcaire, tandis que sur les toits apparaissent la tuile mécanique ou l'ardoise.

On continue, en revanche, à construire de façon plus traditionnelle dans les anciens faubourgs<sup>1014</sup>. De même, les immeubles élevés en cœur de ville restent volontiers fidèles à la façade de moellon enduit, animée par une abondante modénature. Celle-ci a parfois disparu aujourd'hui, à l'occasion de ravalements trop brutaux ; il en demeure toutefois de beaux exemples, comme au 9, rue de Boissettes. Contraire-

de l'inventaire, 32 sont construites en meulière (soit environ 30 %). Cette proportion augmente encore par la suite, passant à 44 % pour les maisons du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1018</sup>. Ce succès de la meulière s'explique par ses qualités constructives : légère à cause de ses cavités, non gélive, peu altérable, bon isolant thermique et phonique à cause de l'air qu'elle emprisonne, elle est abondamment employée dans toute la région parisienne à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin des années 1930<sup>1019</sup>.

Dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle sont également expérimentés des matériaux nouveaux, plus économiques, tels que le parpaing de ciment moulé<sup>1020</sup>, ou les panneaux de ciment préfabriqués montés selon le « système Bérard » par l'entrepreneur Paurpardin<sup>1021</sup>. Mais ces innovations restent peu diffusées.

La mise en œuvre des matériaux, elle aussi, se modifie peu à peu. En zone périurbaine, les façades renoncent au traditionnel enduit, ce qui donne un paysage beaucoup plus coloré, d'autant que se répand l'emploi de céramiques architecturales de teintes vives pour souligner les corniches, bandeaux ou linteaux – pratique qui atteint son apogée dans les pavillons des années 1900-1910. Par ailleurs, le métal joue un rôle de plus en plus important, quoique souvent caché, dans la structure des bâtiments. C'est ainsi que les ailes de l'hôtel de la préfecture, achevées en 1870-1872 sous la direction de H. Bulot, dissimulent sous leur apparence néo-Louis XIII un comble en fer à l'est et

un plancher de fer au-dessus des salles à manger, pesant respectivement 3 et 3,7 tonnes<sup>1022</sup>. Pour la construction domestique courante, les linteaux métalliques sont très employés vers 1900-1910<sup>1023</sup>, et peuvent désormais demeurer apparents, contribuant même au décor de la maison par de petits motifs de rosettes. Quoique moins éclatante que dans les grands monuments (pont « de fer », préaux du collège et de l'école de la Courtille, halle de la brasserie Gruber), la présence du métal s'affirme donc aussi dans les maisons.



#### **Eau et gaz à tous les étages**

Le recours à des matériaux nouveaux s'accompagne de modifications non moins importantes dans les modes d'habitat, avec le confort apporté par l'arrivée de l'éclairage et de l'eau courante. Il s'agit là d'une véritable révolution dans les conditions de vie urbaines. Ces deux conquêtes reposent sur la mise en place d'infrastructures importantes : usines mais aussi canalisations et réservoirs.

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'approvisionnement des

citadins en eau reste régi par les mêmes coutumes que sous l'Ancien Régime : il faut aller puiser le précieux liquide au puits, à la fontaine ou au fleuve. Beaucoup de maisons ont leur propre puits, parfois commun avec la maison mitoyenne. Il existe en outre plusieurs puits publics, comme celui de la rue Saint-Aspais. Enfin, de nombreux habitants se servent directement dans la Seine, malgré l'impureté de ses eaux, « boueuses quand les eaux sont bas, et contaminées par les lieux d'aisance de la maison centrale »<sup>1024</sup>.



En 1858, l'abbé Jean Basiaco propose au maire de lui céder un moteur hydraulique utilisé pour la construction de la maison centrale, afin de servir à une usine élévatrice des eaux de la Seine. Melun suivrait ainsi l'exemple de Fontainebleau, qui fait alors construire un établissement de ce type<sup>1025</sup>. Cette proposition n'est pas retenue, mais l'alimentation de la ville en eau courante fait l'objet de la création d'une société le 13 avril 1859. Une usine est aussitôt construite sur la rive sud,

#### **Les immeubles**

À gauche  
*L'immeuble à l'angle de la rue du Miroir et de la rue de Boissettes, élevé dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, résume les transformations de l'immeuble au cours du XIX<sup>e</sup> siècle : modification des matériaux et de leur mise en œuvre, avec sa meulière apparente ; augmentation de la hauteur du bâti ; traitement de l'angle en pan coupé et soin apporté à la modénature.*

Au milieu  
*L'immeuble 19 rue Saint-Étienne est construit en 1913 par l'entrepreneur Lacour, sur les plans de l'architecte Georges-Léon Richardot. Le traitement du pan coupé est*



*adouci par un arrondi et recouvert d'un parement de briques polychromes. La façade sur la rue principale, plus étroite, est celle qui possède l'élévation la plus ornée. Ses deux travées sont rythmées de balcons en fer forgé et de saillies formant bow-windows.*

Ci-dessus  
*L'immeuble 34 avenue Thiers se rattache au type haussmannien, tant par son gabarit que par son ornementation. Il a été construit en 1910 par l'entrepreneur Pontlevé sur les plans de l'architecte Gustave Joffrin, également actif à Choisy-le-Roi.*

### L'habitat dans le sud de Melun.

La plaine de la Varenne se couvre de maisons à partir du 3<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle. On y rencontre différents types d'habitat : quelques immeubles comme celui élevé en 1892 à l'angle de la rue de Dammarie et de la rue du Docteur-Pouillot, mais surtout des maisons de type pavillonnaire, isolées de la rue et des habitations voisines. Une variante de cette formule est la maison jumelle, qui connaît un grand succès au début du XX<sup>e</sup> siècle.

en bordure de la caserne Saint-Ambroise, pour puiser l'eau de la Seine. Inaugurée en 1860, elle alimente les conduites installées dans l'agglomération : en cinq mois, environ 62 rues sont desservies<sup>1026</sup>. Des châteaux d'eau sont édifés dans la partie la plus haute de la ville, en bordure de la route de Meaux<sup>1027</sup>. Le concessionnaire de l'usine, Coiret, dirige d'autres établissements de même type à Cambrai, Meaux<sup>1028</sup> et Choisy-le-Roi<sup>1029</sup>, ce qui lui permet de remployer à Melun un générateur à vapeur initialement mis en place dans une autre de ses usines<sup>1030</sup>.

L'usine est établie sur la rive gauche de la Seine, près de la caserne Saint-Ambroise. L'établissement, d'abord doté de deux gazomètres, se développe rapidement : un troisième gazomètre est construit en 1863, un quatrième est projeté en février 1878<sup>1031</sup>.

Mais la production du gaz est alors reprise par Foucart, qui élève en moins de quatre mois une nouvelle usine près du rond-point de Bellombre, « ce qui, sans vouloir me vanter, a été un tour de force, au dire de tous les gens compétents »<sup>1032</sup>. Ce nouveau site<sup>1033</sup>, à l'ouest de la ville et un

### Typologies et styles : une modernité classicisante

Aux transformations en matière de matériaux comme de confort urbain, s'ajoute enfin l'adoption de nouveaux « types » architecturaux. En cœur de ville, les transformations sont relativement peu apparentes : nous avons déjà relevé le caractère encore traditionnel de la plupart des façades édifées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, même si le gabarit des constructions tend à augmenter<sup>1036</sup>. Certains de ces immeubles présentent des dispositions caractéristiques de l'habitat popu-



De gauche à droite  
Maisons jumelles 26-26bis,  
avenue de la Libération.  
Immeuble 38, rue de  
Dammarie.  
Maison 19, rue de Dammarie.

Quant à l'éclairage, il donne lieu à plusieurs projets dans les années 1840. Dès 1841, l'entrepreneur parisien Foucart projette d'ouvrir une usine « pour l'éclairage au gaz de la ville de Melun » ; mais il précise en 1843 : « La ville de Melun par son peu d'importance n'offrant pas, à elle seule, assez de ressource pour un établissement de ce type, j'ai dû attendre pour le former la certitude d'obtenir en même temps l'éclairage de la maison centrale. » Le projet est finalement repris et concrétisé en 1844 par Pérardel.

peu en retrait de la Seine, comporte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle deux gazomètres et six fours gazogènes ; en 1899, l'usine assure aussi bien l'éclairage public de la ville (soit 300 lanternes) que les 2 000 abonnés privés<sup>1034</sup>. À partir de 1889, cette usine à gaz subit la concurrence d'une nouvelle venue : l'usine électrique construite par l'ingénieur de Brancion en bordure de la Seine, juste à côté de l'usine à gaz. Melun est ainsi la première ville de Seine-et-Marne à bénéficier de l'électricité<sup>1035</sup>.

laire, comme le système de distribution par coursiers extérieurs aboutissant à un escalier hors-œuvre, encore visible dans la cour des n° 34-40, rue Saint-Aspais. Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle que les immeubles adoptent les modèles en cours à Paris et dans sa banlieue, comme en témoignent par exemple la façade en parement de briques polychromes avec bow-windows de l'immeuble de rapport élevé en 1913 au n° 19 de la rue Saint-Étienne, sur les plans de Richardot<sup>1037</sup>, ou dans un autre style, l'immeuble

de type haussmannien au 34 de l'avenue Thiers, construit en 1910 par l'architecte Gustave Joffrin (auteur de plusieurs maisons à Choisy-le-Roi)<sup>1038</sup>. Les immeubles élevés à l'emplacement des anciennes casernes, le long de la rue Saint-Ambroise, sont bien représentatifs de l'abandon des usages locaux (moellons enduits, modénature classicisante) pour des références plus éclectiques<sup>1039</sup>.

Mais c'est plutôt aux franges de la ville que se manifeste, dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une innovation importante, avec l'apparition d'une nouvelle forme d'habitat dans la plaine de la Varenne : le pavillon, caractérisé par sa position en retrait de la rue, isolé sur sa parcelle et entouré d'un jardin. La continuité urbaine, fondée sur la succession des édifices mitoyens bordant la rue, se trouve ainsi niée par la construction individuelle. Ce phénomène d'un « cercle » pavillonnaire périurbain, aujourd'hui entré dans les mœurs, constitue alors une nouveauté : c'est l'appropriation par une clientèle plus modeste d'un plan jusqu'ici caractéristique de la villa.

Toutefois, l'innovation reste mesurée : les constructions demeurent parfois mitoyennes, comme le montrent les deux maisons bâties en 1892 pour le même propriétaire aux n<sup>o</sup> 34 et 36 rue de Dammarie, ou le groupe de quatre logements accolés aux 5-11 rue Eugène Gonon. Même si les maisons sont isolées, l'espace qui les sépare reste réduit, donnant presque l'illusion de la mitoyenneté. Cette tendance est en partie liée aux contraintes du parcellaire : le quartier de la

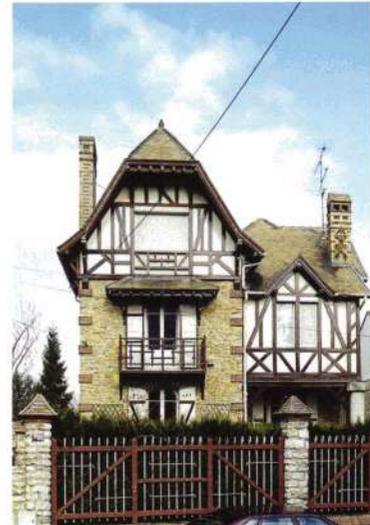
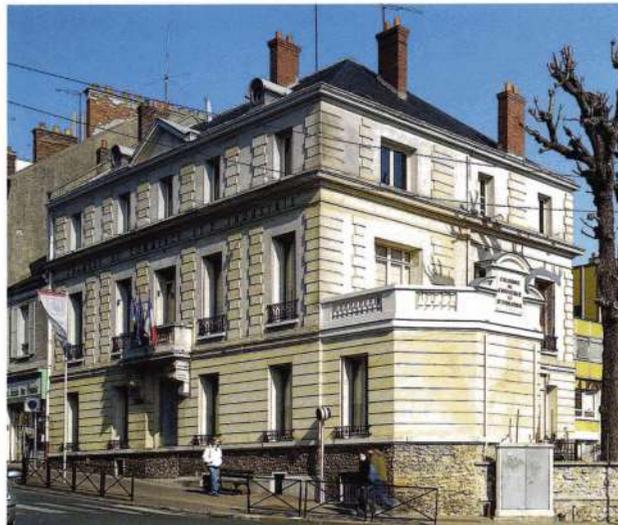
Varenne est surtout composé de parcelles étroites et allongées, héritage d'un passé agricole (vigne et produits maraichers). Dans les années 1900-1910, se développe en outre la formule de la maison jumelle, qui permet des économies de matériau : trois habitations de ce type sont par exemple construites sur l'avenue des Marronniers (actuelle avenue de la Libération)<sup>1040</sup>. L'isolement du pavillon est donc limité par différents facteurs, qui tendent à réduire l'espace non bâti.

Le jardin qui sépare la maison de la rue joue d'ailleurs le

Cette formule se retrouve sur l'avenue Thiers, où les immeubles sont tous bâtis en léger retrait, et possèdent encore pour certains un jardinet faisant transition avec la voie publique. Cette disposition est ressentie comme une spécificité périurbaine : *a contrario*, les immeubles construits dans les années 1910 le long de la rue Saint-Ambroise, dans le lotissement de l'ancien quartier Augereau, sont tenus à l'alignement sur la rue, sans retrait<sup>1041</sup>.

Quant à la villa proprement dite, nous avons déjà souligné combien les bords de Seine sont

**La maison de M. Cravoisier**, aujourd'hui Chambre de commerce et d'industrie, 36, rue du Général-de-Gaulle. Construite en 1893 sur les plans de l'architecte parisien Léon Destors par l'entrepreneur melunais Léon Fromant, cette imposante maison bourgeoise multiplie les références néoclassiques, avec son fronton triangulaire au centre de la façade et ses chaînages d'angles harpés.



rôle d'un « marqueur » social : les villas les plus cossues ont seules un grand jardin en façade, le pavillon courant se contente d'un jardinet et réserve le fond de parcelle, plus étendu, au jardin potager. Mais quelle que soit la disposition choisie, un espace vert visible du dehors s'intercale entre la maison et la rue. Les clôtures sont en effet généralement constituées d'un muret surmonté d'une grille, laissant passer le regard.

restés à l'écart du développement de la villégiature. Quelques spécimens de ce genre architectural sont toutefois disséminés dans la ville. Outre l'exemple déjà mentionné sur la rive nord de la Seine, près du Mée, on trouve quelques villas en périphérie de l'espace urbain, comme celle au 7 de l'avenue de Meaux. Le jardin entourant la maison, la cage d'escalier hors-œuvre en pan de bois, le jeu sur le décrochement des toitures

**Maison à décor néonormand**, 10bis, rue Fontaine-la-Reine. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'influence de l'architecture de la villégiature se fait plus présente. On joue volontiers de la variété des matériaux et des toitures. Le répertoire néorégionaliste se manifeste ici par les colomnages décoratifs de l'étage.

**Villa « Les Ravenelles ».**

Dans le lotissement de l'avenue des Tilleuls, l'architecte Richardot édifie en 1910 une villa pittoresque où les décrochements de façade (bow-windows, escalier) et le jeu des toitures donnent de l'éclat à une maison dont le coût demeure toutefois limité par l'emploi de parpaings de ciment moulé.

sont autant de traits empruntés à l'architecture de la villégiature. Mais la formule est moins cultivée que celle de la traditionnelle

D'une façon générale, la majorité des habitations construites dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle puise, pour son ornementation, dans le répertoire néoclassique. Rares sont les emprunts à d'autres styles : Melun ne compte par exemple qu'une seule maison néogothique (8 bis, avenue Thiers ; 1893). Les années 1900 sont marquées par une plus grande ouverture aux fantaisies déployées dans la capitale ou sa banlieue. Dans le lotissement de l'avenue des Tilleuls, l'architecte Richardot édifie ainsi en 1910 une villa pittoresque où les décro-

vis-à-vis place Chapu, dans le registre néorégionaliste<sup>1042</sup>. On retrouve les mêmes références au nord de la ville, avec par exemple la maison au 10bis rue Fontaine-la-reine, où triomphe le faux pan-de-bois néonormand.

Dans l'ensemble, les maisons du début du XX<sup>e</sup> siècle restent toutefois relativement uniformes par leur structure, mais le jeu sur les matériaux (moellons de meulière, brique, calcaire) et l'ornement des façades par divers éléments de céramique introduisent une impression de diversité dans cette production sérielle. Les architectes excellent d'ailleurs à dissimuler l'identité des plans sous un habillage varié, ainsi qu'en témoignent par exemple les deux maisons mitoyennes édifiées par Gérald de Faye aux n° 11 et 13 du boulevard de la République (actuel boulevard Aristide-Bruant).

**Architectes melunais**

À partir des années 1850, plusieurs sources se combinent pour éclairer le milieu des architectes œuvrant à Melun : les publications dans des revues d'architecture, les documents souvent abondants liés à la construction publique et enfin les annuaires commerciaux, qui deviennent plus détaillés sous la Troisième République, permettent de mieux connaître les auteurs des grands monuments de la ville. L'architecture domestique, en revanche, reste le parent pauvre de cette documentation. On ne trouve en effet presque aucune signature sur les édifices (contrairement au cas parisien et à de



**Maison néogothique,**  
8bis avenue Thiers.  
Seul exemple aussi achevé de style néogothique à Melun, la maison est édifiée en 1893 pour le fabricant de meubles Goubeaut, dont les initiales, mêlées à celles de sa femme, sont inscrites sur l'un des corbeaux de la façade. C'était à l'origine à la fois la résidence, la boutique et l'usine de l'entrepreneur qui avait installé ses ateliers, aujourd'hui disparus, dans la cour à l'arrière.

maison bourgeoise, plus classique dans son implantation sur la rue comme dans son style. Ainsi l'imposante maison de maître édifiée en 1893 pour M. Cravoisier, rue du Palais-de-Justice, affiche-t-elle ses références néoclassiques, avec ses frontons et ses chaînes harpées, tout en intégrant à la composition une délicate véranda de verre et de métal, espace intermédiaire entre le logis et le jardin.

chements de façade (bow-window, escalier) et le jeu des toitures donnent beaucoup d'éclat à une maison dont le coût demeure toutefois limité par l'emploi de parpaings de ciment moulé. Par ailleurs, l'architecture de la villégiature fait plus nettement sentir son influence : le lotissement établi sur le site des anciennes casernes en présente deux véritables manifestes, la « villa del Sole » dans le style italien, et son

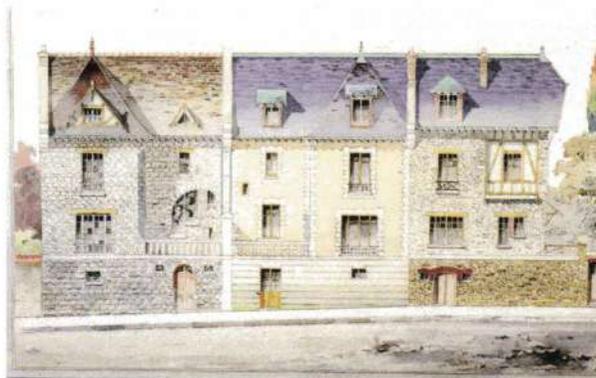
nombreuses localités de la proche banlieue parisienne, où la pratique s'en répand à l'époque haussmannienne). La seule plaque relevée au cours de l'inventaire, pour l'habitat antérieur à 1900, est celle de Jules Guillemin, sur la façade du 36, rue de Dammarie (1892) ; à cette date, cet architecte a deux adresses, l'une dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement à Paris, l'autre au Touquet<sup>1043</sup>. Il faut attendre les années 1900-1910 pour que se développe l'usage des plaques, certaines apposées par des architectes parisiens tels qu'Émile Poignant<sup>1044</sup> ou Trappier<sup>1045</sup>, d'autres par des entrepreneurs melunais comme Véron fils<sup>1046</sup>.

Les revues d'architecture, pour leur part, ne fournissent guère d'informations sur les maisons melunaises du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1047</sup>. Là encore, les pratiques évoluent après 1900, quelques articles étant alors consacrés, dans la presse spécialisée, à des habitations construites à Melun<sup>1048</sup>. Enfin, des traces fugaces surgissent parfois des archives, comme le projet de L. Naudé, architecte à Fontainebleau, pour le 48, rue de Dammarie (1893)<sup>1049</sup>, ou les dessins de Léon Destors, architecte SADG<sup>1050</sup> à Paris, pour la demeure de M. Cravoisier au 36, rue du Palais-de-Justice (aujourd'hui siège de la Chambre de commerce et d'industrie)<sup>1051</sup>. Le recours aux matrices cadastrales permet en outre d'identifier quelques « maisons d'architecte », comme celle de Paul Buval au 7bis-9 rue des Fossés (1862)<sup>1052</sup>. Mais l'essentiel de cette construction domestique reste anonyme, et plusieurs architectes actifs à

Melun dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, comme Verrey<sup>1053</sup> ou Dion<sup>1054</sup>, ne sont pour l'instant que de simples noms fournis par un annuaire, sans que nous puissions identifier leurs réalisations. Il faut d'ailleurs songer qu'une bonne partie des maisons sont l'œuvre d'entrepreneurs et non d'architectes, comme Véron fils qui intervient abondamment dans le sud de Melun, où il est d'ailleurs domicilié<sup>1055</sup> ; il prend en charge aussi bien la construction de pavillons (ex. : 32 rue du Docteur-Pouillot), que d'immeubles (n° 17-19 de la même rue). Dans les années 1910, on commence également à trouver des maisons « sur catalogue », pratique qui s'étendra après 1920<sup>1056</sup>. Enfin, les habitations les plus précaires ne sont que de simples cabanons ne faisant intervenir aucun professionnel du bâtiment, à l'exemple de la « baraque en planches » élevée route de Corbeil en 1896<sup>1057</sup>.

Malgré ces lacunes, il est possible d'esquisser un panorama des architectes melunais de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Précisons tout d'abord que le terme d'« architecte » est d'un emploi plus souple qu'aujourd'hui<sup>1058</sup>. Même si le « code Guadet », en 1895, s'efforce de dissocier nettement le noble métier d'architecte des activités d'ordre purement économique qui sont le lot des entrepreneurs, métreurs ou vérificateurs<sup>1059</sup>, dans la pratique les professions sont encore très proches ; de 1880 jusqu'à la création de l'ordre des architectes en 1940<sup>1060</sup>, il suffit de payer patente pour pouvoir se dire architecte, indépendamment de

tout diplôme<sup>1061</sup>. La fondation de la société des architectes de Seine-et-Marne, en 1876, est un moyen pour la profession de se regrouper entre pairs. Parmi ces architectes figurent d'ailleurs aussi bien des élèves de l'École des Beaux-Arts rompus aux règles de la composition, comme Jean-Paul Buval ou Prosper Bulot<sup>1062</sup>, que des ingénieurs dont la formation est davantage axée sur les aspects techniques, tels que Victor Baustert, « ingénieur



**Trois maisons mitoyennes construites par Gérard de Faye.**  
11-15, boulevard Aristide-Briand.  
Planche parue dans *L'Habitation pratique*, 5 juin 1909, et vue actuelle. L'architecte a joué de la forte déclivité du terrain pour ménager des jardins surélevés et des terrasses, dont l'une a été fermée ultérieurement par une véranda. Des garages ont été aménagés pour adapter les maisons au développement de l'automobile.

des arts et manufactures »<sup>1063</sup>. Leur nombre demeure, de toute façon, réduit : d'après *l'Annuaire commercial du département de Seine-et-Marne*, Melun compte 5 architectes en 1850, autant en 1880 et 6 en 1900 (dont deux, Camel et Dutertre, sont à l'origine des métreurs<sup>1064</sup>). Ce chiffre est peu élevé, rapporté à la population et au statut de la ville : à titre de comparaison, Neuilly-sur-Seine compte 8 architectes en 1860, et 30 en 1880<sup>1065</sup> – sans compter les architectes parisiens qui interviennent fréquemment sur cette commune si proche de la capitale. Curieusement, l'urbanisation de la plaine de la Varenne n'entraîne pas l'accrois-





*Les maisons de la rive sud, vues depuis la tour de la Cité administrative.*



**Maison 5, rue Armand-Cassagne.**

*Cette maison fait partie des nombreuses habitations construites dans les années 1910 à l'emplacement de l'ancien quartier de cavalerie Saint-Ambroise. Sa façade est ornée de grès flammés, produits par la maison Bigot sur un dessin d'Henri Sauvage. Elle porte la signature de l'architecte parisien Émile Poignant.*

**Maisons 36-32, rue de Dammarie.**

*Les deux maisons mitoyennes, sur la gauche, ont été construites en 1892 pour le même propriétaire. À l'angle de la rue de Dammarie et de la rue du Docteur-Pouillot, est apposée la plaque de l'architecte parisien Jules Guillemin.*

sement du nombre des praticiens melunais, contrairement à l'exemple des Hauts-de-Seine où les lotissements importants attirent naturellement les professionnels de la construction<sup>1066</sup>.

Parmi ces architectes, on relève sans surprise plusieurs dynasties familiales – phénomène habituel dans la profession<sup>1067</sup>. Le fils débute généralement sa carrière en association avec son père : ainsi François Baustert (1825-1905), architecte d'origine luxembourgeoise formé aux Beaux-Arts (où il est l'élève de Labrousse), accueille-t-il dans son cabinet son fils Victor, au 30 rue Saint-Ambroise<sup>1068</sup>, avant que

celui-ci n'ouvre son atelier personnel 21 avenue Thiers<sup>1069</sup>. De même chez les Bulot, réunis en « père et fils » (Henri et Prosper) au 27 rue de Bourgogne<sup>1070</sup>. Cette association familiale aide le jeune architecte à se constituer un carnet d'adresses et à compléter sa formation. Deux autres exemples confirment le caractère héréditaire volontiers pris par la profession : les Gilson (Jean-Jacques<sup>1071</sup> puis Étienne) et surtout les Buval, où le métier se transmet sur trois

tectes parisiens, comme Léon Destors, Jules Guillemin ou Émile Poignant. D'autres sont domiciliés dans la région, tel Naudé à Fontainebleau. Quelques-uns sont installés en banlieue, à l'exemple de Gustave Joffrin. Ainsi que nous l'avons souligné à plusieurs reprises, l'influence de la capitale paraît se renforcer au tournant du siècle. Cette tendance, assez sensible dans l'habitat, se manifeste aussi au travers d'autres types d'édifices, comme en témoigne la

génération, avec tout d'abord Paul-Frédéric, puis son fils Paul-Jean et enfin le petit-fils, Frédéric Gérard de Faye.

Tous trois sont, entre autres fonctions, architectes de la fabrique de Saint-Aspais<sup>1072</sup> : à leur activité purement libérale, les architectes du XIX<sup>e</sup> siècle associent volontiers une affectation plus institutionnelle qui leur donne accès aux chantiers publics. C'est ainsi que Henri puis Prosper Bulot sont architectes du département, Frédéric et Paul Buval, architectes de la ville.

Par ailleurs, un certain nombre de maisons ou d'immeubles sont également dus à des archi-

succursale du Crédit lyonnais construite en 1914 sur les plans de Frédéric Gérard de Faye, au débouché du pont-aux-fruits. La coupole en angle qui surmonte cet établissement bancaire est un clin d'œil à l'architecture de la capitale, et on notera que l'édifice porte la signature de son auteur – autre emprunt aux pratiques parisiennes.



- Gymnase Duvauchelle →
- Stade - Piscine →
- Salle des Fêtes →
- Le Pique-Bar Restaurant →
- Maison des Sports →
- Camping →
- Centre de Loisirs  
Les Sycambres →

## Le lotissement des casernes Augereau

Delphine Gillardin

À l'est de la rue Saint-Ambroise, sur la rive sud, s'étend un vaste lotissement implanté au début du XX<sup>e</sup> siècle sur le site de l'ancien quartier de cavalerie Augereau. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, d'anciens établissements religieux

ont été aménagés pour que l'hébergement des soldats ne soit plus tributaire des habitants de Melun, ville de garnison depuis l'Ancien Régime<sup>1073</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'insalubrité de ces logements amena les autorités à envisager la construction de caser-

partiellement réalisé<sup>1077</sup>. La rue Armand-Cassagne est la seule traverse est-ouest ; si un deuxième axe plus au nord ne semble pas avoir été véritablement prévu, le boulevard Charles-Gay pourrait cependant être le vestige de ce projet vite abandonné<sup>1078</sup>. Certaines rues sont baptisées en hommage aux artistes locaux contemporains : les sculpteurs Henri Chapu et Eugène Godin, le peintre de l'école de Barbizon, Armand Cassagne, marquant ainsi la volonté d'inscrire le nouveau quartier dans son environnement culturel seine-et-marnais.

### Les constructions

La vente des lots a lieu en deux temps, entre 1905 et 1906, puis entre 1908 et 1910, toujours par

### La place Chapu, vers 1910.

Carte postale, musée de Melun, inv. 983.2.364.



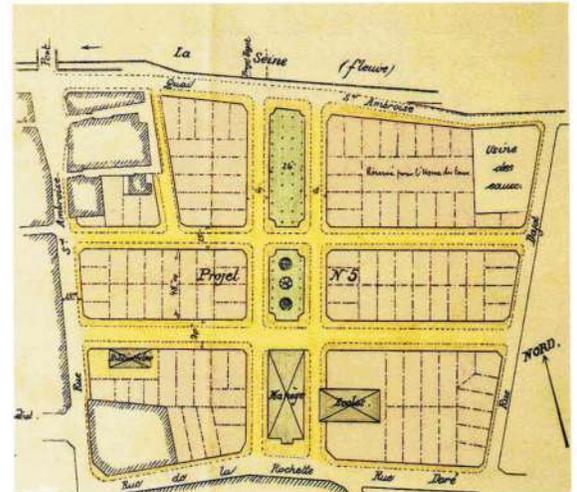
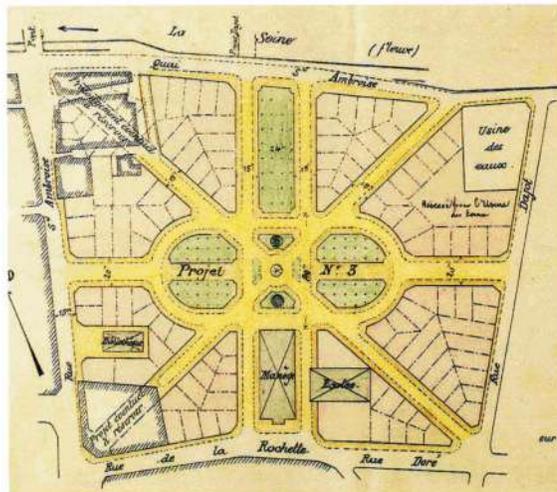
### Choix du programme urbain

À partir de 1905, le quartier de cavalerie est désaffecté et les travaux de démolition et de terrassement sont mis en adjudication. Cinq projets, datés de 1906, attestent de la commande publique<sup>1075</sup>. Tous proposent un découpage régulier d'îlots avec au centre une place, au-devant du manège de cavalerie qui était conservé. Trois projets envisagent également un espace planté en bord de Seine pour faire pendant à cet ensem-

### Le plan du lotissement.

Plusieurs projets sont envisagés pour la création du lotissement, de 1905 à 1907. Cinq états datés de 1906, dont deux sont publiés ci-contre, proposent un découpage régulier d'îlots avec au centre une place, au-devant du manège de cavalerie que l'on souhaite conserver. Les rues sont percées à partir de 1907.

A.C. Melun, 1 Fi 643



### Villa néorégionaliste, 1 place Chapu.

Cette villa met en œuvre toutes les caractéristiques de l'éclectisme : mélange des matériaux, étagement des toitures, référence néonormande avec l'emploi du faux pan-de-bois sous la flèche.

avaient été aménagés pour que l'hébergement des soldats ne soit plus tributaire des habitants de Melun, ville de garnison depuis l'Ancien Régime<sup>1073</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'insalubrité de ces logements amena les autorités à envisager la construction de caser-

ble. Les projets comptaient entre six à huit îlots d'habitations dans une configuration globalement équivalente, organisée par un réseau des rues rayonnant depuis la place centrale<sup>1076</sup>. À partir de 1907, les rues sont percées mais l'axe sud-ouest/nord-est n'est que

procédure d'adjudications publiques, et les constructions sont rapidement réalisées. En 1911, on évoque un « quartier habité principalement par des familles aisées »<sup>1079</sup>. La partie ouest du lotissement se distingue par un habitat aligné sur rue, alors que

dans la moitié est, les habitations sont toutes en retrait par rapport à la rue, situées cependant dans des parcelles moins étendues. Ainsi les formes observées à l'ouest sont majoritairement celles d'immeubles avec ou sans boutique et de maisons de ville alors qu'à l'est il s'agit davantage de pavillons, voire de villas<sup>1080</sup>.

Les constructions de la rue Saint-Ambroise doivent leur homogénéité à une volonté municipale : alignement des façades, en recul de 5 mètres par rapport à l'ancienne délimitation de la caserne, hauteur minimum de deux étages carrés, soumission du décor des façades à une commission<sup>1081</sup>. L'immeuble d'angle au 31, rue Saint-Ambroise a ainsi été bâti sur une parcelle acquise en 1909 par M. G. Galland, dont les initiales ornent la porte cochère<sup>1082</sup>. Le traitement en pan coupé de l'angle avec la rue Armand-Cassagne ménage une travée largement aérée pourvue de balcons. Il est intéressant de noter la différence de traitement entre les façades qui reflètent ainsi la hiérarchie entre les deux rues, la partie sur la rue Armand-Cassagne offrant un décor moins riche. Quant aux maisons de la moitié ouest du lotissement, elles présentent une grande diversité décorative.

Les parcelles les plus vastes sont occupées par deux remarquables villas donnant sur la place Henri-Chapu. Elles illustrent l'éclectisme architectural de ce lotissement : la villa *del Sole* est d'inspiration italienne avec sa frise de tournesols et la seconde est riche de multiples décrochements de toitures et d'un parement

diversifié par l'emploi de la brique, du moellon ou encore du faux pan-de-bois. Une architecture plus modeste peut également être observée comme celle des maisons jumelles, édifiées en 1909 par l'architecte parisien M. Trap-

fit l'acquisition d'un terrain et de deux bâtiments subsistants des anciennes casernes dans l'îlot situé au nord-est, et y installa sa manufacture de stores<sup>1086</sup>. Cependant, la juxtaposition à l'intérieur de ce lotissement d'ac-



pier<sup>1083</sup>. Le module comporte deux logis en rez-de-chaussée surélevé avec un comble, chacun disposant d'une entrée et d'un jardin. Enfin, quelques maisons de la partie est du lotissement ont été bâties plus tardivement au cours des années 1920-1925.

La chambre de commerce et d'industrie de Melun avait fait part à la municipalité de sa crainte de voir s'installer sur ces nouveaux terrains de grands commerces ; c'est pourquoi le parcellaire avait été défini en unités relativement petites<sup>1084</sup>. Toutefois dès 1905, des publicités annoncent dans différentes revues nationales la vente de terrains « avec bâtiments pouvant servir à l'usage d'industrie quelconque, à proximité de la Seine et du chemin de fer »<sup>1085</sup>. C'est ainsi qu'en 1907, M. Baumann



tivités industrielles et d'habitations avait été envisagée, l'usine des eaux préexistante au lotissement se situait d'ailleurs dans ce même îlot. Il faut noter tout de même que dans un souci d'harmonie esthétique, le conseil

*Les immeubles de la rue Saint-Ambroise, élevés dans les années 1910, sont révélateurs de l'éclectisme désormais à l'honneur : du néo-Louis XIII au fronton flamand, de nombreuses références se côtoient, rompant avec la relative uniformité des immeubles du XIX<sup>e</sup> siècle.*

**Pavillon,**  
19 rue Armand-Cassagne,  
édifié au cours de la seconde  
étape du lotissement  
(vers 1920-1925). L'annexe à  
gauche et le garage sur la rue  
sont des rajouts postérieurs.



**La loge maçonnique,**  
détail de la façade.  
Dès 1906, la société des  
Enfants d'Hiram acquiert une  
parcelle au sein du lotissement  
pour y installer une loge  
maçonnique.

filles et une école maternelle (soit 380 élèves)<sup>1096</sup>. Ils sont alignés sur la rue pour ménager le maximum d'espace à l'intérieur pour les cours et sont construits avec des matériaux simples mais réputés résistants : moellons en façade et planchers en ciment armé.

XX<sup>e</sup> siècle font ainsi voir les larges trottoirs pourvus de quelques réverbères et accueillant une partie de ces jeunes arbres.

Le bâtiment de l'ancien manège de cavalerie quant à lui est reconverti en salle des fêtes, lieu de réunions, d'expositions et logements de réservistes<sup>1090</sup>. En revanche, le projet de Bulot et Dutertre pour un bâtiment regroupant caserne de passage, locaux d'enseignement, salles des fêtes et réunions d'associations n'est pas réalisé.

D'autre part, l'association de l'église réformée de Fontainebleau achète en 1909 un terrain boulevard Henri-Chapu et y fait édifier un temple sur les plans de l'architecte Félix Paumier<sup>1091</sup>, tandis qu'une loge maçonnique est installée rue Armand-Cassagne, sur une parcelle acquise dès 1906<sup>1092</sup>.

Ajoutons que le groupe scolaire Armand-Cassagne, projeté dès 1907, ne fut cependant achevé qu'en 1926. Le dessin initial de Prosper Bulot date de 1907<sup>1093</sup>, la première adjudication de travaux eut lieu en 1914 sur les plans d'Edmond Delaire, mais la guerre vint interrompre les travaux<sup>1094</sup>. La deuxième étape, de 1922 à 1926, consista essentiellement en des travaux d'achèvement dirigés par l'architecte G.-L. Richardot<sup>1095</sup>. Les bâtiments devaient accueillir une école de

La création de ce quartier fut une réussite due à la rapidité de son aménagement et de la construction des habitations. Ce succès s'explique par une situation topographique favorable, à proximité de la rue Saint-Ambroise, principal axe de circulation de la ville, de la gare et également de la Seine qui longe le lotissement au nord. Ce quartier fut pourvu dès l'origine de toutes les structures nécessaires à l'usage des nouveaux habitants : voirie aménagée, square, écoles, établissements de culte, présence d'activités économiques, culturelles.

Des habitants de Melun ou de communes environnantes ont ainsi pu faire construire leur maison dans un site à la fois calme et proche du centre-ville. L'harmonie de ce quartier a malheureusement été rompue après la Seconde Guerre mondiale par l'aménagement d'un pont entre l'avenue Eugène-Godin et l'île Saint-Étienne : le lotissement est désormais percé par l'axe de contournement du centre-ville qui relie la gare à la place Gambetta.



De gauche à droite  
**L'école primaire  
Armand-Cassagne.**  
Projetée dès 1907, elle n'est  
achevée qu'en 1926,  
les travaux ayant été  
interrompus par la Première  
guerre mondiale.

**Maison à l'angle des  
boulevards Charles-Gay  
et Henri-Chapu.**

**Maison de l'architecte  
Cabaret,**  
9 rue Armand-Cassagne.  
Sa façade, particulièrement  
ornée, mêle références  
néogothiques et jeu sur la  
couleur des matériaux.

**Villa del Sole.**  
La villa del Sole, construite  
par Soubiran en 1911, se  
réfère à l'architecture italienne  
avec ses toitures débordantes et  
sa frise de tournoisols. C'est une  
« habitation aux façades unies,  
portant de nombreuses baies,  
agrémentées de terrasses,  
ombrées de fortes saillies de  
comble », La Construction  
moderne, 22 octobre 1911.



municipal demanda à l'industriel Baumann d'édifier soit une maison d'habitation soit des bureaux sur la partie du terrain en visibilité de la place Henri-Chapu.

### Équipements publics

L'une des particularités de ce lotissement est le nombre important d'équipements prévus lors de sa conception dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. Certes, ils ne furent pas tous réalisés et certains n'ont pas perduré<sup>1087</sup>, mais du religieux au scolaire en passant par le festif, toute la gamme des établissements qui font la ville s'y retrouve. Dans un souci hygiéniste<sup>1088</sup>, un espace planté était projeté au centre du lotissement, comme en atteste un devis pour l'achat de 300 tilleuls établi en 1906<sup>1089</sup>. Les cartes postales du début du

*La rive gauche, vue  
depuis la tour de la Cité  
administrative.*

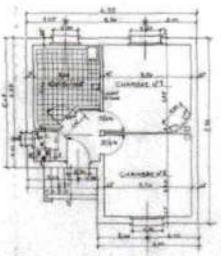
*Au premier plan, les bureaux  
de la Cité administrative le  
long du boulevard Chamblain.  
Au second plan, le quartier  
Saint-Ambroise.*



## La ville contemporaine



FACADE



REZ. DE CH.

De 13 000 habitants en 1900<sup>1097</sup>, Melun passe à quelque 36 000 habitants en 1999<sup>1098</sup>. La partie méridionale du territoire communal, dont l'occupation s'est développée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, se densifie avec la construction de nombreux pavillons, comme ceux du lotissement de l'Ermitage (à cheval sur Melun, Dammarie et La Rochette). Mais c'est surtout vers le nord que s'étend l'agglomération, sur le plateau encore largement agricole, entaillé par la vallée de l'Almont. Cette croissance commence dès les années 1920-1930, sous forme de lotissements pavillonnaires (cité HBM du Foyer familial, route de Corbeil), et s'amplifie considérablement après la Seconde Guerre mondiale, avec les « grands ensembles » (Montaigu, Corbeil, ZUP de l'Almont) construits sous la direction de Louis Arretche et de Léon Bazin.

### Melun entre deux guerres

La Première Guerre mondiale interrompt net l'essor urbain du début du XX<sup>e</sup> siècle : d'août 1914 à novembre 1918, le chiffre des constructions nouvelles baisse drastiquement, et certaines réalisations restent inachevées pendant ces quatre années de guerre, comme l'école Armand-Cassagne<sup>1099</sup>. Mais dès les années 1920, les chantiers reprennent avec plus d'ardeur encore qu'avant la guerre, en particulier dans le pavillonnaire – bien que les priorités du gouvernement portent plutôt, dans un premier temps, sur la reconstruction des régions dévastées. Par ailleurs, en application de la loi Cornudet de 1919, la ville se dote d'un « Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » (PAEE) en 1926<sup>1100</sup>, mais comme dans la plupart des communes françaises, ce schéma général d'urbanisme n'est pas immédiatement appliqué.

### Les programmes de logement social

Même si la population ouvrière de Melun reste relativement faible, ses conditions d'habitat sont médiocres. Le rapport dressé en 1929 par le conseil départemental d'hygiène sur le passage Lebarbier, derrière la place Saint-Jean, est accablant : « De vieux immeubles, dans un état lamentable et habités par une population ouvrière comprenant de nombreux enfants le constituent. Les planchers des habitations cèdent sous le poids des pauvres mobiliers, les ouvertures sont insuffisantes, de mauvaises



**La cité HBM du Foyer familial, route de Corbeil.**  
Plan d'une maison de type 1.  
A.C. Melun, 1 Fi 1915.  
Deux vues actuelles.

odeurs rendent l'air irrespirable, les murs sont sales et il s'est avéré que certaines mères de famille, obligées de s'absenter pour leur travail, devaient attacher un chien au pied des barreaux pour empêcher que les rats ne viennent s'attaquer aux enfants<sup>1101</sup>. » Pour remédier à de telles situations, plusieurs sociétés d'habitations à bon marché et de crédit immobilier se développent à Melun pendant l'entre-deux-guerres : le Foyer familial, dont les statuts sont approuvés le 4 mai 1925, la Société de crédit immobilier de l'arrondissement de Melun, la « Cooper propriété familiale »... Leur action est encouragée par la loi Loucheur (1928) qui dégage d'importants moyens publics en faveur des HBM.

Parmi les réalisations menées par ces diverses sociétés, figure notamment le lotissement implanté en bordure de la route de Corbeil sur un terrain de 21 000 m<sup>2</sup> que la ville cède au Foyer familial en 1931, pour y établir 74 maisons individuelles destinées à la location, dont 50 réservées aux militaires de la caserne toute proche<sup>1102</sup>. Conformément aux prescriptions sur les HBM<sup>1103</sup>, ces logements sont de faible superficie (35 m<sup>2</sup> habitables pour le « type 1 ») et n'ont pas de salle de bains<sup>1104</sup>. Outre cette cité pavillonnaire, le Foyer familial fait aussi réaliser des logements collectifs : en 1934, la société entreprend de construire huit immeubles de trois à quatre étages dans le sud de la ville, rue de l'Est et rue Nouvelle, dont certains, destinés aux familles nombreuses, sont équipés de douches-lavoirs et jardin d'enfants<sup>1105</sup>. Enfin, une cité-jardin est également projetée dans le nord de la ville, route de Voisenon : le plan en est établi par l'architecte parisien Albert Grégoire<sup>1106</sup>, mais il n'est pas réalisé.

L'initiative de la construction est parfois prise par le patronat, soucieux de loger correctement ses ouvriers, aussi bien par philanthropie que pour fidéliser la main-d'œuvre. À Dammarie, de nombreux logements sont ainsi construits par l'entreprise Delattre et Frouard<sup>1107</sup>. Melun connaît le même phénomène autour de l'usine pharmaceutique fondée par Albert Salmon : cette entreprise a sa propre société immobilière, « La Cooper



propriété familiale », qui entreprend diverses constructions pour ses employés, notamment dans le sud de la ville. Dès 1924-1925, elle met en chantier plusieurs maisons dans le quartier des Montenaillies<sup>1108</sup>, limitrophe de Dammarie, où la rue Albert-Salmon commémore l'action du directeur de la Cooper. De même, la société ferroviaire du PLM édifie pour ses cheminots une cité au sud-est de la ville, sur un terrain acquis en 1928 près de la voie ferrée. Cette cité comporte sept immeubles de quatre étages échelonnés le long d'une voie privée, la rue André-Lebon<sup>1109</sup>. Les deux bâtiments à l'entrée de cette rue se démarquent par un plan en L, mais par ailleurs, tous les immeubles présentent une façade identique, ponctuée par un léger décor de briques. Cette élévation type se retrouve dans d'autres cités cheminotes du PLM, comme à Villeneuve-Saint-Georges (en partie détruite durant la Seconde Guerre mondiale)<sup>1110</sup>. Outre les habitations, le programme de la cité « Lebon » comprend aussi des jardins ouvriers, toujours présents au pied des immeubles, ainsi que divers aménagements communautaires : jeu de boules, lavoir, zone d'étendage du linge, baraquement de la jeunesse<sup>1111</sup>.

**La cité des cheminots du PLM, rue André-Lebon.** La société du Paris-Lyon-Marseille achète en 1928 un terrain au sud-est de la ville pour y installer sept immeubles de quatre étages, construits selon un plan type également utilisé à Villeneuve-Saint-Georges. La cité comprend aussi des jardins familiaux, toujours présents au pied des immeubles.

#### Une marée de pavillons

Les constructions ainsi encadrées, que ce soit par les pouvoirs publics ou par les sociétés, constituent donc à partir des années 1920, et surtout 1930, une part significative des habitations nouvelles. Mais l'initiative privée individuelle continue à jouer un rôle prépondérant dans l'essor de l'habitat, en commandant immeubles de rapport, maisons bour-



geoises ou pavillons. Numériquement, ces derniers se taillent la part du lion : contrairement au cas parisien, où l'immeuble de rapport cossu constitue un placement particulièrement valorisé pendant l'entre-deux-guerres<sup>1112</sup>, à Melun comme dans la plupart des autres communes d'Île-de-France, on privilégie nettement la maison individuelle sur le logement collectif.

Le pavillon individuel connaît alors une poussée considérable sur tout le territoire national<sup>1113</sup>. Ces habitations sont généralement construites sur des terrains en périphérie de la ville, qui font l'objet de lotissements. Si certains de ces ensembles sont de taille réduite, à l'exemple des sept lots découpés

**Le lotissement de l'Ermitage,**  
maisons du 2-6, rue Corot.



sur un terrain d'environ 3 000 m<sup>2</sup> derrière le collège Jacques-Amyot<sup>1114</sup>, d'autres s'étendent sur des surfaces beaucoup plus importantes, tel le lotissement de l'Ermitage, au sud du chemin de fer, à cheval sur les communes de Melun, Dammarie et La Rochette. Le plan de ce lotissement est dressé par Adolphe Dervaux<sup>1115</sup>, architecte parisien à qui l'on doit, entre autres, la gare de Rouen<sup>1116</sup> et plusieurs stations du métro parisien, mais aussi le plan d'extension et d'embellissement de la ville de Perpignan<sup>1117</sup>, ainsi que les maisons de style néo-régionaliste du « Village français », pour l'Exposition des arts décoratifs de 1925<sup>1118</sup>. L'esprit est celui des cités-jardins : le règlement précise que « dans la plupart des lots il est interdit à perpétuité de construire sur une grande partie de la surface ». Une petite place, près des rails, regroupe quelques immeubles avec commerces en rez-de-chaussée, ainsi qu'un cinéma (détruit en 1944).

Melun est par ailleurs moins touché par le phénomène des lotissements défectueux que les communes de la banlieue parisienne, même si les archives recèlent quelques réclamations de viabilisation, comme celle des habitants du chemin de la Madeleine en 1928<sup>1119</sup>.

Les architectes qui construisent dans ces divers lotissements sont toujours les mêmes. Signatures et permis de construire permettent d'identifier un petit groupe très actif dans les années 1930 : Henri Labrousse<sup>1120</sup>, Roger Leroux, Léon Paupe<sup>1121</sup> et



Ci-contre de gauche à droite  
**Deux variantes du même type de pavillon de l'architecte R. Leroux, 1936, rue Fontaine-la-Reine.**

**Le Cinéma du Parc, détruit en 1944, Lotissement de l'Ermitage. A.C. Melun, 3 Fi 11.**

*Plaque des architectes L. Paupe et H. Labrousse.*



**Typologie pavillonnaire de l'entre-deux-guerres.**

Ci-dessus de gauche à droite  
**Maison de l'architecte Paupe, 1936, 35, rue du Président-Despatys.**

**Maison du lotissement de l'Ermitage, 20, rue Daubigny.**

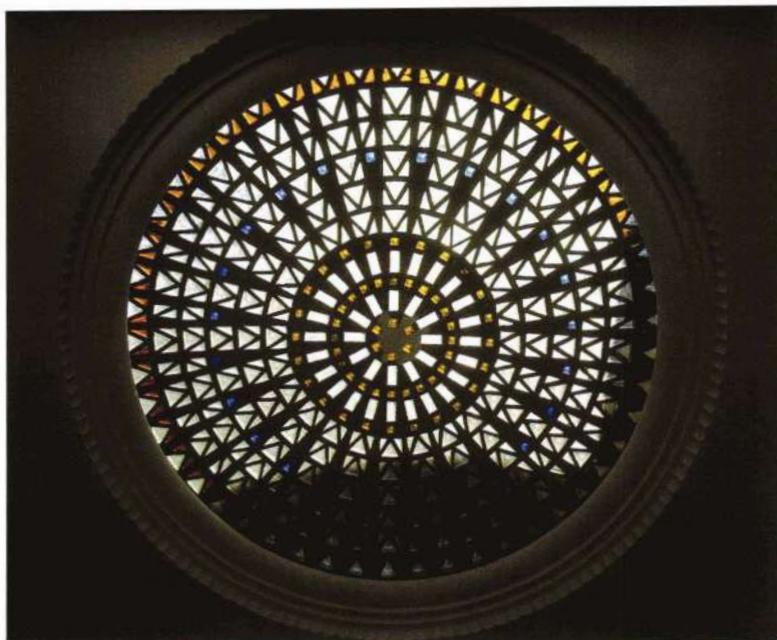
**Maison de l'architecte Paupe, 70bis, rue du Général-de-Gaulle.**

**Maison de l'architecte Paupe, 65bis, rue du Docteur-Pouillot.**

**Maison de style néobasque du lotissement de l'Ermitage, 7, avenue Armand-de-La-Rochette.**

**Maison du lotissement de l'Ermitage, 25, rue Daubigny.**

Maxime Verdeaux<sup>1122</sup> sont les plus fréquemment rencontrés ; viennent ensuite d'autres architectes un peu moins prolifiques, comme René Putois<sup>1123</sup> ou J. Tricard. La plupart sont des architectes locaux, dont le cabinet fait souvent office de carte de visite et d'affiche publicitaire : les deux maisons successivement édifiées par Paupe à sa propre intention, 65bis rue du Docteur-Pouillot et 70bis rue du Général-de-Gaulle, sont de véritables manifestes du style de l'architecte. Signe de l'essor de la construction, les architectes melunais sont nettement plus nombreux en 1930 qu'en 1900 : ils sont alors dix à figurer sous cette rubrique dans *l'Annuaire commercial* du département – même si, comme au



XIX<sup>e</sup> siècle, certains ne sont pas des architectes à proprement parler mais plutôt des métreurs, comme Cabaret, ou des entrepreneurs, comme le « Bureau d'études du bâtiment » (7 rue de Farcy), dont la devise est : « Vite, bien, économiquement ». Maxime Verdeaux, à ses débuts, est domicilié à Paris<sup>1124</sup>, mais il s'installe rapidement à Melun, au 24 boulevard Gambetta<sup>1125</sup>. Labrousse est quant à lui un architecte de la banlieue parisienne, implanté à Maisons-Alfort<sup>1126</sup>, mais il ouvre une antenne à La Rochette le temps de la création du lotissement de l'Ermitage<sup>1127</sup>, ainsi qu'en témoignent à la fois les plans et les plaques apposées sur les façades de ce lotissement, rappelant ses deux adresses. Roger Leroux est le seul véritablement « non-melunais » du groupe, puisqu'il demeure fixé à Barbizon.

On retrouve parfois ces architectes sur des chantiers publics, comme Paupe et Leroux à l'école de la Courtille<sup>1128</sup>. Mais l'essentiel de leur activité porte sur la construction domestique, notamment pavillonnaire, pour laquelle ils n'hésitent pas à recourir à un modèle-type, décliné en légères variantes. Ainsi, aux 17 et 21 rue Fontaine-la-Reine,





#### **Lotissement de l'Ermitage.**

*Ce vaste lotissement des années 1930 s'étend sur les communes de Melun, Dammarie et La Rochette. Le plan en est dressé par Adolphe Derveaux, architecte parisien à qui l'on doit, entre autres, les maisons de style néorégionaliste du « Village français », pour l'Exposition des arts décoratifs de 1925.*

*Ce lotissement comprend à la fois des pavillons de taille modeste, comme celui construit sur les plans de Léon Paupe au 11 avenue Armand-de-la-Rochette en 1936 (à droite), et des maisons plus imposantes, telle que la villa « Rosa-Bonheur » au 3 avenue du Général-Leclerc, édifiée par Maxime Verdeaux (à gauche).*

se trouvent deux pavillons presque identiques, tous deux construits en 1936 sur les plans de Roger Leroux (dont la plaque apparaît sur le n° 21)<sup>1129</sup> ; ce dernier a encore utilisé le même modèle en 1938 dans son projet de pavillon pour M. Ardriot, chemin de Voisenon<sup>1130</sup>. Faire appel à un architecte ne garantit donc pas beaucoup plus d'originalité que le choix d'une maison sur catalogue, une formule qui se développe beaucoup durant l'entre-deux-guerres. La firme Netter<sup>1131</sup>, par exemple, édite vers 1930 un catalogue signalant plusieurs réalisations à Melun, dans le lotissement de l'Ermitage et sur le plateau nord<sup>1132</sup>. En outre, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, certaines maisons sont élevées par des entrepreneurs, tels que les frères Semence<sup>1133</sup>.

Enfin, les habitations les plus modestes (aujourd'hui disparues) sont des maisons de bois, de plain-pied, dont on trouve mention dans les

archives : ainsi rue Gatelliet en 1922<sup>1134</sup>, route de Rubelles et chemin des Capucins en 1923<sup>1135</sup>, route de Brie en 1924<sup>1136</sup>, etc. La bicoque en bois constitue bien souvent le premier logement construit dans les lotissements ouverts en périphérie de l'agglomération, notamment sur le plateau nord. Ce phénomène, bien connu pour la banlieue parisienne<sup>1137</sup>, touche donc aussi Melun dès l'entre-deux-guerres, malgré son relatif éloignement de la capitale – la ville ne fait pas partie de la « région parisienne », telle que la définit la législation des années 1930<sup>1138</sup>. Ces baraques sont parfois des résidences de vacances, comme celle de M. Doguette en 1926 : dans ce cabanon de 3 mètres sur 4, ne comprenant qu'une seule pièce, M<sup>me</sup> Doguette et ses enfants s'installent pour venir passer à Melun la belle saison ; M. Doguette y habite aussi et fait les trajets vers Paris tous les jours<sup>1139</sup>.



### *Vers un style « moderne » ?*

Les réalisations architecturales les plus connues de l'entre-deux-guerres sont immédiatement reconnaissables à leur style « moderne », voire « moderniste ». Ces courants novateurs ont-ils rencontré un écho favorable à Melun ?

Aucune maison des années 1920-1930 ne semble avoir pleinement adopté ces références ; on y cherchera en vain l'équivalent d'une « villa Savoye ». En revanche, les architectes locaux empruntent certains détails à l'esthétique nouvelle, comme les fenêtres-hublots, motif récurrent chez Leroux et Verdeaux, qui sont autant de légers clinis d'œil à l'architecture « paquebot ». Mais l'influence la plus prégnante, dans la construction pavillonnaire, est plutôt celle du néorégionalisme. Paupe édifie ainsi sa propre maison, au 65bis de la rue du Docteur-Pouillot, en style néobasque – un modèle qu'il cultive volontiers, comme en témoigne entre autres le pavillon du 7, avenue Armand-de-la-Rochette.

Quelques réalisations reflètent toutefois l'attention portée aux recherches esthétiques des années 1920-1930, comme l'immeuble à bow-windows de l'avenue Gallieni<sup>1140</sup>, ou celui du 47 rue de Dammarie, avec sa façade légèrement ondulée et ses jeux sur la disposition des briques – tandis que d'autres, à l'exemple de l'immeuble à l'angle de la rue Saint-Étienne et de la rue du Château, interprètent de façon plus classique quelques motifs à la mode, ici le bow-window surmonté d'un balcon, ou le parement de briques en façade<sup>1141</sup>.

Mais c'est surtout dans le domaine monumental que s'inscrit la nouveauté architecturale. Les bâtiments qui privilégient lignes épurées, volumes géométriques, toits-terrasses et enduits blancs sont des édifices publics, comme le groupe scolaire Pasteur (édifié en 1932 sur les plans de l'architecte parisien Félix Boutron)<sup>1142</sup>, le sanatorium de l'hôpital, ou l'annexe de l'école normale d'instituteurs, qui résulte d'une collaboration entre

un architecte local (Richardot) et un Parisien (Pierre Audra)<sup>1143</sup>. L'exemple melunais se conforme ainsi à un phénomène récurrent : en matière d'architecture publique, hôpitaux et écoles sont souvent les fers de lance de la modernité<sup>1144</sup>.

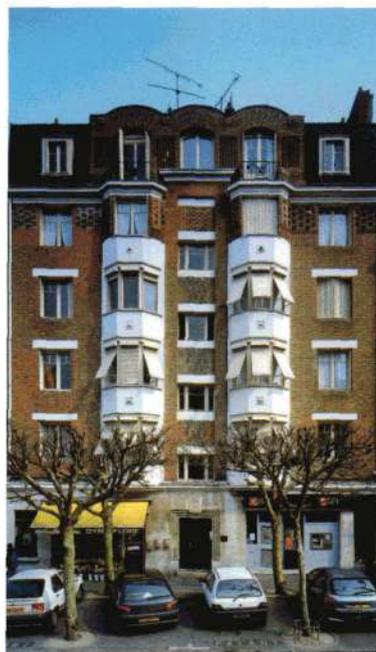
Deux autres édifices introduisent le style des années 1930 en plein cœur du centre ancien. Tous deux sont l'œuvre d'architectes parisiens très actifs : Viard et Dastugue pour le Palais du Vêtement, rue Saint-Aspais (1930)<sup>1145</sup> et Auguste Bluysen<sup>1146</sup> pour l'hôtel des postes, place Praslin (en cours de réaffectation à l'université). Ces deux édifices à vocation commerciale se distinguent dans le paysage urbain par leur monumentalité, soulignée par un fronton (amputé de son couronnement originel pour la poste). Contrairement aux modestes pavillons de la périphérie, pour la plupart signés par des praticiens locaux, le « Palais du Vêtement » et la poste sont dûs à des architectes au rayonnement national. Le cabinet Viard et Dastugue est notamment l'auteur du Palais de Tokyo, avec Dondel et Aubert (1937)<sup>1147</sup>. Quant à Bluysen, si on lui doit la poste de Marseille, il n'en est pas pour autant un architecte « d'administration » tel que François Le Cœur : la plupart de ses œuvres sont des commandes privées, à Paris (où il est notamment l'architecte du théâtre Daunou et du cinéma « Le Rex ») ou dans des lieux de villégiature (villas à Deauville, casino, cinéma et hôtel au Touquet, casino de Bagnoles-de-l'Orne, casino de Vittel, établissement thermal d'Enghien, etc.).

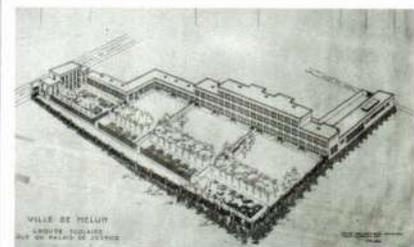
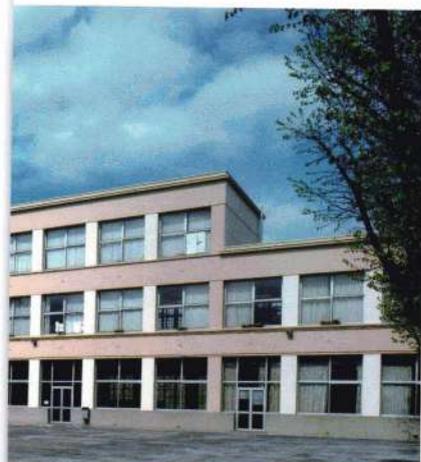


**Immeubles de l'entre-deux-guerres.**  
Plusieurs de ces immeubles reflètent les recherches esthétiques des années 1920-1930.

En haut de gauche à droite  
15 rue Saint-Étienne  
et 47 rue de Dammarie.

En bas de gauche à droite  
9bis avenue Gallieni et  
30 rue de Dammarie.





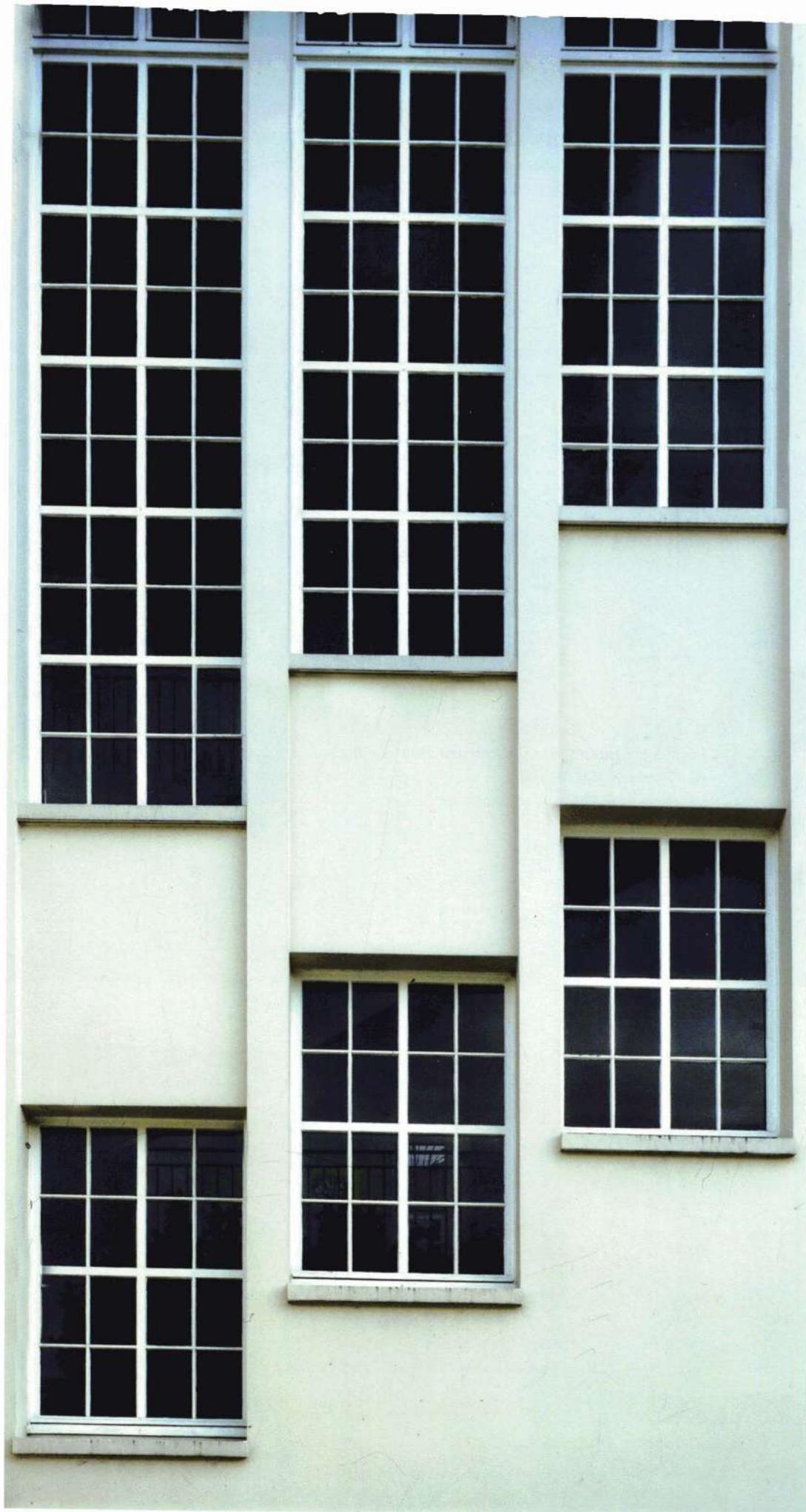
***Le groupe scolaire  
Pasteur, 1932.***

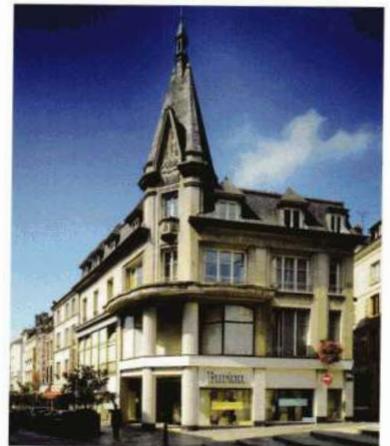
*Construit sur les plans de  
Félix Boutron, il a  
parfaitement conservé ses traits  
d'origine, caractéristiques de  
l'architecture moderniste :  
vastes volumes géométriques,  
toits terrasses, grandes baies  
procurant un bon éclairage  
aux classes.*

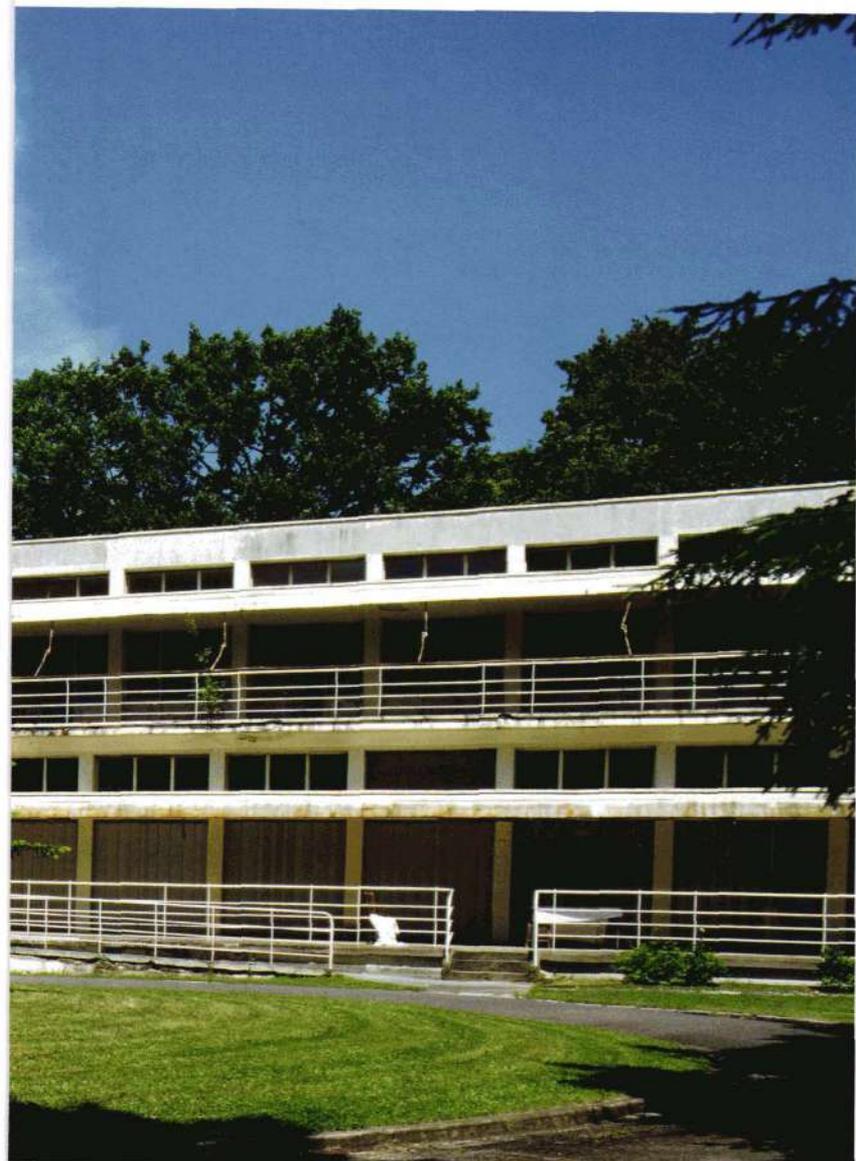
*De haut en bas  
Vue générale, élévation sur  
la cour de récréation ; élévation  
postérieure ; vue cavalière.*

*A.C. Melun, 1 F<sup>o</sup> 1279.*

*Ci-contre  
Détail de la cage d'escalier.*







**Deux édifices phares du début des années 1930, la poste et le « Palais du Vêtement ».**

Ils sont l'œuvre d'architectes parisiens au rayonnement national. Le cabinet Viard et Dastugue, qui a donné les plans du grand magasin, est notamment l'auteur du Palais de Tokyo, avec Dondel et Aubert (1937). Quant à la poste de la place Praslín, elle est due à Auguste Bluyén, architecte, entre autres, du cinéma « Le Rex » à Paris.

De gauche à droite

**La poste, place Praslín.**  
État d'origine et état actuel.

**Le « Palais du Vêtement », 29 rue Saint-Aspais.**

Ci-dessus

**Le sanatorium de l'hôpital.**

On y retrouve, comme à l'école Pasteur, toits-terrasses, murs blancs et ouverture à la lumière.

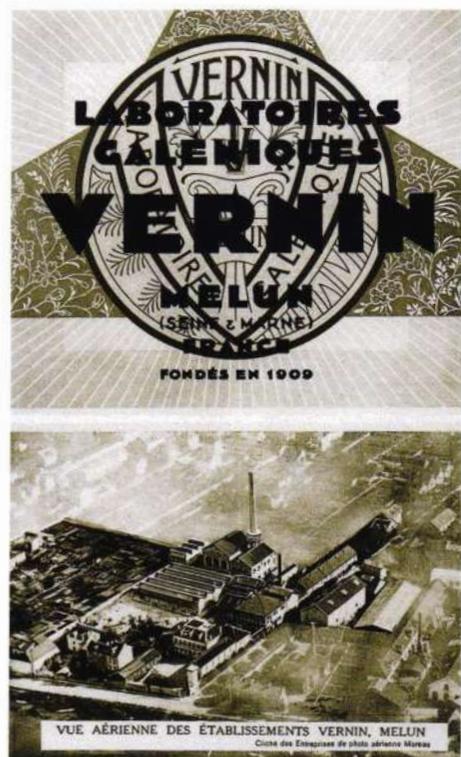
**Une nouvelle dynamique industrielle**

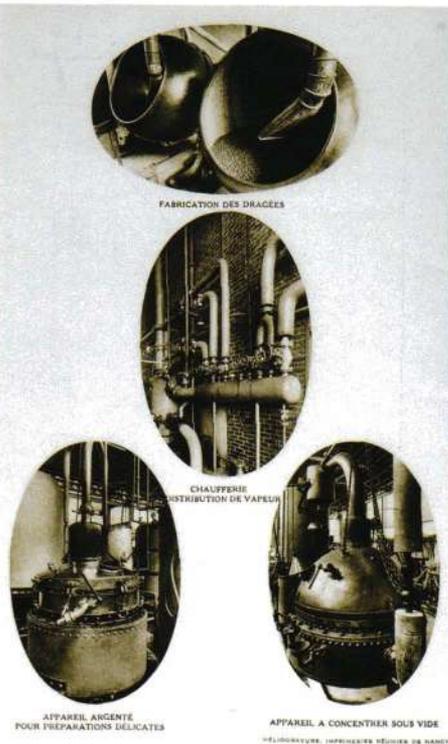
La croissance des années 1920 conforte la nouvelle dynamique industrielle entamée au tout début du XX<sup>e</sup> siècle avec la création du pôle pharmaceutique Vernin-La Cooper, dans le sud de la ville. Cette vague touche également le territoire de Dammarie-lès-Lys, qui accueille deux établissements importants, la Compagnie Nationale des Radiateurs et la société Delattre et Frouard (fabrication de matériel métallique)<sup>1148</sup>. Un ensemble d'industries se développe ainsi de part et d'autre de la voie ferrée. La « Cooper » se déploie sur plusieurs sites, tous dans le sud de la ville<sup>1149</sup>. Les laboratoires Vernin en revanche restent fixés au début de la rue Dajot, mais ils débordent de leur parcelle d'origine pour s'étendre vers l'est, en contournant les propriétés déjà construites<sup>1150</sup>.

À côté de ces grandes usines, le nombre des ateliers présents à Melun ne fait qu'augmenter. Sur la rive sud, désormais principale zone de production de la ville, on rencontre notamment une fabrique de talons de bois<sup>1151</sup>, un atelier de confection d'imperméables<sup>1152</sup>, une usine de cartons<sup>1153</sup>, une fabrique de sacs en papier<sup>1154</sup>, etc. Mais cet essor n'est pas l'apanage d'un seul quartier : tous les faubourgs de Melun abritent alors de tels lieux de production, n'employant généralement guère plus d'une vingtaine d'ouvriers. Au 18 rue Saint-Barthélemy se succèdent ainsi une fabrique de boutons métalliques (1926-1929) puis une fabrique de chapeaux pour dames, qui occupe 20 à 25 ouvriers en 1931<sup>1155</sup>.

Plusieurs de ces ateliers sont les succursales d'usines-mères implantées à Paris ou dans sa proche banlieue (chapeaux Menuet, perles Nandine<sup>1156</sup>, boutons Dentzer<sup>1157</sup>). Ce lien n'est pas toujours apprécié ; à propos de l'atelier Dentzer, la commission sanitaire départementale s'insurge : « Le pétitionnaire est certainement venu s'installer à Melun parce qu'on ne l'aurait pas autorisé à s'installer à Paris. Les rapporteurs estiment qu'il est déplorable que des industries insalubres et incommodes viennent s'installer dans notre ville, située à proximité de Paris. Il n'y a pas de raison pour que Melun finisse par devenir inhabitable<sup>1158</sup>. »

Bien souvent, l'activité se déploie dans des lieux qui n'ont pas vraiment été conçus pour elle. Certains ateliers sont en effet installés dans de simples maisons<sup>1159</sup>. D'autres usines, comme la fabrique de stores Baumann, récupèrent des locaux désaffectés. D'autres encore sont construits en fond de cour, en retrait de maisons pouvant servir soit de bureaux, soit de logement au patron ou au





**Les laboratoires galéniques Vernin, 1, rue Dajot.**

De gauche à droite  
**La destruction de la cheminée, le 20 novembre 1997.** Cliché C. Descloux.

**Photographies de l'usine vers 1930, publiées dans une plaquette éditée par la société.** Service archéologique de Melun.

Tonneaux devant les laboratoires à extraits.

Frontispice de la plaquette, avec une vue aérienne de l'usine.

Détails de machines.

Atelier de dragéification.

Laboratoire de fabrication et contrôle des produits irradiés.

Ci-contre

**Les silos de la Coopérative agricole de la Brie, construits en 1934 et agrandis en 1945** photographiés par C. Descloux, juste avant leur démolition en 1998.

contremaître<sup>1160</sup>. Seuls quelques sites émergent du lot par leur taille et le soin apporté à leur architecture, comme les laboratoires Vernin ou la « Cooper », étudiée en détail plus loin.

Les dispositions des différents lieux de production, aujourd'hui pour la plupart disparus, sont celles de bâtiments fonctionnels marqués par la recherche d'un bon éclairage, que diffusent lanternes<sup>1161</sup>, sheds<sup>1162</sup> ou larges baies, particulièrement développées dans l'architecture « à l'américaine » de la Coopération pharmaceutique française dans les années 1930. Malgré les risques d'incendie, le bois continue à être employé dans la construction de certains bâtiments, notamment pour les petites structures : en 1930, l'atelier de charronnage et de forge Buchet (20 rue Dajot) est en partie constitué de poteaux de bois<sup>1163</sup>.

L'anonymat qui entourait jusque-là les auteurs de cette architecture artisanale ou industrielle commence à se dissiper. Certains bâtiments sont l'œuvre d'ingénieurs parisiens déjà connus pour d'autres réalisations industrielles : Jacquier, qui signe en 1930 les plans du nouveau laboratoire des comprimés, dragées et pilules de l'usine Vernin<sup>1164</sup>, a auparavant participé avec A. Roy à la construction de la confiserie Kréma de Montreuil (1925-1927)<sup>1165</sup>. D'autres sont commandés à des architectes locaux d'ordinaire tournés vers la construction domestique : Baus-

tert, par exemple, s'occupe des travaux liés à l'installation de la Société des Lits militaires rue du Président-Despatys en 1911<sup>1166</sup> et agrandit l'atelier du 18, rue Saint-Barthélemy pour l'industriel Dentzer en 1925<sup>1167</sup>.

**L'ère des grands ensembles, 1950-1970**

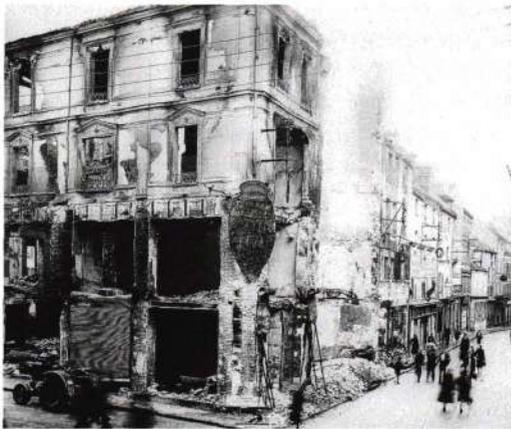
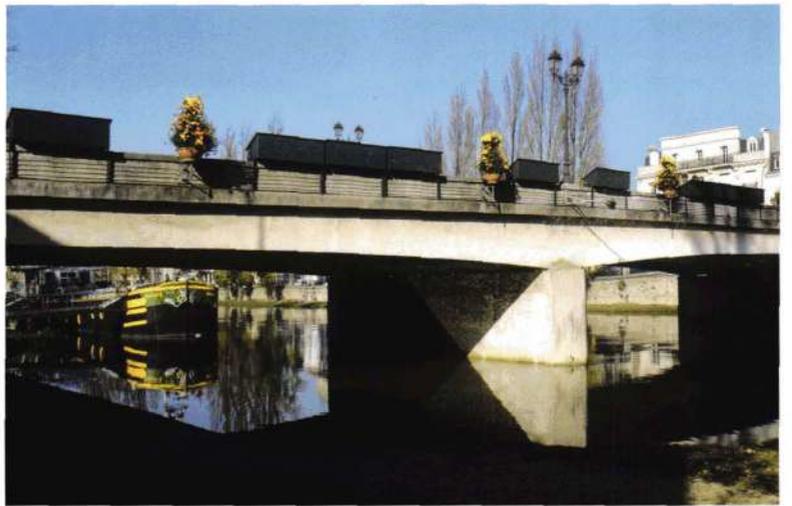
**La Reconstruction**

Alors que la Première Guerre mondiale avait épargné Melun, la Seconde touche directement la ville, bombardée par les Alliés en août 1944. Toutefois, les dommages restent relativement circonscrits : l'offensive a essentiellement visé les ponts et la gare, dégradant au passage quelques établissements industriels voisins, comme la brasserie Gruber, la Coopération pharmaceutique française et les Moulins. Dans le centre ancien, on déplore également quelques obus perdus, en particulier sur l'église Saint-Aspais, sévèrement touchée, ou sur le grand magasin du Coin-Musard. Melun se voit d'ailleurs remettre la croix de guerre par le général de Lattre de Tassigny le 27 août 1949<sup>1168</sup>. Mais comparée à d'autres communes de la région parisienne, telles que Juvisy-sur-Orge ou Athis-Mons<sup>1169</sup> – sans même parler des villes dévastées de Normandie comme Le Havre ou Caen – Melun conserve l'essentiel de son patrimoine immobilier d'avant-guerre. Les éléments

détruits sont rapidement reconstruits, à commencer par l'appareil productif, dont la remise en marche est prioritaire aux yeux du MRU (ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme). Les Moulins de Melun et la « Cooper » sont intégralement rebâties<sup>1170</sup>, la brasserie Gruber, les laboratoires Vernin, les silos de la Coopérative agricole de la Brie le sont partiellement.

Les ponts sont également réédifiés avant la fin des années 1940, et leur reconstruction est l'occasion d'une importante modification urbanistique : l'axe nord-sud défini par la rue Saint-Aspais est désormais doublé par un deuxième point de franchissement du fleuve, au niveau de l'église Notre-Dame<sup>1171</sup>.

Quant aux immeubles d'habitation, ils sont eux aussi rebâties dans les années 1950 : on reconnaît leur style épuré en divers points de la ville, notamment au débouché du pont Leclerc sur la rive sud, ou à l'angle des rues Saint-Louis et du Général-de-Gaulle, sur la rive nord. Le long de la rue Saint-Aspais s'égrènent aussi quelques immeubles de la Reconstruction, dont certains mêlent habitat et commerce (place de la Pointe). Emblématique de cette reconstruction, le grand magasin du « Coin Musard », détruit en 1944, est entièrement réédifié au début des années 1950<sup>1172</sup>. Son arrondi de béton, entouré par des lucarnes aux initiales de l'enseigne, marque désormais le cœur de la ville, à l'angle de la rue Saint-Aspais et de la rue Paul-Doumer.



Ci-dessus

**La reconstruction du pont sur le petit bras de la Seine.**

Passerelle temporaire élevée entre l'île Saint-Étienne et la rive droite, sur les ruines du pont de pierre.

Le pont Jeanne d'Arc, reconstruit en béton armé sous la direction de l'architecte Robinson et de l'ingénieur Mommeret (1948-1950).

Ci-contre

**Le « Coin Musard ».** Après les bombardements. A.C. Melun, 3 Fi 10.

Le grand magasin reconstruit.

Mais l'empreinte de la Reconstruction, si elle n'est pas négligeable, n'en demeure pas moins ponctuelle ; elle n'entraîne pas de refonte de l'urbanisme, comme au Havre. En revanche, la ville connaît de profondes transformations à partir des années 1950, mais c'est pour remédier à la crise du

logement et non aux dommages de la guerre. Melun est en effet l'une des villes de Seine-et-Marne, avec Meaux et Montereau (les « trois M »), à se voir doter d'un ambitieux programme d'urbanisation qui fait aujourd'hui l'objet de remises en cause et d'aménagements.



Ci-dessus  
**Maison de l'architecte  
 Kindermans,**

boulevard Gambetta.

Le parement de briques, les  
 bandeaux blancs des fenêtres,  
 l'aspect géométrique des  
 façades souligné par le jeu sur  
 les grandes baies d'escalier ou  
 les hublots sont caractéristiques  
 de l'architecture de  
 la Reconstruction.

Le modernisme est cependant  
 tempéré par la fidélité aux toits  
 à pente couverts de tuiles,  
 préférés aux toits-terrasses.

De gauche à droite

**Immeubles  
 de la Reconstruction,**  
 avenue Gallieni et  
 rue du Général-de-Gaulle.





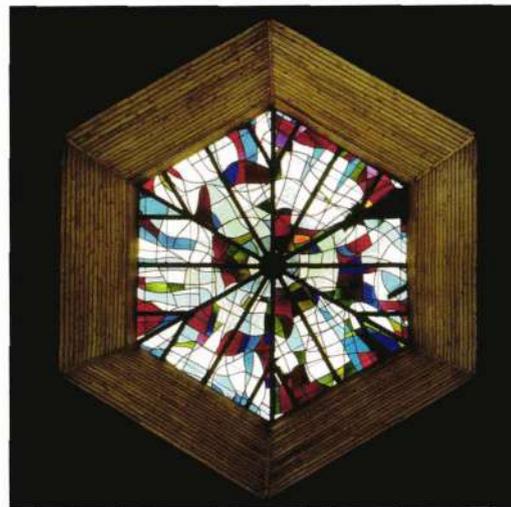
### Les grands ensembles

Après la Seconde Guerre mondiale, Melun connaît en effet une extension sans précédent de son parc immobilier. Au cours des années 1950 et 1960, le plateau nord est gagné par l'urbanisation, sous deux formes : pavillonnaire et grands immeubles collectifs. L'office départemental HLM de Seine-et-Marne joue un rôle moteur dans cette urbanisation, mais ce n'est pas le seul acteur en jeu : d'autres organismes, comme les sociétés de « Castors », interviennent également dans la construction. Ce développement est supervisé par l'architecte urbaniste Louis Arretche, qui dirige notamment les trois grands ensembles alors construits en périphérie nord de la ville, route de Corbeil, square Beauregard et plateau de Montaigu. Arretche, également employé par l'OPDHLM à Dammarie-lès-Lys<sup>1173</sup>, est alors à la tête d'un cabinet extrêmement actif, chargé de nombreux chantiers de la Reconstruction (en particulier celui de Saint-Malo).

Les premiers projets dressés par Louis Arretche pour la construction d'HBM à Melun remontent à 1948 et portent sur le secteur compris entre la route de Corbeil et celle de Paris<sup>1174</sup>. La pointe sud de ce secteur avait déjà fait l'objet de constructions à bon marché par le Foyer familial avant la guerre. Le projet d'Arretche marque nettement la rupture avec les pavillons des années 1930, en proposant des « unités d'habitation » formant des barres de 3 ou 4 étages, disposées suivant un plan libre<sup>1175</sup>.

Cette nouvelle conception de l'espace urbain, inspirée des principes de la « Charte d'Athènes », repose sur une rationalisation de l'habitat : on substitue aux pavillons à jardinets, abondamment dénoncés par les urbanistes comme créateurs de « désordre » spatial, des logements collectifs répartis parmi des espaces ouverts. Cette politique ne correspond par forcément aux aspirations de la

population : une enquête d'opinion nationale menée en 1965 montre que 82 % des ménages logés dans des grands ensembles privilégient en fait la maison individuelle<sup>1176</sup>. Mais les logements collectifs sont beaucoup moins gourmands, en superficie comme en coût financier, que le lotissement pavillonnaire. Le prix de revient de ces immeubles est en outre abaissé par des recherches de standardisation et de préfabrication, qui s'accordent à une architecture volontairement dépouillée – au risque de la monotonie. La construction pavillonnaire ne disparaît pas pour autant, mais contrairement à la période précédente, elle ne constitue

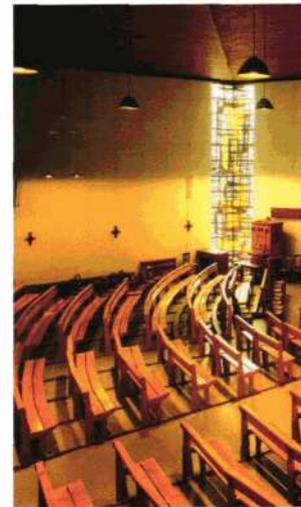


plus qu'une part modeste des logements construits dans les années 1950-1960, à Melun comme dans l'ensemble de la France. Ce renversement de tendance va de pair avec une implication beaucoup plus forte de l'État dans le domaine immobilier afin de résoudre la crise du logement, que les lois en faveur des HBM n'ont pas réussi à résorber.

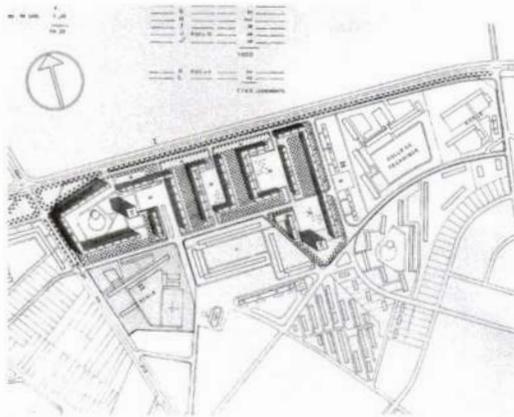
C'est dans ce contexte, très différent de celui des années 1930, qu'est élaboré le plan définitif

À gauche

**Le grand ensemble « route de Corbeil », square Alexandre-Ribot.** Au cours des années 1950-1960, le plateau nord de Melun se couvre d'habitations. Trois grands ensembles sont élevés par l'office départemental de HLM, sous la direction de l'architecte-urbaniste Louis Arretche.



**Église de l'Immaculée Conception, œuvre de l'architecte P. Prunet et du verrier L.-R. Petit** Détail de la verrière zénithale et vue intérieure.



de l'ensemble « route de Corbeil » (1953-1954)<sup>1177</sup>. Les travaux, lancés en 1954<sup>1178</sup>, s'achèvent en 1960. Deux barres de 209 logements font l'objet d'un chantier expérimental « épargnant la main-d'œuvre qualifiée du bâtiment » (EMO), par l'emploi d'éléments préfabriqués. L'ensemble « route de Corbeil » est dominé par les deux tours Ribot (1957) et Houdart (1957-1958), mais qui ne dépassent pas huit étages.

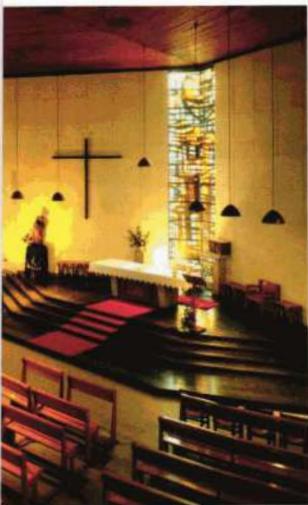
Plus ambitieux est le vaste programme lancé en 1957 par l'OPDHLM sur le plateau de Montaigu, au nord de Melun : 1140 logements sont prévus sur cette zone qui s'étend, là encore, en périphérie

**Le grand ensemble  
« Montaigu ».**

La barre en L du square de Lorient, chantier d'expérimentation pour les procédés de préfabrication.

Plan des HLM du groupe Montaigu par Arretche, 1957.  
A.C. Melun, 1 Fi 355.

**Tour du quartier  
Montaigu,**  
près de la place des Trois-  
Horloges.

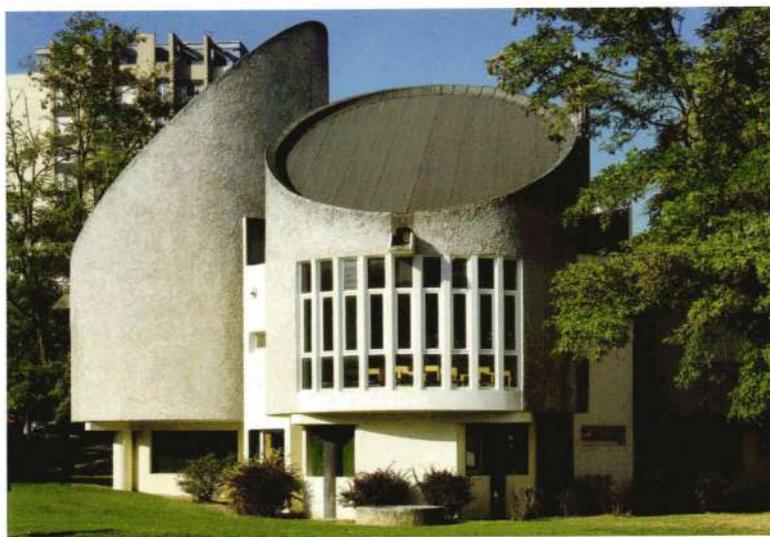


d'un quartier pavillonnaire de l'entre-deux-guerres. L'architecte chef de groupe est toujours Louis Arretche, qui dresse en collaboration avec le BECIB (Bureau d'études de coordination industrielle du bâtiment) le plan-masse donnant les grands traits de l'aménagement du quartier, en mars 1957<sup>1179</sup>. La distinction habituelle entre l'architecte « chef de groupe », qui définit le plan d'ensemble, et le « chef d'opération », chargé de réaliser tel ou tel élément de ce plan, est ici toute théorique, dans la mesure où la construction des



« unités résidentielles » est également assurée par Arretche, qui travaille avec des groupements d'entreprises locales : Charasse (Melun) ou Hanny (Vert-Saint-Denis)<sup>1180</sup>.

Les deux barres en L à l'angle nord-ouest du grand ensemble, square de Lorient, constituent un chantier expérimental employant des panneaux préfabriqués larges de 3,60 mètres, dont la hauteur correspond à celle d'un étage. Chaque panneau est constitué d'une dalle creuse de béton armé, avec au milieu un espace d'isolation formé d'air et d'un matelas de roseaux secs ; ces panneaux sont coulés sur le chantier, puis mis en place à la grue. Ce procédé permet d'élever les 208 logements concernés en seulement treize mois. La revue technique *Bâtir* lui consacre un reportage en février 1961 et conclut : « Examiné sous l'angle capital du prix de revient, le procédé paraît effectivement économique, si l'on considère que la préfabrication est totale (le seul élément coulé en œuvre est la semelle sous murs), que le montage s'effectue rapidement, régulièrement et sans surprise, et que les refends transversaux, semblables et implantés régulièrement, jouent simultanément le rôle de murs porteurs et de contreventement. [...] Si l'on rapproche les deux critères : prix de revient et habitabilité, il est vraisemblable que les logements qui vont être livrés prochainement sont à peu près ce qui peut se construire de mieux lorsque les bâtisseurs sont soumis aux mêmes impératifs<sup>1181</sup>. »



En 1964, la construction de la tour du square Mallarmé (place des Trois-Horloges), nouveau point culminant de la ville, marque l'achèvement du grand ensemble « Montaigu »<sup>1182</sup>. Il restait un secteur non bâti entre « Montaigu » et « Corbeil » ; cette dent creuse est comblée à partir de 1963, avec le lancement d'un nouveau programme destiné aux rapatriés d'Algérie. Toujours sous la direction de Louis Arretche, deux tranches de 234 puis 315 logements sont construits par l'entreprise Hanny pour le compte de l'OPDHLM en 1963-1964 (square Beauregard<sup>1183</sup>) puis 1965-1969 (square Lamartine et boulevard Châteaubriand)<sup>1184</sup>. L'élément le plus original de ce grand ensemble est l'immeuble en courbe qui clôt le quartier au nord-est.

Mais l'OPDHLM n'est pas le seul commanditaire impliqué dans l'urbanisation du plateau : d'autres acteurs interviennent aussi, quoique sur des superficies moins importantes, à l'est du grand ensemble de HLM « Montaigu ». 64 logements sont ainsi édifiés par la Solidarité ouvrière en 1964-

**La ZUP de l'Almont.**  
À la fin des années 1960, l'urbanisation continue vers l'est, avec le projet de ZUP (Zone à urbaniser en priorité) dans le quartier de l'Almont. Cet aménagement de grande envergure est confié à l'architecte Léon Bazin. La ZUP, qui couvre 62 ha, s'étend sur deux collines séparées par le val de l'Almont. Elle comprend 3 500 logements, ainsi que plusieurs écoles et un système de chauffage urbain exploitant, à titre d'appoint, la géothermie.

De gauche à droite  
Maquette de Léon Bazin.  
A.D. Seine-et-Marne.

La chapelle Saint-François, érigée en 1974 par l'architecte Fatosme, combine salle paroissiale et lieu de culte, sur un plan en croix à quatre alvéoles.



1968, sur les plans d'un autre cabinet très actif dans les années 1960, celui des frères Arsène-Henry, également auteurs du quartier du Grand Lac à Bordeaux et de l'aménagement du plateau de Surville à Montereau-Fault-Yonne<sup>1185</sup>.

À la Cité des Capucins, 125 logements économiques de première nécessité sont construits en 1954 sur les plans de Léon et Jean Schneider<sup>1186</sup>. Il s'agit là d'un habitat modeste, pour lequel on a rogné au maximum les coûts de construction : des logements s'avèrent défectueux. Il existe en effet plusieurs degrés dans le logement « social » : alors que les grands ensembles commandés par l'OPDHLM sont destinés à une clientèle moyenne, notamment de fonctionnaires (et à partir de 1962, de rapatriés d'Algérie), d'autres immeubles sont expressément conçus pour des catégories à plus faible revenu. C'est le cas des logements réalisés dans le cadre de l'opération « Million », un grand programme lancé par le gouvernement en 1954, à l'appel de l'abbé Pierre, pour reloger les personnes

expulsées, ou vivant dans des immeubles insalubres ou des baraquements<sup>1187</sup>. La tranche réservée à Melun, dans ce plan national de résorption de l'habitat précaire, s'élève à 40 logements : chiffre peu élevé, mais correspondant à peu près aux besoins de la commune, qui évalue à 50 le nombre de ménages concernés. Comme l'indique le nom du programme, chacun de ces logements ne doit pas coûter plus d'un million de francs. La ville fournit gratuitement le terrain à l'OPDHLM de Seine-et-Marne, chargé de gérer la construction. Comme pour les HLM « classiques », l'Office fait appel à Louis Arretche pour dresser les plans de cet ensemble. Mais il refuse de mêler ces relogés aux habitants de l'ensemble « route de Corbeil » alors en cours de construction, car « il ne saurait être question d'envisager sur ce terrain l'édification d'immeubles dont les caractéristiques seraient incompatibles au but poursuivi d'en faire un quartier résidentiel ». L'OPDHLM propose de reléguer ces populations moins fortunées sur un autre



site, près de l'hôpital (rues Gaillardon et Fréteau-de-Pény). L'emplacement retenu en avril 1955 se trouvera finalement voisin des HLM Montaigu.

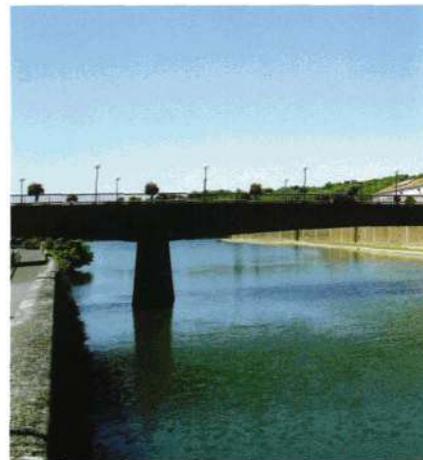
Dans le même secteur se trouve un ensemble de trente logements de type pavillonnaire, bâtis entre 1953 et 1957 par trois « coopératives d'autoconstruction » ou « Castors » (qui ont donné son nom à la rue). Les associations de Castors fleurissent dans toute la région parisienne dans les années 1950 : ainsi en Seine-Saint-Denis, le mouvement connaît un vif succès, notamment à Montreuil, Villepinte, Noisy-le-Grand et Bobigny<sup>1188</sup> ; à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines, plusieurs groupes de Castors plus ou moins « encadrés » sont à l'œuvre après guerre<sup>1189</sup>. À Melun, trois groupes se constituent, pour élever dix pavillons chacun : les « Castors

est colonisé par des habitations, allant du pavillonnaire aux tours. C'est presque une nouvelle cité qui s'est ainsi développée à vive allure (une vingtaine d'années seulement) au nord de la ville ancienne, ainsi qu'en témoigne un contemporain en 1964 : « Tout le plateau au nord-ouest de la ville, entre l'avenue de Meaux et l'avenue de Corbeil, est en train de devenir une troisième agglomération qui sera bientôt, à elle seule, plus peuplée que les anciens Melun-Nord et Melun-Sud<sup>1194</sup>. » Trois grands axes routiers la relie au centre : l'avenue de Meaux, l'avenue du Général-Patton et l'avenue de Corbeil. La voirie secondaire qui dessert l'intérieur du quartier délimite les différents types d'habitat : zone pavillonnaire au sud-est, immeubles collectifs au nord. Une

*La ZUP de l'Almont, vue depuis les jardins ouvriers et depuis l'école Pasteur. L'achèvement de la ZUP de l'Almont marque la fin de l'accroissement de l'agglomération.*

En bas de gauche à droite  
*La cité administrative.*

*Façade du centre culturel.*



de Melun nord » (n° 3 à 12 de la rue éponyme), les « Castors des Capucins » (n° 13 à 22)<sup>1190</sup> et enfin les « Castors Hirondelles »<sup>1191</sup> (n° 23 à 32). Bien que les travaux soient réalisés par les membres de l'association, ces derniers s'appuient sur des plans d'architecte : le melunais Louis Carrier<sup>1192</sup> et le parisien Édouard Thomas<sup>1193</sup>. Tous ces pavillons font place à la voiture : un garage est ménagé en demi-sous-sol ou au rez-de-chaussée de la maison.

À la fin des années 1960, tout le plateau compris entre les routes de Corbeil et de Meaux

grande place, baptisée place des Trois-Horloges en souvenir de son homonyme algéroise, constitue le cœur de cette ville nouvelle. Le secteur a aussi sa paroisse : dès 1958, on construit une chapelle, bénie et inaugurée le 13 décembre 1959 par M<sup>sr</sup> Debray (Pierre Prunet, arch., avec verrières de Louis-René Petit) ; elle est érigée en église paroissiale en 1963<sup>1195</sup>. D'autres lieux de culte sont aménagés par la suite : synagogue, mosquée. Le nouveau quartier a, enfin, ses écoles : pas moins de quatre groupes scolaires sont créés en



même temps que les logements, y compris un lycée professionnel.

Aux transformations du mode de vie impliquées par cette multiplication brutale de l'habitat collectif correspond la naissance d'un nouveau type d'architecture commerciale : la « grande surface ». Le premier « supermarché » de Melun ouvre ses portes en octobre 1963, avenue de Brie. Ce bâtiment (construit par l'entreprise Charasse, comme les grands ensembles voisins) rompt avec la tradition des commerces urbains, non seulement par sa taille, mais aussi par son implantation : au lieu d'avoir vitrine sur rue pour attirer le chaland, il est peu visible car précédé d'un parking<sup>1196</sup>.

À la fin des années 1960, l'urbanisation continue encore plus au nord (Marché-Marais), et surtout vers l'est, avec le projet de ZUP (Zone à urbaniser en priorité) dans le quartier de l'Almont. Cet aménagement de grande envergure est confié à l'architecte Léon Bazin, ancien collaborateur d'Albert Laprade<sup>1197</sup>, qui en dresse l'avant-projet général en 1967<sup>1198</sup>. La ZUP, qui couvre 62 ha, s'étend sur deux collines séparées par le val de l'Almont. 3 500 logements sont prévus, ainsi que plusieurs écoles et un système de chauffage urbain

## Une période d'intenses transformations

Le développement considérable du parc de logements, durant les années 1950-1970, va de pair avec d'importants aménagements routiers qui transforment eux aussi profondément le paysage urbain. Dès l'immédiat après-guerre, une modification considérable intervient avec la création d'un nouveau lieu de passage du fleuve, au droit de l'église Notre-Dame. L'axe unique de franchissement du fleuve, donnée essentielle de l'organisation de Melun depuis le Moyen Âge, est ainsi doublé, avant d'être triplé avec la construction du pont de la « pénétrante », en 1971<sup>1202</sup>. La circulation désormais déviée du centre ancien, passe à l'est par la place Saint-Jean, et à l'ouest le long de la quatre-voies de contournement. En revanche, elle retrouve son cours habituel au sud, en rejoignant l'avenue Thiers (route de Fontainebleau). L'aménagement d'une voie sur berge allant vers Dammarie n'a pas réussi à décharger cet axe particulièrement passant, pour lequel de grandioses projets de tours ont d'ailleurs été imaginés pendant les Trente Glorieuses<sup>1203</sup>.

Les équipements publics connaissent également un renouvellement important. On a déjà eu l'occa-

### Les nouveaux axes de circulation.

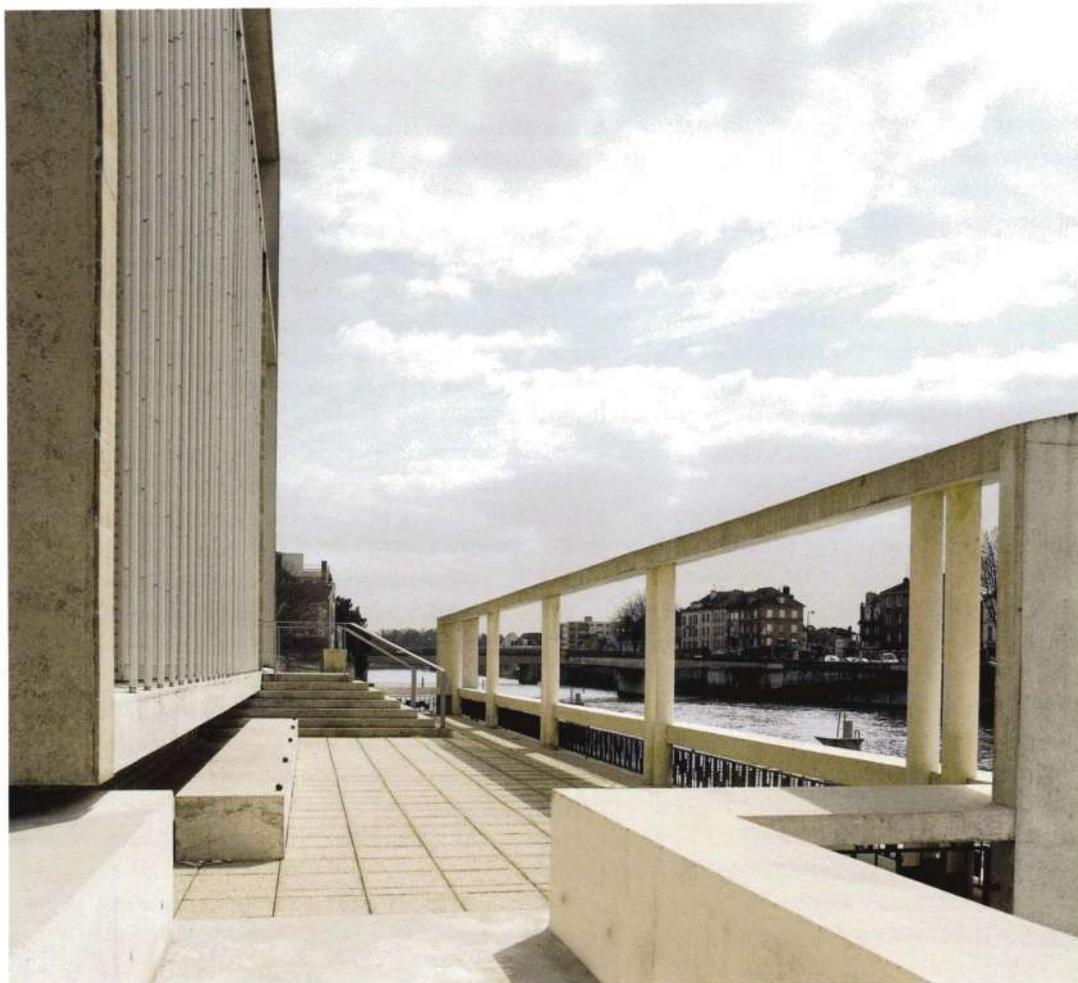
De gauche à droite  
Deux vues du pont Notre-Dame et le pont de la rocade ouest.



exploitant (à titre d'appoint) la géothermie<sup>1199</sup>. Cette opération d'urbanisation se concrétise dans les années 1970. Outre les immeubles de logement, tels que les barres construites pour le Foyer familial sur les plans de Bazin, Calderon et Carpentier<sup>1200</sup>, sont aussi édifiés des groupes scolaires et une chapelle, qui combine selon un plan tréflé salle paroissiale et lieu de culte (Fatosme arch., 1974)<sup>1201</sup>. L'achèvement de la ZUP de l'Almont marque la fin (provisoire) de l'accroissement de l'agglomération.

sion de souligner la multiplication des complexes scolaires, au sein des grands ensembles. Mais toutes les administrations se dotent de nouveaux locaux dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La cité administrative, construite de 1961 à 1965 sur la rive sud, à l'emplacement des anciens abattoirs, en est l'exemple le plus frappant, avec sa tour de 15 étages, surmontant une barre de 7 étages<sup>1204</sup>.

Dans le centre ancien est en outre lancé un programme de reconstruction des îlots insalubres qui touche notamment certaines parcelles longeant



la rue Bancel et la rue Saint-Jacques (à l'angle de la rue Duguesclin), où l'opération est là encore dirigée par Arretche, en 1955<sup>1205</sup>.

D'autre part, Melun se trouve impliquée dans le programme de création de « villes nouvelles », adopté par le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris en 1965. Ce schéma prévoit en effet la création de deux villes nouvelles en Seine-et-Marne, l'une au nord du département (Marne-la-Vallée), l'autre plus au sud (Melun-Sénart). Ces deux agglomérations doivent concentrer l'urbanisation nouvelle, le reste du département conservant son caractère rural<sup>1206</sup>. Melun-Sénart est la dernière née des villes nouvelles prévues par le Schéma directeur : ce n'est qu'en 1973 qu'est créé l'Établissement Public d'Aménagement qui régit son développement<sup>1207</sup>. Son rayon d'action s'étend sur 18 communes (dont 6 se trouvent en Essonne). Au sud-est de cet ensemble, Melun doit constituer le point d'appui de la ville nouvelle. Mais elle en quitte le périmètre en 1983, alors que celle-ci commence tout juste à se développer. Toutefois, la proximité de Sénart entraîne la mise en place d'équipements destinés à la population des deux villes, comme le centre commercial



Ci-contre

**L'université.**

La trésorerie générale de l'architecte R.-A. Coulon, 1951-1953, est transformée en bâtiment universitaire en 1994-1998 par l'architecte J.-C. Laisné pour accueillir une antenne de Paris-Assas.

Trois vues de la terrasse sur la Seine : vue d'ensemble ; les pilotis ; la rampe d'accès.

La façade sur la rue du Château a conservé l'arrondi des années 1950.

Carré-Sénart, ou le futur hôpital. Par ailleurs, la constitution en 2002 d'une communauté d'agglomération regroupant 14 communes du Val-de-Seine, qui prend la succession du District de l'agglomération melunaise, renforce les liens unissant Melun aux communes voisines. On ne peut désormais envisager le développement urbain réduit aux seules frontières communales, et les grands établissements construits ou projetés ces dernières années à Melun (médiathèque, conservatoire) s'adressent à toute la population de la communauté d'agglomération et non aux seuls Melunais.



## Deux siècles de croissance urbaine

De 1800 à 2000, la population de Melun a été multipliée par sept, passant de 5 000<sup>1208</sup> à plus de 35 000 habitants<sup>1209</sup>. La superficie de la ville a augmenté en proportion, réduisant les terres non bâties, majoritaires au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à la portion congrue : aujourd’hui, le territoire communal est entièrement urbanisé au sud de la Seine, et il ne subsiste plus sur l’autre rive qu’une frange non bâtie au nord ; ces derniers champs et bois font d’ailleurs l’objet de projets immobiliers, puisqu’on prévoit d’y installer l’hôpital de Melun-Sénart.

Une telle croissance a naturellement entraîné un bouleversement du paysage urbain, qui se traduit à la fois par la densification du centre ancien, et par l’extension continue des quartiers périphériques. Les limites traditionnelles de la ville, matérialisées par les fortifications héritées du Moyen Âge, sont totalement débordées au XIX<sup>e</sup> siècle. La frontière entre la ville et la campagne est alors marquée par les limites de l’octroi, dont la perception est organisée dans une série de bureaux, régulièrement déplacés au fur et à mesure de la croissance urbaine.

Ce processus n’a rien de remarquable en soi : le phénomène d’urbanisation se produit à l’échelle nationale. Toutefois, la comparaison avec des villes voisines, comme Étampes ou Provins, tous deux chefs-lieux d’élection au XVIII<sup>e</sup> siècle et dotés d’une population comparable à celle de Melun en 1790<sup>1210</sup>, montre une évolution tout à fait différente : au léger endormissement qui s’empare des deux premières cités, s’oppose la croissance de la population melunaise. Celle-ci rejoint, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les chiffres de Fontainebleau ou de Meaux, qui comptaient à la Révolution trois à quatre mille habitants de plus que Melun<sup>1211</sup>. Cette dernière fait donc partie des trois principales agglomérations de Seine-et-Marne en 1900. Or, elle ne possède que très peu d’industrie au XIX<sup>e</sup> siècle ; cette croissance urbaine est donc à porter au crédit

de son rôle administratif, lié à son statut de chef-lieu du département de Seine-et-Marne. Son évolution illustre donc le rôle encore joué par les fonctions administratives dans la croissance urbaine, au XIX<sup>e</sup> siècle comme sous l’Ancien Régime. Ce phénomène, mis en lumière par Bernard Lepetit<sup>1212</sup>, est d’autant plus net que Melun était loin d’être la mieux placée pour concentrer les nouvelles fonctions administratives liées à la création du département<sup>1213</sup>. Or, son choix comme chef-lieu a été suivi d’une croissance que n’ont pas connue la plupart des « villes d’Ancien Régime », très nombreuses dans le domaine royal, et aux dépens desquelles s’est effectué le rééquilibrage révolutionnaire.

Mais le développement de la ville n’est seulement fonction de sa propre force d’attraction : il est aussi lié, surtout au XX<sup>e</sup> siècle, à une logique d’aménagement bien plus large, qui englobe l’ensemble de la région parisienne. La construction des grands ensembles, à partir des années 1950, s’inscrit en effet dans une politique de décongestion de la capitale qui aboutit, au début des années 1970 – en application de la planification établie en 1965 par le SDAU –, à la création de la ville nouvelle de Melun-Sénart. L’étude des rapports qui s’établissent entre le vieux centre historique et l’entité nouvelle n’a pas été menée ici, car elle excède les limites chronologiques assignées à l’Inventaire, trente ans avant la date de l’enquête (ce qui nous ramène, en l’occurrence, au début des années 1970). Il faut cependant être conscient du basculement de l’échelle d’urbanisation provoqué par le rattachement à la ville nouvelle. Même si Melun a, depuis, quitté cette dernière, son développement ne peut plus s’envisager au niveau du simple périmètre communal, et les nouveaux projets d’équipements urbains (médiathèque, hôpital, etc.) sont dimensionnés en fonction de cette ouverture aux habitants des villes voisines.



La cité judiciaire de l’architecte F-H. Jourda, 1994-1999, avenue du Général-Leclerc.

### Trois vues aériennes de la ville, vers 1918.

Ces photographies montrent l’extension de la ville au début du XX<sup>e</sup> siècle.

De gauche à droite  
L’île Saint-Étienne  
vue de l’est.

La rive sud, avec le lotissement  
Augereau en construction.

La rive nord,  
avec la préfecture à gauche  
et le quartier Saint-Aspais  
au centre.

Médiathèque de Melun,  
MM 1, 2 et 7.



*La minoterie de l'île  
Saint-Étienne en 2001,  
vue depuis le pont  
Général-Leclerc*

*Ce « moulin moderne », élevé  
en 1947 sur les plans de  
Jacques Warnery, a été détruit  
en 2005, après avoir cessé son  
activité en 1997.*



## Du moulin de Saint-Sauveur aux Moulins de Melun

Nicolas Pierrot

« L'industrie de la meunerie, émiettee autrefois, disséminée en tous endroits où il y avait un coup de vent à recueillir ou un courant à capter, s'est concentrée, grâce à la vapeur, en d'importantes usines<sup>1214</sup>. » L'observateur qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, exalte la « vivifiante usine » Camus et Michenon, perçoit les effets de l'évolution technique sur la marche de l'industrie et l'organisation du territoire : après la disparition de nombreux moulins hydrauliques implantés depuis le Moyen Âge sur la Seine ou l'Almont, ne subsistent plus

lins de Melun. L'arrêt de la production en 1997, précédant la destruction de l'usine en 2005, a mis un terme à plus de sept siècles de mouture à Melun. Cette longévité, certes fréquente en minoterie<sup>1216</sup>, permet de suivre une histoire singulière, celle de la relation entre le site où s'est accompli le mouvement de concentration industrielle – du lit de la Seine à la berge de l'île Saint-Étienne, sur le grand bras de la rivière, en aval de l'actuel pont Général-Leclerc – et les différents établissements qui s'y sont succédé. En réponse à la

nes de Brie destinés à l'approvisionnement de la plus grande ville d'Occident. Appartenant « au roi [...], à des familles locales [...] ou à des institutions religieuses », ces moulins « sont vraisemblablement nés de la nécessité de convertir en farine le produit des récoltes de grands domaines »<sup>1218</sup>. Installés au nord comme au sud de l'île Saint-Étienne, les moulins hydrauliques semblent se concentrer, au début du XIII<sup>e</sup> siècle comme après les destructions de la guerre de Cent Ans, sur le pont sud, appelé pont aux Moulins<sup>1219</sup>. Le moulin de Saint-Sauveur fait figure d'ex-

De gauche à droite  
**Moulin St-Sauveur, en aval du Pont-aux-Moulins, 1838, de François-Julien Decourbe, fusain et estampe sur papier bleu.**  
Musée de Melun, inv. 970.7.288.

**Vue de la minoterie à vapeur Camus et Michenon, équipée de broyeurs à cylindres.**  
Carte postale, début XX<sup>e</sup> siècle, musée de Melun, inv. 983.2.672.

**Vue du portique métallique et des nouveaux silos en béton armé de la minoterie « Les Moulins de Melun ».**  
Carte postale, avant 1931, médiathèque de Melun.



demande des marchés, les équipements se sont adaptés, transformant parfois les contraintes du site en atouts. Les innovations techniques ont été intégrées, imposant souvent la transformation des enveloppes bâties.

### Dans le lit de la Seine, le moulin de Saint-Sauveur

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, huit moulins hydrauliques, peut-être davantage, étaient installés à Melun sur la Seine et son affluent<sup>1217</sup>. Ils fournissaient probablement, à l'exemple du moulin Poignet, sur l'Almont, attesté dès 1146, le marché local et le marché parisien : du port de Melun étaient expédiés, au Moyen Âge comme à l'époque moderne, une part des blés et fari-

ception. Mentionné pour la première fois en 1170, il était installé en aval du pont, sur l'eau, au droit de la poterne des Nonettes. Il s'agissait probablement d'un moulin fortifié, intégré au système défensif de la ville : un dessin de Viollet-le-Duc en montre les piles en maçonnerie de grès, fortifiées, dont ne subsiste aucun vestige<sup>1220</sup>. Après sa destruction au cours de la guerre de Cent Ans, un moulin à foulon est élevé en 1494, vraisemblablement sur les piles de grès. Cette construction en bois, dont le délabrement est attesté en 1612, est remplacée en 1644 par un troisième moulin, élevé « sur pieux de bois »<sup>1221</sup> plus loin de la berge – en raison de l'alluvionnement – et relié à celle-ci par « une galerie » reposant une nouvelle fois sur les piles anciennes. C'est

**Vue des silos de la Société coopérative de stockage de la Brie et de la minoterie reconstruite en 1947, suite au bombardement du 23 août 1944.**  
Photographie de C. Descloux, 1<sup>er</sup> août 1998.

à Melun, en 1900, que deux moulins et une grande minoterie<sup>1215</sup>. Cette dernière, quoique transformée, réinstallée puis en grande partie reconstruite après la Seconde Guerre mondiale, s'est maintenue jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle sous le nom de Mou-



ce moulin à blé que le chapitre de la collégiale Notre-Dame, propriétaire des biens du prieuré Saint-Sauveur depuis 1690, loue à partir de 1769 au meunier Latour<sup>1222</sup>. Ce dernier l'acquiert en 1790 à la faveur de la vente des biens nationaux<sup>1223</sup>, le revend en 1807 à Larpenteur, de Thomery, qui le cède à son tour, en 1813, au meunier Gobillon<sup>1224</sup>.

Une description détaillée, datée de 1838, permet de constater la modernisation des équipements de l'ancien moulin. S'il demeure délicat, faute de sources, de se prononcer sur l'évolution de l'enveloppe bâtie<sup>1225</sup>, l'aménagement intérieur est désormais celui d'un « moulin à l'anglaise » dont le principe se diffuse en France sous la Restauration<sup>1226</sup>. À l'étage inférieur, au-

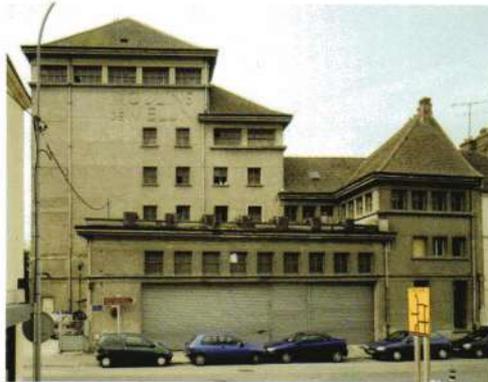
dessus de la roue pendante, est installé le « Beffroy »<sup>1227</sup>, c'est-à-dire « l'assemblage de poteaux de bois, longrines, poutres et solives qui porte, en même temps que le plancher des meules, le mécanisme de transmission du mouvement de la roue hydraulique et de l'arbre vertical qui entraînait plusieurs meules courantes »<sup>1228</sup>. Au premier étage sont installées « deux paires de meules de 5 pieds 8 pouces de diamètre et de 1 pied d'épaisseur ». Elles sont complétées, à l'étage de comble, d'une « bluterie à farine » tamisant la première mouture : la farine, que l'on souhaite plus blanche, doit effectuer plusieurs passages sur les meules. On trouve au même étage le système de nettoyage, composé de « deux colonnes de cylindres à brosses » et d'un tarare.



La circulation verticale des produits est assurée par un « élévateur à blé » et un « élévateur avec cuirs, godets et conduite »<sup>1229</sup>.

Le site, en bordure du fleuve, conserve ainsi ses atouts. Au point que dès 1799, un moulin-bateau – construit par le charpentier Landry – vient se fixer légèrement en aval, sur la digue

*Cellules apparentes des silos à grains et façade du bâtiment des machines, état en 2002.*



### Une minoterie sur la berge

Après la destruction du pont aux moulins, en 1837, puis la suppression des moulins Gobillon et Girardière en 1839 et 1840, la production de farine s'interrompt à Melun sur les rives de la Seine. Elle se maintient en revanche sur l'Almont : le moulin de Poignet, par exemple, exploité par la famille Girardière, est reconstruit en 1854 et « monté à l'anglaise »<sup>1232</sup>. Mais Victor-Mathurin Girardière, propriétaire sur l'île Saint-Étienne de parcelles situées au droit de l'ancien moulin Landry<sup>1233</sup>, perçoit les nouveaux atouts d'une implantation en bord de Seine. Par le fleuve, comme par la route, pourraient être acheminés non seulement les blés, mais encore le charbon nécessaire à l'alimentation d'une machine à vapeur, dont les installations se multiplient dans les minoteries au cours du Second Empire. Par le fleuve également seraient expédiées les farines dont la croissance urbaine amplifie la demande. Le projet de construction d'une minoterie à vapeur entre la Seine et la rue du Château, à l'ouest de la poterne des Nonettes, est accueilli avec faveur : « Les soussignés, habitants du quartier Saint-Étienne, sont d'avis qu'il y a lieu d'accorder au Sr. Girardière l'autorisation qu'il sollicite [...] Cette usine aura l'avantage, indépendamment du nombre d'ouvriers qui y trouveront de l'ouvrage, d'entretenir le commerce de blé et de farine, attendu que les vendeurs ont toujours intérêt à amener leurs marchandises dans les localités où ils sont sûrs de les écou-

ler facilement. Il est d'autant plus à désirer que le sieur Girardière soit autorisé à établir son moulin, que le chemin de fer de Mulhouse offre un débouché facile aux fermiers d'une partie de la Brie, pour livrer leurs blés à Paris. Il est donc convenable pour leur faire conserver leur ancienne habitude de les amener à Melun, de favoriser la création d'établissements leur offrant des avantages plus grands que ceux qu'ils pourraient trouver ailleurs<sup>1234</sup>. » En 1858-1859, Victor-Mathurin Girardière, bientôt associé au meunier Achille Deforge<sup>1235</sup>, installe en fond de parcelle, dans un bâtiment de plan rectangulaire comprenant trois étages, dont un de combles, un « moulin à l'anglaise » équipé de quatre paires de meules. L'ensemble des mécanismes est actionné par une machine à vapeur locomobile de 15 chevaux, fournie par les ateliers parisiens Calla<sup>1236</sup>. La mise en place d'appareils à cylindres, avant 1895, impose la construction d'une aile abritant le nettoyage, dont le pignon porte désormais le nom de l'entrepreneur. « L'usine de MM. Camus et Michenon, qui ne chôme jamais, moule 150 sacs de blé par jour de vingt-quatre heures, pouvant fournir 11 000 kilogrammes de farine<sup>1237</sup>. » Il s'agit d'une minoterie de taille moyenne : en 1896, les « moulins hors ligne de Corbeil »<sup>1238</sup> produisaient journalièrement 3 090 quintaux (soit 309 000 kg) de farine<sup>1239</sup>.

En 1919, Gaston Rabourdin acquiert la minoterie auprès de Louis Camus et de son épouse, Lucie Aglaé Michenon<sup>1240</sup>. Le *Moulin de Melun*, ainsi nommé

#### Façade antérieure de la minoterie reconstruite en 1947, état en 2002.

Le garage, couvert d'un toit-terrasse, abritait le quai de chargement et de déchargement des camions ; à droite, le bâtiment des machines (nettoyage et moulin), couvert d'un toit à croupes et de « tuiles vieilles ».

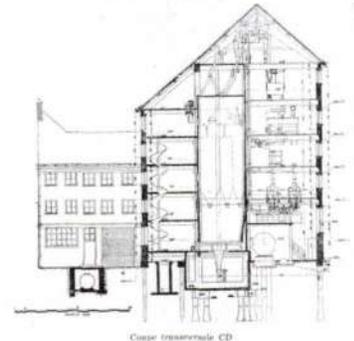
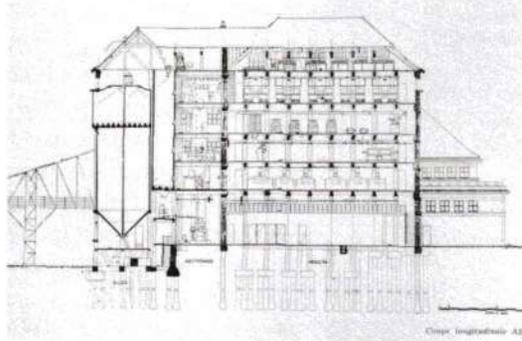
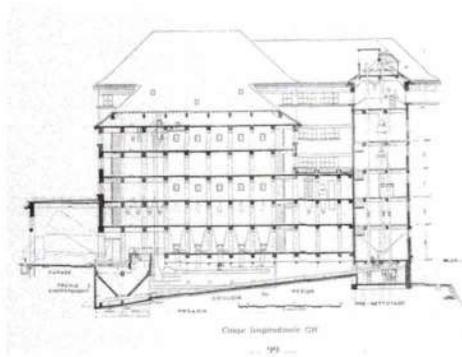
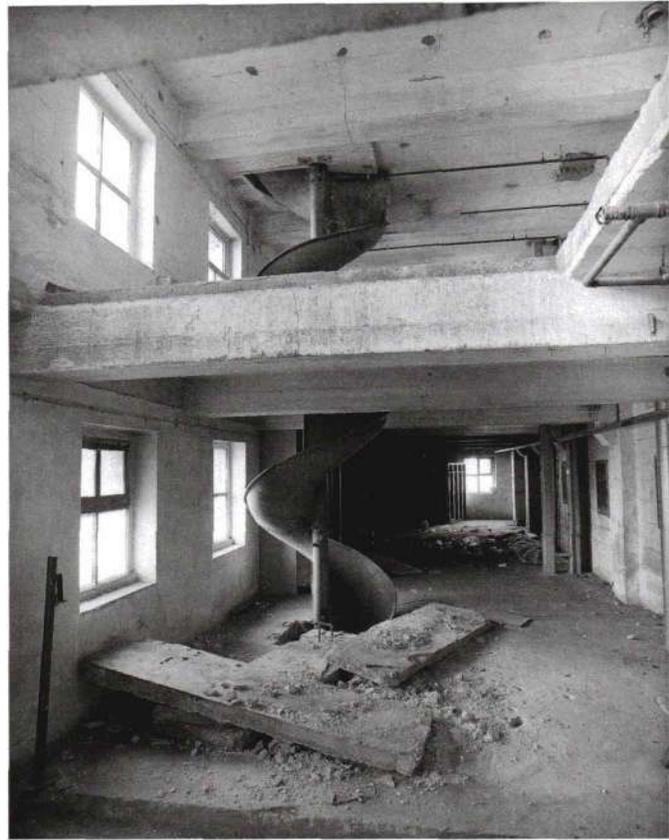
du moulin de Saint-Sauveur<sup>1230</sup>. Mais l'atout devient contrainte : afin d'éliminer toute entrave à la navigation sur le bras sud de la Seine, la suppression des moulins Gobillon (ancien moulin de Saint-Sauveur) et Girardière (ancien moulin Landry) est décidée par arrêté préfectoral du 20 septembre 1838<sup>1231</sup>.

*Intérieur du magasin, 2001. Les sacs de farine, remplis au 4<sup>e</sup> étage et stockés aux étages inférieurs étaient acheminés vers le quai de chargement par un toboggan hélicoïdal de manutention.*

par son nouveau propriétaire, n'échappe pas aux restructurations de la branche : après la Première Guerre mondiale, la stagnation de la production céréalière française, la lenteur de sa mécanisation, la forte croissance de la demande urbaine et, par suite, la cherté des grains encouragent la concentration de l'activité. Il faut moderniser la minoterie, d'où la recherche de capital, la sollicitation d'industriels parisiens et la création, en 1926, de la société à responsabilité limitée *Les Moulins de Melun*<sup>1241</sup>. Un nouveau bâtiment abritant l'avant-nettoyage et les silos à blé

**« Aujourd'hui, en pleine Brie, s'élève un moulin moderne »**

La reconstruction des Moulins de Melun, « incendiés presque en totalité à la suite du bombardement d'artillerie du 23 août 1944 »<sup>1245</sup> est jugée prioritaire par l'administration. Le défi consiste à élever, au cœur de la ville, un « moulin moderne », muni « des perfectionnements réalisés en meunerie pendant la guerre »<sup>1246</sup>. Une société anonyme vient d'être créée, dont le capital de 3 800 000 francs est bientôt porté à 22 800 000 francs<sup>1247</sup>. Le projet est confié à Jacques Warnery,



impose désormais, en bordure de la Seine, sa structure poteaux-poutres en béton armé hourdée de briques pleines<sup>1242</sup>. Il masque le nouveau bâtiment du nettoyage, de même structure. L'ancien moulin, conservé, est équipé dès 1929 de 54 cylindres Schneider et Jacquet (alimentés par un moteur à gaz), offrant une capacité de mouture de 500 quintaux par jour<sup>1243</sup>. La construction, à l'ouest de la minoterie, des silos de la coopérative de stockage de la Brie (30 000 quintaux) achève de transformer le paysage de l'île Saint-Étienne<sup>1244</sup>.

architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux au château de Fontainebleau. Sans renier le vocabulaire moderne de la Reconstruction – longues baies filantes à la base des toitures, encadrements préfabriqués, terrasse au-dessus du garage, usage du béton armé, ici associé à la meulière – Warnery répond au souci, manifesté notamment par les services de l'État<sup>1248</sup>, d'intégrer les bâtiments à l'environnement urbain. L'effort est salué d'emblée, autant par la presse locale que par la presse spécialisée : « Il a su lui conserver un

aspect aussi éloigné que possible de celui de l'usine classique. Il y est parvenu en donnant aux silos une forme arrondie qui ne fait qu'augmenter la capacité de stockage et en soignant tout particulièrement les différentes façades et en tout premier lieu la toiture. Celle-ci, à pente très accentuée, est tout entière en tuile vieillie<sup>1249</sup>. » Clin d'œil ou concession, l'architecte a disposé sur le toit à croupes des silos, visibles depuis le pont Général-Leclerc, la traditionnelle lucarne du meunier. C'est peut-être ce choix d'un modernisme tempéré

**Coupe nord-sud : livraison par camion et stockage du grain.** Déchargement, acheminement par bande transporteuse (redler) en sous-sol, prénettoyage et répartition dans les silos.

**Coupe nord-sud : nettoyage et mouture.** Extrait des cellules, le blé est nettoyé puis broyé plusieurs fois dans les cylindres (1<sup>er</sup> étage) après tamisages dans les plansichters (4<sup>e</sup> étage).

**Coupe ouest-est : mouture, stockage et expédition.** Une fois la mouture achevée (à droite), les produits sont stockés dans les cellules à farines et issues (au milieu), ensachés à l'étage supérieur du magasin, stockés dans les étages inférieurs, puis acheminés par toboggan jusqu'au quai de chargement.



*Silos à grains,  
trémies en béton armé, 2001.*

le travail des ingénieurs et celui des architectes, refusant « d'enlaidir la vie »<sup>1250</sup>.

À l'intérieur, les machines destinées à produire 400 quintaux de farine par jour ont été installées par le constructeur suisse Buhler afin d'assurer « la marche rationnelle des produits »<sup>1251</sup>. Les grains, acheminés par péniche, sont stockés après un premier nettoyage – ou prénettoyage – dans les silos en béton de l'ancienne minoterie, augmentés de nouvelles cellules afin de porter leur contenance à 12 000 quintaux. Également acheminés par camion, les grains sont déversés depuis le garage dans une

et des élévateurs permettent d'ensacher mécaniquement la farine à l'étage supérieur. Les sacs sont entreposés dans les différents étages du magasin, où ils sont distribués par le toboggan »<sup>1254</sup>. L'usine n'employait que 10 ouvriers<sup>1255</sup>. En activité depuis 1947, les nouveaux moulins de Melun ont maintenu leur production, sans modification des bâtiments, jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. En 1997, après avoir exploité le site – en difficulté – durant quelques mois, la société *Le Moulin de Nemours* dut recentrer son activité sur son site éponyme. La minoterie de l'île Saint-Étienne a cessé

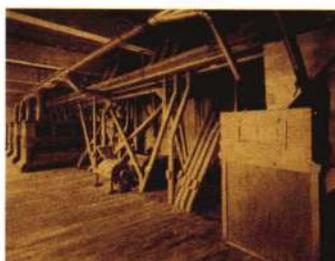
*« Les nouveaux moulins de Melun », La meunerie française, n° 27, septembre 1948, p. 31-34. Paris, Bibliothèque du Cnam, Pr Fol Ku 17.*

*Broyeurs à cylindres (1<sup>er</sup> étage du moulin).*

*Sasseurs et conduits métalliques (3<sup>e</sup> étage).*

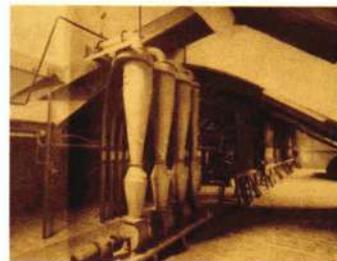
*Plansichters (4<sup>e</sup> étage).*

*L'installation pneumatique (5<sup>e</sup> étage) constitue la principale innovation de la minoterie. « Un moteur de 45 cv actionnant la soufflante ainsi que 23 petits cyclones et écluses » remplaçaient les élévateurs mécaniques.*



par l'historicisme qui valut au projet d'être retenu par *L'Architecture française* comme exemple, parmi d'autres, de « construction industrielle » soucieuse de marier

trémie de 200 quintaux, puis transportés par redler, en sous-sol, jusqu'au prénettoyage et aux silos. Commence alors le nettoyage, puis la mouture, dans le bâtiment nord-est, ou « bâtiment des machines »<sup>1252</sup>, accolé aux silos. Les onze broyeurs à cylindres, installés au premier étage, sont reliés aux sasseurs (séparation par ventilation, troisième étage) et aux plansichters (tamisage des farines avant chaque passage sur les cylindres, quatrième étage) par un système non plus mécanique mais pneumatique. Dans la partie nettoyage comme dans le moulin, « les conduits sont ronds et entièrement métalliques. Le bois est partout exclu »<sup>1253</sup>. Enfin, « des mélangeurs



de produire en décembre 1997. Sa démolition au cours de l'été 2005, pour faire place à la construction d'un immeuble de logements, est venue clore plusieurs siècles de présence artisanale et industrielle au cœur de la ville.



*Charpente en béton armé du bâtiment des machines, 2001. Les combles abritaient l'installation pneumatique.*

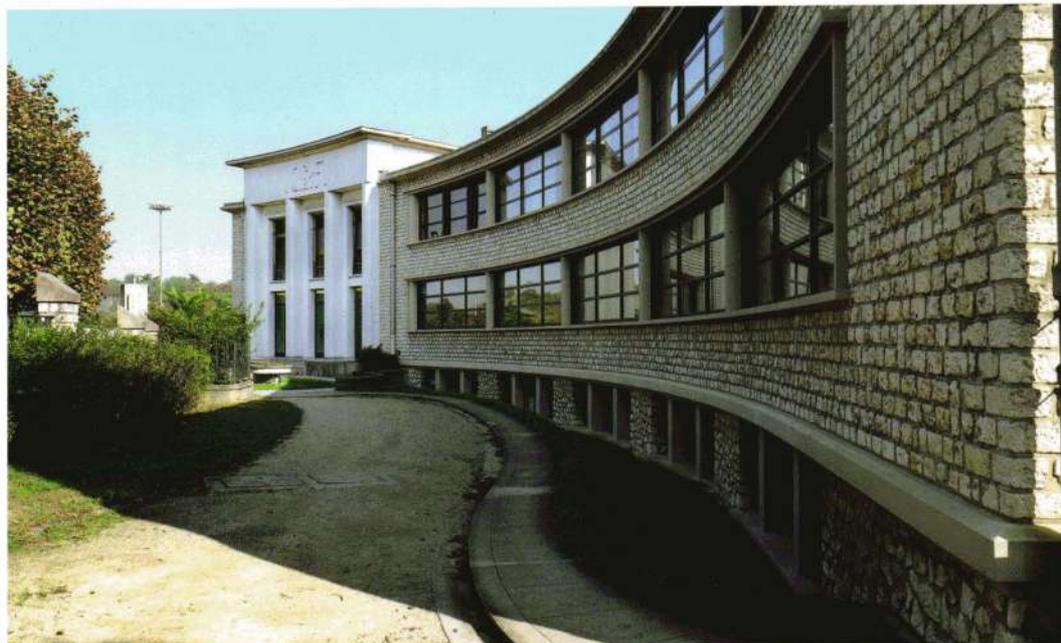


*Entrée principale du siège social de la Coopération pharmaceutique française, place Lucien-Auvert. Ordre colossal en béton armé couvert de plaques de marbre.*

*Façade des bâtiments de l'administration et du conditionnement, place Lucien-Auvert.*

Page de gauche  
*Entrée du personnel. Combinaison soignée des moellons de calcaire de Maincy, des pavés de verre et du ciment clair enduisant corniches et auvent (Charles Legrand, arch.).*

*Vue aérienne de l'établissement vers 1955. Coll. Cooper.*



## La Cooper

Nicolas Pierrot

L'usine de la Coopération pharmaceutique française marque de son imposante silhouette, depuis 1956, le faubourg sud-est de la ville, entre Seine et voie ferrée. Elle témoigne avec ostentation de la prospérité de l'entreprise, portée par l'essor de l'industrie pharmaceutique depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Les premiers bâtiments de la « Cooper », occupés ou édifiés à partir de 1907, ont été détruits par les bombardements de 1944. L'histoire de l'entreprise avant la Seconde Guerre mondiale éclaire toutefois les conditions de création de la nouvelle usine, conçue et réalisée entre 1947 et 1956 par l'architecte Charles Legrand.

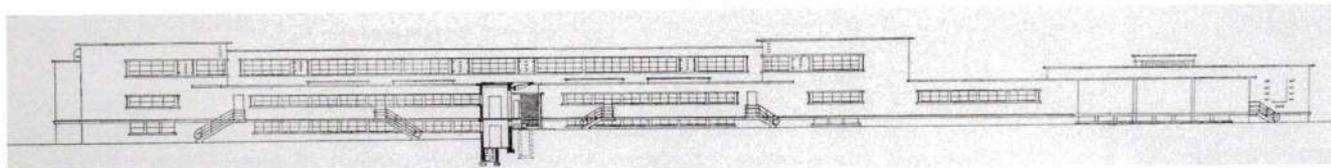
La « querelle des spécialités », ces « remèdes préparés à l'avance et déjà conditionnés pour la vente au public » anime en France, à partir des années 1880, les relations entre la jeune industrie pharmaceutique et la pharmacie



d'officine dont elle est issue<sup>1256</sup>. De moindre coût – puisque fabriquées en série – et bénéficiant d'une demande croissante alimentée par la publicité, les spécialités sont tour à tour appréhendées par les pharmaciens d'officine comme une menace (économique et sanitaire), une sécurité (grâce à la stabilisation de préparations complexes) ou comme une opportunité commerciale<sup>1257</sup>. En 1903, Albert Salmon (1877-1942) est propriétaire à Melun de l'officine du « Coin Musard », à l'angle de la rue Carnot et de la rue du Palais-de-Justice. Créateur d'une pastille dont il assure lui-même la vente et la publicité, il entrevoit l'utilité d'une coopération entre pharmaciens désireux de commercialiser leurs spécialités. En 1905, « il commence à organiser, de façon fort modeste, avec une poignée d'amis parmi lesquels se

trouvent bien entendu ses camarades d'internat »<sup>1258</sup> la *Coopération pharmaceutique française*. Une société anonyme au capital de 25 000 francs est créée le 17 novembre 1907 avec pour objet « l'exploitation d'une série de spécialités pharmaceutiques déposées et d'autres produits désignés par une commission »<sup>1259</sup>. Les spécialités retenues, qui devenaient propriété de la société, et pour la réalisation desquelles le préparateur recevait une rémunération, prenaient le nom de « socialités », « contraction de société et de spécialités »<sup>1260</sup>. Dès 1908, date de parution du premier bulletin mensuel de la Cooper, un dépôt est installé rue Dajot, dans le quartier de la gare : Albert Salmon fait visiter à quelques « coopérateurs » le pavillon et les hangars récemment aménagés<sup>1261</sup>. Les progrès de la société sont rapides. Dès 1911, elle compte 2 000 adhérents et réalise un million de francs de chif-





fre d'affaires pour un capital de 125 000 francs<sup>1262</sup>. Elle fournit désormais les ampoules de liquides injectables *Méram*, « de *merus*, pur »<sup>1263</sup> réalisées par le coopérateur Victor Buot, propriétaire d'un atelier de fabrication à La Ferté-Alais. Au cours des années 1920 et 1930, l'entreprise est portée, comme l'ensemble de l'in-

Nantes (1924) Bruxelles (1925) », puis « Marseille (1930) Casablanca (1938) Nancy (1939) »<sup>1266</sup> avant qu'une filiale ne soit créée, à Athènes, en 1939. À Melun, l'établissement du 66, rue Dajot subit d'importants travaux en 1928, avec notamment la création d'un bâtiment de réception et de chargement<sup>1267</sup>. L'entreprise

De cet ensemble, ne subsiste plus après les bombardements du 22 juin et du 23 août 1944 que la « trace des murs calcinés »<sup>1270</sup>. Jacques Salmon, assumant les fonctions de directeur général depuis la mort accidentelle de son père le 16 août 1942, « acquiert des terrains de plus grande superficie permettant la

**Coupes et façades.**  
« Usine de la Coopération pharmaceutique française », *L'architecture française*, n° 85-86, 1949, p. 63. A.C. Melun, 578 W 3.



dustrie pharmaceutique française, par l'essor de la consommation intérieure de médicaments – depuis notamment la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales – et par le succès des exportations<sup>1264</sup>. Après la création d'un dépôt à Paris en 1912 et l'acquisition, au lendemain de la Première Guerre mondiale, d'une « confiserie »<sup>1265</sup> (usine de sirops et de pastilles) à Ponthierry, plusieurs succursales sont ouvertes « à Paris (1919) Brive (1919) Lille (1920) Lyon (1922) Alger (1922)

s'est encore dotée d'une « annexe de réserves et expédition située avenue des Marronniers »<sup>1268</sup> et d'un laboratoire d'analyse, installé 67, rue Dajot. Les laboratoires *Méram* ont été transférés au n° 55. Ainsi la Cooper, qui en 1939 réalise un chiffre d'affaires de plus de 45 millions de francs, dispose-t-elle de l'ensemble des éléments constitutifs d'une entreprise industrielle pharmaceutique : ateliers de fabrication, laboratoire d'analyses et service de commercialisation<sup>1269</sup>.

concentration des différentes annexes qui, dans le passé, avaient été créées à mesure de besoins et mène à bien la création d'un véritable complexe industriel pharmaceutique »<sup>1271</sup>. La construction de la nouvelle usine, comme la reconstruction des succursales de Marseille, Nantes et Ponthierry, est financée par une augmentation de capital – permettant d'avancer les sommes attribuées par l'État au titre de la Reconstruction – et par la reprise des affaires suite à



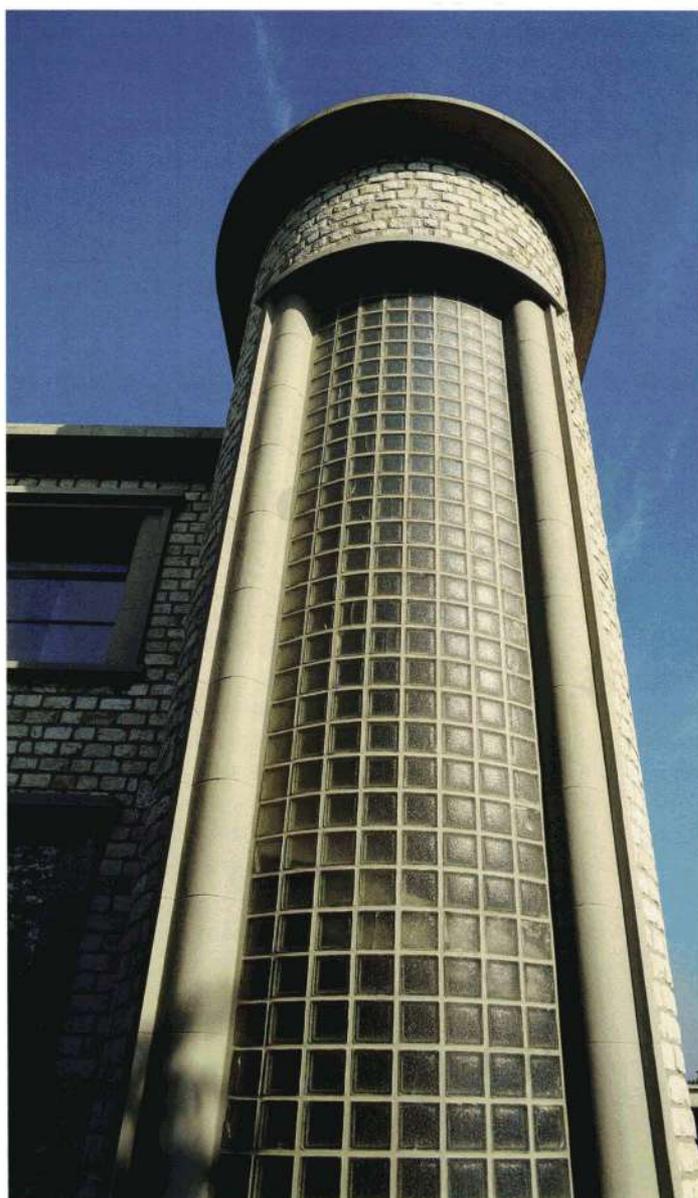
**Intérieur du bâtiment de conditionnement.**  
Lanterneau en béton translucide.



**Réception et conditionnement,**  
façades sur cour.

**Conditionnement.**  
Baie verticale, en pavés de verre, de la cage d'escalier.

la création de la Sécurité sociale, entraînant « l'explosion de la consommation de médicaments »<sup>1272</sup>. Les travaux sont confiés à Charles Legrand, inspecteur puis successeur de Paul Friesé sur le chantier de l'usine de papiers peints Isidore Leroy à Ponthierry (1919-1949). Soucieux, à l'image de son confrère<sup>1273</sup>, de concevoir une architecture industrielle mariant formes et fonctions, recherchant « la beauté dans les usines »<sup>1274</sup>, il adopte en 1946, pour l'usine de la

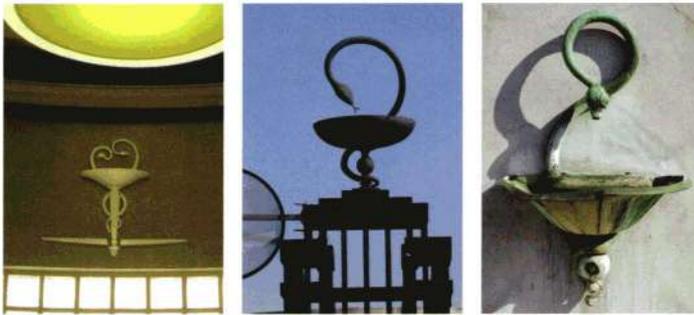


Cooper, un plan en H centré sur le bâtiment de la réception<sup>1275</sup>. Autour d'une vaste cour centrale de 2 000 m<sup>2</sup> sont construits, entre janvier 1947 et novembre 1948, le « peigne » abritant à droite de la cour « les magasins de classement des produits conditionnés ou fabriqués », la chaufferie et à droite de l'entrée, le magasin d'expédition<sup>1276</sup>. Entre 1950 et 1952 sont édifiés, à gauche de la cour, les laboratoires *Méram*, comprenant les ateliers de lavage des cannes de verre, les ateliers d'étirage et de fermeture des ampoules, ainsi que les laboratoires de fabrication et de stérili-

l'ouest, ouvrent sur des cages d'escalier lumineuses, dont les pavés de verre répondent aux moellons calcaires, alors que le métal des portes contraste avec le béton enduit des auvents et des corniches. À la différence des ateliers de conditionnement, construits en 1956 à gauche de l'entrée, le bâtiment du siège social, achevé la même année, s'inscrit en rupture avec le plan initial. Le programme prévoyait l'édification du bâtiment de direction et des services administratifs sur la parcelle située à l'ouest de l'avenue de la Libération. Charles Legrand doit fina-

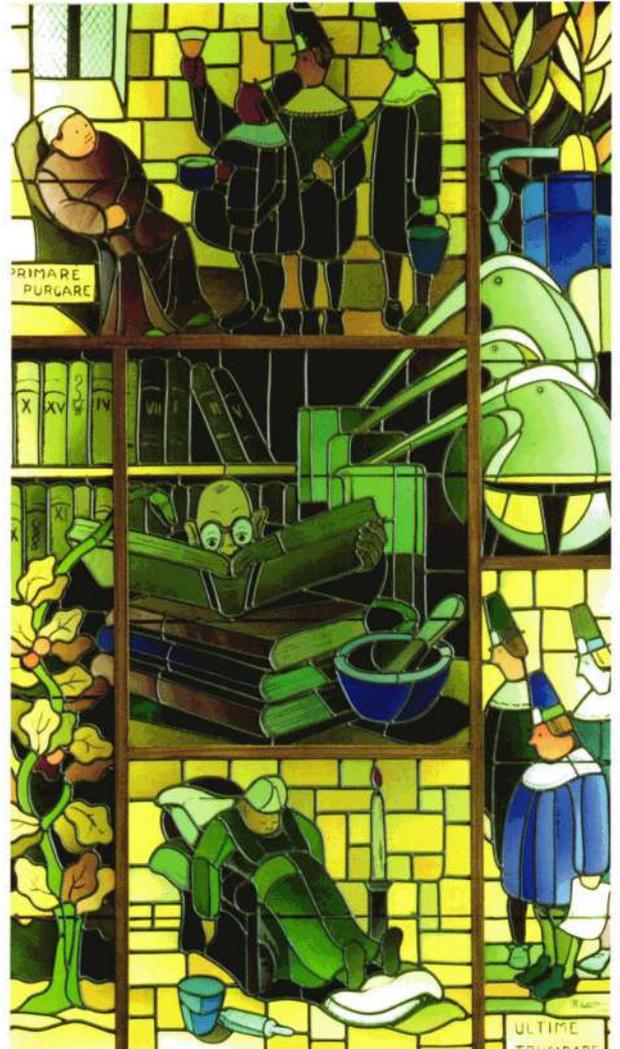
usine de préparations biologiques à La Courneuve ; elle s'est associée aux Laboratoires galéniques Vernin de Melun, à la Société lyonnaise pharmaceutique et à la Pharmacie centrale de Saint-

**Raphaël Lardeur, vitrail décoratif de la salle du conseil d'administration, 1955 (h. 233 ; la. 136 cm).**  
Scènes imaginées du Malade imaginaire de Molière.



sation<sup>1277</sup>. Charles Legrand privilégie les lignes horizontales et décline le vocabulaire moderniste de la Reconstruction : toits-terrasses, façades ouvertes de larges baies horizontales, encadrements préfabriqués, emploi du béton, du béton translucide pour les lanterneaux, des pavés de verre pour les cages d'escalier. Le soin apporté à la combinaison des matériaux est remarquable. Les « moellons de roche de Maincy dont les carrières sont à 7 kilomètres du chantier »<sup>1278</sup>, de teinte beige, remplissent une ossature en béton armé enduite de ciment clair. Les entrées du personnel, à l'est comme à

lement les intégrer à la parcelle de l'usine<sup>1279</sup>. Le siège social, ouvert sur la place Lucien-Auvert, tourne ainsi le dos aux ateliers. L'ordre colossal en béton armé, couvert de marbre, dont l'entablement incurvé – possible référence au Palais de Chaillot – porte un caducée mêlé aux initiales C.P.F., entend signifier la fortune de l'entreprise. Au terme des travaux, Cooper-Melun emploie environ 750 personnes dans 24 000 m<sup>2</sup> de bureaux, magasins et ateliers. La société au capital de 500 millions de francs a reconstruit sa confiserie de Ponthierry et possède, outre de nombreuses succursales, une



Denis<sup>1280</sup>. Intégrée au groupe Caravelle en 2000 après avoir appartenu durant cinq ans au groupe Rhône-Poulenc, la Cooper, qui possède encore son usine de Ponthierry, poursuit en 2006 ses activités d'analyse, de production (laboratoires *Méram*)

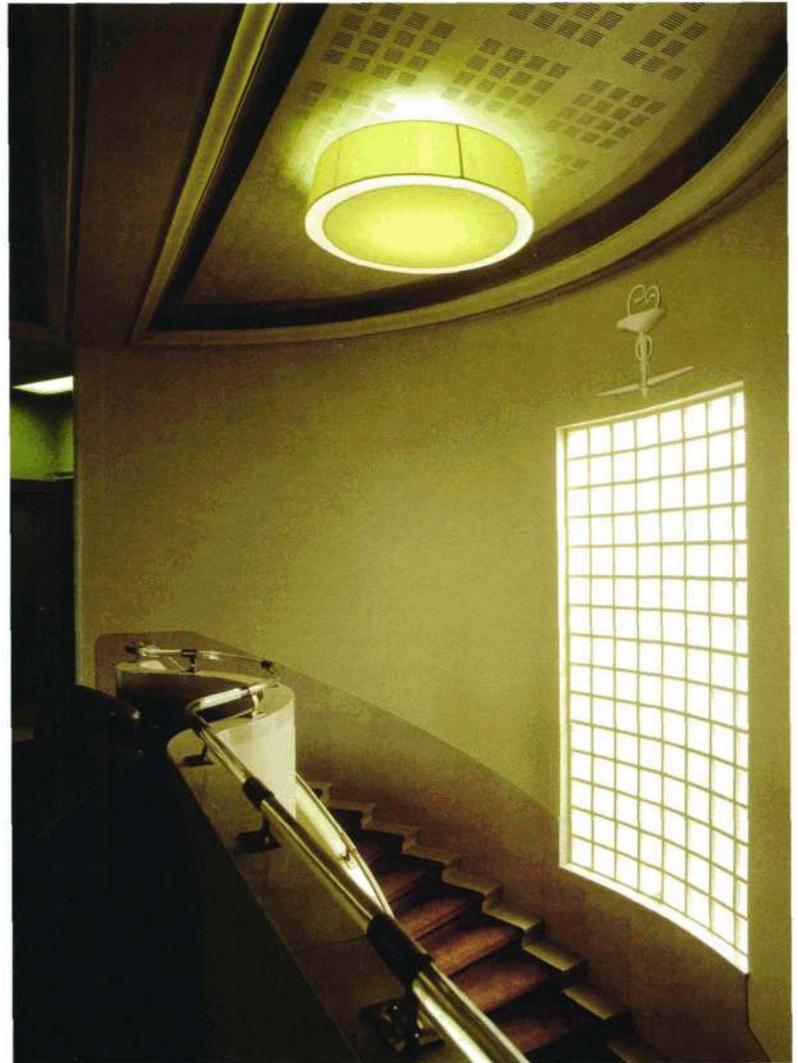
**Caducées.**  
Escalier d'honneur, portail d'entrée et monument élevé dans la cour de l'usine « en hommage à Albert Salmon, fondateur et animateur de la Cooper (1877-1842) ».

et de conditionnement dans les bâtiments de la place Lucien-Auvert, employant avec son extension dite du « Bel-Air » – construite le long de la voie ferrée en 1983-1984 – près de 560 personnes.

Au premier étage du bâtiment de l'administration, la salle du conseil abrite depuis 1956 un vitrail décoratif, exemple peu courant dans une entreprise. L'œuvre, datée de 1955 – il s'agit vraisemblablement d'une commande – est signée du maître-verrier Raphaël Lardeur (1890-1967)<sup>1281</sup>. Elle retient l'attention, en premier lieu, par l'originalité de ses motifs. Rares sont en effet les vitraux civils de Lardeur, parmi lesquels on compte toutefois les verrières, détruites, « figurant le coulage ancien de la glace et le laminage moderne »<sup>1282</sup> pour le pavillon de Saint-Gobain à l'Exposition internationale de 1937, celles du pavillon des Chemins de Fer (en partie conservées) et la verrière du Commerce pour l'hôtel de ville de Paris (1938, conservée)<sup>1283</sup>. À Melun, Lardeur est également l'auteur d'un vitrail aux armes de la brasserie Gruber<sup>1284</sup>. Le vitrail de la Cooper présente une composition dissymétrique dont les scènes et les inscriptions, à la manière d'une bande dessinée, sont à lire de haut en bas. En haut, trois médecins procurent au malade – un moine – le remède attendu : « *Primare purgare...* »<sup>1285</sup>. Au centre, l'apothicaire, plongé dans ses grimoires tel un « savant fou », prépare dans ses cornues des breuvages – allusion aux préparations magistrales – à base de plantes. En bas,

les médecins dépités considèrent le malade, éteint dans son fauteuil : « *...Ultime trucidare* »<sup>1286</sup>. Ce patient ne fera plus leur fortune, ni celle des apothicaires. « *Et apothiquarum remplire bouti-*

plomb, n'utilisant la peinture à la grisaille que pour les traits des visages et les inscriptions. L'humour et la modernité du maître-verrier, au service d'un commanditaire capable d'auto-



Escalier d'honneur  
du bâtiment de  
l'administration.

quas »<sup>1287</sup> : l'un des praticiens tient en main ce vers en « latin de cuisine » extrait du *Malade imaginaire* de Molière<sup>1288</sup>. Raphaël Lardeur conserve la technique traditionnelle du verre soufflé, coloré dans la masse et cerné de

dérision, s'expriment toutefois dans cette œuvre tardive et singulière, par le dessin arrondi des personnages de comédie, par l'usage de teintes claires, acidulées, et par une grande liberté de composition.

De la Révolution aux Trente Glorieuses (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)



## Les équipements de sport

Antoine Le Bas

*Le pignon sud de la tribune du stade.*

*Le grand bassin de la piscine couverte et ses larges verrières.*

Jusqu'aux années 1920, le sport reste à Melun l'affaire de quelques amateurs qui pratiquent cette activité à loisir au sein de clubs et d'associations diverses. Après la Grande Guerre, le sport s'impose tant comme loisir que comme exercice bénéfique, sous la forme de pratiques individuelles et collectives, de discipline personnelle ou de spectacle. Activité essentiellement urbaine, le sport acquiert désormais auprès des Melunais gagnés par la modernité sa place dans la vie de la cité, ainsi que dans l'espace communal.

nautique melunais s'installe en 1930 quai Joffre dans le local conçu par l'architecte parisien R. Poirier<sup>1289</sup>. Comme la plupart des bases nautiques<sup>1290</sup>, toujours menacées par les eaux, le Cercle installe ses bureaux et ses salons à l'étage. Les garages à bateaux se tiennent au rez-de-chaussée, ouverts sur un plan incliné descendant jusqu'à l'eau. Le bâtiment, à poteaux de béton et murs de parpaings, affiche la sage modernité d'un toit terrasse, avec une allusion discrète au « style paquebot » (porte-à-faux de l'escalier et de la cabine d'entrée),

complète cet ensemble nautique par la construction, sur les plans de l'architecte Maxime Verdeaux, d'un rang de cabines encadrant le pavillon d'un restaurant. La fréquentation des bains en Seine diminuant dès les années 1950 du fait de la pollution, la plage sera remplacée par deux piscines.

La piscine couverte, réalisée de 1960 à 1966, par les architectes Henri-Pierre Maillard<sup>1293</sup> et Paul Ducamp, avec l'ingénieur Michel Bancon<sup>1294</sup>, est placée trois mètres au-dessus du terrain naturel afin d'éviter les plus hautes eaux des crues de la Seine. Elle comprend un grand bassin (de 25 x 15 mètres), un petit bassin (de 15 x 8 mètres), une plage extérieure, ainsi que les locaux indispensables (hall d'entrée, vestiaires, douches, bureau du maître-nageur, local de traitement des eaux, chaufferie...). La construction consiste en murs protecteurs de briques et pans de béton brut de décoffrage supportant la charpente métallique de la couverture doublée d'un revêtement assurant l'isolation thermique et la correction acoustique. La forme de la couverture, en V asymétrique, répond à un souci d'économie, la hauteur variable réduisant le volume à chauffer. La partie la plus basse, au droit du petit bassin, s'adapte à l'échelle de l'enfant.

La piscine couverte à peine achevée, la construction d'un bassin découvert est votée<sup>1295</sup>. Terminé en 1967, il comprend un bassin de 50 x 20 mètres et les équipements habituels (cabines, vestiaires, douches). Contre

235



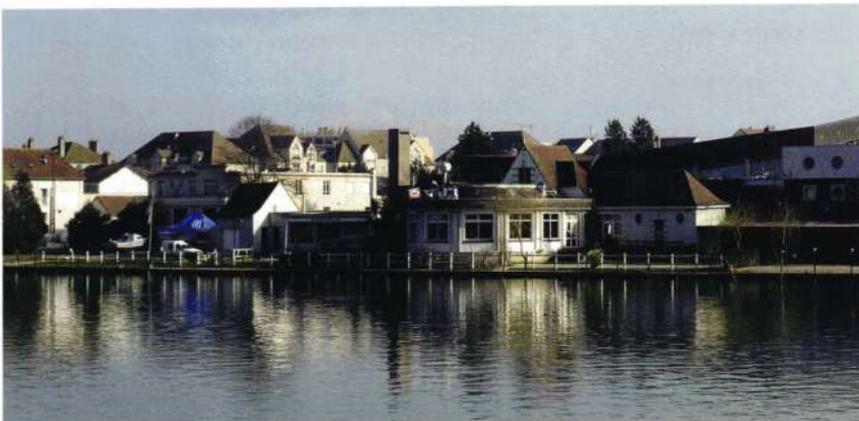
*Équipements et jeux de la baignade en Seine, photographiés vers 1950 par F. Buart. A.C. Melun, 3 Fi 84 à 86.*

Sur la rive sud, l'urbanisation gagne, dès l'entre-deux-guerres, les espaces encore vacants, comme les terrains inondables du quai du Maréchal-Joffre. Non constructibles, ces espaces accueillent alors le tout nouveau stade, des courts de tennis et le camping municipal. Basé jusqu' alors quai d'Alsace-Lorraine, le Cercle

une certaine monumentalité affectant la façade (fronton, corniche saillante) que souligne un balcon-terrace d'abord destiné à observer les évolutions nautiques des membres du Cercle. Le bâtiment a, depuis 1993, perdu beaucoup de son caractère à la suite de son extension<sup>1291</sup>. En 1942, une plage artificielle<sup>1292</sup>

*La baignade en Seine,  
photographiée par F. Buart  
vers 1950.*

A.C. Meun, 3 Fi 84 à 86.



le local de traitement des eaux s'appuie l'ensemble des jardins (900 places) orientés au nord-est, de façon à former un rempart naturel pour des baigneurs ainsi protégés du vent. Aux plages carrelées entourant le bassin s'ajoutent deux terrains de volley-ball, un vaste parking ainsi qu'un bar assurant le lien avec la piscine couverte par l'intermédiaire d'une large terrasse.

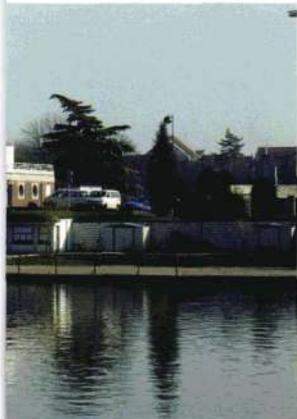
Malgré divers projets conçus avant la Seconde Guerre mondiale<sup>1296</sup> ou immédiatement après<sup>1297</sup>, le stade municipal n'offre jusqu'aux années 1980 qu'un terrain et des pistes, aux modestes abris<sup>1298</sup>. La tribune du stade, conçue par l'architecte J.-L. Nouvian en 1985, accueille un véritable complexe sportif. Le bâtiment qui offre au public 976 places assises, abrite aussi en soubassement plusieurs salles de

sport (lutte, boxe, musculation, haltérophilie) ainsi que des services (infirmier, cabinet médical) et des locaux techniques (chaufferie, vestiaires/douches). Le premier niveau, accessible en façade postérieure, loge des restaurants scolaires, des bureaux et l'appartement du gardien. L'originalité du parti réside dans une architecture à deux visages. Côté rue (Doré), la façade présente un pan de béton qui dessine avec le

**La plage, état actuel.**

*Le restaurant existe toujours,  
mais on ne se baigne plus dans  
le fleuve.*

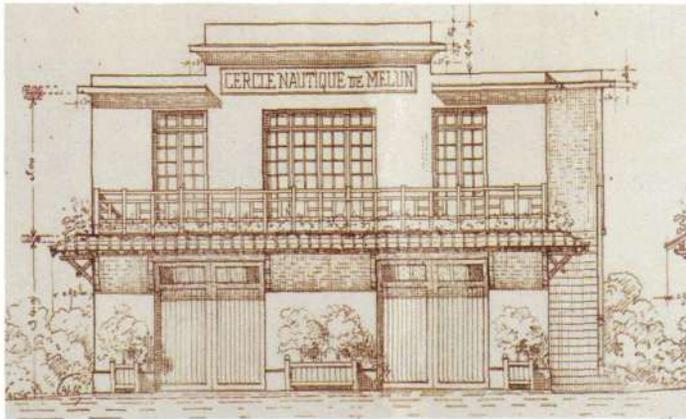




Ci-dessous de gauche à droite  
**Le tank à ramer**, ou bassin  
d'entraînement couvert,  
complétant la base nautique,  
construit vers 1960.

**La piscine couverte**,  
la façade donnant sur  
les terrains de sport  
et vue intérieure du grand  
bassin, avec le petit bain  
à l'arrière-plan.

**La piscine découverte**,  
vue d'ensemble du bassin,  
des tribunes, des vestiaires et  
des installations de chauffage  
de l'eau.



**Projet réalisé, signé  
de l'architecte R. Poirier**,  
élévation côté Seine  
de la base nautique.  
A.C. Melun, 3 R 2.

châssis vitré une composition très structurée et assure aux espaces intérieurs, tournant le dos à l'environnement sportif, luminosité et transparence. Côté pistes, une élégante charpente de bois lamellé collé protège efficacement les gradins. Les pignons révèlent le parti structurel : un réseau de puissants poteaux/poutres transversaux de béton sert d'appui aux supports d'une forte membrure de bois posée en porte-à-faux. La

simple efficacité du parti rattache cette architecture technique au répertoire formel du génie civil confirmant, au besoin, la porosité des genres en matière d'équipement sportif.

Soumis à l'usure et à l'évolution des normes d'homologation, ces équipements connaissent une mutation constante : le gymnase Lespiat, datant des années 1970, fait l'objet d'une rénovation complète<sup>1299</sup> ; la salle d'armes s'ins-

talle vers 1990 au deuxième niveau de la tribune du stade. La base nautique a été dotée d'un tank à ramer autonome, et le stade vient de s'accroître d'une piste de skate (avril 2006). L'activité sportive débordé désormais le cadre d'une seule commune et l'équipement s'envisage aujourd'hui en terme de réseau, à l'échelle d'une agglomération, dans laquelle le stade de la ville nouvelle de Sénart<sup>1300</sup> trouve toute sa place.





*Pour montrer tes débris, épaves des vieux âges,  
Et pour les commenter il me faudrait vingt pages.  
Mais ma muse impuissante à tracer ton histoire  
Veut pourtant concourir à célébrer ta gloire,  
En empêchant ton nom de sombrer dans l'oubli,  
En l'offrant frais et pur et non enseveli !*

*Melun et sa transformation depuis 1830, par un de ses enfants, Melun, 1880.*



*L'île Saint-Etienne,  
vue de la tour de la Cité  
administrative.*

## De la ville royale à la préfecture de Seine-et-Marne

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, Melun apparaît comme une ville du XIX<sup>e</sup> siècle en son centre, et du XX<sup>e</sup> siècle en périphérie. Les éléments plus anciens sont généralement détruits ou peu visibles – hormis dans le domaine de l'architecture religieuse, où des monuments tels que Notre-Dame et Saint-Aspais marquent fortement le paysage urbain. En matière d'habitat ou d'architecture civile, il nous a fallu pousser les portes, descendre dans les caves, gravir les escaliers, examiner le parcellaire et scruter les fonds d'archives pour faire surgir une ville plus ancienne, dont nous avons tâché de restituer les contours dans la première partie de cet ouvrage.

Cependant, nous n'aurions saisi qu'un reflet fugitif et trompeur, si nous étions restés les yeux fixés sur le miroir du passé. Melun n'est plus ville royale ; mais elle est, depuis 1800, ville préfecture. Ce statut de chef-lieu de département a fortement contribué à un essor urbain sans précédent, qui se traduit nettement dans la topographie. À la ville forte enserrée dans ses murailles philippiennes, succède au XIX<sup>e</sup> siècle une agglomération ouverte, dont la superficie ne fait que croître. Alors que les terres non bâties étaient largement majoritaires sous l'Ancien Régime, elles ne cessent de reculer tout au long des deux derniers siècles, et sont désormais en passe de disparaître. Le rôle de démarcation entre zone urbanisée et zone rurale, jadis dévolu aux fortifications, est aujourd'hui rempli par les

voies de communication : la rocade au nord, le chemin de fer au sud constituent en quelque sorte le bornage actuel de la ville. Mais il serait illusoire de considérer ces limites, d'ailleurs toutes théoriques, comme un élément structurant de l'évolution urbaine actuelle. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, Melun envisage son avenir dans la complémentarité avec les quatorze autres communes de la communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine, qui regroupe quelque 105 000 habitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le développement présent se fait aussi, bien sûr, en lien avec Paris. Le RER est arrivé en 1995. Melun est-elle pour autant une ville de banlieue ? L'attraction de la capitale en est évidemment renforcée, mais Melun a toujours entretenu avec elle une relation privilégiée – nous avons eu maintes fois l'occasion de le souligner au cours de cet ouvrage. Dès le Moyen Âge, les plus prestigieux des monuments melunais adoptent les innovations des chantiers parisiens, comme on l'a montré pour Notre-Dame et pour Saint-Aspais. Sur le plan politique comme dans le domaine économique, la ville s'est développée en lien avec Paris depuis le temps des premiers Capétiens. Mais elle en est en même temps assez éloignée, pour avoir conservé une certaine individualité. Contrairement aux communes de la petite couronne, dont la population a démesurément gonflé au rythme des liaisons ferroviaires et de





**Le quai de la Reine-Blanche, sur l'île Saint-Étienne.**

*Cœur de la ville au temps des Capétiens, l'île Saint-Étienne connaît aujourd'hui d'importantes transformations.*

*Les silos et les Moulins de Melun ont disparu.*

*La trésorerie générale a été convertie en bâtiment universitaire.*

*Le port a été rénové sous l'égide du Port autonome de Paris.*

*Édifiée sur le site des silos, la médiathèque est le dernier-né des grands équipements publics de Melun.*

leurs tarifs préférentiels, Melun doit davantage son essor à son statut de chef-lieu du département qu'à l'absorption du trop-plein parisien. Son centre-ville aux rues étroites garde encore tout le charme d'une ville de province.

Consciente de ses atouts architecturaux, la ville s'est engagée ces dernières années dans la mise en valeur de ce patrimoine souvent méconnu. L'enquête d'inventaire, dont ce livre est l'aboutissement, n'est que l'une des facettes de cet effort. La mise en place d'une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en 2002 tend pour sa part à préserver le, ou plutôt les caractères de la ville, depuis les berges de la Seine jusqu'aux jardins ouvriers de l'Almont. Mais loin de se figer dans la contemplation d'un passé révolu, Melun lance aussi des projets d'aménagement délibérément contemporains. Si le pharaonique « paquebot » un temps envisagé pour abriter l'hôtel du département n'a finalement pas

vu le jour, plusieurs chantiers importants ont été ouverts dans la dernière décennie, tels que la rénovation du conseil général (Robert et Reichen arch.), la construction de la cité judiciaire sur le site de l'ancienne brasserie Gruber (Françoise-Hélène Jourda arch.), et tout dernièrement, celle de la médiathèque inaugurée en 2004. Cette dernière réalisation s'inscrit dans le cadre d'une politique urbanistique : le projet Atout-Cœur a pour but de rendre tout son attrait à l'île Saint-Étienne, qui fait la particularité du site de Melun. La rénovation du port, qui dépend du Port autonome de Paris, et l'extension de l'emprise universitaire (antenne de l'université Paris-Assas) sont autant d'entreprises liées à ce même objectif. Par ailleurs, les quartiers les plus récents de la ville font l'objet d'un programme de rénovation urbaine, baptisé « Oxygène », sous l'égide de l'ANRU. Melun s'apprête donc à connaître de nouvelles transformations – matière, un jour, à d'autres livres.

## Orientation bibliographique

*Art et architecture à Melun au Moyen Âge. Actes du colloque d'histoire de l'art et d'archéologie (Melun, 28-29 novembre 1998)*, réunis par Yves GALLET, Paris : Picard, 2000.

BRIDOUX Fernand, *Melun ville royale*, Melun : Syndicat d'initiative, 1957.

CLAYETTE Jacqueline et Henri, *Melun pas à pas*, Le Coteau : éditions Horvath, 1986.

LAURENT André, *Melun et sa région*, Etrépilly : Presse du village. Christian de Bartillat, 1996.

LEROY Gabriel, *Histoire de Melun depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Melun : Drosne, 1887.

LECOMTE Maurice, *Histoire de Melun*, Paris : Jouve et cie, 1910.

MICHELIN Louis, *Canton de Melun : essais historiques, statistiques, sur le département de Seine-et-Marne*, Melun : Michelin, 1829.

*Melun de A à Z, de l'époque celtique à nos jours. Petite encyclopédie melunaise*, publiée par fascicules depuis 1981, Melun : Cercle de la Vicomté.

NICOLET H.G., *Histoire de Melun depuis son origine jusqu'à nos jours*, Melun : Desrues, 1843.

PLANCKE René-Charles, *Melun à la Belle Époque : évocation historique* (Promenades dans le passé ; volume X), Le Mée-sur-Seine : Ammatéis, 1992.

ROULLIARD Sébastien, *Histoire de Melun, contenant plusieurs raretés notables et non découvertes en l'histoire générale de France*, Paris, 1628.

UNIVERSITÉ INTER-ÂGES, *Mémoire en images. Melun*, Joué-lès-Tours : Alan Sutton, 2001.

## Abréviations

A.C. : archives communales

A.D. : archives départementales

A.N. : archives nationales

BnF : bibliothèque nationale de France

*Bull. du GASM : Bulletin du Groupement archéologique de Seine-et-Marne*

*Bull. du GRAM : Bulletin du Groupe de recherche archéologique melunais*

*Bull. de la SASLASM : Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*

*Cahiers de l'IAURIF : Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France*

*Mémoires FPIDF : Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*

## Notes

## La ville antique

- 1 César, *Bellum Gallicum*, VII, 58, 2-3.
- 2 *Corpus inscriptionum latinarum*, Berlin, 1899, XIII, 3012 (référence abrégée par la suite : *CIL*).
- 3 *CIL*, XIII, 3013, 3014.
- 4 E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, Paris, 1911, IV, 2931.
- 5 *CIL*, XIII, 3011.
- 6 G. Leroy, *Histoire de Melun depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Melun, 1887, p. 60, n. 3.
- 7 F. Pilon, « Un denier commémorant la 17<sup>e</sup> acclamation impériale de Claude I<sup>er</sup> à Melun », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 55<sup>e</sup> année, n° 4, avr. 2000, p. 65-66.
- 8 Milliaires découverts dans le faubourg Saint-Marcel à Paris et à Cannes-Écluse, près de Montereau-Fault-Yonne, *CIL*, XVII, 492, 494.
- 9 Quai du Maréchal-Joffre.
- 10 G. Leroy, « Note sur une villa antique près de Melun », *Bull. de la SASLAM*, 3<sup>e</sup> année, 1866, p. 129-131.
- 11 J.-C. Chanez, J.-C. Le Blay, G. Nemitz, R. Adam, « Les potiers de Melun à l'époque gallo-romaine », *Archeologia*, n° 149, 1980, p. 24-29.
- 12 J. Galbois, dans *Bilan scientifique année 1993*, Service régional de l'archéologie d'Île-de-France, 1994, p. 59.
- 13 Angle rue Augereau et quai Maréchal-Joffre.
- 14 Emplacement du manège de cavalerie place Chapu.
- 15 P. Raynier, *Notes*, 1906, HP 9.
- 16 G. Leroy, *L'Indicateur de Seine-et-Marne*, 20 déc. 1862.
- 17 Clinique du Dr Pichon, 2 rue de Dammarie et angle du boulevard Chamblain.
- 18 Lors des travaux pour l'établissement de la voie de chemin de fer – E. Grésy, « Notice sur les antiquités découvertes à Melun en 1847 », *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, vol. XIX, 1849 – et sur les sites de la cité judiciaire et des 8bis avenue Thiers, 4 rue Jeanne-d'Arc – G. Leroy, « Communication à la séance du 21 mai 1905 », *Bull. de la SASLAM*, vol. XI, 1905-1906, p. 119 -, 57 rue de l'Écluse, 8 bis rue Eugène-Gonon, 3-9 rue Albert-Moreau, 1 rue des Granges et des anciennes usines Vernin.
- 19 *CIL*, XIII, 3012 : [...] [temp]um dei Mercuri cum suis aedific[is] [...]
- 20 E. Grésy, « Antiquités découvertes à Melun », *Bulletin du Comité des Travaux historiques, Archéologie et Beaux-Arts*, 1842, p. 156-158 ;
- « Observations sur les monuments d'antiquités trouvés à Melun en février 1864, mémoires lus à la Sorbonne en 1864 », *Bull. de la SASLAM*, 1865, p. 28.
- 21 Un article de *L'Indicateur général* du 25 déc. 1845 évoque l'alimentation en eau du « vaste établissement thermal » des environs du village de la Rochette par des conduits en ciment, dont les vestiges auraient été observés quelques années auparavant.
- 22 *Plans d'intendance de Melun et de Dammarie*, A.D. Seine-et-Marne, 1C 50 et S 1 (1787) ; *Plan de Melun dressé par Nicolas Jollain* (1792), A.D. Seine-et-Marne, 15 Z 1.
- 23 Indication des ruines émergeant du talus de l'emprunt du chemin de fer PLM à Melun, que l'on croit être les restes du cirque ou amphithéâtre de Melodunum, plan du 25 mai 1873 accompagné d'une lettre de l'ingénieur M. Poligny du 5 juillet 1873, A.D. Seine-et-Marne, Mdz 128.
- 24 E. Grésy, « Notice sur les antiquités découvertes à Melun en 1847 », *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, vol. XIX, p. 11-13.
- 25 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 60-61.
- 26 Archives de l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas, 3 mars 1696, A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt B 34 ; *CIL*, XIII, 3017.
- 27 G. Leroy, *Plan de l'enceinte gallo-romaine de l'île de Melodunum*, dans « Rapport sur les fouilles de la place Notre-Dame de Melun », *Bull. de la SASLAM*, 1865, p. 161-177.
- 28 L. Leroux, *Melun, Seine-et-Marne, médiathèque et musée, rempart du Bas-Empire : blocs sortis de fouilles, identification géologique*, rapport n° 1163A, Laboratoire de recherche des Monuments Historiques, 2004.
- 29 G. Leroy, « Rapport... », p. 175.
- 30 G. Leroy, « Rapport... », 1865, p. 171.
- 31 Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, VI, XXI.
- 32 F. Henrion, *Melun, ancien prieuré Saint-Sauveur, rapport d'étude archéologique*, Centre d'études médiévales, Auxerre, 2005.
- 33 XXXVII, IV ; VI, XXXII ; VII, IV.
- 34 G. Leroy, 1887, *Histoire de Melun...* p. 71, F. Bridoux, *Melun ville royale*, Melun, 1957, p. 36 ; Y. Gallet, « Childebert I<sup>er</sup> et le groupe épiscopal de Melun au VI<sup>e</sup> siècle, dans *Art et Architecture à Melun au Moyen Âge, Actes du colloque tenu à Melun les 28-29 nov. 1998*, Paris, 2000, p. 101-120.
- 35 *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. VII, Paris, 1870, p. 352.
- 36 Ph. Bonnin, *Rapport de prospection archéologique subaquatique : la Seine, Corbeil, Nandy, Melun, Fontaine-le-Port, Samois, Essome/ Seine-et-Marne, année 2004*, GRAS, 2005, p. 41.
- 37 D. Mordant, J.-P. Pineau et I. Rambaud (dir.), *Saint Père de Melun 1000-2000, de l'Abbaye à l'hôtel du département*, Melun, 2000, p. 18.
- 38 P. Lhermite-Leclercq, dans *Art et Architecture...*, 2000, p. 61.
- 39 G. Leroy, « Les cimetières de Melun », *Almanach historique de Seine-et-Marne*, 1863, p. 130-138.

## La ville médiévale

- 40 Voir par exemple les éditions de J. Baldwin, *Registres de Philippe Auguste*, Paris, 1992 ; R. Fawtier, *Comptes royaux. 1285-1314 (Recueil des historiens de la France. Documents financiers)*, Paris, 1953-1956, 3 vol. ; G. Fourquin, *Le domaine royal en Gâtinais d'après la prise de 1332*, Paris, 1963, etc.
- 41 On trouvera un précieux guide de toutes les ressources dont peut disposer l'historien aujourd'hui dans l'article de M.-C. Hubert, à qui nous devons beaucoup : « Les sources écrites de l'histoire de Melun au

- Moyen Âge », *Art et architecture à Melun au Moyen Âge. Actes du colloque d'histoire de l'art et d'archéologie tenu à Melun les 28 et 29 nov. 1998*, Paris, 2000, p. 41-57.
- 42 Outre ses articles monographiques sur les hôtels-Dieu, les moulins, les cimetières, C. Mabire La Caille a publié une première synthèse de sa réflexion sur la ville médiévale dans : « La topographie de Melun et son évolution au Moyen Âge », *Art et architecture...*, p. 81-100 ; on pourra lire aussi, du même auteur : « Melun au XIII<sup>e</sup> siècle : une ville parfaite ? », *Kubaba*, t. III, vol. 2 : *La Ville, fondation et développement*, nov. 2000, p. 35-48.
- 43 J. Boussard, *Nouvelle histoire de Paris. De la fin du siège de 885-886 à la mort de Philippe Auguste*, Paris, 1997 (nouvelle édition), p. 170.
- 44 *Gallia christiana*, t. XII, 1770, col. 170-171 ; S. Roulliard, *Histoire de Melun*, 1628, p. 234. Voir W. M. Newman, *Catalogue des actes de Robert II, roi de France*, 1937, acte n° 5.
- 45 D. Barthélemy, « Sur les traces du comte Bouchard : dominations châtelaines à Vendôme et en Francia vers l'an mil », *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil. Études réunies par Michel Parisse et Xavier Barral i Altet (Actes du colloque Hugues Capet 987-1987, la France de l'an mil)*, Paris, 1992, p. 99-109.
- 46 Tous les chroniqueurs datent cet événement de 999 et attribuent la prise de Melun à Eudes II de Blois, sauf Richer qui le place en 991 (il s'agirait alors d'Eudes I<sup>er</sup>). Voir d'Arbois de Jubainville, « L'historien Richer et le siège de Melun en 999 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XX, p. 393-398.
- 47 L'épisode est notamment raconté par Richer, *Historiae*, MGH Scriptores, t. XXXVIII, éd. H. Hoffmann, Hanovre, 2000, p. 283-285 ; par Eudes de Saint-Maur, *Vie de Bouchard le Vénérable*, éd. Charles Bourel de la Roncière, Paris, 1982, p. 18-19, etc.
- 48 Melun fait partie du douaire assigné à Adèle de Champagne, mère de Philippe Auguste ; à Marguerite de Provence, épouse de Louis IX (1248) ; à Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe VI (1332), etc.
- 49 C. Mabire La Caille, « La topographie... », p. 85 et note 53 p. 95 : la première mention d'un vicomte de Melun remonte à un acte du 15 septembre 991 (*Gallia christiana*, t. XII, col. 34).
- 50 Le prévôt de Melun est cité en 1067 dans l'entourage royal (M. Prou, *Recueil des actes de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France [1059-1108]*, Paris, 1908, p. CXXXII et acte n° 32, p. 98).
- 51 R.-H. Bautier, « La châtelainie de Melun au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle », *Actes du 100<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975. Philologie et histoire jusqu'à 1610*, Paris, 1978, t. II, p. 59-68.
- 52 C. Mabire La Caille, « La topographie... » et « Melun au XIII<sup>e</sup> siècle... ».
- 53 Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, éd. et trad. Henri Waquet, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1964, p. 134-135.
- 54 Suger, dans sa *Vie de Louis VI le Gros*, évoque les obsèques du roi dans la collégiale Notre-Dame (*ibid.*, p. 82-83).
- 55 Voir les études consacrées à ces deux monuments par Y. Gallet et C. Mabire La Caille, p. 54-59 et p. 66-71.
- 56 J. Chapelot et E. Lalou, « Résidences et palais des premiers Capétiens en Île-de-France », *Vincennes, aux origines de l'Etat moderne*, Paris, 1996, p. 123-135.
- 57 *La France romane au temps des premiers Capétiens (987-1152)* [catalogue d'exposition, Paris, musée du Louvre, 10 mars-6 juin 2005] Paris, 2005, p. 355-356. Après Robert le Pieux, Melun ne semble plus avoir abrité d'atelier monétaire :
- Henri I<sup>er</sup> frappe monnaie à Paris, Senlis et Sens ; sous Philippe I<sup>er</sup> s'y ajoutent plusieurs ateliers, notamment Château-Landon et Étampes, qui sont encore en activité sous Louis VI.
- 58 Abélard, *Historia calamitatum*, éd. J. Monfrin, Paris, 1978 (3<sup>e</sup> éd.), p. 74.
- 59 F. Bridoux, *Melun ville royale*, Melun, 1957.
- 60 C. Billot, « Étampes, formation et développement de la ville et de ses faubourgs », dans J. Fritsch et D. Hervier (dir.), *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix*, Inventaire général, Cahiers du patrimoine, n° 56, Paris, 1999, p. 30-37.
- 61 La première carte de Melun, dressée en 1597 (ill. p. 82), manque sans doute d'exactitude dans son tracé mais montre bien que l'île Saint-Étienne était notablement moins allongée qu'aujourd'hui. Cette observation est confirmée par les relevés plus précis exécutés au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 62 Les recherches actuellement en cours dans le cadre de l'ACR dirigée par Pierre Ouzoulias et Paul Van Ossel permettent de préciser ce point.
- 63 Le plan de Desquinemare (1740 ; médiathèque de Melun) mentionne une « île de la Vicomté », qui paraît réunie à l'île Saint-Étienne (seul un filet d'eau les sépare). Il est probable que cette petite « île » au nord n'était alors séparée de l'île principale qu'au moment des grandes eaux. Ce sont même deux îles qui apparaissent le long du petit bras de la Seine sur le plan des A.N., N<sup>III</sup> Seine-et-Marne F<sup>14</sup> 10206 (2) 12, également levé au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 64 Voir le chapitre sur la période antique, p. 20-29.
- 65 Voir l'article de C. Mabire La Caille sur le château royal, p. 66-71.
- 66 En 1216, le vicomte possède une maison près du petit pont (« domum juxta poncellum Meledunensem »), avec une chapelle qu'il dote alors d'un chapelain (testament d'Adam II, vicomte de Melun, édité par A.-H. Taillandier, *Histoire du château et du bourg de Blandy en Brie*, Paris, 1854, p. 178-180). Un texte de 1255 confirme que cette maison se trouve bien sur l'île (A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, p. 28).
- 67 Cette donation est connue par une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle (A.C. Melun, AA d 1, p. 2). La maison d'Andrezel puis de Barbeau a fait l'objet d'une étude de G. Leroy : « Le Refuge de Barbeau », *Bull. de la SASLAM*, n° 1, 1865, p. 193-198.
- 68 La première mention des églises Saint-Étienne et Notre-Dame remonte à 826-827 (*Gallia christiana*, t. XII, p. 17-19). Voir l'étude consacrée à Notre-Dame par Y. Gallet, p. 54-59.
- 69 Les fouilles du Centre d'études médiévales d'Auxerre ont mis au jour, pour Saint-Sauveur, des fondations remontant à la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle, ce qui oblige à remonter la date de fondation du prieuré, jusqu'ici placée au temps de Robert le Pieux. Voir l'étude consacrée au prieuré Saint-Sauveur par F. Henrion, p. 60-65.
- 70 En août 1792, on décide de démolir l'église Saint-Étienne. L'adjudication des travaux se fait le 24 septembre 1792 et la démolition s'effectue en 1793. Voir *Les Échos de Notre-Dame, bulletin paroissial*, 2<sup>e</sup> année, n° 3, mars 1907 ; n° 4, avr. 1907 ; n° 8, juil.-août 1907.
- 71 1170 ou 1171, Melun. Louis VII confirme l'acte d'union du prieuré à la collégiale Saint-Séverin de Château-Landon, avec toutes ses dépendances : le bourg Saint-Ambroise, La Rochette, la villa « Blandessuli », la dime du Châtelet, les terres d'Escrennes, Vert, et le moulin sur la Seine (A. Luchaire, *Étude sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, p. 285, n° 588).
- 72 A. Bernard de La Fortelle, *Histoire et description de Notre-Dame de Melun*, Melun, 1843, p. 102 ; acte cité plus en détail dans l'article d'Y. Gallet sur Notre-Dame, p. 54-59.
- 73 Le diplôme de Clovis que Roulliard cite à propos de Saint-Laurent est évidemment non authentique.
- 74 En 1410, le chapelain de la chapelle Saint-Laurent remet au chapitre quatre écus d'or, que la reine Isabeau de Bavière lui avait donnés pour acheter une cloche pour la chapelle. Un autre texte (1501) mentionne également la chapelle Saint-Laurent à Notre-Dame (A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, p. 46 et 59).
- 75 La gravure de Chastillon, *Meullun ville antique fortifiée modernement* (ill. p. 71), montre ainsi au nord de Saint-Etienne une église dépourvue de toiture. Par ailleurs, une gravure d'Israel Silvestre représente l'élevation de cette église, alors en ruines. Plusieurs plans du XVIII<sup>e</sup> siècle la mentionnent également (Limosin, Desquinemare...), sous le nom de « temple d'Isis » — une attribution remontant sans doute au XVI<sup>e</sup> siècle, dont Roulliard se fait aussi l'écho. L'empreinte de son abside est encore perceptible sur le cadastre « napoléonien » de 1826. Plus aucune trace de cet édifice ne subsiste aujourd'hui.
- 76 Y. Gallet (« Childebert I<sup>er</sup> et le groupe épiscopal de Melun au VI<sup>e</sup> siècle », *Art et architecture...*, p. 104) y reconnaît Saint-Laurent. Mais l'édifice se trouve sur le domaine vicomtal et pourrait donc être la chapelle des vicomtes, tout aussi mal connue (voir note 66 pour sa mention en 1216).
- 77 C. Mabire La Caille, « Les établissements hospitaliers de Melun au Moyen Âge », dans *Archéologie et architecture hospitalières de l'Antiquité tardive à l'aube des temps modernes*, Paris, 2004, p. 180.

- 78 J. Hubert : « Les origines de Notre-Dame de Paris », dans *Huitième centenaire de Notre-Dame de Paris. Recueil de travaux*, Paris, 1967, p. 1-22 et plus précisément p. 15-16.
- 79 *Art et architecture...*, p. 101-117.
- 80 A. Bernard de La Fortelle, *op. cit.*, p. 100-101 ; J. Dufour, *Recueil des actes de Louis VI*, Paris, 1992, t. I, p. 347-348, acte n° 168. Ces quatre foires annuelles, correspondant aux fêtes de la Vierge, sont rachetées par le roi en 1308 (Glénisson et Guéroul, *Archives nationales, registre du trésor des chartes. Règne de Philippe le Bel. Inventaire analytique*, Paris, 1958, p. 68, n° 426).
- 81 Voir l'étude d'Y. Gallet sur Notre-Dame, p. 54-59.
- 82 Plus tardivement, la chapelle Saint-Laurent est la seule des chapelles de Notre-Dame à être à la collation du roi, étant de fondation royale (P. Quesvers et H. Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens, publié d'après des manuscrits et des documents inédits*, Paris, 1894, p. 219).
- 83 Voir l'étude de Saint-Sauveur par F. Henrion, p. 60-65.
- 84 Les habitants de la rue Saint-Sauveur sont tenus de fournir au roi la literie (*kulkitas*) lorsqu'il passe la nuit dans la ville – une redevance en nature que Philippe Auguste convertit en redevance financière. Monicat et Boussard, *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France. Tome III : 1<sup>er</sup> novembre 1206-31 octobre 1215*, 1966, n° 1264 (acte passé à Melun, en 1212 ou 1213).
- 85 L'acte de Charles le Chauve est perdu, mais on connaît son contenu par la confirmation qu'en fit Louis II le Bègue en 878. Les domaines cités dans le *pagus* de Melun sont sis à Féricy, Saint-Martin-en-Bière, Fay-en-Bière, Tancourville (hameau disparu) et « *in Burgo sancti Ambrosii necnon in Burgo Briensi* ». F. Grat proposait de reconnaître dans ce « bourg Saint-Ambroise » un faubourg du *castrum* de Melun. Voir *Recueil des actes de Charles II le Chauve* (1952), acte n° 450 (vol. 2, p. 506) ; et surtout *Recueil des actes de Louis II le Bègue, Louis II et Carloman II* (1978), acte n° 8, p. 20.
- 86 P. Querel, *Document final de synthèse sur les fouilles menées au 1 rue des Granges à Melun*, mars 1998 : « L'organisation urbaine et viaire des trois premiers siècles de notre ère ne survit pas, sur le secteur concerné, à la période gallo-romaine. » Cet abandon peut remonter au Bas-Empire.
- 87 C. Mabire La Caille et J.-C. Chanez soulignent en outre que la dédicace à saint Ambroise va dans le sens d'une origine mérovingienne (« Les cimetières de Melun des origines à nos jours », *La Mort dans le sud-est parisien, Clio* 94, n° 22, 2004, p. 60).
- 88 P. Quesvers et H. Stein, *op. cit.*, p. 222.
- 89 Acte de Louis VII (1170 ou 1171) déjà cité note 71.
- 90 À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le moulin de l'Oiselet appartient à Dreux de Lâtre, qui soustrait à ses revenus une rente de 11 sols parisis en faveur des Templiers (donation confirmée en 1200 par la reine Adèle : G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 160). Au XIV<sup>e</sup> siècle, ce moulin reçoit « toute la mouture aux bourgeois du bourg et paroisse Saint-Ambroise » (*ibid.*, d'après un texte de 1383). Au XV<sup>e</sup> siècle, ce moulin banal est toujours propriété de seigneurs laïques : en 1480, l'écuier Claude Brunel rend au roi hommage de la mouture et bannerie du bourg de Saint-Ambroise et de la justice et coutume du moulin de l'Oiselet, sis sur le pont de Melun, et de la moitié de l'eau et de la pêche de Seine, depuis le gort au-dessus de Saint-Ambroise jusqu'à l'île du château, du côté de la paroisse Saint-Pierre [*sic*], mouvant du château de Melun. (J.-P. Babelon et L. Mirot, *Hommages rendus à la chambre de France. Chambre des Comptes de Paris, série P. XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Inventaire analytique*, Paris, 1983, p. 177 et 182).
- 91 Le four banal de Saint-Ambroise n'est mentionné qu'en 1228, dans une charte de Louis IX (A.C. Melun, GG d 118). En 1353, ce four banal est cité dans le terrier de l'abbaye de Barbeau (A.D. Seine-et-Marne, H 10). Il n'est plus utilisé à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : en 1498 l'église Saint-Ambroise déclare deux maisons rue Saint-Michel, « où était jadis le four banal » (A.D. Seine-et-Marne, H 6).
- 92 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 100-101.
- 93 *Op. cit.*, p. 338-339.
- 94 C. Mabire La Caille, « La topographie... », p. 88.
- 95 Louis VII affranchit l'hôtel-Dieu de la taille due au roi et de toutes les servitudes dues à Saint-Père. L'abbaye lutte toutefois contre cette émancipation jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. C. Mabire La Caille, « Les établissements hospitaliers... », p. 170-172.
- 96 G. Leroy, « Une dalle funéraire du XIV<sup>e</sup> siècle, projet de rétablissement dans l'église Saint-Aspais », *Bull. de la SASLAM*, t. VI, 1872, p. 267-269.
- 97 H. Jacomet, « À propos d'une statue de saint Jacques échouée à l'église de Saint-Aspais de Melun », *Moments et sites de Seine-et-Marne*, 1992.
- 98 C. Mabire La Caille, « La topographie... », p. 98, note 89 ; J. Astruc, *Les Juifs. Recherches de topographie historique : enquête préliminaire*, mémoire de DEA, université de Paris I, 1998.
- 99 Communication orale de B. Gauthiez.
- 100 C. Mabire La Caille, « La topographie... », p. 88.
- 101 A. Luchaire, *op. cit.*, acte n° 91 (1141 ou 1142).
- 102 A. Luchaire, *op. cit.*, acte n° 534 (p. 269).
- 103 C. Mabire La Caille, « La topographie... », p. 88, et G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 112-113.
- 104 Communication orale de B. Gauthiez, confirmée par C. Mabire La Caille, « Melun au Moyen Âge, recherches récentes », *Bulletin du Cercle de généalogie et d'héraldique de Seine-et-Marne*, n° 31, janv. 2005, p. 2.
- 105 L'inventaire des titres de Saint-Père fait apparaître des « Lettres par lesquelles Sévin archevêque de Sens exempte l'abbaye de toute taxe » (991), plusieurs diplômes des premiers Capétiens empêchant les officiers royaux de s'en prendre aux biens de l'abbaye (actes de Robert le Pieux, Henri I<sup>er</sup> et Philippe I<sup>er</sup>), ainsi que des bulles pontificales (1088, Urbain II) confirmant ces immunités (A.D. Seine-et-Marne, H 222). La *Gallia christiana* signale qu'en 1177, l'abbé Milon II obtient du pape Alexandre III un privilège de protection ; mais dès le XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé jure à nouveau obédience à l'archevêque de Sens (*Gallia christiana*, t. XII, 1770, col. 173-174). Notons que le diplôme d'immunité de Robert le Pieux en 1003 (*HGF*, t. X, p. 583) est considéré comme un faux par Newman (*Catalogue des actes de Robert II*, acte n° 124). D'autre part, les sujets de Saint-Père n'échappent pas à la taille royale au XIII<sup>e</sup> siècle : un acte du Parlement de Paris, en 1271, autorise les bourgeois de Melun à lever la taille du roi sur les hommes de l'abbaye Saint-Père, dans toute l'étendue de la bourgeoisie de ladite ville, ainsi qu'il en avait été autrefois (E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris, 1<sup>re</sup> série : 1254-1299*, 1863, vol. 2, p. 157, n° 1677).
- 106 Le terme de « mère de toutes les églises de Melun » est tiré du traité passé en 1695-1699 entre le chapitre de Notre-Dame et l'abbaye Saint-Père. Il évoque les droits de l'abbaye sur les cures de la ville : Saint-Aspais et Saint-Barthélemy, dans sa censive, mais aussi Saint-Étienne et Saint-Liesne.
- 107 *Gallia christiana*, t. XII, 1770, col. 172.
- 108 Les fouilles menées en 1997-1998 ont mis au jour des structures médiévales, dont les plus anciennes remontent à l'époque carolingienne (fossés, silos et bâtiments en pan de bois). M.-C. Coste, B. Delattre, D. Mordant, E. Séthian : « L'abbaye Saint-Père de Melun. L'apport des travaux archéologiques récents », *Art et architecture...*, p. 121-134.
- 109 Vendue comme bien national en 1791, l'église Saint-Liesne et son presbytère sont achetés par l'industriel Perrenod, directeur de la manufacture de toiles peintes, qui y installe une filature. Cette entreprise textile demeure en activité jusqu'à la fin de la Restauration. Les bâtiments sont finalement démolis en 1835. Des fouilles menées par le GRAM en 1977 ont mis en évidence des vestiges mérovingiens (voir le chapitre sur Melun antique, p. 20-29).
- 110 Le statut de Saint-Liesne dans la hiérarchie ecclésiastique des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles prête également à discussion : la cure semble d'abord dépendre de l'abbaye Saint-Père ; mais le prieur d'Argenteuil, auquel est rattaché Saint-Liesne au XIII<sup>e</sup> siècle, peut aussi en revendiquer la propriété dès 1004 d'après un diplôme du roi Robert qui mentionne un certain « S. Loanuis » (P. L'Hermite-Leclercq, « Une œuvre retrouvée, les *Miracles* de saint Liesne, patron de Melun [1136] », *Art et architecture...*, p. 59-78).
- 111 D'après un acte controversé d'Henri I<sup>er</sup> (1033) : voir F.-O. Touati, *Maladie et société au Moyen Âge. La lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris-Bruxelles, 1998, p. 249. La léproserie

- est en tout cas bien attestée à partir de 1122 (*ibid.*, p. 254 et G. Leroy, *Revue des sociétés savantes*, 1866, t. III, p. 301-303 : édition de l'acte concernant le cimetière de Saint-Lazare).
- 112 G. Leroy, *La Léproserie Saint-Lazare de Melun*, Meaux, 1877. F.-O. Touati, *op.cit.*, notamment p. 249, 254, 553, 606-607, 625.
- 113 1139 ou 1140, Melun : Louis VII rend à l'abbaye Saint-Père la terre « du Fossé », où il a établi des hôtes (A. Luchaire, *op. cit.*, n° 44, p. 113).
- 114 A.C. Melun, AA d 1, pièce 2, folio 14.
- 115 Voir le témoignage de Roulliard en 1628, à propos des archives de Saint-Père : « Tout presque y ha esté perdu & brûlé, par les troubles derniers. » L'auteur fait allusion à l'incendie de l'abbaye en 1590. S. Roulliard, *Histoire de Melun...*, Paris, 1628, p. 254.
- 116 Le maire de Perthes, chargé de la garde de cette foire, doit aussi surveiller l'église Notre-Dame, ce qui laisse penser que les deux sont voisines. (A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, p. 17 ; copie d'un acte de 1233).
- 117 G. Leroy et Huillard-Bréolles, « Rapport sur une charte de coutume octroyée par Louis VII aux habitants de Melun », *Revue des sociétés savantes*, 21, juil. 1866, p. 183-186 ; avec édition de la charte p. 185-186.
- 118 Ces deux termes nous paraissent synonymes et non antagonistes, comme le pensait G. Leroy.
- 119 Les textes du XIII<sup>e</sup> siècle mentionnent en effet la présence de deux « clos » dans la paroisse Saint-Ambroise. On y trouve notamment la résidence du « maire du clos » (A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, p. 21 ; 1254), or la charte de 1178 cite un « *districtum majoris* » parmi les sommes pouvant être perçues sur le marché.
- 120 En 1210, le marché se trouve au nord (voir p. 42) et cette localisation n'est pas présentée comme « nouvelle ». Cette hypothèse s'accorderait avec l'idée d'une première enceinte autour du quartier Saint-Aspais, dès le XIII<sup>e</sup> siècle.
- 121 Acte de Louis VII cité note 117.
- 122 Les deux ponts sont alors désignés par le patronyme des paroisses qu'ils desservent : « pont Saint-Ambroise » au sud, « pont Saint-Aspais » au nord. Le *Registre A* de Philippe Auguste emploie également les expressions de « grand pont » et « petit pont ». Ce dernier vocable se retrouve aussi, à la même époque, dans le testament du vicomte Adam (1216). Les appellations de « pont-aux-fruits » pour le nord, et « pont-aux-moulins » pour le sud, n'apparaissent qu'un peu plus tardivement : elles sont attestées au XV<sup>e</sup> siècle.
- 123 V. Terrasse, *Provins. Une commune du comté de Champagne et de Brie (1152-1355)*, Paris, 2005.
- 124 La Champagne est réunie au domaine royal à l'avènement de Philippe IV le Bel, époux de l'héritière champenoise Jeanne de Navarre. Mais les conflits ouverts entre Capétiens et Champenois s'estompent dès 1143. Voir M. Bur, *La formation du comté de Champagne (vers 950-vers 1150)*, Nancy, 1977.
- 125 C'est à Melun, par exemple, qu'est prononcé en juillet 1216 un jugement célèbre, en faveur du jeune Thibaut IV de Champagne (*Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. IV, n° 1436).
- 126 La route entre Paris et Melun, à cheval, se fait dans la journée. Mais la cour se déplace plus lentement : les itinéraires royaux du XIV<sup>e</sup> siècle montrent que les cortèges mettent généralement deux jours pour parcourir la distance entre Melun et Paris, avec une halte à Villeneuve-Saint-Georges (et parfois à Corbeil). Les trajets royaux ne sont pas connus avec autant de précision aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, mais les étapes sont certainement comparables.
- 127 J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement*, Paris, 1991, p. 65-67. Philippe Auguste vient notamment beaucoup à Melun pendant la dernière décennie de son règne, dans les années 1210-1220 : Saint-Germain-en-Laye, Compiègne, Melun et Pont-de-l'Arche, aux confins de la Normandie, se partagent alors à égalité avec Paris l'attention du roi.
- 128 Le roi fonde une abbaye cistercienne en 1146 au lieu-dit « Saint-Port » (aujourd'hui Seine-Port) ; en 1156, cette abbaye est déplacée vers l'amont à Barbeau (commune de Fontaine-le-Port près de Samois), son implantation définitive.
- 129 A. Timbert et Y. Gallet, « Une fondation royale du début du XIII<sup>e</sup> siècle : l'abbaye Saint-Jean-Baptiste du Jard », *Art et architecture...*, p. 201-221. Le Jard se trouve aujourd'hui sur la commune de Vert-Saint-Denis, dans le canton de Melun-nord.
- 130 La destruction progressive de l'enceinte est décrite dans les chapitres sur la ville des Temps modernes et sur la croissance urbaine du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 131 A. Châtelain, « Les châteaux de Philippe Auguste », *Archéologie médiévale*, n° 21, 1991, p. 115-161, et plus précisément p. 130-131.
- 132 Y. Gallet, « Gautier de Meulan, un "architecte-ingénieur" méconnu du début du XIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin monumental*, t. 155-II, 1997, p. 135-138.
- 133 Ces 16 200 livres représentent la somme de tous les travaux mentionnés par le *Registre A*. Mais peut-être les indications de ce registre sont-elles parfois redondantes (on a ainsi deux fois mention de 1 700 livres à payer à Garnier pour la construction de murs sur l'île).
- 134 L'enceinte de l'île reste cependant désignée, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, sous le terme de « vieux murs » (G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 112), conservant ainsi le souvenir de la fortification du Bas-Empire.
- 135 Voir le texte de C. Mabire La Caille, p. 66-71.
- 136 A. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*. Paris, 1863, t. I, p. 352 (notice n° 928). Édition dans Monicat et Boussard *op. cit.*, n° 1135.
- 137 J. Baldwin, *Les Registres de Philippe Auguste*, 1992, p. 109-110 (édition du *Registre C*, fol. 124).
- 138 Voir A. Gronier-Prieur, *L'abbaye Notre-Dame du Lys à Dammarie-lès-Lys*, Verneuil-l'Étang, 1971.
- 139 Cette fonction est assurée pour le XIV<sup>e</sup> siècle : la prise de 1332 mentionne en effet « la porte du chastelet ou le provost tient ses plaiz » (G. Fourquin, *op. cit.*, p. 156).
- 140 En 1307 est ainsi mentionnée une maison près de la porte de la Geole (A.C. Melun, AA d 1, p. 1 et 45). Cette porte est celle qui commande la sortie vers Paris, comme le prouve par exemple, en 1484, la mention d'une maison « séant près la porte de la Geolle au marché du bled de Melun » (A.C. Melun, GG d 118).
- 141 Cette porte doit vraisemblablement son nom à Jean « Coquere », qui habite à proximité vers 1255, dans la « maison d'Andrezel » (l'hôtel de Barbeau). E. Boutaric, *op. cit.*, vol. 2, n° 209, p. 17 (arrêté pris entre 1254 et 1258).
- 142 Cette porte est le lieu « où d'ancienneté nos vassaux ont accoutumé et sont tenus venir faire leur office des fiefs et terres mouvant de nous à cause de notre vicomté » (*Copie de l'aveu et dénombrement fait par Charles de Montmorency vicomte de Melun en 1607*, A.N., Q<sup>1</sup> 1404).
- 143 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 152.
- 144 Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, d'après G. Leroy, *ibid.*
- 145 1210, Melun : Philippe Auguste donne aux hospitaliers des terrains sis à Melun, près de la synagogue, mais s'en réserve les droits seigneuriaux et notamment « nos hôtes et nos bourgeois » : « *salvis hospitibus et burgensibus nostris* » (Monicat et Boussard, *op. cit.*, n° 1115, p. 202).
- 146 Actuellement, rue Eugène-Briais.
- 147 E. Mannier, *Ordre de Malte. Les commanderies du Grand Prieuré de France d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales à Paris*, Paris, 1872, p. 61-64.
- 148 D'après le plan terrier du XVIII<sup>e</sup> siècle signalant cette mention (A.N., N<sup>III</sup> Seine-et-Marne 137), il s'agit de la maison à l'angle de l'actuel quai d'Alsace-Lorraine et du boulevard Gambetta. Cette maison s'appuie toujours sur le rempart médiéval, dont l'épaisseur est bien visible dans le soupirail oriental de la cave. D'autres actes attestent de la présence de la maison en 1356 et 1486. Mais aucun vestige de la demeure médiévale ne subsiste aujourd'hui, l'édifice actuel datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'une façon générale, nous n'avons retrouvé au cours de l'inventaire aucune trace de l'habitat médiéval dans l'îlot encadré par la rue Neuve et l'enceinte. G. Leroy signale toutefois, en août 1866, l'existence d'une cave médiévale rue Neuve (A.D. Seine-et-Marne, 968 F 92).
- 149 Avant 1208, puisqu'à cette date Philippe Auguste assigne au chapitre de Notre-Dame une redevance annuelle sur les halles de Melun, d'après Roulliard (p. 287).
- 150 Le plan de Desquinemare (1740) situe précisément cette « boucherie », à l'angle de la rue Saint-Aspais et de la rue au Lin. G. Leroy signale également, dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Melun* (manuscrit conservé au musée de Melun), 1867, p. 81 : « 3 place de la Pointe et rue au Lin : emplacement des Grands Halles du Roi, détruites au début du XIX<sup>e</sup> siècle ».

- 151 Voir l'acte du Parlement de Paris de 1323 (E. Boutaric, *op. cit.*, n° 7058).
- 152 *Ibid.*
- 153 *Ibid.*, vol. 2, p. 7 (notice n° 329).
- 154 Actuelle rue Carnot.
- 155 BnF, département des Manuscrits, NAF 3292.
- 156 E. Boutaric, *op. cit.*, vol. 2, p. 176, acte n° 1919.
- 157 M.-C. Coste, B. Delattre, D. Mordant, E. Séthian, « L'abbaye Saint-Père de Melun... », p. 133.
- 158 1235, 1242 et 1263 : donations en faveur du réfectoire ; 1252, 1257 et 1258 : donations à l'œuvre du cloître (A. Bernard de La Fortelle, *op. cit.*, p. 10-13 ; A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, p. 14 et 29-30).
- 159 Le couvent des carmes est édifié sur des parcelles données en 1404 par plusieurs bourgeois de Melun. Des lettres d'amortissement royales, en 1457, précisent que « feue nostre très chiere dame et mère que Dieu absolle, aida faire et bastir le couvent et église desdits suppliants qui est fondé en l'honneur de Nostre Dame, et aussi y fist commencer une église de haut et somptueux édifice. » (A.C. Melun, GG d 22, pièces 1 à 5).
- 160 E. Mannier, 1872, p. 62. Le conflit n'est réglé qu'en 1236.
- 161 Les moines de Saint-Père et le curé de Saint-Aspais, inquiets de voir leurs revenus diminuer à l'arrivée des mendiants, vont en effet jusqu'à faire ôter l'autel, les cloches, les lampes, « et qui pis est ont fait emporter hors de l'église le Saint Sacrement et l'ont mis où bon leur a semblé » (Note sur le couvent des Carmes de Melun : BnF, département des Manuscrits, collection des provinces, Champagne XX, folio 37).
- 162 Voir les notes de l'érudite Gauthier sur les archives de Notre-Dame (A.C. Melun, AA d 1, pièce 1) : 1251, chambre sise dans la rue de Poignet (p. 21) ; 1258, maison devant le moulin de Poignet (p. 20) ; 1261, maison au carrefour de la rue menant au moulin de Poignet et de la rue d'Almont (p. 22).
- 163 F.-O. Touati, *op. cit.*, p. 606 ; d'après A.N., S 4899, n° 11.
- 164 Les superficies incluses dans l'enceinte philippine sont approximativement de 0,07 km<sup>2</sup> (rive droite), 0,05 km<sup>2</sup> (île) et 0,06 km<sup>2</sup> (rive gauche).
- 165 Mention de la « place où l'on vend des laines » en 1265 et 1266 (A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, p. 23 et 35).
- 166 En 1245, 1254 et 1257 (*ibid.*, p. 23, 27 et 28).
- 167 Au XIV<sup>e</sup> siècle, le roi percevait le « tonnelieu des cercles » (G. Fourquin, *op. cit.*, p. 151).
- 168 Glénisson et Guéroul, *op. cit.*, notices 604 et 605.
- 169 *Ibid.*, notice 836 (16 mai 1309).
- 170 J. Viard, *Les journaux du trésor de Charles IV le Bel*, Paris, 1917, n° 4081 et 6706.
- 171 Glénisson et Guéroul, *op. cit.*, notices 1529 et 1530 (p. 295) ; 1310 (janvier et juillet).
- 172 Trois mentions le concernent en 1317, 1320 et 1322 dans les actes du Parlement de Paris (E. Boutaric, *op. cit.*, n° 5566, 6230, 6647).
- 173 A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1176-1361)*, t. III : *Les comptes administratifs*, Paris, 1914, p. 183, E : « pour Mile l'Uileire, de Meleun, qui tint les foires Saint Ayoul de Prouvins » (1321).
- 174 Glénisson et Guéroul, *op. cit.*, notices 457 et 460 (p. 74). Voir aussi G. Fourquin, *op. cit.*, p. 152 : mention des « trois molins que tiennent li hoir Jaques Luillier a tous jours » (1322).
- 175 A. Gronier-Prieur, *op. cit.*, p. 44 : Charles V accorde aux religieuses du Lys l'échange des trente muids d'avoine qu'elles avaient droit de prendre sur le grenier de Melun, qui ont peu de valeur à cause des guerres, contre des rentes perçues sur plusieurs villes du Gâtinais.
- 176 A.D. Yonne, G 347.
- 177 J. Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France (Collection de documents inédits sur l'histoire de France)*, Paris, 1879. Et pour le règne suivant : P. Henwood, « Administration et vie des collections d'orfèvrerie royales sous le règne de Charles VI (1380-1422) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 138, 1980, p. 179-215.
- 178 Ph. Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris, 1972, p. 76 : 27 novembre 1359 ; quittance par Pierre de Villiers, souverain maître de l'hôtel du régent, capitaine de Melun et de certaines parties du Gâtinais, à Jean Luyssier, receveur du travers du pont de Melun, pour 30 écus d'or, dont 10 sont destinés aux « ouvriers qui font le pont levais pour la porte de Byère », 10 pour le chariot amenant le « merian » pour ledit pont, 10 enfin « bailliez aux brigans de la garnison de la dicte ville ».
- 179 R. Cazelles, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève-Paris, 1982.
- 180 Je remercie François Avril de cette information.
- 181 B. Guéneau, « Paris et la cour du roi de France au XIV<sup>e</sup> siècle », *Villes, bonnes villes, cités et capitales, Mélanges offerts à Bernard Chevalier*, Tours, 1989, p. 259-265 et en particulier, 261-262. De 1392 à 1400, Charles VI passe ainsi en moyenne dix mois à Paris, et un mois à Senlis, Vincennes ou Melun.
- 182 Citation extraite de la chartre de donation à la reine de la terre de Tournenfuy, près de Melun, par le dauphin Louis de Guyenne ; 4 mars 1410 (L. Douët d'Arco, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, Paris, 1863-1864, vol. I, pièce CXLIII, p. 324).
- 183 E. Mannier, *op. cit.*, p. 64. L'auteur cite un procès-verbal de visite priorale de 1456, qui décrit : « Hors la ville de Melun, près des fossés d'icelle, une place en laquelle soloit avoir belle chapelle et grande, et à l'entour belle maison qui, du temps des guerres, ont esté du tout desmoliz. »
- 184 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 210.
- 185 *Ibid.*
- 186 « À l'occasion des dernières guerres et divisions qui ont eu cours en ce royaume, et mesmemment du siège qui feust tenu par nos anciens ennemis et adversaires les Anglois en l'an 1420 ou environ devant laditte ville de Melun, le couvent desdits suppliants fust du tout ars, démolli et abattu et perdirent iceulx suppliants tous leurs biens, aornemens d'église, joyaux, lettres et autres choses qu'ils avoient » (A.C. Melun, GG d 22, pièce 5).
- 187 Voir le texte sur l'église Saint-Aspais, p. 102-109.
- 188 Ce moulin est en ruines en 1433, « tant par la fortune des glaces comme par le fait et occasion de la guerre » (A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, page 150).
- 189 *Ibid.*, page 151.
- 190 A.D. Seine-et-Marne, H 222, p. 29. De même, la mesure « sise en la rue du Mont Saint-Père près de la porte de la Geole » (au bas de l'actuelle rue Saint-Barthélemy) en 1419 devient par la suite une place non bâtie (H 221, folio 4<sup>v</sup>).
- 191 A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, page 151-152. Les deux auberges fréquentées par les marchands et voituriers par eau étaient l'hôtel des Maillets et l'hôtellerie de la Clef.
- 192 *Ibid.*, p. 150.
- 193 Dès 1437, le prieur des carmes reçoit un legs de cent livres tournois en faveur du couvent, « pour employer à la réfection et réédification de leur église et hostel » (A.C. Melun, GG d 22, pièce 3). En revanche, la date de 1457 donnée par G. Leroy comme début d'un agrandissement du couvent (*Histoire de Melun...*, p. 237)
- ne correspond qu'à la réémission d'un acte perdu en 1420.
- 194 Voir le texte consacré à l'église Saint-Aspais, p. 102-109.
- 195 Sous l'abbatit de Louis de Saint-Sève (fin du XV<sup>e</sup> s.), les bâtiments tombèrent « dans un état de délabrement et de ruine complet » (G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 240, note 1).
- 196 E. Mannier, *op. cit.*, p. 64.
- 197 J.-C. Chanez et C. Mabire La Caille, « Les cimetières de Melun... », p. 70.
- 198 Par exemple : maison de 5 chaas rue Saint-Aspais en 1498 (A.D. Seine-et-Marne, H 6).
- 199 Par l'ordonnance royale du 26 mai 1445, Charles VII organise une armée permanente, composée de 15 compagnies de 100 hommes à cheval ; à la suite des pertes causées à Crécy (1346) et à Azincourt (1415) par les archers anglais, il décide de créer – par ordonnance du 28 avril 1448 – des compagnies de francs archers prélevés dans chaque paroisse.
- 200 G. Leroy, *Les archers et les arquebusiers de Melun*, Melun, 1866.
- 201 Succédant au tir à l'arc, le jeu de l'arbalète et celui de l'arquebuse (autorisé en 1506) partagent avec le premier de semblables contraintes : la puissance des armes nécessite de vastes espaces ; la dangerosité des exercices les reporte à l'écart de la ville. On tire donc dans les fossés de la Porte Saint-Jean, ou à l'abri des remparts (un jeu de l'arquebuse se tient contre les murs du quartier Saint-Ambroise, voir le plan de Desquinemare en 1740), voire – dans l'île Saint-Étienne – entre les murs et la Seine, sur des berges desservies par la « poterne des arbalétriers ou des arquebusiers ». Ces compagnies seront dissoutes sous la Révolution (décret de l'Assemblée nationale du 12 juin 1790) et disparaîtront – peu ou prou – pendant près de

- deux siècles (G. Leroy [op. cit. dans la note précédente] indique une éphémère renaissance d'une compagnie au début du XIX<sup>e</sup> siècle). Je remercie Antoine Le Bas pour ce texte sur la pratique de l'archerie et du tir à l'arquebuse.
- 202 BnF, département des Manuscrits, NAF 3292.
- 203 Étienne Chevalier est nommé contrôleur des recettes en 1444, trésorier de France en 1452. Il est également l'exécuteur testamentaire d'Agnès Sorel et de Charles VII.
- 204 F. Avril (dir.), *Jean Fouquet, peintre et enlumineur du XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2003, p. 121-130 (avec la bibliographie antérieure).
- 205 Musée du Louvre, département des Objets d'art, Inv. OA 56.
- 206 Ces médaillons avaient déjà disparu au XVIII<sup>e</sup> siècle (A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, p. 62).
- 207 Seule la scène des funérailles (Chantilly, musée Condé), souvent considérée comme une représentation du cimetière des Innocents à Paris, pourrait éventuellement se situer à Melun, où fut inhumé Étienne Chevalier. On peut en effet interpréter le clocher au second plan comme étant celui de l'église Saint-Étienne, et les tourelles du fond, comme le châtelet d'entrée du château royal. Mais d'autres détails en revanche paraissent incongrus (notamment la clôture entourant le convoi funéraire) et empêchent de conclure pour l'instant à une identification certaine.
- 208 Voir le texte sur le château de C. Mabire La Caille, p. 66-71.
- 209 Les arpentages pour les alignements conservés pour le XVIII<sup>e</sup> sont très souvent pris de poutre à poutre, ce qui signifie que les maisons mesurées ont une armature de bois ; les dessins de Decourbe, dans les années 1830, montrent encore de nombreuses maisons à pan de bois apparent.
- 210 Sur l'emploi de la pierre et du bois, voir P. Garrigou Grandchamp, *Demeures médiévales. Cœur de la cité*, Paris, 1999, p. 108-109.
- 211 D. Obert et L. Estrade, « L'usage du grès de Fontainebleau dans les constructions », *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*, III [actes du 119<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens, 1994], 1996, p. 225-245.
- 212 Mentions de toits de tuiles : 1272, hôtel de Barbeau (A.C. Melun, AA d 1, p. 2, fol. 23) ; 1406, maison sise au « Vieil Marché », donnée pour l'établissement d'un couvent de carmes (A.C. Melun, GG d 22) ; 1412, maison rue de la Juiverie, à l'enseigne de la couronne (A.D. Seine-et-Marne, 12 Hdt b 45) ; 1432, « maison couverte de tuiles séant en la grande rue Saint-Étienne et y tenant d'une part, d'autre à l'hôtel de la Fleur de Lys » (A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt b 43) ; 1498, « maison couverte de tuile contenant deux chaas, où pendait anciennement pour enseigne l'épée », paroisse Saint-Étienne (A.D. Seine-et-Marne, H 6).
- 213 Mentions de bardeaux sur l'hôtel-Dieu Saint-Jacques en 1389 (C. Mabire La Caille, « Les établissements hospitaliers... », p. 179).
- 214 Mentions de toits de chaume : 1382, deux corps de maison couverts en partie de tuiles et en partie de chaume, sur l'île Saint-Étienne, près de l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas (A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt b 33) ; 1406, « petit hostel couvert de chaume » au Vieil Marché (A.C. Melun, GG d 22).
- 215 A.D. Seine-et-Marne, H 6 (1498).
- 216 P. Bernardi, « La construction en pierre », dans Y. Esquieu et J.-M. Pesez (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*. Un corpus et une esquisse, 1998, p. 56 : « La majeure partie des matériaux utilisés dans la maçonnerie sont d'extraction locale. Les carrières se trouvent en général dans un rayon d'une dizaine à une quinzaine de kilomètres autour de la ville. »
- 217 G. Leroy, « Le Refuge... » (voir note 67), d'après A.D. Seine-et-Marne, H 6.
- 218 A.C. Melun, AA d 1, pièce 2, fol. 16.
- 219 Je remercie vivement Jean-Denis Clabaut et Mathieu Sublet de l'aide qu'ils m'ont apportée dans l'étude de ces caves médiévales.
- 220 J.-D. Clabaut, *Les caves médiévales de Lille*, Villeneuve d'Ascq, 2001.
- 221 P. Garrigou Grandchamp et J. Mesqui, *Atlas historique de Provins*, Paris, 1991. O. Deforge, « Patrimoine souterrain en milieu urbain. L'exemple de Provins (Seine-et-Marne) au Moyen Âge », *Bulletin du GASM*, 43, 2002 (*Actes des premières rencontres archéologiques de Seine-et-Marne, Melun, 22 juillet 2000*), p. 11-24.
- 222 Communication orale de J.-D. Clabaut.
- 223 Ex. : environ 4 x 5,30 m au 50, rue René-Pouteau ; 6 x 6 m au 3, rue du Général-de-Gaulle, etc. L'une des plus grandes caves attestées à Melun (mais soumise à alignement en 1867), rue du Four, mesurait à l'origine 9 x 6,40 m. La longueur maximale enregistrée au cours de l'inventaire est de 10,5 m environ, au 4, place Jacques-Amyot, mais nous avons vu p. 49 que cette cave était très atypique.
- 224 Actuelle librairie Saint-Jean (ouvrant aussi au 33 rue Eugène-Briais).
- 225 Même système de double accès à Provins (O. Deforge, « Patrimoine souterrain », p. 16).
- 226 Ce deuxième niveau paraît en effet correspondre à la « cave sous jardin » décrite en 1651 (A.C. Melun, DD d 8, pièce 9).
- 227 Ex. au 17 rue Paul-Doumer.
- 228 Ex. au 12 rue Paul-Doumer.
- 229 L'étude du mobilier contenu dans le sol des caves pourrait seule nous renseigner sur leur usage. Dans la cave (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.) retrouvée au cours des fouilles menées à Saint-Père en 1998, on a découvert un tire-bouchon (M.-C. Coste, B. Delattre, D. Mordant, E. Séthian, « L'abbaye Saint-Père de Melun... », p. 131). Il est probable que la plupart des caves servaient à conserver du vin.
- 230 L'exemple de Rouen prouve que l'exhaussement des rues a pu transformer des niveaux bas des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles en caves totalement enterrées aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles ; cet exhaussement a pu continuer jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle dans certains quartiers. B. Gauthiez, « Les maisons de Rouen, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Archéologie médiévale*, p. 141-142.
- 231 Voir M. Hinsberger, *Recensement des caves en Île-de-France (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : recensement de la documentation possédée par la DRAC, première approche typologique*, Paris, 2003 [6 vol., dactyl.]
- 232 Ex. au 18-20 rue Paul-Doumer, où les voûtains sont également appareillés (alors qu'ils sont généralement constitués d'un blocage de moellons). Il est possible que cette mise en œuvre corresponde à une date plus tardive que les deux autres groupes.
- 233 A.D. Seine-et-Marne, 968 F 92.
- 234 Voir notamment le 11 rue Longpérier à Meaux (M. Hinsberger, op. cit., notice 272).
- 235 La cave du 13 rue de la Tannerie à Étampes est très proche de celles du type « pilier central », mais se développe sur deux travées supplémentaires.
- 236 Samois-sur-Seine présente une cave très semblable à celles du type « pilier central » recensées à Melun. Traditionnellement identifiée comme « grenier à sel », cette cave est datée du XIV<sup>e</sup> siècle par V. Bouquet, *Samois-sur-Seine. Notice historique et archéologique, depuis les temps anciens jusqu'à la Révolution*, Paris, 1913, p. 43-44 (avec ill.). Cet exemple se distingue nettement d'une autre cave, datable du XIII<sup>e</sup> siècle, où les voûtes sont plus élancées et le chapiteau de la colonne circulaire, sculpté (*ibidem*, ill. p. 24 bis).
- 237 Communication orale de J.-D. Clabaut.
- 238 Ex. : 3 rue du Général-de-Gaulle, 3 rue Paul-Doumer.
- 239 Les troupes se réclamant du dauphin, cantonnées à Meaux, Melun et autres villes royales, empêchent le ravitaillement des villes riveraines de la Seine et de la Marne. Il en résulte, à Paris, le quadruplement des prix des denrées de consommation courante comme le blé, la viande, l'huile et le bois (*Chronique du religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. et trad. L. Bellaguet, 1842, t. VI, Livre 39, chapitre 15 ; rééd. Paris, 1994, vol. 2).
- 240 J. Baldwin, *Les Registres...*, p. 558 ; acte donné entre 1209 et 1220.
- 241 R.-H. Bautier, « Paris au temps d'Abélard », *Abélard en son temps*, Paris, 1981, p. 21-77 et plus précisément p. 54-55 et 61-63.
- 242 M.-M. Gorce, « Robert de Melun », *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIII, col. 2751-2753.

**La collégiale Notre-Dame**

- 243 Y. Gallet, « Childebert I<sup>er</sup> et le groupe épiscopal de Melun au VI<sup>e</sup> siècle », *Art et architecture...*, p. 101-120.
- 244 Voir note 248.
- 245 E. Grévy, *L'ancien hôtel-Dieu Saint-Nicolas de Melun*, Paris, 1854. S. Roulliard, *Histoire de la ville de Melun*, Paris, 1628, p. 295-296, tenait cet hôtel-Dieu pour très ancien, même si les premiers textes dont on puisse faire état ne sont pas antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle. Les premiers projets d'extension de la Maison de détention sont conservés aux Archives nationales, série F16 (F16 105 : projets d'aménagement de la

- Maison Saint-Nicolas de Melun, vers 1807 ; F16 338 : projets d'extension de la Maison centrale de détention de Melun, 1816 ; F16 353 A/B : projets de construction et d'extension de la Maison centrale de détention de Melun, 1814-1821).
- 246 Confirmation par Hugues de Toucy, archevêque de Sens (1146-1168), du testament d'Étienne, abbé de Notre-Dame de Melun : *Ego, Hugo, Dei gratia Senonensis archiepiscopus, notum omnibus esse volo [...] quod Stephanus, abbas Beate Marie Meludunensis, hoc testamentum fecit in presentia nostra. Voluit itaque et concessit quod [...] domum autem suam de Meleduno cum viridario quod est ante ecclesiam Sancti Laurentii, in latere ecclesie Sancti Stephani, [...] donavit in perpetuum archiepiscopo Senonensis ecclesie* (A.C. Melun, AA, d. 1 : *Cartulaire de Notre-Dame de Melun*, p. 12-13 ; acte publié par A. Bernard de La Fortelle, *Histoire et description de Notre-Dame de Melun*, Melun, 1843, p. 102).
- 247 P. L'Hermite-Leclercq, « Une œuvre retrouvée : les Miracles de saint Liesne, patron de Melun (1136) », *Art et architecture...*, p. 59-78. La présence de moniales avait été acceptée par la *Gallia christiana* (XII, 127) et a été mentionnée par M. Parisse, *Atlas de la France de l'an mil*, Paris, 1994, p. 42.
- 248 *Ecclesie Beate Marie semper virginis et beati Stephani protomartyris (Gallia christiana, XII, 18)*.
- 249 *Quandam abbatiolam fundatam in honore Sancte Marie, sitam intra castrum Meluduni, in comitatu Meludunensi super fluvium Sequanum (Cartulaire de Notre-Dame de Melun [cité note 246], p. 3 ; Gallia christiana, XII, 127 ; Recueil des Historiens de la France, t. IX, p. 490-491)*.
- 250 L'acte, signé des rois Lothaire et Louis, évoque incidemment Melun et une *capella inibi sita et consecrata in honore sancte Dei genetricis Marie* (R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, 1887, t. I, p. 87).
- 251 *Hugo et Robertus reddiderunt cellulam sancti Stephani positam intra moenia Meledunensis castri, et cellulam sancti Petri sitam extra oppidum : cellulam vero Sanctae Mariae nequivimus impetrare. C'est A. Bernard de La Fortelle, l'historien de Notre-Dame de Melun au XIX<sup>e</sup> siècle, qui cite cette lettre, sans en indiquer la référence (op. cit., p. 33 et 127).*
- 252 Odorannus de Sens, *Chronique*, dans *Opera omnia*, trad. R.-H. Bautier et M. Gilles, Paris, 1972, p. 97.
- 253 *Aedificavit monasterium sanctae Mariae in Meliduno castro, cum alia ecclesia : Helgaud de Fleury, Vie de Robert le Pieux (Epitoma vitae regis Roberti Pii)*, éd. R.-H. Bautier et G. Labory, Paris, 1965, p. 130. Sur cette construction, voir J. Hubert, « L'architecture et le décor des églises au temps de Robert le Pieux (996-1031) », *Cahiers archéologiques*, 1988, n° 36, p. 13-40 ; Y. Gallet, « La collégiale Notre-Dame de Melun au temps de Robert le Pieux », *Art et architecture...*, p. 151-167.
- 254 P. Héliot, « Sur les tours jumelées au chevet des églises du Moyen Âge », *Arte in Europa. Scritti di storia dell'arte in onore Edoardo Arslan*, Milan, 1967, p. 249-270 ; Y. Gallet, « Les tours de chevet de Notre-Dame de Melun : nouvelles hypothèses chronologiques », *Bulletin monumental*, 1998, p. 237-256.
- 255 Médiathèque du Patrimoine, Paris.
- 256 Musée de Melun.
- 257 *Cum in manum nostram venisset ecclesia Sanctae Mariae de Meleduno, defuncto Stephano archid. qui abbas fuerat, nos adierunt canonici exponentes nobis ecclesiae necessitatem in multis, et ad restaurandum ejus defectus nullum esse redditum in ecclesia assignatum. Itaque compatiens defectui ecclesiae, notum facimus praesentibus et futuris, quod exaudita petitione canonicorum, ad ea quae reedificanda fuerint in jam dicta ecclesia, concessimus et assignavimus praebendam Galterii de Pisciacio post ejus decessum. [...] Actum publice Meleduno, anno Incarnati Verbi 1161, regni nostri 25 (Cartulaire de Notre-Dame de Melun, [cité note 246], p. 11 ; A. Bernard de La Fortelle, op. cit., p. 63 et 101).*
- 258 *1182. Rapport des évêques d'Embrun et de Nevers commis par le pape Lucius trois pour examiner le droit des archevêques de Sens sur la collégiale de Melun au sujet d'un interdit des églises de Melun par un archevêque de Sens (A.D. Yonne, G 49, n° 14 : extrait des registres de l'archevêché de Sens concernant la juridiction qu'ont les archevêques de Sens sur les chantre, chanoines chappellains de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Melun, fol. 1).*
- 259 *1198 [...] Eodem anno ecclesiam B. Mariae de Meleduno dedicavit (Gallia christiana, XII, 56). C'est une malheureuse coquille qui a transformé ce millésime dans l'article de F. Deshoulières, « Notre-Dame de Melun », *Bulletin monumental*, 1932, p. 409-429.*
- 260 L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, Paris, 1856, p. 126 (n° 533) et 127 (n° 534).
- 261 Sur la portée de l'événement, voir M. Bur, « Neveux ou cousins ? Capétiens et Thibaudiens autour de 1198 », *Art et architecture...*, p. 29-39.
- 262 Y. Gallet, « La postérité du chœur de Notre-Dame de Melun. Remarques sur l'architecture des absides à deux niveaux de baies, en Île-de-France, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle », *Monuments et sites de Seine-et-Marne*, 1997, n° 28, p. 4-20.
- 263 P. Héliot, « Les débuts de l'abside vitrée (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », *Wallraf-Richartz-Jahrbuch*, XXX, 1968, p. 89-127.
- 264 Ph. Plagnieux, « Transmission et durée des modèles de chapiteaux du premier art gothique : l'exemple de Notre-Dame de Melun », *Art et architecture...*, p. 171-184.
- 265 E. Hamon, « Une œuvre des derniers architectes flamboyants parisiens au début du XVI<sup>e</sup> siècle : le chœur de l'église Saint-Aspais de Melun », *Art et architecture...*, p. 313-343.
- 266 Cl. Schaefer, « L'art et l'histoire. Étienne Chevalier commande au peintre Jean Fouquet le Diptyque de Melun », *Art et architecture...*, p. 293-300.
- 267 Voir sur ce point le chapitre sur la ville des Temps modernes, p. 74-101.
- Le prieuré Saint-Sauveur**
- 268 Archéologue. Centre d'études médiévales – UMR 5594, 3 place du Coche-d'Eau 89000 Auxerre – archeo.cem@wanadoo.fr
- 269 Extrait d'une lettre du maire de Melun au préfet de Seine-et-Marne, 6 mai 1843 (médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 0081/077/0278).
- 270 G. Leroy, « Notice historique et archéologique sur le prieuré Saint-Sauveur de Melun », *Bull. de la SASLASM*, vol. 7, 1873-74 [1875], p. 1-84.
- 271 On l'appelait ainsi parce que l'office était célébré peu après l'arrivée du coche d'eau, permettant ainsi aux voyageurs d'y assister.
- 272 G. Leroy, « Notice... », p. 71.
- 273 G. Leroy, « Notice... ».
- 274 S. Roulliard, *Histoire de Melun*, Paris, 1628.
- 275 Notes manuscrites, A.C. Melun, AA d1, pièce 1.
- 276 G. Leroy, « Notice... », p. 7-12.
- 277 Datée de 1047, elle mentionne Robert le Pieux alors qu'il est décédé en 1031, Benoît VIII, décédé en 1024 ou encore Raynaud décédé en 1016. Roulliard suppose que cette date est peut-être une erreur du copiste et estime que le document peut malgré tout remonter à l'année 1014, mais Gauthier le rejette définitivement en montrant que Macaire n'est évêque de Meaux qu'en 1015 et il sera suivi un siècle plus tard par Gabriel Leroy. À ce jeu-là, on pourrait encore proposer qu'elle puisse dater justement de 1015, au début de l'épiscopat de Macaire et avant le décès de Raynaud.
- 278 Association de sauvegarde des monuments anciens de la ville de Melun et groupement de recherches archéologiques melunais.
- 279 *Beaunier et Rathier, Recueil des costumes français... depuis Clovis jusqu'à Napoléon I<sup>er</sup>...*, Paris, 1810, pl. LXXIII. Le dessin semble plutôt renvoyer à un travail réalisé au XVI<sup>e</sup> siècle, période correspondant également à un renouveau de Saint-Sauveur. Il est possible que l'on ait alors souhaité illustrer le lien royal traditionnellement admis en installant une statue de Robert le Pieux dans l'église du prieuré.
- 280 A.-C. Lussiez, « Aperçu sur les vestiges du prieuré Saint-Sauveur de Melun », *Bulletin du groupement archéologique de Seine-et-Marne*, n° 17, 1976, p. 115-126.
- 281 J. Cottard, *Le prieuré royal Saint-Sauveur de Melun*, 1993.
- 282 C. Sapin, « La crypte du prieuré Saint-Sauveur de Melun et sa place dans l'architecture des cryptes au XI<sup>e</sup> siècle », *Art et architecture...*, p. 135-149.
- 283 Voir le rapport de fouilles au Service municipal de l'archéologie de Melun.
- 284 Cette proposition de datation repose sur les résultats d'analyses <sup>14</sup>C réalisées sur des prélèvements de charbons de bois contenus dans les mortiers de mise en œuvre de maçonneries et sur le mobilier céramique recueilli dans les niveaux directement liés au chantier de construction ou

- stratigraphiquement contemporains de celui-ci.
- 285 Voir dans ce présent volume J. Förstel, « Une ville clé du domaine royal », p. 34-35.
- 286 C. Sapin, *op. cit.*, p. 145.
- 287 Y. Gallet, « La collégiale Notre-Dame de Melun au temps de Robert le Pieux », *Art et architecture...*, p. 151-167.
- 288 La galerie ouest, encore en élévation aujourd'hui, est presque entièrement reprise au XVI<sup>e</sup> siècle. Seules les colonnes et les bases des extrémités nord et sud peuvent être datées de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. La construction du cloître a nécessité la suppression du collatéral sud de l'église, la présence du rempart du *castrum* gallo-romain immédiatement au sud interdisant une franche extension de ce côté.
- 289 C. Sapin, *op. cit.*, p. 146.
- Le château royal**
- 290 Hypothèse avancée par G. Leroy (*Histoire de Melun...*, p. 56), reprise récemment par A. Erlande-Brandenburg (« Le château et la ville de Melun », *Art et architecture...*, p. 186) et réfutée par C. Mabire La Caille (« La topographie... », p. 82 et note 14).
- 291 Contrairement à ce qui a été avancé par G. Leroy (*Histoire de Melun...*, p. 56) et repris par A. Erlande-Brandenburg (« Le château... », p. 186).
- 292 Y. Gallet, « Childebert I<sup>er</sup> et le groupe épiscopal de Melun », *Art et architecture...*, p. 101-120.
- 293 F. Soehnée, *Catalogue des actes de Henri I<sup>er</sup>, roi de France*, Paris, 1907, n° 55.
- 294 Au VI<sup>e</sup> siècle : *Miguldinense castrum* et *Meledonense castrum* (Grégoire de Tours cité par R. Adam, « Un vieux problème, le nom antique de Melun », *Pagus Meledonensis*, juin 1990, n° 5, p. 5-8). Au IX<sup>e</sup> siècle : « castelli Miledonis » (*Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. VII, Paris, 1870, p. 352). En 859 : « muri Meledunensis castelli » (*ibid.*, p. 583). En 861 : « sub Meleduni oppido » (*ibid.*, p. 517, n° LXIV). En 863 : « *Melidunensium devastant castellum* » (*ibid.*, p. 343).
- 295 S. Roullard, *op. cit.*, p. 158, 215 ; G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 89, 93, 104 ; T. Zotz, « *Palatium et curtis*. Aspects de la terminologie palatiale au Moyen Âge » dans A. Renoux (dir.), *Palais royaux et princiers au Moyen Âge* [actes du colloque international du Mans, 6-8 octobre 1994], Le Mans, 1996, p. 13 ; A. Renoux, « Espaces et lieux de pouvoirs royaux et princiers en France (fin IX<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle) : changement et continuité », *Palais royaux...*, p. 23 ; A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 186.
- 296 P. Lauer, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, t. I, Paris, 1940, n° XXXIX, p. 82.
- 297 *Gallia Christiana*, t. XII, col. 34.
- 298 Dans les études lexicographiques concernant le vocabulaire lié aux sites fortifiés, il conviendrait de faire la différence entre les termes qualifiant un château isolé et ceux qualifiant un château dans un espace plus largement fortifié comme une ville. Le mot « *castrum* », à Melun et à cette époque, renvoie à la notion générale de lieu fortifié, sans autre précision.
- 299 En 1234, le mot *castrum* désigne toujours les fortifications de l'île : « *Domus Dei de castri Meledunensis* » – il s'agit de l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas à côté de Notre-Dame – (E. Grévy, « Ancien hôtel-Dieu Saint-Nicolas de Melun », *Recueil de la Société de sphragistique*, 1853, p. 14). En revanche, en 1299 et en 1305, il désigne le château royal : « *Pro seris, clavibus, et bondis in castro [...]. Pro 2 caminis reficiendis in castro regis [...]. Pro 4 fenestris ferrandis in castro* » (R. Fawtier et F. Maillard, *Comptes royaux [1285-1314]*, t. I, *Comptes généraux*, Paris, 1953, n° 2303, 5397, 1299, 5407, [Recueil des Historiens de la France, Documents financiers, t. III]).
- 300 C. Mabire La Caille, « La topographie... », p. 85.
- 301 *Ibid.*, p. 87.
- 302 M. Prou, *Recueil des actes de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908, p. 339.
- 303 Voir p. 20-29, la contribution sur Melun à l'époque antique.
- 304 H. Galinié, « La résidence des comtes d'Anjou à Tours au XI<sup>e</sup> siècle », *Archéologie médiévale*, n° 7, 1977, p. 95-107.
- 305 À Tours, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le contexte événementiel est le même qu'à Melun à la fin du X<sup>e</sup> siècle : la tour est construite au lendemain de la conquête de la ville par le comte d'Anjou sur le comte de Blois (voir note 304).
- 306 C. Mabire La Caille, « La topographie... », p. 88. Le dernier acte connu qui mentionne l'ancienne résidence royale de Melun est celui passé en 1094 par Philippe I<sup>er</sup> et le premier qui mentionne la nouvelle construction est celui qu'a passé ce même roi après le 23 mai 1100 (M. Prou, *Recueil...*, p. 347), ce qui donne la fourchette proposée.
- 307 A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 187.
- 308 Collection des Archives nationales, n° 1976 et 1976 bis, diamètre = 32 mm. Sceau appendu à un acte de 1487 mais certains éléments semblent en dater la réalisation une cinquantaine d'années auparavant (E. Grévy, « Description historique du château royal de Melun figuré sur un sceau du XV<sup>e</sup> siècle », *Recueil de la Société de sphragistique*, août 1852, p. 2).
- 309 *Les grandes chroniques de France* (BnF, manuscrit français 6465, miniature 19, fol. 166 v<sup>o</sup> publié par M.-T. Gousset, *Les grandes chroniques de France, reproduction intégrale en fac-similé des miniatures de Fouquet*, 1987, p. 114).
- 310 « [...] in honore B. Marie semper virginis et B. Vincentii martyris [...] » (BnF, collection Baluze, t. 51, fol. 178 et 181) cité par A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 187.
- 311 Voir p. 69-71.
- 312 A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 190.
- 313 Lors de l'embuscade tendue par les Anglais aux troupes royales à Fréteval, les bagages de Philippe Auguste, qui comportaient du mobilier, la vaisselle d'or et d'argent du roi et les archives financières qui suivaient le roi dans ses déplacements, sont tombés aux mains de l'ennemi (J. Baldwin, *Philippe Auguste*, Paris, 1991, p. 86-88).
- 314 J. Baldwin, *Les registres de Philippe Auguste*, Paris, 1992, n° 29, 32 (Recueil des Historiens de France, Documents financiers et administratifs, t. VII) ; A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 190-191.
- 315 Les courtines de cet éperon sont un peu moins hautes que les premières (trois toises et demie soit 5,94 m) mais le mur en est plus épais (six pieds-main d'épaisseur soit 2,34 m). La tour est haute de sept toises (13,64 m), épaisse de huit pieds (2,60 m) et compte douze pieds de diamètre intérieur (3,91 m) (A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 191-192).
- 316 A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 192.
- 317 Si l'on se fie aux documents d'époque moderne (A.C. Melun, EE d. 35, p. 14) et sous réserve que les travaux du XIV<sup>e</sup> siècle n'aient pas apporté de modifications à cet état. Outre les ill. reproduites dans cet ouvrage, le château est également représenté sur la *Vue de Melun depuis le château de Vaux-le-Pénil*, tableau du XVII<sup>e</sup> siècle, musée de Melun, inv. 121.
- 318 Hauteur = 7 toises (13,64 m) ; épaisseur = 6 pieds (1,95 m) ; diamètre intérieur = 10 pieds (3,26 m) ; épaisseur du glacis = 12 pieds (3,91 m) (A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 191-192).
- 319 Outre les représentations graphiques, le fait est attesté par plusieurs descriptions du château d'époque moderne (A.C. Melun, EE d. 35, p. 18 ; GG d. 39, p. 1).
- 320 A. Salamagne, « Les fonctions militaires des châteaux en Hainaut du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle », *Châteaux, chevaliers en Hainaut au Moyen Âge*, Bruxelles, 1995, p. 48 et « Les fondations sur arcades dans les anciens Pays-Bas », *Archéologie de la Picardie et du nord de la France (Revue du Nord)*, t. LXXXVIII, 1996, n° 318, p. 177-192.
- 321 J. Baldwin, *Les registres...*, 1992, n° 32.
- 322 « *Et pro IIII modis X sextariis avene granarii Meleduni, 22 l. 15 s. p.* », mai 1298 (J. Viard, *Les journaux du Trésor de Philippe IV le Bel*, Paris, 1940, n° 430 [Documents inédits de l'histoire de France]).
- 323 1305 : « *Pro 2 pratellis reficiendis in castro : 36 s.* » (R. Fawtier et F. Maillard, *Comptes royaux...*, n° 5403).
- 324 « *Pro columpnis lapideis et domibus novis et cloacis et muris circa castrum reparandis et faciendis [...]* » ; le coût total des travaux s'est élevé à la somme de 630 livres 18 deniers (R. Fawtier et F. Maillard, *Comptes royaux...*, n° 2316).
- 325 R. Fawtier et F. Maillard, *Comptes royaux...*, n° 2221, 3218 à 3231.
- 326 L'hôtel-Dieu Saint-Jacques a le droit de prendre des pierres au château « particulièrement celles de l'escalier d'une chapelle qui est entièrement abîmée [...] pour le carrelage de l'église dudit hôpital », 13 et 18 mai 1714 (A.C. Melun, GG d. 39, p. 6). Voir note 39.328327 A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 197, annexe II, p. 5, à compléter par le croquis conservé aux A.C. Melun, GG d. 39, p. 2.
- 328 « [...] de nous transporter dans la ville de Melun aux fins de faire la visite et

- connoître de l'emplacement d'un escalier de pierre découvert et construit hors œuvre du château de la ditte ville qui nous a été dit conduire anciennement à une chapelle [...] ledit escalier n'est plus d'aucune utilité n'ayant été construit qu'aux fins d'arriver seulement et monter du niveau de la cour dans une chapelle qu'on dit avoir été autrefois construite hors œuvre et à côté dudit château de laquelle il ne reste plus aujourd'hui aucuns vestiges, ayant été abimé et ruiné depuis longtemps ; c'est pourquoy on peut démolir sans préjudices aux bastimens élevés à un bout les marches qui en forment la rampe et le palier au-dessus dont la plupart sont déposées et cassées, avec la petite arcade des deux qui portent laditte rampe à l'exception de la grande et du pilier sur lequel elle retombe au ceintre de laquelle il ne sera point touché, quoique très inutile, étant laissé seulement par précaution. » Procès-verbal de la visite d'Étienne Jeanson, architecte, 20-22 juin 1714 (A.C. Melun, GG d. 39, p. 7, transcrit dans A. Erlande-Brandenburg, « Le château... », p. 197, annexe II).
- 329 Sur ce plan sont dessinés une abside et, de part et d'autre, l'emplacement de deux massifs de maçonnerie qui sont en vis-à-vis. Puisque le massif sud porte un escalier droit, il est logique de penser que le massif nord en porte aussi un qui aurait reposé, comme le premier, sur deux arcades.
- 330 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 177.
- 331 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 185, notes 2 et 3 ; p. 186 ; p. 195, note 3. E. Grésy, « Description... », p. 10.
- 332 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 221.
- 333 Onze documents ont été reconnus à ce jour : dix (deux ordres de paiement et huit quittances) par H. Colson, *Le château royal de Melun*, mémoire de maîtrise d'archéologie médiévale, université de Paris IV Sorbonne, 2001, p. j. 2 et un ordre de paiement a été localisé aux A.D. de Seine-et-Marne (E 1939).
- 334 11 juillet 1360 : ordonnance de paiement de 120 royaux d'or à « Berthélemi de Sommière, maçon, [...] pour la bonne diligence qu'il a mis et met et grans travailz qu'il a souffert et sueffre de jour en jour pour noz œuvres de maçonnerie du chastel de Meleun » (A.C. Melun, II d. 17, p. 3) ; Pâques 1361 n.s. : quittance donnée par Gautier Le Blanc, Jehan Prunet et Gauchier Le Mire, demeurant à Paris, à Philippe de Gillier « commissaire à faire les œuvres du chastel de Meleun » de 160 écus d'or « pour la vente de seze quarterons de plastre cru vendu pour les reparations dudit chastel » (A.D. Seine-et-Marne, E 1939). Le 20 décembre 1361, paiement à Jehan Aubin, charpentier, de 200 francs or « pour les parties qu'il a eues et soutenues et qu'il lui conurent avoir et soutenir es œuvres de l'ambruissier et de faire les huis et fenestres ou chastel de Meleun » (H. Colson, *Le château royal...*, p. j. 2).
- 335 19 juillet 1360 : 48 royaux d'or ; 13 octobre 1360 : 200 écus d'or ; 23 octobre 1360 : 136 écus ; 29 octobre 1360 : 189 écus d'or ; 14 novembre 1360 : 44 écus d'or trois-quarts ; 7 décembre 1360 : 166 écus ; 20 décembre 1360 : 47 écus ; 29 mars 1361 : 2 048 royaux d'or (H. Colson, *Le château royal...*, p. j. 2).
- 336 H. Colson, *Le château royal...*
- 337 *Ibid.*
- 338 12 juin 1389 : quittance par Huguenin de Chemauvin, marchand demeurant à Montereau, de 30 livres parisis « pour la vente, bail et délivrance de quatorze millers de tuille et un miller de girons (tuiles pour toits de tours) » qu'il a livrés « pour la couverture des édifices du chastel de Meleun » (A.D. Seine-et-Marne, E 1939).
- 339 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 194 et note 4. Cette volière pouvait aussi exister à l'époque de Charles V.
- 340 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 236, 241, 243 ; E. Grésy, « Description... », p. 12.
- 341 Marguerite d'Autriche entre 1489 et 1493 (E. Grésy, « Description... », p. 12 ; G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 242), Tanneguy de Coesmeur et Jean Gault en 1521 ; Philippe de Chabot, amiral de Brion ; François de Coligny (E. Grésy, « Description... », p. 20-21).

### La ville des Temps modernes

- 342 M. Touzery, *Atlas de la généralité de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un paysage retrouvé*, Paris, 1995, p. 20.
- 343 A. Vidier, « Les abbayes de Saint-Denis, Saint-Crépin-le-Grand, Sainte-Geneviève et Saint-Père de Melun au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 25<sup>e</sup> année, 1898, p. 140-153 et plus précisément p. 151.
- 344 J. Fritsch et D. Hervier (dir.), *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix* [Inventaire général, Cahier du patrimoine n° 56], Paris, 1999, p. 111.
- 345 Voir le texte de L. de Finance sur les verrières de Saint-Aspais, p. 110-115.
- 346 Sur Jacques Amyot et les commémorations qu'il suscite au XIX<sup>e</sup> siècle, voir notamment la statue placée dans la cour de l'hôtel de ville en 1860. Un projet de fontaine couronnée d'une statue de Jacques Amyot a également été envisagé vers 1840, mais n'a pas été réalisé.
- 347 Voir le texte consacré à l'hôtel de ville, p. 148-155.
- 348 G. Leroy, *Les maires de Melun et le pouvoir municipal avant 1789*, Meaux, 1875, p. 5.
- 349 Il s'agit de Claude Coignart, Nicolas

- Tappereau, Symon Malhoste, Jean Boudeau et Jean Quesneau (A.C. Melun, AA d 1, pièce 2, fol. 91). G. Leroy (*ibidem*) ne retient que Nicolas Tappereau, auquel il attribue les fonctions d'un maire ; l'organisation serait plutôt celle d'un corps échevinal, mais probablement sans autonomie.
- 350 G. Leroy, *ibidem*.
- 351 En 1561-1563, Melun est avec Étampes l'un des principaux fournisseurs de Paris en grains. En 1604-1607, c'est le premier d'entre eux (M. Baulant et J. Meuvret, *Prix des céréales extraits de la mercuriale de Paris [1520-1698]*, t. I, Paris, 1960, p. 23-26). Les habitants de Melun venant trafiquer à Paris sont dispensés de payer le denier par charge de deux chevaux de halage : privilège régulièrement confirmé par le Bureau de la ville de Paris, en 1560, 1569, 1586, 1621 (J. Jacquart, *La Crise rurale en Île-de-France, 1550-1670*, Paris, 1974, p. 395).
- 353 M. Touzery, *op. cit.*, p. 121-122.
- 354 On se reportera pour plus de détails aux textes sur l'architecture et les vitraux de Saint-Aspais, p. 102-115.
- 355 Jacques d'Aubusson, protonotaire apostolique, est abbé de Château-Landon de 1474 à 1519. Il y édifie une nouvelle église et un logis abbatial, et restaure les lieux conventuels (D. Mordant [dir.], *Saint-Séverin de Château-Landon. De l'abbaye à la maison de retraite départementale*, s.l., 2004).
- 356 En 1505 naît une nouvelle congrégation comprenant notamment Saint-Sauveur de Melun et Saint-Séverin de Château-Landon, rejoints en 1515 par Saint-Victor de Paris. Cette congrégation est dissoute en 1625 et ses membres sont affiliés à la Congrégation de Sainte-Geneviève en 1636.
- 357 A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, p. 133.
- 358 Le parti stylistique adopté, très sobre – balustres monumentales – a en effet peu d'équivalent dans les tours construites au premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Je remercie Dominique Hervier pour ses réflexions à ce sujet.
- 359 Date portée sur l'une des lucarnes.
- 360 E. Grésy, *Notice sur l'ancien fief et hôtel Le Coq, logis des ducs d'Orléans-Longueville à Melun*, Paris, 1866. Un article sur cet hôtel, dû à A.-C. Lussiez, est à paraître dans le prochain *Bull. du GASM*.
- 361 Cette colonne, composée d'une base polygonale, d'un fût torsé orné de fleurs de lys bûchées et d'un chapiteau sculpté de fleurs et de rinceaux, est toujours visible dans le magasin « Jacadi », 42 bis rue Saint-Aspais.
- 362 Elles sont actuellement entreposées au prieuré Saint-Sauveur, dans l'attente d'un éventuel remontage.
- 363 Je remercie David Guillet, conseiller musées à la DRAC Île-de-France, de m'avoir communiqué son dossier sur les boiseries de l'hôtel Le Coq.
- 364 R. Morel, *L'Hôtel des Cens à Melun*, Melun, 1926. Voir p. 148-155, le texte sur l'hôtel de ville (avec une reproduction du dessin).
- 365 Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1927.
- 366 A.D. Seine-et-Marne, E 1449.
- 367 A. Cosperec, *Blois. La forme d'une ville* [Inventaire général, Cahier du patrimoine n° 35], Paris, 1994, p. 185-190.
- 368 J. Guillaume et B. Toulhier, « Tissu urbain et types de demeures. Le cas de Tours », *Revue de l'art*, 1974, p. 9-23 et ill. p. 137-146.
- 369 A.C. Melun, GG d 121 : *Recettes de la fabrique Saint-Ambroise pour 1561-1562*.
- 370 J. Förstel, « La terre cuite architecturale à Melun, de l'époque moderne à l'entre-deux-guerres », communication aux Sixièmes rencontres

- archéologiques de Seine-et-Marne : « Les Terres cuites architecturales en Seine-et-Marne », Saint-Mammès, 3 juillet 2005.
- 371 Ces vestiges se trouvent aux n° 2 et 4 de la rue Carnot.
- 372 *Plans de la maison Saint-Jacques de Melun*, dressés par Jollain en l'an III (Médiathèque de Melun, II 3 à 7).
- 373 Voir notice de S. Béguin sur ce tableau, dans *Trésors sacrés, trésors cachés. Patrimoine des églises de Seine-et-Marne* [catalogue d'exposition, Paris, musée du Luxembourg, 1988], Melun, 1988, p. 112-113. Le tableau de Melun est une belle copie ancienne d'une composition de Nicolo dell'Abate (peinte entre 1560 et 1571) qui dut être extrêmement célèbre. On en connaît plusieurs copies, soit entières soit partielles (le groupe des quatre femmes). Deux tapisseries reprennent également cette composition. On conserve le dessin préparatoire de Nicolo dell'Abate (Louvre, cabinet des Dessins, RF 569), qui a été lui aussi plusieurs fois copié. Nicolo dell'Abate a par ailleurs traité le même thème de manière différente dans une peinture conservée au Louvre (RF 3937). Le copiste de Melun, sans doute un Français, a souligné les éléments classiques qui annoncent l'art français du XVII<sup>e</sup> siècle.
- 374 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 258-259.
- 375 J. Jacquart, *op. cit.*, p. 172.
- 376 C. Haton cité par J. Jacquart, *op. cit.*, p. 176.
- 377 Cet établissement est aménagé entre 1562 et 1584 selon C. Mabire La Caille et J.-C. Chanez, « Les cimetières de Melun des origines à nos jours », *La Mort dans le sud-est parisien, Clio 94*, n° 22, 2004, p. 53-88.
- 378 Musée de Melun, inv. 80.
- 379 A.C. Melun, AA d 1, pièce 2, fol. 122.
- 380 A.C. Melun, AA d 1, pièce 1, p. 136. Le clocher est sévèrement touché par les projectiles.
- 381 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 278.
- 382 *Ibid.*, p. 284.
- 383 Voir notamment : J. Bailhache, « L'atelier temporaire de Melun (1592-1594) d'après des documents inédits », *Revue numismatique*, 4<sup>e</sup> série, t. 33, 1930, p. 71-84 et pl. IV ; P. Bordeaux, « Melun et Dieppe, ateliers monétaires de Henri IV », *Annuaire de la société française de numismatique*, t. 17, 1893, p. 65-78. Je remercie Christophe Velle pour toutes les informations qu'il m'a fournies à ce sujet.
- 384 G. Leroy, *Les Maires de Melun...*, p. 8-10.
- 385 Arrêt du Conseil, 29 mars 1615.
- 386 Arrêt du Parlement, 18 décembre 1648.
- 387 *Le gouvernail d'Ambroise Bachot, capitaine ingénieur du Roi. Lequel conduira le curieux de géométrie en perspective dedans l'architecture des fortifications, machines de guerre et plusieurs autres particularitez y contenes. Imprimé à Melun : Soubs l'auteur, 1598, et s'en trouvera aussi en son logis rue de Seine du fauxbourg S. Germain des Prez, à la Croix Blanche à Paris, 1598.* Bachot est également l'auteur d'un autre ouvrage sur le sujet : *Le Timon du capitaine A.B. Bachot* (1587).
- 388 A. Blanchard, *Les ingénieurs du roi, de Louis XIV à Louis XVI : étude du corps des fortifications*, Montpellier, 1979.
- D. Buisseret, *Ingénieurs et fortifications avant Vauban, l'organisation d'un service royal aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2000, p. 100.
- 389 En 1594, Ambroise Bachot s'intitule « ingénieur des fortifications de la ville de Melun » (BnF, manuscrits, p.o. 163 ; cité par D. Buisseret, *op. cit.*).
- 390 *Désain est anotations des prinssipales parties de la fortification des villes, chateau et sitadelles de Meluns, du cappitaine Ambroise, representé par alfabe. L'en 1597* (médiathèque de Melun, BB 12, et musée de Melun, inv. 957.49).
- Voir A.-C. Lussiez, « Melun au XVI<sup>e</sup> siècle : une ville fortifiée », dans *Aspects méconnus de la Renaissance en Île-de-France* [catalogue d'exposition, Guiry-en-Vexin : musée archéologique du Val-d'Oise, 23 avr. 1998-3 janv. 1999], Paris, 1998, p. 65-69.
- 391 Voir le texte de D. Gillardin sur l'île Saint-Étienne p. 116-123.
- 392 « Prai Saint Jehan que l'on délibérait fere ville » (médiathèque de Melun, BB 12).
- 393 Un arrêt du Conseil d'État du 11 août 1615 décharge les chanoines de Notre-Dame et tous les ecclésiastiques de la ville du paiement des taxes faites par le corps municipal pour démolir la citadelle de Melun (A.C. Melun, AA d 1, pièce 2, fol. 52 v°). Le même phénomène de disparition rapide de la citadelle semble s'être produit à Provins (J. Mesqui, *Provins, les fortifications d'une ville au Moyen Âge*, Paris, 1979, p. 29).
- 394 Voir, pour le détail de ces disparitions, le chapitre sur la ville du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 395 G. Leroy, *Melun sous Henri IV, 1590-1610*, Melun, 1866, p. 21.
- 396 Autorisation accordée par le comte de Montigny, bailli et gouverneur de Melun, aux religieuses du monastère de Saint-Nicolas, de faire conduire dans leur couvent une ligne d'eau des fontaines de la ville, à prendre dans celle de la paroisse Saint-Étienne, 1631 (A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt b 22).
- 397 Voir le dossier du GRAM, 1978.
- 398 Lettres patentes du 24 novembre 1588, confirmées en novembre 1602.
- 399 G. Leroy, 1887, p. 317.
- 400 A.C. Melun, EE d 25, pièce 3 (4 avril 1619).
- 401 Ce « Jean Girard » n'est peut-être autre que Jean Gittard, père de l'architecte Daniel Gittard et entrepreneur de travaux à Blandy-les-Tours à la même période.
- 402 Le « compte des deniers communaux et d'octroy de Melun pour trois années » (1626-1629) précise que cet octroi est de 3 sous sur chaque muid de vin passant sous les ponts de Montereau-Fault-Yonne. Toujours d'après ce compte, l'entrepreneur a reçu 13 000 livres pour ses ouvrages au Châtelet. Au coût des travaux s'ajoute en outre l'indemnisation des particuliers dont il a fallu démolir les maisons pour construire le Châtelet (A.C. Melun, AA d 1, pièce 2, fol. 199-200 v°).
- 403 Médiathèque de Melun, JJ 18.
- 404 Ces références commencent, à Paris même, à passer de mode : les hôtels emploient de moins en moins la brique après 1620 (J.-P. Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1977 [réimpr. de l'édition 1965], p. 138).
- 405 A.N., Z<sup>1</sup> 256 : *Estimation faite par Michel Villedo et Denis de Mezeretz des ouvrages de maçonnerie, charpenterie et couverture faits pour la construction du Châtelet de Melun*, 16-18 octobre 1636.
- 406 Voir le texte de D. Gillardin sur l'île Saint-Étienne, p. 116-123.
- 407 G. Leroy, « L'hôtel des Leconte », *Le Vieux Melun*, Melun, 1904, p. 103-112. L'auteur place la construction de l'hôtel entre 1622 et 1633 (date de la mort d'Antoine Leconte, nommé secrétaire ordinaire de la reine en 1625). Sa décoration intérieure, qui aurait été refaite vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, disparaît lorsque l'hôtel, racheté par la ville en 1863, est transformé en école. Le bâtiment lui-même est démolé vers 1980 et remplacé par un parking à étages.
- 408 Le château de la Grange-le-Roy (commune de Grisy-Suisnes, en Seine-et-Marne) est acheté en 1579 par Jacques Le Roy et transformé dans les années 1580-1590, probablement sur les dessins de Baptiste Androuet du Cerceau : D. Thomson, « Baptiste Androuet du Cerceau architecte de la cour de Henri III », *Bulletin monumental*, tome 148-I, 1990, p. 47-81. Je remercie D. Hervier et M. Châtenet de m'avoir signalé cet article.
- 409 G. Leroy, *Les Maires de Melun...*, p. 18.
- 410 J. Dupâquier, *Statistiques démographiques du Bassin parisien, 1636-1720*, Paris, 1977, p. 400.
- 411 Exemple de ce phénomène : sur l'île Saint-Étienne, une parcelle dans la censive de Saint-Nicolas est occupée par une maison de 1486 à 1689 ; plus tard c'est un poulailler et un terrain en friche (A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt b 34). De même, dans la paroisse Saint-Ambroise, plusieurs maisons donnant sur la cour de la clef sont décrites comme « en ruines » dans le terrier du prieuré Saint-Sauveur (1679-1692 ; A.D. Seine-et-Marne, E 869) avant d'être englobées dans l'enceinte du couvent des ursulines.
- 412 A.D. Seine-et-Marne, H 243. Le Febvre de Malassise possède également un clos de vigne, anciennement propriété de l'hôtel-Dieu Saint-Jacques.
- 413 Dans l'*État de toutes les dépendances, sizes au faubourg Saint-Liesne les Melun...*, dressé pour l'abbaye Saint-Père à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (A.D. Seine-et-Marne, H 243), apparaissent ainsi de nombreuses mentions de terrains anciennement bâtis et désormais inhabités, comme ce « jardin et vignes » appartenant à Roze et Gabrielle Taveau rue Saint-Liesne, « où cy-devant estoit bastie une maison au pignon de laquelle sortoit une fontaine ». Dans ces terrains subsiste parfois une cave (ex. dans la ruelle des Pères Récollets et chemin de la Croix brisée).
- 414 Quatre de ces jeux ont pu être repérés dans les

- sources documentaires :  
– sur l'île Saint-Étienne, près du château royal (A.C. Melun GG d 75, p. 2, 12 juin 1751, et 1 Fi 2519 : plan de l'emplacement pour les casernes, XVIII<sup>e</sup> s.) ;  
– rue des Carmes (A.C. Melun, DD d 8, p. 3, en 1629, et p. 5, en 1636) ;  
– faubourg Saint-Barthélémy (A.C. Melun, GG d 65, en 1588) ;  
– dans le quartier Saint-Aspais, près des halles royales, au XV<sup>e</sup> siècle (A.N., Q<sup>1</sup> 1404).  
Mais Melun en abrita sûrement davantage : Paris, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en comptait 250 (Y. Carlier, T. Bernard-Tambour, *Jeu des rois, roi des jeux : le jeu de paume en France*, Paris, 2001).
- 415 Je remercie Antoine Le Bas pour ce paragraphe sur le jeu de paume.
- 416 L. Achille, « Les Récollets de Melun », *Revue d'histoire franciscaine*, t. IV, 1927, p. 273-300.
- 417 Arrêté du 26 avril 1994 inscrivant à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques les façades et toitures de l'ancien couvent des récollets, la chapelle, le cloître et les deux escaliers à balustres de bois.
- 418 Découverte en 1859 et déposée au musée sous le n<sup>o</sup> inv. 967.364.
- 419 Voir le texte consacré à ce collège, p. 184-187.
- 420 A.D. Seine-et-Marne, H 224, p. 10.
- 421 En 1689, un arrêté du Conseil autorisa les capucins à prendre dans les ruines du château les matériaux nécessaires à la construction des piliers de leur cloître (G. Leroy, *Histoire de Melun...*).
- 422 A.N., N<sup>III</sup> Seine-et-Marne 173.
- 423 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1082/2.
- 424 Contrat passé devant Courtynier, notaire à Melun, 17 décembre 1629. G. Leroy, *Histoire de Melun...*
- 425 A.C. Melun, DD d 8, pièce 3.
- 426 Vendus le 6 août 1636 par Dominique de Villoy, bourgeois de Fontainebleau, pour 2 000 livres. A.C. Melun, DD d 8, pièce 5.
- 427 Jardin avec deux écuries, dépendant de l'hostellerie du Dauphin, vendu 1 300 livres par le marchand Fougeron. A.C. Melun, DD d 8, pièce 7.
- 428 A.C. Melun, DD d 8, pièce 9.
- 429 G. Leroy, *Histoire de Melun...*
- 430 Les sœurs de la Madeleine du Trainel s'installent au faubourg Saint-Antoine, rue de Charonne, et y demeurent jusqu'à la Révolution.
- 431 A.C. Melun, DD d 8, pièce 21.
- 432 Je remercie Laurent Lecomte de m'avoir aimablement communiqué toutes les informations qu'il avait rassemblées sur le couvent de Melun, dans le cadre de sa thèse de doctorat : *L'Architecture de l'Ordre de la Visitation en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, soutenue sous la direction de Claude Mignot à Paris IV en 2004.
- 433 Arrêt du conseil royal du 18 mars 1689 (A.N., Q<sup>1</sup> 1404).
- 434 A.D. Yonne, G 43.
- 435 Plan de Desquinemare (1740), Médiathèque de Melun ; plan des A.D. Yonne déjà cité (XVIII<sup>e</sup> siècle).
- 436 G. Leroy, *La caserne Augereau*, Melun, 1906, p. 28.
- 437 Médiathèque de Melun, GG 2. Plan dressé en décembre 1772 par l'architecte Chayé.
- 438 G. Leroy, *Histoire de Melun...*
- 439 L'abbaye est réconciliée et le maître-autel consacré par l'archevêque de Sens Étienne de Beaune en 1604 (A.D. Seine-et-Marne, H 224, p. 5).
- 440 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 298.
- 441 Témoignage du frère D. Raulin, cité par A. Vidier, « Les abbayes... », p. 149-153.
- 442 La fin de ces travaux est datée de 1685 par I. Rambaud, D. Mordant et al., *Saint-Père de Melun : de l'abbaye à l'hôtel du département, 1000-2000*, 2000, p. 32-36. Toutefois, en 1686 les religieux passent marché avec P. Saquet et Henri Grégoire pour les chapiteaux de l'église, et en 1688, avec Étienne Thévenon pour la charpente (A.D. Seine-et-Marne, H 225, p. 8).
- 443 Placet adressé au roi par les carmes le 15 février 1685 : un tiers du cloître est en péril, le reste a été refait grâce à 200 livres que le roi leur a accordées (A. Smedley-Weill, *Correspondance des intendants avec le contrôleur général des finances, 1677-1689*, t. III, Paris, 1991, p. 386).
- 444 A.D. Seine-et-Marne, H 291.
- 445 J. Cottard, *Le Prieuré royal Saint-Sauveur de Melun*, 1993.
- 446 G. Leroy, *La Lèproserie Saint-Lazare de Melun*, Meaux, 1877.
- 447 837 feux en 1709, 798 en 1713, 819 en 1720 (J. Dupâquier, *op. cit.*, p. 400).
- 448 M. Le Mée-Orsetti et R. Le Mée, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Seine-et-Marne*, Paris, 1988, p. 520.
- 449 La situation du début du XVIII<sup>e</sup> siècle ne fait toutefois que refléter l'état général de la population du royaume, au sein duquel l'élection et la ville de Melun manifestent plutôt une assez bonne tenue. Une lente progression démographique est en effet enregistrée à Melun entre 1679 et 1720. Malgré ses hoquets, cette hausse prend plus de relief quand on la compare aux pertes de Coulommiers, chef-lieu d'une élection voisine, qui passe de 756 feux vers 1659 à 570 feux en 1720 (J. Dupâquier, *op. cit.*, p. 463).
- 450 A.C. Melun, EE d 25, pièce 6.
- 451 Une clause réserve toutefois un possible usage militaire : ces travaux sont permis « à la charge en cas de guerre et de nécessité de restaurer ledit mur à pareille hauteur qu'il estoit aux frais du sieur Musnier » (A.C. Melun, AA d 1, pièce 2, fol. 217).
- 452 A.C. Melun, EE d 25, pièce 11 (visite du 8 août 1676, par Mathieu Godart, maçon, et Urbain Bonesme, charpentier). Ces tours ont toutefois subsisté, quoique ruinées, jusqu'en 1768 (A.C. Melun, DD d 35, p. 8).
- 453 F. Leroy fait à neuf un pont-levis à la porte Saint-Jean, et répare le pont-levis et le pont-dormant de la porte de Bière, ainsi que le pont-levis de la porte des Carmes (A.C. Melun, EE d 25, p. 8).
- 454 A.C. Melun, HH d 29, p. 30.
- 455 L'état des fortifications avant les travaux est connu par deux plans de 1734 (dont l'un est signé par l'arpenteur géomètre Limosin) : A.N., Cartes et plans, N<sup>III</sup> Seine-et-Marne 177. D'après de Thou, l'ouvrage avancé était un ravelin édifié par les Ligueurs en 1588-1589.
- 456 A.C. Melun, HH d 26, pièce 2 et 3 (1737).
- 457 Médiathèque de Melun, *Atlas de la seigneurie de Villars*, 1740.
- 458 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 397. Cette attribution, reprise dans M. Gallet, J. Garms (dir.), *Germain Boffrand 1667-1754. L'aventure d'un architecte indépendant*, Paris, 1986, p. 118, repose sur un document des A.D. Seine-et-Marne, coté C 146. On notera toutefois que cette entrée monumentale n'apparaît pas sur le plan d'alignement de 1770. En outre, un texte de 1771 indique que des pierres provenant de la porte des Carmes doivent être réutilisées pour la construction de pilastres à trois entrées de ville, dont celle de la place Saint-Jean (A.C. Melun, DD d 35, p. 15).
- 459 A.N., Q<sup>1</sup> 1404.
- 460 A.N., Q<sup>1</sup> 1404.
- 461 Les fossés situés entre la porte de Paris et la porte Saint-Jean sont comblés au cours de l'hiver 1768 (A.C. Melun, CC d 22, p. 7). En 1769, l'entrepreneur des Ponts et Chaussées Garnier de la Sablonnière fournit un *Toisé et détail estimatif des terrasses à faire pour remplir la partie des fossés de la ville de Melun comprise entre les Portes de Paris et des Carmes*, soit la partie nord-ouest des fortifications de la rive droite, le long de l'actuelle rue des Fossés (A.C. Melun, DD d 35, p. 9). En 1780, 600 livres sont versées pour le déblai d'une butte de terre et le remblai des fossés situés à la Porte de Bière (A.C. Melun, CC d 22, p. 7). En octobre 1780 un procès-verbal atteste que les fossés du quartier Saint-Ambroise sont comblés (A.C. Melun, DD d 35, p. 15). Les travaux d'aplanissement des anciens fossés le long de la porte des Carmes ont lieu en 1787 (A.C. Melun, DD 35, p. 24).
- 462 En 1768-1769, pour occuper les ouvriers sans travail, la municipalité fait détruire les portes de Paris et de Bière et combler les fossés, sous la conduite du sieur Simon ; dans le même temps sont aplanies les deux parties restantes du bastion sud (A.C. Melun, DD d 35, p. 8 et 10 ; G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 397-398).
- 463 A.C. Melun, DD d 35, p. 11 à 13 ; G. Leroy, *ibidem*. La destruction de la porte des Carmes était déjà envisagée en 1760, la porte étant alors « en si mauvais état qu'elle menace une ruine prochaine » (A.C. Melun, DD d 35, p. 4).
- 464 En 1785 par exemple, les trésoriers de France autorisent les officiers municipaux à faire des plantations aux demi-lunes des portes de Bière et des Carmes (A.C. Melun, DD d 35, p. 22).
- 465 A.C. Melun, CC d 22, pièce 103. Les travaux, adjugés à Dominique Ignace Crévoulin le 29 décembre 1778, sont achevés le 8 janvier 1781.

- 466 A.C. Melun, DD d 20, pièce 9.
- 467 A.C. Melun, CC d 16 (1770-1774).
- 468 Dès 1678, l'abbé François d'Aligre fait démolir la « porte neuve » du Châtel pour étendre les bâtiments abbaciaux, et en 1687, il fait combler des fossés pour aménager une promenade. À partir des années 1765, donc au même moment qu'à Melun, les destructions s'accroissent, car le pouvoir royal construit des casernes, et la ville des promenades, aux dépens de l'enceinte du Val. Mais l'enveloppe fortifiée de Provins était d'une telle ampleur que les parties conservées sont toujours très impressionnantes (J. Mesqui, *Provins, la fortification d'une ville au moyen âge*, Paris, 1979, p. 32). La précocité de l'aménagement conduit par François d'Aligre est soulignée par S. Pascalis, « Du modèle parisien aux généralités provinciales : la nouvelle place de la nature dans la ville française du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle à travers l'exemple de Provins », *La Nature citadine au siècle des Lumières. Promenades urbaines et villégiature* [actes du colloque tenu à Nancy, Musée des Beaux-Arts, les 24 et 25 juin 2005], Paris-Bordeaux, 2005, p. 61-72.
- 469 A.C. Melun, EE d 30, pièce 1 : lettre du maire et des échevins à l'intendant Louis Jean Bertier de Sauvigny, 22 octobre 1750.
- 470 Cette fonction fiscale est confirmée par un autre document, du 3 avril 1777 (A.C. Melun, EE d 30, pièce 5).
- 471 A.C. Melun, EE d 30, p. 7-8.
- 472 La collection Decourbe, conservée au musée de Melun, est d'un grand intérêt pour l'étude de la ville ancienne, car elle contient de nombreux dessins de Melun avant les grandes transformations de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 473 A.N., F<sup>14</sup> 10206<sup>II</sup>, pièce 12 : *Généralité de Paris. Département de*
- M. Boffrand. Plan des ouvrages du pont de Melun.*
- 474 J. Förstel, « Un projet non réalisé de Perronet : les ponts de Melun », *Histoire et archéologie du pays melunais. Bull. du GRAM*, n° 2 (à paraître).
- 475 48,75 m.
- 476 Cette différence de niveau apparaît bien dans la *Coupe et nivellement faits sur la ligne de projet des nouveaux ponts à construire à Melun*, A.N., F<sup>14</sup> 10206<sup>II</sup>, pièce 13.
- 477 A.N., F<sup>14</sup> 10248, pièce 11 : *Plan de la ville de Melun avec les alignements et embellissements projetés* (1770).
- 478 P. Lavedan, J. Huguency et P. Henrat, *L'Urbanisme à l'époque moderne. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1982.
- 479 Un autre plan des A.N. fait apparaître ce second projet en rose (A.N., F<sup>14</sup> 10206<sup>II</sup>, pièce 11).
- 480 A.D. Seine-et-Marne, 1C 50.
- 481 A.N., F<sup>14</sup> 217-A : *Traverse de Melun* (XVIII<sup>e</sup> s.)
- 482 En 1779, on démolit plusieurs maisons situées dans la traverse de la ville de Melun, paroisse Saint-Ambroise, en application de l'ordonnance du Bureau des finances du 22 décembre 1778 (*ibid.*).
- 483 *Histoire de la France urbaine*, Paris, 1980-1985, t. III, p. 439 et suivantes.
- 484 *Le Sénonais au XVIII<sup>e</sup> siècle : Architecture et Territoire* [catalogue d'exposition, musées de Sens, 1987].
- 485 Sur Guillaumot (1730-1807), voir *Le Sénonais au XVIII<sup>e</sup> siècle...*, p. 358, et M. Gallet, *Les Architectes parisiens du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1995, p. 248-250. Entre autres travaux, Guillaumot a également donné un devis pour la construction d'un quai à Sens, et tracé l'alignement de la route Corbeil-Melun.
- 486 Voir le texte de D. Gillardin sur l'île Saint-Étienne, p. 116-123.
- 487 A.D. Seine-et-Marne, 2 Bp 3398 à 3404. Le dépouillement complet de cette documentation permettra de quantifier le phénomène et d'en préciser certains aspects, tels que la taille des façades.
- 488 Voir p. 85-90, le texte sur l'emprise conventuelle au XVII<sup>e</sup> siècle.
- 489 A.N., Z<sup>II</sup> 1054.
- 490 A.N., Q<sup>I</sup> 1404.
- 491 A.D. Seine-et-Marne, 69 E 432 : marché entre François Perrin et Gabriel Buzenet, carrier à Melun, pour fournir dans le jardin du dépôt trois milliers de coins batards d'un grain convenable (10 août 1777) ; marché entre Perrin et deux maçons limousins pour construire le nouveau bâtiment, à la suite de l'une des ailes de l'ancien monastère des dames de Sainte-Marie (13 août 1777).
- 492 Un premier projet de caserne, dans l'enceinte du château, avait été proposé vers 1720 par Mazin, auteur de nombreux dessins de bâtiments militaires pour l'ensemble du royaume. Mais ce projet, encore caressé en 1737, étant resté lettre morte, il faut attendre 1780 pour qu'une caserne soit implantée à Melun, dans l'ancien couvent de la Visitation (G. Leroy, *La Caserne...*, p. 37-46).
- 493 Voir le texte de F. Henrion p. 60-65 (avec ill. p. 61 : plan du grenier à sel).
- 494 Voir le texte sur l'hôtel de ville, p. 148-155.
- 495 G. Leroy, *Les Vieilles maisons de Melun : l'hôtel des Guérin*, Melun, 1892.
- 496 G. Leroy, *Les Vieilles maisons de Melun : le Chapeau rouge (hôtel de la Caisse d'épargne)*, Melun, 1887. La demeure est acquise en 1688 par le marchand Jacques Charlot. Nicolas Charlot en hérite en 1713, il fait raser les bâtiments pour construire une nouvelle maison et aménage le jardin planté d'un bowling.
- 497 Voir p. 118-119.
- 498 A.N., N<sup>IV</sup> Seine-et-Marne 19.
- 499 A.D. Seine-et-Marne, 1C 50. Pour plus de précisions sur le plan d'intendance, on se reportera à la fin de ce chapitre.
- 500 C'est l'actuel presbytère du pasteur, 8 avenue Thiers.
- 501 Ex. : 34 rue René-Pouteau.
- 502 Ex. : les garde-corps en fer forgé du 17 rue Paul-Doumer.
- 503 Exemples : 21 ter rue du Général-de-Gaulle ; 14, rue Saint-Aspais.
- 504 Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des maisons de Paris comptent 3 ou 4 étages carrés (Y. Carbonnier, « Aspects de la maison parisienne ordinaire à la veille de la Révolution », *Mémoires FPIDF*, t. 54, 2003, p. 149-200). Mais le bâti est moins élevé dans les autres villes du royaume.
- 505 A.C. Melun, 1 O 1 (27 octobre 1757).
- 506 *Ibidem.*
- 507 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1165.
- 508 Ex. : 48 rue Saint-Aspais.
- 509 A.N., Z<sup>II</sup> 1088 : visite par Nicolas Ducret architecte expert juré du roi et Edme François Chayé juré expert au bailliage de Melun, 26 juin 1782.
- 510 Ex. : en 1718, Nicolas Charles Meninel, imprimeur et marchand libraire, déclare une grande maison sise rue Saint-Aspais où pend pour enseigne « le petit saint Jean », consistant en deux corps de logis, un sur le devant et un sur le derrière, le premier contenant boutique, salle basse, une chambre haute, une garde-robe et un grenier, et le second une cave, foulerie au-dessus, deux chambres hautes l'une sur l'autre et un grenier au-dessus (A.D. Seine-et-Marne, H 4 : terrier de Barbeaux). Les sources signalent de nombreux autres cas, que nous ne pouvons tous citer ici.
- 511 Ex. : 3 rue Jacques-Amyot.
- 512 En face de l'église Saint-Aspais s'élève ainsi un bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle à deux étages, desservis par un escalier à rampe de ferronnerie et noyau de bois central évidé. Le décor de cette rampe, fondé sur la répétition d'un élément vertical (avec ligne centrale en zigzag), peut être comparé à celui de l'hôtel Le Fournier d'Yauville à Sens, construit vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle
- (*Le Sénonais au XVIII<sup>e</sup> siècle...*, p. 299-300). De style plus tardif, la rampe du 15 rue Notre-Dame, se conforme à un modèle plus épuré très répandu dans toute la France.
- 513 A.N., Z<sup>II</sup> 1088.
- 514 Voir par exemple : A.C. Melun, 1 O 2 (an III).
- 515 A.D. Seine-et-Marne, 2 Bp 3399 : alignement du 12 mars 1725. Autre exemple en 1700, rue Saint-Étienne (A.D. Seine-et-Marne, 2 Bp 3397).
- 516 Le presbytère de la paroisse Saint-Aspais comporte ainsi une chambre à pan-de-bois en saillie (disparue mais attestée en 1796 : A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1177/1).
- 517 A.C. Melun, 2 F 16.
- 518 Au 4 rue du Presbytère, l'enduit ayant été enlevé, on voit bien cette mise en œuvre sur une façade par ailleurs très remaniée (mais la présence d'un escalier à balustres, à l'intérieur du bâtiment, indique son ancienneté).
- 519 A.C. Melun, 2 F16. Sur l'emploi du grès de Fontainebleau, pierre de grande qualité mais difficile à extraire et à mettre en œuvre, voir D. Obert et L. Estrade, « L'usage du grès de Fontainebleau dans la construction », *Carrières et constructions III, Actes du 119<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, 1996, p. 224-245.
- 520 2 francs cinquante le pied cube, d'après la même enquête, pour les pierres de taille provenant des carrières de Créteil ou de la plaine de Chantilly.
- 521 La seule façade d'habitation ancienne en pierre de taille repérée au cours de l'inventaire est celle du 15, rue du Presbytère. La maison au 6, rue du Château, utilise assez abondamment la pierre de taille en rez-de-chaussée mais le premier étage, enduit, est probablement construit en moellons.
- 522 Voir p. 100.
- 523 A.C. Melun, 2 F16.

- 524 *Ibid.*
- 525 J. Fristch et D. Hervier (dir.), *op. cit.*, p. 202-209.
- 526 On en trouve plusieurs mentions dans les archives, ainsi par exemple : fin XVIII<sup>e</sup> s., au faubourg Saint-Liesne, « une maison, cour devant, porte cochère pour y entrer, en laquelle cour sont batiments qui donnent sur la rue servant autrefois de plâsterie » et la maison du Grand Dauphin « en laquelle il y a un fourneau à cuire plâtre » (A.D. Seine-et-Marne, H 243). De même, la matrice cadastrale de l'an V [1797] signale le four à chaux et la carrière de Barthélemy Doucet à la sortie de Melun, sur la route de Paris (parcelle K 112-113), ainsi que le four à plâtre d'Alexandre Limosin et le four à chaux de la veuve Prochasson en section E (faubourg Saint-Liesne).
- 527 Un très beau plan de ces fours à chaux figure dans l'*Atlas* dessiné par Lebellier en 1728 (A.N., Cartes et plans, N<sup>IV</sup> Seine-et-Marne 19).
- 528 Voir le plan du couvent des ursulines, cité note 437.
- 529 A.N., Cartes et plans, N<sup>III</sup> Seine-et-Marne 177, 1734.
- 530 De nombreux textes mentionnent l'existence de « fouleries » à Melun, aussi bien dans les faubourgs qu'*intra-muros*. Il s'agit souvent de pièces en rez-de-chaussée intégrées à des unités d'habitation (notamment dans le quartier Saint-Aspais) ; dans le quartier Saint-Ambroise, moins densément habité, la foulerie peut occuper une grange. Ces fouleries servent vraisemblablement, la plupart du temps, à presser le raisin. Je remercie Nicolas Pierrot et Claire Mabire La Caille de leurs réflexions sur ce sujet.
- 531 Il s'agit d'une maison construite en 1710-1711 (A.D. Seine-et-Marne, 2 Bp 3398 : procès-verbal d'alignement, 18 septembre 1710 ; A.C. Melun, DD d 22, p. 4). En 1759, elle s'organise selon un plan en U : le corps de logis avec boutique en rez-de-chaussée ouvre sur la rue, des ailes occupent les côtés de la cour à l'arrière (A.C. Melun, DD d 26, p. 3). Vers 1770, l'édifice abrite la manufacture de toiles peintes du sieur Koenik, dont l'installation dégrade considérablement le bâtiment (A.C. Melun, DD d 26, p. 4).
- 532 S. Chassigne, *Le Coton et ses patrons : France, 1760-1840*, Paris, 1991, p. 146.
- 533 « L'administration nationale de la commune de Melun certifiée au citoyen Ministre de l'Intérieur que la manufacture de toiles peintes du citoyen Perrenod doit être considérée moins comme une entreprise particulière que comme un monument national, digne par son importance de l'encouragement du Gouvernement » (A.C. Melun, 2 F 2). La citation est également reprise par les auteurs de *Melun de A à Z, de l'époque celtique à nos jours*, lettre T (15<sup>e</sup> fascicule), p. 21.
- 534 A.D. Seine-et-Marne, 69 E 432 (vente du terrain à Perrenod, Picard et Jourdain par le meunier Jean Bichere, 24 décembre 1776 ; étude Chamblain à Melun).
- 535 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1084/2 et 1087.
- 536 S. Chassigne, *op. cit.*, p. 103. Le capital fixe des indiennes des années 1760-1770 est généralement d'environ 10 000 livres pour l'outillage et 20 000 livres pour les bâtiments et le terrain (D. Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, collection « Points Seuil », 1998, p. 98). La manufacture de Melun se situe donc un peu au-dessus de la moyenne nationale.
- 537 S. Chassigne, *op. cit.*, p. 115.
- 538 *Ibid.*
- 539 A.C. Melun, 2 F 2.
- 540 L. Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens*, 1975, t. II, p. 588.
- 541 S. Chassigne, *op. cit.*, p. 184-185.
- 542 A.N., F<sup>12</sup> 1408.
- 543 Deux maîtres, un contremaitre, un foulancier, un teinturier et 24 ouvriers (*ibid.*).
- 544 Voir la brève description de l'élection de Melun, avec son personnel judiciaire et ses revenus (2/3 en terres labourables, 1/3 en vignes dont le produit est en grande partie consommé sur place), livrée par l'intendant Charron de Ménars (A. Smeley-Weill, *op. cit.*, p. 382-383).
- 545 M. Touzery, *Dictionnaire des paroisses fiscales de la généralité de Paris d'après le cadastre de Bertier de Sauvigny, 1776-1791*, p. 278.
- 546 Ce plan fait partie de la grande série des cadastres dressés dans toute la généralité de Paris de 1776 à 1791, sur l'ordre de l'intendant Louis Bénigne de Bertier de Sauvigny, dans le cadre d'une réforme fiscale (la tarification de la taille). Cette entreprise préfigure la levée du cadastre par masses de cultures, à l'époque impériale. À Melun, l'arpentage nécessaire au tracé du « plan d'intendance » est mené du 11 juin au 31 août 1787 par N. Jollain ; le procès-verbal de cet arpentage est conservé aux A.D. Seine-et-Marne sous la cote 1 C 21, et le plan lui-même, sous la cote 1 C 50.
- 547 Voltaire, *Les Deux plaideurs*, 1751.

### L'église Saint-Aspais

- 548 Les églises Saint-Séverin et Saint-Paul (disparue), par exemple, sont de dimensions très proches pour la longueur. D'autre part, le dédoublement des collatéraux du chœur renvoie aux modèles parisiens.
- 549 Depuis le livre fondateur de R. Sanfaçon, *L'Architecture flamboyante en France* (Québec, 1971), de nombreuses études ont redonné toute son importance au gothique flamboyant et notamment à

- ses manifestations dans le diocèse de Sens, auquel appartenait Melun (D. Cailleaux, *La Cathédrale en chantier : la construction du transept de Saint-Étienne de Sens d'après les comptes de la fabrique, 1490-1517*, Paris, 1999) ou en Île-de-France (voir entre autres : A. Bos, *Les Églises flamboyantes de Paris. XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.*, Paris, 2003 ; S. Murray, *Beauvais Cathedral: Architecture of Transcendence*, Princeton, 1989 ; ainsi que la thèse de doctorat d'E. Hamon sur Gisors en 1996, ou la thèse d'École des chartes de F. Meunier sur Martin Chambiges en 1999).
- 550 A. Barrault, *Description de l'église Saint-Aspais de Melun*, Meaux, 1964.
- 551 Partiellement publiés dans J. Hubert, « Histoire de l'église Saint-Aspais et de ses infortunés architectes », *L'Informateur général de Seine-et-Marne*, 12 déc. 1941.
- 552 E. Hamon « Une œuvre des derniers architectes flamboyants parisiens au début du XVI<sup>e</sup> siècle : le chœur de l'église Saint-Aspais de Melun », *Art et architecture...*, p. 313-343. Je remercie vivement Étienne Hamon d'avoir bien voulu relire et amender ce texte.
- 553 A. Barrault, *op. cit.*, p. 11-24. P.-D. Bernier, *Les deux saints patrons de Melun, saint Aspais et saint Liesne*, Melun, 1904.
- 554 Confirmation par l'archevêque de Sens Richer des droits de l'abbaye Saint-Père sur différentes églises de Melun, dont Saint-Aspais (A.D. Seine-et-Marne, H 222, p. 1).
- 555 C. Mabire La Caille, « La topographie... », p. 88.
- 556 A.D. Seine-et-Marne, H 224, p. 9.
- 557 A.D. Seine-et-Marne, 382 G 1, p. 22 : en 1418 la fabrique acquiert une maison au marché aux fromages, près de Saint-Aspais, « tenant à la courtille et cimetière qui vont s'y agrandir ».
- 558 La décision de transférer le cimetière paroissial hors

- des fortifications remonte à 1466 : à cette date, les marguilliers de Saint-Aspais constituèrent une rente de 20 sous parisis de rente sur une maison rue de Boissettes, en faveur de l'abbaye Saint-Père qui leur avait baillé « certaines places pour faire leur cimetière », près de la Porte de la Geole (A.D. Seine-et-Marne, H 223, p. 21). Mais ce n'est qu'en 1468 que le nouveau cimetière fut béni par l'archevêque de Sens (A.C. Melun, GG d 108, pièce 4).
- 559 A.C. Melun, GG d 108, pièce 6 (cité par E. Hamon, « Une œuvre... », p. 315).
- 560 Pose de la première pierre du clocher le 24 mars 1469 (1468 a. st.) ; E. Hamon, *ibid.*, p. 316, d'après A.C. Melun, GG d 108, pièce 5.
- 561 Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce clocher fut couvert par un dôme ; au XIX<sup>e</sup> siècle, on lui substitua une haute flèche, qui disparut à son tour en 1944.
- 562 A.C. Melun, GG d 108, pièce 3.
- 563 D'après un mémoire du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui a manifestement puisé dans les registres de la fabrique, « l'ancien presbiteraire estoit derrière l'église du costé de la sacristie et on en a fait la chappelle du Saint-Sacrement et le bas costé qui la suit pour augmenter l'église vers la rue » (A.C. Melun, GG d 108, p. 15). A. Barrault et E. Hamon en revanche le localisent à l'ouest. Mais la position du clocher aussi bien que la topographie urbaine s'accordent mieux avec l'hypothèse d'un accroissement de Saint-Aspais vers le sud-est que vers l'ouest. En outre, les sondages archéologiques réalisés en 1992 ont révélé, sous la chapelle Saint-Honoré, l'existence d'une cave du XV<sup>e</sup> siècle antérieure à l'église actuelle (L. Guyard et A. Roquecave, *Rapport de surveillance de travaux à Saint-Aspais*, 1992).
- 564 Lettres patentes autorisant la destruction de l'ancien presbytère pour agrandir

- l'église : A.C. Melun, GG d 96, pièce 1, 10 avril 1497. Achat d'une maison à Guillaume Riotte, rue de la Savaterie, près de l'église, pour servir de presbytère, par contrat du 11 avril 1497 passé devant Denis Godin : acte disparu mais connu par deux mentions du XVIII<sup>e</sup> siècle (A.D. Seine-et-Marne, 382 G 1, p. 13 ; A.C. Melun, GG d 108, pièce 15).
- 565 D'après A. Barrault, *op. cit.*, p. 34.
- 566 E. Hamon, « Une œuvre... », p. 330.
- 567 *Ibid.*, p. 331.
- 568 La parenté avait déjà été relevée par Roland Sanfaçon (*L'Architecture flamboyante en France*, 1971, p. 100), mais celui-ci y voyait la marque de Jean de Felin.
- 569 A.C. Melun, GG d 96, pièce 4 (19 novembre 1519). Certains textes suggèrent même que l'église était entièrement achevée lorsque Jean de Felin entra en scène : parmi les *Causes pour lesquelles maître Gabriel de Chaunoy a fait faire inhibitions et défenses à aucuns ouvrier de besongner à la maçonnerie de la dite église* figurent, à l'article 3 : « en faisant ledit contract lesdits marguilliers ne pouvoient marchander ou contracter de faire abattre le cuer et chappelle Nostre Dame d'icelle église qui estoient tous neufs et mesme ne le devoient faire sans en avoir ung devys ou portrait ou autre cirographe », et en article 9 : l'ouvrage commencé est si haut « que s'il le falloit suivre il conviendrait rompre et abattre tout le residu de ladite église qui est tout neuf ». (A.C. Melun, GG d 96, pièce 6, 8 février 1520 [1519 a. st.]). Mais Gabriel de Chaunoy, qui venait juste de faire interrompre les travaux, a peut-être tenté d'augmenter le préjudice subi par la fabrique en valorisant la construction préexistante.
- 570 En 1497, lorsqu'on envisage d'agrandir Saint-Aspais, les marguilliers sont autorisés à vendre une maison appartenant à la fabrique, « pour ce qu'il n'y a aucuns deniers à la fabrice de ladite église » (A.C. Melun, GG d 96, pièce 1). De même vers 1520, lorsque Gabriel de Chaunoy attaque Jean de Felin, il déclare à propos de l'ornementation sculptée : « on ne vouloit faire que tout plain ouvrage par ce que l'église estoit pauvre » (texte édité par E. Hamon, « Une œuvre... », p. 343).
- 571 Pour les œuvres de Jean de Felin, voir E. Hamon, *ibid.*, p. 317-321, qui établit une biographie détaillée de l'architecte ; en ce qui concerne la première mention de Jean de Felin dans les textes, cette somme est désormais complétée par : A. Bos, « Deux documents inédits sur l'architecte Jean de Felin (1488) et sur l'hôtel des archevêques de Sens (1498) », *Bulletin monumental*, tome 159-IV (2001), p. 327.
- 572 A.D. Seine-et-Marne, 382 G 13 : *Marché pour la construction du chœur de l'église Saint-Aspais de Melun, passé entre le maître maçon Jean de Felin et les marguilliers de l'église Saint-Aspais*. 12 février 1517. Ce document a été entièrement édité par E. Hamon, « Une œuvre... », p. 340-341.
- 573 E. Hamon, *ibid.*, p. 325-326. Cet important carrier a aussi fourni de la pierre pour les grands chantiers parisiens, comme Saint-Germain l'Auxerrois ou Saint-Étienne du Mont (A. Bos, *Les Églises flamboyantes...*, p. 90).
- 574 Nous en avons la preuve pour la campagne suivante : en 1546 et 1547, le voiturier par eau melunais Damptan fut payé pour avoir livré de la pierre de Saint-Leu pour Saint-Aspais (A.D. Seine-et-Marne, 382 G 15).
- 575 J.-P. Gély, « Changements remarquables de pierre d'appareil dans les édifices religieux de la France du Nord et de la Catalogne française au passage du Moyen Âge à la Renaissance », *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*, IV, *Actes du 126<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Toulouse, 2001, Paris, 2004, p. 111-153.
- 576 E. Hamon, « Une œuvre... », p. 331-334.
- 577 *Ibid.*, p. 326.
- 578 Voir par exemple A.C. Melun, GG d 96, pièce 9 (interdiction faite à Pierre Godin et Germain Faunier, « maçons estans en ladite église », de rien démolir ou construire dans l'église, 3 novembre 1519).
- 579 L'élevation de ce nouveau chœur apparaît effectivement aujourd'hui singulièrement élancée, avec ses 19 m 30 sous voûte. Mais Jean de Felin riposta : « si ne sont lesdits ouvrages trop haulx, mais sont de façon et hauteur compectant et raisonnable, considéré l'estat et euvre d'icelle église. Et en y a en ceste prévosté de Paris et bailliage de Melun et en plusieurs et divers lieux beaucoup de plus grande hauteur » (A.C. Melun, GG d 96, pièce 5 : *Réponses de Jean de Felin*, 23 février 1519, a. st.). Les experts chargés de se prononcer conclurent quant à eux que le chœur était en effet trop haut et devait être rabaisé de neuf pieds (A.D. Seine-et-Marne, 382 G 18, *Advertissement pour les marguilliers de Saint-Aspais de Melun contre la veuve de M<sup>e</sup> Jehan de Felin*, août 1521).
- 580 A.C. Melun, GG d 96, pièce 6 (8 février 1520).
- 581 A.C. Melun, GG d 96, pièce 4 (19 novembre 1519).
- 582 J. Eeckhout et D. Houbrechts, *Rapport d'analyse dendrochronologique : l'église Saint-Aspais à Melun*, Laboratoire de dendrochronologie de l'université de Liège, mai 2004 (DRAC Île-de-France).
- 583 Voir le texte de Laurence de Finance sur les verrières de Saint-Aspais, p. 110-115.
- 584 G. Leroy, « Marché pour l'achèvement de l'église Saint-Aspais (de Melun) au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue des sociétés savantes des départements*, 1870, V<sup>e</sup> série, t. II, p. 111-114.
- 585 A.D. Seine-et-Marne, 382 G 15 : quittances pour le paiement de transport de pierres de Saint-Leu, entre 1546 et 1548 (18 mai 1546, 6 janvier 1547, 8 octobre 1548), destinées à la construction de l'église Saint-Aspais.
- 586 A.C. Melun, GG d 96, pièces 11 à 13.
- 587 J. Eeckhout et D. Houbrechts, *op. cit.*
- 588 Comme l'a observé J. Moulin, l'extrémité occidentale de l'église présente en effet des amorces de voûtes, et au niveau de la toiture, le pignon est fixé à une partie indépendante située à environ un mètre de la charpente principale, marquant une situation d'attente (voir N. Chapuis, « Restauration de la façade occidentale de l'église Saint-Aspais », *Notre département : la Seine-et-Marne*, n° 23, 1992, p. 32).
- 589 Le 24 mars 1565, devant M<sup>e</sup> Jean Violet, Guillaume Berthelot, marguillier de Saint-Aspais, passa marché pour un crucifix avec Guyon Le Doulx, maître peintre juré de la ville de Paris, demeurant rue Saint-Denis à Paris, à l'image de Notre-Dame. Ce crucifix devait être haut de 6 pieds, doré et peint. Le Christ en croix serait entouré de quatre anges, de la Vierge et de saint Jean, « le tout en bois de noyer et la croix en chêne, bois de Montargis, et garnies lesdites ymaiges de diademes chascune », sur le modèle de celui de Saint-Merry à Paris. Ce calvaire devait être placé sur une poutre moulurée, ornée de pendentifs et d'une Piété de 4 pieds de haut et 5 pieds de long, peinte et dorée. Voir G. Leroy, « Travaux d'art à Saint-Aspais », *Le Vieux Melun*, 1904, p. 247-253.
- 590 A. Barrault, *op. cit.*, p. 42.
- 591 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 290-294.
- 592 A. Barrault, *op. cit.*, p. 43.
- 593 *Ibid.*, p. 44. D'autres sources placent cette consécration en 1603.
- 594 A.C. Melun, GG d 108, pièce 15.
- 595 Le dessin du jubé accompagnait le marché passé le 6 juin 1626 devant M<sup>e</sup> Violet à Melun. Outre le jubé, ce marché concernait également un aigle-lutrin et un retable à colonnes et fronton pour le maître-autel, sur le modèle des retables et tabernacles existant à Paris dans les églises des Feuillants, des Blancs-Manteaux et de Saint-Martin-des-Champs. Ce retable devait comporter quatre colonnes torsées, une représentation de Dieu le Père au fronton et les saints Aspais et Jean-Baptiste entre les colonnes. 3 000 livres tournois furent versées à l'artiste le 29 mars 1629. Voir G. Leroy, « Travaux d'art... », p. 247-253.
- 596 A. Barrault, *op. cit.*, p. 44.
- 597 Les restaurations engagées aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles n'ont pu qu'être brièvement résumées ici ; pour plus de détails, on se reportera à l'ouvrage de l'abbé Barrault, p. 46-53, ainsi qu'au mémoire de maîtrise de M. Chatauret, *Les Restaurations de l'église Saint-Aspais de Melun aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* (Paris IV, 2001).
- 598 A. Barrault, *op. cit.*, p. 46-47. Ce sont les voûtes des deux premières travées du vaisseau central et du collatéral sud.
- 599 À cette date, le pilier et une partie de la voûte du chœur et du bas-côté sud vis-à-vis de l'autel Saint-Pierre (5<sup>e</sup> travée) s'écroulèrent (*ibid.*, p. 51).
- 600 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 374-378.
- 601 La datation dendrochronologique de la partie ouest de la charpente couvrant le vaisseau central indique que les bois furent coupés vers 1674-1680, ce qui confirme les indications tirées des sources textuelles (voir J. Eeckhout et D. Houbrechts, *op. cit.*).
- 602 En février 1685, on décida

- l'installation de bancs neufs et le pavage de la nef centrale et du chœur. En 1698, le charpentier Bonneau intervint à la chapelle Saint-Claude (3<sup>e</sup> travée sud). En 1701-1703, Étienne Thevenon exécuta les voûtes des deux premières travées de la nef. Une ultime restauration fut encore nécessaire pour remédier aux désordres constatés en 1703 sur certaines voûtes de Saint-Aspais, selon le devis du frère Romain. A. Barrault, *op. cit.*, p. 51-53.
- 603 *Ibid.*, p. 54.
- 604 *Ibid.*, p. 55.
- 605 Le trumeau du portail central de Notre-Dame de Paris fut détruit par Soufflot en 1771 (A. Erlande-Brandenburg, « Les remaniements du portail central de Notre-Dame de Paris », *Bulletin monumental*, 1971 et 1974).
- 606 En 1688, la chapelle de la Vierge reçut un nouveau tabernacle acheté aux récollets (A.C. Melun, GG d 108, pièce 15, folio 2). Un autre tabernacle fut commandé à Paris, pour le maître-autel, en 1712 (A.D. Seine-et-Marne, 382 G 7 : *Registre des délibérations de la fabrique, 1702-1724*, folio 9). En 1733, on remplaça la chaire (A. Barrault, *op. cit.*, p. 56) et on ôta le jubé du XVIII<sup>e</sup> siècle (A.C. Melun, GG d 108, pièce 15, folio 4v<sup>o</sup>). Dans la décennie suivante, l'aménagement du chœur de Saint-Aspais connut d'importants remaniements. En 1740, des stalles furent exécutées par le menuisier Plet (A. Barrault, *ibid.*). En 1743, le pavage du chœur fut entièrement refait par François Adam, marbrier et sculpteur parisien, et Jean-Baptiste Plet reçut commande de nouvelles boiseries pour le chœur (A.D. Seine-et-Marne, 382 G 1, p. 32-33). Puis ce fut au tour des chapelles d'être remodelées : en 1746, la chapelle de la Vierge reçut une nouvelle clôture (A.D., *ibid.*, p. 71) ; en 1753, la chapelle des fonts fut entièrement réaménagée aux frais de Louis du Soulié et de son épouse, qui offrirent également une nouvelle cloche à l'église (voir note 608). Enfin en 1756, le serrurier parisien Delahé fournit des grilles en fer forgé pour le chœur (A. Barrault, *ibid.*, p. 56).
- 607 La fabrique s'adressa d'abord à Clicquot, puis à Deslandes, moins onéreux. Les orgues furent posées en 1729, la réception en fut faite en 1730. Le positif installé en 1731 fut réalisé par Collart (A. Barrault, *ibid.*).
- 608 Tous les marchés pour la chapelle des fonts furent passés en 1753, avec des artisans melunais : le serrurier Chartier, le menuisier Eustache Louvet et le marbrier Jean Bierjon dit Lamarche (A.D. Seine-et-Marne, 382 G 1, p. 58). Ce dernier, déjà employé par l'église pour d'autres travaux en 1739-1740 (A.D. Seine-et-Marne, *ibid.*, réparation de l'église par Jean Bierjon dit Lamarche, 8 mars 1739 ; p. 24 : pourtour du chœur : marché passé avec Bierjon en 1740, quittance donnée en 1741), passa marché pour les fonts baptismaux le 13 juin 1753 : pour 625 livres, il s'engagea à exécuter des fonts en marbre avec couvercle en cuivre doré, ainsi que le carrelage de marbre noir sur le terrain où ils seraient posés. Si la partie en marbre des fonts baptismaux est conservée, le couvercle actuel, en revanche, date de 1960 (A. Barrault, *op. cit.*, p. 104). D'autre part, la cuve godronnée pourrait être un élément du XVIII<sup>e</sup> siècle en remploi. Quant aux boiseries qui garnissaient la chapelle, avec « des armoires à droite et à gauche dans les angles que les piliers forment pour en cacher la difformité et irrégularité », elles n'ont pas été préservées.
- 609 A. Barrault, *op. cit.*, p. 59.
- 610 *Ibid.*, p. 60.
- 611 A.C. Melun, 2 M 1 : devis de restauration par Buval, 12 juin 1868 ; 2 M 1, dossier 8 : mémoire général de la restauration, 1868-1871.
- 612 Suivant l'expression de l'architecte (A. Barrault, *op. cit.*, p. 60). Un projet pour cette flèche, sur calque aquarellé, est conservé à la médiathèque de Melun sous la cote HH 14 (8 juillet 1869).
- 613 Projets de Buval pour la nouvelle sacristie : médiathèque de Melun, HH 24 à 31.
- 614 Arrêté du 21 février 1914.
- 615 A. Barrault, *op. cit.*, p. 62-63.
- 616 « L'église Saint-Aspais vait-elle disparaître ? », *Le Libéral*, 16 fév. 1945.
- 617 A.D. Seine-et-Marne, 122 J : fonds Albert Bray (déposé en 1991). Médiathèque du Patrimoine, 0080/042 (1947-1958) ; 0081/077/0063 (1946) ; 0081/077/0064 (1947-1955). A. Bray, « Travaux effectués par le Service des Monuments historiques depuis l'année 1939 dans les édifices religieux du diocèse. Dommages de guerre », *Bulletin du diocèse*, 2<sup>e</sup> année, 1951, p. 56-57.
- 618 A. Barrault, *op. cit.*, p. 64.
- 619 *Ibid.*, p. 65. Médiathèque du patrimoine, 0081/077/0065 ; 0082/077/1018 (restauration du clocher).
- 620 A. Barrault, *op. cit.*, p. 66.
- 621 Le dossier est déposé à la médiathèque du Patrimoine (Saint-Cyr) ; sous la cote 1998/042/0006 sont notamment conservés l'étude préalable sur la stabilité de la nef (1987-1993), le dossier de restauration de la façade (1989-1991) et les travaux de consolidation de la nef et des façades (1996-1997).
- Les vitraux de Saint-Aspais**
- 622 Voir p. 102-109 le texte de Judith Förstel que je remercie de sa confiance et de la documentation qu'elle a consultée aux archives départementales de Seine-et-Marne et qu'elle m'a aimablement communiquée.
- 623 Date inscrite à la baie 11.
- 624 Les fragments conservés appartiennent vraisemblablement aux années 1330-1350, selon Martine Callias Bey que je remercie de cette précision. Il est possible qu'il s'agisse des fragments d'architecture que E. Rayon date du XV<sup>e</sup> siècle et décrit dans les têtes de lancettes de la baie 9 en 1909. E. Rayon, *Inventaire des vitraux des églises de Seine-et-Marne*, 1909, manuscrit conservé à la médiathèque du patrimoine.
- 625 La présence à Melun vers 1520 des vitriers Nicolas Macon et Allain Courjon ne permet pas de leur attribuer la pose ou l'entretien de verrières à Saint-Aspais. A. Barrault, *op. cit.*
- 626 A.C. Melun, GG d 101, pièces 34 et 35 ; A.D. Seine-et-Marne, 382 G7, 382 G9, 5 V 187-224. Voir M.-C. Guillotel, *Les verrières Renaissance de l'église Saint-Aspais de Melun*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Anne Prache, université de Paris IV-Sorbonne, septembre 1994, p. 19-20.
- 627 Le retrait de ce soubassement jugé inadapté et sans valeur artistique était souhaité depuis 1879. G. Leroy, *Les anciens vitraux de l'église Saint-Aspais de Melun*, repr. fac-similé de l'édition de 1904, Bruxelles, 1976, p. 269-270. E. Rayon, *op. cit.* Le soubassement de la baie 1 était encore en place en 1972, *Recensement des vitraux anciens de la France*, CVMA, France 1, Paris, 1978, p. 102.
- 628 Voir la carte postale de 1907 environ conservée au musée municipal de Melun (inv. 983. 2. 261) et une photographie non datée conservée à la médiathèque du patrimoine dans le dossier de restauration des vitraux au XX<sup>e</sup> siècle (dossier 81 77 270 carton 65).
- 629 Verrières dont l'état est décrit par Gérente comme « pitoyable » ; il précise que la peinture des *Disciples* d'*Emmaüs* est achevée et « fera partie de la prochaine cuisson » et que *La Madeleine* n'a conservé qu'un seul de ses panneaux originaux, les 3 autres étant complètement étrangers au sujet (A.D. Seine-et-Marne, 5 V 190).
- 630 A.C. Melun, fonds Saint-Aspais, 2M1 liasse 5.
- 631 Il s'opposa au déplacement des baies 101 et 103 dans les bas-côtés afin d'en assurer une meilleure lisibilité, ce qui aurait entraîné la recoupe et la perte de plusieurs panneaux. M.-C. Guillotel, *op. cit.*, p. 21.
- 632 *Notes sur diverses localités de la France*, BnF, ms, N.a.fr. 6 103, f<sup>o</sup> 281v<sup>o</sup>, 282, 283 (1854-1864).
- 633 En 1874 et 1875, des extraits du registre des délibérations du conseil de fabrique, des lettres du curé de la paroisse appuyées par une note du préfet sollicitent une subvention du ministre des Beaux-Arts. Celle-ci est refusée, les verrières ne présentant pas « du point de vue de l'art un intérêt suffisant pour que leur entretien puisse être mis à la charge du crédit des Monuments historiques », médiathèque du patrimoine (dossier 81/77/270 carton 62).
- 634 M.-C. Guillotel, *op. cit.*, p. 21-22.
- 635 Auteur de leur première monographie : *Les anciens vitraux de l'église Saint-Aspais de Melun*, Meaux, 1879, 13 p.
- 636 E. Rayon, *op. cit.*, 1909.
- 637 Éléments non étudiés dans le *Recensement des vitraux anciens...*, 1978, p. 102-103, leur découverte dans la sacristie en 1983 étant postérieure à cette étude.
- 638 J. Lafond, « *La Cananéenne* de la cathédrale de Bayonne et le vitrail parisien aux environs de 1530 », *Revue de l'art*, n<sup>o</sup> 10, 1970, p. 77-84.
- 639 Par M.-C. Guillotel, *op. cit.*
- 640 G.-M. Leproux, « Jean Chastellain et le vitrail parisien sous le règne de François I<sup>er</sup> », *Vitraux parisiens de la Renaissance*, Paris, 1993, p. 122-146.

- 641 La date de 1532 proposée par Lafond, reprise par G.-M. Leproux, n'est pas confirmée par les archives. La pose de ces verrières est sans doute un peu antérieure à 1531, date de la baie 101.
- 642 Pour compléter ces deux baies déjà très restaurées au XIX<sup>e</sup> siècle, Gruber s'est inspiré en 1959 d'œuvres iconographiques proches : les verrières de Lasson et de Saint-Florentin dans l'Yonne. Les quelques éléments anciens des figures divines assez mal conservées, pourraient être attribués à Chastellain. M.-C. Guillotel, *op. cit.*, p. 78-79.
- 643 À Riceys-Haute-Rive et Saint-Germain dans l'Aube et à Ceffonds en Haute-Marne pour ne citer que trois exemples. *Recensement des vitraux anciens de la France*, CVMA, vol. IV, *Les vitraux de Champagne-Ardenne*, Paris, éd. du CNRS, 1992.
- 644 Évry-le-Châtel dans l'Aube, verrière anonyme du deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle.
- 645 Placées dans un encadrement architectural inspiré de la Renaissance.
- 646 A.C. Melun, GG d 101, pièce 34.
- 647 Partiellement remontée à la façade occidentale.
- 648 A. Barrault, *op. cit.*, p. 103. M.-C. Guillotel, *op. cit.*, p. 36. En 1865, une *Dormition* avait remplacé dans les lancettes centrales l'*Ammocation* et la *Dormition* du XVI<sup>e</sup> siècle, E. Rayon, *op. cit.*
- 649 Une *Vierge à l'Enfant* entre deux anges était encadrée des bustes de David et Isaïe, correspondant peut-être à la partie supérieure d'un *Arbre de Jessé*.
- 650 Verrière décrite en 1909 par E. Rayon, *op. cit.* ; *id.*, « Une page héraldique. La verrière de Jeanne de Hochberg... à l'église Saint-Aspais de Melun », *Bull. de la SASLASM*, 1926, t. XVI, p. 96-116.
- 651 1533 est la date de l'élevation au cardinalat de Jean d'Orléans dont l'écu était entouré des insignes de cardinal, 1543 est la date de mort de la donatrice. M.-C. Guillotel, *op. cit.*, p. 14.
- 652 La tête du saint a été remplacée par celle d'un roi d'*Arbre de Jessé*.
- 653 A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt B 71 (et 968 F 61 transcription par G. Leroy), M.-C. Guillotel, *op. cit.*, p. 16.
- 654 Le frère aîné de la donatrice, Pierre Malhoste, aurait pris avant elle l'habit de saint François aux carmes de Melun ; sa mort survenue vers 1531 a-t-elle influencé le choix iconographique de cette verrière ? M.-C. Guillotel, *op. cit.*, p. 13.
- 655 Auteur de la *Vita prima* (vers 1230).
- 656 À l'exception de celle de la chapelle de la Vierge, de la baie 9 dont on ne conserve pas de document graphique, et peut-être aussi de la baie 103.
- 657 Dont beaucoup étaient auparavant attribuées au *Maître de Montmorency*, nom de convention donné par Lafond. La liste des verrières attribuées à Chastellain est publiée par Guy-Michel Leproux, *La peinture à Paris sous le règne de François I<sup>er</sup>*, 2001, p. 172-173.
- 658 Date de la verrière de sainte Agnès à l'église Saint-Merry à Paris, une des premières réalisations attribuées à Chastellain.
- 659 Dont le pèlerin à gauche et le serviteur à droite sont dus aux restaurations.
- 660 Notamment le personnage de la Madeleine, dont il ne restait déjà plus au XIX<sup>e</sup> s. qu'un seul panneau ancien fort mutilé.
- 661 Mentionné comme peintre dans les archives d'Anvers en 1512, il est installé à Paris depuis 1520 et meurt en 1546. G.-M. Leproux, *La Peinture à Paris...*, p. 169-170. Voir sur cet artiste : G.-M. Leproux, « Un peintre anversois à Paris sous le règne de François I<sup>er</sup> : Noël Bellemare », *Cahiers de la Rotonde*, n° 20, 1998, p. 125-153.
- 662 Il fournit des cartons à Chastellain notamment pour la collégiale de Montmorency (G.-M. Leproux, *La Peinture à Paris...*, p. 171-172) et a été récemment reconnu comme le cartonnier de plusieurs verrières de Saint-Merry à Paris (F. Gatouillat, « La grande verrière occidentale de Saint-Merry de Paris et ses auteurs : un cartonnier néerlandais au service d'ateliers parisiens », *Revue de l'art*, n° 147, 2005-1, p. 74-75).
- 663 G.-M. Leproux, « À propos du maître de Montmorency », *Pierre, lumière, couleur. Études d'histoire de l'art du Moyen Âge en l'honneur d'Anne Prache*, Paris, 1999, p. 501-502 ; *id.*, *La Peinture à Paris...*, 2001, p. 223.
- 664 Dans sa version originale attribuable à Chastellain, conservée au musée Carnavalet, et non dans celle de Gsell visible sur place. G.-M. Leproux, « À propos du traité de Montmorency... », p. 510.
- 665 Mais sans l'intervention de Bellemare, G.-M. Leproux, *Un peintre anversois...*, p. 130.
- 666 G.-M. Leproux, *La Peinture à Paris...*, p. 169.
- L'île Saint-Étienne**
- 667 Ce texte est le résumé d'un mémoire de DEA : « L'île Saint-Étienne de Melun, formes urbaines et habitat, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », soutenu en septembre 2003, sous la direction de C. Mignot à Paris-IV.
- 668 Voir les chapitres précédents, sur la ville de l'Antiquité et du Moyen Âge, p. 20-53.
- 669 Le bastion réalisé au nord de l'ancienne porte Coquerée, protégeant le pont, relevait du vicomte ; son emprise correspond à l'actuelle place Praslín.
- 670 Voir le texte consacré aux fortifications de Melun sous Henri IV, p. 82.
- 671 A.D. Seine-et-Marne, 396 H 6.
- 672 Quatre espaces formant les fortifications de l'île sont recensés : 1 arpent et 49 perches en aval du pont nord comportant un éperon de 30 pieds de hauteur, 89 perches où se situait le fort de l'Hirondelle, 89 perches en aval de ce fort et 2 arpents et 41 perches pour l'espace de la Courtille. Arpentage de François Guy, mars 1761 (A.N., Q1 1404).
- 673 Plan géométrique de la Courtille et jardin Saint-Cosme de l'île par Jollain (A.C. Melun, I F1 303).
- 674 Plusieurs procès-verbaux postérieurs à la vente des fortifications attestent de la surveillance des ouvertures réalisées illégalement dans la muraille, permettant aux marchandises de pénétrer dans la ville sans le paiement de la taxe d'entrée.
- 675 A.C. Melun, DD d 15, pièce 2 (20 novembre 1768).
- 676 Le pont sud, également appelé pont-aux-moulins, compta jusqu'à quatre moulins dont les roues étaient situées en aval sous les arches les plus au nord : le moulin Notre-Dame (détruit avant 1587), le moulin de l'Oiselet dit aussi moulin Lecoq et le moulin de Saint-Père puis de Saint-Nicolas appelé également moulin Gérin.
- 677 A.C. Melun, DD d 15, pièce 5.
- 678 Jusqu'ici les bateaux accostaient sur un espace appelé l'île du château, situé en aval du château, le long du bras sud, seul navigable à l'époque.
- 679 La nouvelle rue partait de la place de Parade, longeait les murs de la ville au nord (cette section comportait une largeur de 21 pieds), faisait un coude pour ensuite prolonger la rue du Château en s'élargissant et atteindre une largeur de 5 toises au niveau de l'ancien terre-plein du château.
- 680 G. Leroy, *Les Vieilles maisons de Melun : la Vicomté*, Melun, 1888.
- 681 A.D. Seine-et-Marne, H 4.
- 682 Le chapitre de la collégiale comportait douze prébendes ; la première était réservée au roi, deux autres étaient dévolues au chantre, une à l'archevêque de Sens. Le nombre maximum de chanoines résidant à Melun était alors de neuf, jusqu'en 1503 où une prébende, celle du chevechief, fut supprimée.
- 683 En 1629, la maison dépendant de la chapelle Saint-Laurent fut vendue, les religieuses de l'hôtel-Dieu y installèrent leur salle des pauvres. A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt b 34.
- 684 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1079/1.
- 685 Nous remercions J.-D. Clabaut pour son analyse de cette cave.
- 686 Soit une cinquantaine de maisons dénombrées par les différents censiers (censives de la collégiale Notre-Dame, du prieuré Saint-Sauveur, de l'abbaye de Barbeau), l'estimation haute de 25 maisons appartenant aux chanoines et aux chapelains de la collégiale Notre-Dame et 7 maisons au maximum relevant des fiefs laïques.
- 687 Alors qu'une vingtaine de maisons devaient composer les deux fronts de cette rue au XVI<sup>e</sup> siècle, trente-cinq y sont dénombrées en 1826.
- 688 Ces sœurs avaient déjà la charge de l'autre hôpital de la ville : l'hôtel-Dieu Saint-Jacques situé dans le bourg Saint-Aspais.
- 689 L'hôtel-Dieu comptait au XVII<sup>e</sup> siècle entre cinquante et soixante sœurs.
- 690 En 1499 le jardin du chapelain de Saint-Thomas-le-Martyr, en 1513 la maison du chapelain de Saint-Martin, en 1629 la maison du chapelain de Saint-Laurent, en 1619 un jardin appartenant au chapitre contenant 20 toises, en 1623 un autre jardin du chapitre contenant 11 toises de large... Actes de vente conservés aux A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt b 33, b 34, b 38.
- 691 La première requête des religieuses pour l'obtention de cette rue daterait du XVI<sup>e</sup> siècle, François I<sup>er</sup> chargea en effet le procureur au bailliage de Melun d'en étudier les conséquences. Une nouvelle étude est commanditée en 1617 :

- sont dépêchés à Melun François Lescure sieur de Mormans, président trésorier de France, et Rémy Collin maître des œuvres des bâtiments de Sa Majesté. L'acte de Louis XIII est conservé aux A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt b 36.
- 692 A.D. Seine-et-Marne, 13 Hdt b 34.
- 693 C. Mabire La Caille, « Les établissements hospitaliers de Melun au Moyen Âge », dans *Archéologie et architecture hospitalières de l'Antiquité tardive à l'aube des temps modernes*, Paris, 2004.
- 694 A.C. Melun, GG d 49, p. 8.
- 695 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 453.
- 696 Les autres domaines sont détenus, par ordre décroissant de superficie, par le roi (place du château et fortifications), le prieuré Saint-Sauveur (partie centrale de l'île), le vicomte (têtes des ponts et place de la vicomté au nord-est), le titulaire du fief de la tour Roland (au nord de la rue Saint-Étienne).
- La ville chef-lieu de département**
- 697 A.C. Melun, 1 G 19.
- 698 Dans la plupart des communes, la levée du plan parcellaire est rapidement interrompue, faute de crédits. Il faut généralement attendre le Premier Empire, et même, bien souvent, la Restauration, pour voir l'opération aboutir. Il est d'ailleurs possible que les trois minutes conservées soient les seules qui aient pu être dressées.
- 699 Musée de Melun, inv. 967.368.
- 700 A.C. Melun, 1 Fi 1881, 1883 et 1884.
- 701 *Plan parcellaire de la commune de Melun, levé en 1826 [...] sous la direction de M. Semane géomètre en chef, par M. Portant géomètre de première classe.*
- 702 F. Bridoux, *Histoire religieuse du département de Seine-et-Marne pendant la Révolution*, Melun, 1953.
- 703 A.C. Melun, 1 O 534.  
D. Gillardin, *L'île Saint-Étienne de Melun, formes urbaines et habitat, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA soutenu en septembre 2003, sous la direction de C. Mignot, Paris IV, vol. I, p. 20.
- 704 D. Gillardin, *op. cit.*, vol. I, p. 96.
- 705 Voir p. 173 et note 946.
- 706 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1085/1.
- 707 « Un pan de mur et des contreforts en grès adossés au bâtiment des bureaux du génie militaire dans la rue des Casernes indiquent exactement la situation de l'ancienne église Saint-Ambroise, absorbée avec son cimetière par la caserne » (G. Leroy, *La Caserne...*, p. 12-13).
- 708 A.D. Seine-et-Marne, 4 Op 288/1.
- 709 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 318.
- 710 *Ibid.*, p. 435 et 443.
- 711 A.D. Seine-et-Marne, 5V 187-191 et 5V 236-242.
- 712 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1077/1 (vente du 4 décembre 1790). Il s'agit d'un hôtel du xviii<sup>e</sup> siècle avec jardin en terrasse sur la Seine (G. Leroy, « Un coin du vieux Melun », *Le Vieux Melun*, Melun, 1904, p. 243).
- 713 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1077/2. Ancien siège de la justice seigneuriale exercée par l'abbaye Saint-Père, la « maison de la Crosse » était déjà rendue à un usage laïque au xviii<sup>e</sup> siècle. Elle est adjugée à Germain Liger pour 15 200 livres, le 8 février 1791.
- 714 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1165/1. La maison est adjugée à Germain Aspais Pasquier, qui l'occupait déjà (22 prairial an IV [1796]).
- 715 La chapelle est vendue le 4 décembre 1790, l'ancien grenier à sel le 21 messidor an IV [1796] (A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1077/1 et 1 Q 1174/1).
- 716 Argument exposé devant le conseil général de Seine-et-Marne le 11 décembre 1790 (A. Hugues, *Inventaire des archives départementales postérieures à 1789. Seine-et-Marne. Période révolutionnaire. Série L. Tome premier*, 1904, p. 17).
- 717 D. Gillardin, *op. cit.*, vol. I, p. 180. A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1077/1.
- 718 Joseph Lesieur acquiert l'ancienne église Saint-Ambroise et son cimetière le 21 juin 1793, pour 12 300 livres (A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1085/1).
- 719 Sous l'Ancien Régime, Joseph Lesieur apparaît avec le titre de sous-ingénieur de la généralité de Paris (A.C. Melun, EE d 31, pièce 7 ; 1780). Son rôle, en tant qu'expert nommé par le Directoire du District de Melun à l'effet de procéder à la ventilation et estimation des biens nationaux situés dans l'étendue de la municipalité, consiste à dresser les procès-verbaux d'estimation des propriétés mises aux enchères (voir par exemple A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1085/2).
- 720 G. Leroy, *La Caserne...*, p. 14.
- 721 *Plan parcellaire de la commune de Melun, levé en 1826 : section D, 3<sup>e</sup> feuille.*
- 722 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1084/2.
- 723 Voir p. 100.
- 724 M. Le Mée-Orsetti et R. Le Mée, *op. cit.*, p. 30.
- 725 A. Hugues, *Le Département de Seine-et-Marne, 1800-1895, d'après les documents officiels, notamment les délibérations du Conseil général, inédites jusqu'en 1840*, Melun, 1895, p. 3.
- 726 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1081.
- 727 G. Leroy, *La Caserne...*
- 728 Rapport de l'architecte Peyre sur les propriétés nationales du district de Melun en l'an III (A.N., F<sup>13</sup> 322).
- 729 A.D. Seine-et-Marne, 1 Q 1081.
- 730 Médiathèque de Melun, GG 5.
- 731 Médiathèque de Melun, GG 7.
- 732 Voir le texte sur la maison centrale, p. 178-183.
- 733 En 1816, un échange intervient entre l'armée et la justice : les militaires récupèrent l'ancien couvent des frères, mitoyen de la caserne, contre leurs locaux chez les carmes (A.C. Melun, 2 H).
- 734 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 480.
- 735 A.N., F<sup>13</sup> 322.
- 736 La présence d'une petite caserne sur l'île, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, est liée à la maison centrale.
- 737 G. Leroy, *ibid.*, p. 406.
- 738 Voir le plan de ce lotissement conservé à la médiathèque de Melun, sous la cote EE 17. En revanche, la seconde rue « projetée » qui aurait dû rejoindre le carrefour Platrière/rue du Général-de-Gaulle/Contrescarpe n'a jamais été percée.
- 739 Médiathèque de Melun, EE 19.
- 740 A.C. Melun, 1 Fi 1173.
- 741 Voir le plan cadastral « napoléonien ».
- 742 Voir le texte de D. Gillardin sur l'île Saint-Étienne, p. 116-123.
- 743 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 478.
- 744 A.C. Melun, 1 Fi 804.
- 745 A.C. Melun, 1 Fi 872 (vers 1800). Un autre document plus ancien, dressé par Jollain en l'an III [1795], montre que le projet de place régulière remonte à l'époque révolutionnaire ; mais le tracé en est alors légèrement ovale, et ne comprend pas encore la colonne centrale, bien qu'un poteau coiffé d'emblèmes (bonnet phrygien, drapeau bleu-blanc-rouge) y soit dessiné (A.C. Melun, 1 Fi 1001).
- 746 La partie sud de la place accueille dans le 1<sup>er</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle une série de maisons aux façades en arrondi, construites par l'entrepreneur Goret, et toujours visibles aujourd'hui. En revanche, les autres côtés de la place sont encore très irréguliers en 1824, et le sont demeurés malgré quelques mesures d'alignement.
- 747 Voir M. Plouvier, « 1800 : la République honore les braves des départements. Brève histoire d'un monument jamais réalisé dans l'Aisne », *Graines d'histoire*, n<sup>o</sup> 20.
- 748 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 452.
- 749 Gravure de Normand : BnF, département des Estampes, Topo Va Seine-et-Marne. Autre projet : dessin aux A.N., Cartes et plans, F<sup>13</sup> 510.
- 750 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 444 : adjudication des travaux le 24 septembre 1793.
- 751 Le bureau d'octroi, en 1790, est installé au niveau de l'ancienne porte de Bière dont on distingue encore la tour ronde (Médiathèque de Melun, GG 1).
- 752 Voir le chapitre sur la ville des Temps modernes, p. 74-101.
- 753 Voir le texte sur l'hôtel de ville, p. 148-155 (avec ill.).
- 754 A.N., F<sup>13</sup> 1800.
- 755 A. Hugues, *Statistique du mouvement de la population de Seine-et-Marne, 1800 à 1896*, Melun, 1897, p. 52-53.
- 756 E. Grésy, *Notice sur l'ancien fief et hôtel Le Cocq, logis des ducs d'Orléans-Longueville à Melun*, Paris, 1866.
- 757 A.C. Melun, 1 O 22, 1 O 29, 1 O 45. Le prolongement de la rue s'accompagne du dégagement d'une petite place triangulaire, par démolition d'un pâté de maisons, en 1851 (G. Leroy, « La rue de Boissettes », *Le Vieux Melun*, Melun, 1904, p. 233).
- 758 A.C. Melun, 1 O 120.
- 759 A.C. Melun, 1 O 624.
- 760 Il s'agit de l'ancien presbytère de Saint-Aspais, dont la mise à l'alignement prévue dès l'époque révolutionnaire est confirmée par le plan général d'alignement en 1824, est effective sur le plan cadastral (1826).
- 761 G. Leroy, *La Caserne...*, p. 34.
- 762 A.C. Melun, 1 M 7.
- 763 Ainsi nommé d'après son propriétaire jusqu'en 1825 (A.C. Melun, 1 O 12).
- 764 A.C. Melun, 1 Fi 2250.
- 765 A.C. Melun, 3 O 1.
- 766 « Depuis la Révolution, on a remarqué que le volume des eaux de la Seine est moins considérable, on attribue cette diminution aux abattis extraordinaires faits dans les bois de la





- 895 Voir le texte sur la préfecture, p. 142-147.
- 896 Voir le texte consacré à cet édifice, p. 178-183.
- 897 Voir p. 159-160.
- 898 A.C. Melun, 4 M 55.
- 899 Voir le texte sur le collège, p. 184-187.
- 900 L'école de la Courtille est une école de garçons, destinée à remplacer celle de la rue des Potiers, jugée trop petite et insalubre. Le concours organisé en 1888 par la ville est remporté par Georges Guyon, architecte à Saint-Maurice. Mais l'édifice est réalisé selon le cahier des charges de Jules Touzet et Trintzius, architectes à Rouen et second prix du concours, de 1888 à 1892. L'édifice a reçu une extension en 1952, sur les plans des architectes Léon Paupe et Roger Leroux, qui ont respecté le parti antérieur.
- 901 J.-M. Leniaud, *Les cathédrales au XIX<sup>e</sup> siècle : Étude du service des édifices diocésains*, Paris, 1993, p. 775.
- 902 « Caisse d'épargne à Melun », *La Construction moderne*, 1887-1888, p. 400-401 ; et 1896-1897, p. 581, pl. 100. A. Ragueneau, *Monographies de bâtiments modernes*, Paris, 1888-1914, 38<sup>ème</sup> numéro. « Caisse d'épargne à Melun », *Croquis d'architecture*, 1888-1891, n° 3.
- 903 A. Martin, *op. cit.*, p. 24.
- 904 Le département de Seine-et-Marne est doté d'une succursale de la Banque de France en 1875, mais son siège est fixé à Meaux ; ce n'est qu'à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle que Melun, qui la réclame depuis 1891, obtient satisfaction (A. Hugues, *Le département de Seine-et-Marne...*, p. 195).
- 905 Les plans de cet « hôtel des postes et télégraphes » sont dressés le 15 août 1879 par Buval pour M. Pasdeloup (A.C. Melun, 1 Fi 827-829). Dès 1879, on détruit la « maison de la Crose » pour édifier la poste à son emplacement.
- 906 *Chansons melunaises*, Melun, 1895, p. 36-38 : « Le marché couvert ».
- 907 Pour plus de détail sur ce quartier de cavalerie, on pourra se reporter au dossier d'inventaire, consultable au centre de documentation du patrimoine d'Île-de-France et sur internet, dans la base de données Mérimée du ministère de la Culture (versement prévu en 2007).
- 908 F. Dallemagne, *Les Casernes françaises*, Paris, 1990.
- 909 Le quartier Saint-Ambroise comprenait déjà un manège d'équitation au début du XIX<sup>e</sup> siècle (aussi entrouvert aux civils).
- 910 Également auteur, entre autres, de la poste de Tarbes et du théâtre de San Salvador.
- 911 G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 25.
- 912 Je remercie Antoine Le Bas pour ses textes sur le stand de tir de l'Almont et le manège de cavalerie.
- 913 M. Merger, « La canalisation de la Seine (1838-1939) », *La Seine et son histoire en Île-de-France. Mémoires FPIDF*, t. 45, 1994, p. 107-124 et plus précisément p. 110.
- 914 *Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux*, 2<sup>e</sup> année, 1862, p. 144.
- 915 « Écluses de Melun », *Nouvelles annales de la construction*, 1864, pl. 21, 22, 23, 24, 39, 40, 43, 44, 45 ; « Barrage-écluse de Melun », *ibid.*, 1865, pl. 7-8.
- 916 M. Merger, *ibid.*
- 917 Voir, sur la concurrence rail-navigation : F. Caron, *Histoire des chemins de fer en France, 1740-1883*, Paris, 1997, p. 352-357.
- 918 R.-C. Plancke, *Melun à la Belle Époque : évocation historique*, Le Mée-sur-Seine, 1992, p. 42.
- 919 La maison éclusière, cédée à la ville, disparaît en 1984 lors de la création de la voie sur berge (J. et H. Clayette, *op. cit.*, p. 132).
- 920 BnF, Estampes, TopoVa Seine-et-Marne, H 156342.
- 921 D'après le recensement de P. Verdier de Pennery, repris par A. Didon,
- « Entre Seine et Loing : gués, bacs et ponts », *Mémoires FPIDF*, t. 45, 1994, p. 75-94.
- 922 En 1848, la section s'étendant entre le pont Leclerc et l'ancienne écluse avait une profondeur variant de 0,51 à 0,58 mètres ; ce haut-fond était encadré par deux « mouilles » (zones profondes) de 1,65 et 1,76 mètres. Ph. Bonnin, « Archéologie de la Seine dans le melunais. Bilan des recherches subaquatiques 1990-2004 », *Histoire et archéologie du pays melunais*, *Bull. du GRAM*, n° 1, 2005, p. 91-102 et plus précisément p. 95.
- 923 A.C. Melun, 3 O 3.
- 924 A.C. Melun, 3 O 1 : *Port de Melun : construction d'un entrepôt. Projet Oppermann et Joret*, 28 mai 1857.
- 925 Ce schéma est décliné en deux dimensions : on prévoit deux grands entrepôts de 1159 m<sup>2</sup>, et deux autres plus petits (520 m<sup>2</sup>) mais de même facture (A.C. Melun, 1 Fi 676 ; 1 Fi 697 ; 1 Fi 917 et 913-914).
- 926 *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, t. XXIII, 1865, col. 161-166, et pl. 39-40.
- 927 Ces « magasins généraux » ont aujourd'hui disparu, mais les bâtiments nous sont connus par les deux planches de la *Revue générale...* déjà citée, ainsi que par les plans de Buval conservés aux A.C. Melun (1 Fi 2327-2328).
- 928 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 298. Autre projet d'entrepôt au port : celui des frères Barbier, « transports par eau à Sens », en 1892 ; A.C. Melun, 3 O 1 (avec coupes transversale et longitudinale).
- 929 L'usine à gaz créée par Pérardel en 1844 (voir p. 191).
- 930 L'usine Journel, sur l'île Saint-Étienne (1863), et l'usine Debreuil, sur le quai des Fourneaux (1856).
- 931 La minoterie Girardière, étudiée par N. Pierrot p. 222-227.
- 932 Brasseries Prochasson et Laurent sur l'île, brasserie d'Hersignerie boulevard Victor-Hugo.
- 933 Un bateau-lavoir est attesté en bordure de la place Praslin dès 1827, il est rejoint dès 1831 par un concurrent, puis un troisième bateau-lavoir (bientôt doublé d'un bateau-buanderie) est autorisé en 1850, toujours sur le petit bras de la Seine, le grand bras étant réservé à la navigation (A.D. Seine-et-Marne, 3 S 118) ; en 1860, les Ponts et Chaussées finissent par aménager un port à leur intention, à hauteur de la place Praslin. Leur nombre baisse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais un nouveau bateau-lavoir est néanmoins créé en 1898, face à la maison centrale : le bateau-lavoir Décamps, dit « Lavoir parisien » (A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 297). En 1905, ce dernier quitte Melun pour Montereau-Fault-Yonne, où il demeurera en service jusqu'à sa destruction par un obus en 1940 (P. Fiévet, « Les bateaux-lavoirs de Montereau », *Mémoires FPIDF*, t. 45, 1994, p. 471-490). Les bateaux-lavoirs de la Seine nous sont connus par des photographies anciennes et par des cartes postales, dont plusieurs ont été présentées au public lors de l'exposition « Tous en Seine » (Melun, 6 av.-16 juin 2002).
- 934 Rue Dajot jusqu'au transfert de la caserne sur le plateau nord.
- 935 *Prospectus du collège*, Melun, s.d. [dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle] (musée de Melun) : une fois par mois, les élèves prennent des bains chauds ; l'été, ils sont conduits aux bains froids, dans la Seine.
- 936 *Tous en Seine* [catalogue d'exposition, Melun, 6 avril-16 juin 2002], p. 16-17.
- 937 Voir le texte de A. Le Bas sur les équipements de sport, p. 234-239.
- 938 Voir par exemple l'hôtel Tellier, déjà évoqué.
- 939 A. Martin, *op. cit.*, p. 36.
- 940 Sur la villégiature en bords de Seine, dans les communes avoisinantes (et à Melun même), voir M.-F. Laborde, *Les Affolantes des bords de Seine. Villas du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1999. Pour la période antérieure (1<sup>re</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle), voir Michelin, *Essais historiques, statistiques sur le département de Seine-et-Marne*, Melun, 1829.
- 941 Voir la description de cette maison par Solente, 24 mai 1815 (A.C. Melun, 2 H). Le kiosque est un « petit pavillon octogone formé de huit poteaux, couvert en planches », alors en très mauvais état.
- 942 Musée de Melun, inv. 967.319.
- 943 Ce processus d'industrialisation avortée fera l'objet d'un article, à paraître ultérieurement.
- 944 A.C. Melun, 3 O 3 : *États de manufactures de Melun*, vers 1810.
- 945 Ce transfert est lié aux droits d'octroi, dont la ville de Melun refusait d'exempter le propriétaire de la verrerie (G. Leroy, *Histoire de Melun...*, p. 25). Nous n'avons pu déterminer si l'établissement melunais ainsi déplacé avait un lien avec la célèbre verrerie de Choisy, dont l'essor est de toute façon postérieur (après la reprise de l'entreprise par Bontemps en 1837). Voir L. de Finance, *Un patrimoine de lumière, 1830-2000. Verreries des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne* [Inventaire général, Cahier du patrimoine, n° 67], Paris, 2003, p. 35-39.
- 946 La filature est vendue en 1831 à un propriétaire parisien, Antoine Briot, qui la revend dès 1832 (A.C. Melun, matrice cadastrale : 1 G 26, fol. 290). Ses bâtiments sont en démolition en décembre 1835 (A.C. Melun, 2 F 16 : *État des industries de Melun*, 4 décembre 1835).
- 947 L'entrepreneur Michon, qui l'avait achetée en 1824, essaie en vain de la vendre à l'État en 1830, et décide finalement de reconvertir l'usine en sucrerie en 1835.
- 948 *Annuaire statistique et administratif de Seine-et-*

- Marne pour 1855, Melun, H. Michelin, 1856, p. 354.
- 949 C. Mabire La Caille, « Les moulins de Melun », *Histoire et archéologie du pays melunais, Bull. du GRAM*, n° 1, 2005, p. 111.
- 950 Voir p. 222-227, le texte de N. Pierrot sur les Moulins de Melun.
- 951 En 1813, Melun ne compte qu'un seul brasseur : Joram, qui n'emploie qu'un ouvrier. La matrice cadastrale enregistre la suppression de la brasserie Joram en 1835 (A.C. Melun, 1 G 26).
- 952 Cyriaque Walter arrive à Melun vers 1816 (Savarin, *La Brasserie Gruber*, Melun, 1895) ; l'*Almanach* de 1820 le mentionne comme brasseur. En 1824, il acquiert la brasserie de la veuve Charles Pascon, rue d'Almont (A.C. Melun, 1 G 21). En 1838, il y adjoint une distillerie utilisant les petites eaux de ses bières comme ferment pour l'eau-de-vie (A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 295).
- 953 G. Leroy, « La brasserie Gruber », *Le Nouvelliste de Seine-et-Marne*, 1<sup>er</sup> mars 1895. E. et Y. Mollier, « La brasserie Gruber », *Les samedis de l'histoire, 1996-1997 : les oubliés, notre patrimoine redécouvert*, Comité des archives et du patrimoine, Dammarie-lès-Lys, 1998, p. 38-42. R.-C. Plancke, *op. cit.*, p. 232-235.
- 954 Réhabilité par l'architecte J. Warnery, l'ancien « château » Gruber abrite actuellement la Chambre des métiers de Seine-et-Marne.
- 955 La Manufacture française des ceillets métalliques à Ivry-sur-Seine présente, dans sa grande halle de 1894, une structure métallique d'un dessin assez comparable ; il s'agit là aussi d'un bâtiment industriel traité avec une certaine recherche architecturale, dont témoigne notamment la façade majestueuse de l'édifice (O. Cinqualbre, *Architectures d'usines en Val-de-Marne (1822-1939)*, [inventaire général,
- Cahier du patrimoine, n° 12], Paris, 2004 (rééd.), p. 85-87).
- 956 Seul le logis patronal emploie réellement de la pierre ; mais le bâtiment des bureaux joue sur deux couleurs de brique pour obtenir un effet similaire, également repris sur le porche.
- 957 Pierre Soubiran a achevé en 1883 la construction d'une scierie avec machine à gaz, hangars et ateliers (A.C. Melun, 1 G 34). Cet établissement a aujourd'hui disparu, il ne reste plus que la maison patronale.
- 958 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 301.
- 959 Je remercie M. Damien Jullemier des indications qu'il m'a fournies au sujet de cette maison.
- 960 Comme le soulignent par exemple les études récentes de l'Inventaire sur le patrimoine industriel des Lilas et de Montreuil, en Seine-Saint-Denis.
- 961 D. Hervier et M.-A. Férault, *Le faubourg Saint-Antoine, un double visage* [inventaire général, Cahier du patrimoine, n° 51], Paris, 1998.
- 962 Les fumées sont un élément récurrent des plaintes, notamment contre les tuileries et les fours à chaux et à plâtre (nombreux exemples en A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 300).
- 963 Par exemple celles dégagées par les fonderies de suif (*ibid.*) ou par les fabricants d'engrais (5 Mp 295).
- 964 Ainsi sur l'île Saint-Étienne en 1861-1864 (A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 295).
- 965 Le fabricant de colle Simon, par exemple, « a construit entre la petite rue Saint-Étienne et celle du Franc-Mûrier un atelier en planches de voliges, qui m'a été signalé comme dangereux à cause du feu qu'on y allume avec des copeaux et qui peut se communiquer rapidement sur les maisons voisines » (lettre du maire de Melun au préfet, 23 septembre 1838 ; A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 298).
- 966 Voir p. 228-233, le texte de N. Pierrot sur la « Cooper ».
- 967 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 294.

### La maison centrale de détention

968 J.-G. Petit, *Ces peines obscures : la prison pénale en France, 1780-1875*, Paris, 1990.

969 Lettres de création d'une maison centrale de détention dans la maison de réclusion de Saint-Nicolas de Melun ; Saint-Cloud, 21 août 1811 (A.D. Seine-et-Marne, 1 Y 1).

970 Parmi l'abondante bibliographie consacrée à l'architecture carcérale, on pourra notamment se reporter à : C. Mignot, *L'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris-Fribourg, 1983 ; F. Doulat, « Guillaume-Abel Blouet (1795-1853), architecte de la colonie de Mettray, théoricien et acteur de la réforme pénitentiaire », dans

L. Forlivesi, G.-F. Pottier, S. Chassat (dir.), *Eduquer et punir, la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, 1839-1937 (actes du colloque de juin 2004)*, Rennes, 2005 ; B. Foucart, « Architecture carcérale et architectes

fondamentalistes en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'art*, n° 32, 1976.

971 En 1811, la maison Saint-Nicolas renferme 200 individus. Le projet d'en accueillir 500 est accompli et même dépassé : la maison centrale compte 600 condamnés en 1819 (A.D. Seine-et-Marne, 1 Y 1). La maison centrale de Melun accueille des femmes jusqu'en 1822, et des enfants jusqu'en 1823.

972 A.D. Seine-et-Marne, 1 Y 1.

973 A.D. Seine-et-Marne, 1 Y 1 ; 1 Y 3 ; 1 Y 49 à 57.

974 Gourlier, *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1825-1850, t. I, p. 23 et pl. 163-164. À titre de comparaison, les autres prisons publiées par Gourlier en regard de la

maison centrale de Melun ont des coûts de 150 000 à 160 000 francs (maisons d'arrêt de Cherbourg, Lorient et Saintes).

975 L'aile en retour qui ferme la première cour à l'est est dévolue à plusieurs fonctions : elle abrite la chapelle et le réfectoire en rez-de-chaussée, des ateliers dans les étages et des dortoirs dans les combles.

976 F. Banat-Lacombe, « La faillite d'une utopie carcérale : la centrale de Melun (1830-1848) », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 113-114, 1986-1987 ; et « La réalité pénitentiaire perçue au travers de trois maisons centrales – Melun, Poissy, Eysses – durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1987, 35-45.

977 *Annuaire statistique et administratif de Seine-et-Marne* de 1855.

978 A.-F. Passy, *Rapport à M. le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur sur les résultats financiers de la régie de la Maison centrale de Melun pendant les années 1843, 1844 et 1845 (2 mai 1846)*, Paris, 1846.

979 A. Martin, *op. cit.*, p. 20.

980 A.D. Seine-et-Marne, 1 Y 61, 64 et 67.

981 En 1842-1843, la chapelle, jusqu'ici située au milieu des réfectoires, est déplacée sur un côté. Ce réaménagement permet d'étendre l'espace dévolu aux repas : une cloison mobile ferme le sanctuaire. Par ailleurs, les tables sont disposées en largeur et non plus en longueur, pour faciliter la surveillance (A.D. Seine-et-Marne, 1 Y 72/1).

982 A.D. Seine-et-Marne, 1 Y 72/1.

983 A.D. Seine-et-Marne, 1 Y 72/2. Rapport du ministre de l'Intérieur, 15 juin 1878.

984 Dans le système « auburnien » (du nom de la prison d'Auburn à New York, construite en 1816-1825), les détenus vivent en commun (mais en

silence) pendant la journée, partagée entre le réfectoire, l'atelier, l'école et la chapelle, puis ils passent la nuit dans des cellules individuelles. L'isolement est donc moins radical que dans le système « pennsylvanien », où le prisonnier dort, mange et travaille seul dans sa cellule.

985 Une partie des « cages à poules » de Clairvaux a été remontée au musée des prisons, à Fontainebleau.

986 Les planches publiées dans *L'Encyclopédie d'architecture* (3<sup>e</sup> série, vol. 6, 1887-1888, pl. 1143, 1153, 1165) attribuent ce bâtiment à son père, Henri Bulot. Les deux architectes travaillant en cabinet, il est parfois difficile de les distinguer.

Toutefois, le contrat d'adjudication des travaux, le 20 septembre 1884, mentionne bien Prosper Bulot comme architecte du nouveau quartier cellulaire, son père étant par ailleurs chargé de la destruction des anciens bâtiments en 1885 (A.D. Seine-et-Marne, 1 Y 72/2).

987 *Ibid.*

988 *Intérieur du quartier cellulaire de nuit*, photographie de A. Normand, 1890 (médiathèque de Melun).

989 L'architecte de la Santé, Émile Vaudremer, organise le quartier des prévenus selon un plan radiant, où les bâtiments cellulaires partent d'une salle circulaire avec salle de surveillance et chapelle à l'étage.

990 Jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il subsistait un autre ensemble de bâtiments datant de cette première campagne de travaux : l'infirmierie. On la reconnaît notamment, à l'est du quartier cellulaire, sur les cartes postales des années 1900-1910. Elle a laissé place à un bâtiment en béton, construit dans les années 1960.

991 La chapelle, en revanche, n'existe plus.

### Le collège Jacques-Amyot

992 Le ministère de l'Instruction publique édicte alors des règlements très précis, fixant le cahier

- des charges des constructions scolaires (volume des classes, taille des préaux, etc.). En revanche, il ne prescrit pas de style architectural particulier pour ces édifices. Mais de fait, les avis de la Commission des bâtiments des collèges et lycées, dominée par les « diocésains » (architectes rationalistes formés à l'école de Viollet-le-Duc), influent fortement sur les choix architecturaux et les bâtiments scolaires des années 1880, particulièrement nombreux, présentent souvent un air de famille. On peut, pour faire bref, les qualifier d'écoles « Jules Ferry » – même s'il n'existe pas à proprement parler d'intervention du politique sur l'architecture (voir A.-M. Châtelet [dir.], *Paris à l'école, qui a eu cette idée folle*, Paris, 1993).
- 993 Voir le chapitre sur la ville des Temps modernes, p. 74-101.
- 994 *L'Illustration*, 12 sept. 1885, n° 2220, p. 280 : « Le nouveau collège de Melun ».
- 995 G. Leroy, *Histoire sommaire de l'enseignement à Melun du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Melun, 1867, p. 14-16.
- 996 Une salle pour les expériences de chimie et un cabinet de physique sont aménagés en 1859 dans les deux grands bâtiments longeant la rue des Capucins (actuelle rue du Président-Despatys) par Buval. En 1866, on construit un nouveau bâtiment sur la rue du Coq (rue Victor-Rousel) pour y installer un cabinet de physique et de chimie, et une salle de dessin. Des travaux sont encore menés en 1878 sous la direction de Buval fils, toujours sur les salles d'enseignement scientifique.
- 997 A.C. Melun, 4 M 1.
- 998 Le concours ouvert pour le collège paraît notamment dans les publications suivantes : « Concours publics. Agrandissements du collège de Melun (Seine-et-Marne) », dans *Croquis d'architecture*, 1881, n° X, p. 4. ; « Concours », dans *La Construction lyonnaise*, déc. 1881, t. 2, n° 9, p. 100 (premier prix : Touzet architecte à Paris ; autres concurrents : Mamoussa et Pelletier à Paris, Courteaux à Abbeville) ; « Concours. Construction d'un petit quartier et des bâtiments complémentaires d'un grand quartier du collège à Melun », dans *Gazette des architectes et du bâtiment*, 1882, p. 218-220, fig. 54, p. 227.
- 999 Sur le rôle de Vaudremer dans l'architecture scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle, voir M.-J. Dumont, « Vaudremer et les charmes austères du rationalisme », *Paris à l'école...*, p. 126-129 ; et A. Thomine, *Émile Vaudremer (1829-1914). La rigueur de l'architecture publique*, Paris, 2004.
- 1000 Le conseil municipal charge Touzet de l'exécution des travaux par délibération du 24 mars 1882.
- 1001 Voir p 164-166.
- 1002 Selon l'expression du journal *L'Illustration* déjà cité.
- 1003 *Prospectus du collège Jacques-Amyot*, s. d. (fin du XIX<sup>e</sup> siècle).
- 1004 A.C. Melun, 4 M 2.
- 1005 A.C. Melun, 4 M 8.
- 1006 P. Lesage, « Octave Gréard, un esprit moderne et rénovateur au service de l'enseignement », *Paris à l'école...*, p. 46-51.
- 1007 Article de *L'Illustration* cité note 994.
- L'habitat melunais**
- 1008 Voir A. Guillerme, *Bâtir la ville. Révolutions industrielles dans les matériaux de construction : France-Grande-Bretagne (1760-1840)*, Seyssel, 1995.
- 1009 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 300 (tuilerie Billard, en 1878).
- 1010 Dans toute la France, les petits ateliers disparaissent, en général au moment de la guerre de 1914-1918 : J. Cartier, « La tuile mécanique, une technologie du XIX<sup>e</sup> siècle » *Monumental*, n° 15, déc. 1996, p. 26-31.
- 1011 La tuilerie des Tarterrets, à Essonnes, est un établissement fondé en 1882 et racheté en 1919 par la société Gilardoni. Elle est demeurée en activité jusqu'en 1976 (*L'Industrialisation en Essonne, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Guide de recherche, inventaire des sources*, 2004, p. 115).
- 1012 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 300.
- 1013 Par exemple, l'établissement d'André Parisot rue des Mariniers se définit dans sa publicité comme « entrepôt des tuileries de Bourgogne, du Berry, de Champagne et de la Loire », et vend également des « briques en terres cuites de toute provenance » (*Annuaire commercial... de Seine-et-Marne pour 1925*, p. 105).
- 1014 Voir par exemple les maisons de la rue Saint-Barthélemy.
- 1015 Pour l'hôtel de ville, l'architecte Gilson souligne : « Ce projet a été traité très simplement et avec toute l'économie possible. La façade principale seulement, comme comportant quelques détails de sculpture et exposée d'ailleurs en plein sud, est indiquée en pierre de taille ; le reste serait exécuté en plâtre et moellon » (A.C. Melun, 1 M 13).
- 1016 S. Cueille, *Le Vésinet, modèle français d'urbanisme paysager 1858-1930* [Cahiers de l'Inventaire, n° 17], 2002 (2<sup>e</sup> éd.), p. 52-57. L'architecture en brique et pierre représente près de 60 % du bâti vésigondain de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'apogée de l'utilisation de ces matériaux se situant entre 1870 et 1890.
- 1017 Datation et attribution d'après la matrice cadastrale.
- 1018 78 occurrences de la meulière sur 177 maisons ou immeubles datées du premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 1019 C. Pomerol, « Une pierre de construction étroitement liée à son terroir : la meulière », dans *Carrières et constructions III. 119<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Amiens, 1994)*, 1996, p. 247-263.
- 1020 Ce matériau n'a été vu que deux fois lors de l'inventaire (au 3 rue Eugène-Godin et au 14 avenue des Tilleuls).
- 1021 Léon Paupardin, entrepreneur de maçonnerie (11 rue de Belombre) est concessionnaire du système Bérard en 1910 (*Annuaire commercial... de Seine-et-Marne*, 1910, p. 128). Trois maisons construites selon cette technique ont été repérées lors de l'inventaire. Je remercie A. Le Bas de ses indications sur ce mode de construction.
- 1022 A.D. Seine-et-Marne, 4 N 23/1.
- 1023 Voir, entre autres exemples : 19 rue de Farcy ; 6 boulevard Charles-Gay ; 9 boulevard Aristide-Briand ; 5 bis rue du Docteur-Pouillot, etc.
- 1024 A.C. Melun, 5 I 25.
- 1025 *Ibid.*
- 1026 R.-C. Plancke, *op. cit.*, p. 213.
- 1027 Un premier réservoir est construit en 1860, un second quelques années plus tard. On les voit tous deux sur le tableau de Cotelle représentant Melun vu du faubourg Saint-Liesne.
- 1028 *Annuaire statistique, administratif, agricole et industriel de Seine-et-Marne*, 1865.
- 1029 Coiret crée l'usine de Choisy-le-Roi en 1859 ; elle est rachetée en 1867 par la Compagnie générale des eaux (O. Cinqualbre, *op. cit.*, p. 124).
- 1030 « Construit et installé en novembre 1864 par Lebrun et Lévêque de Creil dans l'usine de distribution des eaux de Cambrai dont je suis également concessionnaire, ce générateur a fonctionné depuis cette époque jusqu'en mai 1868. Je l'ai alors fait transporter à Melun et je vais aujourd'hui le placer à côté de celui qui existe déjà dans l'usine, quai Saint-Ambroise au coin de la rue Dajot » (demande d'autorisation déposée par Coiret en 1869, A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 301).
- 1031 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 303.
- 1032 *Ibid.*
- 1033 Demeuré en activité au XX<sup>e</sup> siècle, le site n'a évidemment pas conservé son outil de production, mais il abrite aujourd'hui des bureaux d'EDF.
- 1034 D'après l'*Almanach du Messager*, cité par R.-C. Plancke, *op. cit.*, p. 214-215.
- 1035 *Ibid.*, p. 215-219.
- 1036 Deux exemples parmi d'autres : la maison au 34 rue René-Pouteau, surélevée d'un étage, ou l'immeuble au 24 de la rue Saint-Étienne (à l'angle de la rue du Franc-Murier) reconstruit en 1896 sur une hauteur supérieure à celle des habitations voisines (A.C. Melun, 1 G 70).
- 1037 Plan dressé en juin 1912 par l'architecte Richardot pour la construction d'un immeuble de rapport sur la propriété Laugero et Massolo (A.C. Melun, 1 F1 1341). Signature et date portées sur l'immeuble : « Richardot architecte, 1913, Lacour frères entrepreneurs ».
- 1038 Signature en façade : Pontlevé entrepreneur, G. Joffrin architecte, 1910. À la même époque, Gustave Joffrin réalise plusieurs logements à Choisy-le-Roi, notamment une maison d'inspiration néo-classique (12 avenue Marcel-David) en 1908. Voir le dossier d'inventaire de la commune de Choisy-le-Roi au service de l'Inventaire d'Île-de-France (ou la base de données Mérimée sur Internet).
- 1039 Voir le texte de D. Gillardin sur le lotissement des casernes Augerau, p.196-199.
- 1040 Aux n° 26-26 bis, 22-22 bis et 20-20 bis. De nombreuses autres maisons jumelles pourraient être citées, par exemple 26-28 rue Crévoulin, 20-22 rue Albert-Moreau

- etc. Le lotissement Augereau en accueille plusieurs, dont celle édifée sur les plans de l'architecte Trappier en 1909, aux 17-19 boulevard Henri-Chapu.
- 1041 E. Delaroue, *L'Ancien quartier Augereau 1904-1908* (A.D. Seine-et-Marne, Op 273).
- 1042 Voir le texte de Delphine Gillardin sur ce lotissement, p.196-199.
- 1043 A. Dugast et I. Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Première série, période 1876-1899*, Paris, 1991, t. II, p. 94.
- 1044 La plaque d'Émile Poignant se retrouve sur les maisons suivantes : 3 et 5 rue Armand-Cassagne, 23 boulevard Aristide-Briand.
- 1045 Voir le texte de D. Gillardin sur le lotissement Saint-Ambroise, p. 196-199.
- 1046 La plaque de Véron se trouve par exemple sur le 29 rue Armand-Cassagne.
- 1047 Les quelques demeures représentées dans les revues d'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle se trouvent en fait aux environs de Melun, comme le pittoresque chalet de Buval, publié par Daly dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, t. 20, 1862, col. 218-219 et pl. 53.
- 1048 Ex. : « Quatre villas à Melun », par Gérard de Faye, dans *L'Habitation pratique*, 1909, p. 41-45 et pl. 11. « Villa à Melun » [villa « del Sole »], par Soubiran, dans *La Construction moderne*, 1911-1912, p. 39-40 et pl. 10.
- 1049 A.C. Melun, 1 Fi 825-826.
- 1050 Société des architectes diplômés par le gouvernement.
- 1051 A.C. Melun, 1 Fi 1370-1371 et 1 Fi 1636-1638 (Léon Destors arch., Léon Fromant entr.). Léon Destors (1861-1939) est également l'auteur du siège social de la Société d'assurances mutuelles immobilières et mobilières de Seine-et-Marne contre l'incendie, 1 place Portede-Paris, en 1900.
- 1052 A.C. Melun, 1 G 26.
- 1053 Verrey apparaît comme architecte dans l'*Annuaire statistique et administratif de Seine-et-Marne pour 1850*, p. 245. Il est également cité dans les archives de la fabrique Saint-Aspais, qui refuse sa candidature comme architecte de la paroisse en 1849 (A.D. Seine-et-Marne, 5 V 196).
- 1054 H. Dion, « titulaire de la Société nationale des architectes de France », exerce au 8 rue Dajot en 1880 (*Annuaire commercial*, p. 72).
- 1055 Adresse de Véron : 6 rue Gatteliet.
- 1056 Un modèle de maison réalisée à Melun est publié par Petitpas, *Le Cottage pour tous. Maisons de campagne, villas et cottages*, Paris, 1913.
- 1057 A.C. Melun, 1 G 70.
- 1058 C. Boulmer, *Hommes et métiers du bâtiment 1860-1940. L'exemple des Hauts-de-Seine* [Inventaire général, Cahier du patrimoine, n° 59], Paris, 2001.
- 1059 « L'architecte qui se fait entrepreneur ou commis d'entrepreneur, mètreur, vérificateur, perd la qualité d'architecte » : J. Guadet, « Code des devoirs professionnels de l'architecte présenté au nom de la Société centrale des architectes français », *L'Architecture*, n° 33, 17 août 1895, p. 288-289.
- 1060 Loi du 31 décembre 1940, publiée dans *l'Architecture française*, n° 4, fév. 1941, p. 40-41. A.-M. Châtelet, « L'architecte dans l'Europe libérale », dans *Histoire de l'architecte* (L. Callebaut, dir.), Paris, 1998, p. 236.
- 1061 C. Boulmer, *op. cit.*, p. 35-37.
- 1062 E. Delaire, *Les architectes élèves de l'école des Beaux-Arts*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1907, p. 200-201.
- 1063 Titre mentionné dans la publicité que fait paraître V. Baustert dans l'*Annuaire commercial de Seine-et-Marne*, en 1922.
- 1064 Camel et Dutertre sont tous deux rangés parmi les « géomètres » en 1880 et les « architectes » en 1900. À cette date, Dutertre figure aussi parmi les « mètreurs-vérificateurs ». *Annuaire commercial de Seine-et-Marne*, 1900, p. 69 et 77.
- 1065 C. Boulmer, *op. cit.*, p. 81.
- 1066 *Ibid.*, p. 80-81.
- 1067 *Ibid.*, p. 71-77.
- 1068 Voir par exemple l'*Annuaire commercial de 1900* : publicité, p. XLIX.
- 1069 *Annuaire commercial de 1910* : publicité p. 92.
- 1070 *Annuaire commercial de 1880*, p. 72.
- 1071 Mort en 1849.
- 1072 Frédéric Buval est engagé comme architecte de la fabrique Saint-Aspais en remplacement de Gilson père, en 1849 (A.D. Seine-et-Marne, 5 V 196). Son fils Paul reprend le titre en 1877 (A.D. Seine-et-Marne, 5 V 195). Frédéric Géraud de Faye est à son tour architecte de la même paroisse en 1892 (*ibidem*).
- Le lotissement des casernes Augereau**
- 1073 Couvents des ursulines et des visitandines, église paroissiale Saint-Ambroise et chapelle Saint-Michel.
- 1074 Il est intéressant de noter que la ville décida d'affecter à la construction des casernes les différents revenus qu'elle obtiendrait de ces ventes.
- 1075 Étude comparative réalisée par M. Chevillon, géomètre expert, conservée aux A.C. Melun, 1 Fi 641 à 643.
- 1076 Il faut signaler qu'aucun projet n'illustre le quartier tel qu'on le connaît aujourd'hui, toutefois le projet n° 3 est celui qui s'en approche le plus.
- 1077 L'échec des mesures d'expropriation dans l'ilot situé au sud-ouest du lotissement peut expliquer le non-prolongement de la percée de la rue Augereau.
- 1078 L'installation de l'usine Baumann dans deux bâtiments subsistants de l'ancien quartier de cavalerie explique vraisemblablement la grande superficie de l'ilot situé entre les rues Cassagne, Dajot, les quais et la rue Augereau. Dans un projet idéal, on peut imaginer le prolongement du boulevard Charles-Gay coupant en deux cet ilot.
- 1079 Rapport de l'inspecteur d'Académie de Seine-et-Marne au préfet du département daté de 1911. A.D. Seine-et-Marne, Op 596.
- 1080 Nous n'avons malheureusement trouvé aucun document (excepté les directives pour la rue Saint-Ambroise) renseignant sur les choix ou sur le caractère imposé des alignements du bâti, argumentant les choix des propriétaires ou des architectes sur cette question.
- 1081 Le décalage est visible au niveau des immeubles situés aux extrémités nord et sud du lotissement : ces derniers sont en effet mitoyens avec des bâtis préexistants au lotissement. Deux immeubles sont relativement proches par leur décor (balcons, travées traitées en légère saillie...), ils sont situés aux deux extrémités du boulevard, au 31 boulevard Saint-Ambroise et au 1 boulevard Charles-Gay.
- 1082 À la parcelle initiale, M. Galland a été autorisé à ajouter une bande de terre de 4,50 mètres supplémentaires afin d'augmenter son terrain. A.D. Seine-et-Marne, Op 273.
- 1083 Trappier est également l'architecte de la maison sise au 15 boulevard Henri-Chapu ornée d'un décor de brique similaire à celui des maisons jumelles. Des plaques apposées sur la façade permettent cette identification.
- 1084 Rapport de M. E. Delaroue, *L'ancien quartier Augereau 1904-1908*, A.D. Seine-et-Marne, Op 273.
- 1085 Ces annonces furent publiées en 1905 dans *L'Architecture* (journal hebdomadaire illustré de la Société centrale des architectes français), *Le Bulletin des constructeurs*, *Le Bâtiment* (journal des travaux publics et particuliers), *Le Monde économique* et enfin dans *Le Constructeur*.
- 1086 A.D. Seine-et-Marne, Op 273.
- 1087 Cette volonté de créer un tel quartier est inédite à Melun, et ne se retrouvera que dans les années 1950.
- 1088 « ... un lieu de promenade et de repos, suffisamment éloigné des grandes voies de communication, envahies de plus en plus par les poussières de la circulation automobile » (rapport de M. Chevillon, *op. cit.*).
- 1089 A.D. Seine-et-Marne, Op 273.
- 1090 Rapport de M. E. Delaroue, *op. cit.*
- 1091 Ce temple fut détruit en 1944. Un plan, un relevé de la façade ainsi que des coupes, réalisés par Félix Paumier, sont conservés aux A.C. Melun (1 Fi 2002).
- 1092 La loge des Enfants d'Hiram acquit ce terrain le 18 décembre 1906. A.D. Seine-et-Marne, Op 596.
- 1093 Le projet de Bulot prévoyait trois établissements : une école enfantine, une école de garçons et une école de filles. Les bâtiments devaient s'étendre de façon perpendiculaire aussi bien sur la rue Armand-Cassagne que sur la rue Gabriel-Leroy, l'angle traité en pan coupé devant abriter le logement de la directrice.
- 1094 Au cours de la guerre, les bâtiments réalisés servirent de cantonnement militaire.
- 1095 Ces travaux consistent alors en la réalisation des « murs de clôture, l'entrée, les perons, la pose des escaliers de la cave et de l'étage, la fosse, les canalisations, les dallages, la mosaïque, les appareils sanitaires et leurs canalisations, les parquets à terminer ou à refaire, la porte d'entrée, les portes intérieures, l'habillage, les ferrures des portes, la rampe d'escalier, la grille d'entrée, la peinture et la vitrerie, le chauffage, la fumisterie, le mobilier, les plantations » : lettre de L. Cuinat, architecte à Bois-le-Roi au préfet de Seine-et-Marne du 17 janvier 1922. A.D. Seine-et-Marne, Op 596.

- 1096 L'école est destinée à compléter la fermeture de l'école congréganiste de filles du boulevard Gambetta.
- La ville contemporaine**
- 1097 La commune compte 13 641 habitants en 1896, dont 11 091 pour la population agglomérée (A. Hugues, *Statistique du mouvement de la population de Seine-et-Marne, 1896-1901*, Melun, 1902, p. 15).
- 1098 35 695 habitants en 1999 selon l'INSEE.
- 1099 De même, l'habitation-buvette malencontreusement commencée en 1914 au carrefour des routes de Paris et de Brie ne sera terminée qu'en 1922, huit ans après (A.C. Melun, 1 G 71).
- 1100 Le « plan d'extension et d'embellissement de la ville » a été réalisé par le géomètre melunais Labarre et approuvé par le conseil municipal le 22 février 1926, mais nous n'avons pas réussi pour l'instant à le retrouver dans les archives.
- 1101 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 302.
- 1102 A.C. Melun, 4 Q 1, dossier 1.
- 1103 *Règles et instructions établies à la suite des travaux de la commission technique de l'habitation siégeant au ministère du Travail, pour la construction des habitations à bon marché et des logements prévus dans la loi du 13 juillet 1928*, Paris, 1929. Le « type I » de la route de Corbeil correspond par exemple aux règles édictées p. 6 pour la superficie minimum des surfaces d'habitation (35 m<sup>2</sup> pour les logements de 2 pièces avec w.-c.).
- 1104 Voir les plans types de maison individuelle type 1 (2 pièces en rez-de-chaussée) et de maison jumelée à un étage (salle à manger et cuisine en rez-de-chaussée, 2 chambres au premier). A.C. Melun, 1 Fi 1914 et 1915.
- 1105 A.C. Melun, 4 Q 1, dossier 1.
- 1106 A.C. Melun, 1 Fi 2422-2423.
- 1107 Ph. Bernard, *Économie et sociologie de la Seine-et-Marne, 1850-1950*, Paris, 1953, p. 114.
- 1108 A.C. Melun, 1 G 71, déclarations de construction n° 189 et 231.
- 1109 Cet ensemble de sept bâtiments est complété après la Seconde Guerre mondiale par deux collectifs de 32 et 12 logements élevés par la société de HLM dijonnaise « Bourgogne et Morvan » (1952). La rue André-Lebon, ainsi nommée en l'honneur du président du conseil d'administration du PLM de 1932 à 1937 (J. et H. Clayette, *op. cit.*, p. 120) devient voie communale en 1976-1977 (A.C. Melun, 149 W 50).
- 1110 *Les Cités jardins de la région Île-de-France, Cahier de l'AURIF*, vol. 51, mai 1978, cité-jardin de Villeneuve-Saint-Georges (fiche C 5). Cette cité comporte à l'origine 120 pavillons jumelés et 4 immeubles collectifs regroupés autour d'un espace commun. À Melun, n'ont été construits que des immeubles collectifs, très proches de ceux de Villeneuve-Saint-Georges quoiqu'un peu moins élevés.
- 1111 A.C. Melun, 1 Fi 2485 (plan de la cité en 1952).
- 1112 C. Loupiac et C. Mengin, *L'Architecture moderne en France, t. 1 : 1889-1940*, Paris, 1997, p. 212.
- 1113 H. Raymond, N. Haumont, M.-G. Dezes, A. Haumont, *L'habitat pavillonnaire*, 2001 (rééd.), p. 42.
- 1114 Le plan de ce lotissement, rue Despatys, est dressé le 9 janvier 1930 par le géomètre Bocahu et approuvé le 19 février 1930 (A.C. Melun, 1 Fi 1098).
- 1115 A.C. Melun, 1 Fi 784.
- 1116 H. Bocard et al., *De Paris à la mer : la ligne de chemin de fer Paris-Rouen-Le Havre* [Inventaire général, Images du patrimoine, n° 239], Paris, 2005, p. 94.
- 1117 A. de Roux, *Perpignan : de la place forte à la ville ouverte, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Perpignan, 1996, p. 399.
- T. Locharde et L. Pagniez, « L'architecture privée à Perpignan, 1900-1950 : de l'esthétique "Beaux-Arts" au pittoresque moderne », *In-Situ* [revue électronique de l'Inventaire général], septembre 2005.
- 1118 En collaboration avec Charles Genuys. Voir J.-C. Vigato, *L'architecture régionaliste : France 1890-1950*, Paris, 1994, p. 132.
- 1119 A.C. Melun, 1 D 7.
- 1120 Auteur de 6 plans pour le lotissement de l'Ermitage, de 1936 à 1939 (A.C. Melun, 1 Fi 1513, 1533-1541, 1540-1541, 943-945, 1438, 2312-2317).
- 1121 Auteur de 4 projets pour le lotissement de l'Ermitage, de 1936 à 1939 (A.C. Melun, 1 Fi 1502-1503, 995-997, 1450-1451, 713).
- 1122 Auteur de 3 projets pour le lotissement de l'Ermitage (A.C. Melun, 1 F 953, 1714, 1720).
- 1123 Auteur notamment de la maison au 5bis boulevard Aristide-Briand (A.C. Melun, 1 Fi 1253 ; 27 mars 1930).
- 1124 En 1929, il est associé à Vandendriessche à Paris (A.C. Melun, 1 Fi 972-974).
- 1125 Une double adresse, parisienne et melunaise, figure encore sur les plans qu'il délivre en 1934 (A.C. Melun, 1 Fi 2400) ; mais dès 1936 n'est plus mentionné que Melun (A.C. Melun, 1 Fi 1375).
- 1126 Il y réalise des habitations vers 1935, et signe aussi le 41 rue Victor-Hugo à Bonneuil-sur-Marne (voir les dossiers d'inventaire topographique sur ces deux communes).
- 1127 Ce processus d'installation des architectes dans les quartiers en construction est un processus classique, mis en relief pour le département des Hauts-de-Seine par C. Boulmer, *op. cit.*, p. 80.
- 1128 A.C. Melun, 1 Fi 631-633.
- 1129 A.C. Melun, 1 Fi 980 et 998.
- 1130 A.C. Melun, 1 Fi 958.
- 1131 Entreprise étudiée par C. Boulmer, *op. cit.*, p. 115.
- 1132 RN 5, lotissement du chemin de Voisenon et avenue Armand-de-la-Rochette.
- 1133 A.C. Melun, 1 Fi 1883-1884 : propriété de M. Garnier, lotissement de l'Ermitage, 1936.
- 1134 A.C. Melun, 1 G 71.
- 1135 Maison d'habitation en planches, en rez-de-chaussée, sur assise de maçonnerie, construite pour Louis Goubet route de Rubelles en 1923 ; construction en bois, en rez-de-chaussée, pour M. Tourbillon chemin des Capucins, même année (A.C. Melun, 1 G 71).
- 1136 Trois maisons de bois sur assises de maçonnerie sont construites en 1924 route de Brie, pour MM. Bourgeois, Verdier, Dufour, demeurant à Paris (A.C. Melun, 1 G 71, déclaration de construction n° 226).
- 1137 Dans le département de la Seine, on recense 3901 baraques en bois en 1926 ; à Chelles, Villeparisis et Pontault-Combault, 30 % des lots sont bâtis en bicoques en 1928 (A. Fourcaut, *La Banlieue en morceaux*, Grâne, 2000, p. 69-72). Sur des « cabanons » encore conservés, voir notamment : B. Blanc, *Les portes de l'Essonne. Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste*, t. 1 [Inventaire général, Images du patrimoine, n° 228], Paris, 2004.
- 1138 La loi du 14 mai 1932, complétée par l'arrêté du 25 mai 1935, détermine l'étendue de la « région parisienne » par un cercle de 35 km de rayon autour de la capitale : Melun se trouve juste à l'extérieur de ce cercle. Voir A. Fourcaut, *op. cit.*, p. 16.
- 1139 Lettre du maire au préfet, à propos de cette construction réalisée sans permis ; 4 mars 1926 (A.C. Melun, 4 Q 1).
- 1140 La construction de cet immeuble est engagée par M. Salmon le 8 août 1928 (A.C. Melun, 1 G 71, déclaration de construction n° 374). Le chantier en est à son dernier stade sur la carte postale « Place de la Gare » de la médiathèque de Melun, écrite en 1933.
- 1141 Immeuble construit pour M. Bellier en 1928 (A.C. Melun, 1 G 71, déclaration de construction n° 372).
- 1142 L'école de Boutron est d'ailleurs louée par la revue *L'Architecture* pour sa façade « en un sobre style moderne sans intercalage de briques apparentes, renonçant ainsi à ce style école Ville de Paris » (*L'Architecture*, vol. XLV, n° 6, p. 185).
- 1143 A.D. Seine-et-Marne, 4 N 68-69.
- 1144 C. Loupiac et C. Mengin, *op. cit.*, p. 176-186.
- 1145 A.C. Melun, 1 Fi 2146.
- 1146 Les principales œuvres d'Auguste Bluysen sont répertoriées dans les bases de données Mérimée et Archidoc, consultables sur Internet.
- 1147 Parmi d'autres réalisations, on peut aussi citer le réaménagement de l'hôtel Potocki pour la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (1926-1934).
- 1148 L'implantation de cette société à Dammarie est liée à la Première Guerre mondiale : jusque-là installés dans la région de Nancy et de Maubeuge, Delattre et Frouard se replient en 1917 sur la Seine-et-Marne pour ouvrir une usine fabriquant des obus, reconvertie dans l'activité civile après la guerre. En 1922, l'usine de Dammarie emploie 1 050 ouvriers. Touchée par la crise, elle n'en compte plus que 420 en 1930 et 380 en 1934. Elle connaît un nouvel essor dans les années 1940 et occupe à nouveau 1 000 ouvriers en 1951 (P. Bernard, *op. cit.*, p. 114).
- 1149 Voir le texte de N. Pierrot sur la « Cooper », p. 228-233.
- 1150 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 294 ; A.C. Melun, 1 G 71 ; plaquette publicitaire des *Laboratoires galéniques Vernin*, s.l., s.d. [vers 1932].
- 1151 L'établissement Malta-Bey, installé en 1921 au 19bis et 21bis rue de la Rochette. L'usine sert au garnissage des talons de bois à l'aide de minces feuilles de



- 1210 Provins compte 5 180 habitants en 1790, chiffre presque identique à celui de Melun à la même date, et 8 794 habitants en 1901 (Melun en a alors 13 000). M. Le Mée-Orsetti et R. Le Mée, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Seine-et-Marne*, Paris, 1988.
- 1211 9 400 habitants à Fontainebleau en 1790, et 8 000 à Meaux (*ibid.*).
- 1212 B. Lepetit, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, 1988.
- 1213 Meaux était en effet plus peuplée et mieux dotée sur le plan fonctionnel, étant notamment siège épiscopal. La Seine-et-Marne constitue l'un des douze départements où le classement des villes hérité de l'Ancien Régime n'influe pas sur le choix du chef-lieu ; le même phénomène se produit par exemple dans l'Aisne, où Laon l'emporte sur Soissons et Saint-Quentin. Mais c'est loin d'être le cas général, puisque dans 54 départements, la hiérarchie traditionnelle a été respectée. (B. Lepetit, *op. cit.*, p. 201-205).
- Du moulin de Saint-Sauveur aux Moulins de Melun**
- 1214 Savarin, « Le Moulin Camus-Michon », *Le Nouvelliste de Seine-et-Marne*, 25 janv. 1895, p. 2-3 ; texte reproduit l'année suivante sous le titre « Les Moulins de Melun » dans *La Meunerie française*, n° 128, avr. 1896, p. 83-86.
- 1215 *Annuaire commercial de Seine-et-Marne*, 1900. Les moulins Rameau et Gandrille sont implantés à Trois-Moulins.
- 1216 M. Daumas, *L'Archéologie industrielle en France*, Paris, 1980, p. 210-234.
- 1217 C. Mabire La Caille, « Les moulins de Melun et de ses environs. Première partie : les moulins de Melun », *Histoire et archéologie du pays melunais, Bull. du GRAM*, n° 1, 2005, p. 115 (voir la bibliographie antérieure, note 5, p. 105). À titre de comparaison, étaient installés à la même époque, à Meaux comme à Corbeil et Essonnes, au moins 12 moulins à blé fournissant également le marché parisien : *ibid.*, p. 14 ; K. Berthier et P. Benoît, « Les aménagements hydrauliques du Moyen Âge au XVI<sup>e</sup> siècle à Corbeil-Essonnes », dans J. Burnouf et Ph. Leveau, *Les fleuves aussi ont une histoire (Fleuves 2)*, actes du colloque PEVS-SEDD, Aix-en-Provence, 8-10 avr. 2002.
- 1218 C. Mabire La Caille, « Les moulins de Melun... », p. 115.
- 1219 *Ibid.*, p. 107-108, 115. Cette évolution s'explique peut-être par le choix éphémère, imputable dès le XIII<sup>e</sup> siècle aux ingénieurs de Philippe Auguste, de réserver le seul bras nord à la navigation fluviale et à la surveillance militaire.
- 1220 E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. VI, Paris, 1868.
- 1221 A.N., Q1/1405, déclaration du prieur de Saint-Sauveur, le 28 décembre 1669, citée par D. Gillardin, *L'île Saint-Étienne, formes urbaines et habitat. XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, DEA d'histoire de l'art et d'archéologie, C. Mignot (dir.), université Paris IV-Sorbonne, 2003, p. 67.
- 1222 *Ibid.*, p. 67.
- 1223 A.D. Seine-et-Marne, 3S115, vente par adjudication du moulin de Saint-Sauveur, 10 décembre 1790.
- 1224 A.C. Melun, 1 G 20.
- 1225 Le moulin est encore construit sur pilotis : le « bâtiment formant la cage du moulin, soutenu ainsi que les tournants et travaillants qu'il renferme par des pieux de bois et couvert en tuiles », est toujours relié à la berge par « une galerie en bois soutenue par deux piliers de grès et par un ancien mur de ville » : A.D. Seine-et-Marne, 4S33, « Bail par Mad. Veuve Gobillon à Monsieur Duflocq [meunier] », 30 juin 1832.
- 1226 M. Arpin, *Historique de la meunerie et de la boulangerie, de l'Antiquité à l'année 1914*, t. 1, Paris, p. 151-164 ; M. Daumas, *op. cit.*, p. 220-221.
- 1227 A.D. Seine-et-Marne, 4 S 33, « Estimation de la prise du moulin de St Sauveur », 22 et 25 octobre 1838.
- 1228 M. Daumas, *op. cit.*, p. 220-221.
- 1229 A.D. Seine-et-Marne, 4 S 33.
- 1230 A.D. Seine-et-Marne, 3 S 114, autorisations préfectorales du 27 brumaire et du 17 thermidor an VIII.
- 1231 A.D. Seine-et-Marne, 4 S 33 et 3 S 115.
- 1232 Savarin, « Les Moulins... », p. 84.
- 1233 A.D. Seine-et-Marne, 4 P 292/2 (matrices cadastrales), fol 130, Girardière, section D, parcelles 13 à 19 ; 4P37/694-696 (plan cadastral, section D).
- 1234 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 301, « Moulin à vapeur projeté par le Sr. Girardière », enquête commodo et incommodo, 4 juin 1857.
- 1235 En 1876, Achille Deforge et six ouvriers, dont deux Suisses, logent à la minoterie : A.D. Seine-et-Marne, 10 M 266, p. 222, recensement de la population en 1876.
- 1236 A.D. Seine-et-Marne, 5 Mp 301. Lettre de Victor Girardière, « meunier propriétaire demeurant à Melun, au moulin de Poignet » demandant au préfet de Seine-et-Marne, le 2 mai 1857, l'autorisation « d'élever un moulin à vapeur ».
- 1237 Savarin, « Les Moulins... », p. 84.
- 1238 *Ibid.*
- 1239 « Les Grands moulins de Corbeil. Rapport du conseil d'administration », *La meunerie française*, n° 129, mai 1896, p. 103.
- 1240 A.D. Seine-et-Marne, SC 9748, historique de propriété de « l'immeuble à usage de moulin et maison d'habitation, situé à Melun, rue du Château n° 13 et 15 et de ses dépendances », par Ernest Poifol, successeur de Gaston Aubergé, notaire à Melun, 17 novembre 1944.
- 1241 Société « Les Moulins des Melun », Société à responsabilité limitée au capital de 3 800 000 francs. *Status déposés en l'Etude de M<sup>r</sup> Aubergé, notaire à Melun, Melun*, 1926. La société regroupe Gaston Rabourdin, André Rémond, minotier demeurant à Melun quai d'Almont, Frédéric Warin, industriel demeurant à Paris, Edmond Sergot, industriel demeurant à Paris, Georges Rémond, ancien agriculteur, président de la Société d'Agriculture de Melun, demeurant à Paris, et Marguerite Fernet, sans profession, demeurant à Versailles, veuve d'Henri Godin.
- 1242 A.D. Seine-et-Marne, SC 9347 (Reconstruction), « Moulins de Melun (état ancien) », plans levés après sinistre par Jacques Warnery, 22 février 1947.
- 1243 A.D. Seine-et-Marne, SC 9348 (Reconstruction), liste du matériel détruit lors de l'incendie du 23 août 1944, rapport de l'ingénieur agronome Marcel Perelgritz, 24 mai 1952, p. 3.
- 1244 A.C. Melun, 1 Fi 673.
- 1245 A.D. Seine-et-Marne, SC 9347.
- 1246 « Les nouveaux moulins de Melun. Moulin pneumatique 1947 », *La meunerie française*, n° 27, sept. 1948, p. 31.
- 1247 A.D. Seine-et-Marne, SC 9348, « Les Moulins de Melun, statuts » : créée le 1<sup>er</sup> janvier 1944, la société anonyme augmente son capital en 1946.
- 1248 A.D. Seine-et-Marne, SC 9348, secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement, l'architecte DPLG chef adjoint du service régional de Seine-et-Marne, « Demande de Reconstruction des moulins de Melun du 11 décembre 1944 », 19 décembre 1944.
- 1249 « Les nouveaux moulins de Melun... », p. 31.
- 1250 A. Laprade, « Le travail en commun des ingénieurs et des architectes », *L'architecture française*, n° 85-86, « Constructions industrielles » (II), 1949, p. 5. La réalisation e Jacques Warnery est décrite pages 16 à 22. Dans le même numéro sont présentés les bâtiments de la Cooper, également à Melun, œuvre de Charles Legrand (p. 61).
- 1251 « Les nouveaux moulins de Melun... », p. 31.
- 1252 *Ibid.*, p. 32.
- 1253 *Ibid.*
- 1254 J. Warnery, « Les Moulins de Melun », *L'architecture française*, *op. cit.*, p. 16.
- 1255 J. Lami et D. Garnier, « Le Moulin de Melun rebâti et rénové tourne de nouveau », *La République de Seine-et-Marne*, 6 janv. 1948, p. 1-4.
- La « Cooper »**
- 1256 S. Chauveau, *L'invention pharmaceutique. La pharmacie française entre l'Etat et la société au XIX<sup>e</sup> siècle* (thèse pour le doctorat d'histoire, université Paris IV-Sorbonne, 1997), Paris, 1999, p. 19-21.
- 1257 *Ibid.*, p. 21 et 32.
- 1258 « Albert Salmon (1877-1942) », *Revue de la Coopération pharmaceutique française*, n° 370, sept. 1942, p. 70.
- 1259 *Coopération pharmaceutique française*, ouvrage publié à l'occasion du cinquantenaire de la société, Melun, 1957, p. 5.
- 1260 R.-C. Plancke, *op. cit.*, p. 238.
- 1261 *Ibid.*, p. 240 ; visite relatée par le président du conseil d'administration, Rollet, dans le bulletin mensuel n° 8 de la Cooper.
- 1262 *La Coopération pharmaceutique française, bulletin professionnel et commercial*, n° 43, nov. 1911.
- 1263 V. Buot, « Ampoules Mèram », *Id.*, n° 35, mars 1911, p. 8.
- 1264 S. Chauveau, *op. cit.*, p. 22 et 67.
- 1265 Cooper, *revue mensuelle professionnelle et commerciale*, n° 162, janvier 1925.

- 1266 *Coopération pharmaceutique française*, ouvrage publié à l'occasion du cinquantenaire de la société, Melun, 1957, p. 7.
- 1267 R.-C. Plancke, *op. cit.*, repr. p. 238.
- 1268 *Cooper, revue mensuelle professionnelle et commerciale*, n° 390, juin 1944, p. 42.
- 1269 S. Chauveau, *op. cit.*, p. 22.
- 1270 « Assemblée générale du 26 janvier 1945, allocution du Président, M. Schuster », *Cooper, revue mensuelle professionnelle et commerciale*, n° 392, janv.-fév. 1945, p. 54.
- 1271 G. Schuster, « La Cooper aujourd'hui, à l'honneur », *Id.*, n° 494, janv.-fév. 1961, p. 2 (à l'occasion de la nomination de Jacques Salmon dans l'ordre de la Légion d'Honneur le 8 janvier 1961).
- 1272 S. Chauveau, *op. cit.*, p. 302.
- 1273 H. Fiblec, *Paul Friesé, 1851-1917*, Paris, 1991.
- 1274 A. Laprade, « Le travail en commun des ingénieurs et des architectes », *L'architecture française*, n° 85-86, « Constructions industrielles » (II), 1949, p. 5. Dans ce numéro sont longuement évoquées deux réalisations de Charles Legrand : l'usine de la Cooper et la manufacture de papiers peints Isidore Leroy à Ponthierry.
- 1275 C. Legrand, « Coopération pharmaceutique française. Laboratoire de la place Lucien-Auvert. Plan d'ensemble », 1946 (A.C. Melun, 1 Fi 1960).
- 1276 C. Legrand, « Usine de la Coopération pharmaceutique française », *L'architecture française*, n° 85-86, « Constructions industrielles » (II), 1949, p. 61.
- 1277 *Cooper, revue mensuelle professionnelle et commerciale*, n° 419, janv. 1949, p. 9 ; n° 435, juin-juil. 1951, p. 8-9 ; n° 445, nov.-déc. 1952, p. 3 ; n° 446, janv.-fév. 1953, p. 8-9 ; n° 447, mars-avr. 1953, p. 8-9 ; n° 448, mai-juin 1953, p. 8-9.
- 1278 C. Legrand, art. cité, p. 61.
- 1279 *Cooper, revue mensuelle professionnelle et commerciale*, n° 419, janv. 1949, p. 9 ; n° 455, juil.-août 1954, p. 3 ; n° 466, mai-juin 1956, p. 3.
- 1280 *Coopération pharmaceutique française*, ouvrage publié à l'occasion du cinquantenaire de la société, Melun, 1957, p. 14-20.
- 1281 Le fonds des archives Lardeur, conservé au musée municipal de Soissons, ne contient aucune mention de cette réalisation. Les archives de la Cooper n'ont pas été conservées. On notera toutefois que Raphaël Lardeur s'est associé, pour la réalisation des vitraux du pavillon de Saint-Gobain à l'Exposition internationale de 1937, à Jacques Gruber, qui restaura certains vitraux de l'église Saint-Aspais, à Melun (remerciements à Laurence de Finance et Dominique Roussel).
- 1282 C. Mathieu, « Un geste vers le futur : le pavillon de Saint-Gobain à l'Exposition internationale de 1937 », M. Hamon et C. Mathieu (dir.), *Saint-Gobain, 1665-1937. Une entreprise devant l'histoire*, Paris, 2006, p. 172.
- 1283 V. David et L. de Finance, « Les vitraux de l'hôtel de ville de Paris », *Monumental*, 2004-1, p. 46-47.
- 1284 Œuvre signée, non datée, récemment acquise par le musée de Melun.
- 1285 « On commence par purger... »
- 1286 « ... On finit par trucider ».
- 1287 « Il faut remplir les boutiques de apothicaires » (remerciements à Valérie Allard).
- 1288 Molière, *Le Malade imaginaire*, troisième intermède, ballet.
- Les équipements de sport**
- 1289 A.C. Melun, 3 R 2
- 1290 A. Le Bas, *Architectures du sport, 1870-1940, Val de Marne, Hauts de Seine*, Paris, 1991 (Cahiers de l'Inventaire n° 23).
- 1291 A.C. Melun, 612 W 37
- 1292 A.C. Melun, 1 Fi 1345
- 1293 L'intervention de l'architecte Henri-Pierre Maillard, associé à son confrère Paul Ducamp au sein de l'Atelier d'architecture du même nom, n'a rien de surprenant car, comme le rappelle un courrier au maire de Melun en date du 17 mars 1960 (A.C., 145 W 1), ces architectes se sont spécialisés dans ce type d'équipements alors que cette filière est en plein essor avec la démocratisation du sport ; ils s'entourent d'ingénieurs conseils comme Stéphane Duchâteau (structures métalliques) ou Michel Bancon (structures de béton). À cette date, l'Atelier peut déjà se prévaloir de la réalisation des équipements d'Alençon, de Mayenne, d'Évron, de Boulogne-Billancourt, de Bagnoles-de-l'Orne, de Beauchamp, de Beaulieu-sur-Mer, de Clermont-de-l'Oise et de Meaux. La piscine du Stade français à Boulogne-Billancourt comme le stade nautique de Meaux ont largement défrayé la chronique professionnelle, tant pour leur technologie novatrice que pour leur réussite formelle.
- 1294 Cette piscine a connu une certaine fortune critique, tant dans la presse spécialisée que dans l'édition d'architecture. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut mentionner :
- *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 116, 1964, p. 78-79.
  - *L'Architecture française*, janv.-fév. 1966.
  - *Techniques et architecture*, oct. 1965 et sept. 1966.
  - J. Abram, *L'architecture moderne en France, 1940-1966*, Paris, 1999, p. 180, 306.
  - D. Amourex, M. Crettol, J.-P. Monnet, *Guide d'architecture contemporaine en France*, Paris, 1972, p. 333.
  - M. Besset, J.-C. Palmes, *New French Architecture*, Teufen, 1967, p. 127 ; 148-149 ; 232.
  - M. Gaillard, *Architectures des sports : 107 réalisations et projets exemplaires*, Paris, 1982, p. 89.
- 1295 Délibération du 23 septembre 1964 (A.C. Melun, 466 W 84).
- 1296 Projet de l'architecte G. Pichet, 1930 (A.C. Melun, 1 Fi 201) ; projet de l'architecte Henry Ploquin, 1939, qui a déjà réalisé les stades de Marseille - stade-vélodrome - et de Vichy (A.C. Melun, 1 Fi 1955)
- 1297 Projets des architectes J. Tricard et M. Cayla, 1945 (A.C. Melun, 1 Fi 1980) puis 1947 (A.C. Melun, 1 Fi 2031) ; projet du paysagiste E. Brice, 1945 (A.C. Melun, 1 Fi 1346).
- 1298 Pavillon préfabriqué du logement du gardien, devis du 24 octobre 1967 ; bâtiment préfabriqué à usage de douches et de vestiaires, marché passé le 22 novembre 1967 avec les Ets Vissol (A.C. Melun, 939 W13)
- 1299 In : *L'architecture de votre région : Île-de-France*. Paris, 2005, n° 180, p. 99.
- 1300 R. Cambau, « Melun-Sénart : le stade et la ville », *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 15 janv. 1993.

## Index des noms de personnes

### A

Abélard, Pierre, 35, 53  
 Acarie, M<sup>me</sup>, 85  
 Adam, vicomte de Melun, 43  
 Adèle de Champagne, 41  
 Alençon, d', 108  
 Alençon, Simon d' — de  
 Montarault, 118  
 Amyot, Jacques, 76, 153,  
 157, 163, 185  
 Androuet du Cerceau,  
 Baptiste, 84  
 Ardriot, 204  
 Arretche, Louis, 201, 214-  
 217, 220  
 Arsène-Henry, 216  
 Aubert, 206  
 Aubert d'Andrezel, 36-37  
 Aubusson, Jacques d', 77  
 Audra, Pierre, 206  
 Auferte, 154  
 Aumale, duc d', 136

### B

Bachot, Ambroise, 14, 82,  
 116, 135  
 Badénier, Pierre Nicolas, 97  
 Bancon, Michel, 235  
 Bardon, Anselme, 86  
 Barrault, André, 103  
 Barthel, Frédéric, 173-174  
 Basiaco, Jean, 190  
 Baumann, 198-199, 209  
 Baustert, François et Victor,  
 162, 194-195, 211  
 Bayet, Antoine du, 108  
 Bazin, Léon, 201, 219  
 Beaurain, Nicolas, 115  
 Bedaud, 154  
 Bellemare, Noël, 115  
 Bérard, 190  
 Bernad-Renau, 160  
 Bernard de La Fortelle,  
 Antoine, 61  
 Berthier de Sauvigny, 117  
 Bérulle, Pierre de, 85

Béry, 61  
 Besnard, Pierre Paul, 149  
 Beylard, Daniel, 167  
 Bezault, Bernard, 164  
 Bicheret, Charles, 91  
 Bierjon, Jean dit Lamarche,  
 109  
 Blanche de Castille, 41  
 Blanche de Navarre, 45  
 Bluysen, Auguste, 206, 208  
 (ill.)  
 Boffrand, Germain, 91, 93  
 Bohier, Antoine, 114  
 Bonnevey, 161-162  
 Bonvin, François, 155  
 Bordier, Gabriel, 76  
 Bouchard de Vendôme, 34, 64  
 Bouhon, 162  
 Boullée, 150  
 Boureille, Pascal, 146  
 Boutron, Félix, 206-207  
 Brancion, de, 191  
 Bray, Albert, 109  
 Bridoux, Fernand, 35  
 Brûlard de Sillery, Noël, 88  
 Buchet, 211  
 Buhler, 227  
 Bulot, Henri et Prosper, 145,  
 159-160, 164, 183, 190,  
 194-195, 199  
 Buot, Victor, 230  
 Buval, Paul-Frédéric  
 et Paul-Jean, 109, 166,  
 169, 190, 194-195

### C

Cabaret, 204  
 Cailleaux, 158  
 Calderon, 219  
 Calonne, de (abbé), 101  
 Calla, 225  
 Camel, 194  
 Camus, 223, 225  
 Carpentier, 219  
 Carrier, Louis, 218  
 Casan, 141  
 Cassagne, Armand, 197  
 Castors, sociétés de, 218  
 Cendrier, 158  
 César, Jules, 14, 21  
 Chabat, 189  
 Chamailé, 162  
 Chambiges, Martin, 106-107  
 Chamblain, 132  
 Chamenaye, Pierre de, 113  
 Chantal, Jeanne de, 85  
 Chaptal, 132  
 Chapu, Henri, 164, 197  
 Charasse, 216, 219  
 Charles le Chauve, 29, 37  
 Charles le Simple, 55  
 Charles V, 44-45  
 Charles VI, 45, 71  
 Charles VII, 46, 59  
 Charles le Mauvais, roi de  
 Navarre, 45  
 Charlot, Nicolas, 96  
 Charpentier, 170  
 Chastellain, Jean, 112-115  
 Chastillon, Claude, 14, 71  
 (ill.), 82  
 Chaunoy, Gabriel de, 107  
 Chevalier, Étienne, 46-48, 59  
 Childebert I<sup>er</sup>, 55, 67  
 Claude de France, 59  
 Coiret, 191  
 Collin, Rémy, 83  
 Constance, 35  
 Constance II, 29  
 Constantin, 29  
 Cotelte, 172, 175 (ill.)  
 Cottard, Jacqueline, 62  
 Court, Guillaume de la : 108  
 Cravoisier, 193-194  
 Creuzot, Jean, 109  
 Crévoulin, 159

### D

Daly, César, 169  
 Dardel, 159, 174  
 Dastugue, 206, 208 (ill.)  
 Davioud, 144

Debray, M<sup>re</sup>, 109, 218  
 Decourbe, François-Julien,  
 68 (ill.), 79 (ill.), 92 (ill.),  
 93, 133, 135 (ill.)  
 Deforge, Achille, 225  
 Dégout, abbé, 159  
 Dejardin, 136  
 Delaire, Edmond, 155, 162-  
 163, 166, 199  
 Delambre, 133  
 Delaroue, 162  
 Dell'Abate, Niccolo, 74 (ill.),  
 79  
 Delaunoy, 159  
 Dentzer, 209, 211  
 Dervaux, Adolphe, 203  
 Deshoulières, François, 58  
 Deslandes, 109  
 Despatys, 140  
 Desquinemare, Paul, 87 (ill.),  
 91, 149  
 Destors, Léon, 194-195  
 Desvergnés, Charles, 164  
 Detain, 189  
 Dherbelot : voir Herbelot, d'  
 Digeon, Jacques-Marie, 100  
 Dion, 194  
 Doguette, 205  
 Dondel, 206  
 Doucet, 154  
 Duban, Félix, 111  
 Ducamp, Paul, 235  
 Du Guesclin, Bertrand, 45  
 Dumesnil, Jacques-Louis, 146  
 Dupont, Basile Frédéric,  
 140-141, 144, 178  
 Durand, J.N.L., 138  
 Durand, Michel, 112  
 Durenne, 163  
 Dutertre, 194, 199  
 Du Viert, Joachim, 82-83  
 (ill.), 87

### E

Elisende, 62  
 Eudes de Blois, 34-35, 64, 67

### F

Fatosme, 219  
 Faunier, Germain, 107  
 Felin, Jean de, 106-107, 115  
 Feuillet, Jean, 46  
 Foggini, Jean-Baptiste, 145  
 (ill.), 147  
 Fontaine, Jean, 83  
 Foucart, 191  
 Fouquet, Louis, 106  
 Foulques Nerra, 34  
 Fouquet, Jean, 46-48, 59  
 Fouré, Charles, 98  
 François I<sup>er</sup>, 15, 59, 75, 77  
 François, Jean et Pierre, 108  
 Friesé, Paul, 231

### G

Gaignières, 46  
 Galland, 198  
 Garlande, 53  
 Garnier, 42  
 Garnot, 159  
 Gatelier, Antoine, 91  
 Gauthier, 34, 64  
 Gauthier, Martin, 62  
 Gauthier de Campes, 115  
 Gautier de Meulan, 42  
 Gérard de Faye, Frédéric,  
 160, 166, 193, 195  
 Gèrente, Alfred et Henri, 111  
 Gerfaux, 159  
 Germain, comte, 144  
 Gilardoni, 189  
 Gillier, Philippe, 71  
 Gilson, Étienne, 159, 195  
 Gilson, Jean-Jacques, 136,  
 138, 149-155, 195  
 Girard, Jean, 83  
 Girardièrre, 75, 173, 224-225  
 Gisors, Guy de, 178  
 Gittard, Daniel, 108  
 Gobillon, 224  
 Godin, Eugène, 154-155,  
 163, 197  
 Godin, Pierre, 107

- Gordien III, 27  
 Goubeaut, 158  
 Gourjournon, Jean, 108  
 Gourlier, 154  
 Grassin, Pierre, 109  
 Gravelle, 76  
 Gréard, 187  
 Grégoire, Albert, 202  
 Grégoire de Tours, 29  
 Grézy, Eugène, 28  
 Gruber, David et Sophie, 173  
 Gruber, Jacques, 111  
 Gruber, Jean-Jacques, 112  
 Guérin, 75, 96  
 Guérin, Robert, 106  
 Guilhermy, François de, 111  
 Guillaume, C., 58-59  
 Guillaume de Flamenville, 42  
 Guillaumeot, Charles-Axel, 96, 117  
 Guillemin, Jules, 194-195  
 Guise, duc de, 81  
 Guy de Laval, 115  
 Guyot, 117
- H**  
 Hallier, 140, 154  
 Hamon, Étienne, 103-104  
 Hanny, 216  
 Happey, Pierre-Adrien, 149  
 Harant, 164  
 Harlay, Achille de, 91  
 Harou-Romain, 181  
 Haviland, 183  
 Helgaud de Fleury, 64  
 Helye, Nicolas, 113  
 Henri I<sup>er</sup>, 67  
 Henri III, 81  
 Henri IV, 13-14, 75, 81-83, 86, 90, 108, 117, 130  
 Henri V d'Angleterre, 71  
 Herbelot, d', 133, 178  
 Hochberg, Jeanne de, 113  
 Houdain, André d', 162 (ill.), 164  
 Hubert, Jean, 36, 103  
 Huguenin, Albert, 166  
 Hugues le Grand, 34  
 Hugues Capet, 34, 55, 67  
 Hugues de Noyers, 58  
 Hugues du Puiset, 35
- I**  
 Isabeau de Bavière, 44-46  
 Isis, 13
- J**  
 Jacob-Desmalters, 170  
 Jacomet, Humbert, 37  
 Jacquet, 226  
 Jacquier, 211  
 Jacquin, 159  
 Jean II le Bon  
 Jean de Felin : voir Felin  
 Jean de sous Saint-Leu, 106  
 Jean de Trois-Moulins, 45  
 Jean de Vaudetar, 45  
 Jeanne de Hochberg : voir Hochberg  
 Joffrin, Gustave, 192, 195
- Jollain, Nicolas, 97, 128, 132  
 Jones, Thomas, 101  
 Joret, 169  
 Jourazier, 149  
 Jourdain, Jean-Baptiste, 100  
 Jourda, Françoise-Hélène, 241  
 Journeil, 174, 175 (ill.)
- K**  
 Kachelmann, 147  
 Kindermans, Jean, 155, 213 (ill.)  
 Klagmann, 163  
 Kobis, 146  
 Koenik, 100
- L**  
 Labienus, Titus, 21  
 Labrousse, Henri, 203-204  
 La Court, Guillaume de : voir Court  
 Lacroux, 189  
 Lafond, Jean, 112-113  
 Laget, 101  
 La Grange Le Roy, Jacques, 76, 81, 84, 88, 118  
 Lainville, 163  
 Lajelée, 154  
 Lamarche : voir Bierjon  
 Landry, 224-225  
 Laprade, Albert, 219  
 Lardeur, Raphaël, 231  
 La Rochefoucauld, Alexandre de, 132  
 Larpenteur, 163, 224  
 Latour, 224  
 Lattre de Tassigny, de, 212  
 Lebellier, J.C.E., 89, 96, 142  
 Le Bourelle, Étienne, 43  
 Le Cœur, François, 206  
 Le Comte, Gilles, 108  
 Leconte, Antoine, 84  
 Ledoux, 150  
 Ledoux, Guyon, 108, 115  
 Lefebvre, Jules, 155  
 Le Febvre de Malassize, Jean, 84  
 Legrand, Charles, 229-232  
 Leloustre, 187  
 Lemaire de Belges, Jean, 13  
 Lemery, 111-112  
 Lemire, abbé, 162  
 Le Muet, Pierre, 84  
 Lepetit, Bernard, 221  
 Lepinte, 159  
 Leproux, Guy-Michel, 112, 114  
 Leroi, 101  
 Leroux, Roger, 203-204, 206  
 Leroy, François, 91  
 Leroy, Gabriel, 13, 15, 27-28, 33, 37, 53, 62, 91, 111, 167  
 Leroy, Isidore, 231  
 Leroy-Ladurie, Emmanuel, 95  
 Le Roy, Jacques, sieur de La Grange : voir La Grange  
 Le Roy
- Lesieur, Joseph, 87, 129-130  
 Lesueur, Nicolas, 108  
 L'Hermitte-Leclercq, Paulette, 55  
 Liesne, saint, 39, 55  
 Lorence, 146  
 Loucheur, 202  
 Louis le Pieux (ou le Débonnaire), 29, 55  
 Louis VI, 34-35, 37  
 Louis VII, 37-41, 58, 62  
 Louis VIII, 41  
 Louis IX (saint Louis), 41  
 Louis XII, 120  
 Louis XIII, 13, 82-83, 90  
 Louis XIV, 84, 90, 93, 101  
 Louis d'Orléans, 45  
 Lucius III, 58  
 Luillier, Jean, Milon et Jacques, 44
- M**  
 Magnus, 55  
 Maillard, Henri-Pierre, 235  
 Majoux, Léon, 145  
 Malhoste, 75  
 Malhoste, Denise, 107, 113  
 Mangeon, Ernest, 144, 180, 183  
 Marié, François, 136  
 Marizet, 154  
 Martin, Alexis, 164  
 Martin, Gilles, 63  
 Mauburne, Jean, 77  
 Mazet, Césaire, 154  
 Méchain, 133  
 Ménard, 163  
 Ménédiéux, 130  
 Menuet, 209  
 Mercure, 22  
 Métier, 128  
 Michel de Corbeil, 58  
 Michenon, 223, 225  
 Millet, Eugène, 58-59, 163  
 Moulin, Jacques, 56, 109  
 Mounand, 136  
 Musnier, Raymond, 90
- N**  
 Nandine, 209  
 Naudé, 194-195  
 Néron, 22  
 Netter, 204  
 Normand, Charles, 133, 150  
 Novian, J.-L., 236
- O**  
 Oppermann, 169  
 Orléans-Longueville, 75, 77, 81 (ill.), 113
- P**  
 Parme, duc de, 81  
 Pascal, Paul, 164, 168 (ill.)  
 Pasteur, 162 (ill.), 164  
 Paumier, Félix, 199  
 Paupardin, Léon, 190  
 Paupe, Léon, 203-204, 206  
 Pelete, Baudoin et Jean, 44  
 Pérardel, 191
- Pereda, 155  
 Perrenod, Siméon-Laurent, 100-101, 130, 172  
 Perrin, François, 96, 117  
 Perronet, Jean-Rodolphe, 15, 93-95, 133  
 Petit, Louis-René, 214 (ill.), 218  
 Peyre, 131  
 Philippe I<sup>er</sup>, 35, 67  
 Philippe II (empereur romain), 27  
 Philippe II Auguste, 34, 38, 40-44, 53, 58, 67-69, 91  
 Philippe IV le Bel, 46  
 Piat, Louis-Charles, 184  
 Picard, Pierre-Alexandre, 100  
 Pierre, abbé, 217  
 Pinot, 75  
 Pinot, Claude et Isaac, 118  
 Poignant, Émile, 194-195  
 Poirier, R., 235, 237 (ill.)  
 Ponté, Horace, 83  
 Portevire, Raoul, 43  
 Portier, Jean, 49  
 Poyez, Félix, 173  
 Pradeau, 186  
 Praslin, duc de, 129  
 Prony, 164  
 Prunet, Pierre, 214 (ill.), 218  
 Putois, René, 203
- R**  
 Rabourdin, Gaston, 225  
 Racine, Jean, 88  
 Raoul  
 Raphaël, 115  
 Ray, J.J.K., 146  
 Raynaud de Vendôme, 34, 62, 64  
 Rayon, Émile, 111  
 Regnault, Pierre, 87  
 Reichen, 146, 241  
 Renaud de Vendôme : voir Raynaud  
 Ribot, 161  
 Richard I<sup>er</sup>, duc de Normandie, 34  
 Richardot, 192-193, 199, 206  
 Rigollot, Claude, 108  
 Riotte, Jacques, 79, 87, 151  
 Robert de Melun, 53  
 Robert le Pieux, 34-35, 37, 55, 62, 64  
 Robert, Philippe, 146-147, 241  
 Roblot, 164, 167 (ill.)  
 Roger, Jean-Henry, 149  
 Rostaing, Charles de, 81, 86, 116  
 Rouart, Henri, 171-172 (ill.)  
 Roulliard, Sébastien, 13, 36, 62  
 Roussel, Victor, 163  
 Rousvoal, Gilles, 112  
 Roy, A., 211
- S**  
 Saint, Jean le, 43  
 Saint-Pol, 81
- Sales, François de, 85  
 Sallandrouze, 101  
 Salmon, Albert, 175, 202, 229  
 Salmon, Jacques, 230  
 Sapin, Christian, 62, 64  
 Sarrode, Jacques et Vincent, 83  
 Sauxax, Georges, 162  
 Schneider, 226  
 Schneider, Léon et Jean, 217  
 Schuremberger, 139  
 Semence, 205  
 Sénéque, Martial, 144-145  
 Sevin, 55  
 Siegfried, 161  
 Simon, François, 100  
 Simon, Isambert, 108  
 Solente, Nicolas Nicaise, 136, 140-141, 143-144  
 Solimena, Francesco, 155  
 Sorel, Agnès, 46, 103  
 Soubiran, 174  
 Soulié, 170  
 Spina de Chiarito, 44  
 Staphis : voir Delaire  
 Strauss, 161
- T**  
 Talon, 141  
 Tassin, 82  
 Tellier, Armand-Constant, 130  
 Thomas, Édouard, 218  
 Thomas de Celano, 113  
 Thou, de, 14  
 Touzet, Jules, 164, 184-187  
 Trappier, 194, 198  
 Trélat, 180, 185  
 Tricard, J., 203  
 Trudaine, 94  
 Turplin, 162
- V**  
 Vallet, 141  
 Varangot, 163  
 Vasconi, 147  
 Vaudetar : voir Jean de Vaudetar  
 Vaudoyer, 144  
 Vaudremer, Émile, 185  
 Vénard, Louis, 130  
 Verdeaux, Maxime, 146, 203-204, 206, 235  
 Vernin, Louis, 175, 209-211  
 Véron, 194  
 Verrey, 194  
 Viard, 206, 208 (ill.)  
 Villiers, de, 178  
 Viollet-le-Duc, 58, 185, 223  
 Vitry, 46  
 Voltaire, 101
- W**  
 Walter, Cyriaque, 173-174  
 Warnery, Jacques, 226  
 Wright, Thomas, 101

## Crédits photographiques et cartographiques

Tous clichés © Inventaire général, S. Asseline/ADAGP, sauf mention contraire.

b : bas ; d. : droite ; g. : gauche ; h. : haut ; m. : milieu.

A.C. Melun, 43 g., 93 g., 132 h.g., b.d., 134 d., 184 b., 208 b.g.

A.N., Cartes et plans, 68-69 b., 83 b., 87 h., 92 g., 94 h. et b., 95 h.g., 95 m., 96

Anvers, Koninklijk Museum voor Schone Kunsten, 46 d., 47.

Archives photographiques, 61 h.g., 79 b.g.

Bibliothèque du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), 227 (vignettes).

BnF, 32, 36 h., 61 h.d., 71, 82-83 m., 83 h., 138 b.g., 149, 150 h.

E. du Bouetiez de Kerorguen, 26 g.

Coll. Coopération pharmaceutique française, 229 h.

Coll. part., 97, 169 h., 169 m. (g. et m.)

C. Descloux, 211 h.g. et b.

J. Galbois, 26 m., 27 d.

P. Guinchart-Panseri, 22 h., 26 d., 27 g.

D. Laneluc, 20, 22 b.d.

G. Martin, 29.

Mulhouse, Musée de l'impression sur étoffes, 100.

Musée de Melun, 42 g., 55 d., 65, 116 b.g., 128 g., 162 g., 174 m.d., 188 h.

P. Querel, 22 b. g.

RMN, 30, 46 g., 172

### *Nota*

Les documents reproduits par S. Asseline au musée de Melun et aux A.C. Melun (hors clichés mentionnés ci-dessus), à la médiathèque de Melun et au service archéologique de Melun sont soumis à double copyright : © Inventaire général-Ville de Melun ; de même, les documents reproduits aux A.D. Seine-et-Marne sont soumis au copyright © Inventaire général-A.D. Seine-et-Marne.

### *Cartographie et relevés*

X. d'Aire et G. Fèvre, Centre d'études médiévales d'Auxerre, 62-63.

D. Bétored, 34-35, 41, 45, 50 b., 86, 91, 104, 111, 129, 163, 173

J. Delannoy, 50 m., 51 b., 119

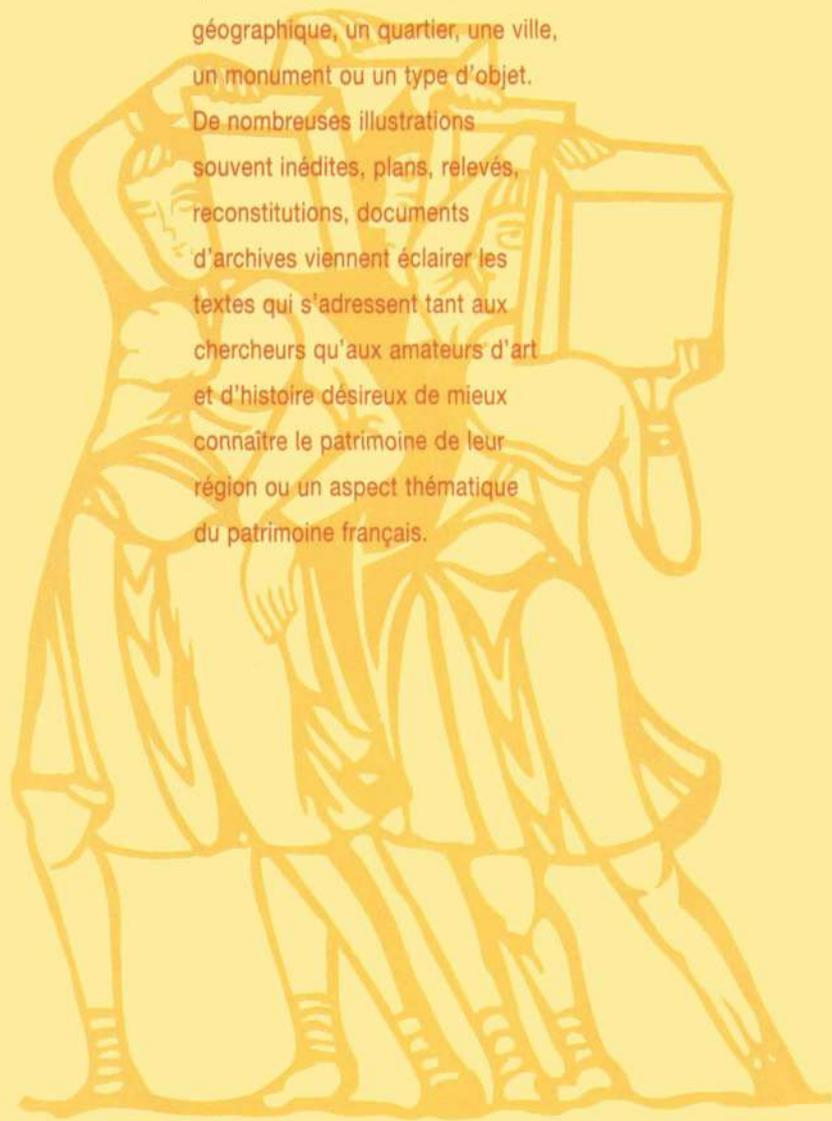
P. Pissot, 50 m. g., 50 m. d., 51 h.m.

O. Puaux, 23.

Ville de Melun, services techniques, bureau d'études, 51 h.d.

Les Cahiers du patrimoine accueillent les synthèses des recherches faites par les meilleurs spécialistes sur un thème, une aire géographique, un quartier, une ville, un monument ou un type d'objet.

De nombreuses illustrations souvent inédites, plans, relevés, reconstitutions, documents d'archives viennent éclairer les textes qui s'adressent tant aux chercheurs qu'aux amateurs d'art et d'histoire désireux de mieux connaître le patrimoine de leur région ou un aspect thématique du patrimoine français.



25 mars 1969

*Ce n'est pas seulement le goût qui, dans les inventaires, ajoute les statues romanes aux statues romaines, et les œuvres gothiques aux œuvres romanes avant de leur ajouter les têtes d'Entremont. Mais ce ne sont pas non plus les découvertes, car les œuvres gothiques n'étaient point inconnues : elles n'étaient qu'invisibles. Les hommes qui recouvrirent le tympan d'Autun ne le voyaient pas, du moins en tant qu'œuvre d'art. Pour que l'œuvre soit inventoriée, il faut qu'elle soit devenue visible. Et elle n'échappe pas à la nuit par la lumière qui l'éclaire comme elle éclaire les riches, mais par les valeurs qui l'éclairent comme elles ont toujours éclairé les formes délivrées de la confusion universelle. Tout inventaire artistique est ordonné par des valeurs : il n'est pas le résultat d'une énumération, mais d'un filtrage.*

*Si bien que nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur conçue : beauté, expression, etc. qui orientait la recherche ou la résurrection, mais, à quelques égards, le contraire : pour la première fois, la recherche, devenue son objet propre, fait de l'art une valeur à découvrir, l'objet d'une question fondamentale. Et c'est pourquoi nous espérons mener à bien ce qui ne put l'être pendant cent cinquante ans : l'inventaire des richesses artistiques de la France est devenu une aventure de l'esprit.*

André Malraux

Préfecture de la Seine-et-Marne

– le plus vaste et le plus rural des départements de l'Île-de-France –, Melun est une ville moyenne d'environ 37 000 habitants, à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Paris.

Lovée au creux d'un méandre de la Seine, l'agglomération s'est développée autour du point de franchissement du fleuve constitué par un affleurement naturel, l'île Saint-Étienne.

La permanence de l'occupation du site depuis la période celte va cependant de pair avec de continues évolutions urbaines, privilégiant à tour de rôle la plaine de la rive gauche, le coteau de la rive droite ou l'île au milieu du fleuve.

Ce livre retrace l'histoire de ces transformations et présente les principaux monuments dans lesquels s'incarne, à chaque époque, l'image de la ville : églises et château – aujourd'hui disparu –, préfecture et hôtel de ville, collège et usines.

 Île de France



Prix : 35 €

ISSN 0762-1671

ISBN 2-905913-49-5



9 782905 913494